This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

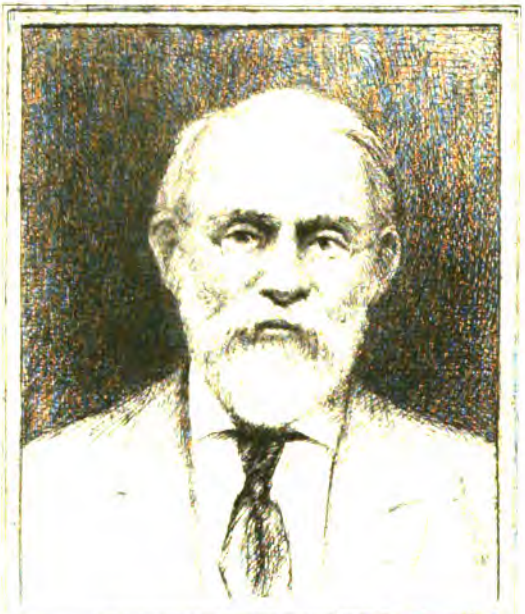

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.B34
B4

34
I

MÉMOIRES

POUR SERVIR A L'ÉTAT HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

DU DIOCÈSE DE BAYEUX

TOME I

AVERTISSEMENT

Ce n'est point flatterie quand je dis qu'en composant cet ouvrage, mon principal objet a été la gloire de ma Patrie et l'utilité de mes compatriotes. On me rendra justice, par le détail du motif qui me l'a fait entreprendre.

Il est certain que l'étude de la géographie est regardée aujourd'hui comme partie nécessaire d'une bonne éducation. Comme elle forme l'esprit en l'amusant par l'agréable variété des objets qu'elle lui présente, elle sert également au cœur par la différence qu'elle lui fait remarquer dans les mœurs et les coutumes des peuples. Mais avant de s'initier dans cette science, qui n'est pas moins utile qu'agréable, je crois qu'il est du bon ordre de prendre connaissance des avantages du pays qui nous a donné la naissance.

Tout homme qui étudie la géographie perd son temps, quand il ne le fait que dans la seule vue de s'amuser. S'il est sensé, il ne doit pas tant s'appliquer à cette étude pour charger sa mémoire d'anecdotes curieuses que pour apprendre à raisonner juste sur la position des lieux dont il a à parler. Son travail lui sera encore peu profitable, s'il n'a soin d'exprimer, pour ainsi parler, de toute cette variété d'usages qu'il remarque en lisant, comme une quintessence qui serve à lui former le cœur. Mais après la comparaison faite de tous ces usages, après la connaissance acquise des lieux les plus éloignés, s'il néglige ces

mêmes objets dans ce qui concerne son propre pays, s'il demeure court sur les questions qu'on peut lui faire à son sujet, n'aura-t-on pas le droit de lui reprocher son ignorance ? Et cette ignorance ne le fera-t-elle pas regarder comme un étranger dans sa Patrie ? car, enfin, tout citoyen, quelque versé qu'il soit dans l'histoire des nations, me paraît inexcusable quand il ne s'est pas mis en état de satisfaire les autres sur celle de son pays. Or, pour faciliter à mes compatriotes cette connaissance, je leur présente l'état, tant ancien que moderne, du diocèse de Bayeux et de tous les lieux qu'il contient. A la vue de ce motif, n'ai-je pas lieu d'espérer de leur indulgence un accueil favorable à mon entreprise ?

Mon plan n'est peut-être pas rempli comme il devrait l'être : je ne m'en ferai point de reproche ; ce n'est point par manque de zèle et de bonne volonté, s'il se présente quelquefois du vide dans les articles, c'est seulement par défaut de mémoires et d'instructions nécessaires, mais au moins on ne me refusera pas l'avantage d'avoir ouvert une carrière difficile, et frayé un chemin pour l'honneur de mon pays, où personne ne s'était point encore engagé. Voici le plan que j'ai constamment suivi dans cet ouvrage : que le public en soit le juge.

Je considère le diocèse sous deux points de vue, en général et en particulier. L'état général contient : sa situation, son étendue, ses limites, et les pays qu'il renferme, le nombre des paroisses dont il est composé, suivant sa division ecclésiastique, c'est-à-dire par archidiaconés et par doyennés ; l'établissement de son évêché, ses prérogatives et ses dignités, enfin une idée des différents peuples qui s'y sont établis, et les changements qu'ils y ont occasionnés en plusieurs lieux.

Dans l'état particulier, je reprends les doyennés sous

les archidiaconés dont ils dépendent; et sous les doyennés je range les paroisses par ordre alphabétique, comme le moyen de les trouver plus aisément; et parce que dans les paroisses il y a bien des lieux remarquables que je ne puis mettre dans le même ordre, j'ai placé à la fin une table générale qui les comprendra tous sans exception.

Je traite de chaque paroisse relativement à son état ecclésiastique, civil et naturel. L'état ecclésiastique contient le sieur patron, le présentateur, soit séculier ou régulier; quand il est ecclésiastique, par qui et dans quel temps le patronage et les dîmes lui ont été aumônés. Quelquefois je donne la description des églises ou chapelles avec les épitaphes ou autres inscriptions qui s'y trouvent.

L'état civil contient l'élection de qui chaque paroisse relève, le nombre de ses feux et de ses habitants; ses hameaux ou écarts, et ce qu'elle a de plus curieux, avec les hommes distingués qui en sont sortis ou qui l'ont illustrée; si elle est décorée d'un bourg, d'une haute-justice ou autre juridiction, je marque de quel siège elle relève; si elle a foire ou marché, dans quel temps et à quel jour ils tiennent; si elle a un seigneur, je l'indique, et quand il est séculier, je fais en sorte de remonter aux plus anciens connus par les titres, pour en donner une suite jusqu'à notre temps. Cependant, faute de titres, je ne m'engage qu'à indiquer seulement les différentes familles qui l'ont possédée.

Enfin l'état naturel renferme sa distance de la ville et du bourg le plus voisin, sa situation, la bonté et qualité de son terroir; le nom des rivières, ruisseaux ou fontaines qui l'arrosent ou qui y prennent leur source; les productions de la nature, comme eaux minérales, montagnes, carrières et autres choses dignes d'être remarquées.

Ce genre d'ouvrage m'a demandé beaucoup de lecture, soit de livres imprimés ou manuscrits, soit de factums, de chartres, et d'écrits de toute espèce. Cependant, je ne m'en suis pas tenu à mes simples recherches, j'adressai, en 1757, avec l'agrément de Mgr l'Évêque, à tous messieurs les Curés du diocèse, une lettre circulaire qui annonçait mon projet, et où je les priais de m'aider de leurs lumières. Ils m'ont presque tous répondu d'une manière à exiger de moi que je leur en témoigne publiquement ma reconnaissance; je dis presque tous, car il s'en est trouvé plusieurs qui ont gardé le silence, ce que je ne dois attribuer qu'à la multiciplité de leurs affaires, ou à quelque autre raison que j'ignore.

Il y a eu aussi quelques particuliers qui, de leur propre mouvement, ont bien voulu me communiquer quantité d'excellentes instructions sur les sujets que j'ai eu à traiter. Leur générosité est pour moi une leçon qui m'apprend de plus en plus à me rendre utile à mes compatriotes. Je ne tais leurs noms que pour ne pas blesser leur modestie, et dans la crainte des reproches qu'ils se croiraient peut-être en droit de me faire de mon indiscrétion. Un d'entre eux pourtant m'échappe comme malgré moi; c'est M. Polinière, prieur de l'Hôtel-Dieu de Vire. Je lui dois par reconnaissance ce témoignage qu'il m'a fourni avec la plus grande politesse, non seulement de très bons mémoires sur la ville de Vire, sa patrie, mais aussi beaucoup de remarques sur les paroisses de son élection, et sur les hommes illustres qu'elle a produits.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

SUR LE DIOCÈSE DE BAYEUX.

Le diocèse de Bayeux est situé en Basse-Normandie, sous les 19e et 20e degrés de longitude, et le 49e de latitude. Sa forme est presque triangulaire. Il peut avoir 25 lieues de longueur de l'Orient à l'Occident, en y comprenant les deux exemptions qu'il a dans les évêchés de Lisieux et de Coutances, et 15 lieues de largeur, du Midi au Septentrion. Ses bornes sont : au Levant, la rivière de Dive, et les évêchés de Séez et de Lisieux ; au Midi, les sources qui sortent de la butte de Brimbale et les évêchés du Mans et d'Avranches ; au Septentrion, les Veys-de-Saint-Clément et l'évêché de Coutances, et au Nord la mer Océane ou la Manche.

C'est une des cités armoriques qui disputèrent longtemps leur liberté contre les armes victorieures des Romains. Quand César entra dans les Gaules, les pays qui sont arrosés par la Loire et la Seine, c'est-à-dire la Bretagne et la Normandie, n'avaient point encore de nom particulier ; on les appelait *cités armoriques. Civitates positæ in ultimis Galliæ finibus... Armoricæ dicuntur* (1). Ce ne fut qu'après la conquête de ces provinces que le nom d'Armorique fut appliqué spécialement à ce

(1) *De bello Gallico*, lib. VIII, § V.

qui a formé depuis la Bretagne. Doit-on donc en croire les écrivains bretons et ceux qui les ont copiés, d'attribuer comme ils font à leur pays, à l'exclusion de la Normandie, presque toutes les cités que César range au nombre des Armoriques ? Quant à la partie connue aujourd'hui sous le nom de Normandie, Auguste la réduisit à 7 cités, et fit de cette province, à qui il donna Rouen pour métropole, une portion de la Seconde-Lyonnaise dans la Gaule Celtique.

La Cité de Bayeux était alors dans une grande considération. La Notice des Gaules la place immédiatement après Rouen, au-dessus de celles qui composaient cette province. *In notitiis veteribus provinciarum et civitatum Galliæ, civitas Bajocassium secundas tenet inter civitates provinciæ Lugdunensis Secundæ, et unà cum civitate Abrincatum præcedit (quod miror) civitates Ebroicarum seu Aulercorum, Eburovicum, atque Lexoviorum, nobilissimarum gentium, ac Cæsari celebratarum potentiæ virtutisque causà.*

Dans ce temps-là, les Gaules divisées en plusieurs peuples formaient autant de Républiques gouvernées par un conseil, que César, en parlant de celui des Lexoviens et des Aulerques, désigne par le nom de Sénat. Les habitants de la cité de Bayeux composaient un de ces peuples. La prééminence de leur cité sur les autres prouve leur célébrité ; mais quel était leur nom primitif ? C'est encore aujourd'hui un paradoxe parmi les écrivains.

Les uns ont cru qu'ils pouvaient être les Cadètes que César met parmi les peuples Armoriques, et qu'ils ont donné leur nom à la ville de Caen ; les autres, que c'était les Bellocasses ou Veliocasses du même, auxquels on a substitué le nom de Bajocasses. Les critiques ont fait voir que ces noms sont défigurés, et qu'ils doivent être

pris pour les Calètes et les Veliocasses, anciens peuples des pays de Caux et du Vexin, dans le diocèse de Rouen. Sur ce pied-là, M. de Valois n'a pas fait de difficulté d'avancer que ces deux auteurs se sont trompés ; savoir : *qui Veliocasses aut Velocasses et Bellocasses Cæsaris eos esse putat, qui Bajocasses post dicti sunt,* et Joseph Scaliger, *qui Velocasses istos et Bellocassos apud Cæsarem seu corrupta nomina credendos ait, et in Bajocasses, Bajocassosque commutandos.* Il ajoute : *Ambos decæpere forsitan hæc Orderici in libri V. verba : Rothomago sex urbes subjacent : Belocasium, id est, Bajocas, etc., ubi pro Belocassium scribendum esse : Bajocassium, nemo non videt.*

Un moderne prétend que les *Curiosolitæ* de César sont les premiers peuples du Bessin ; il donne pour raison principale que la position du Bessin, entre les évêchés de Lisieux et de Coutances, est la même que César donne aux *Curiosolitæ* entre les Lexoviens et les Unelliens qui occupaient ces deux évêchés. Ce sentiment, tout nouveau qu'il est, paraît avoir été embrassé par les savants Bénédictins dans le *Gallia Christiana,* et il n'est pas hors la vraisemblance. Avant l'abbé Esnault, qui en est l'auteur, tous les écrivains ont placé les *Curiosolitæ* en Bretagne, au pays de Cornoüaille, dans le diocèse de Quimper-Corentin. On ne voit pas qu'ils aient eu d'autre raison de le faire, sinon que César met les *Curiosolitæ* dans l'Armorique avec les *Rhedones* et les *Venetos,* que l'on avoue appartenir constamment à la Bretagne ; mais comme par l'Armorique, César comprend et la Bretagne et la Normandie, et que dans l'énumération qu'il fait des peuples Armoriques on voit les Aulerques, les Lexoviens, les Unelliens, que l'on a toujours donné à la Normandie,

cette province paraît autant fondée que l'autre à réclamer les *Curiosolitæ*.

Il n'y a point de rapport, dira-t-on, entre les *Curiosolitæ* que l'on prend ici pour les premiers habitants du Bessin, et les Biducasses, Viducasses et Bajocasses qu'ils ont porté depuis. Y en a-t-il davantage entre les mots de *Curiosolitæ* et de Cornouaille, noms du pays que l'on veut que ce peuple ait habité en Bretagne? nom venu d'Angleterre et qui n'a été apporté dans l'Armorique que longtemps après l'existence des *Curiosolitæ*; nom qui ne peut être rendu en latin que par ceux de *Cornu Galliæ* ou de *Cornu Valliæ*. Enfin on ne doit pas plus objecter la différence qu'il y a entre les *Curiosolitæ* et les Biducasses que celle des *Unelli* et des *Constantienses*, pour nier que ces deux noms comprennent le même peuple de Bayeux.

Quand César parle des *Curiosolitæ*, il les place toujours entre les Lexoviens et les Unelliens, anciens peuples de Lisieux et de Coutances. Or, c'est entre ces deux évêchés qu'est placé celui de Bayeux, où demeuraient les *Curiosolitæ*. De tous les anciens, César est le premier et le seul qui en fasse mention, d'où il faut conclure qu'il se fit bientôt après une mutation dans le nom de ces premiers peuples de Bayeux. Le mot de *Curiosolitæ* cependant ne s'est pas tellement effacé, que l'on n'en trouve encore quelque trace dans les temps postérieurs. En effet, dans un des capitulaires de Charles-le-Chauve de l'année 843, il est fait mention de plusieurs cantons de la Neustrie où les *Missi Dominici* furent envoyés pour en faire la visite : *in... Bagisino, Coriliso, Otlingua-Saxonia et Harduini*. Or, il est marqué dans une ordonnance du même roi, an 843, que l'*Otlingua-Saxonia* est dans le Bessin, *in comitate Bajocensi in pagello qui*

dicitur Otlingua-Saxonia. Il s'ensuit donc que *Corolisum* cité auparavant est aussi du Bessin. Qu'on montre en Bretagne un mot qui ait plus de rapport aux *Curiosolitæ* : car de *Curiosolitæ* s'est formé vraisemblablement *Corilisitæ*, et de celui-ci *Corilisum*, que l'on prend pour le Bocage, ancien démembrement du Bessin.

Au mot de *Curiosolitæ* succéda bientôt après César, ceux de *Viducasses*, *Vadicasses*, *Biducenses* et *Biducasses*, pour signifier le peuple de la cité de Bayeux. C'est sous ces noms différents que Pline et Ptolomée les font connaître. On ignore quand et à l'occasion de quoi s'est fait cette mutation-là.

La cité de Bayeux ne s'étendait pas aussi loin que l'Évêché d'aujourd'hui, qui comprend au-delà de l'Orne une partie de terrain assez considérable qui était alors de la dépendance du pays d'Hyesmes, séparé de celui des Viducassiens par cette rivière. La chartre de fondation de l'abbaye de Fontenay en ferait seule la preuve. Elle déclare que les biens qui sont situés en deçà de l'Orne, du côté de Caen, sont dans la comté de Bayeux, et toutes les paroisses qui sont au-delà de la même rivière, vers Falaise, sont déclarées dans les titres faire partie de l'Hyesmois; quoique ces titres ne soient que du XI^e^ et XII^e^ siècle, ils ne font pas moins preuve. On sait que la conquête des Gaules n'apporta point de changement aux limites des peuples qui composaient cette vaste République. Elles ont été conservées de même sous les Français. Chaque évêché formait un peuple, et ses bornes sont celles qu'il avait.

Cette règle, il est vrai, souffre une exception pour l'évêché de Bayeux, mais la preuve que ce n'est qu'une exception fondée sur quelque événement que l'on ignore, et que le pays des Viducassiens ne s'étendait pas au-delà

de l'Orne, c'est que la partie du diocèse de Bayeux, qui est de l'autre côté de la rivière, dépend d'un archidiaconé qui porte le nom d'Hyesmes, et que son chef-lieu est le faubourg de la ville de Caen, qui est de l'autre côté de l'Orne, qui termine cet archidiaconé.

Le pays des Viducassiens devait être encore plus resserré du temps des Gaulois, vers le Midi, que ne l'est de nos jours l'évêché de Bayeux. Il y a bien de l'apparence que la meilleure partie de ce canton était alors inculte et couverte de bois. Le nom de Bocage qu'il porte encore aujourd'hui l'annonce suffisamment. Vire et ses environs n'étaient encore qu'une forêt dans le vie siècle; cette ville n'est qu'à 13 lieues de Bayeux.

La position des Viducassiens était des plus avantageuses. Ils étaient enfermés entre la mer, deux rivières et des bois. Outre que de pareilles bornes étaient propres à les garantir des incursions de leurs voisins, et des hostilités si communes chez les Gaulois, elles leurs fournissaient, avec la fertilité du sol, toutes les choses utiles et nécessaires à la vie et à la facilité du commerce, si utile aux nations policées; mais il était peu commun chez les Gaulois. Esclaves des Druides, les Viducassiens étaient de la dépendance de ceux du Mont-Phaunus, dont la réputation était très considérable, et leur chef-lieu était où est Bayeux.

Le Mont-Phaunus ou Fanus est une colline située à l'Orient de Bayeux, qui a été depuis appelée le Mont-Chrismat ou Mont-des-Eglises, à cause de plusieurs églises que les Chrétiens y bâtirent. L'ancienne tradition du pays est qu'outre le dieu Belenus qui est l'Appollon des Grecs et des Romains, on y avait adoré un veau d'or, et que cette idole y est encore cachée en terre. Il n'y a pas longtemps encore que quelques particuliers s'avi-

sèrent de creuser dans un lieu où ils pensaient qu'elle pouvait être, mais le fruit qu'ils en retirèrent fut, qu'étant assez avancés en terre, le sable s'écroula, et ensevelit deux hommes qui furent étouffés sur le champ. Pour peu qu'on fouille sur cette colline et dans les environs, on y trouve quantité de tombeaux et d'urnes sépulchrales. On y découvrit, vers 1739, plusieurs tombeaux de carreau, remplis d'os et de poussière que j'ai vus. A quelque distance de là, on déterra encore, en 1753, une douzaine au moins d'urnes pleines de cendres, et de particules d'ossements humains, avec des médailles et des agrafes de cuivre très bien conservées. Ces tombeaux prouvent que c'était la sépulture commune des premiers habitants de Bayeux; les urnes sépulchrales, qu'ils avaient aussi l'usage de brûler les corps, usage commun parmi les Gaulois et pratiqué dès les premiers temps.

Mais quel était le nom de la ville qui y était bâtie ? M. de Valois, dans la *Notice des Gaules*, pense qu'Aragenue, dont il est fait mention dans la table de Peutinger, était situé où est aujourd'hui Bayeux. Il y est déterminé par le rapport qu'il a trouvé entre le nom latin de la rivière d'Aure, *Ara* ou *Area*, sur laquelle elle est bâtie, et celui d'Aragenue.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Aragenue était dans le pays des Viducassiens, à l'embouchure d'une rivière, suivant Ptolémée, et une station romaine, suivant la table de Peutinger. Toutes ces circonstances conviennent au mieux à la position de Bayeux, construit dans le pays des Viducassiens, à l'embouchure de la rivière d'Aure qui, une lieue au-delà, se perd dans la fosse du Soucy pour aller à la mer, et qui paraît avoir été une station militaire par les restes des deux chaussées romaines qui venaient aboutir à cette ville. La première est située à l'extrémité

de la forêt de Cerisy, vers le Midi, sur la grande route de Saint-Lô, et l'autre, qui part du village de Vieux, passait par Fontaine-Etoupefour, et vient du côté de Bayeux. Ces circonstances, jointes à la conformité du nom d'Aragenue avec celui de la rivière d'Aure, paraissent décisives en faveur du sentiment de M. de Valois.

La route, on en convient, faisait un détour considérable en plaçant à Aragenue ou Bayeux une station qui venait d'Alauna ou Valognes, pour aller au village de Vieux, où était une autre station, mais ces détours étaient ordinaires aux routes romaines. Celle de Lillebonne était dans le même cas; elle passait par Pont-Audemer, Lisieux et Condé-sur-Ifs, comme l'abbé Le Bœuf l'a vérifié lui-même sur les preuves de l'abbé Belley.

Il est pareillement vrai qu'à suivre à la lettre les termes de l'itinéraire, Aragenue n'est que la troisième station en partant de Valognes pour aller à Tours. La première est désignée sous le nom de Crouciatonnum, que M. Le Bœuf a placée à Couvains proche Saint-Lô; la seconde, sous celui d'Augustodurum; d'où il suivrait qu'Aragenue devrait être placé à Vieux, et Augustodurum à Bayeux.

Mais est-on assuré que l'auteur de l'itinéraire ait rangé ces deux stations avec exactitude? Les méprises sont fréquentes chez les anciens géographes; nos modernes avec bien plus de secours n'en sont pas plus exempts; une transposition échappe aisément à un auteur ou à ses copistes. La conformité du nom d'Aragenue avec l'emplacement de Bayeux, réclamera toujours pour en faire la seconde station, d'autant mieux qu'Augustodurum ne peut être placé à cet endroit. Ptolémée, qui n'en parle point, cite sous le titre d'embouchure de la rivière d'Orne la station que la table de Peutinger désigne sous

le nom d'Augustodurum (*Olinæ fluvii ostia*); il faut donc que cette station soit sur le bord de cette rivière, et dès lors elle a dû être au village de Vieux où il existe encore un reste de chaussée romaine. C'est là aussi que l'abbé Le Bœuf a placé Augustodurum, qu'il a prétendu avoir été une ville considérable du temps des Romains, capitale des Viducassiens, et antérieur à la ville de Bayeux, qui n'a commencé d'exister, selon lui, qu'après la destruction d'Augustodurum, lorsque le Christianisme s'établit dans le pays.

Cette opinion est assurément très erronée. Il est bien vrai que l'habitation romaine qui a existé au village de Vieux, paraît avoir été une ville plutôt qu'un camp des Romains, comme l'a pensé M. Huet, qui suppose que toutes les antiquités que l'on découvre à Vieux ne sont que des restes des ouvrages faits pour la commodité des soldats romains dont les camps étaient sédentaires. L'existence de cette ville est désignée suffisamment par l'aqueduc, le reste de chaussée, les fragments d'inscriptions, les dédicaces d'autels, les épitaphes sur lesquelles on voit les noms de plusieurs familles romaines, les débris de colonnes, et une grande quantité de médailles du haut et du bas empire, qu'on y a trouvées. On y voyait encore plusieurs édifices d'un gymnase, dont l'architecture était conforme aux règles de Vitruve, et parurent entiers à MM. Foucault et Galand, qui ont pensé, comme l'abbé Le Bœuf, qu'il y avait eu en cet endroit une ville du temps des Romains.

Elle n'était pas seulement renfermée dans le territoire de Vieux, suivant M. Le Bœuf, elle s'étendait encore sur une partie de celui de deux autres paroisses plus voisines de l'Orne. M. Huet en a fait la remarque et ajoute en

preuve que, suivant la tradition du pays, il y avait autrefois à Vieux 3 ou 4 églises.

Cette ville ne fut pas fermée de murs parce que, lors des premiers établissements des Romains dans les Gaules, les villes qu'ils construisaient n'étaient ni closes de murs, ni formées de maisons contiguës les unes aux autres. La position du territoire de Vieux, depuis les bords de l'Orne jusqu'au ruisseau de Guignes, donne lieu, selon M. Le Bœuf, à la terminaison que portait cette ville. La différence du nom d'Augustodurum avec celui de Vieux n'est pas une objection contre l'identité du lieu. Le nom d'Augustodurum s'est insensiblement perdu, parce que les habitants de la ville y substituèrent celui de leur cité, c'est-à-dire le nom des Viducassiens, selon l'usage des cités gauloises, dont l'abbé Belley a rapporté tant d'exemples.

Cette ville peut bien encore, à certains égards, avoir été du temps des Romains la capitale des Viducassiens. Placée à l'extrémité de ces peuples et du pays d'Hyesmes, qui étaient séparés par l'Orne, elle fut la demeure des officiers romains qui commandaient dans le canton, le centre par conséquent du gouvernement civil, et dès lors elle a dû mériter le titre de capitale. C'est ce que suppose le marbre de Torigny. On appelle ainsi la base d'une statue que les temps ont détruite, qui fut trouvée à Vieux en 1580, et portée au château de Torigny, dont on lui a donné le nom. On apprend des inscriptions qui y sont que la statue avait été érigée sous le Consulat d'*Annius Pius* et de *Proculus*, ce qui revient à l'an 238, en l'honneur de Titus Sennius Solemnis, fils de Solemninus, Viducassien d'origine. C'était un citoyen recommandable par ses talents et sa probité, et qui avait eu des liaisons particulières avec les principaux officiers de l'Empereur

dans les Gaules. Il était pontife de Diane, Mars et Mercure. Il avait donné pendant quatre jours des jeux en l'honneur de la première de ces divinités. Les Romains, passionnés pour les spectacles, en avaient porté le goût dans les provinces. Il paraît, suivant l'abbé Le Bœuf, que ces jeux furent le principal motif de l'honneur qui lui fut accordé. La statue ne fut élevée qu'après sa mort par ses héritiers, en conséquence d'un décret de l'assemblée générale des Trois-Provinces des Gaules dans la ville des Viducassiens, sur le terrain concédé par le Sénat de cette ville qui devait exister à Vieux, où l'on a découvert un marbre pareil à celui que l'on a trouvé dans ce village, et qui devait être alors le principal du pays.

Mais il ne suit pas de là, comme l'a pensé l'abbé Le Bœuf, que Bayeux n'ait pas été la capitale des Viducassiens avant la conquête des Romains, et qu'elle n'ait conservé, sous ces conquérants, la distinction due à son ancienneté, dont ce savant académicien a senti la conséquence. Pour éluder la difficulté qui en résulte, il a supposé que saint Exupère, l'apôtre des Viducassiens, ne leur annonça la foi que dans le IVe siècle. Les Chrétiens, si on l'en croit, trouvèrent moins de résistance dans le canton où est maintenant la ville de Bayeux, ce qui les détermina sans doute à s'y fixer par préférence. Ils y bâtirent d'abord des églises, et le Christianisme étant devenu dans la suite la religion dominante, il se forma une ville entre les deux petites rivières de l'Aure et de Drôme, à l'opposite du Mont-Chrismat où l'on abattit les idoles et les bois consacrés aux anciennes divinités du pays.

« Cette nouvelle cité, poursuit-il, fut alors regardée comme la seconde ville de la Seconde-Lyonnaise, et c'est vraisemblablement alors que tomba la ville d'Augus-

todurum, d'autant plus facile à détruire qu'elle n'avait jamais été fermée de murs ».

Si cette conjecture était fondée, les Viducassiens n'auraient jamais eu de capitale avant l'arrivée des Romains. La ville d'Augustodurum devait son existence à ces conquérants; M. Le Bœuf en convient. Son nom qui est latin en fait une preuve suffisante. Il n'y a dans toute la route que celui-là qui soit tiré du latin. On n'a d'ailleurs trouvé à Vieux que des monuments romains. Tout concourt donc à prouver qu'Augustodurum devait son existence aux Romains. Il y a même assez d'apparence qu'elle n'était pas encore ville du temps de Ptolémée, puisque la troisième station de la route de Valognes à Tours n'y est désignée que sous le titre d'embouchure de la rivière d'Orne. Si les Romains en sont les auteurs, il fallait donc que les Viducassiens eussent une autre capitale avant la conquête des Gaules.

Elle était sans doute où l'on a trouvé le plus d'antiquités, c'est-à-dire à Bayeux. Sans parler des urnes sépulchrales et des tombeaux dont on a déjà fait état, on découvrit, en 1737, à Bayeux, en fondant les casernes, des médailles de Jules-César, d'Auguste et des premiers Empereurs, ainsi que d'autres du Bas-Empire; on en a encore trouvé depuis en d'autres endroits, que j'ai vues.

Mais ce qui prouve davantage l'antiquité de Bayeux, et sa prééminence sur les autres villes de ce pays-ci, du temps des Gaulois, c'est le temple fameux, situé sur le Mont-Phaunus, au milieu d'un bois de chênes, où l'on a bâti depuis le prieuré de Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye, qui en a tiré son nom. Ce temple, encore florissant au IVe siècle, paraît au savant D. Rivet, bénédictin, un des trois plus célèbres des Gaules, et dans lequel on adorait

Apollon sous le nom de Belenus (1). Les deux autres temples étaient situés, l'un dans la Viennoise ou dans un autre pays peu éloigné, et l'autre à Autun. Les Druides avaient aussi à Bayeux une Académie dont il est sorti de grands hommes. Dans les éloges que le poète Ausone a laissé de deux professeurs renommés de son temps, Phæbitius et Aetius Patera père et fils, il dit qu'ils étaient de la race des Druides de Bayeux, que le père avait été grand-prêtre du temple qui y était, et le fils trésorier et gardien. Patera enseigna d'abord la rhétorique à Bordeaux, ensuite à Rome, sous Constantin, vers l'an 316. Ausone, si connaisseur en mérite, en fait un éloge magnifique; le portrait qu'il en fait est bien capable d'honorer l'école des Druides de Bayeux, si, comme il y a bien de l'apparence, les mœurs dont il le loue, furent le fruit des leçons qu'il y avait reçues. On sait quelle était l'autorité de ces prêtres parmi les Gaulois. Législateurs de la Religion et de l'État, arbitres de la paix et de la guerre, c'était sur eux que roulait toute l'administration des affaires. Leur voisinage ne devait-il pas donner une grande célébrité à Bayeux, regardé dans l'Armorique comme le centre de la religion, il devait l'être aussi du gouvernement.

Cette réflexion me conduit naturellement à une autre qui a été faite avant moi. César observe que la principale école des Druides était dans la partie des Gaules, nommée Armorique. L'abbé de Longuerue, par la raison que ce nom fut affecté à la Bretagne après la conquête des Romains, n'a pas balancé à y placer cette école. Mais n'aurions-nous point plus de droit de la revendiquer pour la Normandie, et de dire que cette école dont parle

(1) *Hist. littér.*, t. I., p. 8.

César, est la même qui était à Bayeux, et qui a produit ces deux hommes célèbres, dont Bordeaux et Rome même reçurent des leçons. Dans le siècle de César et avant lui, on comprenait sous le nom d'Armorique toute la partie septentrionale des Gaules qui est arrosée par l'Océan, c'est-à-dire, non seulement la Bretagne, mais aussi la Normandie où est situé le diocèse de Bayeux.

Ces circonstances peuvent-elles donner à supposer qu'Exupère ait choisi pour établir l'église de Bayeux une ville nouvelle, et qu'il ait laissé à l'écart la capitale, contre l'usage certain de ce temps-là. Les premiers apôtres choisissaient toujours le chef-lieu du peuple qu'ils voulaient initier dans le Christianisme pour y annoncer l'Evangile. Aussi toutes les anciennes villes épiscopales ne sont-elles pas les capitales de quelque peuple, et décorées du titre de cité? C'était même une règle de ne mettre un évêque que dans une cité; et dans la suite, quand on a fait de nouveaux évêchés, on a commencé par donner le titre de cité à la ville à qui on accordait cette prérogative. Cette règle subsiste encore aujourd'hui.

La forme carrée qu'a aujourd'hui la ville de Bayeux est bien postérieure aux Romains. Si on en excepte le côté du Midi, qui est de leur temps, le surplus ne remonte pas au-delà des Normands, et ne peut procurer la première figure de la ville de Bayeux, détruite et brûlée plusieurs fois, et exposée à quantité de révolutions.

La première dont on ait connaissance fut la conquête des Romains. Il ne paraît pas qu'elle ait occasionné beaucoup de peine avant d'être soumise. Elle le fut en même temps que les peuples du Cotentin et ceux de Lisieux. Le refus que les Vannois firent de renvoyer à Crassus, qui était dans l'Anjou, les députés qu'il leur avait envoyés pour leur demander du blé, jusqu'à ce qu'il

eût renvoyé les otages qu'ils lui avaient donnés, causa un soulèvement général dans les Gaules, depuis la Belgique jusqu'en Bretagne, mais surtout dans l'Armorique. César, qui en fut informé, marcha contre les Vannois, et envoya différents corps de troupe pour empêcher la jonction des peuples soulevés. L'un d'eux, sous la conduite de Sabinus, alla chez les Unelliens ou peuples du Cotentin, les Curiosolites et les Lexoviens. Viridovix, qui commandait dans ces quartiers-là, se vit bientôt à la tête d'une armée nombreuse. L'armée romaine vint camper sur les confins des Unelliens; celle des alliés se plaça à deux mille de distance. Un Gaulois que Sabinus avait dans son camp vint dire à Viridovix que Sabinus, informé de l'embarras où était César, avait résolu de décamper la nuit prochaine pour aller le joindre. Dupe de la trahison, Viridovix fit faire une marche forcée à ses troupes pour attaquer les Romains. A peine étaient-ils arrivés, que Sabinus les attaqua, excédés de fatigue, sans leur donner le temps de se reprendre, et obtint à ce moyen la victoire la plus complète dans le même temps que César venait d'en gagner une sur mer et sur terre contre les Vannois. Ces deux victoires assurèrent la conquête des Gaules qui dès lors furent réduites en une province romaine.

Une pareille révolution occasionna un changement des plus considérables. Le courage des Gaulois expira avec leur liberté, dit Tacite; il ne fut plus soutenu par les guerres. Leurs mœurs se corrompirent par le commerce qu'ils eurent avec les vainqueurs, dont ils adoptèrent les usages. Ils eurent encore cependant des assemblées et la liberté des suffrages. Les Romains avaient trouvé cette forme de gouvernement établie, et malgré l'atteinte qu'elle donnait à leur pouvoir, ils la laissèrent subsister,

suivant une des maximes fondamentales de leur politique. Ces assemblées étaient composées des députés des différents cantons chargés des ordres et des intérêts de leur ville. Un seul avait même le droit de tout arrêter par une opposition faite dans les formes. On était libre d'y porter ses plaintes contre les magistrats romains pour les déférer sans doute à l'Empereur, ou au Sénat, en cas qu'elles eussent quelque fondement. C'est ce que nous apprennent les inscriptions du marbre de Torigny, dont nous avons parlé ci-devant, et qui fut découvert à Vieux.

La ville que l'on connaît sous le nom d'*Augustodurum*, subsistait encore dans le village de Vieux sous l'empire de Dèce, l'an 250. C'est ce que prouve l'inscription qu'on y découvrit il y a quelques années. Elle est sur un petit autel de pierre haut d'environ 3 pieds sur un pied et demi de large; mais depuis ce temps-là on n'en trouve plus de trace dans l'histoire. Peut-être a-t-elle été détruite par les Saxons. Ce fut peu de temps après que ces barbares pillèrent le Bessin où ils firent un établissement fixe. Sortis d'Allemagne et des régions septentrionales, ils commencèrent leurs courses vers l'an 368, et s'établirent par la suite le long des côtes du Bessin. Ils devinrent fameux. Grégoire de Tours en parle sous les années 578 et 590 (1). Il les appelle *Saxones Bajocassini*, les chroniques les nomment les Sesnes de Bayeux, et Frédégaire : *Bagassini*, lib. IV, Chroni., Cap. XXX. Ils servaient dans les troupes de nos rois.

Les Saxons et plusieurs autres nations barbares entrèrent dans les Gaules : à l'instigation de Stilicon en 406, selon Prosper; en 409, selon saint Jérôme, et en 410, selon Tiro Prosper.

(1) Lib. V, ch. XXVII.

Leurs premières courses remontent au siècle de la Monarchie. Le côté de la mer par lequel ils faisaient leurs descentes, avait pris dès le temps des Romains, à cause d'eux, le nom *Littus Saxonicum*, ce qui comprenait toute l'étendue des côtes renfermées entre les *Morini* et les environs de Nantes. Accoutumés à la navigation, ils se fixèrent vraisemblablement sur les côtes, vers le Nord. Le quartier qu'ils habitaient en avait pris le nom d'*Otlingua Saxonia;* il n'était pas d'une grande étendue. La chartre de Charles-le-Chauve de 843 ne le qualifie que de *pagellus*, mais elle dit positivement qu'il était situé dans le Bessin. On ne sait pas positivement à quel endroit. M. Le Bœuf pense que c'était dans les villages de Saon et de Saonnet. Ces noms ont pu aisément être formés de celui de *Saxonia*, comme de *Saxones* on a fait celui de *Sesnes*, que donnent aux Saxons du Bessin les chroniques de saint Denis, écrites en langue vulgaire. Les actes de saint Herlemond, évêque du Mans, dans le IX^e^ siècle, après avoir dit que ce saint vint passer le reste de ses jours dans le monastère de Deux-Jumeaux, dont son frère était abbé, ajoutent que ce monastère était situé dans l'*Otlingua-Saxonia*, d'où il résulte que ce pays est entre Bayeux et Isigny, puisque Deux-Jumeaux est à 4 lieues de cette ville et à 3 lieues de ce bourg.

La chartre de Charles-le-Chauve parle encore d'un village qu'elle appelle en latin *Heidram* et qui était placé dans l'*Otlingua-Saxonia*. Il paraît à M. Le Bœuf que c'est Estreham formé du mot *Estre*, venu d'Heidre, venu d'Heidram, et du mot allemand *ham*, terme générique qui signifie habitation. M. Huet avait pensé que c'était le village d'Airan, mais ce village est trop éloigné de Bayeux pour que l'on croie que les Saxons se soient étendus jusque-là. D'ailleurs Airan est dans le pays

d'Hyesmes. Il avait placé l'*Otlingua-Saxonia* entre l'Orne et la Dive, mais il serait alors hors du Bessin, ce qui répugne à la chartre.

Il est très vraisemblable que ce fut alors que tombèrent deux anciennes villes du Bessin, *Augustodurum* à Vieux, au-dessus de Caen, et *Crouciatonum* au village de Semilly, en deçà de Saint-Lô. La ville de Caen, qu'on regarde comme l'ouvrage des Saxons, succéda à *Augustodurum*, et Saint-Lô, qui est encore moins ancien, à *Crouciatonum*.

Caen n'existait pas encore dans le IVe siècle. Il n'en est fait mention, ni dans la Notice de l'Empire, ni dans les anciens Itinéraires qu'on croit être du temps des empereurs Théodore et Honorius. Rien n'est donc plus ridicule que ces étymologies à la faveur desquelles quelques écrivains lui ont donné pour fondateurs Cadmus, roi de Phénicie, ou Caïus-Jules-César. Son nom latin est *Cadomus*, qui vient, selon M. Huet, de *Cathom*, ancien mot gaulois qui signifie demeure de guerre, ou d'un mot saxon qu'on explique par ceux-ci : *finis rupis*, extrémité de la roche. Caen est situé au pied d'un rocher ou monticule sur lequel on a bâti depuis le château. Il est à l'extrémité du Bessin. C'est donc avec plus de vraisemblance que M. de Brieux, citoyen et poète célèbre de Caen, pense que ses fondateurs sont les Saxons, qui, par leur établissement sur les côtes du Bessin, firent disparaître l'autorité des Romains.

A en croire M. de Boisville, curé du Mesnil-au-Parc (1), il existait avant Saint-Lô, une ville dans le village de Semilly, à une lieue de là, proche celui de Couvains. Il dit qu'elle est appelée le Vieux-Saint-Lô, non qu'elle

(1) Hist. manuscr. de la ville de Saint-Lô.

portât ce nom-là, mais pour montrer que son existence a précédé celle qu'on nomme ainsi aujourd'hui. Je croirais assez volontiers que ce lieu-là est le *Crouciatonnum* de l'itinéraire d'Antonin, que les uns placent à Saint-Fromond, au-delà de Saint-Lô, et les autres à Couvains en deçà. Je trouve le fondement de cette opinion dans les vestiges d'antiquité qu'on y remarque, dans les ruines considérables d'un vaste château-fort placé sur une éminence, dans les levées de terre ou retranchements assez étendus, faits de mains d'hommes, qui renfermaient un grand terrain. Il paraît d'ailleurs par les vieux titres que quelques restes de gros murs qui existent encore sont qualifiés de Porte-du-Four, et de Porte-Sainte-Suzanne, à l'occasion des pièces de terre qui sont tout proche. Ces noms assurément sont d'après coup, mais ils prouvent au moins par cette tradition l'existence d'une place considérable à Semilly; à joindre que des deux côtés, à une lieue loin, on voit les restes d'une chaussée romaine qui allait aboutir vers Semilly. On prétend que Saint-Lo s'appelait alors Briovère, c'est-à-dire, en vieux langage celtique, Pont-sur-Vire. La ruine de la ville sise à Semilly laissa à celle-ci le moyen de s'accroître.

A la décadence de l'Empire Romain (en 458, le général Gilles régnait encore dans les Gaules au nom des Empereurs Romains), les habitants du Bessin devinrent, comme ceux de toutes les Gaules, l'objet de l'avarice des officiers romains. On ne sait aucun détail de ce qui est arrivé dans le pays. On sait seulement que la Notice de l'Empire place une garnison à Bayeux, mais les peuples des Provinces Armoriques ne tardèrent pas à former une espèce de république, et à se gouverner par leurs propres lois. Cette république subsista pendant environ 80 ans, c'est-à-dire jusqu'après le baptême de Clovis. Alors les

Armoriques, qui s'étaient soustraites à l'Empire Romain, se donnèrent à ce prince, et devinrent sujets de son royaume, en 497.

Vers le milieu du IXe siècle, des essaims de barbares vinrent fondre sur la France, et portèrent la désolation et l'effroi dans les plus belles provinces de ce Royaume. La Neustrie, par sa position sur le bord de la mer, y fut plus exposée qu'aucune autre. Ces peuples, avides de pillage et attirés par la fertilité des campagnes, ne trouvèrent pas grande résistance. Une troupe n'était pas plutôt décampée qu'il en venait une autre, qui achevait de ruiner ce qui avait échappé aux premiers. On doit penser que le diocèse de Bayeux ne fut pas ménagé pendant ces horribles incursions. On en doit juger par les évêques de Bayeux : Baltfride et Sulpice qui furent massacrés par ces barbares : par les monastères de Cerisy, Deux-Jumeaux, Evrecy et Livry, qui furent ruinés de fond en comble ; et par le bouleversement de Bayeux, dont presque tous les habitants devinrent les victimes du fer et du feu. Ces ravages durèrent pour le moins 60 ans, et ils ne finirent que lorsque Charles-le-Simple, pour avoir la paix, céda en 912, à Rollon, leur chef, la Neustrie qui prit dès lors le nom de Normandie.

On divise le diocèse de Bayeux en 3 petits pays : le Bessin, le Boccage, et la campagne de Caen.

Le Bessin, *Bajocensis ager*, ou *Bajocassinus tractus*, est nommé *Bajocassinus ager* dans les capitulaires de Charlemagne, et dans ceux de Charles-le-Chauve *Bagisinus* pour *Bagasinus*, dit M. de Valois, ou *Bagassinus*.

Il a quelques fois marqué tout le diocèse de Bayeux, suivant M. Huet. Il n'a cependant pas tant d'étendue. Il contient seulement l'espace qu'on trouve entre l'Orne et les Veys, de l'Est à l'Ouest; la Manche, la rivière de Vire, et les sources qui sortent de la butte de Brimbale, du Nord au Sud. R. Cenalis, évêque d'Avranches, pense que le pays Bessin a pris son nom de la quantité de baies et de ruisseaux qui l'arrosent. *Neustriam Bajocassinam a Baiis aquisve stagnalibus crediderim appellatam : abundat enim fluentis intermontanis* (1).

Cette remarque est fondée sur l'inspection des lieux. Elle serait sans réplique si des autorités plus anciennes venaient à l'appui. Le Bessin ainsi considéré est divisé en Bessin proprement dit et en Pays du Boccage.

Le Bessin proprement dit, est encore subdivisé en haut et bas Bessin. Par le haut Bessin, on entend ce qui est entre les rivières d'Orne et d'Aure, et par le bas Bessin, ce qui est entre l'Aure et la rivière qui se décharge dans la baie d'Isigny. L'un et l'autre sont fertiles en froment et en pâturages. Il y croit beaucoup de fruits, et surtout des pommes dont on fait le cidre.

On avait toujours cru que la rivière d'Orne, au Levant du Bessin, faisait la séparation de ce pays et de celui d'Hyesmes, qui est de l'autre côté. L'abbé Esnault, auteur de trois savantes dissertations sur le diocèse de Séez, n'en a pas jugé ainsi. Il veut enlever au Bessin, pour enrichir son comté d'Hyesmes, la ville de Caen, et une bonne partie des doyennés ruraux de Douvres, Maltot et Evrecy, qui sont en deçà de l'Orne, du côté de Bayeux. Il étend l'Hyesmois jusqu'au ruisseau de Bretteville-l'Orgueilleuse et de Rots. Comment a-t-il pu ignorer que

(1) *De Re Gallica*, lib. II, page 148.

l'Orne a toujours borné le Bessin d'un côté, et le pays d'Hyesmes de l'autre? Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, dans la chartre de confirmation de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen (1), dit formellement que le village de Luc proche la mer, et du doyenné de Douvres, est *in comitatu Bajocensi.* Richard II, un de ses prédécesseurs, dans une chartre pour l'abbaye du Mont-Saint-Michel, place *in pago Bajocassino* (2) la paroisse de Mondrainville, au doyenné de Maltot, et celle de Verson, située à côté, et qui sont bien au-dessous du village de Rots. Raoul Tesson, selon la chartre de fondation, aumôna en 1070, à son abbaye de Fontenay, plusieurs pièces de terre proche la rivière d'Orne, au Couchant de cette abbaye, et situées dans le Bessin : *quæ sunt in pago Bajocassino in proximis fluminis Olnæ contra occidentalem partem abbatiæ* (3). Enfin Cenalis et les anciens titres placent dans le Bessin, le bourg d'Oystreham et Fierville qui sont sur le bord de cette riviere, l'un au Nord, l'autre au Midi; preuve que le Bessin s'étendait jnsqu'à l'Orne. L'abbé Esnault n'a donc pu décorer son pays d'Hyesmes de la ville de Caen, comme il a fait dans la première dissertation, page 35; car enfin, quoi qu'il soit vrai qu'une de ses principales rues, la rue Saint-Jean, soit appelée dans les chartres la rue Hiémoise ou Exmoisine, il est certain que cette dénomination lui a été donnée, dit M. Huet (4), non à cause qu'elle est dans l'Hyesmois, mais parce qu'elle conduit dans le pays qui en a porté le nom.

Le Bocage, bien plus étendu que le Bessin, comprend

(1) *Neust. pia,* p. 630.
(2) *Neust. pia,* p. 378.
(3) *Nova Gall. Christ.* t. XI, inter instr., col. 62.
(4) *Origine de Caen,* p. 85.

la partie méridionale du diocèse. Ce nom lui a été donné parce qu'autrefois il était tout couvert de bois et de bruyères, comme il l'est encore à bien des endroits. C'est un démembrement du Bessin qui ne commença à être connu que sous les premiers ducs de Normandie, vers l'année 945 ; c'est à l'occasion du projet que le roi Louis d'Outremer avait formé de s'emparer de la Normandie. Dans la conférence que le comte Bernard eut avec ce prince, il distingue formellement Le Bocage avec Le Bessin. L'abbé Esnault en fait remonter la distinction plus haut. Il veut que ces deux pays soient le *Bagisinum* et le *Corilisum*, cités dans les capitulaires qui furent rédigés en 853, sous Charles-le-Chauve dans l'assemblée de Senlis. Du nom de *Curiosolitæ* que portaient les anciens peuples de la cité de Bayeux, s'est formé, dit-il (1), *Coriolositæ* d'où est procédé *Corilisum*, qu'il prend pour le Bocage.

On ne saurait marquer exactement ses bornes par rapport au Bessin. Je le divise par une ligne que je suppose être tirée du S.-E. au N.-O., depuis le village de Curcy, proche l'Orne, jusqu'au bourg d'Isigny inclusivement. Ce pays n'approche pas de la fertilité du Bessin. Il est inégal et pierreux à plusieurs endroits. Les terres labourables ne produisent ordinairement que du seigle, de l'orge, de l'avoine et des blés noirs. Il y a peu de prés, et pour pâturages seulement des landes et des bruyères. Ce canton pourtant n'est pas moins vivant que le Bessin. Hormis le pain de froment dont on peut se passer, tous les autres vivres y sont communément meilleures, et à plus bon marché que dans les pays gras.

La Campagne de Caen est prise pour tout le pays qui

(1) *Dissert. sur le dioc. de Séez*, p. 106.

est entre les rivières d'Orne et de Dives. On l'appelle Campagne par excellence, à cause de la bonté et fertilité de son terroir. Les terres à labour y sont d'un plus grand produit en froment, et si on excepte les pommes qui y sont plus rares que dans le Bessin, il y croît toutes sortes de fruits. Il y a même des vignobles aux environs d'Argences, dont on fait du vin communément appelé vin Huet.

Cette portion du diocèse de Bayeux faisait autrefois partie de la cité d'Hyesmes, *Ossissimi*, comme l'a très bien prouvé l'abbé Esnault dans sa première *Dissertation sur le diocèse de Séez*. Les noms d'Hyesmes et d'Hyesmois sont encore demeurés à deux archidiaconés des évêchés de Bayeux et de Séez qui en partagent le ressort. Sans doute qu'après la destruction de la ville d'Hyesmes, ce canton fut attribué à ces deux évêchés, dont on fit deux archidiaconés, qui, pour en conserver la mémoire, en ont conservé le nom.

L'enclave de Bayeux, dans l'évêché de Lisieux, est connue sous le nom d'Exemption de Cambremer. Elle est de l'autre côté de la Dive par rapport à Bayeux, et contient l'abbaye de Val-Richer, et 9 paroisses dont la principale s'appelle Cambremer. On dit que Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux, obtint de l'évêque de Lisieux la juridiction spirituelle de ce canton, lorsqu'il y fonda l'abbaye du Val-Richer en 1150, mais la chartre de confirmation d'Hugues, archevêque de Rouen (1), établit clairement que ce lieu appartenait déjà à l'évêque de Bayeux, et ainsi la cession doit être antérieure.

Les évêques de Lisieux ont une pareille exemption dans le diocèse et proche la ville de Bayeux, plus resserrée ce-

(1) *Nov. Gall. Christ.*, t. XI. Instr., col. 82.

pendant, puisqu'elle ne contient que l'abbaye de Mondaye et 4 paroisses. On l'appelle : Exemption de Nonant, à cause de la principale paroisse de ce district. La baronnie de Nonant appartenait déjà en 1153 à l'évêché de Lisieux (1). Hermant a donc supposé mal à propos que sa juridiction spirituelle n'a été obtenue qu'au commencement du XIIIe siècle par Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux.

L'autre enclave de Bayeux est au-delà des Veys, dans le diocèse de Coutances. Elle est composée de 5 paroisses, dont Sainte-Mère-Église est la principale. On le comprend parmi les paroisses de Trévières; mais quoique ses curés se reconnaissent soumis à la juridiction de l'évêque, ils prétendent être exempts de la visite de l'archidiacre. C'est, dit-on, une cession faite dans le VIIe siècle par saint Lô, évêque de Coutances à l'évêque de Bayeux, en échange de la juridiction spirituelle qui lui fut abandonnée sur le château, dit à présent : ville de Saint-Lô, et sur ses environs, qui comprennent les paroisses du Mesnil-Rousselin, Saint-Georges-de-Moncoq, Saint-Ouen-de-Baudre; car, quoiqu'en deçà de la rivière de Vire, ces paroisses dépendent de l'évêché de Coutances.

Le diocèse de Bayeux ne contient que trois villes, mais distinguées : Bayeux, par son antiquité et le siège épiscopal; Caen, par sa grandeur, la beauté de ses bâtiments et son Université; et Vire, par son commerce et les beaux esprits qui en sont sortis. Il y a plus de 20 bourgs; Torigny et Condé-sur-Noireau, les deux principaux, peuvent aller de pair avec bien des villes de France. Condé a même le titre de ville dans quelques arrêts du Conseil.

L'évêque de Bayeux est le premier suffragant de l'ar-

(1) *Nov. Gall. Christ.*, Instr., col. 775.

chevêché de Rouen, et le doyen né des évêques de Normandie. C'est à lui à présider aux conciles provinciaux, et aux assemblées ecclésiastiques, lorsque l'archevêque est absent. Il prend, suivant La Roque (1), le titre de connétable ecclésiastique de Normandie. Ce droit n'est pas seulement fondé sur l'antiquité de son siège, mais aussi sur le rang que la cité de Bayeux a toujours tenu parmi les six qui dépendent de la métropole de Rouen. Il est certain que les premiers évêques ont suivi les prérogatives des villes dans la police ecclésiastique, et le concile de Nicée en a fait une règle qui fut observée à l'égard des églises de Vienne et d'Arles, dans le premier concile de Turin, tenu en 398 ou 399. C'est à quoi le pape Grégoire XIII n'eut pas assez d'égard quand il jugea autrement dans la contestation des évêques de Bayeux et de Séez au concile de Rouen de l'année 1581 ; car, quoique par sa bulle de 1584, il ait ordonné qu'on n'aurait d'égard qu'à l'antiquité du sacre pour la préséance de nos évêques, les successeurs de celui de Bayeux n'ont point cessé de réclamer contre une décision si préjudiciable à leur droit.

Son revenu consiste en de très belles terres qui sont : les baronnies de Saint-Vigor, de Neuilly-l'Evêque, d'Isigny, Crépon, Airel, des Bois-d'Elle, et de La Ferrière-Hareng, dans la viconté de Bayeux, de Douvres, et du Plessis-Grimoult dans les vicontés de Caen et de Vire, et de Cambremer dans la viconté de Rouen, avec toutes leurs dépendances.

A raison de sa baronnie de Saint-Vigor, il a les droits, dignités, franchises et libertés ès-paroisses de Saint-Vigor-le-Grand, Saint-Vigoret, Noron, Ellon, Juaye, Port-en-

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 651.

Bessin, Surrain, Saint-Laurent-sur-la-Mer, et Formigny.

Il est encore seigneur tréfoncier des paroisses de Port, Commes, Surrain, Saint-Laurent-sur-la-Mer, Sommervieu, Carcagny, Juaye, Ellon, et autres seigneuries dépendantes de sa baronnie de Saint-Vigor.

A cause de tous ces fiefs, il doit au Roi, comme les autres seigneurs féodaux, le service de 20 chevaliers. Il est obligé de le servir en personne avec 120 chevaliers, suivant les dénombrements dressés par Philippe-Auguste après la conquête de Normandie. *Debet servitium XX militum, et ad suum servitium CXX militum, id est, debet capere servitium CXX militum pro exercitu* (1).

Il est de plus propriétaire ès-congés des bois, landes et marais dépendant de ses baronnies, avec droit de basse et moyenne justice dans toute leur étendue. Il y nomme un sénéchal à qui appartient la connaissance et juridiction des eaux et forêts de ces baronnies, et de la police et coutume dans le bourg d'Isigny. Il perçoit aussi par moitié, avec les religieux de Saint-Vigor, les droits et coutumes de la foire Toussaint qui se tient près Bayeux dans un lieu nommé le Champ-Fleuri. Il a droit de police dans cette ville et dans ses faubourgs le jour de la foire, trois jours avant et trois jours après, avec les droits et coutumes de la ville.

Par lettres données à Milly en Gâtinois au mois d'octobre 1474, Louis XI, en considération de Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, qu'il qualifie de son cousin (2), érigea en haute justice les baronnies, terres et seigneuries de l'évêché de Bayeux, savoir: Saint-Vigor-le-Grand, Neuilly-l'Evêque, Douvres, Le

(1) Basnage, t. I, p. 145-146.
(2) *Hist. Harc.*, t. III, p. 560.

Plessis-Grimoult, La Ferrière-Hareng, Cambremer, Les Bois-d'Elle, Airel, Lieu-Saint, Carcagny, Sommervieu, et plusieurs autres terres et seigneuries, desquelles dépendances sont tenus et mouvants plusieurs nobles fiefs et arrières-fiefs en tenures.

Disons à présent quelque chose des entrées solennelles des évêques de Bayeux dans leur ville épiscopale.

Dès le matin de la veille du jour que l'évêque a fixé pour son entrée solennelle, ce prélat se rend à la chapelle Notre-Dame-de-La-Délivrande (à 6 lieues de Bayeux), où il est reçu et harangué à la porte par le directeur de cette chapelle, revêtu d'une chape, à la tête du clergé, et par les députés du Chapitre de l'église cathédrale de Bayeux. On lui présente de l'eau bénite, et il est conduit processionnellement dans le sanctuaire de la chapelle où il fait sa prière. Après avoir célébré la messe, il vient coucher au prieuré de Saint-Vigor-le-Grand, à un demi-quart de lieue de Bayeux. Quand l'évêque y arrive, il doit être monté sur une haquenée blanche, et avoir des éperons d'argent. Le seigneur de la baronnie de Beaumont aide le prélat à descendre de sa monture, prend la haquenée, et la fait conduire à son écurie ; c'est là un des plus beaux droits de son fief. L'évêque se place ensuite sous un dais porté par 4 religieux dudit prieuré de Saint-Vigor, et, marchant vers l'église, il rencontre à l'entrée de l'allée qui y conduit, le prieur qui le harangue et l'accompagne. Après avoir assisté au *Te Deum*, le prélat se retire dans l'appartement qui lui a été préparé. En ce lieu, un des vassaux de l'évêché (le seigneur du fief de La Couronne), vient saluer le nouvel évêque un genou en terre, et lui ôte ses éperons d'argent. Ledit vassal est obligé à cette fonction à cause de son fief; il est également obligé de marcher armé de toutes pièces derrière le prélat le jour de son

entrée solennelle, et de se trouver derrière lui toutes les fois qu'il officie pontificalement. La journée finit par un souper en maigre que les religieux font servir à l'évêque. Le châtelain de Saint-Vast lui présente le premier coup à boire, et retire ensuite le hanap ou la coupe d'argent-vermeil dont il lui a servi.

La députation que nous avons dit que le Chapitre de Bayeux envoie à l'évêque au prieuré de Saint-Vigor, est composée ordinairement de 8 chanoines.

Le jour fixé pour l'entrée solennelle, on dit les Primes à la cathédrale à 5 heures du matin. Pendant ce temps, tout le clergé séculier et régulier de la ville s'assemble, et il part ensuite processionnellement avec le Chapitre à 6 heures. Etant arrivé au prieuré de Saint-Vigor, le doyen, accompagné des principaux du Chapitre, va trouver l'évêque à sa chambre, où il doit être en surplis et en rochet. Après lui avoir fait de profondes révérences, le doyen le conduit à une des chapelles de l'église dudit monastère, où le sacristain lui ôte ses souliers et ses bas, et lui met de simples sandales liées avec un ruban. [L'usage étant que les évêques fassent leur entrée les pieds nus.] On lui met aussi une chape blanche et une mitre simple, et en cet état on le conduit à une chaire de marbre qui est près du grand autel. On prétend que cette chaire a servi à saint Vigor, un de nos premiers évêques quand il prit possession de son évêché. L'évêque s'étant assis sous un dais, le doyen le harangue en présence de tout le clergé, et ensuite la procession part de Saint-Vigor.

Pendant la marche, le prélat est entre le baron de Beaumont et celui de Saint-Vast. Ces deux barons soutiennent les bouts de la chape de l'évêque, et deux aumôniers portent la queue de cette chape. Derrière le prélat est l'autre vassal dont nous avons parlé ci-devant, armé de

toutes pièces, et ayant une hallebarde sur l'épaule. Un autre vassal marche immédiatement avant l'évêque, et sème de la paille depuis le prieuré jusqu'à la porte de l'église de Saint-Sauveur. Toute la milice bourgeoise est sous les armes depuis la barrière Saint-Jean jusqu'à la cathédrale.

L'évêque s'arrête à l'église de Saint-Sauveur. Il est reçu par le curé. Etant entré dans l'église, il se place sur un siège préparé à ce sujet, et où il reçoit l'encensement. Après cette cérémonie, on lui ôte ses habits pontificaux pour lui en donner de plus magnifiques. C'est alors qu'on lui met des bas et des souliers. Avant que de le revêtir, le curé lui verse de l'eau sur les mains et sur les pieds, et la jatte ou plat d'argent qui sert à cette cérémonie et le pot à eau, appartiennent au curé, ou au Chapitre quand la cure est en déport. M. le chevallier de Saint-Jarry, qui a donné une relation de l'entrée de M. de Luynes, évêque de Bayeux, en 1729 (aujourd'hui cardinal-archevêque de Sens), dans une lettre adressée à Mme la duchesse de Chevreuse, dit que ce prélat fit présent de l'aiguillère d'argent au curé de Saint-Sauveur, par pure générosité ; cependant nous voyons dans la relation de l'entrée de Mgr de Nesmond, du 15 mai 1662, que cet évêque abandonna le bassin ou l'aiguillère d'argent au Chapitre, parce que la cure était alors en déport. C'est d'ailleurs un usage constant observé par leurs prédécesseurs.

Au sortir de l'église de Saint-Sauveur, l'évêque est accompagné du clergé de la paroisse de ce nom jusqu'à la porte de la rue. Le clergé rentre dans l'église, et laisse le prélat entre les mains du peuple, qui seul a droit dans cette occasion de le conduire jusqu'à la cathédrale. Etant arrivé en ce lieu, l'évêque trouve d'abord la porte fermée, mais l'instant d'après elle lui est ouverte par 4 chanoines.

Il entre, et aussitôt il fait entre les mains du Chapitre le serment ordinaire, à genoux sur un carreau de velours violet. Ensuite on le conduit au chœur où il s'assied dans la chaire épiscopale. Après qu'on a chanté le *Te Deum*, il va à la sacristie, où, s'étant revêtu de riches habits, il revient célébrer pontificalement la messe du Saint-Esprit, assisté de 4 diacres et d'un pareil nombre de sous-diacres. A l'issue de la messe, le Chapitre le conduit à son palais épiscopal, où le prélat le retient à dîner avec les 4 barons et les personnes de qualité qui l'ont accompagné. Après le dîner, l'évêque fait ses libéralités au peuple, et reçoit les compliments de tous les corps de la ville.

L'évêque de Bayeux jouit au moins de 90,000 livres de rente, et, selon la taxe en cour de Rome, il paye 4,433 florins pour l'expédition de ses bulles.

Sa juridiction spirituelle est exercée dans 2 sièges d'officialité : l'un à Bayeux, l'autre à Caen.

Ils ont dans leur ressort 4 archidiaconés et 17 doyennés. Les doyennés avec les enclaves de Cambremer et de Sainte-Mère-Eglise renfermant 615 cures, 24 conférences ecclésiastiques, 3 chapitres, 12 abbayes d'hommes et 2 de filles, 14 prieurés tant en règle qu'en commande, 17 couvents d'hommes, 13 de filles, 2 commanderies de Malthe, 5 personnats, plus de 200 chapelles fondées, 8 hôpitaux, et 3 séminaires.

L'ordre que je me propose par la suite, est le même que celui des doyennés sous la juridiction des archidiacres. Je vais en dresser une table afin de mettre les lecteurs au fait du plan de cet ouvrage. Je rangerai ensuite les paroisses par ordre alphabétique, et je rapporterai à leurs articles tous les lieux et tous les faits qui méritent d'être remarqués.

ARCHIDIACONÉ DE BAYEUX

de six doyennés et de deux cent onze paroisses.

Bayeux.....	14 paroisses	(Officialité de Bayeux.)	
Fontenay-le-Pesnel....	37 —	—	—
Villers-en-Bocage.....	31 —	—	—
Vire.....	53 —	—	—
Condé-sur-Noireau....	44 —	(Officialité de Caen.)	
Evrécy.....	32 —	—	—

ARCHIDIACONÉ DE CAEN

de quatre doyennés, et de cent huit paroisses.

Caen.....	18 paroisses	(Officialité de Caen.)	
Douvres.....	29 —	—	—
Maltot.....	32 —	—	—
Creully.....	36 —	(Officialité de Bayeux.)	

ARCHIDIACONÉ D'HYESMES

de trois doyennés, et de cent trente-trois paroisses.

Cinglais.....	47 paroisses	(Officialité de Caen.)	
Troarn.....	44 —	—	—
Vaucelles.....	42 —	—	—

ARCHIDIACONÉ DES VEZ

de quatre doyennés, et de cent cinquante-quatre paroisses.

Campigny.....	37 paroisses	(Officialité de Bayeux.)	
Couvains.....	32 —	—	—
Thorigny.....	50 —	—	—
Trévières.....	35 —	—	—

EXEMPTION DE CAMBREMER

Neuf paroisses.

Les commencements de l'histoire de l'église de Bayeux sont si obscurs qu'on ne sait dans quel siècle la connaissance de l'Évangile y a été apportée. Comme on n'a ni preuve ni monuments qui en fixent l'époque, on est obligé de recourir à des conjectures. Mais quelle ressource pour un point de cette importance? Tous conviennent que saint Exupère, que l'on appelle encore saint Spire, est le premier évêque de Bayeux, et qu'il a fondé cette église. Dans quel temps? C'est là le nœud de la difficulté. Les uns veulent qu'il soit venu à Bayeux dès la fin du premier siècle, d'autres, au milieu du troisième, d'autres, enfin, au quatrième, et même au commencement du cinquième.

Les premiers disent que la religion chrétienne fut prêchée dans les Gaules dès le temps des apôtres, ou au moins dans celui de leurs disciples, qui y fondèrent plusieurs églises. Ce sentiment, quoique opposé aux témoignages de Sulpice-Sévère et de Grégoire de Tours, ils le fortifient de l'ancienne tradition de l'église de Bayeux, et de quelques anciens écrivains, tels que Cenalis, évêque d'Avranches; Jean Masson, archidiacre de Bayeux; Bocquet, chanoine de Saint-Spire de Corbeil, dont les deux derniers publièrent, au commencement du XVII^e^ siècle, chacun une vie de cet apôtre du Bessin; mais le sévère critique, M. Baillet, ennemi des traditions mal appuyées, n'a pas craint de dire que leurs ruisseaux ne valaient pas mieux que les sources où ils ont puisé.

Les seconds, en convenant que saint Exupère est venu en Neustrie en même temps que saint Denis parut à Paris, soutiennent qu'ils n'ont pu venir que vers la fin du III^e^ siècle. Ils se fondent sur les témoignages de Sulpice-Sévère qui dit dans le second livre de son *Histoire Sainte : Sub Aurelio Antonini filio persecutio quinta*

agitata, ac tum primum inter Gallias martiria visa, serius trans Alpes Dei religione suscepta. Grégoire de Tours qui, dans le premier livre de l'*Histoire de France*, chapitre XXX, assure que du temps de Decius, après l'an 250, saint Denis fut envoyé à Paris, et qu'il y souffrit le martyre. Donc, saint Exupère, pour peu qu'il ait été du nombre des évêques qui passèrent dans les Gaules avec saint Denis, n'est venu à Bayeux qu'après le milieu du IIIe siècle. Or, en suivant le sentiment de ceux-ci (la première opinion paraît absurde), il faut admettre une longue vacance entre saint Exupère et ses deux premiers successeurs; ou il y a eu entre eux une assez longue anarchie.

M. Hermant, dans son *Histoire du diocèse de Bayeux*, est tombé à cet égard dans des fautes qui, je ne craindrai pas de le dire, tiennent de la stupidité. A la page 7 de sa préface, il reprend M. Petite de ce qu'il donnait à saint Regnobert 90 ans d'épiscopat; à la page 8 et 9 il réitère sa critique, et pour se donner le relief d'un critique réservé, il rapporte les raisons qui l'en font douter; mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que dans le temps même qu'il refuse à saint Regnobert 90 ans d'épiscopat, il lui en donne au moins 150, et 210 ou 215 ans de vie. Dans sa préface, page 4, il fixe l'arrivée de saint Exupère à Bayeux vers la fin du IIe siècle, et dans le corps de son histoire, page 4, 5 et 12, il dit que saint Regnobert fut sa première conquête, qu'il fut fait prêtre après avoir passé par tous les interstices, ce qui emporte un grand espace de temps, comme le savent ceux qui sont au fait de la discipline ecclésiastique. Or, il donne, page 6, à saint Exupère, 50 ans d'épiscopat lors de sa mort, qu'il dit être arrivée au milieu du IIIe siècle, c'est-à-dire en l'an 250; il était donc venu au plus tard en Neustrie vers

l'an 200. Or, en ce temps, peut-on, suivant sa narration, supposer à saint Regnobert moins de 15 ans? C'est un âge encore bien tendre pour un premier prosélite de saint Exupère. Lors donc de la mort de ce dernier, saint Regnobert devait être âgé de 65 ans. Ensuite, à la page 14, il fait mourir saint Regnobert vers l'an 395 ou 400. De l'année 250 à 400, il y a 150 ans, ou, si l'on veut prendre 395, il y a toujours 145 ans, qui est la durée que Hermant donne à l'épiscopat de ce prélat, ce qui, joint aux 65 ans qu'il avait lors de son exaltation, forme 210 ou 215 ans de vie. Ne faut-il pas bien peu réfléchir pour donner dans une pareille bévue en fait de chronologie?

Ceux qui placent la mission de saint Exupère à Bayeux au milieu du IIIe siècle, lui donnent pour successeur immédiat saint Regnobert. Il faut qu'ils admettent aussi une longue vacance entre ce dernier et saint Ruffinien, qui est le troisième évêque, et qui n'a siégé qu'au commencement du Ve siècle, ou il faut donner aux premiers une longue suite d'années dans leur épiscopat. Quant à la dernière proposition elle ne peut être soutenue faute de preuve; la première paraît plus probable; mais le malheur des temps ne peut-il pas nous avoir dérobé la connaissance de quelques évêques dont les noms se sont perdus avec les actes? De là est partie une troisième opinion que la plupart des critiques de notre temps ont embrassée.

Ils prétendent que saint Exupère n'a été envoyé que vers le milieu du VIe, et même à la fin de ce siècle; tels sont le P. Longueval, jésuite, et l'abbé Le Bœuf. Encore le dernier a prouvé, par une dissertation *ex-professo*, que saint Regnobert, bien loin d'être le second évêque, doit être renvoyé jusqu'au VIIe siècle, et que c'est le même que saint Ragnebert qui siégeait alors. Mais cette opinion

milite contre la tradition de l'église de Bayeux qui a toujours reconnu saint Regnobert pour son second évêque, et qui rapproche l'époque de l'établissement du christianisme des temps apostoliques. On n'en peut donner de preuve évidente, mais elle n'est pas contre la vraisemblance. Au reste, ce qu'on peut dire, c'est que le diocèse de Bayeux étant un des plus considérables de Normandie par l'antiquité de ses prérogatives, il est aussi un des premiers qui a reçu les lumières de la foi, sans qu'on puisse lui assigner une époque certaine.

Je crois devoir joindre à ceci une liste de nos évêques avec quelques mémoires sur leur histoire.

I. Saint Exupère ou saint Spire. « Apostolico functus est officio divus Exuperius anno a parta salute quarto ac nonagesimo : collega usus divo Reverentio : in ædicula divi Joannis-Baptistæ à se constructa marmoreum baptisterium miro artificio compingendum curavit. In ara quæ anteà Mons Famelicus, dûm vero Mons Chrismatum appellata est, Virginis matris iconem erexit, cujus clementiæ civitatis tutelam in hunc usque diem municipes ita ex animo commitunt, ut spe bonâ ducantur nullo eam unquam hostili impetu diripiendam fore. Ejus Exuperiani capitis sacrum pignus in æde Bajocensi precioso conditorio in hunc usque diem custoditur. Quæ super sunt reliquiæ apud Corvoliense templum auro gemmisquæ adornatæ perpetuâ veneratione asservantur, unà cum divi Lupi Bajocassini præsulis sacris pignoribus (1). »

C'est environ à ce temps-là (370) que l'on doit rapporter la fondation de plusieurs églises dans le Nord des Gaules (2). L'idolâtrie s'était comme retranchée dans ces

(1) *Cenalis de Re Galica*, lib. 20.

(2) *Hist. de l'Eglise Gall.*, par le P. Longueval, t. II, page 297, in-4°.

pays plus éloignés du commerce des Romains, et par conséquent plus barbares. Ce ne fut que sur la fin du VI^e^ siècle que des hommes apostoliques vinrent à bout de défricher par leurs travaux ces terres incultes; mais ils eurent la consolation de voir que la récolte, pour avoir été tardive, n'en fut que plus abondante. Saint Exupère, vulgairement saint Spire, établit une chrétienté florissante à Bayeux et en fut le premier évêque. Quelques auteurs le font beaucoup plus ancien ; mais comme saint Loup, qui fut son successeur après saint Regnobert, et saint Ruffinien vivaient sur la fin du V^e^ siècle, il paraît qu'on ne peut guère donner plus d'antiquité à saint Exupère, à moins que d'admettre une longue vacance dans ce siège. Il est honoré le premier jour d'août et ses reliques ont été transférées à Corbeil, qui le reconnaît pour son patron.

II. Saint Regnobert. « Pontificalem sedem, aulicamque structuram Reginobertus magnificè ædificavit et auxit, et cum his, ædiculas complures : protomartyri Stephano unam, cœlestis militiæ protomiliti Michaeli alteram, religiosè dicatas : præter alias, quas hic enumerare supervacuum foret. Nam de Campodomensi per eum erecta structura non nulla attigimus. Quanti apud suos municipes, divi hujus Reginoberti patrocinium æstimetur, testatur Haguinus in Carolo VII.

« Lego divum Regnobertum comitem priùs, deindè vero Bajocassinum præsulem, celeberrima illic templa constituisse. Unum scilicet nomini ac numini Christi Salvatoris : alterum memoriæ Virginis Deiparæ ad Frigidum (ut dici solet) vicum, gallice : *froide rue*. Divi Joannis-Baptistæ memoriæ tertium : quartum verò Apostolorum. »

M. Baillet, dans la *Table critique des auteurs et des actes des saints* (1) dit : « Saint Renobert ou Raimbert, évêque de Bayeux. On dit que sa légende n'est qu'un tissu d'impostures, et une suite de fables qu'on a imaginées touchant les premiers évêques de Bayeux, sous le nom de Loup, disciple et successeur de notre saint. Le P. Papebrock ne l'a pas jugée digne d'entrer dans le recueil des Bollandistes. Voyez ses observations au XVI de mai, où il ne dit rien que les personnes judicieuses et clairvoyantes ne pensent comme lui. »

Saint Ragnebert, Ragnobert, Regnobert ou Renobert, évêque de Bayeux, a une légende sous le titre de saint Loup, évêque de Bayeux, mais elle est fausse à tous égards (2). 1° L'imposteur caché sous le nom de saint Loup parle ainsi : « Ego Lupus, quamvis indignus Bajocensis ecclesiæ tertius à Sancto Exuperio, secundus a beato Regnoberto episcopus, vitam sancti Exuperii, vel actus beati Ragnoberti magistri mei, qui me diaconum ordinavit, breviter tractavi. » Or, 1° dans cette supputation qu'il fait de ses prédecesseurs, il exclut saint Ruffinien qui, constamment, a précédé saint Loup; 2° si Exupère avait été envoyé par le pape saint Clément, comme il le dit, et que saint Loup ait succédé immédiatement à saint Renobert, ce dernier aurait dû remplir un épiscopat de près de 300 ans, ce qui ne tombe pas sous le sens commun ; 3° « ex usu præterea primorum istorum sæculorum, quibus vivisset et scripsisset Lupus, nequaquam fuit *sacerdotes* vocare alios quam episcopos : hic tamen sic etiam vocantur presbyteri ; et quidem in hunc gradum ordinato Zenoni dicitur *injunctum archidiaco-*

(1) T. III, page XVIII. Edit. 1701, 16 mai.
(2) *Boll. act. santor.* 16 maii, t. III, page 610.

natùs officium, quod antiquitus solis competebat diaconis » ; 4° ajoutez que le nom de Ragnobert ou Renobert est purement français, et qu'il n'est pas vraisemblable qu'il ait été connu avant l'arrivée des Français dans les Gaules au v^e^ siècle. « Ut mirum sit scriptores Francos qui episcopatuum catalogos texuere, absque cunctatione recepisse hunc ordinem, quo sibi successerint Exuperius, Renobertus, Ruffinianus, Lupus : et à Sammarthanis erroris argui eos, qui S. Renobertum à Ragnoberto, Sonatii Remensis cœvo, non distingunt. Tam firma scilicet prejudicia faciunt scripta, sub auctoris magni nomine grandem præ se ferentia auctoritatem, donec accuratius examinentur ; quod a nobis fieri si grave quibusdam est, sciant longè gravius eruditis viris esse ecclesiasticam historiam accipere implexam nodis insolubilibus, quamdiu personatis illis scriptoribus non detrahitur larva, sæculorum aliquot patientia nitens et favore urbium ac populorum, sua suarumque ecclesiarum principia quam antiquissima dici gaudentium, et credi cupidentium. »

III. S. Rufinianus.

IV. S. Lupus. « Eodem die (25 octob.) Bajocis in Normannia S. Lupi Episcopi et Confessoris, qui ipsius Bajocassinæ municeps, à Sancto Renoberto secundo sedis illius antistite, de parentum piorum voto lavacro salutari regeneratus magnam ex his auspiciis benedictionem tulit. Postquam enim sedula parentum cura, qui tenerè ipsum diligebant, liberalibus fuisset disciplinis imbutus, sancti ipsius pontificis ita mores imitatus est, ut jam pari gressu cum eo in sanctitatis tramite procedere videretur. Præcipuo igitur ab ipso amore habitus, sacris ministeriis vix ad huc egressus ex ephæbis, ab ipso adhibitus est. Cum autem Renobertus ipse ad superos transisset, Lupique in

dies decora virtutum augerentur, S. Rufiniano, qui in episcopatu successerat, altiorem in gradum merito visus est prọvehendus. Tuncque non sine divino afflatu Stephanus presbiter fertur inclamasse : Rufiniane dùm hunc promoves, tibi successorem deligis. Scias enim ipsum tibi Deo volente successurum. Vaticinium eventus firmavit, non diù post enim Rufiniano defuncto, divino monitu, B. Silvester archiepiscopus Rothomagensis jussus est ociùs Bajocas proficisci, Lupumque levitam ade piscopatum sublimare. Ingrediente ipso in ecclesiam ubi comitia de electione ineunda agebantur, repente archiepiscopum convenit infans supernè inspiratus, Lupumque ut incunctanter episcopum ordinaret, palam rọgavit. Cui mox clerus et populus suffragatus, ambitioso quasi officio instabat, ut Lupus pastor sibi consecraretur. Tanto splendore igitur in cathedram provectus, divina auspicia quibus vocatus fuerat ad regimen animarum condignis curæ et operæ successibus cụmulavit... Duobus a nativitate cæcis visum refudit, prophetiæque dono inclaruit... Expletis digno excursu 30 episcopatus annis, felix in Christo quievit. Sepultus autem vir beatus pone S. Renobertum cujus gesta præclarè factis expresserat, et commendaverat scriptis (1). »

V. S. Patrice.

VI. S. Manvieu.

VII. S. Contest.

VIII. S. Vigor. « Anno Christi 556 : Paulo antè hoc tempus tria apud Bajocasses condita sunt à Vigore episcopo monasteria : Redeveriacum, Cerasiense, et Chris-

(1) Du Saussey, *Martyrologium Gallicanum.*

matum; priora quidem duo ante ejus episcopatum, ubi et religiosissime vixit : tertium verò post adeptam illam dignitatem. Tria illa monasteria solo adæquata sunt à Normanis. Ex quibus Cerasiense XI° sæculo à Rotberto, ejusque filio Guillelmo Normaniæ ducibus, instauratum, hodie quoque superest, uti et Chrismatum, nunc prioratus abbatiæ S. Benigni Divionensis subjectus, sancti Vigoris dictus a suo conditore (1).

« Anno Christi 666 (2). Circiter hoc tempus contigit translatio corporis sancti Vedasti episcopi Atrebatensis ex majori ecclesia Sanctæ Mariæ, ubi per annos ferme 128 jacuerat, in eum locum, ubi nunc illustre ejus monasterium cernitur... eo in loco ubi sacrum corpus repositum est, oratorium sancti Petri rudi opere ab ipso beato Vedasto (3) quondam extructum fuerat : quod sanctus Autbertus in angustiorem formam restituit, eidemque monasterium adjunxit. Locus pro sua nobilitate, ait Alcuinus, Nobiliacus primo est appellatus; procedente tempore tam insignis effectus, ut urbis nomine comprehendatur : adeoque largitionibus fidelium locupletatus, ut agmine monachorum et aliorum Deo devotorum grege refertus sit... Monachos tamen primus istuc induxisse videtur sanctus Vindicianus, qui beato Autberto successit. Notanda sunt Alcuini verba de aliorum Deo devotorum grege præter monachos : quo nomine secundi ordinis religiosos viros intelligit, quales postèa fuere fratres oblati seu donati, qui monachorum nomine nequaquam censebantur.

« Anno 672 (4). Tunc etiam Hatta Blandiniensis

(1) *Ann. Bened. lib.* V, p. 139, t. I.
(2) *Ann. Bened. lib.* V, t. I., p. 483.
(3) *Verba sunt Alcuini.*
(4) *Ann. Bened. lib.* V., p. 509.

apud Gandavum monachus, à Vindiciano Attrebatensi episcopo institutus est abbas in monasterio Nobiliacensi, seu Sancti Vedasti, quod antè annos circiter sex condi cœptum fuerat... eidemque privilegium indulcit quo omnes inquietudines a monasterio sancti Vedasti exclusit, ut quiètè et secundum regulam sancti Benedicti monachi viventer Deo deservirent.

« Anno 691 (1). Sub hunc annum Theodericus Francorum rex, regni sui anno 17 morbo confectus decessit. Sepultus est in basilica monasterii Sancti Vedasti apud Atrebatos, quam is pro injusta interfectione sancti Leodegarii Eduorum præsulis pœnitens fundaverat, testante Orderico Vitali, cui Andreas Marcianensis et Albericus subscribunt. Nempè quod Ebroïno auctore sub suo ipsius principatu commissum fuit, hoc sibi religiosus princeps merito imputavit. Hanc auten Sancti Vedasti basilicam non primus extruxit, sed refecit, quippe quæ Childerico ejus fratre regnante jam condita erat. »

IX. Leucadius.

X. Lascivus. « (*Peccator episcopus consensi et subscripsi.*) Sic tertio concilio Parisiensi subscripsit, anno 557. »

XI. Leudovaldus.

XII. S. Geretrand.

XIII. S. Ragnebert. « Anno Christi 658 (2). Aliud paulo post privilegium idem Emmo Senonensis antistes largitus est suburbano item monasterio Sancti Petri... Subscribunt post Emmonem plerique haud designato sedis

(1) *Ann. Bened. lib.* V., p. 595.
(2) *Annal. Benedict. lib.* V., XIV, p. 450.

nomine, Joannes Arelatensis, Unemundus Lugdunensis, Eodaldus Viennensis, metropolitani; et post eos episcopi Bertaldus Trecensis, Leaboldus Lingonensis, Amicarius seu Amlecharius Sagiensis, Gauziobertus Carnutensis, Hughierius forsan Constantiensis, Chrodobertus Parisiensis, Burgundofarus Meldensis, Maurinus Bellovacensis, Bertefridus Ambianensis, Higgo Lexovius seu Lexoviensis, Bercarius Cenomannorum, Concessus Ebrocini seu Ebroicensis, Mummolenus Noviomagensis, Lupus Cabilonensis, Deocarus Antipolitanus, Gyroindus Arvernensis, Drausio Suessionensis, Audebertus Cameracensis, Ragnobertus Bajocencis. Præter hos Hecherius, Rigwaldus, Gaudemundus, incertarum Sedium episcopi.

XIV. S. Gerbold.

XV. S. Frambold.

XVI. S. Hugues était fils de Drogon, duc de Bourgogne et de Champagne, fils de Pépin surnommé Le Gros, maire du palais, et de Plectrude sa mère. Il fut élevé dans la piété par Ansflède, son aïeule. Il devint d'abord primicier de Metz, puis archevêque de Rouen l'an 722, selon la *Chronique de Fontenelle*, chapitre VIII. « Hic etiam prœsulatum ecclesiæ Parisiacæ, simulque Bajocassinæ cum Rothomagensi tenuit, factione scilicet patris sui Caroli principis, extra decreta tamen canonum, cœnobia vero nobiliora Fontanellum et Gemeticum (1). » Ce sont les termes de la *Chronique* qui ajoute qu'il gouverna l'église de Paris 35 ans. *Rectorem seu procuratorem fuisse ecclesiæ Parisiacæ*; ces paroles font voir qu'il n'était pas tant évêque de Paris que le gardien des biens de cette église, qu'il n'avait garde de dissiper, puis-

(1) *Spicilegium*, t. III, p. 206.

qu'il enrichit ces églises de ceux qu'il avait reçus des administrateurs du Royaume. Hugues mourut le 6 des ides d'avril 730, *Indict. XIII^a* dans le monastère de Jumièges, et y fut inhumé dans l'église Notre-Dame (1). Son corps fut porté de là avec celui de saint Aicard, abbé, à Gaspas, diocèse de Cambrai.

« DCCCXXVIII. Beatus Hugo, relicto archiepiscopatu Rothomagensi, effectus est monachus Gemeticensis (2). »

XVII. Leodeningus.

XVIII. Thiorus.

XIX. Careviltus.

XX. Harimbertus.

XXI. Saint Sulpice.

XXII. Baltfridus.

XXIII. Tortoldus. « Diaconus, Wenilonis archiepiscopi Senonensis propinquus, ejus gratiâ episcopatu Bajocassino à Rege Ludovico donatur, de quo inter alia questi sunt patres concilii ad Saponarias anno 859. Can. IV. « Proventum est ante conventum episcoporum « quemdam diaconum cui Tortoldus nomen est, episco- « palem potestatem in urbe Bajocassensium occupasse, « et pollicitationibus atque minis, sollicitare multos ac « perturbare. Undè definivit sancta synodus ut Wenilo « Senonum archiepiscopus, cujus diaconus fuit, adjunc- « tis secum tribus aliis, memoratum diaconum evocatum « audiant, et secundum auctoritatem canonicam de eo « definiant. Si autem refugerit eorum cognitionem, anni- « tente principali potestate venire ad audientiam compel-

(1) *Nov. Gallia Christ.*, t. VII, coll. 28 et 29.

(2) Manusc. Eusebii, p. 15.

« latur : quod si hanc quoque declinaverit, anathemate « feriatur. » In libello autem proclamationis Caroli Calvi regis CXII : Wenilo apud fratrem meum Ludovicum obtinuit, ut vacantis episcopatus Bajocacensis scilicet civitatis, propinquo suo clerico meo nomine Tortoldo, qui mihi se commendavit, et fidelitatem sacramento promisit, donaretur, qui eumdem episcopatum in mea infidelitate et contrà fidelitatem mihi promissam, concensu Ludovici fratris mei accepit. Synodus autem judices Tortoldo dedit, quorum sententia ejectus videtur fuisse, cum in synodo Tusciacensi anno post hunc proxime celebrata, Bajocacensium episcopus interfuisse dicatur non Tortoldus, sed Erchambertus, ut disserit Syrmundus in doctissimis notis ad capitulum Caroli Calvi. »

XXIV. Erchambert.

XXV. Henricus I. — « Dudo Sancti-Quintini Decanus (De moribus et actis Normanniæ, lib. III) : Revertenti, inquit, Willelmo de prælio, occurit ei miles quidam ex Fiscanno, nuntians quod esset ei filius ex conjuge dilectissima natus. Lætus itaque peracto prælio, lætissimusque filio, misit Henricum Bajocensis ecclesiæ episcopum, omniumque præsulem sanctissimum, et Bothonem cunctorum militum præcellantissimum, sacri baptismatis rore, oleo et chrismate renasci, et innovari filium. Et aliquando post eodem libro subjungit Dudo : Qui hujus expeditionis mandato hilares, mæniaque Fiscannia præpete equitatu aggredientes, à clero populoque suscepti sunt. Monasticis rebus preparatis reverenter, sequenti namque die totius clero provinciæ, populoque sexus utriusque, prænati fusionis baptismatis gratulatione undique secùs adveniente, nuptiæ ablutionis benedicto fonte ab Henrico, reverentissimo Bajocacensi præsule, cum

cæteris episcopis illius terræ, regeneratum salutiferâ trinæ immersionis inundatione, sacriquæ chrismatis insignitum nectare, deificæ que Trinitatis nomine, veterrimi hominis dempto squalore, prædictus præsul cum Bothone comite suscepit puerum Richardum nomine, de sancti lavacri purificatione. His vero cum magna reverentià peractis, cleroque Deum collaudante super duce nato, regredientibus populorum turmis, præsul cum Bothone renunciavit de puero quæ gesta sunt Willelmo duci. »

XXVI. Richard I.

XXVII. Hugues II.

XXIX. Raoul d'Avranches souscrivit à la chartre de Richard II, duc de Normandie, par laquelle, du consentement de Robert, archevêque de Rouen, il confirma à l'abbaye de Fécamp l'exemption de 13 églises dépendant de cette abbaye, et tous les biens qui lui avaient été aumônés. La chartre est sans date.

Es-années 965 et 977, plusieurs moines des évêchés de Bayeux, de Dol et de Léon près Dinan, effrayés par les Normands appelés en France par le duc de Normandie, se réfugient dans Paris avec les reliques de saint Magloire, saint Samson, saint Malo, saint Sénateur ou Sénier, saint Léonard, saint Levier et autres, au nombre de 19. Ces saintes reliques furent reçues par les Parisiens avec beaucoup de respect (1), et déposées, du consentement de Hugues, évêque, daus l'église de Saint-Barthélemy dans la cité, où le comte de Paris porta lui-même le corps de saint Magloire sur ses épaules. Cette cérémonie fut faite le 16 octobre.

(1) *Merc. de France*, novembre 1755, p. 160.

« Anno Christi 979. Reliquiæ sancti Maglorii episcopi ex Armorica Lutetiam Parisiorum translatæ sunt, ac depositæ in ecclesia collegiata Sancti-Bartholomei apostoli, quæ juxta palatium sita erat. Id factum occasione bellorum quæ inter Richardum Normannorum ducem ac Theobaldum Blesensem comitem, primis Lothari principatus annis, exarserunt, et usque ad fines Armoricæ pervenerunt. Imminentis cladis metu Salvator Aletensis episcopus sanctorum parochiæ suæ reliquias recollegit, et in urbem Parisiorum secum deportavit. Perpetuæ reliquiæ erant sancti Samsonis Dolensis episcopi et sancti Maglorii ejus successoris, cujus corpus è Sargiensi monasterio, in quo decesserat, in cellam Lehonium Nomenii ducis tempore translatum erat, etc, (1).

« Vetus codex ex quo hæc supra dicta deprompta sunt, integra refertur ad calcem hujus tertii tomi (p. 719). Inter alia leguntur : jam metas excesserant patriæ, cum Dolensis nec non et Bajocensis ecclesiæ ministri se illorum hæserunt comitatui, ferentes secum sancti patriarchæ Samsonis, nec non et gloriosi episcopi Senatoris, sanctorum quem pontificum Paterni et Scubilionis venerabiles artus, unà diù multumque per extera et incognita loca peregrinaturi. »

XXX. Hugues de Bayeux, fils de Raoul, comte d'Evreux (Bayeux) et d'Ivry (2), chanoine et ensuite évêque de Bayeux en 1028. Il commença le bâtiment de l'église qui fut achevée comme elle est aujourd'hui par l'évêque Odon, son successeur, en 1077.

Sprote, mère de Richard Ier, par Guillaume-Longue-Épée, après la mort de son mari épousa un simple gen-

(1) *Ann. Bened.*, lib. XLVIII, t. III, p. 655.
(2) Liste des hommes illustres du Chapitre.

tilhomme fort riche, appelé Esperlang, dont elle eut pour fils Rodulphe et plusieurs filles, qui furent mariées à de grands seigneurs de Normandie (1). Le duc Richard donna à Rodulphe, son frère utérin, la forêt de Veule (?) avec ses appartenances, et le chateau d'Ivry dont il prit le surnom. Ce Rodulphe prit pour femme une demoiselle de grande beauté nommée Alberède ou Eremberge, née du territoire de Camville. De ce mariage, vinrent Hugues, évêque de Bayeux, et Jean, évêque d'Avranches, et depuis archevêque de Rouen, *Vir ingenuitate plurimum conspicuus, sapientia spirituali feliciter imbutus, prudentia sæcularii summe præditus*; et plusieurs filles mariées, l'une à Osbern de Crépon, l'autre à Richard de Beaufou, la troisième à Hugues de Montfort.

Alberée, femme de Raoul, comte de Bayeux, avait fait bâtir, sur la pointe d'un rocher, à Ivry, un château par l'architecte Lanfred, et de peur qu'il ne travaillât à faire son pareil, elle lui fit couper la tête; mais cette cruelle femme eut le même sort peu de temps après, par l'ordre de son mari, à qui elle avait refusé l'entrée de ce château (2).

Cet évêque eut pour fille naturelle Alberède, qui fut mariée à Asbert de Crevant, dont sortit Raoul, mentionné dans Guillaume de Jumièges, sous l'an 1069 (3).

L'an 1028, dès le commencement du règne de Robert, duc de Normandie, quelques brouillons et flatteurs brouillèrent ce prince avec Robert, archevêque de Rouen, comte d'Evreux, son oncle..... De ce nombre était Hugues de Bayeux, qui, reconnu pour homme de mau-

(1) *Willel. Gemet.*, lib. IV, ch. XXXVIII.

(2) Dumoulin, *Hist. de Norm.*, p. 202. — *Hist. des grands offic.*, t. V, p. 762.

(3) *Willel. Gemet.*, lib. VI, ch. III, p. cx.

vais conseil, avait été chassé de la cour. Ce prélat, fâché de n'être plus du Conseil, et plus encore de ne pouvoir jeter en l'âme du duc ses pernicieux desseins, se retire en son château d'Ivry, le fortifie, et pour appuyer sa rebellion, va mendier quelques secours en France. Pendant son voyage le duc mène ses troupes devant et l'environne de toute part. Du consentement de l'évêque, la place fut rendue par composition. Depuis ce temps-là l'évêque ne voulut jamais paraître devant Robert, ni demeurer sous sa puissance, ou craignant les effets de sa colère, ou trop honteux d'avoir été rebelle à celui de qui il tenait l'honneur et les biens. Ce dernier trait est détruit par des titres authentiques. L'évêque Hugues paraît signé à la chartre de confirmation de Robert, duc de Normandie, pour l'abbaye du Mont-Sainte-Catherine de Rouen, en 1030, et à la chartre de fondation de l'abbaye de Cerisy, expédiée par le même prince en 1032 (1).

XXXI. Odon de Conteville, frère utérin de Guillaume-le-Conquérant, a un long article dans la *Gallia Christiana*. On peut l'y consulter. (T. XI, col. 553 et suiv.)

XXXII. Turolde de Brémoy.

XXXIII. Richard de Douvre fut évêque de Bayeux depuis 1109 jusqu'en 1133. C'était le Mécène ordinaire d'Adélard de Bath, grand philosophe, qui soumettait volontiers ses écrits à son jugement, le regardant comme un prélat d'un génie supérieur et d'un savoir qui s'étendait à toutes les difficultés de la littérature (2). Cet Adélard, anglais de nation, au retour de ses voyages fit quelque

(1) *Hist. de l'abbaye Sainte-Catherine*, par Pommeraye, p. 73.
(2) Martenne, *Anecdotorum*, t. I, p. 292. — *Hist. litt.*, t. IX, p. 54.

séjour en France où il dédia plusieurs de ses ouvrages à Richard, évêque de Bayeux. Il fit entre autre, d'arabe en latin, une traduction des élémens d'Euclide, et une autre d'un traité de l'astrolabe.

Richard, fils de Samson, comte de Glocestre (baron de Douvre), fut trésorier de Bayeux en 1126, et évêque de Bayeux en 1134. Cet article est tiré de la liste des hommes illustres du chapitre de Bayeux, et fautif quant à la date et au nom du sujet.

L'an 1120, concile de Reims, auquel présida le pape Calixte, qui y célébra la messe le 16 octobre, et y consacra l'évêque de Bayeux. La date du concile est de l'année 1119, selon l'*Art de vérifier les dates*.

Henri Ier, roi d'Angleterre, à la prière de l'abbé et des religieux de Cerisy, confirma à cette abbaye les biens aumônés par ses ancêtres, par une chartre datée de Barfleur en 1120, à laquelle souscrivait Richard, évêque de Bayeux, et les autres prélats de Normandie (1).

XXXIV. Richard de Glocestre, *anno* 1142. « Obiit Richardus Bajocensis episcopus cui successit Philippus de Haricuria (2). » Cet évêque, surnommé de Glocestre et de Creully, était constamment fils naturel de Robert, comte de Glocestre, qui l'avait eu d'une maîtresse. Les auteurs ne nous ont point donné le nom de cette demoiselle (3). Les mémoires du prieuré du Plessis marquent qu'il était neveu de Richard de Douvre son prédécesseur, et le nécrologe de l'église de Bayeux, au 24 avril, marque : *Obitus Isabellis matris Richardi Bajocensi episcopi filii comitis Glocestriæ*, d'où il paraît résulter qu'elle s'appelait Isabelle de Douvre.

(1) *Neust. pia*, p. 432.
(2) *Chr. apud*, Duchesne, p. 980.
(3) *Neust. pia*, p. 743.

XXXV. Philippes d'Harcourt était fils de Robert, Ier du nom, sire d'Harcourt, dit le Fort, et de Colède d'Argouges, et frère de Richard, seigneur de Renneville, chevalier du Temple (1). Le comte d'Harcourt fit bâtir le château d'Harcourt vers 1100, et le seigneur de Renneville fonda la commanderie de ce nom l'an 1150.

Il fut élu évêque de Salisbury, mais sa promotion ne s'étant ensuivie, fut incontinent évêque de Bayeux et chancelier d'Angleterre, comme il se voit par une bulle du pape Lucius, de l'an 1144 (2). Les cartulaires de Mortemer, la *Chronique de Normandie* et plusieurs autres font mention de ce prélat jusqu'à sa mort, arrivée en 1163.

Il est fait mention de lui en plusieurs chartres des abbayes de Mortemer, en 1144, de Saint-Étienne de Caen, de La Trinité, de Luzerne, de Saint-Julien-de-Tours et de Fécamp, en 1154. Il assista au couronnement de Henri II, roi d'Angleterre, en 1153, mourut en 1162 ou 1163, et fut enterré dans son église cathédrale de Bayeux (3).

« Anno ab Incarnatione Domini MCXL, indictione III, Stephanus Rex concilium congregavit, et de statu rei publicæ cum proceribus suis tractare studuit. Tunc inter optimates de constitutione Salesburiensis episcopi lis orta est. Henricus Quentoniensis præsul Henricum de Solleio nepotem suum intromittere voluit, et quia majore vi resistente prævalere nequivit, iratus, de curia regis recessit. Gualeramnus namque Mellentius comes Philippum de Harulficurte archidiaconum Ebroïcensum elegerat, eique Rex pro pluribus causis libenter adquieverat. Præfato autem juveni cœnobium Fiscamnense concessit (4).

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 305.
(2) *Hist. Harc.*, t. III.
(3) *Hist. des grands offic.* t. V, p. 125.
(4) Orderic Vital, l. XIII.

« Philippum Bajocensem episcopum virum cordatum, suisque adversariis sua vultus feritate terribilem, hic adegit Guill. de Ebroïcis, prior Sanctæ Barbaræ, ut locum Sancti Albini, quem à nobis auferre modis omnibus nitebatur, non solum liberum et quietum dimitteret, verum etiam priorem euntem ad concilium Remense, cui præerat Eugenius III, suis sumptibus honorifice duceret atque reduceret. »

La prébende de Coulombières, fondée en l'église de Bayeux, fut fort augmentée par Robert, neveu de Pierre de Coulombières, pour satisfaction de la mort de Béatrix d'Harcourt, nièce de Philippe, évêque de Bayeux. Elle était fille de Guillaume, sire d'Harcourt, et de Huë d'Amboise (1).

Philippes d'Harcourt, évêque de Bayeux, mort en 1163, mit en une seule fois, à la bibliothèque du Bec, 140 volumes dont il s'y en conserve encore plusieurs (2). Ce bon prélat avait conçu tant d'estime pour cette abbaye, qu'il avait formé le dessin d'y finir ses jours dans la profession monastique, et l'aurait exécuté si la mort ne l'avait pas prévenu. La nombreuse bibliothèque qu'avait à son usage Philippes d'Harcourt, évêque de Bayeux, et qu'il légua à l'abbaye du Bec, annonce qu'il aimait les livres (3). Le catalogue des livres qu'il donna au Bec se trouve dans le VI^e^ tome de l'*Histoire littéraire*, page 109.

XXXVI. Henry II et son chapitre ratifièrent la donation faite par Robert de Meistenon, archidiacre de Bayeux, aux chanoines de Saint-Étienne-du-Plessis, d'une maison sise à Bayeux *in ponte Beatæ Mariæ*, la-

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 125.
(2) *Hist. litt. de France*, t. IX, p. 109-110.
(3) *Gallia Christ.*, t. II, p. 338.

quelle il avait acheté du consentement de Philippes d'Harcourt, prédécesseur de l'évêque Henry (1).

Commission du pape Alexandre III à l'archevêque de Sens, à Henry, évêque de Bayeux, à Étienne, abbé de Sainte-Geneviève, et au doyen de Bayeux, pour l'affaire de l'évêque de Dol et de l'archevêque de Tours (2).

XXXVII. Robert des Ablèges. « Anno 1205. Magister Robertus des Ablèges electus est in Bajocensem episcopum, et à curia Romana ad ecclesiam Rothomagensem missus ad ordinandum in presbyterum, et consecrandum episcopum, et ordinatus est à Waltherio archiepiscopo V. Kalendas martii, et in crastino in episcopum consecratus. (*Chron. Rothomag.* apud Labbé, t. I, p. 366.) »

Hermant fait mention d'un chapitre qu'il dit avoir été tenu en 1207. Il est douteux si cette chartre est juste, car l'arrêt rendu en 1681 contre Graindorge, chanoine d'Arry, ce statut tiré d'un cartulaire dit Langevin, est daté, page 49, de 1260, et ailleurs, page 20, de 1269 (3).

Cet évêque ratifia, le 9 mars 1213, la donation que Robert Le Calvus, chanoine de Bayeux, fit aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, de quelques terres et rentes.

Du consentement de son chapitre, il aumôna à l'abbaye de Longues et à ses religieux, eu égard à leur pauvreté, les deux tiers de toutes les grosses dîmes de Fontenailles, et laissa l'autre tiers au curé du lieu, par acte du mois de décembre 1222. Cet acte fut ratifié et confirmé ensuite par un autre de Guillaume, doyen, et du Chapitre de Bayeux (4).

Innocent III, pape : « Episcopo Tol. al. Dolon. al.

(1) *Cartul. domus Dei Bajoc.*, p. 126.
(2) *Thes. nov. anecd.*, t. III, p. 907-910.
(3) *Hist. de Bayeux*, p. 210.
(4) *Cartul. dom. Dei Bajoc.*, p. 5.

Dolnen. et Sogonensi aliter Saniger. de Arden. ab. (1). Auditis et intellectis meritis causæ de duabus electionibus celebratis in ecclesia Bajocensi, unam de Guillelmo archidiacono, alteram de Ricardo subdiacono, invenimus utramque contra formam canonicam attentatam. Cùm enim inquisitis voluntatibus singulorum, Decanus cum paucioribus in ipsum Ricardo, et Cantor cum pluribus indictom Guillelmo archidiacono convenissent, solo Cantore post modum quemdam alium videlicet magistrum Roberto de Algediis nominante : ad Nos fuit auditam appellationem ne decanus, qui primam in electione vocem habebat, ad electionem procederet sine consensu totius Capituli, vel majoris saniorisque partis ipsius. Ipse vero decanus non habito consensu majoris partis Capituli, sed longe minoris, subito in electionem prorupit, appellans ne quis contra ipsum aliquid attentaret : quamvis asseveret, quod electioni factæ plures alii consenserint, cum tamen ex post facto nequiverit convalescere, quod ab initio non valebat; quoniam electio quæ fuerat irrita ipso jure, per subsequentem consensum (maximè appellatione pendente) non poterat esse rata. Eis ergo ad propria recedentibus, cantor et alii qui remanserant in Capitulo post illam electionem nondùm cassatam, et appellationem ad nos interpositam, à nominatione dicti archidiaconi recedentes de novo præfatum subdiaconum eligere præsumpserunt. Nos igitur electionem utramque duximus irritandam. »

XXXVIII. Thomas de Fréauville. « Anno 1231 (3). In mense maïo constitutus in curia Romana decanus Rothomagensis Thomas de Fréauville in presentia fra-

(1) *Cartul. abb. Longis*, fol. 22.
(2) *Decret. Greg.*, lib. I, t. VI, cap. 29.
(3) *Chron. Rothom. apud* Labbé, t. I, p. 366.

trum renunciavit electioni de se factæ in manu Domini Papæ : ad cujus resignationem Dominus Papa dedit ecclesiæ Rothomagensi dominum Mauricium episcopum Cenomanensem in archiepiscopum et pastorem, qui receptus fuit in eadem ecclesia die dominica antè festum Beatæ Mariæ-Magdalenæ. Idem Thomas de Freauville decanus Rothomagensis electus in episcopum Bajocensem à domino Mauricio archiepiscopo Rothomagensi, confirmatus et consecratus fuit in ecclesia Rothomagensi primà dominica Passionis Domini ab eodem, et tunc vacavit decanatus Rothomagensis per annum et amplius.

« Eodem anno 1233. Post decessum Richardi episcopi Ebroicensis, quondam abbatis Beccensis, electus fuit Radulphus de Chierré archid. Ebroicensis in episcopum Ebroicensem, qui præsentatus fuit Capitulo Rothomag., vacante sede, et examinatis tam electione quam electi persona, à capitulo confirmatus pro ut conveniebat, in ecclesia Rothomagensi. De mandato capituli a Thoma episcopo Bajocensi fuit ordinatus in ordinibus. Idibus septembris, in crastino consecratus ab eodem. »

(V. *Hist. des archevêques de Rouen*, p. 448, 452, 455; du *Diocèse de Bayeux*, p. 217. *Journal de Verdun.*)

XXXIX. Guy. (V. *Histoire des archevêques de Rouen*, p. 477 et 479.) Il mourut en 1259 (1260).

XL. Odon de Lorris fut chanoine de Bayeux, selon Hermant. C'est le même apparemment qui, sous le nom de trésorier de Bayeux, fut un des commissaires nommés par le roi saint Louis pour la paix de 1258. Ne serait-ce point encore le même que cet Odon, chanoine de Paris et chapelain du Roy, qui fut élu archevêque de Rouen par plusieurs chanoines, vers 1244 (1).

(1) *Hist. de la ville de Rouen*, t. III, p. 469.

« 1263. In octavis beatæ Mariæ-Magdalenæ consecrati sunt in ecclesia Rothomag. a domino Odone archiepiscopo Rothomag. magister Odo de Lorris Bajoc. et dominus Radulphus de Chevry in episcopum Ebroicensem (1).

Democharès a écrit qu'il y avait dans le diocèse de Paris une famille noble du nom de Lorris. Il est constant qu'après notre évêque il y avait des personnes du surnom de Lorris dans les conseils du Roy. Leurs armes étaient : d'or à la fasce d'azur, accompagnée de trois aigles de gueules, 2 en chef et 1 en pointe (2). Eudes de Lorris vivait sous le règne de Saint Louis qui, par ses lettres de l'an 1256, lui fit don de la maison de Corpalay, sous l'hommage de la couronne, avec la faculté de chasser à l'oiseau et aux petites bêtes de la garenne de Lorris, ce qui fut confirmé par le roi Charles-le-Bel, l'an 1324. Gilles de Lorris, du diocèse de Paris, fut nommé, l'an 1351, évêque de Noyon. Son épitaphe, qu'on voit dans la cathédrale, parle ainsi de lui : « D. Egidius de Lorriaco ex nobilibus parentibus procreatus, Parisiensis diœcesis, regis Franciæ cancellarius Noviom. Episcopus qui per 39 annos in regimine episcopatum, etc. (3) » Robert de Lorris paraît parmi les seigneurs qui accompagnèrent Charles de France, duc de Normandie, dans son voyage vers l'empereur Charles IV, en 1355, sans la permission expresse du roi Jean, et dans les lettres d'excuses de ce duc, fils aîné du Roi, au Louvre-lès-Paris, le 23 janvier 1355 (4).

Hermant rapporte que Regnault de Corbeil, évêque de Paris, étant mort, l'évêque Odon de Lorris vit son âme

(1) *Chron. Rothom., apud* Labbé, t. I, p. 378.
(2) *Hist. des gr. offic.*, t. II, p. 413.
(3) *Gallia Christ.*, t. VII, col. 107.
(4) *Hist. Harc.*, t. I, p. 373.

qui s'envolait au ciel. La *Nouvelle Gaule chrétienne* n'en parle point (1); elle dit seulement que l'évêque de Paris étant mort le VIII des Ides de juin 1268, l'évêque de Bayeux chanta le service de ses obsèques, et l'inhuma dans la chapelle de Saint-Denis. L'ancienne épitaphe que ce même auteur rapporte le dit aussi; Hermant a omis cette dernière circonstance (2).

Hermant a omis un trait honorable à cet évêque; il se trouve dans l'*Ancienne Gaule chrétienne* et dans l'*Histoire des archevêques de Rouen*, p. 481. C'est que l'an 1270, un mois après la mort de saint Louis, Philippe-le-Hardi, son fils et son successeur, déclara que s'il venait à décéder avant que Louis, son fils aîné, eût atteint l'âge de 14 ans, le royaume serait administré par Pierre, comte d'Alençon, son frère, qui se servirait du conseil d'Odon, archevêque de Rouen, d'Etienne, évêque de Paris, d'Odon, évêque de Bayeux, Philippes d'Evreux, Mathieu, abbé de Saint-Denis en France, Simon, seigneur de Neesle, Erard de Valery, Pierre, chambellan, Julien de Péronne, chevalier, Me Henri de Vizeley et Jean de Troyes, archidiacres de Bayeux, etc. Cette ordonnance est datée du camp, devant Carthage, où était alors ce prince, le jeudi d'après la saint Rémy, l'an de N.-S. 1270. La *Nouvelle Gaule chrétienne* rapporte la chose avec d'autres circonstances à l'article de l'abbé de Saint-Denis (3). Philippe-le-Hardi établit, en 1270, Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et Simon de Néesle, régents du royaume jusqu'à son retour. Quand ce prince fut revenu en France, il établit son frère, Pierre d'Alençon, régent du royaume en cas qu'il mourût avant que

(1) T. VIII, col. 107.
(2) *Hist. de Bayeux*, p. 225.
(3) T. VIII, col. 393.

son fils fût en âge de gouverner, et lui donna pour conseillers, Mathieu de Vendôme en 1270, et en 1271, au mois de décembre, il y ajouta Guy, évêque de Langres, et Odon, évêque de Bayeux, suivant le trésor des chartres.

Odon, évêque de Bayeux et grand-doyen de Bayeux, et le Chapitre, confirmèrent, par acte de l'an 1270, le premier de mars avant les Cendres, le septier de froment que les 12 chapelains de Notre-Dame avaient à prendre sur une pièce de terre sise à Audrieu, et qui leur avait été donnée dès l'an 1240 par Raoul de Martragny, chanoine de Bayeux.

XLI. Grégoire de Naples, doyen et chanoine de Bayeux en 1260, évêque en 1271, mourut en 1276.

XLII. Pierre de Benais, doyen de Bayeux en 1271, évêque en 1276, mort en 1305.

XLIV. Guillaume Bonnet, évêque en 1305, décéda en 1312. Le pape Clément V adressa en 1307 une bulle à cet évêque pour informer des mœurs et de la vie des Templiers qui avaient un couvent à Bayeux, un à Caen, et d'autres dans le diocèse.

Guillaume de Parisius, de l'ordre des Frères prêcheurs, est nommé inquisiteur de la foi en France pour interroger les Templiers: Assisté de 2 gentilshommes, il fait subir l'interrogatoire à 5 témoins à Bayeux et à Caen, qui reconnaissent les accusations (1).

Le pape nomme de nouveau des commissaires pour procéder en son nom, contre les Templiers en France, en 1309. Sa commission est du mois d'août de l'an IIIe de son pontificat, et s'adresse à l'archevêque de Narbonne, aux évêques de Bayeux, de Mende et de Limoges, etc. (2).

(1) *Hist. de la condamnat. des Templiers*, t. I, p. 20.
(2) *Hist. de la condamnat. des Templiers*, p. 38.

Ils restèrent à Paris, où ils commencèrent leurs procédures, depuis le mois d'août 1309 jusqu'au mois de mai 1311. Pendant ce temps, ils examinèrent 231 témoins, tant Templiers qu'autres, qui avaient déposé devant les ordinaires; tous ces témoins, hors quelqu'uns, reconnurent les crimes contenus dans les articles envoyés par le Pape (1).

En 1307, on fit subir l'interrogatoire à 13 Templiers de Caen. Les commissaires furent des religieux, députés par frère Guillaume de Parisius, chapelain du roi, inquisiteur du Pape en France, et par Hugues du Chastel et Enguerrand de Villiers, chevaliers, députés par le Roi pour ce fait (2).

Au concile de Vienne, dans la seconde session, le 22 mai 1312, fut publiée la bulle de condamnation de l'ordre avec l'approbation du Concile (3). Les Hospitaliers furent mis en possession des biens des Templiers, par arrêt de la Cour de Parlement, donné en l'octave de la Saint-Martin d'hiver 1312.

Guillaume Bonnet, évêque de Bayeux, mourut en 1312, après avoir fondé le collège de Bayeux à Paris (4). Ce prélat, en mourant, fit exécuteur de son testament : Robert Benoît, chanoine de Bayeux. Son collège était pour 12 étudiants des diocèses du Mans et d'Angers. Robert Benoît fut chargé de dresser les statuts pour ce collège, ce qu'il exécuta le 30 novembre 1315; il ajouta même 4 nouveaux boursiers aux 12 anciens que son évêque avait fondés, et destina pour chacune des bourses nouvelles 8 livres parisis de rente. Il ordonna qu'il n'y

(1) *Hist. de la condamnat. des Templiers*, p. 49.
(2) *Hist. de la condamnat. des Templiers*, p. 90.
(3) *Hist. de la condamnat. des Templiers*, p. 59 et 60.
(4) *Dict. de Moreri*, 1735, suppl., au mot collège de Paris, p. 290.

aurait tout au plus que 2 écoliers de chacun des diocèses mentionnés, qui pourraient étudier en médecine ou en droit canon, de peur que le plus grand nombre n'abandonnât l'étude plus nécessaire de la théologie.

XLIV. Guillaume de Trie fut archidiacre du Vexin français, dans la cathédrale de Rouen, en 1310, évêque de Bayeux en 1312, et archevêque de Reims en 1323 (1). Il en prit possession en 1324, au mois de juin, et établit vicaire général Philippe de Trie, son cousin, trésorier de Bayeux. Il eut de grandes contestations avec son chapitre de Reims pour les droits de juridiction, et avec les juges séculiers. Ce fut pour s'opposer à leurs entreprises qu'il tint un concile provincial à Senlis en 1326. Il mourut le VI des calendes d'octobre 1334, et fut enterré dans sa cathédrale (2). Frison et d'autres ont dit qu'il avait été cardinal.

XLV. Pierre de Levis passa de l'évêché de Cambrai à celui de Bayeux, en vertu d'une bulle de Jean XXII, donnée l'an huitième de son pontificat, l'an 1323, *aliter* 1324 (3).

Il fut évêque de Maguelone en 1307; de Cambrai en 1310; fit la translation des reliques de sainte Wautrude le 13 août 1313 (4); fit hommage, étant à Paris, le 12 février 1316, de ce qu'il tenait au diocèse de Béziers, et de la baronnie de Pennes, comme tuteur de Thibault de Levis, son neveu. Il passa à l'évêché de Bayeux en 1324, et mourut en 1334.

La maison de Levis prend son nom de la terre de

(1) *Hist. de Rouen*, t. III, p. 323.
(2) *Nov. Gall. Christ.*, t. IX, col. 123.
(3) *Nov. Gallia Christ.*, t. III, col. 42.
(4) *Nov. Gallia Christ.*, i. IV, p. 13.

Levis ou Levie, en Hurepoix, près Chevreuse. Ses armes sont : d'or à 3 chevrons de sable. Le père de notre évêque fut Guy de Levis, IIIe du nom, seigneur de Mirepoix, maréchal de la Foy, et sa mère, Isabelle de Marly, fille Bouchard de Montmorency, seigneur de Marly, IIIe du nom. Son bisaieul, Guy de Levis, fut fait maréchal de l'armée des Croisés contre les Albigeois, et transmit à ses descendants le titre de maréchaux de la Foi ou de Mirepoix.

XLVI. Guillaume de Beaujeu, prévôt de Fourvières, puis chanoine et précenteur de Lyon, fut élu évêque de Bayeux le 13 février 1330. Il était sixième fils de Louis de Forest, seigneur de Beaujeu et de Dombes, et d'Éléonore de Savoie, dame de Cordon et de Châteauneuf en Valromey (1), fille de Thomas de Savoie, IIe du nom, prince de Piémont, et de Béatrix de Fiesque, sa seconde femme. Son aïeul, Renaud, Ier du nom, comte de Forest, en épousant, en décembre 1247, Isabeau, dame de Beaujeu, après la mort de son frère, prit le nom et les armes de Beaujeu qu'il laissa à sa postérité. Cette dame était fille aînée de Humbert, IVe du nom, sire de Beaujeu, connétable de France, et de Marguerite de Beaugé.

Guichard de Beaujeu amena les disciples de saint François d'Assise en sa seigneurie de Beaujolais, et commença à bâtir, à Villefranche, un couvent pour eux en 1210. Saint François lui donna 6 religieux : frère Ange Tancrède, frère Pierre Catanius (auparavant chanoine d'Hostie), frère Sabaudinus de La Marca, frère Ruffin de Biterna, proche parent de sainte Claire, frère Pacifique d'Averse, frère Michel de Perusa.

Alienor, fille de Thomas, comte de Savoie, femme de

(1) *Hist. des gr. offic.*, t. IV, p. 731.

Louis, comte de Beaujeu, fils du fondateur, voulut être enterrée dans ce couvent. A son imitation, 4 de ses enfants voulurent y être enterrés aussi. Le quatrième fut l'évêque de Bayeux, mort en 1337, qui, nonobstant qu'il mourut à Bayeux, fut apporté dans le tombeau de sa mère, comme il l'avait ordonné par testament (1).

XLVII. Guillaume Bertrand. Le savant Baluze a prouvé, par le continuateur de Nangis, dans ses notes sur les vies des Papes d'Avignon, que Le Vasseur et MM. de Sainte-Marthe se sont trompés, lorsqu'ils ont dit que Guillaume Bertrand était originaire d'Annonay, dans le diocèse de Vienne, et frère de Pierre Bertrand, cardinal évêque d'Autun. Il était frère de Robert de Briquebec, maréchal de France. Il était chanoine de *Belnensi* lorsqu'il assista, en 1318, au contrat de mariage de Robert, son frère. Il fut nommé en 1331 à l'évêché de Noyon, et en 1338, au mois de février, à l'évêché de Bayeux, ensuite, en 1347, il passa à l'évêché de Beauvais, et fut reçu dans cette ville le XI des calendes de juillet. Il mourut en 1356, et fut enterré dans le chœur de Saint-Pierre (3).

XLVIII. Pierre de Villaines, que Hermant et Potier soupçonnent être issu de la maison du marquis de Villaines près Laval, était du diocèse de Bayeux. D'évêque d'Auxerre, il fut nommé à l'évêché de Bayeux en 1347, et mourut en 1360, au château de Neuilly.

La Roque dit que notre évêque est né du marquis de Villaines et de Jeanne de Marigny (4). Ailleurs, on voit

(1) *Descript. hist. des couv. de S. François établis en la province de S. Bonavent.*, p. 311, in-4°, p. 313.

(2) *Descript. hist. des couv. de S. François établis en la province de S. Bonavent.*, p. 317.

(3) *Gall. Christ.*, t. IX, col. 373.

(4) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1814.

que Jeanne de Marigny, épouse de Pierre de Villaines, était sœur d'Enguerrand de Marigny, chambellan de France, qui périt en 1315 par la cabale de ses ennemis (1). La Roque donne à entendre que cette dame est née, non de Philippe de Marigny, père du chambellan, ce qui est plus vraisemblable, mais de Jean de Marigny, seigneur du Mesnil-sous-Vienne, vivant en 1349, fils de Philippe, ce qui n'est guère possible.

Messire Michel de Villaines porte : gironné d'argent et de noir de 6 pièces. (Extrait d'un vieux rôle de la fin du XIII^e^ siècle, conservé au Mont-Saint-Michel.) L'ancienne *Gallia Christiana* marque les armes de notre évêque par un fond : d'argent à 3 lions de sable.

Il assista, en 1351, aux funérailles de Jean de Marigny, archevêque de Rouen. Il accompagna le corps à l'église Saint-Ouen et passa une nuit dans cette abbaye (2). Il donna, le 30 décembre audit an, un acte portant que cela ne pourrait préjudicier aux religieux, ni acquérir aucun droit ni à lui ni à ses successeurs.

XLIX. Louis Tézart bénit la nouvelle église des Croisiers de Caen, l'an 13... (3). A l'article Jean de Vienne, archevêque de Reims : « Cum idem archiepiscopus Remensis orator perrexit, mansit per duos annos extra provinciam, Ludovico Tézart doctore in decretis officiali, et Remigio de Ambonayo vicariis generalibus constitutis, ex carta Nicasiana mensis maii anno 1346 (4). »

Le roi Charles V, sans attendre l'élu du Chapitre de Reims, le présenta au Souverain-Pontife, et écrivit à Rheims le v des calendes d'avril pour lui donner leurs

(1) *Hist. des gr. offic.*, t. IV, p. 312.
(2) *Neust. pia*, p. 53.
(3) *Orig. de Caen*, p. 333.
(4) Jean Marlot, *Hist. auct. Remens.*, t. II, p. 623-625.

voix. Il avait été official et vicaire général sous Jean de Vienne, et était devenu évêque de Bayeux (1). Il satisfit à la Chambre apostolique le XII des calendes de juin 1373. Il prit possession au mois de mars 1374 et mourut le IV des ides d'octobre suivant.

La lettre du Roi au Chapitre de Reims se trouve en entier dans l'histoire de la métropole de Rheims (*ibid. ut supra.*)

Sa sœur Thomasse Tézart, 44e abbesse de Saint-Pierre-de-Rheims, prêta serment à l'église de Rheims aux nones d'octobre en 1374. Elle mourut le 3 des Ides de mai 1394, et non en 1397 comme le marque l'*Histoire des grands officiers de la Couronne.*

L. Miles de Dormans, chanoine de Saint-Quentin, de Verdun, chanoine et prévôt de l'église de Rheims en 1358; évêque d'Angers en 1371, de Bayonne en 1373, de Bayeux en 1374 et de Beauvais en 1375. Il était IVe fils de Guillaume, seigneur des Dormans, chancelier de France, et de Jeanne Baube, dame de Silly (2). Il eut pour oncle, Jean, cardinal-évêque de Beauvais, aussi chancelier de France, et pour frère, Guillaume, évêque de Metz, ensuite archevêque de Sens. Il prit possession de son nouvel évêché le 6 août 1376. Il se trouva l'an 1378 parmi les pairs qui tinrent leur lit de justice, et la même année il fut établi exécuteur du testament de Charles V, roi de France (3). Le 1er octobre 1380, par bon et légitime scrutin, et délibération du grand conseil du roi, il fut élu chancelier de France, et en prêta serment le même jour ès-mains du duc d'Anjou, dont il avait été aussi le chancelier. Il se démit de cette charge au commencement

(1) *Nov. Gallia Christ.*, t. IX, col. 130.
(2) *Hist. des Gr. Offic.*, t. VI, p. 342.
(3) *Gall. Christ.*, t. IX, col. 755.

de juillet 1383. Il mourut à Montléry lorsqu'il allait chez le duc de Bourgogne, le 16 des calendes de septembre 1387, et fut enterré à Paris dans la chapelle du collège de Beauvais, auprès de l'archevêque de Sens.

LI. Nicolas du Bosc, évêque de Bayeux en 1374, mourut à Paris en 1408, et fut apporté à Bayeux où son corps repose dans la cathédrale, où on lit cette épitaphe :

Cy gist feu messire Nichole du Boscq nay de Rouen, évêque de céans, conseiller du Roy notre Sire, président la chambre des comptes, qui trépassa à Paris le 19 septembre 1408 et fut cy translaté le IV^e^ jour de may 1412. Priez Dieu pour l'âme de luy.

LII. Jean de Boissey, fils de Jean, seigneur de Boissey et de Mainières, capitaine de Fécamp, et de Catherine d'Elbeuf, fut élu évêque de Bayeux en 1408 et mourut le 3 avril 1412 (1).

LIII. Jean Langret, nommé évêque de Bayeux, mourut à Paris en 1419. Il avait été pourvu auparavant de l'archidiaconé du Grand-Caux en 1405, et du Petit-Caux en 1409, dans la cathédrale de Rouen.

Le lundi 10 décembre 1414, les commissaires, députés de cet évêque et de Louis de Chantemerle, abbé de Troarn, arrêtèrent dans la maison épiscopale de Bayeux, au sujet de leur juridiction respective sur plusieurs paroisses dépendantes de cette abbaye, un concordat qui fut confirmé et approuvé le 5 février suivant par les susdits évêque et abbé. Ces commissaires furent les officiaux : Jean des Pins pour le siège de Caen, Jean Vibeli pour Lisieux, et Jean du Homme pour Bayeux. Les témoins furent : Jean de Mondesert, archidiacre de Caen, Laurent

(3) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1974. — *Hist. de Rouen*, t. III, p. 317 et 326.

Le Berruyer, scholastique, Henri Oresme et Jean Besnard, chanoines, et Jean de Chantemerle, prieur de Dives.

LIV. Nicolas Habart fut élu évêque de Bayeux en 1421, et mourut en 1431. « Dominus Nicolaüs Habart episcopus Bajocensis obiit in nocte, die veneris, IX^a hora antè mediam noctem, Anno Domini millesimo quadringesimo tricesimo primo, incepitque fieri primum trium anniversariorum quæ ordinaverat pro eo fieri post obitum suum, die martis sequente, quæ fuit secunda dies octobris ejusdem anni. » Note à la fin d'un vieux lectionnaire de parchemin de la bibliothèque du Chapitre, lequel lectionnaire a été donné à l'église de Bayeux par Jean Selle, notaire en la cour d'Église, mort en 1500.

LV. Zanon Castiglione. « Qui erat nepos Domini Brandonis de Castilliano cardinalis Placentini, diœcesis Mediolanensis, utriusque juris doctoris, eratque dictus Zano episcopus Lexoviensis, quem tunc regerat, cum in Bajocensem ecclesiam apostolica auctoritate translatus est anno 1432 (1). Quo tempore sederat concilium generale Basilience, in quo concilio dicta sua translatio fuit canonisata, ac cassata quædam electio ex adverso facta per non nullos de dicta ecclesia, de quodam qui promotioni dicti Domini Zanonis aliqualem resistentiam dedit, et tandem destitit.

« Eugenius papa IV, Alano de Coetivy episcopo Avenionensi, et Zanoni episcopo Bajocensi præcepit, anno 1440, ut pœnas in quodam edicto synodali, cujus initium: A Verbo Moyses ducitur..... contentas, sumerent de schismaticis, qui in provincia Delphinatu, Aquitania, Christi tunicam scindere annitebantur (2) »

(1) Ex libro episcopatus.

(2) *Nov. Gallia Christ.*, t. I, col. 828.

Il mourut en 1459 et fut inhumé dans la chapelle Notre-Dame de la cathédrale, derrière le chœur. On ouvrit son tombeau en 1757 pour y enterrer M. le duc de Rochechouart-Mortemart. On trouva ses os dans un cercueil de carreau fait en forme d'auge, dont le couvercle était cassé, et plusieurs branches de laurier de thin, de marjolaine, qui avaient conservé leur verdure et leur odeur. Ce tombeau fut brisé pour mettre à la place celui du duc, qui est de plomb.

Le cardinal Brande de Castillon, archidiacre des Veys en l'église de Bayeux, et oncle de notre prélat, fut un des conseillers-clercs qui assistèrent à l'Échiquier de Rouen, tenu au terme Saint-Michel 1456 (1), commençant le mercredi 13 octobre, et où présida Louis d'Harcourt, archevêque de Narbonne. Dans le nécrologe de la cathédrale de Bayeux, 28 janvier : « Obitus bonæ memoriæ Domini Brandonis de Castilliano Mediolanensis diœcesis quidem cardinalis Placentini, ac cantoris et canonici Bajocensis. » Il était aussi chanoine et archidiacre de Rouen (2).

LVI. Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, dit le bâtard d'Aumale, légitimé par lettres du Roy données à Ruffec au mois d'avril 1441, sans finances, fut archevêque de Narbonne en 1452 ; seigneur de Fleury, de Morigny et de Ligny par acquisition de Jeanne Crespin, dame du Bec-Crespin et de Mauny ; président en la cour de l'Echiquier de Rouen en 1454-1456 ; abbé de Lire en 1457 ; évêque de Bayeux en 1459, patriarche de Jérusalem en 1460 ; officia aux obsèques du roi Charles VII à Notre-Dame de Paris et à Saint-Denis en France en 1461 ; puis au sacre du roi Louis XI à

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 438.
(2) *Hist. de la cathéd.*, p. 220-365.

Rheims le 15 août de la même année, et assista à un concile de l'église gallicane tenu à Orléans au mois d'août 1478. par ordre du Roi, pour faire observer la Pragmatique-Sanction. Il mourut le 15 décembre 1479 et fut enterré dans l'église cathédrale de Bayeux (1).

Louis d'Harcourt, archevêque de Narbonne, suivant les archives de Bayeux, fut élu par le chapitre en 1459, après Zanon de Castillon. Le P. Arthur du Moustier, récollet, prétendant que Guillaume Chartier qui a été évêque de Paris l'ait immédiatement précédé, le P. de Glatigny, de l'oratoire, auteur d'une liste des évêques de Lisieux, dit que Louis d'Harcourt fut cardinal du Saint-Siège; mais ceux qui ont écrit la vie des cardinaux n'en font aucune mention, ni les archives des églises cathédrales où il a présidé.

Il avait un hôtel à Rouen, et de lui a pris son nom la rue du Patriarche où il est situé (2). Aussitôt qu'on sut à Rouen l'élection qu'on avait faite de ce grand homme pour être évêque de Bayeux, Messieurs de ville lui firent présent d'une coupe de vermeil doré, ciselé, pesant 10 marcs 6 onces, en reconnaissance de plusieurs services considérables qu'il avait rendus à la ville. Il avait de grands talents; son rare mérite lui attira l'honneur d'être premier président de l'Echiquier, où il assista en cette qualité en l'année 1474.

« Ludovicus episcopus Bajocensis consensum præbet obligationi capituli Bajocensi quatuor libras pro archiepiscopo, et 40 solidos pro archidiacono solvere ad unionem ecclesiæ de Campis, facto capitulo prædicto apostolica auctoritate anno 1462, vigesimo die aprilis (3). Capitu-

(1) *Hist. des Gr. Offic.*, t. V, p. 135.
(2) *Hist. de la ville de Rouen*, t. I, p. 270.
(3) Ex archiv. cathéd. Rothomag.

lum Rothomagense recognoscit se recepisse a Domino episcopo Bajocense pro pastu quinto junii anno 1474. »

Au mois de décembre 1465, le premier dimanche de l'Avent, se fit à Rouen l'entrée de Charles, duc de Normandie, frère du roi Louis XI, qui prêta serment entre les mains de Louis d'Harcourt patriarche de Jérusalem, et évêque de Bayeux, qui fit l'office. Le 10 suivant, ce prince vint sur les 10 heures du matin en l'église cathédrale pour y prêter serment en tel cas requis : ce qu'il fit entre les mains dudit patriarche. L'épée lui fut présentée par Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville, connétable héréditaire de Normandie, et l'étendart par Jean de Lorraine, comte d'Harcourt, maréchal du Duché.

Hermant fait un grand étalage des marques d'estime que Louis XI avait données en plusieurs occasions à l'évêque de Bayeux, mais il n'ajoute pas qu'elles n'empêchèrent pas celui-ci de tremper dans le complot de ceux qui livrèrent la ville de Rouen au duc de Bourbon l'an 1465 (1). Je ne suis pas surpris que Hermant ait ignoré ce fait, mais je ne puis concevoir par quel détour d'esprit La Roque a pu s'imaginer qu'il n'avait fait cela que pour le service du Roi, comme il le dit (t. I, p. 441).

On peut le voir, tome I, page 450-451. C'est de là que Hermant a pris une partie de ce qu'il dit du patriarche; il eût été à souhaiter qu'il l'eût copié en tout, comme il a fait à quelques endroits, il eût commis moins d'erreurs. Par exemple : il exagère beaucoup, page 342, les libéralités de Louis d'Harcourt envers l'église de Narbonne; cependant on diminuera de l'idée qu'on en avait conçue, en entendant La Roque qui nous apprend que c'était en qualité d'exécuteur testamentaire de son cousin et prédé-

(1) *Chron. scandal.*, p. 94.

cesseur archevêque, qu'il employa 2,000 escus à la construction des ancoulles (?) qui soutiennent l'église (page 431).

Hermant dit que le patriarche de Jérusalem donna 100 volumes à la bibliothèque du Chapitre (1). Il est visible que son modèle était La Roque, qui dit que Louis d'Harcourt donna 100 livres pour aider à construire la librairie de l'évêché (2); par où l'on voit confondu par une équivoque fort aisée à éviter, 100 volumes ou 100 livres, avec 100 francs. Au reste, je pense que La Roque se trompe lui-même en disant que ce fut pour la librairie de l'Evêché. Je ne sache point qu'il y en ait jamais eu d'affectée. Il se peut faire d'ailleurs que Louis d'Harcourt ait donné quelques volumes à la bibliothèque du Chapitre. On y conserve encore un pontifical manuscrit in-folio. « Ex dono Reverendissimi in Christo patris et Domini Patriarchæ Hierosolymæ et episcopi Bajocensis Ludovici de Haricuria, anno 1479. » Après le *Credo* qui se trouve après le calendrier, se voit écrites en lettres vertes, mais qui ne sont presque plus lisibles : « Anno Domini millesimo quadringesimo vicesimo tertio victoriosissimus miles dominus Thomas de Montagu dedit nobis Roberto abbati Montis sancti Michaelis istum librum pontificalem. Orate pro anima ejus. Requiescat in pace. » Ce manuscrit est orné à chaque feuillet des plus belles enluminures, il est en velin, de l'an 1292. C'est un volume fort épais.

Il dit, page 355, que les pièces de monnaie frappées au coin de ce patriarche, que l'on gardait au nombre de 29 dans le trésor de l'église de Bayeux, furent dissipées depuis l'an 1549, dans le malheur des guerres. Il aurait ajouté sans doute, s'il l'avait su, que le même nombre de pièces

(1) *Chron. scandal.*, page 353.
(2) *Chron. scandal.*, t. I, p. 449.

de la même monnaie y fut remis plusieurs années après. C'est ce que nous apprenons du manuscrit de M. Potier, page 10, où il dit à l'an 1594 : « Le dernier jour d'août, M. de Saint-Laurent a apporté au chapitre 29 jetons d'argent, marqués des armes de Mgr d'Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux, qui ont été mis ès-mains de M. de Goupillières, chanoine, pour mettre au trésor. La Roque qui écrivait en 1667, donne à entendre qu'il y en avait aussi de son temps; et il remarque, tome III, page 33, que la monnaie de ce patriarche était marquée d'un côté de l'écu d'Harcourt surmonté de la croix patriarcale, et de l'autre part l'image de saint Michel tenant l'écu de France, et terrassant le dragon infernal, et pour légende les paroles suivantes : « Nemo est adjutor « meus, nisi Michael. » La dite monnaie fut frappée d'or et d'argent l'an 1472, et autres années, sous le règne de Louis XI. »

Chartre pour la commission des francs-fiefs et nouveaux acquêts donnée au Montil-les-Tours au mois de novembre 1470, registrée en la cour de l'Echiquier de Normandie et Chambre des Comptes de Paris, adressée par le roi Louis XI à Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux qu'il appelle son cher et féal cousin. (*Hist. d'Harc.*, t. III, p. 33.)

Hermant, page 354, dit que notre évêque ayant été pris de mal à Tours, où il était à la tenue des Etats, il se fit transporter à Bayeux pour y mourir entre les bras de sa chère épouse. Il écrit alors en panégyriste et non en historien, car à la page suivante, il rapporte l'extrait d'un manuscrit de l'abbaye de Lire qui marque que ce fut à Tours même qu'il mourut, et que son corps fut rapporté à Bayeux où il repose. Le P. Pommeraye, page 545, *Histoire des archevêques de Rouen*, a fait bien d'autres bé-

vues au sujet de cet évêque; il l'appelle Jean de Harcourt, le qualifie cardinal, et après avoir dit qu'il fonda 4 obits dans la cathédrale de Rouen (ce que j'admets avec lui), il ajoute qu'il faisait sa résidence à Rouen, et qu'il mourut sur la paroisse de Saint-Godard où il demeurait, et que pour preuve de cela, c'est qu'il y a encore proche ladite église de Saint-Godard, une grande maison que l'on nomme la maison du Patriarche.

LVII. Charles de Neufchatel, archevêque de Besançon et évêque de Bayeux en 1479, et mourut en 1498.

LVIII. René de Prie, évêque de Bayeux, fut abbé commendataire de Notre-Dame de Landais en 1473; de Sainte-Marie de Levroux en 1474 et 1478; protonotaire du Saint-Siège et doyen de Saint-Hilaire de Poitiers en 1489, lorsqu'il exerça la charge d'aumônier du Roi sous Geoffroy de Pompadour, grand aumônier, et fit donation de ses droits en la succession de ses père et mère à Aimar de Prie, son frère, le 21 septembre 1495. Il fut abbé de Bourg-Dieu en 1501; évêque de Saint-Brieuc, et prit possession le 26 septembre 1514, de l'évêché de Limoges auquel il avait été nommé en 1510; était abbé de La Prée-sur-Arnon en 1515; mourut au monastère de Lire, diocèse d'Evreux, dont il était aussi abbé, le 5 septembre 1519, et fut enterré dans son abbaye de La Prée suivant son testament (1). On y voit son tombeau et son épitaphe. Son sceau est : écarteté de Prie, et d'une aigle à deux têtes.

« Registrum secretariatûs Bajocensis, incipiens die ultima mensis octobris, anno Domini 1498. Qua die capta fuit possessio episcopatus Bajocensis pro Revº Dº Dº Renato de Prie episcopo Bajocense, et eadem die fuit insti-

(1) *Hist. des Gr. Offic.*, t. VIII, p. 116.

tutus secretarius magister Guillelmus Le Chevalier canonicus Bajocensis (1). »

Le missel de Bayeux fut imprimé en 1503, le 7 du mois de mars, à Rouen, par Pierre Violette, pour honnête Pierre Regnault, libraire de l'Université de Caen. Il fut réimprimé et achevé le 27 janvier 1529.

Le cardinal de Prie étant absent, les ordres sacrés furent conférés, le vendredi 18 décembre 1506, dans l'église de Saint-Jean de Caen, par Guillaume, évêque de Porphyre, par permission des grands vicaires du susdit prélat (2).

LIX. Louis de Canossa. Louvet, page 592, dit d'après les lettres de Bembo, que Louis de Canossa, évêque de Tricarie, fut fait évêque de Beauvais en 1516, par François Ier; mais MM. de Sainte-Marthe prouvent qu'il faut lire de Bayeux, et non de Beauvais. *Bajocensem et non Bellovacensem* (3).

Il nomma son grand vicaire, Laurent Tuscan, chanoine de Tours, protonotaire du Saint-Siège, par lettres du 7 janvier 1516. Ce grand vicaire prit possession de l'évêché pour son prélat le 29 janvier 1516 (4).

Il était amateur des gens de lettres, et homme d'esprit lui-même. Un trait qui fera à jamais honneur à sa mémoire, c'est l'invitation qu'il fit aussitôt qu'il fut nommé évêque de Bayeux, au fameux Erasme, de venir partager avec lui sa nouvelle fortune. La lettre est datée d'Amboise aux ides de novembre 1516. Il la termine par ces paroles : « Quem tantisper dum beneficiis amplioribus ornavêre, annuæ ducentorum ducatorum pensione honestabo, præter tuam ac famuli unius, itemque equorum duorum im-

(1) *Reg. secret. Bajoc.*, anno 1498.
(2) *Reg. secret. Bajoc.*, anno 1498.
(3) *Nov. Gallia Christ.*, t. IX, col. 762.
(4) Regist. du secrét., page XIII.

pensam. Benè vale, et mihi animum tuum renuntia. » Erasme lui répondit par une lettre datée d'Anvers le 6 des calendes de mars 1517, par laquelle il le remercie de l'honneur qu'il lui fait, et des avantages qu'il lui propose. Au reste, il ne vint point à Bayeux ; ainsi ce ne fut point en 1518 que Canossa invita Erasme à venir auprès de lui, comme le dit Hermant.

Comme la plupart des éditions des lettres d'Erasme ne sont rien moins qu'exactes sur les dates des lettres, il se peut faire que l'exemplaire dont il s'est servi l'ait induit à l'erreur ; rien néanmoins de plus aisé à éviter. Il lisait dans la lettre dont il parle, et il le dit lui-même, que Louis de Canossa invita Erasme aussitôt qu'il fut nommé à l'évêché de Bayeux. Il y a plus, c'est qu'en 1518, dans le temps même qu'il le fait écrire d'Amboise, il était alors venu, selon son propre récit, page 398, à Bayeux, et cela dès le mois d'avril de la même année. La raison du refus d'Erasme est rapportée par Hermant avec la même impéritie. On ne voit nulle part qu'Erasme ait été commis pour tenir la place du chancelier de Bourgogne qui était absent. Voici les termes d'Erasme qui ont été si mal traduits : « cæterum quoniam nunc abest cancellarius Burgundiæ, cujus opere pridem ascitus sum in famulitium catholici regis Caroli, non habeo quod certum in præsenti respondeam, id tamen faciam propè diem. »

Il est pareillement faux que ce soit depuis ce temps-là que François Ier ait fait solliciter Erasme de venir en France. C'était auparavant, qu'à l'instance de Guillaume Le Petit, docteur en théologie du roi, et de François Rochefort, qui avait été précepteur de ce prince, qu'il lui fit écrire par Guillaume Copier qui lui proposa ce parti dans une lettre du mois de février 1516, comme il paraît par la réponse d'Erasme du mois de mars de la même année.

Cet évêque était à Bayeux ès-années 1528 et 1529, comme il paraît par le registre des collations. Le roi lui donna sa vie durant, le revenu de la ville, terre et seigneurie de Montereau-Faut-Yonne, qui est des dépendances de la recette de Meaux, par lettres datées de Paris le 5 mars 1528. Il quitta son évêché en 1531, et retourna en Italie.

LX. Pierre de Martigny, abbé de Saint-Etienne, évêque, mourut en 1531, dans le temps qu'il se disposait à venir prendre possession en personne de son évêché.

LXI. Augustin Trivulce, cardinal du Saint-Siège, fut nommé évêque de Bayeux en 1531. Il nomma pour vicaire général de ce diocèse, Jean-Baptiste Pechion, clerc du diocèse de Milan, par lettres données à Rome le 30 novembre 1538. Il prenait les titres suivants : « Augustinus miseratione divinâ Sancti Hadriani sanctæ Romanæ Ecclesiæ diaconus cardinalis Trivultius, ecclesiæ Bajocensis perpetuus in spiritualibus et temporalibus administrator. » Par d'autres lettres données à Paris le 25 octobre 1540, il confirma audit Pechion, alors chanoine de Bayeux, le titre de vicaire général, et l'autorisa à présenter à tous les bénéfices dépendants de son évêché, de percevoir ses revenus, et de recevoir les hommages et serments de fidélité qui lui étaient dûs à raison de son évêché.

Denis, évêque d'Abelo et abbé du Val, conféra, sur la permission de ce vicaire général, les petits ordres au palais épiscopal de Caen, le 21 janvier 1541, et tous les ordres dans la chapelle de l'évêché de Bayeux, le 4 mars suivant.

Ambroise de Trivulce, docteur en théologie, originaire de Milan, fut pourvu du canonicat de Grisy le 21 septembre 1546, et par son décès, il fut donné le 14 février

suivant à Jean Muldrac, prêtre du diocèse de Coutances, docteur en théologie de la Faculté de Paris.

Le siège de Bayeux, vacant en 1548 par le décès du cardinal de Trivulce, on nomma pour grands vicaires : Olivier Conseil, chancelier, Pierre de Cambezac, archidiacre de Caen, Jean Cornet, scholastique, et Gilles de Broz, grand couteur.

LXII. Charles d'Humières prit possession de l'évêché de Bayeux le dernier de juin 1548, et fut le successeur immédiat du cardinal de Trivulce, qui ne mourut pas en 1538, comme le dit Hermant, mais en 1548.

Charles d'Humières, abbé de Saint-Riquier en 1559, de Saint-Barthélemy de Noyon, et de Saint-Martin-de-Ruricourt en 1538, et commendataire de Saint-Quentin de Beauvais en 1534 (1). Il fut grand-aumônier depuis le 12 juillet 1559 jusqu'au vendredi 6 décembre 1560. M. d'Archon, dans son deuxième tome, page 587 et 499, dit qu'il fut continué sous Charles IX, et qu'il assista en cette qualité au synode de Poissy.

Hermant dit qu'il fut attaqué dans sa jeunesse d'une étrange maladie, et renvoyé à Ambroise Paré, premier chirurgien de Charles IX (lib. XXIV, c. XXX), et au docteur Fernel *(De Abditis rerum caus, lib. II, c. ib. Lutetiæ 1567, p. 119)*. Ils rapportent que ce jeune gentilhomme, qu'on croyait d'abord n'être affligé que d'une maladie extraordinaire, mais naturelle, mais qu'on découvrit manifestement dans la suite être agité par le démon. Il tombait par intervalle en convulsion, dit Paré, tantôt ayant le bras gauche seulement, tantôt le droit, tantôt un seul doigt, tantôt une cuisse, tantôt toutes deux,

(1) *Nov. Gall. Christ.*, t. X, col. 825-829-1261, et t. VII, col. 257. — *Hist des Gr. Offic.*, t. VIII, p. 274.

tantôt l'épine du dos et tout le corps, si soudainement mus par cette convulsion, qu'à grande difficulté 4 valets le pouvaient tenir au lit. Or, est-il qu'il n'avait aucunement le cerveau agité ni tourmenté, il avait la parole libre, l'esprit nullement troublé, et tous ses sens entiers même au plus fort de cette convulsion. Il était travaillé deux fois par jour pour le moins de cette convulsion, de laquelle étant sorti, il se portait bien, hormis qu'il se trouvait fort las et corrompu à cause du tourment qu'il avait souffert.

Synodes tenus le 16 avril 1550 et 7 avril 1551 par Germain Duval, grand doyen; le 3 avril 1554, le 27 avril 1557, 14 avril 1568, par Jean de Bourges, prêtre, archidiacre d'Hyesmes, vicaire-général; le 23 avril 1560 par le susdit Duval; le 16 avril 1461 par M. d'Humières, qui ne paraît qu'en 1565, et le 4 avril 1570 par Duval.

En 1556, « Breviarium Bajocense diligentia longe acuratione quam anteà nunc demum innumeris locis cùm emendaciùs, tùm psalterii dispositione passim concinniore studiosis commendabilius, Rothomagi impressum, et in lucè denuò editum. In ædibus Michaëlis Anger, Cadomi, juxta ædes FF. Minorum moram tenentis. » Petit in-12° en gothique.

Le récit des troubles de 1562 est rempli d'un grand nombre d'inexactitudes dans Hermant. Les faits y sont hors de leur place naturelle, et jetés pêle-mêle sans aucun égard à la chronologie. La narration de Bras est beaucoup plus exacte. Hermant, page 412, fait prêcher Théodore de Bèze à Caen, dès le commencement des troubles, au lieu que ce ne fut que l'année suivante, en 1563, que l'amiral de Coligny étant venu à Caen, après la bataille de Dreux, Bèze qui suivait son camp, prêcha dans l'église Saint-Jean. C'est à tort qu'à la page 413, Hermant attri-

bue les cruautés dont il fait le récit aux Calvinistes de Caen. Ce ne furent point eux qui commirent ces excès, c'étaient des troupes du Mans qui étaient à la suite du comte de Montgommery. (Voy. de Bras, page 180.)

Ce qu'il dit des troubles de Bayeux n'est pas plus exact. Les premiers troubles de cette ville sont du dimanche 10 mai 1562. L'évêque et les chanoines intimidés se retirèrent avec les reliques et les ornements. C'est ce que dit de Bras, page 177. Le siège de Bayeux ne peut se rapporter à ce temps. Les premiers troubles avaient pour auteurs les Calvinistes de Bayeux. « Ceux de cette prétendue religion qui étaient de Bayeux », dit de Bras, et ici, ce sont les Calvinistes qui assiègent cette ville. Ce sont donc deux faits distingués que Hermant confond. Ce siège doit être fixé au mois de mars 1562 (1563), après que le château de Caen eut été rendu à l'amiral, et qu'il se fut aussi emparé de plusieurs autres villes. « Ce fort château prins, dit de Bras, page 184, tout le reste des villes de ce pays sont réduites en telle crainte qu'elles se rendent sans résistance à la merci du camp conduit par ledit Amiral et les reistres, lequel, puis après, fit exécuter à mort Julio Ravilio..... pour avoir résisté à la prise du château de Bayeux dont il était capitaine alors. » Je lis dans Masseville, tome V, page 162, qu'en effet la reddition de Bayeux est du 4 mars 1563.

Une nouvelle preuve, je la tire d'un manuscrit du couvent des Cordeliers qui marque que leur église fut volée et pillée par deux fois : 1° en 1562 par les habitants de Bayeux qui professaient la Religion prétendue Réformée; 2° en 1563 par les troupes de l'amiral Coligny et de Bèze, après la bataille de Dreux. La Chronique manuscrite de Potier, à la fin de la préface, touchant les évêques de Bayeux, s'exprime ainsi : « Ces hérétiques non contents

des richesses inestimables, précieux joyaux et reliquaires, qu'ils volèrent à l'église, trempèrent avec furie et violence leurs sacrilèges mains au sang de plusieurs bons et dévôts prêtres et gens d'église, à l'endroit desquels, toute humanité hors, ils commirent des cruautés exécrables et maudites, non au chrétien, mais abominables aux Scythes et aux Barbares, et qui pis est et plus lamentable, c'est que plusieurs concitoyens nobles et officiers de la ville dudit Bayeux et du pays, étaient les bourreaux et exécuteurs de telles tragédies.

« A Réné Cossey, premier huissier et garde du parquet de la juridiction du Roi à Bayeux, porteur de trompette établi et ordonné en ladite ville, la somme de 4 livres, 10 sous tournois à lui taxée par Jean Suhart exerçant la juridiction du bailliage en l'absence du bailly de Caen, et son lieutenant à Bayeux, comme le plus ancien avocat du siège. La taxation du quart jour de décembre 1562, pour sa peine et salaire d'avoir par divers jours et réitérées fois sonné à son de trompe et cri public par tous les carrefours et lieux accoutumés à faire cri et proclamations, les lettres du Roi depuis le premier jour d'août 1561, jusqu'au tiers jour de décembre 1562, à savoir :

« Mandement du sieur de Bouillon du vingtième jour de juin 1561, par lequel était mandé porter toutes les reliques des églises de ladite viconté au château de Bayeux.

« Lettres du Roi du vingt-quatrième jour dudit mois de juin. par lesquelles était commandé à toute personne de laisser les armes dedans 24 heures.

« Autres lettres du quinzième jour de juillet par lesquelles fut publié que tous gentilshommes d'ordonnance eussent à soi retirer à Paris dedans le vingtième jour dudit mois.

« Une lettre du Roi du mois d'août par laquelle l'ar-

rière-ban du Roi fut termé au pénultième d'août, en la ville de Caen.

« Autre lettre du Roi du neuvième jour d'août par laquelle était fait savoir à toutes personnes qui voudraient disputer, qu'ils eussent à soi retirer en la ville de Poissy.

« Autres lettres du pénultième dudit mois par lesquelles était permis à tous officiers de se y défaire, et quitter leurs offices.

« Mandement du sieur de Bouillon du tiers jour de septembre audit an par lequel fut publié et commandé à tous les manans et habitants de ladite ville de Bayeux se y trouver en la maison commune de la ville, pour ouïr et entendre les lettres du Roi par lesquelles était défendu ne provoquer les uns et les autres pour la Religion.

« Autres lettres du 7 septembre par lesquelles était défendu à toute personne vendre aucuns livres sentant mal de la Foi.

« Autre mandement du Roi du dernier jour de septembre pour le fait de la monnaie et espèces, de même que tous curés, prieurs, abbés et personnes ecclésiastiques eussent à bailler aumônes de leurs revenus.

« Autre mandement du sieur de Bouillon du dix-huitième jour d'octobre par lequel était mandé à tous vagabonds soy retirer dudit pays et duché de Normandie.

« Autre mandement du 18 de décembre par lequel était derechef inhibé à toute personne d'irriter les uns les autres.

« Autre lettre pour le ban et arrière-ban du 26 janvier audit an 1561 (1562). — Autre lettre du seizième jour d'avril 1562. — Autre mandement et lettres du Roi par lesquels était défendu à toute personne transporter aucuns biens sur l'eau.

« Autre mandement du sieur duc d'Estampes par lequel était prohibé et défendu à toute personne loger ni recevoir en leur maison, aucuns soldats, si ils ne les connaissent.

« Autre lettre du vingt-unième jour de novembre 1562 par lesquelles il est chargé à tous officiers de la maison du Roi qu'ils se retirent par devers ledit sieur dedans le mois de décembre pour entendre ses commandements. »

[Compte de Richard Toustain, receveur de la viconté de Bayeux, rendu à la Saint-Michel 1563, chap. des dépenses].

Rien n'est plus destitué de fondement que ce que pense Hermant que Charles d'Humières accompagna le Roi dans son entrée à Caen. Le silence de Bras, témoin oculaire est décisif. Il n'est nullement probable d'ailleurs qu'il pût être alors de retour dans son diocèse, et à la suite du Roi. D'Humières ne se retira en Picardie qu'après la prise de Bayeux, dans le mois de mars 1563. Or, il y a d'autant moins d'apparence de le supposer de retour au mois d'août suivant, que, comme le dit Hermant, page 415, les Calvinistes ne cessèrent leurs désordres que vers la fin de juillet 1563, et qu'ainsi il n'y aurait pas eu de sûreté au prélat d'y être revenu.

Il lui fait ensuite rétablir le grand autel de l'abbaye de Cerisy. Il avait pris ce fait de *Neustria pia*, page 435. Voici les paroles de l'auteur, qui peuvent servir d'échantillon de la fidélité avec laquelle Hermant employait les faits qu'il prenait des autres : « Anno 1566 die 6. januarii. Carol. d'Humières episcopus Bajocensis venit Cerasium ubi 8. diebus mansit, interim altaria ejusdem abbatiæ benedixit, quæ recepta fuerant ob cladem temporum, et Bajocas est reversus die Veneris, 24 ejusdem mensis. »

« Le dernier jour de décembre 1571, le corps de Mgr Charles d'Humières, en son vivant évêque de Bayeux, fut inhumé devant le

candélabre de céans, et fut faite l'inhumation par Me Germain de Brévendes, doyen de Bayeux. Cecy fut écrit par Guillaume Philippes de Saint-Symphorien. »

Ces mots sont écrits au-dessus du maître-autel de la cathédrale, derrière le pilier qui se trouve au chevet du chœur à la couronne d'en haut.

Les grands vicaires nommés en 1571 par le Chapitre pendant la vacance du siège, furent : Germain Duval, docteur-ès-droits, doyen et chanoine ; Antoine Gaïant, archidiacre de Bayeux et chanoine ; Jacques Le Verrier, archidiacre des Veys et chanoine ; Charles Le Grand, archidiacre d'Hyesmes et chanoine ; et Jean de Bourges, sous-chantre et chanoine (1).

LXIII. Bernardin de Saint-François fut contraint, par arrêt du 22 octobre 1580, de prêter serment de fidélité à à l'archevêque de Rouen (2).

« Enchiridion seu manuale ad usum insignis ecclesiæ cathedralis Bajocensis, in quo de ratione et modo administrandi sacrosanctæ matris ecclesiæ sacramenta divinum officium continetur. — Cadomi. ex officina Benedicti Macæi in-12. — 1577. »

« Henry, par la grâce de Dieu, roi de France et de Pologne, etc., sur la requête présentée par notre amé et féal conseiller en notre conseil privé et à nos cours de Parlement de Paris et de Rouen, messire Bernardin de Saint-François, évêque de Bayeux, narrative qu'à cause des troubles et guerres civiles avenues en notre royaume, et même en ce pays de Normandie depuis l'an 1561, les biens étant au manoir épiscopal dudit évêché auraient été pillés et ravagés, et les livres, journaux, et la plupart des

(1) Secrét. de l'évêché.

(2) *Hist. de la ville de Rouen*, t. III, p. 553.

chartres, lettres, titres et enseignements concernant les fondations, donations, augmentations, privilèges, libertés, franchises, dîmes et revenus dudit évêché de Bayeux, brûlés, rompus et emportés ; à raison de quoi, la plus grande partie des redevables et tenans biens et héritages, appartenants audit évêché, sachant la substraction et perte desdites chartres et titres, s'efforcèrent par malice à nier et méconnaître lesdites redevances, auxquelles ils sont tenus, tant en argent que autres rentes et redevances ; tendant et requérant ledit sieur François, évêque de Bayeux, par sa requête, afin qu'il lui soit permis et à son receveur, faire sommer et interpeller toutes et chacune des personnes qui se trouveront redevables audit évêché, par ce qui a pu être sauvé, et qu'il a pu recouvrer des papiers, journaux, comptes, titres, lettres et enseignements, de comparoir au manoir épiscopal dudit évêché de Bayeux, et d'exhiber leurs acquêts, si aucuns en ont, et compter amiablement avec l'Evêque et ses receveurs, dedans tel temps qu'il plaira à notre dite Cour limiter : autrement, à faute de ce faire, et ledit temps passé, qu'il lui soit dès à présent permis, faire exécuter lesdits débiteurs et redevables, en vertu des comptes, papiers, journaux, lettres, titres, et enseignements qui restent audit évêché, pour les sommes auxquelles ils se trouveront dès à présent redevables, sans qu'iceux débiteurs puissent prétendre aucuns dépens, dommages et intérêts pour avoir été exécutés pour choses non dues, ou pour plus qu'elles ne doivent ; et au surplus qu'il soit ordonné que les registres, mémoires, papiers, journaux, comptes et dernières quittances serviront audit demandeur de titres et possessions à l'avenir.

« Vu par notre dite Cour ladite requête ; arrêts d'icelle donnés en pareil cas, pour les religieux, abbé, couvent de Saint-Etienne de Caen, et pour les gouverneurs de

l'Hôtel-Dieu de Bayeux, les dernier janvier 1572, et 22 décembre 1578, avec la conclusion et consentement sur ce, de notre procureur général, tout considéré : notre dite Cour ayant égard à ladite requête, du consentement de notre dit procureur général, a permis et permet audit de Saint-François, évêque de Bayeux, et à ses receveurs et fermiers, faire sommer et interpeller, par le premier notre huissier, ou sergent sur ce requis, toutes et chacune des personnes qui se trouveront redevables par les registres, papiers, journaux, lettres, titres et enseignements, d'exhiber audit demandeur, ses receveurs ou fermiers, leurs acquêts et décharges, si aucunes en ont, soit en tout ou sur ce qu'elles doivent; et de comparoir au chapitre et maison épiscopale dudit Evêché dans la quinzaine du jour de l'interpellation pour le regard de ceux qui sont demeurants dans le ressort de la viconté de Bayeux, et les autres par devant les juges ordinaires des lieux, pour amiablement compter et arrêter au certain lesdites sommes dues par lesdits redevables : autrement à faute de ce faire, et ledit temps de quinzaine échu et passé, notre dite cour a dès à présent permis et permet audit de Saint-François, évêque de Bayeux, ses fermiers et receveurs, faire exécuter, par ledit premier notre huissier, ou sergent sur ce requis, les tenants et sujets des fiefs, terres et sieuries appartenants et dépendants dudit évêché, en vertu de ses registres, comptes, papiers, journaux, titres et enseignements pour les sommes qui peuvent être dues audit évêché, etc..... Donné à Rouen, en notre dite cour de Parlement, le 17 mai l'an de grâce 1580 et de notre règne le sixième. — Le présent arrêt fut lu aux assises de Bayeux, le pénultième jour de mai audit an, et enregistré ensuite au greffe du bailliage audit Bayeux. »

LXIV. Mathurin de Savonnières prit possession de

son évêché en personne le 17 septembre 1583. Il avait nommé pour vicaire général Jean de Bourges, souschantre de Bayeux, par lettres du 11 juillet précédent. Il mourut à Paris le 6 juin 1586.

Les années suivantes sont remarquables par les troubles de la Ligue qui mirent le royaume dans un état déplorable. Bayeux fut pris par les Ligueurs en 1589, et repris l'année suivante par les troupes de Henri IV. Ceux qui eurent part à la Ligue furent obligés de recourir à la clémence du Roi pour en obtenir des lettres de pardon. En voici la copie d'une accordée à un citoyen de Bayeux pour preuve :

« Devant Jehan Vauquelin, écuyer, conseiller du Roi et lieutenant général de M. le Bailly de Caen, le mardi trentième jour de janvier l'an 1590, s'est présenté Me Jehan Descrammetot, écuyer, élu en l'élection de Bayeux, lequel a remontré que combien qu'il n'ait porté les armes contre le Roi, si estant que à raison que la ville de Bayeux a été ci-devant occupée par les rebelles ennemis de Sa Majesté, et que lors il fut enfermé dans icelle dont il lui avait été impossible de se retirer jusqu'à ce que Mgr de Montpensier fut l'assiéger, qu'il trouva moyen de sortir de ladite ville : pour cette raison il déclare que, autant que besoin serait, il entend s'aider de l'édit fait par le Roi au camp d'Amiens le 28 de novembre, et publié en la Cour de Parlement le 22 décembre dernier, et suivant iceluy est très marry et repentant de s'être tenu dans ladite ville depuis qu'elle a été occupée par lesdits rebelles, et de ce qu'il aurait signé quelques états de levée de leur part, promettant à Sa Majesté toute fidélité et obéissance, et d'employer sa vie, biens et moyens pour son service, déclarant que la demeure qu'il y a faite, ensemble que ce qu'il a signé, a été par force et contrainte, et pour la

conservation de sa personne, biens et moyens, et que le plus tôt qu'il est sorti de ladite ville, et s'en est venu en cette ville, demandant acte de sa déclaration qu'il a signée au greffe de M. le Bailly, etc. »

« Henri, par la grâce de Dieu, etc....., notre bien amé Jehan Descrammetot, élu en l'élection de Bayeux, nous a fait remontrer qu'il a toujours été fidèle serviteur du défunt Roi nôtre très honoré seigneur et frère, comme après son décès il a toujours continué envers Nous, sans qu'il ait porté les armes contre notre service, suivi le parti de nos ennemis rebelles, ni adhéré à iceluy, encore qu'il ait demeuré dans notre ville de Bayeux, lorsque par lesdits rebelles elle était détenue et occupée, de laquelle il serait sorti quand elle a été assiégée par notre très cher cousin le duc de Montpensier, et avant iceluy siége s'était retiré en la maison du sieur de Surosne, maréchal de camp en notre armée, où il aurait demeuré jusqu'à ce qu'entendant notre venue à Falaise, il était rentré dans ladite ville pour faire entendre aux bourgeois d'icelle et autres, qu'ils eussent à se rendre à notre service, en laquelle il aurait demeuré jusqu'au jour de la capitulation d'icelle pour notre service; que son fils aîné demeurant avec lui, ayant la charge de la recepte des deniers du sel et des aides de ladite ville, aurait si bien négotié pour notre service, qu'il aurait conservé tous les deniers dont son dit fils était saisi; que lorsque le capitaine Viques avait pris la ville de Bayeux, sept ou huit jours après l'aurait fait sortir d'icelle, et si bien ménagé nos deniers que nous n'aurions rien perdu d'iceux, nous requérant très humblement, attendu ce que dessus, et obéissant à nos lettres et déclarations du 28 novembre, il a fait les submissions portées par icelles, comme il fait duement apparoir par l'acte ci-attaché, il nous plaise le faisant jouir du bénéfice desdites

lettres, lui pourvoir sur l'exercice de son office, encore qu'il ait exercé iceluy lorsqu'il était en ladite ville, et qu'il ait signé par force ou autrement plusieurs actes et états concernant son office, pendant l'occupation de ladite ville : savoir faisons que Nous, après avoir fait voir ledit acte de prestation de serment de fidélité fait par luy exposant, suivant lesdites lettres de déclaration, et duement informé des déportements d'iceluy et de sa fidélité, avons déclaré et déclarons que ne voulons et entendons que ledit exposant, encore qu'il ait demeuré en ladite ville pendant l'occupation d'icelle par lesdits rebelles, et qu'il ait signé actes, états, et exercé son dit office d'élu, que cela lui puisse nuire ne préjudicier à l'exercice de son dit office d'élu ; ainsi voulons qu'il jouisse d'iceluy pleinement et paisiblement comme il faisait auparavant l'interdiction faite par les édits du défunt Roi à tous les officiers demeurant en villes rebelles, lesquelles nous avons pour son regard levées et ôtées, levons et ôtons de notre pleine puissance et autorité royale, et iceluy exposant autant que besoin est, nous avons remis, intégré et établi, remettons, intégrons et rétablissons par ces présentes en son dit office pour le tenir et exercer selon ses lettres de provision. Si donnons en mandement..... Donné au camp de Gaillon le vingt-cinquième jour de février, l'an de grâce 1590, et de notre règne le premier. Et sur le repli est écrit : par le Roy, signé Potier. »

LXV. René de Daillon, abbé de Royaumont en 1573, fut nommé à l'évêché de Bayeux après la mort de Mgr de Savonnières, et fut longtemps sans obtenir ses bulles à cause des querelles qui étaient alors entre les cours de Rome et de France.

En 1598, le siège vacant, François Péricard, évêque

d'Avranches, conféra la tonsure et les moindres dans la chapelle de Saint-Pierre-ès-Fonts de la cathédrale de Bayeux, par permission de MM. les grands-vicaires du Chapitre.

Le 18 juin, audit an, M. Daillon fut reçu par Jean de Villays, sous-chantre et chanoine de Bayeux, son procureur au Chapitre de Bayeux, en vertu des bulles à lui concédées par Sa Sainteté. En 1599, Nicolas de Briroy, évêque de Coutances, conféra les ordres mineurs à Bayeux, par permission des deux grands-vicaires de Mgr Daillon, évêque de Bayeux.

Ce prélat, auparavant évêque de Luçon, depuis conseiller d'État en ses conseils privés et d'État, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, décéda en son château de Briançon, le 8 mars 1600, et fut apporté au château du Lude en Anjou, où il fut inhumé. Il donna beaucoup d'argent pour aider à avoir la croix et bénitier d'argent, et les 2 grosses cloches dont une portait son nom, et fit de grandes aumônes. Il était oncle de feu Mme la maréchale de Matignon, du château de Torigny.

LXVI. Arnaud d'Ossat, cardinal, d'évêque de Rennes, devient évêque de Bayeux. « Je n'ai rien à dire d'Arnaud, cardinal d'Ossat, dit un auteur célèbre, parce qu'on n'en saurait parler sans lui faire tort, puisque Antoine Muret, le plus éloquent personnage de son temps, demeure court en voulant faire son éloge dans son oraison funèbre. Je n'en dirai autre chose, sinon que jamais magistrat ne fit entrer dans son emploi tant d'affection, tant de zèle, tant d'application, ni tant de fidélité pour le service du Roi, son maître, que fit ce prélat. Pour ce qui est de son habileté, on en peut juger par ce que nous avons de ses négociations, dont le public est obligé, aussi bien que de

plusieurs autres excellents traités, à feu M. Dupuy, l'honneur et l'ornement de notre siècle. On voit des preuves de son adresse en la négociation qu'il fit avec le grand-duc de Toscane pour la restitution de l'isle d'If; en celle qu'il fit avec Clément VIII, pour la réconciliation du roi Henri IV, avec l'Église romaine; pour la déclaration de la nullité du mariage du même Roi, qui subsistait depuis près de 30 ans, avec la reine Marguerite de Valois; et pour la dispense de Catherine de Bourbon, sœur de Henri, avec le duc de Bar, et pour plusieurs affaires fort importantes et très difficiles. Ses dépêches ne sont pas moins nécessaires à un ambassadeur qui prétend réussir en son emploi, que la Bible et le cours de droit ne sont aux théologiens et aux jurisconsultes qui veulent réussir en leur profession (1). »

Ce jugement a été rendu avec connaissance de cause, car M. de Wicquefort entendait très bien ces matières-là, et il cite si souvent les lettres de M. d'Ossat qu'il paraît qu'il les avait lues et relues. Il lui faut pardonner la méprise où il est tombé quand il a cru que Muret fit une oraison funèbre de ce cardinal. Il y avait longtemps que cet orateur était mort, quand le Jésuite Gallutius prononça à Rome, en 1604, l'oraison funèbre d'Ossat (2).

L'an 1600, au mois de décembre, François de La Guesle, archevêque de Tours et abbé de Cerisy, conféra les ordres sacrés à Bayeux par permission des grands-vicaires du cardinal d'Ossat (3).

L'an 1605, le 29 mai, le siège vacant, il y conféra les moindres. La même année, en septembre, Claude Co-

(1) Wicquefort, *De l'Ambassadeur*, liv. II, sect. XVII, pages 423 et 424.

(2) Bayle, *Dictionnaire historique*, 5e édit., fol. 551.

(3) Registre de l'évêché.

queley, depuis peu nommé évêque de Digne, prieur de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, conféra les ordres sacrés à Bayeux. Ce prélat, sur la résignation d'Étienne de Boulogne, clerc, avait été pourvu en commande du prieuré de l'Hôtel-Dieu, par visa, le 14 octobre 1603.

LXVII. Jacques d'Angennes eut pour père Louis d'Angennes, marquis de Maintenon, chevalier des ordres du roi, conseiller d'État, grand maréchal des logis, et ambassadeur extraordinaire en Espagne, et pour mère Françoise d'O de Maillebois (1). Il fut sacré en 1607, prit possession le 20 juillet 1608, assista à l'assemblée du clergé tenue à Paris en 1625, bénit l'église des Carmélites de Caen le 18 mars 1626, et mourut, en son prieuré de Moutiers le 14 mai 1647, âgé de 70 ans, et fut enterré à Maintenon le 6 juin suivant.

Il avait pour frère aîné Charles, marquis de Maintenon, et sa généalogie ne fait nulle mention de Jean d'Angennes que Hermant, page 456, fait évêque de Bayeux avant lui, et décédé avant que d'avoir reçu ses bulles de Rome.

Les 31 mars 1643 et 3 juin 1647, Antoine de Caenchy, chanoine de Goupillières, et Pierre Bernier, chanoine de Castillon, fondèrent la procession et le salut de Pâques (2).

« Le vendredi 17 mai 1647, les nouvelles sont arrivées à Bayeux sur le soir que Mre Jacques d'Angennes, évêque de cette ville était décédé le mercredi précédent en son prieuré au bourg des Moustiers, dont les bourgeois de Bayeux ont été grandement désolés, à cause que c'était un seigneur grandement humain et pacifique, qui avait vécu l'espace de 40 ans évêque. MM. du Chapitre lui ont

(1) *Hist. des grands offic.*, t. II, p. 427.
(2) Nécrol. cathéd. Bajoc.

fait un service solennel, et a été l'église, tant le chœur que la nef, tendue en deuil : vigiles ont été chantées le dimanche après vêpres 19 du dit mois. Auquel jour, M. Jacques Le Bel, célèbre personnage docteur en théologie de la faculté de Paris, et chanoine de Landes en ladite église, a fait son oraison funèbre avec une grande doctrine, et un grand contentement de tout le peuple qui était dans ladite église de Bayeux en si grande affluence, que toute la nef était entièrement pleine. Le lendemain lundi le service a été solennellement faït en ladite église où MM. de la Justice se sont trouvés en corps et en robe, conduits par M. Pierre Suhard, écuyer, sieur de Saint-Germain, lieutenant général de M. le bailli de Caen à Bayeux, et pour les bourgeois, ils ont été conduits par messire Isaac Le Bedey, écuyer, sieur de Vaux, vicomte et maire de la ville, assisté de M. Réné Maloisel, sieur du Vivier et de messire Guillaume Heuzebroc, sieur de La Poterie, échevins, et de M. Jean Adeline sieur de La Prairie, procureur syndic. Le lendemain mardi 21 dudit mois, MM. du Chapitre, assistés des familles des religieux, ont fait une procession générale à Saint-Exupère pour prier Dieu pour l'âme du défunt et supplier sa bonté infinie de lui donner un bon successeur (1) ».

LXVIII. Édouard Molé, nommé trésorier de la sainte Chapelle de Paris le 15 mai 1649, après Anne de Levis de Vantadour (2).

« Le samedi 11 décembre 1649, M. Édouard Molé a fait son entrée en cette ville. Il y avait fort longtemps que les bourgeois se préparaient pour lui aller au devant, et le recevoir selon que sa qualité le requérait; mais lui qui

(1) Manuscrit de M. de La Bertinière.
(2) *Nov. Gall. christ.*, t. VIII, col. 248.

ne voulait qu'on ne fît aucune dépense pour son arrivée est venu exprès à 11 heures du soir, et a tellement surpris la ville qu'il est entré sans être vu d'aucune personne, au grand étonnement d'un chacun, parce qu'il avait couché la nuit précédente à Lisieux, et ne croyait-on pas que, vu sa condition et délicatesse de son corps, il fît un si long chemin pour une journée. Le lendemain, tous les bourgeois se sont assemblés en armes devant la maison de M. le vicomte, et de là s'en sont en allés à l'évêché, tambours battants, où ils ont salué mon dit seigneur, évêque de chacun 3 ou 4 coups de leurs armes. Le mardi suivant, il est allé en l'église de Saint-Sauveur, où, après plusieurs belles cérémonies y faites pour sa prise de possession, il est entré assisté de tout le clergé en l'église cathédrale, où on a chanté le *Te Deum*, et la messe célébrée par mon dit seigneur en musique, avec une telle affluence de peuple que la plupart n'ont pu entrer dans l'église, tant elle était pleine, et de là s'en est retourné à son évêché, où les bourgeois qui l'attendaient, voulant faire paraître la joie intérieure qu'ils avaient de son arrivée, lui ont fait un réitéré salut avec leurs armes, dont il a témoigné grande satisfaction. Et le dimanche suivant, il est venu à l'église de Saint-Vigor-le-Petit, où il a célébré la messe avec grand zèle, et a été en entrant et sortant salué par les paroissiens qui étaient sous les armes (1).

« Il y a deux ans qu'il était pourvu de l'évêché, pendant lequel temps chacun contribuait à orner la ville et son évêché pour son arrivée. Messire René Maloisel, sieur du Vivier, avocat et premier échevin de la ville, a remporté grand honneur de 3 statues qu'il avait fait pla-

(1) Manuscrit du sr de la Bertinière.

cer en la porte de Saint-Vigoret pour sa considération. Ces statues, placées en 1649, représentent la Sainte Vierge, saint Exupère et saint Regnobert, nos premiers évêques. C'est un prélat de grande piété envers Dieu, en amour envers ses diocésains, et principalement ceux de cette ville qui en ont maintes fois reconnu les effets. Il est fils de M. le premier président de Paris, et si la volonté correspond à son pouvoir, comme il a bien fait paraître, la ville étant en sa protection, sera à l'abri de tous les inconvénients qui lui auraient pu arriver. Que Dieu lui donne une longue vie. »

Il mourut à Paris au mois d'avril 1652.

LXIX. François Servien, abbé de Saint-Jouin-sur-Marne, en 1646, y mit la Réforme de Saint-Maur en 1655, y fit construire l'autel de saint Benoît, consacra le maître-autel, et 3 autres petits, et prieur du Val des Ecoliers en 1556; portait pour armes : d'azur à 3 bandes d'or, au chef cousu de même à une tête de lion d'or issant en chef (1).

« Le dimanche vingt-troisième jour de mai 1655, M. François Servien, pourvu de l'évêché de Bayeux, est arrivé à Saint-Vigor, venu le dit jour de Notre-Dame-de-La-Délivrande, où il avait célébré la messe. Il est allé une compagnie de noblesse d'environ 70 chevaux au devant de lui, qui étaient conduits par M. le baron de Saint-Gilles, gouverneur du château, qui ont été au devant de lui viron 2 lieues de Bayeux. La jeunesse de Bayeux, au nombre de viron 700 jeunes hommes, conduits par M. de Saint-Waast-Petitcœur sont aussi allés au devant de lui, et se sont assemblés et mis en ordre au Recouvry, où ils l'ont salué en passant, dont il a fait

(1) *Nov. Gall. Christ.*, t. II, col. 1277. — *Ib.*, t. VII, col. 862.

état. Comme il est arrivé à Saint-Vigor sur les quatre heures après-midi où il y avait grande affluence de peuple, les pères dudit lieu de Saint-Vigor sont venus avec leur croix au devant de lui et l'ont mis sous le parc à l'entrée du cimetière, et l'ont conduit dans l'église où l'on a chanté le *Te Deum*, et puis il s'est retiré dans la maison pour coucher et reposer. Il y avait aussi eu 6 chanoines en carrosse qui étaient allés au devant de lui. Le lendemain, la procession générale est partie dès 6 heures de matin pour l'aller quérir à Saint-Vigor, suivie d'un grand nombre de peuple. La justice y étant en habit deçent, qui était menée par M. Thomas Le Mercier, écuyer, lieutenant de M. le Bailly de Caen : M. Pierre Suhard, écuyer, autre lieutenant ; M. Richard Helyes, écuyer, autre lieutenant; M. Pierre Bunel, écuyer, lieutenant criminel, et plusieurs assesseurs et avocats en robe et en chapeau. Et de l'autre côté était le dit sieur Gouverneur, le maire de la ville, qui était messire Jacques Le Bedey, écuyer, viconte messire Philippe Le Breton, sieur La Mare, premier echevin, et Charles Le Tellier, sieur de La Bertinière pour second échevin (auteur de cette note), et l'amenant, la procession est revenue par Saint-Georges à Saint-Vigoret, où à la porte nous avons fait accomoder de beaux tableaux où était un gentil dessin de saint Regnobert qui montrait audit seigneur évêque d'entrer en la ville, avec les figures de quantité de seigneurs évêques et d'autres saints originaires de cette ville. Ce qui a été grandement approuvé par le dit seigneur évêque, et de tout le peuple, et après la solennité passée, lesdits tableaux ont été portés à l'évêché, comme ledit seigneur l'a désiré.

« Le dimanche 2 de février 1659, M. François Servien évêque de Bayeux est décédé en son manoir épiscopal sur

les 7 heures du matin, d'une maladie de pierre qui l'avait tenu en grande langueur, dont toutes sortes de personnes sont demeurées grandement affligées à raison de la grande probité et affection qu'il portait aux habitants de Bayeux. On avait dans le fort de son mal fait une oraison des Quarants-Heures, par ordonnance du Chapitre, dans le chœur de l'église de Bayeux, où tous les chanoines allèrent les uns après les autres. Elles ont fini le samedi au soir 1er de février, et dès le même temps il a été délivré, et Dieu l'a appelé des siens le lendemain matin. On a envoyé en poste à M. Servien surintendant des finances, son frère, et MM. du Chapitre ont dès le lendemain lundi et mardi fait un service solennel pour lui, et on a placé son corps sur une grande table dans le chancel de la chapelle de l'évêché où il était placé avec ses habits pontificaux, et y avait 6 grands cierges blancs de chaque côté du corps où le monde affluvissait de toutes parts. Et les matinées de chaque jour les prêtres y allèrent incessamment célébrer la messe pour le repos de son âme, et l'après midi il y allait continuellement des prêtres psalmodier et chanter Vigiles des trépassés. Et le lundi en suivant, qui était le 10 de février, il a été inhumé par un bon homme évêque d'Hyberine auquel de son temps le défunt donnait une pension de 600 livres pour ce qu'il ne possède de revenu de son évêché. Ledit défunt a été levé à l'évêché et porté par toute la ville sur un lit fait exprès, où il était couché et habillé de ses habits pontificaux, ce qui excitait à grande douleur et émouvait un chacun aux pleurs. Tout était plein de peuple partout. Il a été enterré dans le chœur devant le candélabre, et le mercredi en suivant il y a eu un religieux de Saint-Vigor qui a fait son oraison funèbre, et l'a loué particulièrement de son humilité et grande dévotion (1) ».

(1) Manuscrit du sieur de La Bertinière.

LXX. François de Nesmond, abbé de Chésy et prieur de la Voutre, était issu d'une famille ancienne et considérable dans la robe. Il descendait de Guillaume de Nesmond, sénéchal de robe, comte en Angoumois, qui fut père de François de Nesmond, président au Parlement de Bordeaux. Celui-ci eut André de Nesmond, seigneur de Saint-Dizan, premier président au Parlement de Bordeaux, lequel ayant épousé Olive d'Asthe, en eut François Théodore de Nesmond, seigneur de Saint-Dizan, de Coubrou et autres terres. Ce dernier fut pourvu d'une charge de conseiller au Parlement de Bordeaux, dont il fit la fonction jusqu'en 1625 qu'il fut reçu maître des requêtes. Enfin après la mort de Chrétien de La Moignon, seigneur de Basville, premier président au Parlement de Paris, il épousa Anne de La Moignon, fille dudit Chrétien, et de Marie des Landes, dame de Magneville. Notre évêque était fils de François-Théodore de Nesmond et d'Anne de La Moignon.

Il prit possession de l'évêché de Bayeux par procuration le 19 avril 1662, et en personne le 15 de mai suivant.

Ce prélat trouva son diocèse dans un désordre déplorable. Après avoir travaillé pendant deux ans à corriger les abus par des avertissements qu'il ne cessa de donner aux plus considérables de son Chapitre pour faire cesser et réprimer le scandale de quelques chanoines, il se vit enfin contraint d'y pourvoir et faire informer par ses officiers :

1° En juin 1664, contre Gilles Heuzebroc, grand couteur de ladite église;

2° En juillet ensuivant, contre Louis Lanquetot, chapelain de ladite eglise;

3° En août, contre Philippe Taron, chanoine et sous-doyen;

4° En août 1665, contre Charles Lescalley, aussi chanoine, tous pour conduite scandaleuse.

Pour en éluder la correction, ils se sont portés appelants comme d'abus au Parlement de Rouen, et par récrimination, ils firent informer contre les officiers de l'évêque sur des faits calomnieux devant le lieutenant criminel de Bayeux, récusable pour avoir procès contre le sieur évêque, par commision dudit Parlement, et firent plusieurs procédures irrégulières afin de s'y occuper et lasser les autres; mais enfin ils se virent condamnés par arrêt du Parlement.

« En 1662, les Protestants avaient encore dans le diocèse 17 prêches, dont 16 étaient de possession; le seul prêche de Trévières était de Baillage. Douze de ces prêches furent abattus par jugement du Conseil, à la poursuite du clergé du diocèse. Trois autres ont été abattus *cette année 1685* : celui de la ville de Caen, par arrêt du Parlement de Normandie, ceux de Bernières et de Saint-Waast, en exécution de l'arrêt du Conseil, pour n'y avoir le nombre suffisant de familles hérétiques; ceux de Trévières et de Saint-Sylvain, dont l'exercice était interdit par arrêt du conseil, vont être abattus en exécution de la dernière déclaration qui révoque l'édit de Nantes (1).

« La destruction des prêches, le retranchement des ministres, les instructions des curés, les visites épiscopales et les missions qu'on a faites en plusieurs paroisses et cantons, ont fait diminuer notablement le nombre des hérétiques.

« Ce diocèse, composé d'environ 200,000 âmes dans 615 paroisses, n'en a pas 6,000 en tant qu'hérétiques, en y comprenant les femmes et les enfants.

(1) Manuscrit de l'évêché.

« Dans la ville de Caen (en 1685), qui est la plus grande du diocèse et la seconde de la province, composée d'environ 30,000 âmes, il n'y a pas en tout 3,000 hérétiques, dont il y a 5 ou 6 familles nobles, le reste sont marchands, artisans et pauvres.

« La ville de Bayeux, composée d'environ 10,000 âmes, n'a pas plus de 12 ou 13 familles d'hérétiques, dont 3 familles nobles qui sont : Bussy, Bellefontaine et Du Mesnil. Il y a aussi 7 ou 8 familles nobles aux environs de Bayeux, dans la distance d'une ou deux lieues.

« La ville de Vire, composée d'environ 9,000 âmes, n'a aucun hérétique, ni à 3 lieues aux environs.

« Le diocèse est composé de 16 doyennés. Il y a en tout lesdits doyennés 2,600 ou 2,700 hérétiques.

« Le doyenné de Condé, qui est le plus éloigné de la ville de Bayeux, et confronté aux diocèses d'Avranches, du Mans et de Séez, a encore 1,100 hérétiques qui ont eu ci-devant 5 prêches. Les paroisses de Condé, d'Athis, de Sainte-Honorine et de Fresnes, renferment presque tous ces hérétiques; mais il faut remarquer que ces paroisses sont de grande étendue, et qu'il y a trois ou quatre fois autant de catholiques que d'hérétiques. Il n'y a dans le doyenné que 3 ou 4 familles hérétiques nobles; le reste sont artisans, laboureurs et marchands.

Dans le doyenné de Trévières ou des Veys, qui s'étend le long de la mer jusqu'aux Veys, qui séparent le Bessin du Cotentin, 400 hérétiques ou environ dans 25 paroisses et environ 30 familles nobles hérétiques.

« Dans le doyenné de Douvre, vers la mer, proche Notre-Dame de la Délivrande : 300 hérétiques, dont 6 à 7 familles nobles dans 15 ou 16 paroisses.

« Dans le doyenné de Vaucelle, qui s'étend du côté de Lisieux et de Séez, où était le prêche de Saint-Sylvain, et

un autre dans le diocèse de Séez, qui joignait à Saint-Pierre-sur-Dives, 200 hérétiques dont 5 à 6 familles nobles.

« Le reste des hérétiques est répandu en très petit nombre dans quelques autres doyennés, et il peut y avoir en tout 60 familles nobles qui ne sont pas de noblesse plus considérable; la plus grande partie de cette noblesse n'a point servi dans les armées, s'étant tenue dans la campagne à faire valoir leurs biens; plusieurs même ont été annoblis depuis 30, 40, 50 ou 60 ans.

« Outre les 16 doyennés, il y a encore 5 paroisses d'enclavées dans le diocèse de Coutances qui sont du diocèse de Bayeux, deux desquelles ont environ 55 hérétiques; dans celle de Sainte-Mère-Église et de Chef-du-Pont, qui ont près de 1,200 communiants, dont il y a 3 familles nobles hérétiques : MM. de Courtomer-le-Cadet, de Sigoville et de Marcadé. Il y avait un prêche à Sainte-Mère-Église qui a été abattu à la poursuite du clergé depuis plusieurs années.

« Et pour ramasser l'état dudit diocèse, il peut rester en tout 60 familles nobles hérétiques, dont plus de la moitié sont entre la ville de Bayeux et les Veys au doyenné de Trévières; les 30 autres familles sont répandues dans les autres cantons du diocèse. »

(Ce mémoire a été fait en 1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes).

1685. 1er juillet, procession générale pour le beau temps. On porta les Saintes Reliques. On fit trois tours autour du chœur; on ne sortit point à cause de la pluie.

1696. Les Capucins commencèrent une neuvaine à Saint-Exupère pour le beau temps. Le quatrième jour il fit beau. On partait après complies. Exhortation à saint Exupère. Dans le même temps ou commence à la cathé-

drale les processions pour le même sujet, après vêpres, trois fois la semaine.

1697. 10 mai, obit de fondation par messire de Nesmond, pour la première fois.

1698. 1er d'août, procession générale à Saint-Exupère, entre vêpres et complies, pour le beau temps. On porta la châsse de saint Space.

1699. Michel Jean de Nesmond, clerc du diocèse de Langres, nommé chanoine de Monts, par la résignation de M. Huë-Delauné, et s'en démit en 1702.

1700. En juillet, les Capucins firent une neuvaine à Saint-Exupère pour les biens de la terre.

1702. Le 1er mars, ouverture du grand jubilé qui dura 2 mois entiers. Il fut clos le 30 mai; ce dernier jour, sermon par M. Jollain, pénitencier (1).

Les mousquetaires, 100 noirs et 100 gris, firent la campagne de La Hougue. Ils passèrent et repassèrent par Bayeux.

Le 22 septembre, service solennel à la cathédrale pour M. le marquis de Nesmond, cousin germain de notre prélat.

1704, 24 août. Réjouissance publique à Bayeux pour la naissance de M. le duc de Bretagne, fils du duc de Bourgogne et de Marie-Adélaïde de Savoie. *Te Deum*, feu de joie, la bourgeoisie sous les armes, feux devant les portes. Illuminations aux fenêtres, soupes à la rue; Monseigneur et M. le Doyen surpassaient en beauté tous les autres.

7 octobre. Abonnement de la ville accordée par le roi, réjouissance par les bourgeois.

1707. Le 15 ou 16 juillet, il fit une chaleur si exces-

(1) Extrait d'un journal de M. Descrametot, chanoine de la cathédrale; c'est le chanoine de Thanys.

sive et si générale pendant 3 jours, que plusieurs personnes en moururent subitement, et même les bêtes, à cause de la trop grande chaleur.

1708. Pendant le carême l'on fit des retraites : 1° pour le clergé à la Mission ; 2° pour les femmes au doyenné ; 3° pour les hommes au Séminaire.

1709. L'hiver commença le 6 janvier, jour des Rois, par une gelée très rude et beaucoup de neige. Il redoubla par quatre reprises très fortes, et dura 3 mois entiers, ce qui causa une perte très considérable sur tous les biens de la terre en beaucoup d'endroits, et particulièrement sur le froment. Il fallut semer des petits grains où il était manqué. Le blé monta à un prix excessif qui fut à 5 livres 10 sous pour nous ; mais dans d'autres lieux il était beaucoup plus cher, ce qui ne dura guère. Pendant ledit hiver, on assista les pauvres avec un grand soin, en fournissant pain, bois, soupe, argent et autres choses. La même année le Conseil publia un édit pour soulager les pauvres ; le Parlement de Rouen, en conséquence, donna un arrêt pour la subsistance des pauvres, depuis le 20 mai jusqu'au 20 d'août. Tout le monde fut taxé suivant le bien qu'il possédait dans chaque paroisse, par le curé, 2 ou 4 députés dans chaque paroisse, à leur âme et conscience, ladite taxe sans appel, exécutoire signée du juge. Le mauvais temps dura jusqu'au 20 juillet de la même année. Le blé manqua presque partout, excepté en Normandie, et quelques autres petits cantons. Le blé fut très cher, toujours à 6 livres ; le cidre nouveau à 150 livres.

Le dimanche 16, procession générale à Saint-Exupère, après Complies, avec les reliques, pour le beau temps, la paix et les besoins de l'État.

1710. Le blé fut très cher jusqu'à la Saint-Jean, le prix fut jusqu'à 6 livres. La cherté commença en 1709 à la

Saint-Michel. Le cidre, en 1709, valait 100 livres, en 1710, le vieil 200 livres ; le nouveau 250 et 280 livres.

Le 20 septembre, l'archevêque d'Albi, M. de Nesmond, conféra les ordres sacrés à Bayeux. Tous les ordinants, habillés pour le recevoir, précédaient le clergé de la cathédrale. La procession autour de l'église. On passa par dedans l'évêché où MM. d'Albi et de Bayeux attendaient la procession, habillés en surplis et rochet seulement. Après que les ordres furent conférés, tous les ordinants seulement reconduisirent MM. les Prélats à l'évêché.

1711. 14 mai, jour de l'Ascension, salut solennel à la cathédrale pour les besoins de l'État et pour le beau temps.

1712. Jour de la Purification de la Sainte Vierge, salut solennel à 4 heures du soir, par ordre du Roi, pour les besoins de l'État, et particulièrement pour la paix dont les conférences étaient ouvertes le 22 janvier à la ville d'Utrecht. Les Capucins y assistèrent seuls. Monseigneur y accorda ses indulgences épiscopales. On avait fait après Complies la bénédiction dans toutes les paroisses.

16 Mai, lundi de la Pentecôte, cérémonie pour la cinquantième année de l'épiscopat de Mgr de Nesmond, lequel jour il reprit possession de son évêché. Le 15 au soir, on sonna toutes les cloches, et celles des paroisses et communautés, à 8 heures jusqu'à la demie. Le 16, Matines à l'ordinaire ; à 8 heures et demie Prime de Tierce ; à 9 heures tout le clergé de la cathédrale revêtu de chapes sortit pour aller à l'évêché, en chantant le répons *Repleti sunt*. Monseigneur attendait le clergé chez lui, et suivit la procession en rochet. L'on chanta le *Veni Creator* à l'évêché. On répéta les versets en faux-bourdon; point de station; messe solennelle; Monseigneur donna la bénédiction et ne pontifia point. L'après-midi, Vêpres

à l'ordinaire; pendant Complies on sonna la trémonde, pour assembler le clergé et les communautés; tous les séminaristes y assistaient, et même un grand nombre parce qu'il y avait une retraite pour l'ordination de la Pentecôte. On sortit processionnellement pour aller à Saint-Exupère en chantant le *Veni Creator* jusqu'à Saint-Jean, ensuite le répons *Summæ Trinitati*, suivi du répons *Felix namque*. Étant parvenu audit lieu, on chanta un motet de saint Exupère et les oraisons : la première du saint, la deuxième de la Sainte Vierge et la troisième pour Monseigneur. Au sortir de Saint-Exupère, on chanta les Litanies des Saints jusqu'aux Capucins, où l'on entra. Monseigneur y attendait la procession auquel lieu on chanta le répons *Amavit eum*, l'oraison et le verset de saint François, ensuite *Ecce sacerdos magnus*. Monseigneur, en habit pontifical, et la procession, sortirent pour retourner à l'église en chantant le psaume *Memento Domine David*. M. Peschard, chancelier, complimenta Monseigneur à l'entrée de la grande porte du côté de la croix, où l'on avait préparé un siège pour Monseigneur, lequel lui répondit mille choses obligeantes. Le compliment fini, on rentra dans l'église où Monseigneur entonna le *Te Deum*. La bourgeoisie était sous les armes. Elle se mit en haie le long de l'avenue des Capucins. Ensuite le long de la place jusqu'à la porte de l'église. Après la cérémonie, elle alla saluer Mgr l'évêque à l'évêché. Tous les corps de justice et autres y furent aussi le complimenter. Il y eut alors une grosse dispute entre M. le Bailly et le maire pour le pas dans la cérémonie.

1er juillet, la procession de la messe alla avec les reliques par la rue des Cuisiniers, et revint par la rue Laitière, et par dedans l'évêché, par ordre de Monseigneur,

pour remercier Dieu de nous avoir procuré la paix avec l'Angleterre, le Portugal et quelques autres.

Le deuxième jour de la Visitation, pour le même sujet que dessus, prédication à 5 heures du soir dans le chœur, par M. Josset, pénitencier; procession avec le saint Sacrement autour du chœur et bénédiction ensuite.

1713. On commença environ le mois de mai à réédifier la tour de l'horloge, par la libéralité de Mgr de Nesmond, qui donna à peu près 23,000 livres; et fut achevée en 1714 avant Noël.

Au mois d'août, publication de la paix entre la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, le Portugal et autres alliés.

1714. Le dimanche des Rameaux, on fut adorer la croix à Saint-Vigor; les moines n'y vinrent pas avec MM. du Chapitre. On n'y fut pas en 1715.

Le 21 mai, lundi de la Pentecôte, publication de la paix entre l'Empire, la France et l'Espagne. Ensuite publication de la paix générale, le jour Saint-Thomas, 21 décembre.

1715. Le jeudi absolu, Monseigneur ne fit pas la cérémonie des Saintes-Huiles, ni l'absolution des pénitents. Il y eut quelques contestations entre le doyen, les grands vicaires et le pénitencier. Ainsi le chanoine en tour en fit la cérémonie ordinaire avec le vicaire qui chanta la leçon, au lieu et place de l'archidiacre de Bayeux. Le pénitencier n'accompagna pas les pénitents comme à Monseigneur, mais un habitué de l'église, le tout comme à l'ordinaire; l'après-midi le lavement des autels se fit par le célébrant du matin et le vicaire.

Le jour de la Trinité, 16 juin, Mgr de Nesmond mourut à Bayeux, âgé de 85 ans, 9 mois et 16 jours, après un pontificat de 53 ans. Ses armes sont : d'or à 3 cornets

ou cors de chasse de sable, liés de gueules, 2 et 1 ; et la devise est : *surgite in voce tubæ*, sur l'allusion au dernier jugement.

21 juillet, procession générale après Complies, pour le beau temps, autour de la ville, avec la châsse de saint Space.

27 août, service solennel à la cathédrale pour Mgr de Nesmond, et son oraison funèbre prononcée avec applaudissement par J.-B. Le Vaillant, chanoine théologal. Le service fut chanté par Mgr l'Évêque de Coutances qui vint exprès avec 4 dignitaires ou chanoines de son chapitre. Le mausolée était élevé de plus de 30 pieds de haut; le chœur et toute l'église tendue en noir, et couverte d'écussons.

1716. Dimanche 3 mai, procession générale à Saint-Exupère après Complies, avec la châsse saint Space, pour demander à Dieu de l'eau, et pour les biens de la terre.

27 juillet, sur les 10 heures du matin, le tonnerre tomba sur la tour des 4 cloches; il ne fit pas beaucoup de mal. Le dimanche suivant, 2 d'août, fête de saint Exupère, procession générale pour remercier Dieu de ce qu'il avait préservé l'église d'un coup si foudroyant.

Le dimanche 13 septembre, procession générale à Saint-Exupère pour la pluie qu'on demandait.

LXXI. Joseph-Emmanuel de la Trémoille, cardinal, né en 1658, abbé de Lagny le 21 décembre 1695, et de Caen en 1710. Il avait pour frère aîné Antoine François, duc de Noirmoutier, pair de France, et pour sœurs, la femme du prince des Ursins, grand d'Espagne, et la femme du duc de Lenty de Roüere, prince de Belmon.

La terre de la Trémoille, qui a donné le nom à sa mai-

son, est située en Poitou, sur les frontières de La Marche, proche Montmorillon et Belabre. Le premier de ce nom est un Pierre de La Trémoille qui vivait environ l'an 1040, sous le règne de Henri Ier, roi de France (1).

Le père de ce prélat était Louis de La Trémoille, IIe du nom, premier duc de Noirmoutier, vicomte de Tours, conseiller du roi en tous ses conseils, lieutenant-général au gouvernement d'Anjou, et maréchal de camp; et sa mère Renée-Julie Aubery, fille unique de Jean Aubery, maître des requêtes, conseiller d'État, mariée en novembre 1640. Il était leur quatrième fils (2).

Il était encore abbé de Hautecombe en Savoie, de Saint-Amand près de Tournay, etc., fut nommé auditeur de Rote à Rome, en 1693, créé cardinal du titre de la Trinité-du-Mont par le pape Clément XI, à la promotion du 17 mai 1706; enfin chargé des affaires à Rome au départ du cardinal de Janson. Le roi le nomma commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1708; ensuite évêque de Bayeux en 1716, et archevêque de Cambrai au mois d'avril suivant (3). Le pape Clément XI le sacra le 30 mai 1719, assisté des cardinaux Tanara, Paulucci, Pignatelli, Ottoboni, Albani et Olivieri.

Entre les mois de juillet et août 1716, la Faculté des Arts de l'Université de Caen s'éleva vers ce temps-là contre les PP. Jésuites (4). Elle défendit à ses membres tout commerce avec eux, et enjoignit de leur imposer silence, lorsque selon l'ancien usage, ils viendraient argumenter dans cette Faculté à laquelle ils étaient immatriculés. On donna ce décret à cause des insultes qu'un jésuite avait

(1) *Nova Gallia Christ.*, t. II, col. 64.
(2) *Mém. de la rég. du duc d'Orléans*, t. II, p. 325-326.
(3) *Hist. des grands Offic.*, t. IV, p. 160.
(4) *Hist. des grands Offic.*, t. IV, p. 178.

faites à messire Michel, professeur en philosophie et doyen de la Faculté, lorsqu'il présidait à une thèse pour le degré des maîtres-ès-arts. Cette Faculté s'engagea même par serment à soutenir, et la conclusion de l'assemblée, et la qualité de frère qui fut donnée à ce jésuite, qualité que la société regarde comme injurieuse, quoi qu'elle soit conforme aux vœux des Jésuites, et au style de plusieurs arrêts rendus à leur occasion.

Ce fut cette année-là que parut Marie Lestoc, fille simple et ignorante, nommée La Dévote d'Évrecy, que l'on voulut faire paraître comme une dévote à révélation, et qui alla terminer ses jours à l'hôpital de Bayeux.

Le 15 de novembre 1716, prise de possession de l'évêché pour M. le cardinal de La Trémoille, par M. l'abbé de Pibrac, grand doyen de cette église. On lut en plein chapitre les lettres de Rome, et après le pouvoir donné, M. de Pibrac se retira pour délibérer en chapitre. Il y rentra, et fut reçu. De là il alla prendre possession au chœur accompagné de 4 dignitaires, le président marchant devant, suivi du greffier, de 2 témoins du bailli, de 6 assesseurs ou conseillers, et de plusieurs nobles. Il baisa l'autel, et donna un louis d'or et un écu de 5 livres; ensuite il entra dans la chaire épiscopale; après il retourna au chapitre. Après ledit chapitre, le greffier lut la bulle au jubé. Ensuite, accompagné du même cortège, il prit possession de l'évêché dans le palais épiscopal, et l'Officialité. Il revint au chœur en la chaire épiscopale, et l'on chanta le *Te Deum*, orgue et musique. Ensuite, la procession dans la nef, ledit sieur marchant derrière le célébrant comme l'évêque. L'on sonna toutes les cloches de la cathédrale, des paroisses et communautés pendant le *Te Deum* (1).

(1) Journ. de M., Décrametot, chan. de Thanys.

Ce cardinal n'est jamais venu à Bayeux, résidant toujours à Rome pour les affaires de France dont il était chargé. Il eut soin de prendre de bons officiers pour gouverner son diocèse en son absence. Il nomma pour ses grands vicaires : MM. Du Faur de Pibrac, doyen; de Grainville, chantre; Delauné-Hue, trésorier; Néel, archidiacre des Veys, et de Fontaines, chanoine de Vaucelles. Ce sont les mêmes qui avaient gouverné dans la vacance précédente.

1716. Le jour de Pâques, on se servit du bel ornement blanc pour la première fois, et le jour du Saint Sacrement suivant, du beau dais, aussi pour la première fois.

La même année, M. Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom, conféra les ordres à Bayeux, par la permission des vicaires-généraux du cardinal de La Trémoille.

1718. Au commencement de juin, il fut préconisé à Rome archevêque de Cambrai, et le 30 juin de l'année suivante, le pape lui fit l'honneur de le sacrer dans l'église de la Chartreuse de Sainte-Marie-des-Anges, après quoi le pape lui envoya un régal de plusieurs bassins de confitures, et lui fit présent d'une riche chasuble.

1718. Dimanche 25 septembre, procession générale après Complies, à Bayeux avec la châsse saint Space pour demander de l'eau.

Peu de jours après le mois de juin 1718, les nouvelles publièrent que M. le Cardinal de la Trémoille avait été préconisé à Rome archevêque de Cambrai. Le Chapitre assemblé déclara la vacance du siège, et fit élection de ses grands vicaires. MM. de Pibrac, Delauné-Hue et Néel furent continués, et à la place de MM. de Grainville et de Fontaines, on nomma MM. Peschard chancelier, et He-

lyes d'Albray. Ce nouveau choix causa du changement dans le gouvernement.

1719. Dimanche 18 juin, procession générale avec la châsse de saint Space à Saint-Exupère après Complies, pour avoir de l'eau. Le 24 suivant, oraison des Quarante-Heures pour le même sujet. Pendant les 3 jours les paroisses et communautés venaient alternativement passer une demi-heure devant le Saint-Sacrement. On y ajoute les paroisses de Saint-Vigor, Vaux-sur-Aure, Vaucelles, Gueron, Monceaux, le Séminaire et Saint-Nicolas-de-La-Chesnaye. Le 26 septembre, oraison des Quarante-Heures pour demander de l'eau et avoir de l'air tempéré, à cause des maladies répandues en grand nombre, non seulement dans le diocèse, mais dans plusieurs autres lieux, dont fort peu échappaient, et particulièrement dans les faubourgs de Caen (1).

Le nouvel archevêque de Cambrai ne jouit pas longtemps de son nouveau bénéfice. Il commença à se plaindre d'une douleur à la jambe, le 6 janvier fête des rois 1720; ensuite son mal augmenta considérablement. Il se munit de tous les sacrements, et fit son testament. Il donna ses ordres pour la sûreté des papiers qu'il avait, en séparant ceux qui concernaient sa maison, de ceux du Roi Très Chrétien. Il mourut le 10 suivant (2). Il fut également regretté à Rome et en France, s'étant toujours acquitté de sa charge avec beaucoup de zèle et de capacité. Après qu'on eut fait ses funérailles dans l'église française de Saint-Louis, en présence du Sacré-Collège, son corps fut porté pour être inhumé dans celle des Minimes Français-de-La-Trinité-du-Mont, dont il était titulaire. On

(1) *Journ. de Thanys.*

(2) *Journ. de Verdun*, 1720, mars, 224; avril 259.

fit ensuite l'ouverture de son testament dont les exécuteurs étaient les cardinaux Gualterio et Ottoboni, avec le général des Dominicains nommé le Père Antoine Cloche, et le sieur de La Chausse, consul de la nation française. Le cardinal de La Trémoille institua son héritière universelle Mme la princesse des Ursins, sa sœur, en substituant ses biens aux enfants du duc de Lenty, son beau-frère.

Il portait : d'or au chevron de gueules accompagné de 3 aiglettes d'azur béquées et membrées de gueules.

LXXII. François Armand de Lorraine, deuxième fils de Louis, comte d'Armagnac et de Briosne, pair et grand écuyer de France, et de Catherine de Neufville-Villeroy, naquit à Paris le 13 février 1665. Ayant été destiné à l'état ecclésiastique, il obtint, le 14 août 1676, l'abbaye Notre-Dame-des-Chastelliers. O. D. C., diocèse de Poitiers. Depuis, le roi lui donna, encore, en 1686 celle de Saint-Faron O. D. B. diocèse de Meaux, et en 1689, celle de Royaumont, O. D. C., diocèse de Beauvais. Après avoir fini ses études de théologie, il fut reçu docteur de la Faculté de Paris, de la maison et société de Sorbonne le 31 janvier 1688, n'ayant pas encore 24 ans accomplis. Il était aussi primat de l'église collégiale de Nancy lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Bayeux le 4 mars 1718. Cette église fut proposée pour lui, dans un consistoire à Rome par le cardinal Ottoboni, le 18 de septembre 1719, et ayant ensuite reçu ses bulles, il fut sacré le 5 de novembre suivant, dans l'église métropolitaine de Paris, par le cardinal de Noailles, archevêque, assisté de l'évêque-comte de Châlons et de l'évêque de Blois, et le 12 du même mois il prêta serment de fidélité entre les mains du roi, en présence du duc d'Orléans, régent. Il mourut à Paris après une longue maladie, le 9 juin 1728, dans la soixante-quatrième année de son âge.

Le pape lui refusa longtemps ses bulles, mais enfin il les lui accorda (1).

Le 30 juillet 1719, ce prélat posa au nom de S. M. la première pierre de l'église que les chanoines réguliers de la réforme de Prémontré firent bâtir dans leur monastère à Paris, faubourg Saint-Germain.

Le dimanche 17 septembre audit an, translation faite par les prêtres Lazaristes de Bayeux, dans l'église du Séminaire, des reliques de saint Urbain et de saint Amate envoyées de Rome.

Le mardi 30 octobre audit an, prise de possession de l'évêché pour M. l'abbé de Lorraine par M. Peschard, chancelier de l'église de Bayeux; lui et M. Helyes, chanoine d'Albray, partagèrent seuls dans les commencements l'honneur du gouvernement avec le prélat. Son épiscopat fut fort orageux.

Le 5 novembre audit an, jour du sacre de cet évêque, MM. de l'Université de Caen s'assemblent en corps et vont à l'église des PP. Cordeliers, où ils font chanter le *Te Deum* en musique, en action de grâces de leur avoir donné un si bon évêque, et dans toutes les églises de la ville on fit des prières pour le même sujet.

Le 12 du même mois, cérémonie à cause du sacre de S. A. Mgr de Lorraine à Paris. Le samedi on sonna la grosse cloche à 8 heures jusqu'à la demie. Après la haute messe du jour on fit la procession autour du chœur en chantant le *Veni Creator*; ensuite la messe du Saint-Esprit solennelle, à laquelle assistèrent tout le clergé séculier et régulier. Toutes les cloches sonnèrent ainsi que celles des paroisses.

Le 31 décembre 1719, signification d'interdit aux Jé-

(1) *Dict. des Jansénistes*, t. IV, p. 14 et 15.

suites de Caen, par lequel il leur est défendu de prêcher et confesser dans le diocèse; ensuite défense à eux et à tous les religieux du diocèse de dire la messe ailleurs que dans leur église, et d'entrer même dans les parloirs des couvents de religieuses.

1720. Jeudi 20 mars, M. l'abbé de Lorraine, évêque de Bayeux, arriva peu après une heure après midi sans faire aucune entrée. L'on sonna toutes les cloches aussitôt à la cathédrale, par deux volées, et celles de toute la ville. La bourgeoisie se mit sous les armes. Après son repas, MM. du Chapitre, au nombre de 4 dignitaires et 4 des plus anciens chanoines, furent le complimenter, et généralement tous les corps de justice et gentilshommes et maison de ville. Les bourgeois sous les armes furent à l'évêché. L'on tira par 3 fois le canon du château. Un des canons trop chargé creva, et tua 4 jeunes gens, entr'autres : le fils de M. de Beaussy et celui de M. de Beaupré, qui furent enterrés le lendemain au château, et en blessa plusieurs autres; ce qui troubla la fête et la joie publique.

Le 21, tout le Chapitre en corps alla le saluer sur les 10 heures du matin.

Le 23, cérémonie pour sa prise de possession, dont voici l'ordre. Le 22 au soir, on sonna toutes les cloches à 7 heures et demie jusqu'à 8. Le 23 au matin, on sonna les 2 grosses à 7 heures jusqu'à la demie. Ensuite, on chanta Prime, Sexte, Tierce, après quoi tout le clergé tant séculier que régulier se trouva à la cathédrale, et l'on partit pour aller quérir Mgr l'Évêque à Saint-Sauveur tous en silence, et sans sonner les cloches. Etant arrivés, les 4 premiers dignitaires le revêtirent de ses habits pontificaux; M. le Doyen lui présenta la crosse, et le complimenta au nom du chapitre; auquel Monseigneur répon-

dit en peu de mots; ensuite on entonna *Summæ Trinitati*..... et on partit pour revenir à la cathédrale par la Grande-Rue Saint-Malo; toutes les cloches sonnèrent pendant qu'on était en chemin. On entra dans la cathédrale, excepté les 4 dignitaires qui présentèrent audit seigneur le livre de l'Évangile pour jurer de garder les immunités de l'église cathédrale; le tout par dehors à l'entrée de la grande porte. De là, Monseigneur se rendit à l'autel pour y faire sa prière, le baisa, et y fit son oblation de 10 louis d'or valant 600 livres. Les 4 dignitaires le conduisirent à la chaire pontificale, et ledit seigneur entonna le *Te Deum*, suivi d'une oraison, ensuite None, après quoi ledit seigneur pontifia. Tout le clergé séculier et régulier, la noblesse et les corps de justice y assistèrent.

Nota qu'il y eut un très beau luminaire : le cierge de cire blanche d'une livre, et ceux des couronnes d'un quarteron aux frais dudit seigneur évêque. La bourgeoisie en armes précédait le clergé de la cathédrale en revenant de Saint-Sauveur, et 2 compagnies de cavalerie qui étaient en garnison, suivaient ledit seigneur évêque.

Nota. Monseigneur donna à manger à tous MM. du Chapitre. Entr'autres mets, il y avait un poisson extraordinaire qui était comme une *plisse;* il avait coûté 11 écus. Le soir, sur les 8 heures, il y eut un feu de joie dans la place de la Cathédrale, et les bourgeois en armes. Ensuite, un beau feu d'artifice sur les remparts de l'évêché et plusieurs fusées, le tout aux frais des bourgeois; de plus, des feux à toutes les portes, et illuminations aux fenêtres. Le même jour, Monseigneur fit distribuer beaucoup d'argent aux pauvres.

1720. 17 juin, oraison des Quarante-Heures à la

cathédrale pour demander à Dieu du beau temps pour les biens de la terre.

Mandements de S. A. Monseigneur l'évêque de Bayeux : le premier, du 13 octobre 1720, au sujet des conférences de son diocèse, daté de Bayeux; le second, du 21 décembre 1720, portant approbation et confirmation de la censure de la Faculté de Théologie de Caen contre 17 propositions tirées tant des cahiers que des thèses publiques des Jésuites du collège de Caen.

1721. 10 d'août, *Te Deum* à la cathédrale pour la guérison de Louis XV. Le 17 du même mois, *Te Deum* pour le même sujet, par ordre de la Cour.

1722. Mandement contenant le jugement que notre prélat porte sur différentes propositions qui lui avaient été dénoncées par le P. de Gennes, jésuite, daté de Paris, in-4°.

25 octobre, procession autour de l'église, et messe solennelle du Saint-Esprit; le clergé séculier et régulier, et tous les corps de justice y assistèrent, pour le sacre du roi Louis XV. Le 22 novembre suivant, jour de la Présentation de la Sainte Vierge, *Te Deum* en action de grâces du retour du Roi de son sacre.

1723. Lundi de la Pentecôte, 17 mai, procession générale à Saint-Exupère après complies, avec la châsse saint Space, pour le beau temps.

23 mai, jour de la Trinité, oraison des Quarante-Heures, pour le même sujet.

Le pape Benoît XIII, ayant donné un bref adressé aux Jacobins, le 6 novembre 1724, où il les exhortait à persévérer dans la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas sur la grâce efficace par elle-même et la prédestination gratuite. Les Appelants s'en prévalurent, entre autres dans ce diocèse; ils firent imprimer ce bref en

latin et en français sur une feuille volante de quatre pages avec de petites notes. Elles étaient composées par M. Le Roux, prêtre Lazariste, supérieur d'un des séminaires.

Les Constitutionnaires ne se turent pas ; ils y opposèrent une feuille volante de 24 pages, intitulée : « Réflexions sur le Bref de N. S. P. le Pape, Benoît XIII, du 6 novembre 1724, adressée aux diocésains, » 16 pages, avec réflexions précédentes, au sujet des notes publiées sur le bref. On ne sait guère comment ils s'y prennent pour réfuter ces petites notes ; il semble d'un colosse qu'il faut combattre.

1724. Ordonnances et instructions portant condamnation de 2 libelles in-4°. Mandement pour le jubilé de N. S. P. le Pape, imprimé à Paris. L'ouverture du jubilé se fit à Bayeux le 11 décembre, et le mandement est du 18 novembre.

Quand le double mandement de Mgr de Lorraine, donné le 25 janvier 1722, et de 114 pages, eut paru, Rome le proscrivit comme contenant quelques opinions et doctrines téméraires, suspectes, injurieuses au Saint-Siège apostolique, et favorisant des erreurs condamnées (1). Ce décret est du 14 juillet 1723. L'assemblée du clergé de 1725 s'éleva hautement contre le même écrit, et demanda au Roi la permission de tenir un Concile provincial contre Mgr de Bayeux, pour lui faire sur cela son procès. Ce prélat, dans ce mandement, autorise et déclare catholiques les maximes suivantes, qui font horreur à ceux qui sont instruits des vérités de la Foi : « Un homme qui déteste sa faute précisément à cause de la laideur du péché et de son opposition à la raison, commet un nouveau péché en pleurant son péché, parce qu'il ne rapporte

(1) Le P. Colonna, Jés., *Bibl. Jansén.*, t. III., p. 12-13 et suiv.

point son action à Dieu... l'homme agit toujours suivant la plus grande délectation, et une délectation indélibérée... la seule nécessité naturelle est indélibérée, variable, est opposée à l'essence de la vraie liberté, c'est-à-dire que la liberté peut subsister dans une action dans laquelle l'homme sera sans nécessité, pourvu que ce ne soit que d'une necessité passagère. L'homme, indépendamment de la grâce, peut accomplir les préceptes de Dieu. Il le peut, s'il le veut. Ce pouvoir est véritable et réel, sans avoir recours à la grâce. La grâce n'est pas nécessaire pour que l'homme ait un vrai pouvoir. Calvin, sur la liberté, et Pélage, sur la grâce, en eussent-ils demandé davantage, etc.... » Au reste, ce mandement, ajoute le P. Colonna, et les autres qui ont paru sous le nom de Mgr de Lorraine, évêque de Bayeux, ont pour auteur M. Petitpied, si on en croit le gazetier janséniste dans sa feuille du 24 juillet 1727.

1725. Lettre pastorale et protestation contre la délibération du clergé de France, in-4°.

Le dimanche 17 juin, procession générale à Saint-Exupère, pour le beau temps.

Le lundi 18, oraison des Quarante-Heures, pour le même sujet, à la cathédrale.

Le 2 juillet, procession générale à Saint-Exupère, pour le même sujet.

Le 3, autre procession au même lieu.

Le 4, le clergé de la cathédrale alla aux Cordeliers en procession, pour le même sujet. Bénédiction, au retour, avec le Saint Ciboire.

Le 5, procession à la Charité; le 6, à Saint-Laurent; le 7, au Séminaire; le 8, à Saint-Jean; le 9 à Saint-Sauveur; le 10, aux Bénédictins; le 11, aux Capucins; le 12, à La Madeleine; le 13, aux Dames Hospitalières; le 14,

aux Augustins; le 15, procession générale à Saint-Exupère. Monseigneur y assista, et bénédiction, au retour, avec le Saint Ciboire.

Le 9 dudit mois de juillet, pour le même sujet, la confrérie des prêtres fut en procession à la chapelle Sainte-Anne, à Tour. Ils partirent des Augustins à 7 heures et demie du matin,; le préfet chanta la messe à la chapelle. Au retour, la bénédiction fut donnée par M. de Pibrac, grand doyen, avec le Saint Ciboire. Le même jour, le beau temps commença, et les pluies cessèrent depuis 3 mois qu'elles continuaient avec un temps toujours très froid, et de grands vents.

Monseigneur avait ordonné des prières dans toutes les paroisses du diocèse tous les soirs pendant 15 jours, et la bénédiction avec le Saint Ciboire.

Le blé fut très cher cette année-là. Il commença à enchérir à la moitié de juin. Il alla à 6, 7 et 8 livres au commencement de juillet. On n'en distribuait qu'aux boulangers et non aux bourgeois. Ils cuisaient le pain, et on le donnait aux bourgeois et gens de campagne. Pour cet effet, on constituait dans chaque paroisse 2 des principaux chez chaque boulanger pour le distribuer au peuple. Il était défendu aux boulangers d'ouvrir leur four qu'en présence de ces 2 députés. Cela dura pendant 15 jours. On ne tirait qu'un boisseau de son sur un sac. Le pain était très mauvais, encore heureux qui pouvait en avoir pour son argent. D'un boisseau de farine, on tirait plus de 60 livres de pain, que l'on vendait 3 sous 6 deniers et 4 sous. Le blé monta jusqu'à 70 livres le sac, un tripot seulement. Les autres, le boisseau valait 7 livres et 7 livres 10 sols. Le 10 juillet, on exposa le pain sur les boutiques des boulangers, ce qui causa une joie très grande, après 15 jours qu'on le distribuait boutique fer-

mée. Le 14, on commença à donner aux bourgeois du blé, suivant le nombre des personnes de chaque famille. L'on fixa le blé, deux tripots, à 4 livres 15 sols, ce qui fut la cause que tous les gens de campagne le serraient. Le 22, on donnait le pain boutique fermée, comme ci-dessus. Le 28, on commença à exposer le pain sur les boutiques, à 4 sous 6 deniers et 5 sous, qui n'était que du pain clair. On fut obligé de faire des détachements de bourgeois pour aller, avec des gentilshommes à leur tête, ou les archers du grand provost, dans les campagnes où l'on savait qu'il y avait du blé, et pour l'enlever de force, parce que les paysans ne voulaient pas l'apporter à la ville, à cause de la fixation de 4 livres 15 sols; ce qui ne dura que 2 tripots, après lesquels on le vendait le plus cher que l'on pouvait : 7 livres 15 sols, 8 livres, 9 livres et 10 livres; et on ne le distribuait qu'aux boulangers, comme ci-dessus. Le blé que les détachements apportaient, on l'enferma dans un lieu auquel on faisait la garde nuit et jour, par les bourgeois. Les paysans pillaient le blé qui n'était pas escorté, et le payaient le prix du tripot, pour empêcher la sédition. MM. de la police ne croyant pas être en sûreté par la bourgeoisie, firent descendre 2 compagnies d'infanterie pour faire garde au tripot, pour leur sûreté, parce que le peuple criait contre eux hautement : *tolle! tolle!* Les convois étaient arrêtés par les paysans, et l'on se battait. Environ le 30, on fut à Isigny, pour faire apporter du blé qui était venu d'Angleterre, à peu près 1,300 boisseaux à 7 livres 10 sous, 15 sous, 8 livres, 9 livres. On le donnait aux boulangers et on le distribuait boutique fermée, comme ci-dessus. Le 10 août, le pain devint commun; le blanc valait 5 sols la livre. Le convoi d'Isigny fut arrêté à La Cambe. Il y eut une révolte, et 2 personnes y furent tuées. Il vint du

blé d'Angleterre en plusieurs endroits de la côte : à Asnelles, à Courseulles et beaucoup plus à Caen ; de sorte que le 8 août il ne valait plus que 100 sols à Caen, mais à Bayeux il valait toujours 7 livres 10 sols et 8 livres. Le 12 dudit mois, il vint du blé nouveau à 110 sols. Dans le mois de juillet, le sarrasin monta jusqu'à 8 livres ; l'avoine, 3 livres 15 sols et 4 livres. Le 11 dudit mois, l'avoine à 1 livre 18 sols et 15 sols. Le seigle nouveau à 4 livres, 3 livres, 2 livres, le 10 dudit mois.

Le 26 juillet 1725, jour de Saint-Anne, la confrérie des prêtres alla en procession, pour le même sujet que dessus, à Sainte-Anne. Elle partit à 3 heures et demie après-midi, et revint aux Augustins le soir, où l'on donna la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Le 21 août, mardi, oraison des Quarante-Heures à la cathédrale. Nota que le temps fut toujours mauvais à cause des pluies fréquentes, le temps froid et les vents, excepté par deux intervalles. environ le 9 juillet jusqu'au 22 et 23 dudit mois, et depuis le 1er août jusqu'au 10 dudit mois. La récolte ne commença qu'en septembre, et on enlevait les gerbes aussitôt coupées, ce qui fut cause que le blé ne fut pas bon, parce qu'il germait dans la grange, non plus que le pain, et cependant il se trouva assez de grain. Le blé fut toujours cher depuis la récolte de 1725 jusqu'à celle de 1726. Il valait d'abord 5 livres 10 sols, 5 livres, 4 livres 15 sols, 4 livres, fort longtemps. A la Saint-Michel 1726 : 3 livres, 2 livres 10 sols, 2 livres 4 sols, et 2 livres.

1726. 30 juin, messe solennelle du Saint-Esprit, pour demander à Dieu la grâce que le Roi régît son peuple, parce qu'il prit le gouvernement en main ; il changea tous les ministres qui gouvernaient.

10 août. *Te Deum,* pour remercier Dieu de la convalescence du Roi.

1727. Le 11 juillet, procession générale à Saint-Exupère pour le beau temps, après la haute messe. Quelques jours après, la confrérie des prêtres retourna à Sainte-Anne, et on fit des processions 4 fois la semaine entre Vêpres et Complies.

Le 20 septembre, l'on fondit la grosse trémonde ; le 21, la matinale et les 2 gros moneaux ; le 30 octobre, l'horloge, 1 petit moneau et les 2 cloches qui sont les 2 petites des 6 cloches.

La même année parut une instruction pastorale de S. A. Mgr de Lorraine, in-4°.

1728. 15 avril, jeudi, On commença l'oraison des Quarante-Heures pour Mgr de Bayeux, malade à Paris ; elle finit le samedi au soir, par la procession avec le Très-Saint-Sacrement.

Le samedi 22 mai, sur le minuit, orage furieux de tonnerre, d'éclairs et de grêle ; beaucoup de paroisses ravagées. La grosse grêle pesait jusqu'à 5 quarterons dans quelques endroits la plupart des fleurs des pommiers furent brûlées.

Mgr de Lorraine, évêque de Bayeux, mourut à Paris le 9 juin 1728, après une longue maladie. La nouvelle en vint le 12 à Bayeux. Le lendemain dimanche, elle fut annoncée en Chapitre, et ensuite à la ville par le trépas, sonné par toutes les cloches de la cathédrale et de la ville. Le mardi suivant, service solennel pour lui ; le chœur et la nef tendus en noir et chargés d'écussons.

En même temps, le Chapitre nomma des grands-vicaires pour gouverner pendant la vacance, et fit 2 mandements pour en informer le public. Le premier marque qu'il a fait choix de 6 grands-vicaires : MM. de Pibrac,

grand-doyen ; de Grainville, grand-chantre ; Néel, archidiacre ; Moussard, scholastique ; Campagne et Le Fort, chanoines. Le second révoque tous les pouvoirs donnés aux ecclésiastiques de prêcher et de confesser.

Ensuite, l'on restitua au Séminaire de Caen les pensionnaires de Condom, qu'on avait transférés précédemment au séminaire des Lazaristes de Bayeux, qui furent ensuite tous interdits.

Mgr de Lorraine, respectable non pas tant par sa haute naissance et son auguste nom que par ce caractère de douceur et de bonté qui le rendait cher à tous ceux qui avaient l'honneur de l'aborder, aurait fait les délices du diocèse, si, moins complaisant pour quelques grands vicaires qui le gouvernaient, il se fût dépouillé des principes du Jansénisme qu'ils lui avaient inculqué. Le fameux M. Petitpied était son docteur et son théologien ; MM. Peschard d'Albray, d'Azy et Boubon étaient ses grands vicaires et gens de confiance. Les contestations pour et contre la Constitution, répandirent un déluge de mandements, d'écrits, de mémoires, par tout le diocèse. Les Eudistes attachés à la Constitution furent dépouillés des places de Condom. Elles furent transférées au Séminaire de Bayeux, dont le supérieur était M. Gamon, ennemi déclaré de la bulle. Les chaires de Caen furent remplies de professeurs jansénistes. Il fut défendu à tous les ecclésiastiques qui étudiaient à Caen, d'aller en d'autres écoles qu'en celles de l'Université, pour prendre les traités que MM. Buffard et Jourdan y donnaient tour à tour. Un anonyme présenta, en 1726, à Mgr l'évêque de Bayeux, des remontrances touchant l'abus que ses grands-vicaires faisaient de son autorité, et les excès qu'ils causaient partout. Ces remontrances parurent sans nom

ni d'imprimeur ni du lieu où elles avaient été imprimées.

Mgr de Lorraine, à l'exemple de l'église primitive, intitulait ses mandements ainsi : Par la grâce de Dieu évêque de Bayeux, sans employer : par l'autorité du Saint-Siège.

Le Père Colonna, Jésuite, paraît avoir eu de la bile contre ce prélat (1). « Louis XIV, dit-il, avait eu de fortes raisons pour ne le point faire évêque. Il fut nommé évêque de Bayeux du temps de la régence, et pendant son épiscopat, il n'a cessé de justifier les refus réitérés du feu Roi. Il est un des 12 évêques qui signèrent la lettre contre le Concile d'Embrun, un des 9 qui firent signifier à M. le Procureur général un acte pour dénoncer le bref approbatif de ce Concile.

LXXIII. Paul d'Albert de Luynes naquit à Versailles le 5 février 1703, et est le second fils d'Honoré-Charles d'Albert, duc de Luynes, maréchal de camp, et de Marie-Anne-Jeanne de Courcillon, fille unique de Philippes, marquis de Dangeau, chevalier des ordres du Roi, conseiller d'État d'épée (2). Ce prélat, connu d'abord sous le nom de comte de Montfort, fut colonel d'infanterie, dont il donna sa démission au mois de décembre 1721, et se retira en même temps au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, pour embrasser l'état ecclésiastique. Par suite, il devint vicaire général du diocèse de Meaux, et fut nommé abbé commendataire de l'abbaye de Cerisy, au mois de mars 1727, et évêque de Bayeux, au mois de février 1729. Il voulut remettre alors son abbaye, mais il fut obligé de la conserver, le Roi n'ayant pas voulu agréer sa

(1) Bibli. jansén., *ut supra*.
(2) *Hist. des gr. offic.*, t. IV, p. 269.

démission. Il fut sacré le 25 septembre de la même année, et le 3 octobre suivant il prêta serment de fidélité entre les mains du Roi.

En 1727, lorsqu'il vint prendre possession de son abbaye de Cerisy, il descendit chez l'abbé Campagne, grand-chantre de la cathédrale. Il voulut dire la messe à la cathédrale, à la chapelle de Notre-Dame. En passant sous la lampe, qui était fort basse, il l'accrocha par mégarde, et répandit l'huile sur sa chasuble; ce qui fit dire alors à l'abbé Campagne, qui l'accompagnait, qu'il était oint évêque de Bayeux. L'événement confirma la prédiction l'année d'après.

Il fut sacré à Paris, dans l'église des Dominicains du faubourg Saint-Germain, par l'archevêque de Rouen, assisté des évêques de Saintes et d'Avranches. Il prit possession de son évêché, par procureur, le 3 octobre 1729, par M. Campagne, chanoine des Essartiers, et en personne le 11 décembre suivant.

Lorsqu'il fut arrivé, son premier soin fut de rétablir la paix et la concorde dans le diocèse, qui avait beaucoup souffert sous Mgr de Lorraine par les disputes du Jansénisme. Soutenu de l'autorité royale, il ôta les chaires aux professeurs Appelants de l'Université de Caen, et les fit donner à des Constitutionnaires. Il éloigna par des lettres de cachet les ecclésiastiques les plus remuants, et après bien des peines, il rappela cette tranquillité dont on avait joui sous Mgr de Nesmond.

L'an 1730, les Jésuites célébrèrent la fête de la canonisation des B. B. P. P. Louis de Gonzague et Stanislas Kotska, de leur Compagnie. L'ouverture s'en fit le dimanche 12 novembre. La veille de cette solennité, Mgr l'Évêque de Bayeux fulmina les bulles de la canonisation et le *Te Deum* fut ensuite chanté au bruit de l'artillerie,

laquelle fut placée sur les remparts qui donnent sur la cour de l'église des Jésuites (1). On fit le salut le soir, et cette église fut illuminée de plus de 6,000 lampions, et de quantité de cierges et de bougies, illumination qui a été continuée pendant l'octave entière. Le lendemain, dimanche, la messe fut célébrée par Mgr l'Évêque, après une procession générale. Les vêpres furent dites de la même manière, et la même solennité a été continuée pendant toute l'octave, avec un éclat et un concours extraordinaire. Le dimanche 19, jour de l'octave, on entendit, dès le matin, une salve des mêmes canons. M. Vicaire, curé de Saint-Michel-de-Vaucelles, prononça le panégyrique des deux saints, avec beaucoup d'éloquence et d'applaudissements. Sur le soir, on entendit encore le bruit du canon ; c'était le signal d'une illumination magnifique, et d'un feu d'artifice qui fut tiré avec un grand succès devant l'église des Jésuites.

Le 18 janvier 1731, discours prononcé à l'ouverture de l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen, après son rétablissement, par Mgr l'Évêque de Bayeux, choisi protecteur de cette Académie, et réponse de M. de La Douespe, directeur de l'Académie, au discours du susdit prélat (VIII pages in-12, y compris le titre du recueil de différentes pièces, tant en vers qu'en prose, lues à ladite Académie). Toutes ces pièces sont à la louange de Mgr l'Évêque de Bayeux, en reconnaissance de ce qu'il avait rétabli cette Académie.

1732. Plusieurs prêtres, par la permission de Mgr l'Évêque, et de l'agrément du Chapitre, firent dans l'église cathédrale, une mission qui dura 6 semaines.

1735. Nouveaux statuts du diocèse, publiés dans le synode tenu le 20 d'avril. Ils sont imprimés.

(1) *Mercure de France*, novembre 1720, p. 2529.

1738. Le bréviaire, et tous les livres à l'usage de l'église de Bayeux, furent imprimés cette année et les suivantes, par ordre de Mgr l'Évêque de Bayeux.

L'an 1739, veille de la fête de Dieu, Mgr l'Évêque bénit dans l'église cathédrale les étendarts du régiment de Piémont-Cavalerie. Il y en avait ici 2 compagnies avec l'état-major. Le lendemain, ces compagnies, avec les tymbales et les 12 trompettes, accompagnèrent le Saint-Sacrement à la procession.

L'an 1743, le 16 mai, Mgr l'Évêque de Bayeux fut reçu à l'Académie française, à la place de M. le cardinal de Fleury. Son compliment et la réponse du président de l'assemblée furent imprimés en un in-4°.

L'an 1745, le 20 novembre, l'ouverture du Jubilé fut faite à la cathédrale. Mgr l'Évêque chanta pontificalement la messe du Saint-Esprit.

L'an 1746, on lui bâtit une maison abbatiale à Cerisy.

Le 1er juin, orage furieux à Bayeux, de tonnerre, d'éclairs et de pluie. Il commença à une heure et demie après midi et finit à 3 heures. Le tonnerre foudroya la tour des 6 de la cathédrale. Après en avoir emporté le haut, il passa sur la voûte de la nef, entra dans l'église par le trou où passe la chaîne qui soutient le crucifix, qu'il abattit et mit en pièces. Le Christ, par la chute, eut les bras et les jambes rompus. La foudre s'étant partagée, une partie alla se dissiper vis-à-vis la chaire, dans la nef, et l'autre partie dans le chœur. L'office des vêpres, malgré la peur que devait causer cet effrayant spectacle, ne fut point interrompu par les chantres qui commençaient alors le *Magnificat*; mais la puanteur sulfureuse dont le chœur fut rempli les obligea d'aller chanter complies à la chapelle Notre-Dame. MM. du Chapitre firent le dimanche suivant une procession au dehors de l'église, sui-

vie de la bénédiction, en action de grâces de ce que cette église n'avait pas souffert plus de dommages dans cette tempête. On fit raccommoder tout de suite la tour jusqu'à la concurrence de 40 toises, à 80 livres pour les 30 premières et 50 livres pour les autres. On plaça une nouvelle croix sur la tour, le lundi 5 septembre suivant. Les cloches recommencèrent à sonner le 1er octobre. Par la mesure qu'on fit alors, la tour n'a plus que 245 pieds.

Le dimanche 4 septembre, *Te Deum*, auquel officia Mgr l'Évêque de Bayeux, pour la prise des villes de Mons et Charleroy. Il avait été différé jusqu'alors par rapport au deuil occasionné par la mort de la première Dauphine. Le clergé séculier et régulier y assista selon l'usage, mais placé dans le chœur différemment qu'il ne l'avait été auparavant; car au lieu que les ecclésiastiques et les religieux occupaient ci-devant et sans distinction le côté droit, depuis le sanctuaire jusqu'à la porte collatérale vis-à-vis de la grande sacristie, les premiers furent assis sur des bancs, placés le long des stalles des chanoines, et les seconds demeurèrent dans le sanctuaire. Les premiers officiers de justice et de la ville se plaçaient par usage parmi les chanoines; ils prétendirent même, en vertu d'un arrêté de requête qu'ils avaient obtenu depuis peu, forcer les dignitaires à leur céder la place comme représentant la personne du Roi; mais ils en furent évincés par un arrêt contradictoire en faveur du Chapitre, et obligés d'aller se placer dans les chaises que MM. du Chapitre sont tenus de leur faire préparer entre le candélabre et le sanctuaire : MM. de ville du côté de l'évangile et MM. du bailliage du côté de l'épître. L'arrêt obtenu par le Chapitre maintient chaque dignitaire et chanoine dans la possession de sa place ordinaire, et enjoint à aucun des officiers de robe de ne les inquiéter, mais de prendre

séance dans le lieu honnête qui leur sera désigné, dans le chœur, dorénavant.

L'an 1747, Mgr de Bayeux fut reçu premier aumônier de Mme la dauphine Marie-Josèphe de Saxe, fille de Stanislas, roi de Pologne.

Le 22 janvier, il assista, avec l'évêque de Laon, à la consécration de l'évêque de Rodez, faite par l'archevêque de Rouen, dans la chapelle du noviciat des Jésuites, à Paris.

Le 11 février, il assista, en qualité de député de la province de Normandie, à l'ouverture de l'assemblée du clergé.

L'an 1751, le jour de l'octave du Saint-Sacrement, à une heure après-midi, il survint un orage et un déluge d'eaux, comme on n'en a jamais vu dans les paroisses de Bernesq, Castilly et autres circonvoisines.

Notre digne prélat fut nommé, en 1753, archevêque de Sens, et depuis, cardinal. Il est fort éloquent et a beaucoup de talents pour la chaire. Il lui est arrivé de prêcher sur-le-champ, sans préparation, bien des fois. Il aime les sciences et les savants, et a été beaucoup regretté ici.

LXXIV. Pierre-Jules-César de Rochechouart, cidevant évêque d'Évreux, fut nommé celui de Bayeux, en 1753, à la place de Mgr de Luynes. Il prit possession par son procureur, M. Hugon, vicaire-général du diocèse, le 20 décembre 1753, veille de Saint-Thomas, et en personne le dimanche 21 juillet de l'année suivante. [Fascé et ondé d'argent et de gueules de 6 pièces.]

Par un mandement du 26 décembre 1753, il avait ordonné des prières publiques pour le commencement de son épiscopat.

Il est natif de la paroisse de Montigny, au diocèse

d'Orléans, et fils de Louis de Rochechouart, seigneur de Montigny, et d'Élisabeth de Cugnac. Il a été d'abord vicaire-général de Mgr l'Évêque d'Orléans, nommé prieur commendataire du prieuré de Saint-Lô-de-Rouen, au mois de novembre 1724, puis évêque d'Évreux, au mois d'août 1733. Cet évêché fut préconisé et proposé pour lui, à Rome, le 2 décembre suivant, et le 15 février 1734. Il fut sacré le 21 mars de la même année dans l'église du noviciat des Jésuites, à Paris, par l'archevêque de Rouen, son métropolitain, assisté des évêques de Coutances et de Metz, et il prêta serment de fidélité entre les mains du Roi, le 25 du même mois.

En 1755, Il fut un des présidents de l'assemblée générale du clergé, dont l'ouverture fut faite le 28 mai, et ne se termina que le 25 octobre suivant, et en cette qualité il alla, avec les autres présidents, à l'audience du Roi, le 1er de juin.

Cette assemblée lui fit remettre son ordination au samedi des Quatre-Temps de décembre, n'étant arrivé que la veille à Bayeux, d'où il retourna tout de suite à Paris, et y demeura plusieurs mois.

Cette année-là, il prit des arrangements avec ses grands-vicaires, auxquels il assigna chacun un district du diocèse pour répondre et expédier les affaires qui pourraient y survenir pendant son absence. Les grands-vicaires sont :

1° Jean-Jacques de Biaudos, grand-doyen, chanoine de Cully à Bayeux, et abbé commendataire de Notre-Dame-de-La-Noë, O. de C., diocèse d'Évreux, 1754 ;

2° Clément-Joseph Hugon, docteur de Sorbonne, trésorier, chanoine de Gavrey, official général du diocèse et vice-chancelier de l'Université de Caen ;

3° Michel Suhard de Loucelles, docteur de Sorbonne,

chanoine de Bretteville, et depuis, trésorier, en 1759, par la mort du précédent ;

4° Jean Dumont, docteur de Sorbonne, ci-devant chanoine et archidiacre du Neufbourg dans la cathédrale d'Évreux, et abbé commendataire de Notre-Dame-de-La-Champagne, O. de C., diocèse du Mans, 1754;

5° François-Joseph de Gascq, docteur de Sorbonne, abbé commendataire de Saint-Martin, O. de B., diocèse de Nevers, 1750;

6° Louis de Chamillard, docteur de Sorbonne, abbé commendataire de Valleroy, O. de C., diocèse de Rheims, 1741 ;

7° Louis-Marie de Nicolay, chanoine de Gavrey, chancelier de l'église de Bayeux, et pensionnaire du Roi ;

8° Louis-Emmanuel de Cugnac, chanoine de la cathédrale de Paris, et abbé de Longues, 1759.

En 1756, le 9 juin, Mgr de Bayeux partit d'ici pour aller visiter le doyenné de Vire, et les autres de l'archidiaconé de Bayeux.

En 1757, le mardi 11 janvier, on commença dans la cathédrale, par ordre de Monseigneur, une oraison des Quarante-Heures, pour demander à Dieu le rétablissement de la santé du Roi, que le scélérat Damiens, de la ville d'Arras, avait manqué d'assassiner à Versailles. Les paroisses et les communautés allaient passer une heure alternativement devant le Saint-Sacrement. Les prières furent terminées par une procession générale, et par le salut.

Notre prélat eut la douleur de voir mourir son parent et son ami le duc de Mortemart, qui était venu pour le voir. Il mourut le 16 janvier 1757, dans l'évêché, et fut enterré, dans la cathédrale, à 6 heures du soir. Le convoi fut escorté par le régiment de Touraine, qui était ici en

garnison. Tout le chœur fut tendu en noir. On avait élevé un superbe catafalque, tout garni de cierges, sur lequel fut posé le corps, durant l'office, et des pleureuses aux 4 coins. L'église fut illuminée par une quantité de chandelles, qui furent mises en forme de cordon sur les galeries de la nef.

En 1758, le 26 janvier, on fit l'anniversaire de ce seigneur dans la cathédrale, qui fut tendue en noir comme à l'inhumation, avec le même catafalque. Mgr de Bayeux, MM. de ville et du bailliage, en corps, la noblesse, et les officiers du régiment Royal des Vaisseaux y assistèrent.

1758. Le dimanche 9 avril, après la haute messe, Mgr de Bayeux, assisté des abbés de Mondaye et de La Trappe, bénit, dans le chœur de la cathédrale, D. Bernard de Cairon, abbé de Barbery, et auparavant prieur dudit lieu. Entre autres assistants se trouvaient : Mgr Guenet, évêque de Saint-Pons, et MM. de Biaudos, grand-doyen ; de Coulons, archidiacre et chanoine ; de Chamillard, du Mont et de Gascq, vicaires généraux du diocèse, et tous abbés commendataires, et de plusieurs religieux de Cîteaux.

Il partit quelque temps après pour sa terre de Montigny, et n'en revint que le 3 mars 1759. Il repartit, après Pâques, faire la visite des paroisses du Bessin, et donner le sacrement de confirmation.

1759. Le lundi 4 de juin, fête de la Pentecôte, ouverture du Jubilé du Pape Clément XIII par une procession générale à Saint-Exupère, et terminé par le salut, donné par Monseigneur. Il fut fermé, le dimanche 17 suivant, dans l'octave du Saint-Sacrement, par une procession autour de la cathédrale ; la bénédiction fut donnée par le chanoine de Pouligny. On fit, aux Cordeliers, les exercices d'une mission 15 jours avant et 15 jours après le

Jubilé, durant lesquels, et même pendant le Jubilé, le P. d'Irlande, Jésuite, fit des exhortations l'après-midi.

Le 10 juin, dimanche de la Trinité, Mgr de Bayeux bénit, dans la cathédrale, après la haute messe, les nouveaux drapeaux du régiment Royal-Barois, qui était alors en garnison en cette ville. Le 18 du même mois, il bénit, à Caen, les étendarts du régiment de Bourbon-Busset. M. de Cambis, colonel de ce régiment, donna le même jour un repas de plus de 60 couverts.

Le 9 juillet, Mgr de Bayeux arriva en cette ville, après ses visites dans l'archidiaconé d'Hiesmes. Le lendemain, il donna le sacrement de confirmation dans l'église des Cordeliers. L'après-midi, sermon par le P. d'Irlande et procession au Calvaire, après quoi Mgr l'Évêque donna la bénédiction pour terminer une octave que ce religieux avait faite après la mission.

Le même jour, 9 juillet, Monseigneur notre évêque reçut à Bayeux Mgr l'évêque de Saint-Pons, qui vint y demeurer. Il loua la maison d'Aprigny, proche l'église Saint-Patrice, toute meublée, pour 1,500 livres par an, de M. Fraslin, lieutenant de Roi à Avranches. Ce prélat demeurait auparavant à Valognes, où il avait été exilé pour des brouilleries qu'il avait eues avec le Parlement de Provence. Il était déjà venu plusieurs fois à Bayeux chez Monseigneur notre évêque, avec lequel il était fort lié, et avait même ordonné l'année précédente. Son exil, fixé d'abord à Valognes, a été étendu depuis à tout le royaume, son diocèse et Paris excepté. Il a été fort regretté à Valognes, où il a fait de grandes aumônes, et on est bien aise qu'il soit venu ici, où l'on s'attend aux mêmes charités.

1760. Le 6 février, Mgr de Bayeux partit d'ici pour

aller à l'assemblée de Gaillon, à l'élection d'un député de la province pour l'assemblée du clergé.

Le 3 avril, Mgr de Bayeux étant incommodé, Mgr de Saint-Pons fit la consécration des Saintes-Huiles, pour Bayeux, pour Lisieux, dont l'évêque vient de mourir, pour Coutances, dont l'évêque est malade, et pour Avranches, dont l'évêque est à Bayeux. Ce dernier pontifia solennellement, au défaut de Mgr de Bayeux, le jour de Pâques. Lorsqu'il donna la bénédiction, le clergé demeura debout, suivant la résolution qui en avait été prise auparavant en Chapitre. Comme leurs prédécesseurs avaient été contraints à cette position devant l'évêque de Bayeux par arrêt du conseil, ceux-ci, sujets à la même loi, craignirent que, par la suite, on ne les obligeât à la même cérémonie vis-à-vis des évêques étrangers, si ils l'avaient fait à Mgr d'Avranches.

Le dimanche de la Trinité, 1er de juin, on commença, à la cathédrale, l'oraison des Quarante-Heures pour la prospérité des armes du Roi. Les paroisses et les communautés, alternativement, sont allées passer une heure devant le Saint-Sacrement.

Le 4 juin, veille du Saint-Sacrement, au quart moins de 4 heures d'après-midi, il est arrivé un orage terrible de tonnerre, de pluie et de grêle, à Bayeux. Presque toutes les vitres du côté du Midi ont été cassées, et les plantes dans les jardins. Il y avait de la grêle grosse comme un œuf de pigeon, et même plusieurs grains du poids d'une livre. Aussi le dommage qu'elle a causé aux vitres et aux couvertures est très considérable.

Le dimanche 6 juillet, on fit servir pour la première fois, à la cathédrale, l'ornement de taffetas vert dont on se sert les dimanches simples, et dont Mgr de Bayeux a fait présent à cette église. Notre évêque était arrivé la

veille avec Mgr de Saint-Pons de leur voyage de Valognes.

Le dimanche 31 août 1760, Mgr de Saint-Pons partit d'ici pour retourner dans son diocèse. Il avait été exilé par lettres de cachet pour avoir soutenu trop vivement les intérêts du Languedoc aux États de cette province. Il n'a pas moins emporté de regrets de Bayeux qu'il n'en a laissé dans la ville. Ses aumônes, son attention pour tout le monde, lui avaient attiré une grande considération. Il était très lié avec notre prélat, et très estimé de tout le monde.

La promotion de Mgr de La Rocheaymon, archevêque de Narbonne, à la charge de grand-aumônier de France, a occasionné le rappel de Mgr de Saint-Pons. Ils s'étaient brouillés tous deux aux États du Languedoc, par des motifs bien différents. On dit dans ce temps-là que cet évêque regretta son rappel de Bayeux.

Le lundi 10 novembre 1760, le sieur Nicolas Eurry, conseiller au bailliage et premier échevin de la ville, fut élu maire à la place et pour l'infirmité du sieur François Crepel, advocat du Roi; Sainte-Croix-de-La-Londe, lieutenant de maire; Huë de Lignerolles, premier échevin; Le Vannier, advocat continué deuxième échevin; Le Pesqueur, sieur de Conjon, procureur-syndic.

M. Crepel avait été nommé maire, le 25 juin de l'année précédente, à la place du sieur Le Parsonnier des Rougesterres, ci-devant procureur du Roi, lequel avait fait les fonctions de maire pendant 12 ans; Eurry avait succédé en même temps, au sieur Genas, Le Vasnier à Lillet, et Buhot, sieur de Bucéels à Onfroy, procureur de l'élection.

Au mois de juin 1761, on ôta la niche des reliques qui était à la cathédrale, et attachée au haut de l'arcade du

chevet du chœur. On abattit en même temps le vieil autel de la Férie, pour en placer un autre, sous lequel on a mis les châsses des reliques, ce qui a donné du dégagement à cette partie de l'église, en découvrant toute la chapelle Notre-Dame, qui est au bout du chœur.

Le 27 juillet 1762, élection de nouveaux officiers de ville. Le sieur de Sainte-Croix-de-La-Londe, maire; Regnault, procureur du Roi de police, lieutenant de maire; Huë de Lignerolles et Folliot de Sainte-Honorine, échevins; Hallé, procureur-syndic; Bunouf, receveur, et Tostain, greffier.

Le vendredi 31 octobre 1766, l'on plaça dans le chœur de la cathédrale 2 lampes d'argent qui, avec 2 encensoirs et un bénitier, revinrent à 5,600 livres, aux frais du Chapitre, et pour remplacer les mêmes ustensiles d'église que l'on avait envoyés quelques années auparavant, à la monnaie. Le sieur Desmares, orfèvre de Bayeux, les a faits.

En octobre 1766, on achève la nouvelle vitre de la grande croisée de la chapelle Saint-Pierre de la cathédrale. Lors de la démolition de l'ancienne, la figure du cardinal Le Moine, son donateur, se trouva cassée. Bien du monde en a murmuré, et aurait voulu qu'on eût donné plus d'attention à conserver le souvenir de cet illustre bienfaiteur.

Le dimanche 15 d'août 1767, on publia la bulle du S. P. et le mandement de Mgr l'Évêque touchant la mission que firent les Capucins dans l'église des Cordeliers, et qui fut terminée le 26 du mois suivant.

Le 9 novembre 1765, oraison des Quarante-Heures en l'église cathédrale. Toutes les paroisses et les communautés de la ville allaient alternativement passer une demi-heure devant le Saint-Sacrement. Les curés entrèrent

alors, l'étole au cou, dans le chœur ; usage autrefois pratiqué, et contredit depuis quelques années par le Chapitre. L'objet de ces prières était le rétablissement de la santé de M. le Dauphin, dangereusement malade. Le dernier jour il y eut une procession générale, à 5 heures du soir, autour de l'église, avec le Saint-Sacrement. Tout le clergé séculier et régulier avait des cierges, et tous les corps de la ville y assistèrent en robe.

Les 26, 27 et 28 suivants, bénédiction du Saint-Sacrement dans toutes les églises de la ville, à 5 heures du soir, par ordre de Monseigneur, pour le même sujet.

Le premier dimanche de l'Avent, 1er décembre, procession générale à Saint-Exupère, après les Vêpres, et, au retour, salut avec le Saint-Ciboire, dans la cathédrale, pour M. le Dauphin.

Le mardi 10 décembre, neuvaine, commencée à la chapelle Notre-Dame de la cathédrale, pour la santé de M. le Dauphin. On disait, après la haute, une messe basse à cette chapelle, à laquelle le Chapitre assistait en corps, et, après la messe, le salut avec le Saint-Ciboire.

Le mercredi 11 décembre 1765, pareille neuvaine ordonnée dans toutes les paroisses de cette ville, et le salut à 5 heures du soir, en outre les prières accoutumées, on chantait le *Domine non secundum*.

Au commencement de 1767, Mgr de Bayeux fut attaqué d'une maladie dont il pensa mourir. Le jeudi 19 février on commença une oraison des Quarante-Heures, laquelle fut terminée le samedi au soir par une procession et le salut avec le Saint-Sacrement. Le 1er mars suivant, on chanta le *Te Deum*, en action de grâces de la convalescence de ce prélat.

Le 8 septembre 1771, Mgr de Rochechouart bénit Mme d'Annoville, abbesse de Cordillon, en présence de

Mme de Belsunce, abbesse de Caen. Il y avait déjà plusieurs années qu'elle était abbesse de Cordillon.

Le 13 mars 1766, Mgr de Bayeux arriva de Paris, après avoir été près d'un an absent. Un détachement de dragons de Languedoc, dont il y avait un escadron à Bayeux, alla au devant de lui. Le samedi suivant, il fit l'ordination, où se trouvèrent, avec les ordinants du diocèse, ceux de Coutances et de Lisieux.

Le dimanche 20 avril 1766, Mgr de Bayeux donna le sacrement de confirmation aux dragons de Languedoc, et à d'autres personnes dans l'église de Saint-Sauveur. L'après-midi, procession dans la ville des dragons et des enfants de Saint-Sauveur, qui avaient fait leur première communion le matin. Les ecclésiastiques en chapes, conduits par M. de Nicolaï, chancelier de l'église et vicaire-général, allèrent processionnellement au Séminaire d'où ils rapportèrent à Saint-Sauveur les reliquaires de saint Optat et de saint Urbain, que le curé de Saint-Sauveur avait obtenues de Rome par le crédit du cardinal de Luynes.

Le dimanche 23 juin 1765, procession générale à Saint-Exupère, par ordre de Mgr l'Évêque, et au retour bénédiction du Saint-Sacrement dans l'église cathédrale, à cause des maladies de fièvre et de millière qui affligent notre ville et les campagnes depuis près de 2 ans, et qui enlèvent beaucoup de monde, principalement les jeunes personnes du sexe. On n'avait point vu, de mémoire d'homme, tant de peuple rassemblé à Bayeux qu'il y en eût ce jour-là, et malgré le concours, tout s'y passa avec décence et modestie. Que l'on est dévot quand on a peur de mourir! La même cérémonie se continua toute la semaine, excepté qu'il n'y eut point de bénédiction, et que la procession fut particulière, et autour de l'église en

dedans. Depuis ce jour-là jusqu'au IXe dimanche après la Pentecôte, on donna le salut avec le Saint-Ciboire dans chaque église de la ville et des faubourgs, après complies. Ces cérémonies avaient été précédées par des neuvaines et des pèlerinages à La Délivrande. Pour remédier à la contagion, le lieutenant-général du bailliage, sur la requête du Roi, donna en même temps une sentence par laquelle il fut défendu d'enterrer, pendant un an, aucune personne dans les églises, excepté les curés, les vicaires et les trésoriers en charge.

Le 31 mars, jour de Pâques, Mgr de Bayeux pontifia, pour la première fois, au nouvel autel de la cathédrale. La magnifique croix et les chandeliers, arrivés le lendemain de Paris, furent placés pour Vêpres sur le champ. Les marbres de l'autel ont été obtenus gratuitement, par le crédit de l'abbé Cugnac, vicaire-général du diocèse. Le pavé du sanctuaire, également de marbre, a été donné par Mgr l'Évêque, dont on voit les armes au milieu. M. l'abbé de Biaudos a donné les balustrades de fer ; ses armes sont sur le couronnement. Les piliers, auparavant tous unis, ont été cannelés au frais du Chapitre.

Extrait d'un petit chartrier de l'évêché de Bayeux en parchemin, contenant six feuillets (1).

« Henricus Rex Angliæ fecit inquiri de feodis baroniarum militum et vavassoriarum tenentium de ecclesia Beatæ Mariæ Bajocensis, et de servitiis eorum; videlicet qui servitia facere debebant ipsi Regi per manum Episcopi, et quæ de jure facere debebant ipsi Episcopo. Hoc autem factum est coram Roberto comite Glocestriæ, filio regis, qui ad hoc audiendum ab ipso rege missus est apud Bajocas, statim post mortem Ricardi episcopi filii Sansonis. Hæc sunt nomina eorum qui se verum dicere de feodis et de servitiis juraverunt; *Rogerius Suhart, Radulphus de Mondesert, Hugo de Crevecuir, Galcellinus de Courcelles, Enguerandus de Portu, Guillelmus filius Roberti de Fontibus, Guillelmus de Sancto-Quentino :* et de servientibus Episcopatus, *Rogerius Harenc de Ferraria, Gaufridus de Dobra, Godefridus de Bajocis, Osmundus Bidellus de Nulleyo.*

« Isti jurati dixerunt quod episcopus Bajocensis debebat Domino Normanniæ decem milites ad servitium Regis Francorum, et quod decem milites episcopatus faciebant hoc servitium per unum militem per 40 dies. Dixerunt etiam quod idem Episcopus debebat servitium 20 militum in marchis Normanniæ per 40 dies ubicumque Rex vellet. Et istud servitium faciebant quinque milites per unum. Si vero Dominus Normanniæ submoveret exercitum nomine prelii adire, banerium suum non

(1) A été publié par Lécaudé d'Anisy. — *Antiquaires*, t. VIII, p. 425.

poterat alla remanere qui feodum militis tenet qui ad exercitum nec vel si justam excusationem haberent pro se unum militem mitterent (?). Et similiter dixerunt de vavassoribus qui feoda sua liberè tenebant. Hoc de servitiis ad Regem pertinentibus.

« Iste autem Robertus, comes primus qui habebat filiam Roberti filii Hamonis, dixit : *Ego sum unus de baronibus Beatæ Mariæ Dominæ meæ, et jure hereditario sum signifer ejus, et teneo feoda decem militum sicut de honore Ebroceii, et debeo servitium unius militis ad servitium Regis Franciæ. Ad servitium Domini Normanniæ debeo servitium duorum militum in marchis suis per 40. dies de prædicto feodo. Præterea de feodo Rogeri Suhart, quod est feodum octo militum, et de feodo Malifiliastre, quod est feodum septem militum quæ ego teneo de episcopo Bajocensi, debeo ad servitium Regis Franciæ militum unum et dimidium, et ad servitium in marchis Normanniæ servitium trium militum per 40. dies. Et ad submonitionem sui exercitus, debeo ei per manum Episcopi omnes milites quorum feoda de Episcopo teneo.*

« Dixerunt etiam prædicti juratores quod Rex Willelmus dedit Odoni fratri suo Bajocensi episcopo feodum Grimondi de Plesseyo in incrementum ecclesiæ Bajocensis, totum integrum post mortem Grimondi, qui in carcere Regis apud Rothomagum mortuus est, et sepultus in cemeterio Sancti-Gervasii extra villam, habens adhuc tibias in compedibus ferreis, in signum proditionis de qua erat ab ipso Rege accusatus. Episcopus vero de eodem feodo fecit septem præbendas, et retinuit in dominium suum manerium de Plesseyo cum foresta de Montpinchon.

« De reliquo vero honoris Grimondi habet episcopus

servitium octo militum; cum terra de Bougeyo et de Dampvou, quæ fuit de prædicto feodo, dimidium militis, quam terram Guillelmus de Albigneyo (*Aubigny*) tenebat de Grimondo in maritagio cum sorore Grimondi. De hiis autem militibus servit Episcopus Regi sicut de feodis quæ comes Glocestriæ tenet de Episcopo.

« Hugo autem de Monteforti tenet feoda octo militum de Bajocis, de quibus Guillelmus Sylvani tenet quinque, et Gaufridus de Bosvilla tria.

« Raimondus Vicecomes Bajocensis tenet feodum septem militum et dimidii.

« Rogerus Vicecomes de Sancto-Salvatore tenet feodum septem militum; scilicet in Pert et Lyson feodum unius militis et dimidii; in Fraxino prope Montem-baout unius militis; in Kaligneyo feodum unius militis, videlicet feodum Helie. Alanus de Anisie et Ranulphus cognatus ejus tenent feodum unius militis. Dominus de Pert servit pro uno milite. Henricus de Agnellis tenet feodum unius militis et dimidii de prædicto feodo.

« Comes Cestriæ tenet de episcopo feodum quinque militum; scilicet apud Brammoest (*Bremoy ?*) et apud Mesnil-Ouzouf, et feodum Roberti de Fontibus, et forestam de Alleya, et apud Fraxinos et Montem-Secretum et Clinefeugeriam.

« Enguerandus de Espineto tenet de Episcopo feodum quinque militum.

« Hugo de Crevecuir feodum quinque militum.

« Vascellinus de Corcella feodum quinque militum in Corcella et in Berneriis et in terris Mesnillo et in Pertis. Feodum Maminoch est feodum quinque militum in Surrhain et Bazenville, et apud Felgerias juxta Nulleium et apud Than, et apud Noers et apud Floigneium juxta Laceyum.

« Feodum Guillelmi Picoch feodum trium militum in Culeyo, in Traceyo, et Leon et Franca-Villa supra Rothom. et Montbertum.

« Feodum Henrici de Port feodum trium militum.

« Feodum Roberti filii Osberti feodum duorum militum.

« Hæc duo feoda faciunt servitium unius militis in marchis Normanniæ. Similiter unum quoque feodum quinque militum facit servitium unius militis in marchis Normanniæ, et duo eorum servitium unius militis, si necesse fuerit facere servitium Regi Franciæ.

« Robertus de Novo-burgo tenet feodum duorum militum in Sancto-Vedasto in Belm.

« Comes Mellenti feodum duorum militum propter Fierbois.

« Feodum Odonis Dapiferi duorum militum.

« Feodum de Lacey in capella duorum militum, scilicet Guilleberti et Henrici.

« Feodum de Monte-Aperto duorum militum : Ricardus de Laceyo et Guillebertus de Moon.

« Feodum Philippi de Braiosa duorum militum in Ponte-Rambout et cum Feugereio.

« Feodum d'Abondi Camerarii trium militum.

« Feodum de Guarguengneio duorum militum, et feodum de Campigneio unius militis.

« Feodum de Gueron unius militis.

« Feodum de Lapis et de Duxeio unius militis.

« Galterus Giffart in Caleto et in Petravilla feodum unius militis.

« Feodum Marmion et Jurches et in Buevilla unius militis.

« Feodum Corbun et de Agnellis in Chivervilla unius militis.

« Feodum Guilleberti de Villariis unius militis in Fresneya.

« Otho de Carville feodum unius militis.

« Enguerandus de Vaceyo, vavassoriam, sed servit pro dimidio milite.

« Condeium et Baugy et feodum Queron in Verrollis sunt vavassoriæ, sed serviunt pro uno milite.

« Feodum Escotheville in Hermanvilla, Condeyo et Ageyo unius militis.

« Feodum de Esprevilla, vavassoria, sed servit pro dimidio milite, et ecclesia est de donatione episcopi Bajocensis.

« Feodum Hugonis Bigoti in Logis et in Savin iyo, vavassoriæ, sed serviunt pro milite dimidio.

« Feodum Maulevrier in Aniera debet servitium dimidii militis.

« Feodum Roberti Pellevey et Odonis Filii Gereboudi, vavassoria, debet servitium pro quarta parte militis episcopo.

« In Blasgneyo feodum tria vavassoria.

« Feodum Henrici de Chastelier similiter.

« Feodum Ricardi de Tourneriis ibidem, et apud Hayam vavassoria.

« *Vavassores sunt :* Prior de Sancta Barbara de feodo Gisleberti de Ebroïcens, in Ageyo.

« Thomas de Blaneio de sexta-parte de Noron, et de quadam terra in Rocheyo.

« Alanus de Falesia apud Escures de feodo de Plesseyo.

« Hubertus Canis apud Tres-decem Vetulas (1), Floigneium, et feodum de Mellay, vavassoria.

(1) A Saint-Jean-le-Blanc, il y a la ferme des Treize-Vieilles.

« Robertus de Lucerna in Campo-Andreæ feodum Campaniæ in Equetot.

« Ibidem feodum heredum Constabularii in Burnouvilla et Sancto-Albino, est quædam vavassoria.

« Apud Nulleyum sunt plures vavassores qui debent custodire castrum, et dare auxilium duodecim librarum ad custodiam. Omnes vero vavassores Episcopi qui tenent libere quinquaginta acras terræ, vel sexaginta, aut eo amplius, debent servitium domino Normanniæ in exercitibus suis, submonitis nomine prelii, cum equis et planis armis; videlicet, lanceis, scutis et ensibus. — Omnes autem præscripti milites debent Episcopo servitium de omnibus feodis qui de eo tenent, si necessitatem de servitio eorum habuerit; et sicut ipsi dixerunt : *ad stauramentum Episcopi.*

« Præterea de feodo uniuscujusque militatis debet Episcopus habere relevium, scilicet : strepam et loricem, vel quindecim libras de mortibus patrum. Debent etiam ei auxilium : de uno quoquo feodo militis, viginti solidos, si opportuerit eum Roman ire pro necessitate ecclesiæ suæ. Et vavassores similiter comparent auxilium pro feodorum suorum quantitate.

« Debent utique omnes homines Episcopi facere ei auxilium ad reficiendam ecclesiam Beatæ Mariæ Dominæ suæ, si necesse fuerit, vel etiam ad reficiendum ædificia sua de civitate, si combusta fuerunt.

« Dominica mansura Episcopi Bajocensis in civitate Rothomagensi est, intra Sanctum-Candidum et fossatum castelli, contingua muro quo civitas claudit a parte Sequanæ. Laurentius canonicus manet in ea per Episcopum.

« Idem Episcopus habet prata sua apud Sorcevillam, circa septem acras terræ.

« Clerus de Rothomago tenet de eodem Episcopo abbatia Sanctæ Catharinæ-de-Monte. Reddit Episcopo duos cereos quotiescumque venerit Rothomagum, pro terra et decimis quas tenet de eo in Esprevilla.

« Idem Episcopus habet quandam masuram in Barbeflucta in qua manet Radulphus Goudian ; Guillelmus de Sancto-Johanne, tenet eam de Episcopo.

« Idem Episcopus habet quandam masuram ab antiquo tempore in villa Sancti-Laudi deversus Nulleyum ; Garinus tenet eam de Episcopo.

« Guillebertus de Villaribus tenet vavassoriam de Episcopo ad Sanctam-Crucem-de-Granthonne, et dicitur feodum Bajocassinorum.

« Robertus de Longvillers tenet vavassoriam apud Forches... et decem acras terræ apud Vallem-super-Seullam, de feodo octo militum qui fuerunt de honore Grimondi, sicut Radulphus de Rouvencestria, et terra de Dampvou, et quarta pars de Bougeio, quæ Guillelmus Pincerna de Albigneyo tenet de Episcopo ; facit servitium dimidii militis.

« Robertus Nepos-Episcopi servitium unius militis, de Feraria-de-Valle ; et de Trespigneyo et de Rouchamp, de feodo Aaloudi (Alodii?) Camerarii, Ponte-Escoullandi, et Perigneium, servitium unius militis ; et feodum Rogerii de Mellay, in honore de Plesseyo, servit pro quarta parte militis.

« *Reliqui vero sunt liberi et vavasssores, servientes cum planis armis, et ipsi Episcopo et Regi. Scilicet :*

« Feodum Alani de Falesia apud Escures, et feodum Buffæ de Rots, in Orbigneyo et alibi. Feodum Huberti Canis apud Tresdecim-Vetulas et apud Cantepie, et feodum Rogerii de Nulleyo apud Aldreyum, similiter vavassoria.

« De septem vero præbendis quas Odo episcopus de eodem honore fecit, est quædam apud Sanctum-Joannem-Album cum pertinentiis; quædam apud Sanctam-Mariam-Evrioci; quædam apud Sanctam-Petrum-de-Vetula cum pertinentiis; quædam apud Dampvou et apud Unde-Fontem; quædam apud Rouscamp et apud Castillon; Ecclesia de Feraria-Vallis quæ est de eodem feodo, est de decanatu ecclesiæ Bajocensis cum omnibus pertinentibus suis. Præbenda vero de Lochoour tota fuit de prædicto feodo... Arreyum vero totum de eodem feodo quod est pars unius præbendæ de aliis septem.

« *Istæa sunt terræ quas tenuit Raymondus Vicecomes Bajocassimus de feodo ecclesiæ Bajocensis.*

« Buivilla, et terra Adæ de Herouvilla; et Plena-Silva; et terra Osberti Bussini, scilicet apud Espinetum illam partem Espineti quam Jordanus tenet de comite Cestriæ; et Sanctus Manveus; et Maresceleth; et Mara cum tota terra quam filius Tustini de Anizio tenebat à Raymondo; et terra Guillelmi de Collevilla in Colleville; et terra Tortcapel, cujus scilicet heres sunt Radulphus filius Alani, et tenebat de feodo Episcopi Bajocensis; in Couvains; et in Juveigneio; et in pluribus aliis locis Bajocen.; et in Sancto Sulpicio; et terra Bernardi filii Algeri; et illa pars de Braio quæ est de feodo Episcopi Bajocensis; et terra de Busco quæ fuerat Roberti de...; et terra Hugonis de Rosel; et terra Guillelmi Cochel; et terra quam Episcopus Bajocensis in Busseyo et in Villeriis. Has terras tenebat præfatus Raymondus Vicecomes pro servitio novem militum et dimidii.

« *Hoc est feodum Episcopi Bajocensis apud Mathonium :*

« Tallebot de Mesnillo cum toto tenemento suo; — feodum Osmondi filii Goscelini quod tenent heredes ejus,

scilicet Raymondus, Thomas filii Hervei, et Henricus filius Osmondi ; — Simon Than tenet de feodo Episcopi tenementum suum ; — Guillelmus Monachus tenet quadraginta acras terræ quas tunc tenent heredes ejus, scilicet magistri Symon et Guillelmus Payen, et eorum tenentes ; — Ricardus Dingly tenet totum suum feodum de feodo Episcopi ; — Rogerius Grimout tenementum suum ; — Godefridus Hotot tenementum suum ; — Ricardus Peurel tenet de Episcopo ; — Guillelmus filius Beugier tenet de Episcopo feodum Feræ de eodem feodo quod Guillelmus Fere junior, et Guillelmus avunculus ejus, et filius Sanxonis Fere, et Durandus Fere ; — Hervæus Bruschard de eodem feodo ; — Guillelmus Fromont de eodem feodo ; — Robertus Boissel de eodem feodo ; — filii Ricardi Fromont de eodem feodo ; — Gaudefridus Fromont de eodem feodo ; — feodum le Doc quod Villelmus Gordin tenet ; — Eudes de Plumetot de eodem feodo ; — feodum Ansquetilli Graffart de eodem ; feodum Campion de eodem ; Radulphus Chief-de-Villa et Hubertus frater ejus de eodem ; — feodum Morin de eodem ; — de feodo Raymondus de-Valle de eodem ; — Gaufridus frater de eodem ; — Ricardus Beranguier de eodem. »

CY SONT CEULX QUI TIENNENT DE L'EVESQUE DE BAYEUX

par fieufs de Haubert ou par membres, qui doivent être sémons à ayde quand il a esté sémons généralement.

Messire Guillaume Patry, un fieu de chevalier, pour Montmartin, ovec ses appartenances.

Messire Hébert d'Aigneaux, un chevalier pour Careville, jouste Barfleu, ovec ses appartenances.

Messire Richard de Viarville, demy fieu de chevalier, pour Vierville, ovec ses appartenances.

Les hoirs messire Robert de Fontenay, une vavassorie franche à Sainte-Marie-Eglise, que tiennent ceulx du Val.

Messire Jean de Fontaines tient deux fiefs de haubert, dont il tient l'ún à Fontaines, et messire Guillaume de Fontaines tient l'autre à Vucain (*Veret*), jouxte Loupviere.

Raoul de Vouillye..... (tient un fief de haubert).

Thomas de Prestreville.... —

Les hoirs messire Yvon d'Ostreham ..... —

L'Evêque de Bayeux..... —

Les trois fiefs de Port, dont le fieu de La Fontenelle est le chef de ban, et L'Estanville l'autre, et Commes le tiers, et sont dépéchiés par aumosne, dons et rentes.

Louis Guillebert de Port, qui est en la garde de l'Evesque, en tient L'Estanville; Raoul de Port tient La Fontenelle, et Robert de Berrolles tient Commes et Le Val-de-Port.

La dame de Bazenville, à Bazenville et à Feugères, jouxte le parc de Nully, du fieu Mauminot, demi-fieu de chevalier.

Messire Guillaume de Braye, demi-fieu de chevalier à La Haye d'Aiguillon.

M. Geoffroy du Plesseys.

M. Robert de Pertes.

Jacques de La Boissée.

Le Roy a en sa main autant que M. Guillaume de Buno. (*alias* Bras.)

Richard de Condé, un fieu de chevalier, est à Condé, o ses appartenances.

Beaudouin Vac, demy-fieu de chevalier, à Leon et à Tracy ; est en la main le Roy.

Le Chambellan de Tanquarville, deux fiefs de chevalier, à Tour et à Oistreham, et les tient messire Guillaume Bacon par la raison de sa femme.

Richard du Quesnay-Guesnon, demi-fieu de chevalier à La Fresnaye.

Robert de..... deux sex de un fieu (à Pert et à Lyson).

Messire Nicole de Mons, un sexte. —

Thomas d'Escageux, la très grande part d'un sexte..... —

Le seigneur de Creulye, un fieu de chevalier dont la moitié est à Saint-Claire et l'autre à Mathouen et à Bérigny, o ses appartenances.

Messire Guillaume Crespin, un fieu de chevalier à Beaumont, Ouville, o ses appartenances.

Le seigneur des Loges, demi-fieu de chevalier aux Loges, et une vavassorie de 50 acres aux Essarts et est appelée : La Bourdonnaye.

Asnel Blanche-Cappe, un vavassorie.

Richard du Hamel, une vavassorie.

Richard de Carville, demi-fieu ovec ses appartenances.

Le seigneur de Beuville, un fieu de chevalier.

Colleville, un fieu de chevalier, qui est en la main le Roy.

Guillaume du Banc, une franche vavassorie.

Messire Richard de Viarville fit hommage du fieu de Louvières, de Duxi, de Viarville, de La Bigne, o les appartenances.

Les hoirs de Blarrye pour la vavassorie Nullye au port de Subles.

Les hoirs Richard du Clos, le quart d'un fief à Ellon et aillours, et est en la garde de l'Evesque.

La vavassorie que tient Benest de Surrehain.

Messire Roger Bacon, un fieu de chevalier à Anisy, pour Barbières, ovecques ses appartenances.

Messire Guillaume de Hermanville, un fieu de chevalier à Hermanville et à Asnières, o ses appartenances.

Le sieur de Taon, un fieu de chevalier, et est en registre le Roy ; mais l'on ne sait ou il siet.

Le sieur de Culip, demi-fieu, o les appartenances.

A Mathouen, 2 fiefs de chevalier, qui sont en registre le Roy ; et ne sait où ils sont.

Messire Raoul Tesson, un fieu de chevalier à Saint-Vaast, o les appartenances, et o ce qu'il a à Ellon.

Le sieur d'Avenay, un fieu de chevalier, dont la moitié est à Avenay, et l'autre moitié à Cramesnil.

Le sieur de Maletot, demi-fieu de chevalier, pour Maletot et pour Jurques, jouxte Le Bec-Hélouin, et à présent de Mathieu de Lyvet chevalier.

Le Chapitre de Bayeux, ce qu'ils ont à Jourques, que l'évesque Guy acquit d'un chevalier dont l'on ne peut savoir le nom.

Messire Robert de Troismonts, un quart de chevalier à Reviers et à Mons, o les appartenances.

Le fils de Thomas de Condé, un quart de chevalier à Reviers et à Mons, et est en garde.

Le prieur et le couvent du Plessis, demi-fieu de chevalier, pour le fieu de Savenay, qui fut à Bigot, o les appartenances.

Messire Guillaume de Sermentot, un quart de chevalier à Mons, o les appartenances.

Richard de Longvillers, demi-fieu de chevalier, et est en la garde de l'Evesque.

Les hoirs de Bacon, un quart de chevalier, et est tout dépiéché, et en a l'Evesque la court et usaige.

Les hoirs messire Robert d'Evrecy, un quart de chevalier, et est tout dépiéchié, et en a l'Evesque le court et usage.

Le seigneur de Gouvix, 4 fiefs de chevalier, dont l'un est à Longchamps, l'autre de Mayé, l'autre à Fierville, l'autre à Flage.

Messire Jean de Villers, un fieu à Villers, et demi-fieu à La Fresnaye, et une vavassorie à Sainte-Croix-de-Granthonne, et est appelée la vavassorie Bessinesse.

Guillaume de Mathoen, un quart de chevalier à Maisoncelles-Pellevey.

Item le seigneur de Villers, pour ce qu'il a acquis de Pellevey à Jourques, avec ses appartenances.

Renouf d'Avenay tient un quart de chevalier si comme l'on dict, et est à savoir où il siet.

Messire Guillaume de Pellesville (ou Pellevey) tient un fieu de chevalier à Corlevain, ovecques ses appartenances, qui fut Aubrey.

Messire Jean de Cumbrey tient un fieu de chevalier à Corlevain, ovecques ses appartenances, qui fut Aubrey.

Messire Roland d'Argences tient un fieu de chevalier à Corlevain, ovecques ses appartenances, qui fut Aubrey.

Thiébaut de Troismonts, un fieu de chevalier à Troismonts, ovecques ses appartenances.

Raoul de Troismonts, écuyer, un fieu de chevalier au Champ-Goubert, o ses appartenances.

Cinq fieufs de chevalier à Bernières et à Courceulle.

CY LES FIEUFS GRIMOULT

Messire Richard de Rouvencestre, 5 fiefs et fait un chevalier.

Richard de Pontescoulant, un quart de fieu de chevalier.

Messire Robert Rouses, un quart de fieu de chevalier.

Jean de Perrigny, un demi-fieu de chevalier.

Les hoirs de messire Guillaume Travers, un quart de chevalier à Bois-Bâton o les appartenances.

Gires de Rouchamp, un tiers d'un fieu de chevalier.

Le prieur du Plessis, un tiers d'un fieu de chevalier à Trespigny.

Messire Jean de Falaise, une vavassorie de Escures.

Amaury du Champandré, un quart de fieu qu'il a délaissé à l'Evêque.

Guillot de Leon, une vavassorie.

Raoul Le Bigot, un quart de Lacy.

Aubery d'Escorchebœuf, une vavassorie de Lacy.

Le seigneur de Dampierre, avec Bougye, demi-fieu.

Gieffrey Le Bœuf, une vavassorie.

Richard de La Fresnaye, de La Villette jouxte Clécy, un quart de fieu de chevalier.

Messire Jean de Tournebu, un quart de fieu de chevalier à Champandré, et est appelé le fieu de La Parle.

A Rontfeugeraye jouxte Lande-Patry, un fieu de chevalier, que tient le Roy, qui fut Philippe de La Bréouze.

Dertialine de Cantepie, une vavassorie qui est au hamel de Tiesnelles, et est toute dépiéchée, et en a l'Evêque le court et usage.

Messire Jean de Harcourt, un fieu de chevalier à Esmeville, et est en la diocèse de Lisieux.

L'aîné de Saint-Pierre, un quart de chevalier à Jourques et aux Loges.

Messire Jean de Bruecourt, 5 fiefs de chevalier o les appartenances, et fait un chevalier.

Champeaux, un fieu de chevalier qui est en la main le Roy.

Rogier de Feugières, 3 vavassories à Saint-Laurent où il dit qu'il a court et usage.

Thomas Corbel, une vavasssorie à Bérigny, qui fut Jean de Cara.

La priorourité de Saint-Vigor, pour tant comme ils tiennent de l'Evêque de Bayeux.

Robert de Cerisie, une vavassorie de La Chapellerie.

Jean de Cerisie, une vavassorie de La Chapellerie.

La vavassorie de Thanies, qui est dépiéchiée.

Jean du Bois, un fieu de chevalier qui siet à l'Espinay, jouxte Cerisie, et à Saint-Manvieu jouxte Cheux.

Les fils hoirs de La Haye, jouxte Cerisy, un fieu à La Haye o appartenances.

Une vavassorie à Ellon, que tient un écuyer de La Cela...

Raoul de Préaux, un fieu de chevalier, à Préaux.

Messire Guillaume Pouchin, un fieu vers Cambremer, à Saint-Laurent-du-Mont.

Guillaume d'Anisie, pour les fieufs qu'il a à Formigny de La Foutelée.

Messire Jean Ruault, une vavassorie à Blangy.

VOICY CEUX QUI DOIVENT SERVICE AU ROY POUR L'ÉVÊQUE DE BAYEUX

Messire de Manerbe, un chevalier.

Messire de Bruecourt, un chevalier.

Pour les 5 fiefs de Bernières, un chevalier.

Messire Richard de Rouvencestre, un chevalier.

Le seigneur de Villers, un chevalier.

Messire Raoul de Creully, ou le seigneur de Saint-Clair en lieu d'iceluy, un chevalier.

Le Chambellan de Tancarville, un chevalier.

Messire Robert de Hottot, pour sa connétablie, un chevalier.

Evrechy, avec ses appartenances, un chevalier; si comme l'on dit qu'il est en la main du Roy.

Messire Raoul Tesson, un chevalier.

Messire Philippe Suhart, un chevalier, et est en la main du Roy.

La forêt de Brotonne et de Salerne, deux chevaliers; si comme l'on dit, sont en la main du Roy.

VOICI CEUX QUI SONT EN REGISTRE DU ROY, DONT IL EST A SÇAVOIR OU ILS SONT, ET QUI LES TIENT :

Enguerran de Vassy, un chevalier.

A Asnières, le fieu de Maulevrier, un chevalier.

Pour le domaine de Pert, un chevalier.

A Saint-Suplix, demi-chevalier.

A l'Epinay, un chevalier, mais il est contredit.

A Nullie, le fieu Au Bigot Peillevé, et Eude le fils Bougot, un cart.

A Saint-Contest, un chevalier.

Le fieu Hélies de Vaignies, un quart.

A Jourques, le fieu Marmion, demi-chevalier.

Item à Jourques-Maisoncelles, le fieu Pellevey, demi-chevalier.

A Louvières, le fieu Robert d'Anisie, demi-fieu de chevalier.

A La Fresnaye, un fieu que tient Nicole de Villiers.

A Noyers, du fieu Mauminot, un fieu.

A Flocengnie, jouxte Lacy, un fieu, jouxte Maumi-not.

A Bonnemaison, du fieu Contonnel, un fieu.

A Cauville, un fieu.

Robert du Pontécoulant, demi-fieu.

Flocengnie, 10 sols quand l'aide est levée de 100 sols.

Michel de La Cuisine, 20 sols quand l'aide est levée de 100 sols.

Le fieu Richard de Meslay, à l'entour du Plessis, un quart de chevalier.

La Goulasfre, un fieu ou environ.

A Petitville-en-Caux, un fieu de chevalier que tient Guillaume Le Maréchal,

A Francoville, sous Rouen, demi-fieu.

Mathieu de Meslay, un fieu.

A Viarville, un fieu que tient Robert Martin.

L'an de grâce 1297, le jour de Dimanche après l'Ascension N. S., tous les barons et les prélats, par la semonce du Roy à Saint-Lins..... de Flandre, et furent illec le dimanche, le lundi et mardi sans avoir réponse. Le mercredi matin, par le commandement du Roy, ils allèrent tous à Compiègne, et illec se montrent. Le jeudy furent appelés par messire Jean de Vaucelle, sénéchal l'Evêque de Bayeux, et par Simon Pernes, chapelain dudit évêque, pour ceux qui doivent servir pour ledit évêque, et de tous les servans ne veit que messire de Brecour qui se représenta par messire Robert d'Agneaux, et messire Raoul de Tesson qui se représenta par messire Guillaume Carbonnel, et le seigneur de Manerbe en sa personne pour soi, et tous les autres furent tenus pour défaillants.

Le jour même après dîner s'offrirent lesdits messires Jean et Simon pour ledit Evesque devant messire Simon

de Méuléng, et messire Gui de Neele, maréchaux de l'ost, demandant pour ledit Evesque 22 chevaliers par la fausse suggestion messire Raoul de Meuleng et de l'évêque de Dol qui lors auoient... à l'Evesque; et il fut répondu par les gens dudit Evesque que il n'en devoit bailler ne livrer pour ledit Evesque que 10 hors la Duché de Normandie, desquels le Roy devait rabattre 2 chevaliers pour la forêt de Brotonne, et un de Salerne, si comme il a fait autrefois ès besoins de lots qui sont advenus en Foix et ailleurs. Ouy, la requête desdits messires Jean et Simon pour ledit Evesque, répondu le refus par les maréchaux dessusdits, qu'ils baillâssent tant de chevaliers comme ils en devoient devoir pour l'Evesque lour seignour. Lors ils en baillèrent 8, et est à sçavoir en nom dudit Evesque sept, et en la deffense de messire Philippe Suhard qui auoit envoyé au Roy des fieux dont l'en demande 1 chevalier, et furent reçus et passés le jour de jeudi des susdits en nom dudit évêque. C'est à sçavoir : messire Robert d'Agneaux, messire Jean de Brécour, Mgr Guillaume Carbonnel pour messire Raoul Tesson, et le seigneur de Manerbe pour soi et en sa personne.

Pour les deffaillants furent levés et passés, c'est à sçavoir : Messire Robert de Mortemer o lettres pendantes du Roy que il avoit impétrées de passer au cas dudit Evêque ; messire Pierre de la Meauffle ; messire Richard de Maizeré ; messire Jean de Vaucelle et messire Jean de Collonbières, lesquels chevaliers veus et regardés ensemble o leurs chevaux, furent tous reçus et passés en nom de l'Evêque, et les autres furent deffaillants, et furent justiciés pour leurs deffaut en la manière qui s'en suit, et par ceux qui s'en suivent présent séeant le Roy :

L'an de grâce 1297, le mardi avant la nativité de

Saint-Jean-Baptiste, furent prins et arrestés tous les fieux que le Chambellan tient de l'Evêque de Bayeux, et tous les autres fieux qui tiennent du dit Chambellan à l'..... de la paroisse de Tour, en la présence de Bertin de Tour, sergent notre sire le Roy, et si fut deffendu à tous les tenants qui tiennent des fiefs que le Chambellan tient, ou ceux qui ont cause de lui, n'obéissent et ne rendent rien à nul autre que tant seulement à l'Evêque, par raison desdits fieux.

Item la terre qui fut messire Vincent de Tour, fut prinse et arrestée en la main l'Evesque, laquelle est en garde par le non-âge Robin de Tour, héritier dudit messire Vincent, laquelle est tenue de la dame de Landeville, et la dame devant dite la tient du Chambellan et toutes ses choses o les rentes.....

Les seigneuries court et usage furent baillées en garde par Simon de Pernes, chapelain dudit évêque et par Gissis de La Mare en nom dudit évêque : à Guillaume Cent-sols, Martin Vimond, Guillaume Le Brasseur, Richard Crespin, Grégoire Le Roux, Guillaume Durand, Jean Lavallay, Robert Revel, Giffray Mitaine et Richard Le Canu.

Item il fut commandé à Jean de Tour qui est sergent fieffé, que tout ce qu'appartient à sa sergenterie, il n'obéisse à nul autre qu'à l'Evêque, auquel commandement il obéisse sans contredit.

Item, la court et usage de Tour, les fieux dessusdits furent baillés à garder et expletter au nom de l'Evêque à Richard de Tour qui la rechut volontiers, et fut commandé au sergent devant dit qu'il obéisse audit Richard comme à sénéchal.

L'an de grace 1297, le mercredy devant la Nativité de

Saint-Jean-Baptiste, fut pris et arrêtés par Simon de Pernes, prestre, et par Giffray de La Mare, en la main de l'Evesque de Bayeux, tous les fieufs de Beaumont qui appartiennent à la Connétablie ; et fut commandé à Guillaume de Hottot et à Henry fils Messire Robert de Hottot, habitants et héritiers de Beaumont, que eux de dans 15 jours vuidassent le châtel, et délivrâssent de tout ; fut commandé en outre à Robert d'Anisy qui est fermier, et doit à la Saint-Michel 23 livres, qu'il ne payât rien de sa ferme à d'autres qu'à l'Evêque.

L'an de grâce 1297, le vendredy avant la Saint-Jean-Baptiste fut présent à Villers-le-Bocage : Simon de Pernes, chapelain de l'Evêque de Bayeux, et Giffray de La Mare, lesquels prirent et arrestèrent en la main dudit Evêque de Bayeux, tout le fieu de Villers, o toutes ses appartenaaces, et les autres fieux que le seigneur de Villers tient de l'Evêque de Bayeux. C'est à sçavoir : moulins, marchés, prés, bois, rentes, domaines, cens, regards, court et usage et tous autres ès-plès qui ès fieux que ledit seigneur tient dudit évêque appartiennent en quelque chose que ce soit, et toutes les rentes et redevances et autres choses qui à fieux appartiennent, et furent baillés à garder aux personnes dénommées dans l'acte.

L'an de grâce 1297, le dimanche devant la fête Saint-Jean-Baptiste, fut prinse la terre de messire Giffray de Viarville à Viarville par dom Josselain Dupont, et par Giffray de La Mare, en nom de Mgr l'Evêque de Bayeux, en revenus, redevances en domaines, en prés et en toutes autres choses, pour deffaut de chevalier, qu'il tient de Mgr l'Evêque de Bayeux pour messire Richard de Viarville son....., pour la raison des fieux que il tient de lui en ladite ville, desquels services il est défailly en l'ost de

Flandre, et furent les choses baillées en garde de par M. de Bayeux à ceux dénommés dans l'acte, et furent les plais baillés à tenir et les rentes à lever au prévost et à Pierre Le Neveu.

Le jour de lundy, fête Saint-Jean-Baptiste, fut prise la terre de messire Hébert d'Agneaux, des fieux qu'il tient de Mgr de Bayeux à Agnerville, par don Josselin Dupont et Giffray de La Mare en nom de Mgr de Bayeux. C'est à sçavoir en rentes, redevances en domaines, en prés, en domaine, et en tout autre chose, pour le service d'un chevalier qu'il doit à Mgr de Bayeux par la raison des fieufes qu'il tient de luy en la dite ville, duquel service il est deffailly en l'ost de Flandre, et furent les choses baillées à garder par Mgr de Bayeux à ceux qui s'en suivent, c'est à sçavoir à Giffray Le Douceron, prévost, etc.

BULLE D'EUGÈNE III (1)

« Eugenius episcopus, servus servorum Dei, venerabili fratri Philippo Bajocensi episcopo, ejusque successoribus canonice substituendis in perpetum. Ex commisso nobis à Deo apostolatus officio fratribus nostris, tam intimis quam longe positis, paterna nos convenit provisione consulere, et ecclesiis in quibus domino militare nascuntur, suam justitiam eos servare, ut quemadmodum disponente Domino patres vocamur in nomine, ita nihilominus comprobemur in opere; hujus rei gratia venerabilis frater in Christo Philippe episcope tuis justis presentationibus clementer annuimus. Et predecessoris nostri felicis

(1) Extrait du Livre noir, fol. 41*, fol. verso. A été publié d'après Béziers par Lécaudey d'Anisy, *Antiquaires*, t. VIII, p. 455.

memoriæ papæ Lucii vestigiis inherentes, beatæ Dei Genitricis semperque Virginis Mariæ Bajocensem ecclesiam, cui Deo authore presides, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus, et presentis scripti privilegio communimus, statuentes ut quascumque possessiones quecunque bona eadem ecclesia in presentiarum juste et canonice possidet, aut in futurum concessione pontificum, liberalitate regum, largitione principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis Deo propitio poterit adipisci, firma tibi tuisque successoribus et illibata remaneant; in quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis quidquid illustris recordationis Robertus comes Normanniæ, Guillelmi regis Angliæ filius, de jure suo eidem ecclesiæ contulit : videlicet quidquid prediorum vel de feudo habebat Ebremarius a rege Guillelmo ea die quâ monachus factus est, tam Bajocis et Rothomagi, quam in ceteris partibus Normanniæ, in terris, in domibus, in monetis et aliis redditibus. — Et quidquid Sanson de supradicto Roberto Normannorum duce habebat, tam de prediis quam de capellaria Sancti-Joannis. — Et quidquid ab eodem duce habebant fratres Ebramarii, Erangarius et alii, Hosbertus et Vitalis. — Et totam terram Torcapelle. — Et terram Hugonis que est Rosel. — Et apud Cadomum, domun Theolderici presbiteri. — Et domos Vitalis Ratteri filii. — Et omnes consuetudines quas supradictus Robertus dux habebat, de habitatoribus ipsarum domorum. — Bajocis autem domos Rarulphi Ricardi filii. — Et totam terram quam tenuit Turstinus filius Aufridi à Guillelmo rege Anglorum, et eodem duce Normannorum. — Et quidquid terræ continetur inter fluvium Orey et Mare à Veteri-Ponte usque quo idem fluvius pervenit in Mare, excepta terra comitis de Moritonio. — Et terra Ranulphi quam ipse principaliter à

duce Normannorum tenebat. — Et terra Guillelmi Camerarii, et R. Giroldi filii, et Engelranni filii Ilberti. — Et terra A. Giffardi, videlicet Maisy. — Terram etiam que Domino Plessye-Grimold quietam ab omni exactione consuetudinum, et omnia appendicia ejus sicut per cartam Guillelmi regis Anglorum certis locorum spatiis determinantur. — Adreyum, etiam dimidium Reigny, et terram P. Filii R. de Noyers. — Et terram Hugonis Dorsiragiæ, et omnium qui participant ipsam terram cum eo de progenie sua. — Et Fontanis. — Et illam terram de Bussey que fuit G. — Et terram qua mansit P. in civitate Bajocensis, que omnia olim tenuit supradictus Grimoldus, et quibus eidem ecclesie quam supradiximus servivit, que etiam pro culpa infidelitatis et crimine perjurii adversus prefatum regem, sicut ex scripto ipsius intelleximus, eidem G. et heredibus suis curia adjudicata sunt, et Bajocensi ecclesia ab eodem rege concessa in perpetuum possidenda. — Terram etiam quam Hugo bonæ memoriæ Bajocensis episcopus, presentibus et laudentibus R. tunc Rothomagensi archiepiscopo, et Nigello Vicecomite cœterisque principibus regni, de jure Bajocensis ecclesiæ eæ propria sacramento firmavit : — Terram videlicet de Manerbe ; — totam terram Anschetilli Rufi ; — et terram Hameti ; — et terram Esquelpem : — et R. Des Mostrerol. et Hu. filii Lomecht et Sandrici ; — Et terram de Moraysret ; — Et ecclesiam de Sancto-Germano ; — Et terram de Auffredivilla et de Sancto-Contesto ; — et Sylvam de Voylay, et Monte-Inferno ; — et totum Boscum de La Bisacia, et de Gossey, et de Loges ; — Et Hagiam-Parreht, et consuetudine ; — et Silvam de Landon ; — et terram Norgoti et G. fratris sui, et Alodier ; — inde Mero et Fossam-Lucon, et Insulam ut Haja tenet ; — et Couran et Caran, et consuetudinem de

Bosco-de-Malbrey ; — et terram de Sancto Sulpitio ; — et terras Suhardis exceptis illis quas cum femina accepit ; — et terram de La Bunia ; — et terram de Jurques et de Rotunda-Feulgera, et in Petitvilla et de Hispania ; — Et terram G. de Felgerolles, et Anschitilli de Cottun ; — et terram ubi parc Episcopi fuit in Bajocis ; — et terram Rodulphi Banasti, et R. filii Turstini Sori ; — et terram de Lacey ; — et terram T. heorra vetula, et Hervei filii Bornini excepto suo alodio ; — et totam terram R. Fichet excepto suo alodio ; — et terram de Fresne ; — et terram V. Contrevasal, et R. filii Ilberti ; — et terram de Ebreseyo cum omnibus suis pertinentiis ; — et ecclesiam Mulgei ; — et terram de Sancto-Malculpho ; — et servitia de tota terra de Lison ; — et terram in Bramoest quam Latumdorsu tenebat ; — et ecclesias de Cadumo ; — et leugam de Cambremer ; — et terram in Magneii ; — et terram de Bruellad ; — et ipsas terras quas prefatus hic Episcopus de G. Andelle et de suis parentibus emerat.

« Preterea predecessorum nostrorum felicis memorie Urbani papæ et Lucii vestigiis inherentes, hoc presenti capitulo adjiciendum duximus ut Bajocensis ecclesiæ bona ita semper debeant inconcussa stabilitate servari, sicut bone memorie Odonis ejusdem ecclesie episcopi tempore fuisse noscuntur, salva in omnibus apostolice sedis autoritate. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona hanc nostre constitutionis paginam sciens contra eam temere venire tentaverit, secundo tertiove commonito, si nos satisfactione congrua emendaverit, etc. Datum Narnie per manum Roberti sancte Romæ ecclesiæ presbiteri cardinalis et cancellari. Quindecimo calendas Aprilis, indictione septima, Incarnationis Dominice anno 1144 pontificatus vero Domini Eugenii tertii papæ anno primo.

« Universis presentes litteras inspecturis Ludovicus (1) permissione divina..... salutem in Domino. Cum nos jure quo pretendimus nos habere de faciendo recipi in singulis abbatiis et locis conventualibus nostre diæcesis, singulas personas quas ad hoc duximus eligendas in monachos seu in canonicos et in fratres, seu in monachas et sorores, ratione nostri jucundi adventus, ut volentes mandassemus per nostras alias litteras religiosis viris, priori et conventui prioratus de Plesseïo-Grimondi ordinis Sancti-Augustini, nostræ diocesis, quatenus dilectum nostrum fratrem Ludovicum Vigorosi, presbiterum, cononicum Domûs-Dei Bajocensis, ejusdem ordinis, eorum et dicti prioratus canonicum reciperent, atque fratrem, dictique religiosi manu tenerent, et dicerent nos jus prædictum in dicto prioratu non habere, et ad prædictum ipsum Ludovicum quem ad prædictum prioratum transferebamus, recipere minimè se teneri, et nihilominuùs nobis obtulerunt et asseruerunt quod, hâc vice, nostri contemplatione, ac de gratià et ex merà liberalitate eorum, dictum Ludovicum recipient in suum canonicum atque fratrem, notum facimus quod per hujusmodi receptionem fratri Ludovici cum ut prædicitur fieri contigit, nolumus quod fiat dictis religiosis præjudicium, nec trahatur per nos vel successores nostros ad consequentiam in futurum; jure tamen prædicto, si et pro ut nobis inibi competit, aut competere potest ratione dicti nostri jucundi adventûs, salvo nobis et integro remanente; in cujus rei testimonium præsentibus litteris sigillum nostrum duximus

(1) Louis Tézart. — 3 cart. de Plesseio.

apponendum. Datum Rothomagi die 22 mensis octobris anno Domini 1366. »

MÉMOIRE HISTORIQUE DES « VANUPIEDS DE BAYEUX »

C'est ainsi qu'on appella les séditieux qui causèrent de si grands troubles le siècle dernier dans la plupart des villes de Basse-Normandie. Le sujet de la révolte vint d'abord des cordonniers et savetiers qui se plaignaient qu'on avait créé des taxes trop onéreuses sur les marchandises de cuirs, et qu'ils étaient cruellement vexés par les fermiers commis pour recueillir ces taxes. Ces murmures et ces plaintes, répétées plusieurs fois, trouvèrent enfin tant de partisans parmi la populace, qui se plaît ordinairement dans le désordre, qu'il n'y eut plus moyen d'en arrêter le cours. Ce fut à Avranches que commença le soulèvement, et l'auteur, qui était un cordonnier de cette ville, pour donner du relief à son entreprise, prit, avec le consentement de ses associés, la qualité de Colonel de l'Armée Souffrante. La populace des autres villes ne voulut pas céder à celle d'Avranches. Elle se souleva aussi à Valognes, à Coutances, à Saint-Lô, à Caen et à Bayeux. Dans cette dernière ville, la scène fut ouverte le lendemain de la Saint-Barthélemy, 25 août 1639, par le pillage des maisons de Marin Paris, un des fermiers de ces taxes. Cet homme, craignant pour sa vie, prit aussitôt la fuite et sortit de la ville avec Grégoire La Mare, son beau-frère, qui lui aidait dans la recette des deniers. Ses meubles furent brisés ou enlevés, et les maisons qu'il avait à Saint-Vigor-le-Petit furent abattues et renversées de fond en comble. Ces désordres, qui continuèrent dans la ville et aux environs jusqu'au mois de septembre, ne cessèrent que sur la nouvelle qu'on reçut,

que la cour mettait des troupes sur pied pour marcher contre les séditieux.

En effet, le 23 de novembre suivant, M. de Gassion, colonel, arriva à Caen avec 6,000 hommes. Il prit son logement chez M. de Dungy, et ayant commencé par s'assurer des grandes écoles et des principaux quartiers de la ville en y mettant des corps de garde, il fit désarmer les bourgeois qui, par son ordre, portèrent leurs armes au château, et ordonna ensuite de faire la perquisition des plus mutins et de les arrêter.

Comme il avait pouvoir de mettre au pillage les villes rebelles et qui feraient la moindre résistance, Mgr d'Angennes, alors évêque de Bayeux, craignit un pareil traitement pour sa ville épiscopale qui avait pris beaucoup de part à ces émotions; ce prélat lui portait une singulière affection. Pour détourner l'orage dont elle était menacée, il alla à Caen trouver M. de Gassion qu'il connaissait particulièrement. Il lui demanda grâce pour cette ville et, sur les représentations qu'il lui fit, qu'il n'y avait que la populace qui y avait causé des troubles, il obtint qu'elle serait épargnée et qu'il n'y aurait que les séditieux de punis.

Après que cet officier eut donné dans Caen les ordres qu'il crut nécessaires pour prévenir toute alarme, il en sortit 5 jours après avec 3,000 hommes, et prit sa route par la Maison-Blanche. La ville d'Avranches était la plus coupable, ayant levé la première l'étendard de la rébellion; ce fut aussi celle qu'il crut devoir réduire avant tout. S'étant présenté devant, elle témoigna être dans la disposition de lui résister, et soutint même quelques attaques; mais enfin les barricades, qui lui tenaient lieu de fortifications, ayant été rompues, cette malheureuse ville fut forcée et abandonnée à la fureur des soldats qui,

sans égard pour le sexe et le rang, y commirent des excès horribles. M. de Gassion en tira encore une forte contribution, et n'en sortit qu'après avoir fait pendre un grand nombre des plus mutins. Coutances, Valognes, Saint-Lô, effrayées d'un pareil châtiment, ne firent point de résistance. Elles se soumirent à la discrétion du général, qui en ayant aussi exigé de bonnes contributions, y laissa des troupes pour les contenir dans le devoir. Il avait aussi envoyé à Bayeux une garnison qui arriva le 6 décembre ; mais il la fit repartir le 22 suivant, quand il repassa par cette ville.

Dans le temps que ces choses se passaient ainsi, messire de La Potherie, commissaire, député du Conseil pour informer contre les séditieux, ne s'endormait pas. Il était venu de Paris avec M. de Gassion, et après avoir parcouru la plupart des villes du bailliage de Caen où il était arrivé des émotions, il revint à Bayeux pour remplir les devoirs de sa commission. Pendant qu'il informait contre les séditieux de cette ville, les bourgeois reçurent ordre de porter leurs armes au château, comme on avait fait à Caen. On leur envoya encore 2 compagnies de chevau-légers dont étaient capitaines MM. de Comminge et de Langlure ; mais ces troupes, passant les ordres de leurs officiers, firent mille insolences aux habitants de cette ville durant qu'ils y séjournèrent, ainsi que nous l'apprenons des vers que M. Davauleau, principal du collège de Bayeux, chanta à la louange de M. Séguier, chancelier de France, lorsqu'il y vint pour apaiser les troubles. Écoutons-le parler un moment :

Non clerus, cùm Prætor habet, non turpe rebellis
Perfidiæ melior Bajoca crimen habet.
Officium servat sincerâ mente, suumque
Regem præcipuâ religione colit.

Non nihil una tamen, fateor, res lædit honorem
Urbis ; habent Paridem mœnia nostra suum.
Indè graves patimur pœnas ; ferus indè superbo
Imbellem populum sub pede volvit eques.
Linquere non audet junior matrona penates,
Nec virgo absque metu limina sacra petit.
Ipsa timet Pallas ; crudeles nuper in isto
Ore peregrinus fecit agaso notas.
Huic alter summo demessuit ense galerum,
Detractis rediit vestibus ille domum.
Magne Seguere, manus tibi tendit Bajoca : Præsul,
Prætores, populus, te schola nostra rogat.
Reprime sacrilegum Martem, servatus habebit
Semper aperte tuis laudibus ora pudor.
Oppressisque tuo libertas reddita musis
Munere, erit nobis carminis ampla seges.

J'ai trouvé, dans le journal manuscrit de M. de La Bertinière, que ce chancelier arriva à Bayeux le pénultième de février 1640, et qu'il était accompagné d'un ou deux conseillers d'État, de plusieurs maîtres des requêtes, secrétaires et autres gens de justice. En effet, j'ai vu ailleurs que quand le Roi l'envoya en Normandie pour apaiser les troubles, il voulut, afin de lui donner plus d'autorité, que son Conseil privé l'accompagnât dans son voyage, et lui donna même le commandement des troupes ; en sorte que le colonel Gassion prenait de lui l'ordre comme de son général. Il alla loger à l'Evêché. M. de Gassion, qui était revenu avec lui, logea comme il avait fait ci-devant chez M. d'Esquay, et ses gardes allèrent prendre leurs étapes aux paroisses de Subles et d'Agy, à une lieue de Bayeux. M. le Chancelier demeura dans cette ville à examiner les informations qu'avait faites M. de La Potherie contre les auteurs des troubles, jusqu'au 2 de mars qu'il en partit avec M. de Gassion pour en faire autant à Saint-Lô, à Coutances et ailleurs,

et ne repassa par Bayeux que le 16 pour s'en retourner à Caen.

Quatre jours avant son retour à Bayeux, il était émané du Conseil un arrêt qui condamnait préalablement tous les habitants de cette ville, à la somme de 22,000 livres envers les parties lésées : savoir 16,000 livres à Marin Paris, 5,000 livres à La Mare et 1,000 livres à Pigache, qui leur servait de greffier. Mais cet arrêt, tout accablant qu'il était pour une petite ville telle que Bayeux était alors, n'approchait point du jugement foudroyant qui parut ensuite contre les séditieux. Il est dit par ce jugement que : « Ouy le rapport du commissaire député, de l'avis du premier président, lieutenant général, particulier, et autres officiers du Bailliage et siège présidial de Caen, par jugement souverain, 5 des principaux auteurs des troubles sont condamnés à être rompus vifs sur un échafaud qui pour cet effet sera dressé en la place publique et marché de ladite ville de Bayeux, et après les corps de chacun d'eux mis sur des roues pour y finir leurs jours; que les maisons auxquelles ils étaient demeurant aux temps desdites émotions, seront démolies et rasées, et dans les places d'icelles, des potences dressées auxquelles seront attachés des tableaux dans lesquels sera écrit le présent jugement, et aux lieux les plus éminents desdites places, seront posées des croix pour mémoire à perpétuité desdits crimes, sans que cy après on puisse bâtir èsdits lieux. »

Il y en eut encore 9 condamnés à être pendus, et les autres aux galères, ou bannis pour toujours de la province. Comme tous les habitants de cette ville, à la réserve du clergé qui fut déchargé et exempt de la contribution, avaient été obligés de fournir la somme de 22,000 livres aux intéressés, le même jugement faisant

droit sur la requête qu'ils avaient présentée, leur permit de reprendre cette somme sur les biens confisqués des coupables qui venaient d'être condamnés.

On peut juger de la consternation que causa un jugement si terrible, mais néanmoins nécessaire pour prévenir de pareils désordres. Ce fut alors que le digne évêque, Mgr d'Angennes, sentit se rallumer tout le feu de sa charité pour des malheureux qui étaient de son troupeau. Il eut recours à la clémence du Roi, et ayant remontré à S. M. qu'il y en avait plus qui s'étaient laissés entraîner à la sédition par le torrent, que par l'envie d'exciter les troubles, il obtint en leur faveur la révocation et l'exemption des châtiments auxquels ils étaient condamnés. Il n'y eut d'exceptés que les deux ou trois premiers qui avaient excité le peuple à la révolte; ils expirèrent sur la roue. Le même jugement fut porté contre tous les séditieux des autres villes où il était arrivé du trouble. Tel fut le succès de la révolte des Vanupieds, qui fit d'abord tant de bruit, et qui n'aboutit qu'à leur propre perte, et à la désolation de leurs familles. J'ai dressé ce mémoire sur un recueil manuscrit que M. de la Bertinière, avocat à Bayeux, a fait des choses notables arrivées de son temps, et sur quelques autres écrits qui ont été faits dans le même temps.

ARRÊT ET JUGEMENT DES VANUPIEDS DE BAYEUX.

Charles le Roy, sieur de La Potherie, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de la justice, police et finance en Normandie, en la généralité de Caen : sçavoir faisons que veu le procès criminel extraordinairement fait à la requête du Procureur du Roy en la commission,

pour raison des désordres, séditions, émotions publiques, abattements de maisons et pillages de meubles arrivés en la ville de Bayeux, aux mois d'aoust et septembre 1639, demandeur et accusateur à l'encontre de : Gilles Erard, Charles et Robert Euldes, Robert Gautier, Jean et Etienne Hallard, et les Jardins ses serviteurs, les serviteurs de Pierre Tostain, Jean Le Diacre et La Rousserie son serviteur, Denis Guillaume dit La Rose, et Bacostil son serviteur, Jean Anfrye, André Blondel, et ses serviteurs, Antoine de Maigny, Gilles d'Anctoville dit Fromages, Nicolas La Loë dit Dagonnet, François Le Clerc dit La Parente, Longpray, Gilles Tostain, Zacharie Terrée, Hercule Le Diacre, Jean Vimard dit Huguet, Jacques Guérard, Louis Le Breton, Philippe de Bernesq, Jean et Guérin dit Barbeville, Michel Pigache, Jean Martin, Adrien Viel, Nicolas Sauvage, Pierre Morel, Richard Le Bas, Guillaume Petitcœur, Jean Fromond, Gabriel Poulain fils, Nicolas Ouzouf, le fils de Michel Le Petit, Macé Blancaignel fils Jacques, Gilles Jean, Nicolas Soüef, Pierre Petitcœur, Noël Guenaud, Jean Bonnemie, Germain Le Moussu, Jean Lorier, Germain Guillemette fils Richard, Jacques Le Roy, Guillaume Le Febvre dit Le Bon, un nommé Richard de Port dit Cochon, le fils du Vaillant, maçon, le nommé Fauvel fils Lambert, le jeune Baudin, le nommé Cricquet, Amadis Le Nourrichel, un grand homme de Saint-Laurent, mégissier, Louis Pitard, Isabeau Heuzé, femme de Jacques Yon, une femme boîteuse, demeurant entre les deux portes de Saint-Martin, le nommé Vollage, Bouillon dit Duc-de-Normandie, Le Bourg fils Jacques, boucher, Jacques Frondemiche, du Thoüest-Tellier, Guelinel, crieur de cidre, Jean Avoine, meunier, un nommé Tarot, Marie David, un nommé La Motte de Saint-Patrice, et Dar-

dault dit Lorenche, deffendeurs, accusés et deffaillants, et maître Jacques Le Bedey, vicomte de Bayeux, maire et juge politique de ladite ville, aussi deffendeur et accusé d'autres charges et informations des 18, 19, 20, 22 et 28e jours de décembre 1639; 5, 6, 7, 8, 13, 16, 17, 18, 22, 23, 30 et 31e jours de janvier, 1 et 4 février, 10 et 11e de mars dernier, décrets de prise de corps, et adjournements personnels des 26 de décembre 1639, 2 et 25 janvier 1640; — Interrogatoire dudit vicomte de Bayeux du 18 dudit mois de janvier dernier; — Procès-verbaux des perquisitions faites des personnes desdits accusés, avec les adjournements à 3 briefs jours des 30 et 31 mars, 1, 5, 7 et 9 avril en suivant; — Deffauts à baon des 5, 11, 14, 19 et 24 dudit mois et an; — Jugement du 16 dudit mois d'avril par lequel les deffaults auraient été déclarés bien et duement obtenus, et auparavant que d'en adjuger le profit, ordonné que les témoins seraient récollés en leurs dépositions, pour ledit récollement valoir de confrontations; — Récollement de témoins pour valoir de confrontations contre lesdits deffaillants ès confrontations des 14, 16, 22 août et 1er septembre dernier; — Requête de Jacques Campain, syndic des bourgeois et habitants de ladite ville de Bayeux, en ce qu'en procédant au jugement du procès, il nous plust ordonner recours auxdits habitants sur les coupables, par préférence à toutes autres dettes; — Et au bas de notre ordonnance, que ladite requête serait mise au sac pour en jugeant y avoir tel égard que de raison, du 3 du présent mois; — Conclusions du procureur du Roi, ouy le rapport du commissaire député, de l'avis des sieurs président, lieutenant-général, particulier, et autres officiers du Bailliage et siège présidial de Caen; — Tout considéré, nous disons, par jugement souverain que :

Lesdits Gilles Erard, Charles Euldes, Pierre Morel, Germain Le Moussu, Richard Le Bas, Louis Le Breton, François Le Clerc dit La Parente, Germain Guillemette, Nicolas La Loë dit Dagonnet, La Rousserie, Les Jardins, Les Hallard, serviteurs dudit Erard, Gabriel Poulain fils Grégoire, et Nicolas Ouzouf, sont déclarés et les déclarons : vrais coutumaces et deffaillants, duement atteints et convaincus des crimes de lèse-majesté, séditions, émotion publique, et abattemens de maisons, et pillages arrivéz tant en la ville de Bayeux qu'aux paroisses circonvoisines; pour punition et réparation desquels *Nous les avons* condamnéz et condamnons, sçavoir : lesdits Gilles Erard, Charles Euldes, Pierre Morel, Germain Le Moussu, et Richard Le Bas, à être rompus vifs sur un échaffaud qui pour cet effet sera dressé en la place publique et marché de ladite ville de Bayeux, et après, les corps de chacun d'eux mis sur des roues pour y finir leurs jours; — Ordonnons que leurs maisons, auxquelles ils étaient demeurants au temps desdites émotions, seront démolies et rasées, et dans les places d'icelles, des potences dressées, auxquelles seront attachés des tableaux dans lesquels sera écrit le présent jugement, et aux lieux les plus éminents desdites places seront posées des croix pour mémoire à perpétuité desdits crimes, sans que cy-après on puisse bâtir ès dits lieux;

Et pour lesdits Louis Le Breton, La Parente, Germain Guillemette, Nicolas La Loë dit Dagonnet, La Rousserie, Les Jardins, et Les Hallard, serviteurs dudit Erard, Gabriel Poulain, et ledit Nicolas Ouzouf : à être pendus et étranglez à une potence qui, pour ce, sera dressée en ladite place publique, pour leurs corps, après y avoir demeuré 24 heures, estre portés aux lieux patibulaires;

— Le tout si les dessus dits prins et apprehendéz peuvent être ; — Sinon en effigies ès tableaux qui seront attachés à des poteaux, lesquels seront dressés en ladite place publique, et lesdites maisons rasées, et outre 2 tableaux, portant la présente condamnation et jugement mis et apposés sur la porte de l'auditoire royal de ladite ville de Bayeux ;

Et au regard desdits André Blondel, Jean Bonnemie, Macé Blancaignel fils Jacques, Philippes de Bernesq, Pierre Petitcœur, Zacharie Terrée, Denis Guillaume dit La Rose, le nommé Bacostil, Fauvel fils, Lambert, couvreur d'ardoise, Jacques Guérard, Jean Frémond, mégissier, Noël Guenaud, Robert Gaultier et Robert Euldes, aussi déclarés contumax et défaillants, et pour le cas résultans du procès : Iceux condamnéz à servir le Roi en ses galères, comme forçats à perpétuité ;

Et lesdits Guillaume Petitcœur, Antoine de Magny, Adrien Viel, le jeune Baudin, Richard de Port dit Cochon, Isabeau Heuzé femme de Jacques Yon, le fils de Michel Petit, le fils du Vaillant-Masson, Gilles Jean, Guelinel, crieur de cidre, Guillaume Le Febvre dit Le Bon, Hercule Le Diacre, Jean Anfrye, Jean Martin, Jean et Guérin Barbeville, Jean Vimart dit Huguet, Michel Pigache, et le nommé Vollage : Avons banni et bannissons à perpétuité de la province de Normandie ; — Enjoint à eux de garder leur baon à peine de la vie ; — Tous les biens des dessus dits acquis et confisqués à S. M. ;

Et ayant égard à ladite requête des habitants de Bayeux, du 3 de ce mois : — Ordonnons que sur lesdits biens confisqués, lesdits habitants reprendront la somme de 22,000 livres qui a été adjugée aux intéressés par arrêt

du conseil du 12 de mars dernier, et à laquelle ladite ville a été condamnée;

Et en tant que touche lesdits Amadis Le Nourrichel, meunier, La Motte de Saint-Patrice, et Gilles d'Anctoville, les avons aussi bannis et bannissons pour 3 ans de ladite province de Normandie, et condamnés, savoir : ledit Le Nourrichel en 10 livres d'amende envers le Roy, et 100 livres d'amende applicables aux réparations des intéressés; — Et pour ledit La Motte de Saint-Patrice, en 3 livres d'amende envers le Roy et 50 livres applicables comme dessus; — Et ledit Gilles d'Anctoville en 50 livres d'amende envers le Roi, et 200 livres aux réparations desdits intéressés.

Ordonnons qu'il sera plus amplement informé contre ledit Me Jacques Le Bedey, vicomte de Bayeux, comme aussi contre ledit Jean Le Diacre, le nommé Criquette, Marie David, Le Longprey, Jacques Frondemiche, Jean Lorier, Jean Avoyne, Marin Basley, Magdeleine Guérard, Nicolas Souëf, Nicolas Le Sauvage, le nommé Tharot, Richard Regnard et son fils, de Layes fils Gilles, le surnommé Penchon, le bastard du Grand-Cousteur, Le Bouillon Duc-de-Normandie, la boîteuse d'entre les deux portes de Saint-Martin, un grand homme mégessier de Saint-Laurent, L. Pitard, Le Bourg fils Jacques, du Touët-Tellier, Dardant dit Laurenche, Ch. Vauquelin, Th. Bouillot, G. Bouillot, F. et M. Eudes, J. du Bois, Ch. Chevalier, Jacob Jean, G. Touroude, G. Hubert, N. La Nièce, P. Le Diacre, R. Basley, Joachin Basley, G. Hairon, Geoffroy Le Roy, Mathieu Le François, J. Michel, Geff. Hubert, Grég. Poulain, L. Anfroy, J. Le Mesle, Gilles Martin, Perrette Le Canu femme de Michel Martin, Henry Le Roy, Martin Barbey, P. Le Cholleurt, Ch. et Th. Gouet, P. Tostain,

René Guenaud, Jo. Deschamps, Ma. Collibert, Ja. Guillon, Rob. de Sallen, Ja. Michel, F. et Ma. Eudes, Gui. Merlinne le jeune, M. de Basley, N. La Nièce, G. du Bosq fils Grégoire, Ch. Vauquelin, Ja. Belot, P. de Maigne, Ro. Lucas, Gui. Carrabis, et N. Baley, et leur procès fait et parfait; et que M. Poulain, Jean, Guillaume et Robert des Rubo, M. Auvray, Ja. Héroud, G. Martin, le nommé Raulet de Marigny, et Ja. Guesdon, seront prins et apprehendés au corps, et constitués prisonniers pour répondre aux conclusions dudit procureur du Roy, sinon adjournés à 3 brefs jours, avec saisies et annotations de leurs biens.

Faisons très expresse inhibition et défense à toute personne de quelle qualité et condition et pays qu'elles soient, de donner retraite, retirer et recevoir en leur maison aucuns desdits condamnés, de leur fournir et administrer vivres, armes ou chevaux, à peine d'être déclarés atteints et convaincus des crimes pour lesquels lesdits coupables ont été condamnés, et à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, Ordonnons que le présent jugement sera lu aux prônes des messes paroissiales de l'étendue de la vicomté de Bayeux, par les curés ou vicaires, et affiché aux portes principales des églises par les sergeants ordinaires des lieux; lesquels curés, vicaires et sergeants seront tenus d'en rapporter au greffe de ladite vicomté, leurs procès-verbaux dans la quinzaine, à peine de 100 livres d'amende.

Mandons au premier huissier ou sergeant royal, archer, mettre ces présentes à deue et entière exécution, et faire pour ladite exécution tous exploits nécessaires nonobstant clameur dé haro, et autres privilèges.

Ce fut fait et prononcé audit procureur du Roy et audit messire Jacques Le Bedey, vicomte de Bayeux, et à

l'absence desdits deffaillants, à Caen, le mardy quatrième jour de septembre 1640. Signé Delle, et scellé d'un cachet de cire rouge.

Extrait du Registre de Jean Foucques, sergeant roïal à Bayeux, contenant ce qui suit :

Du samedy 26e jour de janvier 1641, — A la rèquête de messire le Procureur du Roy, en la commission de maistre de la Potherie, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de la justice, police et finances en Normandie en la généralité de Caen, et a la diligence de messire Jacques Campain, procureur-syndic des bourgeois, manans et habitants de la ville et fauxbourgs de Bayeux, présents; — et par vertu de l'arrêté au jugement dudit seigneur de La Potherie, donné en la chambre du conseil du siège présidial de Caen, le 4e jour de septembre dernier, contenant entre autres choses : Jugement souverain contre plusieurs particuliers, bourgeois, manans, et habitants de ladite ville et fauxbourgs que autrement y dénommez, duement atteints et convaincus de crime de lèze-majesté, sédition, émotion publique, abattements de maisons et pillages, arrivés tant en ladite ville de Bayeux, qu'aux paroisses circonvoisines, jugés et condamnés pour punition et réparation desdits crimes, tant : A être rompus vifs sur un échaffaut, et après, chacun d'eux leurs corps mis sur des roues pour finir leurs jours; — Les autres à être pendus et étranglés à une potence, et leurs maisons auxquelles ils étaient demeurant lors desdites émotions, seront démolies et rasées, et dans les places d'icelles mis des potences dressées, auxquelles seront attachéz leurs tableaux, et aux lieux les plus éminents desdites

places seront posées des croix, pour mémoire à perpétuité desdits crimes, sans que cy-après on puisse bâtir ès dits lieux ; — Et autres condamnés à servir le Roy sur ses gallères comme forçats à perpétuité ; — Et les autres à être bannis à perpétuité de la province de Normandie, tous leurs biens aquis et confisqués au Roy, préalablement pris sur iceux par lesdits habitants de la ville et fauxbourgs la somme de 22,000 livres qui a été adjugée aux intéressés par arrêt du Conseil d'État du douzième jour de mars dernier, et à laquelle ladite ville a été condamnée ; — Aux très expresses inhibitions et deffenses à toutes personnes de quelle qualité, condition et pays qu'elles soient, de donner retraite, retirer et recevoir en leurs maisons aucuns desdits condamnés ; de leur fournir et administrer aucuns vivres, armes et chevaux, à peine d'être déclarés et convaincus desdits crimes pour lesquels lesdits coupables ont été condamnés ; — Selon que le tout est plus en plein contenu par ledit arrêt et jugement duement signé et scellé, y recours :

Pour l'exécution duquel je me suis exprès transporté viron sur les 11 et 12 heures du matin, ès marché royal et halle à bled étant en leur entier et plein cour, assisté de Noël L'honoré, tambour ordinaire de ladite ville, par tous et chacun des carrefours de ladite ville et fauxbourgs, lieux, endroits publics et accoutumés à faire les criées et proclamations publiques en icelle, tant pour le Roy notre Sire qu'autrement ; — A chacun desquels, et après le son du tambour et cry public fait par ledit L'honoré, j'ay à chacun desdits carrefours fait lecture et publication à haute et intelligible voix, mot après autre, dudit arrêt ou jugement dudit seigneur de La Potherie, devant induit et datté, en tout ce qui le contient, et fait les deffenses y contenues, et à toutes personnes d'attenter contre n'y au pre-

judice d'iceluy, sur les peines et dangers y contenus : — Présence de grand nombre de personnes illec présens et assemblés, et à ce qu'aucune personne n'en prenne cause d'ignorance et n'aye à y contrevenir, sur les peines au cas appartenans, et pour notoriété de ladite publication et deffense, j'ay à chacun desdits carrefours affiché copie en placard dudit jugement, avec relation de mon exploit : — Présence de J. Duval, M. Bougourd et autres, signé Foucques.

Extrait des registres du Conseil d'État.

Sur la requête présentée au Roy en son Conseil par les Doyen, Chanoines, Chapitre et autres ecclésiastiques de la ville de Bayeux, tendante à ce que pour les causes y contenuës, il plaise à sa Majesté ordonner conformément à l'arrêt du conseil du dix-neuvième jour de janvier 1640, que : lesdits suppliants seront rayés des rolles où ils ont été compris pour le remboursement de la somme de 22,000 livres adjugées à Marin Paris, Grégoire de La Mare et Guillaume Pigache, bourgeois de Bayeux, par arrêt du 12 mars audit an 1640; et demeureront exempts et déchargés des sommes auxquelles ils ont été taxés; et que ce qui se trouvera avoir été par eux payé, leur sera rendu et restitué par messire J. Campain, commis à faire la recepte desdits deniers, et rejeté sur les contribuables de ladite ville, a quoy faire ledit Campain sera contraint par les mêmes voyes qu'il a contraint lesdits suppliants; même faire deffense aux Maires et Echevins et Habitants de ladite ville de les comprendre à l'advenir dans les rolles des contribuables pour quelque cause que ce soit, à peine de 3,000 livres d'amendes et de tous dépens, dommages et intérêts; — Veu ladite requête signée Mithon, advocat

audit Conseil ; — Copie collationnée des lettres patentes données par le Roy Charles IX en faveur du Clergé le cinquième may 1574 ; — Le procès verbal fait par lesdits du Chapitre le 27 août 1639 ; — Autre copie collationnée dudit arrêt du Conseil du 19 janvier 1640 ; — L'exploit de signification dudit arrêt fait aux dits Maire et Echevins de Bayeux le 7 dudit mois ; — Copie collationnée du rolle des taxes faite par lesdits suppliants, au bas de laquelle est l'ordonnance dudit Maire et Echevins, du dernier jour dudit mois ; — Extrait des registres de Bethon et Béatrix sergeants roïaux audit Bayeux du vingt-unième février audit an ; — Ouy le rapport dudit commissaire à ce député ; — Et tout considéré :

Le Roy en son Conseil : — Conformément audit arrêt du Conseil du dix-neuvième janvier 1640 a ordonné et ordonne : — Que lesdits Supplians seront rayés des rolles où ils ont été compris pour le remboursement de ladite somme de 22,000 livres adjugés ausdits Paris, de La Mare et Pigache, et intérêts d'icelle, par ledit arrêt du Conseil du 12 mars audit an 1640, et déchargés des sommes auxquelles ils ont été taxés, lesquelles seront rejettées sur les contribuables de ladite ville, et Sa Majesté fait deffense auxdits Maire, Echevins et Habitants de ladite ville de les comprendre à l'advenir dans les rolles des contribuables, pour quelque cause que ce soit, à peine de 3,000 livres d'amendes et de tous dépens, dommages et intérêts.

Fait au conseil d'État du Roy tenu à Paris le seizième jour de mars 1641. Signé Bordier, un paraphe à côté : Collationné.

Louis, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, au premier des huissiers de notre Conseil ou autre huissier ou sergeant sur ce requis, Nous te mandons et

commandons que l'arrêt dont l'extrait est cy attaché sous le contre-scel de notre chancellerie jourd'huy donné en notre Conseil d'État, sur la requête des Doyen, Chanoines, Chapitre et autres ecclésiastiques de la ville de Bayeux, tu signifies aux Maire, Echevins et Habitants de la dite ville, et à tous autres qu'il appartiendra, à ce qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance. — Faictes les deffenses y contenuës sur les peines y déclarées, et tous autres actes et exploits nécessaires pour l'exécution d'iceluy, sans demander aucune permission, nonobstant clameur de haro, Chartre-Normande, prise à partie, et chose à ce contraire : Car tel est notre plaisir.

Donné à Paris le seizième jour de mars 1641, et de notre règne le trente-unième.

Par le Roy en son Conseil : signé Bordier, un paraphe, et scellé d'un grand sceau de cire jaune sur simple queue avec un contre-scel.

ARCHIDIACONÉ DE BAYEUX

C'est le premier des quatre archidiaconés du diocèse de Bayeux, il comprend dans ses enclaves 10 doyennés dans lesquels il a droit de visite et de déport. Il en faut pourtant excepter le doyenné de la chrétienté de Bayeux, dont les paroisses dépendent de M. le Doyen, ou de MM. du Chapitre de la Cathédrale.

DOYENNÉ DE LA CHRÉTIENTÉ DE BAYEUX.

Décoré dès les premiers temps du titre de *cité*, Bayeux a joui pendant plusieurs siècles des prérogatives attachées à cette prééminence. Il a eu sous les Français et les Normands les distinctions qu'on accorde aux capitales; mais détruit et rétabli plusieurs fois, il a bien perdu de son ancienne splendeur. Il n'offre plus qu'une ville d'une enceinte médiocre, construite sur les cendres d'une autre beaucoup plus grande qui avait été la proie des flammes. L'étendue de son évêché, sa richesse, et le Chapitre de la Cathédrale font de nos jours son principal lustre.

Il a le sort de presque toutes les anciennes villes de la France, son origine est inconnue. Charon, il est vrai (1) et Juigné après lui, attribuent sa fondation à Samothès, roi des Gaules, vers l'an du monde 1802. Des Ruës la reporte jusqu'à Belus, roi de Babylone, dans un voyage qu'il suppose avoir été fait par ce prince dans ce qu'on

(1) Charon, *Hist. univ.*; Juigné, *Dic. hist.*; Desrues, *Desc. de la France*, p. 195.

appelle à présent la Basse-Normandie. Il doit sa naissance, suivant M. de Bras, à une colonie de soldats, vieux et cassés, que César après la conquête de la Grande-Bretagne, laissa à l'endroit où il est situé. Scaliger, emporté par le même enthousiasme, assure qu'il est plus ancien que Marseille, fondé 400 ans environ avant Jésus-Christ. — On manquerait au respect dû à la vérité de l'histoire, si l'on déférait aux opinions de ces modernes qui ne citent ni auteurs ni monuments à l'appui de systèmes aussi ridicules que mal fondés.

Bayeux subsistait cependant avant Jules César, c'est-à-dire qu'il y avait une ville gauloise à l'emplacement qu'il occupa ; aussi, pour peu qu'on fouille sur le Mont-Faunus, qui en est tout proche, on y découvre des urnes sépulcrales, des tombeaux, des ossements. Ces restes de nos pères qu'on y trouve en grand nombre, prouvent l'existence d'une habitation voisine, considérable, et très ancienne. L'usage de brûler les corps morts remonte chez les Gaulois aux siècles les plus reculés.

Elle était le chef-lieu du peuple gaulois qui résidait dans le canton, c'est du moins ce que suppose le collège des Druides qui demeurait sur le Mont-Faunus. La capitale d'un peuple des Gaulois était toujours voisine de ces prêtres de la nation, qui réunissait toute espèce d'autorité. Ils étaient absolus dans les affaires de l'état, aussi bien que dans celles de la religion. Pour qu'ils pussent exercer leurs pouvoirs plus aisément, il était nécessaire que la capitale de chaque peuple fut voisine des Druides dont elle dépendait. Elle portait le titre de cité ; ce nom désignait également le peuple entier à qui il avait appartenu seul dans les premiers temps.

Il paraît, suivant les raisons que nous avons rapportées ci-devant, que le nom primitif de cette ville fut : *Arage-*

nia ou *Aragenum*, dont il en est question dans Ptolémée et les tables de Peutinger. Sous les Romains, *Aragenum* quitta son nom, pour prendre celui de ses peuples, comme firent plusieurs autres cités des Gaules vers le IVe siècle. Depuis ce temps-là, elle est appelée indifféremment par les auteurs *Bajocæ, Bajoca, Bajocum, Baïæ, Viducassium* et *Bellocassium*, ou *Biducassium civitas*, et même *Juliobona Cadetorum.*

Quand nos aïeux commencèrent à la désigner en français, ils écrivirent : *Baex* et *Bajex*. Tel était encore l'usage du XIIIe siècle; ensuite : *Baïeux*, et enfin *Bayeux*, en substituant l'y à l'i simple; c'est aujourd'hui la seule orthographe de ce nom.

Bayeux paraît pour la première fois clairement sous le nom de *Bajocæ* dans la Notice de l'Empire qui fut rédigée, dit-on, sous l'empereur Théodose à la fin du IVe siècle. Elle était encore soumise aux Romains, et servait alors, ainsi que Coutances, de département aux officiers généraux des garnisons qui avaient été commises à la garde de ce pays conquis. Ces garnisons étaient composées de Suèves et de Bataves; c'étaient des étrangers que les empereurs avaient pris à leur solde, et qu'ils avaient constitués dans différents quartiers des Gaules, pour empêcher le soulèvement des peuples, pour repousser les barbares qui venaient de temps en temps ravager les terres de l'empire.

Ces deux places étaient donc regardées pour les deux plus importantes de la Gaule-Occidentale. On n'en peut douter à l'égard de Bayeux, puisque la Notice des Gaules, faite à peu près dans le même temps, lui donne le premier rang parmi les cités de la Seconde-Lyonnaise soumises à Rouen leur métropole.

Il ne perdit rien de sa considération sous Clovis, roi des

Français, auquel il se soumit avec la contrée d'alentour vers l'an 497. Dans le partage de ses enfants, il échut à celui auquel fut donné le royaume de Soissons, composé de la Neustrie ou France-Occidentale. Les successeurs de ce prince firent de Bayeux un des trois départements pour les députés qu'ils avaient coutume d'envoyer tous les ans en Neustrie. Ces députés ou commissaires, s'appelaient *Missi Dominici*, envoyés du Prince; ils étaient députés dans les provinces par nos rois, pour faire publier et exécuter leurs ordonnances. Ils faisaient leurs visites ou chevauchées, comme on parlait dans ce temps-là, 4 fois l'an, c'est-à-dire : dans le mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre (1).

Il essuya d'étranges révolutions dans le IXe siècle, ce qui commença à donner atteinte à sa puissance. Noménoé, que Louis le Débonnaire avait créé duc des Bretons, se révolta contre Charles son fils, en 846. Ses troupes s'étant répandues jusqu'en Neustrie, s'emparèrent de Bayeux et y firent beaucoup de ravages, et dans les environs. Le monument d'où ce fait est tiré, atteste aussi que c'est là l'époque où les reliques de saint Régnobert, évêque de Bayeux, et de saint Zénon son diacre, furent enlevées de l'église Saint-Exupère, sans que les Bayeusains dans la consternation, et les Bretons occupés du pillage, songeassent à s'opposer à cet enlèvement (2).

Quelques années après, un essaim de Normands payens vint fondre, comme un torrent sur nos côtes, et y commit des excès inouïs, conduits par Bier, surnommé Côte-de-fer, et Hastingue, son gouverneur. Ils massacrèrent, en 858, Batfride, évêque de Bayeux, et se ren-

(1) *Hist de Fr.*, par M. Velly, t. II, p. 4 et 5.
(2) *Hist. ecclés. de Norm.*, t. II, p. 137.

dirent maîtres de cette ville. Les écrivains, dit un moderne, en taisant le détail des maux qu'elle souffrit, ont épargné à la postérité bien des larmes, que leur souvenir n'aurait pas manqué de lui arracher.

Raoul, chef d'une autre troupe de Normands, était depuis quelque temps la terreur de la France. Il assiégeait Paris depuis un an; les environs ravagés ne pouvaient plus fournir de subsistance à ses troupes. Bothon, un de leurs principaux chefs, fut détaché pour venir en chercher dans le Bessin qui est fort abondant en fourrages. Il veut assiéger Bayeux; les citoyens dans une sortie battent ses gens, et le font prisonnier lui-même. Les Normands, vivement affligés de la perte (1) de leur général, offrent une trêve d'un an pour sa délivrance aux Bayeusains qui l'acceptent. Mais à peine le terme est expiré que Raoul arrive par mer dans le Bessin avec une partie de son armée. Il s'approche de Bayeux dans l'intention de venger l'affront que ses gens y avaient reçu, et l'assiège. Plus heureux que Bothon, il l'emporte dans un assaut, et lui fait essuyer tout le ressentiment d'un vainqueur irrité. Les habitants, ou sont passés au fil de l'épée avec leur généreux comte Bérenger, ou tombent dans une dure captivité avec Pope, fille de ce comte, dont la beauté en imposa à Raoul au point qu'il l'épousa à la mode de son pays, après avoir renversé et détruit cette ville infortunée. Le vainqueur, satisfait de sa vengeance s'en retourna vers Paris, chargé d'un immense butin. La chronique de Saint-Etienne de Caen met cette révolution à l'année 892.

En 912, le redoutable Raoul, à condition de se faire chrétien, reçoit la Neustrie en propriété, du roi Charles-le-Simple, et épouse sa fille Giselle. Avant que de recevoir

(1) Ex veter. chr. Floriac, p. 32. — Dudo S. Quin. 177. — Vil. Gem., lib. II, p. 229. — Ord. Vit., lib. III, p. 459.

le baptême, il fait des largesses aux principales églises de son nouvel état, qui prit alors le nom de Normandie. Celle de Bayeux eut la seconde part à ses bienfaits. C'était une espèce de compensation pour tous les maux qu'il lui avait causés. Il rétablit la ville, la repeupla de ses Normands, et y établit pour comte et commandant le brave Bothon qui l'avait si fidèlement servi dans ses expéditions. Ainsi ce prince sembla faire oublier à Bayeux ses malheurs passés. Ses successeurs la regardèrent toujours comme la seconde ville de Normandie. Ils y venaient de temps en temps tenir leur cour, surtout aux grandes fêtes.

Guillaume Longue-Épée, issu de Raoul et de la belle Pope, et son successeur, voulut que Richard son fils fut élevé en cette ville sous les yeux du comte Bothon, et y fut instruit dans les sciences et les exercices convenables à son rang (1). Les grands, à l'exemple du souverain, y envoyèrent aussi leurs enfants, en sorte qu'on pouvait dire, selon la remarque de Cenalis, qu'à Rouen, était la cour de nos ducs, et à Bayeux, l'académie des princes leurs enfants (2). Cette préférence donnée à la dernière pour leur éducation, était fondée sur ce qu'on y parlait mieux la langue danoise que partout ailleurs, et que les Normands la préféraient à la langue romaine usitée dans le pays.

Il paraît, par d'anciens monuments, que les principaux seigneurs de la basse Normandie avaient des hôtels à Bayeux dans le XI^e^ siècle. Quelqu'uns d'entre eux, sollicités par Guy de Bourgogne, comte de Brionne, forment le projet de se défaire de Guillaume-le-Bâtard, qui venait de succéder au duc Robert son père. De ce nombre étaient : Regnault, comte du Bessin, Néel de Saint-Sauveur-le-

(1) *Hist. de Norm.*, par Dumoulin, p. 51.

(2) *De Re. Gall.*, lib. II, p. 40 fol. — Basnage, *Cout. de Norm.*

Vicomte, Hamon surnommé le Hardy, sire de Torigny, Raoul Tesson et Grimoult, seigneur du Plessis. Un fou de Bayeux, nommé Galet, et dont ils ne se défiaient pas, entend leur complot dressé en cette ville, il part sur le champ à pied, va à Valognes où était alors le duc, l'avertit du péril qui le menace, et l'oblige de s'enfuir. Ce prince passe en France, et aidé du Roi, il bat les rebelles en 1036, et se rétablit sur un trône qu'il doit en partie à ce fou de Bayeux.

On a longtemps ignoré l'accident affreux qui arriva à cette ville vers le milieu du même siècle, et qui la jeta dans la dernière désolation ; il fut occasionné par un incendie imprévu. Les maisons avaient été apparemment construites en bois, lorsque le duc Raoul fit reconstruire cette ville. Le feu fit en peu de temps de si grands progrès qu'il fut impossible de l'arrêter. Les maisons, la cathédrale, et toutes les églises devinrent la proie des flammes. Le faubourg de Saint-Vigor, qui était à l'Orient de la ville, et son église paroissiale, eurent le même sort, et ce faubourg n'a jamais pu être rebâti depuis. Cet incendie est une des principales époques de la diminution de Bayeux. M. l'abbé Le Beuf le met vers l'an 1050 (1) ; je le crois un peu plus ancien, par la raison que la nouvelle cathédrale fut commencée par son évêque Hugues de Bayeux, qui mourut en 1049.

Le duc Guillaume, appelé au trône d'Angleterre par le testament du roi Edouard, oblige Harold, un des plus grands seigneurs Anglais, à passer en Normandie, pour lui en faire hommage au nom de sa nation (2). Ce seigneur, en présence de tous les prélats, barons et seigneurs

(1) Rec. de div. écrits, t. I, p. 225.
(2) *Hist. de Normandie*, par Dumoulin, p. 165.

normands, lui prête serment de fidélité en 1065, et jure sur les reliques des saints, et sur un missel couvert de drap d'or. Les auteurs ont beaucoup varié sur le lieu de grand événement; mais il est certain qu'il fut fait à Bayeux avec toute la solennité possible; témoins la peinture et l'inscription de la tapisserie de la cathédrale de cette ville où on lit : *Hic Willelmus venit Bajias ubi Haroldus sacramentum fecit* (1). Guillaume vint à Bayeux où Harold lui prêta serment de fidélité. Témoin encore le roman de Rou qui dit :

A Baex ceu souloient dire
Fist assembler un grant concile.
Tous les corps saints fit demander
Et en un lieu tous assembler.

Ce Roi conquérant, au rapport de Cenalis (2), estimait tant la ville de Bayeux, que quand il engagea à Henry, son fils puisné, les comtés de Bessin et de Cotentin, il en excepta cette ville dont il retint la propriété comme d'une place importante : « Porrò tanti Bajocas æstimavit Guillelmus Nothûs ut cum Henrico filio postremo Constantiniensem Bajocensemque agrum utendum, fruendumque concesserit, civitatem tamen Bajocassinam ab ejus ditione exemerit, autore Gemeticensi. »

Henry, roi d'Angleterre, outré des malversations de Robert, duc de Normandie, son frère aîné, passa la mer avec une flotte en 1106 pour les réprimer. Il est joint par Helye, comte d'Anjou qui lui amène ses troupes, et prend le chemin de Bayeux où Robert Hamon son favori était depuis deux ans tenu prisonnier. Gonthier de Launay

(1) *Mouuments de la monarch. franç.*, de Montfaucon, t. II, p. XII et XIII.

(2) *De Re Gall.*. lib II. per. 4, p. 158.

commandait alors dans Bayeux pour le duc Robert. Ce commandant va au-devant de Henry, et lui remet son prisonnier. Le Roi lui ordonne en termes pleins de hauteur de rendre aussi la ville ; il est refusé. Il l'attaque avec le dépit dans l'âme, la force, et la réduit totalement en cendres. Le gouverneur, sa garnison et ses partisans livrés au vainqueur, sont envoyés en Angleterre (1). Hermant, sur la foi de quelques manuscrits, accuse de la ruine de Bayeux Robert de Kent, depuis comte de Glocestre, qu'il confond souvent avec Robert Hamon qui fut depuis son beau-frère, et prend de là occasion de faire des sorties sur lui. Aucun ancien auteur ne lui en fait des reproches. Orderic Vital dit formellement que ce fut le roi d'Angleterre, et la *Chronique d'Anjou* en fait honneur à son comte.

« Eodem anno Henricus Heliam Cænomanensem cum juribus suis conduxit, urbemque Bajocassinam quam Gunherius de Alneïo conservabat, obsedit. Gunherius verò ad Regem exivit, eique Rodbertum Haimonis filium, qui captus olim ab eodem fuerat, pro gratia ejus liberum reddidit; sed urbem imperiose poscanti reddere contempsit. Protinus igitur Rex urbem expugnavit, et injecto igne pœnitùs combussit, et præfatum municipem cum pedissequis et commilitonibus suis cepit. » (Orderic Vital.)

Il arriva pendant ce siège une action bien héroïque. Brouin, chevalier allemand, d'une grandeur peu ordinaire et de l'armée anglaise, se présenta devant les murs, et défia à un combat singulier le plus brave de la ville. Robert d'Argouges sortit pour lui donner satisfaction. Après quelques escarmouches, il prit son adversaire si à propos qu'il lui passa sa lance au travers du corps, et l'en-

(1) Ord. Vital, p. 818. — *Chron. Andeg. qd. Luk.*, t. I, p. 282.

ferra sur la croupe de son cheval. Le chevalier Brouin, dit la Chronique, fut honorablement enterré par ordre du Roi. La tradition porte que ce fut dans l'église de Saint-Georges, proche laquelle s'était passé le combat. J'ai vu par écrit que, lors de la destruction de cette ville, on trouva les os d'un homme d'une taille au-dessus du commun, qu'on croit être ceux de cet Allemand.

Le roi Henry devenu maître de toute la Normandie par la défaite et la prise du duc Robert, son frère, à la bataille de Tinchebray, la réunit à sa couronne. Il y établit différents seigneurs les plus dévoués à son service, pour lui en assurer la conquête. Robert de Kent, son fils naturel, eut le commandement des villes de Caen et de Bayeux, et de toutes leurs dépendances. Ce fils lui était cher, il l'avait eu de Sibille, sa concubine, qui le fit encore père de plusieurs enfants. Afin de se l'attacher plus étroitement, le roi lui fit épouser, en 1108, une des plus riches héritières de son temps. C'était Mabille ou Sibille Hamon, fille aînée de Robert Hamon, sire de Thorigny et de Creully au diocèse de Bayeux, et de Glocester en Angleterre qui fut érigé en comté en faveur de ce mariage (1).

Le nouveau commandant de Bayeux donna tous ses soins au rétablissement de cette ville. Les habitants, par ses ordres, en ramassèrent les débris de dessous la cendre qui les couvrait, et construisirent des fortifications et des murailles, que la nécessité les força de réduire à une enceinte plus petite. Les portes de Saint-André, de Saint-Martin et de Saint-Vigor-le-Petit, étaient au moins de ce temps-là ; plusieurs titres m'apprennent qu'elles existaient à l'entrée du siècle suivant.

(1) *Monast. Angli.*, t. I, p. 155. — Willelm. Gemet, lib. VII, col. 29.

Par le décès du roi Henry, arrivé le 2 décembre 1135, Etienne comte de Blois et de Mortain, et Geoffroy comte d'Anjou, se disputèrent la couronne par une guerre qui fut suivie de différents succès; mais enfin Robert de Kent, comte de Glocester, la fixa l'an 1138, en faveur du dernier. Il lui livra les villes de Bayeux et de Caen, et les autres places qui lui avaient été confiées par le feu Roi, de sorte que le comte d'Anjou devint maître de la Normandie et de l'Angleterre.

L'an 1204, la Normandie, conquise sur Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, fut réunie à la couronne de France par Philippe-Auguste. Bayeux et les autres villes se rendirent presque sans résistance, par l'envie qu'elles avaient de se revoir sous l'obéissance de leurs premiers maîtres.

On voit par le silence des écrivains que cette ville, depuis cette heureuse révolution, goûta les fruits d'une longue paix, que le commerce s'y rétablit, et que ses citoyens comme à l'envi s'appliquèrent à se rendre dignes de l'attention de nos rois, par les privilèges qu'ils en obtinrent. On conserve des lettres du roi Jean datées de Wismes au mois d'octobre 1351, confirmées par d'autres du même prince données à Paris en août 1358, qui accordent aux habitants de Bayeux, et aux marchands qui y viendront commercer, la faculté d'arrêter et de faire saisir les marchandises par eux vendues et non payées, et même les biens de ceux qui les ont achetées (1).

L'époque de ces privilèges est aussi celle de nouveaux malheurs qui arrivèrent à Bayeux. Edouard, roi d'Angleterre, et Charles de Navarre, comte d'Evreux, semblaient avoir entrepris de ruiner la France. Un corps de

(1) *Rec. des ord. de nos rois*, t. III, p. 247-248.

leurs troupes surprit cette ville l'an 1356, dans le temps qu'elle devait s'y attendre le moins. Elle fut abandonnée à la fureur des soldats qui, non contents de la piller, y mirent encore le feu, et la réduisirent en cendres. Un si cruel traitement acheva de l'abattre, et lui fit souffrir une diminution considérable dans son étendue. La preuve de cette diminution se trouve dans les restes d'un vieux compte en parchemin qui contient les mises et dépenses faites alors par les commandants de la ville. Il est entre les mains de M. Le Marois, lieutenant-général de police, qui me l'a généreusement communiqué. Ce compte, à un des chapitres de dépenses, m'a fourni une anecdote qui doit trouver place ici; il y est dit: « 71 livres à Robert Lallemant, de Caen, faiseur de canons, qui deus luy étaient pour un gros canon pierrier pour jetter pierres pour la défense de la ville de Bayeux..... et qui fut acheté par le vicomte de Bayeux l'an 1378 », et plus bas : « 30 sols à Robert Vieil, dit Le Bourrelier, pour 2 bourses à mettre les poudres aux canons d'icelle ville, et pour 30 panoncheaux qui furent baillés aux charretiers qui portèrent le premier engin devant Renièville, comme il apert par le mandement et quittance donnée le 10 décembre 1378. » On apprend de là que le canon et la poudre étaient alors en usage à Bayeux.

Quand on la fortifia de nouveau ès-années 1377 et 1378, on rétrécit beaucoup ses murailles vers le Nord, où elle avait été le plus endommagée. Les murs qui renfermaient de ce côté-là les rues de Bretagne et des Bouchers, et le couvent des Augustins, furent rapprochés presque contre les églises de Saint-Malo et de Saint-Martin.

C'est une tradition constante qu'auparavant cette ville s'étendait assez loin dans les paroisses de Saint-Patrice et de Saint-Ouen, et même du côté de Saint-Floxel, et que

la rue des Bouchers faisait le centre de la ville. En effet, il est marqué dans une chartre de 1274, que le couvent des Augustins, situé sur cette rue, donnait alors sur la principale rue de Bayeux. *Manerium fratrum Sancti Augustini situm in magno vico Bajocensi* (1). Son affaiblissement, occasionné par les horribles sièges qu'elle a soutenus, est encore sensible en ce que pour peu qu'on ouvre son terrain, on découvre presque partout des terres rapportées ou remuées jusqu'à 9, 10 et 11 pieds de profondeur. On y a aussi découvert trois pavés de distance en distance, des salles entières, et des arcades de boutiques encore existantes.

En 1417, Henry V, roi d'Angleterre, prenant la qualité de roi de France, s'empara de presque tout le royaume. Il prit Bayeux en peu de jours, et y passa les fêtes de Noël. Pendant son séjour, il dépouilla de leurs charges les officiers qui étaient demeurés fidèles au roi de France, et en revêtit ses sujets.

En 1450, cette ville, après la bataille de Formigny, fut reprise par les troupes de Charles VII. Le siège dura 15 jours. Elle essuya plusieurs assauts de flèche et d'artillerie, et se rendit le 16 de mai au comte de Dunois. Gaguin, auteur contemporain, rapporte que ce général voulant la forcer, en fut détourné par saint Regnobert, un de nos premiers évêques, qui, étant apparu à lui pendant son sommeil, l'assura qu'elle ne tarderait pas à se rendre. La capitulation suivit bientôt la promesse. Il fut arrêté surtout que la garnison anglaise sortirait seulement un bâton à la main sans rien emporter davantage. Mais le Français, par égard pour les personnes qualifiées, et par humanité pour les femmes et les enfants, leur fit fournir

(1) Cartul. Capel B. M. ecclesiæ Cathed. Bajoc.

des voitures. La *Chronique de Normandie* marque qu'il sortit 3 à 400 femmes de Bayeux, et des gendarmes qui se nombraient 900 Anglais, et qu'ils furent conduits à Cherbourg par Mathieu Goth leur capitaine, et Janequin Basquier. Les particularités de ce siège sont rapportées de la sorte dans les *Vigiles* du roi Charles VII.

Ledit Dunois, Clermont, en may,
La Marche, et des seigneurs plusieurs
S'en allèrent planter le may,
Et mettre le siége à Baieulx,
Si se logèrent ès fauxbourgs
Du costé de Caen en travers,
Et là estoient en leurs secours
Les comtes d'Eu et de Nevers,
D'Orval, et d'autres chevaliers
Bueil, le sire de Culan,
Et du costé des Cordeliers,
Montenay, Louvin, Conigan.
Si fut le siége mist et clos
De tous costés d'icelle ville,
Où les Anglais furent enclos,
Et à toute heure avoient castille.
L'espace de bien seize jours
Icelle ville fut battuë
D'engins qui abattoient murs, tours,
Et preste d'estre combattue.
Bombardes jettoient bas et hault
Pour effondre et transgloutir.
Tant que l'eut prinse d'assault,
Mais le Roy n'y voulut consentir.
Il était piteux et plaignoit
Les travaux et maleureté
Que le peuple de la gaignoit,
Comme plein de bonnaireté.
Mais il n'en cuida être maître,
Ni les seigneurs même en faillir,
Car les gendarmes à bras dextre
Pour gaigner vouloient assaillir,

Et de fait en un même jour
D'ung costé deux fois l'assaillirent,
Et eurent les Anglais grant paour;
Mais au dernier se retrairèrent,
Et en assault choc et efforts
De l'ung et de l'autre costé
Y en eut de tuez et de morts
Dont très fort s'esmeut la cité.
Matago qui estoit le chef
Prévoyant la destruction
Et pour obvier au meffaist
Si vint à composition,
Par laquelle le dit Bayeulx
Fut rendu au feu Roy de France
Dont tous françois furent joyeux
Et y firent chère à oultrance.
Neuf cents Anglois estoient dedans,
Qui estoient céans au besoing
Résistants et contre assaillants,
Partirent le baston au poing,
Réservez aulcuns gentilshommes
A qui, pour l'honneur de noblesse,
L'en laissa leurs chevaux et hommes,
Tout en faveur de gentillesse.
Lors partirent de la cité
Bien de trois à quatre cents femmes
Portant leurs enfants au costé,
En très dolens et piteux termes.
Dunois et les seigneurs françois
Firent porter leurs ménaiges,
Leur bailler charettes et harnois,
Et plusieurs autres avantages.

Les maladies contagieuses sont ordinairement les suites d'une longue guerre. Bayeux en sentit les effets en 1456. Les habitants, réduits à l'état le plus triste, eurent recours à Dieu par des prières. L'évêque Zanon Castiglione ordonna une procession générale au 4 d'avril dans l'église de Saint-Ouen-des-Fauxbourgs. Il y marcha nu-pieds.

Les citoyens imitèrent son exemple, et ils obtinrent, dit Hermant, du soulagement dans leurs misères.

Les maladies recommencèrent en 1467, et enlevèrent beaucoup de monde en cette ville, comme on l'apprend par les rimes suivantes tirées d'un registre de la confrérie érigée en l'église de Saint-Malo l'année précédente.

L'an sequent de la fondation
Survint au pays mortalité,
Guerre, mainte tribulation,
Dont mourut de gens grand quantité,
Et nul n'eûst son voisin visité
Je crois, ne de corps ne d'ame,
Se n'eust été par la charité
Qui a tous est mère et dame.
Maint corps, je croy, d'ome et de fâme,
Sur la terre fust demouré,
Se la charité sans nul blâme
N'eust pour leur aidier labouré.

En 1474, Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, fit travailler, par ordre du Roy, aux réparations et nouvelles fortifications de cette ville. En conséquence, chaque corps fut imposé pour y contribuer. Au mois de mai, il y eut, selon le manuscrit de Potier, une assiette faite sur les curés par le sous-chantre, et de Bailleul, chanoine, pour la nouvelle fortification de la ville. Les lettres de Louis XI, données à Missy-en-Gâtinois, au mois d'octobre 1474, pour l'érection en haute-justice des terres de l'évêché, en faveur de ce prélat, contiennent la résolution que le Roi a prise depuis peu : « de faire accroître et de nouvel édifier en plusieurs et divers lieux, la closture, fossés, et murailles de la ville de Bayeux, et que déjà il avait fait démolir, abattre, rompre, et du tout anichiller plusieurs jardins et possessions, dont partie appartenait à l'évêché, et sur l'autre avait des

droits, rentes et revenus. » Cette entreprise pour l'augmentation de la ville n'eut pas d'effet par la mort de Louis d'Harcourt, qui arriva quelque temps après.

En 1479, Louis de Bourbon, comte de Roussillon, est qualifié seigneur temporel de Bayeux et de Valognes, dans un visa du vicaire général du diocèse, accordé le 6 août pour la cure de La Basoque, à Thomas Le Nouvel, clerc, sur la nomination dudit seigneur.

En 1528, le roi François Ier, pressé par les besoins de la guerre, engagea au duc de Ferrare le revenu domanial des vicomtés de Caen, Bayeux et Falaise, et 300 livres sur Vire (1). Il en excepta toutefois les états du bailli et des capitaines de Caen et de Falaise. Ainsi, la charge du capitaine de Bayeux vint à la nomination de ce duc, ainsi que la nomination aux cures seulement, et autres bénéfices simples de ce diocèse. Annibal Milano, gouverneur et procureur fiscal, pour très haut et illustre prince et seigneur monseigneur le duc de Ferrare, jouissant au droit du roi des vicomtés de Caen, Bayeux et Falaise, nomma, en vertu de son pouvoir, Augustin Ravacher, maître-école et chanoine de Bayeux, à la chapelle de Sainte-Catherine-de-Bur-le-Roy, en 1569 (2), et Sébastien Corbet, clerc, du diocèse de Séez, à la même chapelle le 4 octobre 1577. Alphonse d'Est, duc de Ferrare, était encore engagiste en 1584; en cette qualité il nomma à la première portion de Hottot, par lettres données à Paris le 28 mai 1584.

En 1532, le Roi, et le Dauphin gouverneur de Normandie, ayant fait leur entrée solennelle le 3 avril à Caen, vinrent à Bayeux, où ils furent reçus avec un grand cérémonial par le Chapitre et les autres corps de la ville.

(1) De Bras, p. 95.
(2) Registre de l'évêché.

Le Chapitre présenta au Roi deux licornes d'argent, l'une de 15 pieds, l'autre de 9 pieds. Ce prince les en remercia, et les fit remettre au trésor de la Cathédrale, disant qu'on les y pouvait aussi bien garder qu'on l'avait fait depuis le temps du duc Guillaume-le-Bâtard et de l'évêque Odon, son frère utérin. Ces deux rares joyaux furent portés à Caen pendant les troubles de la religion, par ordre du duc de Bouillon, et oncque elles n'ont paru depuis.

En 1540, vinrent à Bayeux, par ordre du Roy, un président et des conseillers du Parlement pour y tenir les *Grands-Jours* et remédier aux désordres qui se trouvaient en Basse-Normandie.

En 1557, l'exercice du Papeguay fut permis à Bayeux. Les lettres patentes du roy données en conséquence, sont datées de Paris, au mois d'aoust sudite année, et furent enregistrées à la Cour des Aides de Rouen le 6 juin 1558. Cet exercice se faisait derrière le prieuré de Saint-Nicolas, dans une pièce de terre qui en porte encore le nom. Les lettres déclarent que le Roi a permis aux marchands et habitants de cette ville de tirer séparément, et de s'appliquer au jeu de la harquebuse, de l'arc et de l'arbalète, les 3 premiers dimanches du mois de mai, et aux jours qu'ils assigneront consécutivement entre eux, au papeguay. Le prix des vainqueurs est le pouvoir de vendre et distribuer en détail, durant ladite année, dans la ville et les faubourgs, le nombre de 50 tonneaux de cidre, sans pour ce payer aucun droit de quatrième, et d'être en outre exempts de payer aucun tribut d'impôt de quelque nature qu'il fût.

En 1561, on commença à ressentir à Bayeux les troubles affreux que cette ville éprouva, ainsi que les autres de France, à cause de la religion. Le duc de Bouillon, gouverneur de Normandie, par un mandement du

20 juin, ordonna d'apporter au château toutes les reliques des églises de la vicomté, En vertu des lettres du roi du 25 du même mois, il commanda à toutes sortes de personnes de mettre bas les armes dans 24 heures; par un mandement du 3 septembre, il leur fit défendre, selon lettres du Roy, de se provoquer les uns et les autres pour la religion.

En 1562, les Protestants de Bayeux et des environs se soulevèrent tout de bon. Conduits par Guillaume Le Noble et par Gosset, ils entrèrent en armes, le dimanche 10 de mai, dans la Cathédrale et les autres églises, et y firent cesser l'office divin. L'impunité les anima. Ils se jetèrent sur quantité d'ecclésiastiques et de citoyens qu'ils firent périr par différentes manières. Les uns furent tirés à coups de pistolet, les autres égorgés, d'autres enfin précipités du haut des murailles dans les fossés.

Au commencement du mois de mars suivant, les seigneurs de Coulombières et d'Aigneaux, à la tête d'un corps considérable de troupes qu'ils reçurent à Caen, de l'amiral Coligny, vinrent assiéger Bayeux. Jules Ravilio Rufo y commandait pour le duc de Ferrare. C'était un gentilhomme italien qu'on ne connaissait que par sa lâcheté et des mœurs corrompues. A peine eut-il vu deux fauconneaux dressés contre les murailles, qu'il disparut, et alla se cacher dans une retraite qu'il avait préparée de longue main (1). Les habitants, abandonnés de leur chef, ne songèrent plus qu'à capituler; mais, pendant qu'ils s'amusaient à parlementer, les assiégeants entrèrent subitement dans la ville, la pillèrent, et portèrent la désolation jusque dans les lieux les plus saints. Grand nombre de personnes furent immolées à leur zèle sanguinaire, sur-

(1) *Hist. de France*, de Mézeray, t. III, in-fol. p. 77 et 113.

tout les ecclésiastiques et les religieux qui tombèrent sous leurs mains. Enfin, ils y commirent tant d'inhumanités, que le souvenir en fait horreur. Ces forcenés demeurèrent maîtres de Bayeux jusqu'au mois de septembre 1563, qu'ils en furent chassés par le duc d'Estampes.

En 1570, le 29 d'aoust, on publia à Bayeux un édit de pacification qui avait été vérifié 3 jours auparavant au Parlement de Rouen. En vertu de cet édit, toutes les procédures, arrêts et informations, ou jugements donnés contre les personnes de la nouvelle opinion qui avaient pris et porté les armes contre S. M., furent cassés et annulés. Les tableaux et effigies de mort y apposés furent rompus et effacés, et les condamnés absous des cas dont ils avaient été accusés durant le temps des troubles et hostilités précédentes.

A la guerre de religion succéda celle de la Ligue, dont le motif, pour être plus apparent, n'en était pas moins injuste et cruel. Bayeux, épuisé par les ravages des Protestants, tomba de nouveau au pouvoir des Ligueurs. Il fut pris en 1589 par le fameux capitaine Vicques, et François d'Escajeul, sieur de La Brethonnière, en fut établi capitaine au nom de la Ligue. Il n'y demeura pas longtemps; le duc de Montpensier étant venu l'assiéger en personne, il fut obligé de la rendre au mois de janvier de l'année suivante.

« Sur la supplication faite au roi par les sieurs de La Brethonnière, commandant dans la ville de Bayeux, les gentilshommes, capitaines et soldats étant en icelle, ensemble les habitants de la dite ville :

« S. M., par brevet fait au camp de Lisieux, ce 15 janvier 1590, et signé Henry, a permis au sieur de La Brethonnière et autres ci-devant dénommés, de se retirer en leurs maisons ou autres lieux qu'ils voudront avec leurs

chevaux, armes et bagages, où S. M. les fera conduire en toute sûreté ; et pour le regard de ceux qui se voudront retirer en leurs maisons, S. M. leur fera donner passeport et les tiendra en sa protection à la charge de satisfaire aux submissions portées par les lettres de déclaration vérifiées au Parlement.

« Pour le regard de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, S. M. ayant cy-devant, par sa déclararation, fait connaître sa volonté et intention, Elle est résolue de la garder immutablement.

« Et quant aux habitants de ladite ville, tant ecclésiastiques que autres, S. M. les prend en sa protection, oublie leurs fautes passées, ne veut qu'ils soient aucunement recherchés de ce qui s'est passé durant la guerre ; pour l'effet de laquelle veut qu'ils jouissent de leurs biens et bénéfices, comme font ceux des autres villes que S. M. a reçues sous son obéissance, en satisfaisant par eux aux soubmissions portées par lesdites déclarations.

« Que ledit sieur de La Brethonnière ne sera aucunement recherché des deniers de S. M. qu'il a pris ou qui ont été employés par ses ordonnances. »

Pendant ces temps malheureux, Bayeux fut étrangement affligé par les maladies contagieuses. La plupart des habitants en furent attaqués. Elles n'eurent pas d'abord grand effet, par les soins et les remèdes que Marc Le Barbey, sieur de Bussy, médecin, y apporta. Ce zélé citoyen mérite les plus grands éloges par les peines qu'il se donna pour le salut de ses compatriotes. Il n'en fut pas de même lorsque les Ligueurs se furent emparés de cette ville. La contagion s'étant communiquée parmi eux, en emportait plusieurs chaque jour. On eut recours à M. de Bussy, comme au libérateur ordinaire ; il se refusa aux ennemis de son Roi, par la raison qu'ils étaient ses enne-

mis; au point qu'après les prières et les promesses, on employa les menaces et mauvais traitements pour forcer sa résistance. On vendit ses meubles, on pilla sa maison, on l'obligea de sortir. Par sa retraite il rendit un service signalé à son Roi, parce qu'en abandonnant les Ligueurs, il en périt plus qu'il n'en serait mort par les armes. Henri IV, informé de l'attachement d'un fidèle sujet, l'en récompensa par des lettres de noblesse qu'il lui expédia à Saint-Germain-en-Laye, en novembre 1594, pour lui et sa postérité.

En 1619, la maladie jeta un nouvel effroi à Bayeux, et dura plusieurs années. Elle commença au carrefour Saint-Georges par un filétoupier qui l'apporta de Paris. Elle emporta aussi sa femme et ses enfants ; de là, se répandant dans le voisinage, elle gagna bientôt tous les quartiers de la ville et y enleva beaucoup de monde. Si le mal semblait diminuer quelquefois, ce n'était que pour reprendre plus de vigueur. Pour comble de malheur, les pluies continuelles de 1626 ruinèrent les campagnes, et causèrent une cherté extrême. Le peuple, abandonné à sa misère, périt en grand nombre. Ce ne fut que vers 1630 que l'on commença à respirer.

Le Roi, pressé par les besoins d'État, mit un nouvel impôt sur les cuirs. Les commis chargés d'en recueillir les deniers usèrent de tant de rigueur qu'il se fit un soulèvement général dans la Basse-Normandie. La révolte commença à Avranches par un cordonnier qui, avec le consentement de ses complices, prit le titre de colonel de *l'Armée Souffrante*. Le peuple se souleva ensuite à Valognes, Coutances, Saint-Lô, Caen et Bayeux. La scène fut ouverte dans la dernière, le 25 d'aoust 1639, par le pillage des maisons de Marin Paris, receveur de la taxe, de Grégoire de La Mare et de Guillaume Pigache, ses

commis. Leurs maisons furent abattues et ruinées totalement, et eux obligés de fuir pour mettre leur vie en sûreté. La Cour, indignée de telles violences, envoya M. de Gassion avec des troupes pour punir les rebelles. Il arriva à Caen le 23 novembre, où, après s'être assuré des grandes écoles, il fit désarmer les bourgeois. Il partagea ensuite ses troupes, dont une partie fut envoyée à Avranches, et l'autre reçut ordre d'aller à Bayeux. Mgr d'Angennes, à la vue du danger dont sa ville épiscopale était menacée, alla promptement au-devant, et arrêta l'orage qui était prêt à tomber sur elle, en obtenant qu'il n'y aurait que les coupables de punis. Après les informations requises, Charles Le Roy, sieur de La Poterie, intendant de Caen, par arrêt souverain du 4 septembre 1640, condamna 14 coupables, les uns à être rompus vifs, les autres à être pendus. Il en bannit à perpétuité de la province beaucoup d'autres, et il imposa la ville à 22,000 livres à laquelle elle avait été condamnée par arrêt du Conseil du 12 mars précédent, en faveur des 3 commis ci-devant cités, sauf recours sur les coupables. Le clergé seul, comme n'ayant eu aucune part aux troubles, fut déclaré exempt de la contribution par un arrêt du Conseil d'État du 16 mars 1641. Depuis on obtint grâce pour la vie de ceux qui avaient été condamnés. Ils en furent quittes pour la perte de leurs biens.

Par arrêt du Conseil du 5 août 1704, la ville, par la protection de Mgr de Nesmond, et les soins de messire d'Hermerel, vicomte, obtint du Roi le droit d'un plein abonnement. Les bourgeois en firent des réjouissances publiques, qui commencèrent le 1er d'octobre et durèrent plusieurs jours.

Elle a eu de très beaux privilèges. Le Roi lui accorda des lettres patentes en date du 5 d'août 1396, qui portent

que les sergents des Eaux-et-Forêts ne pourront faire de saisies de bois, de charbon, etc., dans cette ville, ses faubourgs et sa banlieue, si ce n'est dans les cas marqués dans ces lettres. Elle a ses usages particuliers qu'on trouve à la fin de la Coutume de la province au nombre de 6 articles.

Elle a perdu un très beau privilège par arrêt du Conseil daté du 21 novembre 1751. Il consistait dans le droit du franc-alleu, c'est-à-dire, que les maisons et héritages situés dans la ville, faubourgs et partie de la banlieue, étaient exempts du treizième et autres impositions, lors des ventes et autres changements; au lieu que depuis, et par cet arrêt, les habitants sont obligés de payer le droit d'ensaisinement des maisons et héritages qu'ils acquèrent à quelque titre que ce soit, sur le pied du tarif et modération accordée par S. M.

Il n'est guère de ville en France qui ait vu naître ou fleurir dans son sein tant de saints qu'il y en a eu à Bayeux. On en compte 14 qui y ont pris naissance, et 12 étrangers dont la sainteteté est reconnue par l'Église. Elle a produit encore plusieurs personnes illustres par leurs dignités et par leur science; par des dignités, les deux Thomas, archevêques d'Yorck; Samson, évêque de Worschêtre; Richard, de Bayeux; Guillaume de Durham; Gérard, d'Angoulême; Raoul de Charmont, d'Angoulême; Geoffroy de Beaumont, de Laon; et Guillaume Chartier, de Paris; par leur science : Alain Chartier, secrétaire des rois Charles VI et Charles VII; Jean Chartier, son frère, moine bénédictin; Jean Avice, docteur régent en médecine, recteur de l'Université de Paris; Margarin de La Bigne; le ministre du Bosc; Gilles Buhot, docteur de Sorbonne; Robert d'Avauleau, principal du collège de Bayeux; Pierre Hallé, professeur en

droit canon à Paris; Nicolas de Grimouville-Larchant, chanoine et principal de Bayeux, et François-André-Adrien Pluquet, prêtre, vicaire général de Mgr l'archevêque d'Alby, dont il a déjà paru à Paris, en 1757 : *L'Examen du Fatalisme*, 3 vol. in-12; et en 1763, le *Dictionnaire des Hérésies*, 3 vol. in-8°.

Je ne crains pas de trop flatter ma patrie en disant qu'on a communément de l'esprit à Bayeux. Les habitants sont naturellement vifs et laborieux. Ils sont également enclins aux sciences et au commerce; mais un goût trop décidé pour leur pays natal, et peut-être aussi pour leurs commodités, les empêche souvent de mettre à profit leurs talents et de faire valoir leur industrie.

Cependant, depuis l'abonnement, Bayeux a repris une nouvelle forme. Ses habitants se sont beaucoup multipliés. On y compte au moins 12,000 âmes. Le goût du commerce commence à se réemparer des esprits. On y vient d'établir différentes manufactures de dentelles et d'étoffes. Ses serges, toiles, cuirs, beurres, cidres et poulardes sont toujours renommés. En un mot, il deviendrait une ville florissante, si, pour le débouché de ses denrées, il obtenait l'exécution tant désirée d'un hâvre à Port-en-Bessin.

Il y a un marché tous les samedis et 2 foires par an, le 14 septembre, jour de l'Exaltation-de-Sainte-Croix, et le 3 de novembre, qui est le lendemain des Trépassés. Il y en avait encore 2 autres qui ne subsistent plus : la foire de Saint-Luc, le 18 octobre, dans le marché; et la foire de Saint-Nicolas, le 6 de décembre, proche le prieuré de ce nom.

On y a établi depuis quelques années, par rapport aux mendiants, une forme d'administration qui est admirée. Voici l'avis qui en fut adressé aux habitants sur une feuille imprimée :

« Le projet que l'on présenta l'an passé aux habitants de la ville avait pour objet : 1° de soulager ceux que leur âge ou leurs infirmités mettent hors d'état de pourvoir à leur propre substance; 2° de fournir quelque supplément de charité à ceux qui ne peuvent gagner qu'une partie de leur vie; 3° d'astreindre à la nécessité du travail ceux qui ne pourraient prétexter aucune excuse légitime; 4° de sauver les enfants des funestes conseils de l'oisiveté, en leur fournissant des travaux proportionnés à la faiblesse de leur âge.

« Ce projet fut presque aussitôt exécuté que formé. Un bureau d'administration fut composé de personnes propres à déterminer la confiance publique. La première opération du bureau naissant fut de constater, par une vérification exacte, l'état des pauvres de la ville. Des administrateurs furent chargés du soin d'examiner, avec MM. les Curés, la situation de ceux qui croyaient être en droit de prétendre aux aumônes. Cette première opération étant finie, on chercha dans une quête générale les moyens de pourvoir aux différents besoins, et ce fut là la seconde opération.

« Il n'était pas possible de retrancher aux mendiants la liberté de quêter, pendant qu'on n'avait aucun secours à leur offrir. Les deux premières opérations préparèrent à la troisième. On mit bientôt un frein à leur rapacité par de sages défenses qu'ils ne purent transgresser sans péril.

« Par une quatrième opération, on établit des chambres de travail pour les enfants, qui furent appliqués au filage de coton.

« Quand on a dit que le projet fut presque aussitôt exécuté que formé, on n'a pas voulu dire que l'exécution en soit aussi parfaite qu'elle le sera dans la suite. Il n'appartient qu'au Créateur de donner à ses œuvres, dès leur

premier instant, toute la perfection dont elles sont susceptibles; ce n'est que du temps que les œuvres des causes secondes peuvent attendre leur progrès et leur accroissement.

« Ainsi le temps augmentera sans doute les lumières qu'on peut avoir déjà sur l'état des pauvres, et en nous apprenant à séparer avec plus de justesse les besoins vrais et réels des besoins faux et simulés, il facilitera les moyens de secourir d'autant plus abondamment ceux qui doivent être l'objet des charités publiques, que les secours étant moins divisés ne tomberont plus sur d'autres que sur eux.

« L'opération relative à l'extirpation de la mendicité acquèrera aussi du temps ce degré de perfection qui lui manque. Grâce aux soins d'une police éclairée et vigilante, les mendiants n'assiègent plus les portes des églises. Si quelqu'uns quêtent encore, ce n'est que rarement, et comme à la dérobée. Les habitudes invétérées ne cèdent pas au premier effort qu'on fait pour les déraciner, mais elles ne résistent pas aux attaques successives d'une fermeté qui ne se dément pas. Le succès a déjà passé l'attente; il eût été complet si tous les citoyens, moins sensibles aux mouvements d'une aveugle pitié qu'aux intérêts de l'ordre public, avaient bien voulu faire prendre un autre cours à quelques aumônes dispersées sans mérite et sans précaution.

« Pour ce qui est du travail des enfants, on conviendra sans peine que cette branche du projet n'est pas parvenue à son point de maturité. Mais c'est beaucoup que d'avoir, en quelque sorte, fixé une jeunesse volage et indisciplinée. Le gain provenu de leur ouvrage est encore modique à la vérité, mais il faudrait assister les enfants quand même ils seraient désœuvrés; pourquoi refuserait-on de les assister en les occupant? Au surplus, cette partie du pro-

jet se perfectionnera comme les autres, ce sera quand on pourra les rassembler tous dans une salle commune ; on travaillera incessamment à sa construction, et cette salle de travail fera une partie d'un plus grand établissement qui, depuis tant d'années, est l'objet de tous les vœux.

« On sent bien le but auquel ce préambule se rapporte naturellement, c'est à déterminer efficacement la libéralité publique en faveur d'une quête qui se renouvellera tous les ans au mois de janvier. Les fonds recueillis l'an passé auraient pu suffire dans les temps ordinaires, mais, dans les tristes conjonctures d'une longue cherté, il fallait des secours plus abondants; aussi, s'est-on borné à ne donner aux pauvres que du pain, encore ne l'a-t-on donné qu'avec une sage économie. On ne prétend pas changer le sort de ceux que la Providence a fait naître dans le besoin; mais il serait à souhaiter qu'on pût au moins défendre les plus nécessiteux des injures de l'air. Que de meubles de toute espèce inutiles, et rebutés dans les maisons des riches, trouveraient leur usage dans les maisons des pauvres, si les riches aimaient à s'occuper des besoins qui ne leur sont point personnels. On a fait une bourse commune d'où sont tirés avec mesure les secours qui se répandent dans les différentes paroisses. On ferait sur le même plan un magasin commun, dont une charité éclairée réglerait la distribution.

« On remarquera, en finissant, que le projet présenté à la ville a trouvé quelques contradicteurs; mais on ne comptait pas sur l'unanimité des suffrages. Ceux dont les intentions sont également droites, n'ont pas toujours les mêmes idées, et tous n'envisagent pas un objet dans le même point de vue. Néanmoins, la pluralité a jugé favorablement du projet. Les villes voisines nous en ont envié l'exécution, et il a mérité les éloges des premiers magis-

gistrats de la province. A Bayeux, ce 27 décembre 1752. »

La ville de Bayeux est un siège d'évêché, de bailliage, de vicomté réunie présentement au bailliage, d'élection, grenier à sel, maîtrise particulière des eaux et forêts, police, amirauté et maréchaussée. Il y a un château et un gouverneur. Elle est sur la rivière d'Aure, assez près de celle de Drôme, à une lieue et demie de la mer, 6 lieues de Caen, 32 lieues de Rouen et 56 lieues de Paris.

Son emplacement est sur un terrain ferme et argileux, et sous un ciel excellent et très pur. Le sable qu'on prend aux environs, la pierre à une lieue, et le carreau à 3 petites lieues, lui procurent un grand avantage pour l'augmentation et l'embellissement de ses maisons. Elle est bâtie sur le penchant des deux côteaux qui descendent en pente douce, et au milieu desquels coule la rivière d'Aure; d'où vient qu'on la divise en haute et basse ville. La haute ville est la cité, et la basse ville est formée du faubourg Saint-Jean et du quartier appelé le Carrefour-Saint-Georges.

La cité, de forme carrée, n'a pas une grande étendue. Ses murailles, de chaque côté, n'ont pas plus de 200 toises de longueur. Elle était fortifiée régulièrement. Ses murs, flanqués de hautes tours à l'antique, étaient défendus par de larges fossés à fond de cuve, qui sont presque tous comblés aujourd'hui et convertis en jardins. Ils tombent même en ruine faute d'entretien, et on a été obligé d'en abattre à plusieurs endroits crainte d'accident. On a remarqué que sous la ville et ses environs, il y a beaucoup de souterrains bâtis en pierre de taille, qui servaient sans doute, durant les sièges, à communiquer du secours et des vivres à tous ses quartiers.

Il y a 4 principales entrées qu'on appelle : la Porte-Saint-Martin, au soleil levant; la Porte-Saint-Vigor-le-

Petit, à l'Est; la Porte-Arborée au Midi; la Porte-Saint-André, au Couchant, et une cinquième au Nord, nommée la Porte-du-Pont-aux-Vaches, laquelle a été faite pour la communication de la ville avec le couvent des Augustins et le quartier de Saint-Laurent. Chaque porte était défendue par un pont-levis et une demi-lune; toutes ces fortifications ont été abattues en différents temps. Celle qui masquait la Porte-Arborée fut ouverte la dernière, en 1725, et la place a été fieffée en 1742 à des particuliers qui y ont fait bâtir des maisons.

La Porte-Arborée, la seule qui subsiste aujourd'hui, passe pour la plus ancienne. On la croit bâtie du temps des Romains. On en reconnaît la bâtisse dans quelques endroits des murs qui l'accompagnent. Le célèbre abbé Le Beuf les vit en passant par ici en 1714, et remarqua que c'est le même goût de travail qu'aux Thermes de Julien, rue des Mathurins, à Paris. Cette porte, que le vulgaire appelle par corruption Porte-Aubraye, tire son nom de la forêt qui venait anciennement jusque-là. Elle appartient, dit-on, avec les murs des deux côtés, au seigneur de Campigny, qui, en temps de guerre, était tenu autrefois d'en faire la garde avec 40 de ses vassaux. On voit encore en relief, au-dessus de l'entrée, les armes des Hamon, anciens seigneurs de Campigny.

La Porte de Saint-Vigor-le-Petit, que les vieux titres appellent aussi la Porte-du-Pont-Notre-Dame, à cause du voisinage de l'église cathédrale, fut abattue ès-années 1756 et 1757. Elle était ornée par dehors de 3 statues plus hautes que nature, qui représentaient la Sainte-Vierge et saint Exupère et saint Regnobert, nos premiers évêques. Le sieur du Vivier-Maloisel, échevin de la ville, les y avait fait placer en 1649, pour l'entrée solennelle de Mgr Molé, évêque de cette ville. Ces deux évêques ont été

mis depuis pour orner le beau calvaire des Cordeliers.

La Porte-de-Saint-Martin, ainsi appelée par rapport à l'église de ce nom qui était tout contre, était la principale et la plus belle de toutes. Appuyée de 2 grosses tours rondes, elle était surmontée d'un parapet à créneaux, et d'une plate-forme capable de contenir au moins 100 hommes d'armes. Il y avait un frontispice couronné en placage, environné du collier de saint Michel, et ayant 2 lions pour supports, mais dont les armes avaient été effacées par le laps du temps. Je pense que c'étaient les armes de Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux. Il était gouverneur de Normandie, et de l'ordre de Saint-Michel, institué par le roi Louis XI en 1469, et il avait fait réparer, quelques années après, par ordre de ce prince, cette porte et les fortifications de la ville. Il tomba par vétusté, le 1er août 1757, un pan de cette porte qui écrasa une fille, et la maison bâtie au pied. Dans la crainte d'un plus grand accident, on l'abattit totalement en 1759. Lors de la démolition, on aperçut que la porte et les tours avaient éte bâties après coup, parce qu'elles étaient appliquées sans liaison aux murs de la ville.

La porte de Saint-André était appuyée au-dedans de la ville, d'une autre tour qui servait d'église aux paroissiens de Saint-André, et à laquelle on montait par deux escaliers qui étaient des deux côtés du passage. Comme cette singulière église menaçait ruine, on transféra son office dans l'église de Saint-Malo en 1685, et on l'abattit tout à fait avec la tour, en 1752, pour élargir l'entrée de la ville.

Le château, demeure ordinaire du Gouverneur, est situé sur une éminence dans l'enceinte de la cité. Il occupe l'angle qui est au Sud-Ouest, vers la Porte-Arborée. On

apprend d'un auteur cité à la marge (1), que Richard Ier, duc de Normandie, qui commença à régner en 942, fit bâtir une forteresse et un palais pour lui, à Bayeux. Il avait été élevé dans cette ville, et lui conserva toujours son affection. C'était dans le temps de la cinquième translation des reliques de saint Ouen de Rouen, à laquelle ce duc et Richard de Bayeux assistèrent (2). Cette forteresse est le château dans lequel, à son retour de Rouen, il fit encore édifier une chapelle en l'honneur de ce saint archevêque. Il était environné de fossés très profonds, presque tous comblés aujourd'hui. Son étendue et ses fortifications n'ont rien de remarquable. On voit sur la porte d'entrée, au pied d'une statue de la Sainte-Vierge, les anciennes armes de France, c'est-à-dire un écu chargé de fleurs de lys sans nombre. J'apprends que Jean de La Grange, seigneur de Vieil-Chastel, lieutenant général de l'artillerie de France, bailli d'Auxonne, après la visite qu'il fit en 1483 par ordre du Roi, des places fortes et châteaux de Normandie, fit réparer celui de Bayeux au mois de février de la même année (3).

GOUVERNEURS DU CHATEAU DE BAYEUX

I. *Raoul, sire de Raineval de Pierrepont*, chevalier, conseiller et chambellan du Roi, pannetier de France, rendit toute sa vie de grands services aux rois Jean, Charles V, et Charles VI. Il servait en Picardie et sur les frontières de Normandie, sous le duc de Bourbon et le sire de Charny, ès années 1350, 51 et 52, et ensuite sous

(1) *Thesaurus novus Anecd.*, t. III, p. 1675.
(2) *Hist. ecclés. de Normandie*, t. , p. 957-958.
(3) *Hist. des gr. offic.*, t. VIII, p. 168.

le maréchal d'Audenham, à Ardres, en 1355, ainsi que l'année suivante, depuis le mois d'avril jusqu'au 24 août, qu'il fut établi capitaine de la ville et vicomté de Bayeux (1). Il accompagna le duc de Bourgogne à Tournay, au mois de novembre 1385, pour le traité de ceux de Gand; puis il fut envoyé à Boulogne avec l'évêque de Bayeux pour le traité de paix avec les gens du roi d'Angleterre, et y demeura depuis le 13 février 1385 jusqu'au 29 mars suivant. Il mourut quelque temps après, 1391. Sa femme se qualifiait veuve en 1406. C'était Philippe de Luxembourg, fille de Jean, châtelain de l'Isle, et d'Alix de Flandres. Il portait pour armes : d'or à la croix de sable, chargée de 5 coquilles d'argent.

II. *Messire Jean du Bois*, chevalier, capitaine de Bayeux. 100 livres de gages pour les années 1370 et 1371 (2).

III. *Guïot de Bretteville*, chevalier, seigneur de Bretteville-sur-Bordel, de Fourmigny, d'O et de Belle-Etoile, était capitaine de la ville et château de Bayeux en 1400. Ses armes sont de vair (3).

IV. *Ives de Vieux-Pont*, chevalier, sire de Courville et de Chailloué, fut quelque temps capitaine de Bayeux. Il portait : 10 annelets de gueules, 3. 3. 3. et 1 sur fond d'argent (4).

V. *Gauvain de Dreux*, valet trenchant du Roi, fut institué, suivant les registres de la Chambre des Comptes, capitaine du château de Bayeux après le précédent, par lettres du dernier août, registrées le 20 octobre suivant

(1) *Hist. des gr. offic.*, t. VIII, p. 613-615.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1077.
(3) *Hist. Harc.*, t. III, p. 988.
(4) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1585.

1410 (1). Ce seigneur, issu du sang de nos rois, épousa, vers 1404, Jeanne d'Esneval, fille unique et héritière d'Enguerrand, baron d'Esneval, vidame de Normandie. Il fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, et sa veuve mourut au château d'Ivry le 25 décembre 1420, et fut enterrée en l'abbaye dudit lieu (2).

VI. *Jean de Tilly*, IIIe du nom, seigneur de Saint-Germain-le-Viconte, capitaine de Bayeux et chambellan du roi Charles VI en 1416. Il avait épousé Jeanne de Coulombières, fille d'Olivier, sire de Coulombières, baron de La Haye-du-Puits (3). Son aïeul, Jean de Tilly, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, deuxième fils de Jean, seigneur de Baron, et d'Agnès de Reviers, prit pour brisure dans ses armes : d'argent à la fleur de lys de gueules. Ses enfants gardèrent le nom de Saint-Germain.

VII. *Mathieu Goth*, dit autrement *Matago*, était capitaine de Bayeux pour le roi d'Angleterre en 1446. Il commanda un corps de 800 hommes à la bataille de Formigny en 1450. Il soutint le siège de Bayeux durant 15 jours, après lesquels il fut obligé de capituler, et se retira en Angleterre.

VIII. *Pierre de Beauvau*, seigneur de La Bessière et de Rivau, baron de Saint-Gratien-en-Loudunois, fut capitaine du château de Bayeux pour le roi de France (4). Jean de Bourdegné en parle dans son *Histoire d'Anjou* sur l'année 1450. Il était conseiller chambellan du Roi, servit sous Charles VII en la guerre contre les Anglais,

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1585.
(2) *Hist. Harc.*, t. I, p. 486.
(3) *Hist. Harc.*, t. I, p. 796.
(4) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1126.

sous Jean, bâtard d'Orléans, fut blessé à la bataille de Castillon en 1453, et mourut 3 jours après.

IX. *Bertrand Campion*, écuyer, capitaine du château de Bayeux en 1480. Il avait épousé Jeanne de Beaumont (1).

X. *Louis de Manourry*, chevalier, gouverneur de Bayeux, ne laissa point d'enfants de Marguerite Le Veneur, de la maison de Tillières (2). Il descendait de Jean de Manourry, dit du Tremblay, chevalier, vivant en 1395 et 1405. Seigneur du Mont-de-La-Vigne, proche Lisieux et le Pont-l'Evêque, lequel avait épousé Austreberthe de Dreux, fille de Robert, seigneur d'Esneval, et de Guillemette de Ségrie.

XI. *Guillaume de Manourry du Tremblay*, seigneur de Magny, capitaine du château de Bayeux, décéda en 1501.

Messire de Magny, capitaine du château de Bayeux, se saisit en 1493 des clefs de la ville (3). Les bourgeois irrités de cette entreprise comme d'une chose qui donnait atteinte à leur liberté, s'en plaignirent hautement, et le Chapitre, sur la réquisition qui lui en fut faite, députa des commissaires avec des bourgeois vers ce capitaine, qui les rendit aussitôt.

En 1495, Lasnier, prisonnier au château, s'étant échappé et sauvé dans l'église cathédrale, en fut tiré de force et remis en prison où il mourut. Le geôlier, pour avoir commis cette violence à l'église, fut condamné à lui faire amende honorable. Il vint un dimanche pendant que la procession était dans la nef. Il se présenta sous la

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1074.
(2) *Dict. généal.*, t. V.
(3) Manusc. de Potier,

figure de Lasnier à la porte du cimetière, du côté du doyenné (1); là, il déclara humblement qu'il réputait cette figure en signe de satisfaction pour avoir enfreint les libertés de l'église.

XII. *Adrien Tiercelin*, seigneur des Brosses, chevalier de l'ordre du Roi et son chambellan, gouverneur de Mgr le Dauphin, sénéchal de Ponthieu et capitaine des ville et château de Bayeux (2). De son épouse, Jeanne de Gourlay, dame de Sarcus, il eut plusieurs enfants. Il était encore gouverneur d'Argentan et de Loches, et mourut au château de Blois en 1548. Ses armes sont : d'argent à 2 tierces d'azur en sautoir, cantonnés de 4 merlettes de sable.

XIII. *Julio Ravilio Rufo*, gentilhomme italien, était capitaine du château de Bayeux au nom du duc de Ferrare, engagiste du domaine de cette ville, quand les Protestants en firent le siège en 1562. Il n'eut pas plutôt entendu le bruit des armes qu'il l'abandonna lâchement, pour se cacher dans une retraite qu'il s'était préparée de longue main, dit Mézeray, dans la maison d'un chanoine de ses amis. Il s'était fait maçonner, par une bizarrerie assez nouvelle, entre certaines murailles, où il prétendait se mettre à couvert de tous les ravages qui pourraient arriver dans la ville, espérant apparemment se tirer de là quand l'orage serait passé (3) ; et afin de se précautionner, dit Masseville, contre la mélancolie dont il aurait pu être attaqué dans cette retraite, il avait fait une bonne provision de vin, de jambons, de cervelas et de confitures, et

(1) Manus. de Potier.

(2) *Voy. litter.* de D. Martène, p. 179. — *Hist. des gr. offic.*, t. IX, p. 89.

(3) *Hist. de Massev.*, t. V, p. 163.

d'une jeune fille qu'il avait enlevée. Mais enfin, il fut découvert par un de ses domestiques et conduit à Caen, où l'on lui fit son procès, tant pour le rapt de cette fille, dont le père demandait justice, que pour d'autres crimes, et on le fit pendre. M. de Bras, témoin oculaire, semble le justifier; il dit que l'amiral Coligny fit exécuter en mort Jules Ravyllio, procureur général du sire duc de Ferrare, qu'il tenait prisonnier, sans grande cause, mais par la pure haine qu'il luy portait, pour avoir résisté à la prinse du château de Bayeux dont il était capitaine lors (1).

XIV. *Jean d'Escajeul*, seigneur de La Bretonnière, de Cauches, du Mesnil-Mauger, et de Saint-Victor, chevalier de l'Ordre du roi, fut établi capitaine et gouverneur de Bayeux en 1589, pour les princes de la Ligue qui s'en étaient emparés. Il y fut assiégé l'année suivante par le duc de Montpensier, et obligé de la rendre par capitulation. Il commandait à Saint-Lô en 1563, en l'absence du seigneur de Matignon, et donnant trop vite dans une fausse alarme qui fut occasionnée par un laquais de Sainte-Marie-d'Aigneaux, il sortit au même moment de la ville, et retira sa garnison avec lui (2). Il avait épousé Jaqueline de Harcourt qui était veuve en 1593.

XV. *M. de Fresnel*, gouverneur des ville et château de Bayeux avait pour lieutenant le sire de Cambresy en 1590.

XVI. *Gabriel Eudes*, chevalier de l'Ordre du Roy, seigneur et patron de Tourvile, Beauregard, Monceaux, et L'Isle, fut nommé par le roi Henri IV capitaine et gouverneur de la ville et château de Bayeux. Il acquit par

(1) *Antiq. de Caen*, p. 184.
(2) *Hist. de Masseville*, t. V, p. 163-164.

décret la terre de l'Isle-Mestry, en 1615, et se fit rendre aveu par les vassaux ès années 1616 et 1617. En 1620, le 13 juillet, il fit prêter un nouveau serment de fidélité au Roi, et le 16 suivant, il alla à Caen où était ce prince, et conjointement avec le viconte de Bayeux et plusieurs députés, il lui remit les clefs du château et de la ville, ce qui fut reçu très favorablement de Louis XIII.

XVII. *Jacques de Saint-Gilles*, gouverneur des ville et château de Bayeux, ambassadeur de S. M. à Rome, tirait son origine des seigneurs de Saint-Gilles, proche Saint-Lô, au diocèse de Coutances. Il avait pour père Bonaventure, seigneur de Saint-Gilles, et pour mère Jacqueline de Montaigu, mariés le 4 mars 1595; pour aïeul Jean de Saint-Gilles, et pour aïeule Joachine de Thère, dame de La Meauffe. Il épousa, par contrat passé à Nantes le 26 juin 1633, Françoise Bouhier, veuve d'Ives Budes, seigneur de Sassay, frère aîné de Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant, maréchal de France. Ses enfants furent : Bonaventure et Guillaume de Saint-Gilles; Bonne, femme de Charles Le Gouez, seigneur de Préaux, de Gray et de Merville ; Angélique, religieuse à Coutances; Jacques, né au château de Bayeux, tonsuré en 1649, etc.

Le samedi 16 de février 1641, M. le baron de Saint-Gilles prit possession du gouvernement de Bayeux, auquel il avait été nommé par le roi Louis XIII (1). « Le même jour à une heure de relevée, le corps de justice et quantité de bourgeois qui avaient à leur tête Lambert de Lescalley, écuyer, sire de Vaux, lieutenant général du vicomte de Bayeux, allèrent le saluer au doyenné où il était encore demeurant. Entr'autres politesses qu'il leur témoigna, il les assura de conserver les bourgeois dans

(1) Manuscrit du sieur de La Bertinière, avocat.

tout ce qui lui serait possible. Le peuple en était grandement réjoui, à cause de sa grande réputation d'homme de bien.

« A l'entrée solennelle que Mgr Servien, évêque de Bayeux fit en 165... en cette ville, le baron de Saint-Gilles accompagné de 70 gentilshommes, alla au devant de lui 2 lieues loin de la ville, et l'assista jusqu'au prieuré de Saint-Vigor où il vint descendre.

« Le jeudi absolu, 13 avril 1656, M. le baron de Saint-Gilles mourut dans son château de Bayeux, au grand regret de tous les habitants, à cause de sa bonté. Il fut inhumé 8 jours après dans le chœur de l'église des Augustins, proche le maître-autel, où il y eut un honorable convoi. Le chœur était tendu d'un beau drap, et par dessus iceluy, une belle tente de velours qui était très honorable. Le corps de l'église cathédrale avec la croix l'est venu quérir au château. M. le chancelier Hélyes a fait l'inhumation. Il y avait environ 200 bourgeois armés qui marchaient les armes en bas devant les prêtres, et puis un grand clergé. Après le corps, les parents en grand deuil et corps de noblesse; puis le corps de justice, et après grande quantité de bourgeois, en sorte que l'inhumation était très honorable. Le P. Augustin, qui avait prêché le carême en la cathédrale, fit son oraison funèbre, où il exposa que l'ayant assisté à la mort, il n'avait jamais vu une si belle fin, ni un homme si bien disposé à la mort, et remarqua entr'autres choses que le défunt lui avait déclaré avant de mourir que depuis plus de 30 ans il priait Dieu de l'appeler de ce monde la Semaine Sainte, et qu'il avait exaucé sa prière. »

Mme de Saint-Gilles, morte le 10 décembre à Caen, fut emportée à Bayeux le 12 du mois, année 1663.

XVIII. *Jean-Antoine de Couvert*, chevalier, seigneur

et patron de Coulons, Audetville, lieutenant-colonel du régiment de Courtomer-Infanterie, fut pourvu du gouvernement des ville et château de Bayeux, par brevet de 1656. Voyez son article au mot : Coulons, doyenné de Maltot.

XIX. *Raoul de Couvert*, chevalier, seigneur de Coulons, Auderville, Breuville, Belleville, capitaine de cavalerie, fut gouverneur de Bayeux après son père, par arrêt de confirmation du roi en 1660. Voyez : Coulons. Il mourut en 1709.

XX. *Daniel-Raoul de Couvert*, chevalier, seigneur de Coulons, Auderville, etc., capitaine de cavalerie, pourvu du gouvernement de Bayeux après son père, mourut sans alliance le 24 juillet 1721. Voyez : Coulons.

XXI. *Guy-Augustin-Henri de Couvert*, chevalier, seigneur et patron de Coulons, Beuvrigny, écuyer ordinaire de la reine, prit le 21 juin 1723 possessson du gouvernement de Bayeux, dont il avait été pourvu par M. le duc d'Orléans, régent du royaume, après son frère aîné. Il mourut en novembre 1743. Voyez : Coulons.

XXII. *Henri-Augustin de Couvert*, chevalier, seigneur et patron de Coulons, Auderville, Mithois, capitaine au régiment Royal-Étranger-Cavalerie, obtint le gouvernement de Bayeux après son père, et mourut sans alliance en 1748. Voyez : Coulons.

XXIII. *Alexandre de Couvert de Coulons*, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers au Régiment-Royal obtint, en considération de ses services, après la mort de son neveu, le gouvernement de Bayeux qu'il possède sur le pied militaire, et la charge d'écuyer de la reine, dont il s'est défait depuis. Voyez : Coulons.

L'Hotel-de-Ville est vis-à-vis le château. Cette maison appartenait anciennement à M. le marquis de Vassy-Marguerye, qui la vendit aux sieurs Dupray-Marye, chanoine, et Dumont, conseiller au bailliage, son beau-frère. La veuve la revendit en partie aux officiers municipaux pour la somme de 12,000 livres, par contrat passé au mois de mars 1760. L'ancien hôtel de ville était autrefois dans la rue du Bienvenu, autrement des Cuisiniers; ce nom a été donné, dit-on, à la rue en mémoire du rétablissement de saint Gerbold, évêque de Bayeux, sur son siège, vers le milieu du VII^e^ siècle. Il avait été bâti en 1539, suivant la date qu'on voyait au-dessus d'une des fenêtres. C'était un bâtiment petit et de mauvais goût. Il fut abattu en 1737, et la place fut fieffée au sieur Costey, receveur du grenier à sel, qui en a fait un jardin.

Le Palais Épiscopal est un grand bâtiment antique qui n'a rien que de très simple par dehors. Son emplacement dans l'angle des rues Laitière et du Puy-de-la-Chaîne est même un obstacle aux embellissements qu'il pourrait recevoir. Mgr de Rochechouart a pourtant envie d'y faire des changements, et de lui donner un air plus décent et plus convenable à la dignité du maître qui l'occupe. Il a déjà fait abattre la haute tour et la prison épiscopale qu'on voyait à l'entrée, et a fait faire en dedans plusieurs appartements magnifiques. Une anciennne tradition porte que le terrain sur lequel il est situé, est un présent de saint Regnobert, un de nos premiers évêques. On montre encore une salle qu'on assure avoir été occupée par lui, comme en fait foi l'inscription gothique qu'on voit sur la porte. Il y a une chapelle qui, quoique d'un goût ancien, mérite d'être remarquée par sa grandeur et les belles peintures qui la décorent. On y voit la chronologie en portraits de nos évêques jusqu'à Mgr de Nes-

mond inclusivement, et ceux des saints originaires de Bayeux, et de plusieurs princes et grands seigneurs de France. C'est l'ouvrage de Mgr d'Angennes qui siégeait au commencement du siècle dernier. Voici les noms des évêques dont on voit les portraits :

I. *Sanctus Exuperius.*
II. *Sanctus Regnobertus.*
III. *Sanctus Rufiniamus.*
IV. *Sanctus Lupus.*
V. *Sanctus Patricius.*
VI. *Sanctus Manveus.*
VII. *Sanctus Contestus.*
VIII. *Leucadius.*
IX. *Sanctus Vigor.*
X. *Leudoaldus.*
XI. *Ragnebertus.*
XII. *Sanctus Gereboldus.*
XIII. *Sanctus Hugo I.*
XIV. *Sanctus Robertus.*
XV. *Sanctus Framboldus.*
XVI. *Sanctus Geretranus.*
XVII. *Thiorus.*
XVIII. *Carveniltus.*
XIX. *Sanctus Badfridus.*
XX. Érembert.
XXI. Henry I.
XXII. *Richardus I.*
XXIII. *Radulphus.*
XXIV. Hugues de Bayeux.
XXV. *Odo I.*
XXVI. Turolde de Brémoy.
XXVII. Richard II.
XXVIII. Richard III.
XXIX. Philippes d'Harcourt.
XXX. Henry II.
XXXI. Pierre I.
XXXII. Robert des Ablèges.
XXXIII. Thomas de Fréauville.
XXXIV. *Guido.*
XXXV. *Odo* de Lorris.
XXXVI. Grégoire de Naples.
XXXVII. Pierre de Lanois.
XXXVIII. Guillaume Bonnet.
XXXIX. Guillaume de Trye.
XL. Pierre de Lévy.
XLI. Guillaume de Beaujeu.
XLII. Guillaume Bertrand.
XLIII. Pierre de Venoix.
XLIV. Pierre de Vilaines.
XLV. Louis Thésard.
XLVI. Milon des Dormans.
XLVII. Nicolas du Boscq.
XLVIII. Jaan de Boissey.
XLIX. Jean Langret.
L. Nicolas Habart.
LI. Zanon Castiglione.
LII. Louis d'Harcourt.
LIII. Charles de Neufchâtel.
LIV. René de Prie.
LV. Louis de Canossa.
LVI. Pierre de Martigny.
LVII. Augustin Trivulce.
LVIII. Charles d'Humières.
LIX. René de Beaulne.
LX. Bernardin de Saint-François.

LXI. Mathurin de Savonnières.
LXII. Charles de Bourbon.
LXIII. René de Daillon.
LXIV. Arnault d'Ossat.
LXV. Jacques d'Angennes.
LXVI. Édouard Molé (par addition).
LXVII. François Servien (par addition).
LXVIII. François de Nesmond (par addition).

—

Proche l'évêché, et sur son terrain, il y a l'ancienne chapelle de Saint-Vigor-de-Justice, depuis appelée Saint-Yves, qui donne sur la rue et carrefour du Puy-de-la-Chaîne. On ignore le nom de son fondateur.

Guillaume Bertrand, évêque de Bayeux, pour remplir l'intention de Guillaume de Beaujeu, son prédécesseur, y fonda, en 1340, 2 portions de chapelains à un autel de Saint-Nicolas. Leur obligation consistait en une messe basse tous les dimanches, et le revenu à 116 boisseaux d'orge à prendre sur les moulins de l'Hôtel-Dieu, qui appartiennent à Mgr l'Evêque. L'an 1571, le corps de l'évêque Charles d'Humières y fut déposé pendant 3 semaines, avant que d'être porté à l'église cathédrale où il est inhumé. Le titre et le revenu de cette chapelle furent transférés en 1712 à l'Hôtel-Dieu par Mgr de Nesmond en faveur des pauvres. Elle fut cédée la même année à la fabrique de la cathédrale, et sert maintenant à des usages profanes. C'est là ou l'on fond les cloches de cette église.

L'Hôtel du Grand Doyen est une très belle maison située sur la place Notre-Dame, vis-à-vis l'église cathédrale. Il y a une chapelle domestique sous l'invocation de Saint-Thomas-de-Cantorbéry. On la croit fondée du temps de l'évêque Henri II, dans le XII^e^ siècle. Ce fut cet évêque qui donna au doyen Étienne les maisons et l'emplacement du doyenné. Cette chapelle, placée dans le jar-

din, fut transférée dans la cour par M. de Longaunay, mort doyen, en 1697. Il fit bâtir aussi la belle porte d'entrée.

La donation de l'évêque Henri II fut confirmée par Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, le 16 septembre 1189. La maison du Doyen a été rebâtie à la moderne ès années 1736 et 1737, par M. Néel de Cristot, qui, de doyen de Bayeux, est devenu évêque de Séez. Ses armes sont sur le frontispice. M. l'abbé de Biaudos, actuellement doyen y a fait des embellissements, et l'a fait couvrir en ardoise fine.

Les églises de la cité sont : la Cathédrale, l'église collégiale de Saint-Nicolas-des-Courtils, et les églises paroissiales de Saint-Malo, de Saint-Martin et de Saint-Ouen-du-Château. Il y a en outre les paroisses de Saint-Sauveur et de Saint-André, dont les offices ont été transférés, comme on le verra ci-après.

LES TEMPLIERS.

Les Templiers ont eu un couvent dans la cité. Il était situé vis-à-vis le Pont-aux-Vaches, et occupait tout l'angle qui est depuis l'ancienne maison du Plat-d'Étain, rue Saint-Malo, jusqu'à celle de M. Crépel, avocat, dans la rue Franche. A la place d'une maison neuve contiguë à celle du bureau de la poste aux lettres, et construite en 1743, il y avait d'anciens bâtiments qui, par leurs croisées faites comme des vitres d'église, donnaient à croire qu'elles avaient fait partie de ce couvent. Les ouvriers en les abattant, trouvèrent 2 seaux de plomb sur l'un desquels on lisait distinctement ces mots : ***Bulla magistri et conventus hospitalis Hierusalem.*** Il portait l'empreinte

de plusieurs religieux à genoux au pied d'un calvaire, et de la forme qu'on représente les Templiers.

Au mois d'octobre 1756, en démolissant un pan des murs de la ville, vis-à-vis le nouveau presbytère de Saint-Malo, on découvrit dans les fondements quantité de morceaux de carreau ouvragés, des restes de gros piliers en forme de cylindre, des piédestaux, des chapiteaux et quelques entablements. On en déterra dans le même temps de pareils devant la boucherie, sous le pavé, rue Saint-Martin, lorsqu'on le releva pour le remettre en chaussée. On remarqua parmi ces débris un christ et des figures d'anges. Ce qui fait croire qu'ils provenaient de la maison des Templiers, car les murs de la ville avaient été bâtis de ce côté-là, plusieurs années après la destruction de ce couvent et l'extinction de tout l'ordre.

Les Templiers, fondés en 1118 à Jérusalem, avaient été établis à Bayeux, à Caen, à Baugis, et en plusieurs endroits du diocèse de Bayeux, peu de temps après leur fondation. Les dérèglements et la corruption des mœurs de ces religieux occasionnèrent leur suppression totale, dans le Concile de Vienne à la seconde session tenue le 3 avril 1312. Dès le 13 octobre 1307, par une lettre du Roi, leurs maisons avaient été saisies, et les personnes nommées pour administrer leurs biens furent Guillaume de Gisors, archidiacre d'Aulge, Gérard de Sabanco, Jean Petri, docteur ès-lois, Guillaume Piedouë, René Bourdon, valets de chambre du roi, et Raymond Barrani de Toulouse. L'inquisiteur Guillaume, de Paris, interrogea 5 témoins à Bayeux et à Caen, et dans un autre interrogatoire, 13 Templiers, à Caen, qui reconnurent l'accusation, hors la tête adorée. Parmi les accusés, on y trouve Raynerd ou Reginald de Larchant et Jean d'Anisy. Le pre-

mier se déclara ensuite pour la défense de l'ordre (1).

La basse ville, séparée de la haute par la rivière d'Aure, contient : le faubourg Saint-Jean, les carrefours Saint-Flocel et Saint-Georges, les paroisses de La Madeleine, de Saint-Vigor-le-Petit et de Saint-Exupère, l'Hôtel-Dieu, le Séminaire et le Collège. Le Patriarche de Jérusalem avait dessein de la fermer de murailles comme la cité (2). Il fit construire à cet effet 2 boulevards : l'un à Saint-Jean, au-dessus de l'église, l'autre à Saint-Georges, au-dessus de la barrière. Cette entreprise demeura sans exécution par la mort du prélat, arrivée en 1479, et ces boulevards ont été abattus depuis ; celui de Saint-Georges, en 1615, et celui de Saint-Jean, en 1681.

La paroisse de Saint-Jean est la plus considérable de ce quartier. La halle à blé est sur son territoire. Il y avait anciennement dans son enceinte une chapelle de Sainte-Marguerite, qui porta depuis le nom de Saint-Louis. Philippe De Launey, clerc de Saint-Symphorien, par acte passé le jeudi avant la Saint-Aubin 1337, « s'obligea faire faire en la chapelle de Sainte-Marguerite du Tripot de Baiex, à ses frais, en costey dans la ruë deux fenestres de verre et de fer de plein pied et demy de large, et de six pieds de long de chaque, une colonne de pierre au milieu (3) », à condition qu'on souffrira le gable qu'il a fait élever contre ladite chapelle. Elle avait été donnée aux religieux de l'Hôtel-Dieu par saint Louis.

On apprend d'une information faite le 3 mars 1446, pour la franchise et les libertés de ce lieu, que c'avait été la première demeure des Cordeliers (4). Les témoins de

(1) *Hist. des Templiers*, par M. Dupuy, t. I.
(2) *Hist. Harcourt*, t. III, p. 560.
(3) Cart. Domus Dei Bajoc., p. 85, fol. vers.
(4) Cart. Domus Dei Bajoc., p. 85, fol. vers.

cette information « choisis d'entre les plus anciens de la ville, déposent entr'autres choses qu'ils ont souvent ouy dire et tenir, et ainsi le croient, qu'au lieu et place où de présent est le tripot de Bayeux, souloit être l'hôtel et demeure des frères Cordeliers du couvent de Bayeux, lequel est amorty, en quoy, comme ils ont toujours ouy dire, aucun desquels n'y aulcuns officiers du Roy notre sire ne pourroient exploicter ni faire exploict de justice ; qu'ils avaient ouy dire et tenir à plusieurs personnes anciens du pays que ce lieu fut ja pièça donné et aumoné par messire saint Louis lors roy de France, passé cent vingt ans, aux Religieux, Prieur et Frères de la Maison-Dieu de Baïeux, duquel tripot et revenu d'iceluy lesdits Prieur et Religieux et leurs prédécesseurs ont joüy paisiblement. » Ils déposent ensuite « qu'audit tripot y a une chapelle fondée de Sainte-Marguerite, et ont ouy dire que ja pièça le corps de messire saint Valentin y fut ensépulturé, pourquoi ils croient qu'elle est bénite. » On ignore absolument à Bayeux aujourd'hui ce qu'était saint Valentin.

Cette information est suivie d'une sentence que le bailly de Caen donna aux assises de Bayeux le 21 avril 1447, pour la confirmation des libertés et franchises de la halle à blé en faveur de l'Hôtel-Dieu, et ce, dit-il, « en considération que ce lieu est aumoné, amorty et diminuté..... qu'y a une chapelle encorporée, fondée et bénoye au nom de sainte Marguerite, de messire saint Louis et de saint Valentin, en laquelle lesdits religieux célèbrent et disent messe aux fêtes solennelles et aux fêtes desdits saints, pour leurs dites aumônes. » La chapelle et les franchises sont éteintes depuis longtemps. L'Hôtel-Dieu et l'Hospice-Général perçoivent par moitié les droits de la halle.

Le collège est sur la même paroisse, rue aux Cocqs.

Il avait été, dit-on établi d'abord dans la cité, rue du Bienvenu. Selon le manuscrit de Potier, on fit une cueillette par la ville, au mois de décembre 1530, dans le dessein d'acheter une maison pour tenir les écoles. Le Chapitre donna, au mois de février suivant, 50 livres, à condition que ladite maison ne servira à autre chose. On les tenait en 1571 dans le couvent des Augustins. A la fin de ce siècle, Bernardin de Saint-François, évêque de Bayeux et les bourgeois, achetèrent dans la rue aux Cocqs la maison où se tiennent actuellement les classes. Les édifices de ce collège sont passables, et en assez bon état depuis les réparations qui y ont été faites en 1754. Il y a une chapelle sous l'invocation de la Sainte Vierge.

Ce collège est gouverné par un principal qui est en même temps chanoine, et membre du Chapitre de la Cathédrale. La prébende de Grisy est attachée à son titre. Cette union est de la fin du xv^e^ siècle, depuis l'édit de Blois. Outre les distributions de l'église, il a une pièce de terre nommée le pré du Chapitre, contenant 4 acres de terre, dans la paroisse de Ranchy. Il est logé dans le collège, exempt de l'office du chœur, excepté les dimanches et fêtes, et pendant les vacances. Messieurs du Chapitre et les Officiers de ville font l'élection du principal, et l'Évêque lui donne le visa. Il enseigne la réthorique et nomme les 4 autres professeurs d'humanités qui sont tous ecclésiastiques séculiers.

Jean Leveilley est le premier principal du collège de Bayeux qui soit venu à ma connaissance. Il tenait sa classe, en 1571, dans le couvent des Augustins. Les autres classes s'y tenaient aussi comme on le voit par l'acte de baptême de son neveu, auquel il donna son nom la

même année dans l'église de Saint-Malo. Il mourut en 1580.

Pierre Regnauld, clerc du diocèse de Séez, obtint un visa en date du 8 décembre 1580 ; mais il ne paraît pas qu'il ait eu son effet pour la principalité du collège.

Claude Chicherel ou *Chisserel*, originaire du diocèse de Lyon, maître ès-arts, licencié en droit, fut pourvu de la prébende de Grisy, et de la principalité du collège, vacantes, dit sa collation du 2 septembre 1581, par la mort de Jean Leveilley.

Robert Davaulau, prêtre, né à Bayeux, curé de Saint-Symphorien, aujourd'hui Saint-Jean, a un éloge dans l'*Histoire du diocèse de Bayeux* par M. Hermant (1), qui nous apprend que cet habile professeur mourut le 8 d'aoust 1664, âgé de 78 ans. Il rapporte son éloge latin, de la composition de M. Hallé (2). On le trouve aussi parmi les œuvres mêlées de ce célèbre poète.

Guillaume Marcel, prêtre, bachelier en théologie, né auprès de Bayeux, était issu d'une famille honnête, dont le vrai nom est Masquerel. Guillaume, croyant trouver de la difformité dans ce nom, le changea depuis en celui de Marcel qu'il a toujours porté. Il entra chez les PP. de l'Oratoire qui l'envoyèrent à Rouen professer la rhétorique, et voici comment : Mgr d'Harlay, l'ancien archevêque de Rouen, mécontent de quelques propositions avancées par le P. Beaunier, jésuite, lorsqu'il prêchait à Rouen en 1640, et par quelques autres réguliers, contre la hiérarchie, dont on voit à la fin de nos conciles, les rétrac-

(1) Cart. Domus Dei Bajoc., p. 501-502.
(2) Cart. Domus Dei Bajoc., p. 422-423.

tations par ordres du Roi, fit établir un nouveau collège le 21 octobre 1641, dans l'archevêché, et y mit des professeurs séculiers dont M. Marcel fut du nombre (1). Il quitta quelques années après ce collège, et la maison de l'Oratoire, pour aller professer la rhétorique à Paris. Il paraît qu'il l'a enseignée dans les collèges des Grassins et de Lisieux. Etant dans celui-ci, il lui arriva une aventure qui doit avoir place ici (2). Il avait composé en latin l'éloge de M. le maréchal de Gassion, mort en 1647 d'un coup de mousquet qu'il avait reçu au siège de Lens, et était prêt de le réciter au public, quand un vieux docteur, qui faisait son occupation principale de lire toutes les affiches, surpris de voir celle qui marquait la harangue de Marcel pour les 2 heures après midi, courut s'en plaindre à M. Hermant, recteur de l'Université, et lui représentant qu'il ne fallait pas souffrir qu'on fît, dans une Université catholique, l'oraison funèbre d'un homme mort dans la religion prétendue réformée, le pria d'indiquer une assemblée pour en décider. M. Hermant, n'ayant pu la lui refuser, il fut décidé, à la pluralité des voix, qu'on irait sur le champ défendre à M. Marcel de prononcer le panégyrique de M. de Gassion. Jacques Des Périers, principal du collège de Lisieux, et Marcel, étant allés se plaindre à M. le Chancelier de France, ils furent renvoyés à la sentence du Recteur.

L'acte tiré des registres de la nation d'Allemagne en fait foi :

« 22 décembre 1647. Amplissimus Dominus Rector, habitis comitiis, ex concilio D. D,..

« Decamorum et quatuor procuratorum, prohibuit

(1) *Hist. de la ville de Rouen*, t. I, p. 555.

(2) *Dict. de Bayle*, au mot *Hermant*. — Godef., t. II, p. 754, 5e édition.

dicto Guill. Marcel, eloquentiæ professorem in collegio Lexoveo, declamare laudes et præconia demortui mareschalli nomine Gassion, quod prolixo programmate publico notum fecerat omnibus studiosis, sed quia res erat pessimi exempli et contrà religionem laudare hominem in hæresi mortuum, noluit Academia acquiescere instantissimis precibus dicti Marcelli, neque Domini Desperiers Gymnasiarchæ Lexoviæ, qui provocaverunt ad Dominum Seguier Franciæ cancellarium, qui eos auditos ad amplissimum Doctorem Rectorem hujus rei judicem remisit, et sic silentium illis impositum est. »

Les Catholiques en triomphèrent, dit Bayle malicieusement, faisant observer à tout le monde que dans l'almanach du célèbre Larrivey, entre les prédictions de ce mois-là même, il y avait écrit en gros caractères : *Latin perdu !*

M. Marcel a fait part au public de plusieurs harangues latines qu'il composa sur différents sujets pendant qu'il était professeur. Il quitta les fatigues du collège vers 1660, et revint dans sa patrie gouverner la paroisse de Basly, proche La Délivrande, qui lui avait été résignée dès 1646. A son arrivée, il fut nommé membre de l'Académie de Caen, qui se formait alors chez M. de Ségrais. On le retira de la campagne peu de temps après, pour le faire reparaître encore une fois dans les classes. Il fut nommé principal du collège de Bayeux à la place de M. Davauleau, et il en prit possession le 3 septembre 1664 ; enfin, dégoûté de ce genre de travail, il se retira dans sa cure en 1676, où il s'occupa à gouverner son troupeau, et à écrire sur toutes sortes de sujets. Il y avait beaucoup de Protestants à Basly et dans les environs. M. Marcel combattit si bien leurs erreurs qu'il en ramena plusieurs dans le sein de l'Eglise. Il était théologien, poète, orateur, et excellent humaniste. Il mourut le 10 avril 1702, âgé

d'environ 90 ans, muni des sacrements de l'Eglise, et fut enterré dans le chœur de son église.

Messire de La Luzerne-Garaby remarque que ce fut par le conseil et sur les exhortations de M. Marcel, que Georges de Brébeuf entreprit la traduction de *la Pharsale* de Lucain (1). Il était fort lié avec ce curé. Il lui adressa les vers suivants sur ce qu'il avait coutume de dater ainsi ses lettres : *F. Basiliensi eremo nostra.*

> Haud quidem eremus erit, quæ Basiliensibus agris
> Præsbytero assurgit nunc tibi culta domus.
> Pindum jure putem, consors ubi degere tecum
> Vatum, oratorum natio tota velit.

On trouve dans la bibliothèque du Chapitre de Bayeux une assez grande quantité de pièces fugitives tant en prose qu'en vers, de la composition de M. Marcel. En voici quelques-unes :

1° *Gratæ ih illustris^m^ Mæcenatem scientiæ, siue oratio panegyrica, dicta XX octobris pro instauratione scholæ archiepiscopalis.* A Rouen, in-4°, 1641 ;

2° *Guillelmi Marcelli rhethoris Lexovæi oratio pontificalis, sive divi Romani Rothomagensium antistitis, et venerandæ nationis, in Academia patroni solemne encomium.* Parisiis, in-12°, 1648 ;

3° *Pro restituta tranquillitate publica, et Ludovici regis à Deo-Dati et redditi exoptatissimo in urbem reditu, gratulatio panegyrica.* Parisiis, in-12°, 1651 ;

4° *Regis à Dio-Dato, Pio, Clementi, Victori, Augusto, ab expeditione Aquitanica in urbem reduci : pro rebus domi compositis, clusis hostium in fallaci pacis mentione dolis, etc. et suavissimi Valesiorum duci auspicato natali, oratio panegyrica.* Parisiis, in-12°, 1651 ;

(1) *Miscel. Antonii Luzer. Garabaii,* p. 150, 82.

5° *Medicus Deo similis, oratio panegyrica.* Parisiis, in-12°, 1652 ;

6° *La seureté catholique, ou abrégé de controverse par les marques de la Vraye Eglise.* A Caen, in-12°, 1661 ;

7° *Oraison funèbre de messire Odet d'Harcourt, comte de Croisy, maréchal des camps et armées de S. M.* A Caen, in-4°, 1662 ;

8° *Harangue faite à Mgr l'Illustrissime et Reverendissime François de Nesmond, évêque de Bayeux, sur le sujet des conférences établies dans son diocèse,* prononcée au palais épiscopal, le samedi 20 mai, in-4° ;

9° *La censure de la censure des tièdes, ou remarques sur deux sermons du sieur Dubosq, ministre, prêchés à Charenton,* et par lui fait imprimer sous le titre de : *La censure, et de la condamnation des tièdes.* A Caen, in-12°, 1670 ;

10° *Relation de ce qui s'est passé en la canonisation de saint Pierre d'Alcantara, en l'église des Cordeliers de Caen.* A Caen, in-4°, 1671 ;

11° *Histoire de la solennité de la canonisation de saint François Borgia, 3e général de la Compagnie de Jésus,* célébrée à Caen, dans l'église des PP. Jésuites. A Caen, in-4°, 1672 ;

12° *De bello ab Hispanis Galliæ indito, mundi admirantis indignatio ac dolor, an gratulatio.* Cadomi, in-4°, 1673 ;

13° *Clementia Victrix, sive Regiæ ad Batavos litteræ, compulsorium ad pacem.* Cadoni, in-4°, 1678 ;

14° *Histoire de la suppression du prêche de Basly, ou deux lettres écrites sur ce sujet,* in-12°, 1680 ;

15° *Le Bon Ménage, ou malheur d'autrui, ou récit*

de l'incendie arrivé depuis peu à Basly, etc. A Caen, in-12°, 1684;

16° *Eloge funèbre à M. de La Vigne, curé de Saint-Pierre, de Caen*, en latin, in-4°, 1684;

17° *Lettre du sieur curé de Basly sur la conversion de messire du Rosel, à un sien amy*, in-4°, 1685;

Messire Marcel avait pour frère Pierre Marcel qui, dans ses écrits, se qualifie : professeur de rhétorique au collège de Montaigu, à Paris, et académicien. Il est auteur :

1° *Clarissimi doctissimique viri D. D. Roberti Davauleau, insignis ecclesiæ Bajocensis canonici, celeberrimi ejusdem urbis collegii gymniarsiarchæ meritissimi*, etc., *summo totius urbis ac ferè orbis dolore vitâ nuper functi, apotheosis.* Parisiis, in-4°, 1664;

2° *Illustrissimi ac Reverendissimi principis Harduini de Péréfixe de Beaumont, Parisiensium archiepiscopi, carmen epicedio-panegyricum.* Parisiis, in-4°, 1671. Il est dédié à Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux.

Jean Masson fut nommé principal du collège de Bayeux, sur la démission de M. Marcel. Il prit possession de la prébende de Grisy le 4 mars 1677. Nous avons de lui plusieurs pièces de vers latins : 1° *Extemporalis gratulatio R. P. Pillon Bajocis summo omnium applausu concionanti ;* et l'épitaphe de ce religieux mort à la fin de son avent en 1652; 2° *Sur l'arrivée de messire Claude Pellot, premier président de Normandie à Bayeux, en 1678*; 3° Une autre pièce adressée à Pierre Le Guerchois, conseiller du Roy, avocat général de Rouen, sur le Melon, in-4°, 8 pages. Il mourut en 1681.

François Le Chartier, né à Vire, prêtre de l'Oratoire, curé de Bourigny, et principal du collège de Bayeux

après Jean Masson. Il prit possession de la prébende de Grisy le 11 juin 1681, et la quitta avec la principalité en 1685 pour la prébende de Brécy, dont il fut pourvu dans la même église. Il a composé plusieurs pièces de poésies et d'éloquence qui ont été fort estimées. Il était frère utérin du célèbre père de La Coquerie, prêtre de l'Oratoire. Il mourut à Bayeux en 1690.

Pierre Le Chartier, prêtre de l'Oratoire, frère du précédent, lui succéda dans la principalité de Bayeux et dans le canonicat de Grisy. Il s'en démit en 1690. Il cultiva aussi beaucoup les belles-lettres, comme on peut en juger par plusieurs pièces en vers et en prose qu'il a composées, et qui ont mérité l'approbation des connaisseurs. Il mourut à Bayeux en 1701.

Nicolas de Grimouville-Larchant, né à Bayeux, paroisse de Saint-Sauveur, vers 1666, d'une ancienne famille qui a produit 2 chevaliers des Ordres du Roy; donna, dès sa jeunesse, des preuves d'un goût singulier pour la poésie latine, et le fortifia par la lecture de tous les anciens auteurs qui ont excellé dans ce genre. On dit qu'il s'y était tellement accoutumé qu'il s'exprimait souvent en vers dans la conversation sans s'en apercevoir. L'étude, jointe à la fécondité de son génie, le firent bientôt connaître et rechercher des gens d'esprit. A peine fut-il ordonné prêtre, qu'on le nomma à la place de M. Le Chartier, principal du collège, en 1690. Ce fut même à la recommandation de celui-ci qu'il obtint cet emploi. Il composa la plupart des pièces latines que les écoliers représentaient à la fin des classes. Il s'attira, en 1706, une lettre de cachet portant interdiction de son emploi jusqu'à nouvel ordre, par la liberté qu'il se donna

dans une pièce qu'il fit représenter, de caractériser les chanoines, ses confrères, et l'évêque même. Cette pièce fut représentée publiquement dans le collège sous des noms empruntés, et en présence de ceux qui en étaient le sujet. J'ai entendu d'un des acteurs, depuis un des plus célèbres curés de Bayeux (1), que l'illustre M. Foucaut, intendant de Caen, la trouva si belle qu'il la fit imprimer à ses frais. Messire Larchant se retira dans sa terre de Vaux-sur-Seulles, et obtint, en 1711, la cure de ce lieu. Il se démit alors de son titre de principal en faveur de M. Delauney, qui avait régenté le collège pendant son interdiction. Il se livra tout entier aux fonctions de son ministère, sans négliger pourtant l'étude des belles-lettres qui ont toujours fait son ambition. Il termina sa carrière avec une constance héroïque et chrétienne au mois de mars 1736, et fut enterré dans son église paroissiale. On a de lui une traduction en vers latins, qu'il fit étant jeune, du *Philotamus* de l'abbé de Grécourt. La copie en étant tombée ès-mains de cet abbé, il la fit imprimer vers 1718. Une géographie entière et la vie des saints ; des tragédies et comédies en vers latins ; plus de 150 sermons ; et quantité de pièces fugitives qui sont demeurées manuscrites entre les mains de M. de Grimouville-Larchant, son neveu, seigneur de Martragny, capitaine au régiment d'Orléans cavalerie, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis.

Gilles de Launay, prêtre, né en la paroisse de Saint-Ouen-des-Besaces, fut appelé à Bayeux pour professer la rhétorique à la place de messire Larchant. Nommé le 6 octobre 1706, dans l'Assemblée des députés du Chapitre, des officiers municipaux, et en présence de

(1) M. Le Guédois, curé de Saint-Malo.

Mgr l'Évêque, il n'eut le visa pour l'office de principal que le 2 juillet 1707, et pour la prébende de Grisy qu'en 1711, par la démission du précédent. Son goût dominant était pour les sciences abstraites, comme la physique, l'astronomie, l'algèbre et la géométrie. Il possédait assez les langues grecques et latines pour en connaître toutes les beautés. Il faisait aisément les vers latins. On en peut juger par plusieurs petites pièces qu'il a mises sous la presse, et dans lesquelles il règne beaucoup de sel et d'harmonie. Mgr de Lorraine, évêque de Bayeux, l'honora de son amitié. Il n'eut pas la même faveur sous Mgr de Luynes, qui succéda à Mgr de Lorraine en 1729, parce que, s'étant engagé dans les disputes du Jansénisme sous le précédent épiscopat, il continua de même sous le suivant, et refusa de souscrire à la bulle *Unigenitus*. Il fut obligé de sortir du collège en 1731 par une lettre de cachet. S'étant retiré à Paris, il entra dans la maison d'un seigneur pour prendre soin de l'éducation de ses enfants. La chimie avait toujours eu pour lui un grand attrait. Il y consacrait la meilleure partie de ses vacances. Ce fut la cause de sa mort. Comme il travaillait à une expérience dans sa chambre, il fut étouffé, en 1749, par la vapeur de la matière qu'il avait mise sur le feu.

Charles-François Buffard, prêtre, originaire de Fresne au doyenné de Condé-sur-Noireau, professait la rhétorique à Caen au collège du Bois, lorsqu'il fut nommé à la place de M. Delaunay. Il prit possession de la prébende de Grisy le 6 d'août 1731. Il mourut d'une maladie de langueur le 16 décembre 1753, âgé d'environ 55 ans. C'est le premier chanoine dont on a annoncé le décès, suivant une délibération du Chapitre, par la grosse Trémonde, au lieu que auparavant on sonnait la Mortelle,

qui a été réservée pour les chapelains et les officiers de l'église.

Jean-François Viel, prêtre, né à Fraville près Valognes, aux environs de Carentan, fut nommé principal du collège en 1753, pendant la vacance du siège. Il a professé les humanités au collège d'Harcourt, à Paris, et la rhétorique à Coutances. Mort en juin 1779.

Le Carrefour de Saint-Flocel, au Nord du faubourg Saint-Jean, tire son nom d'une ancienne paroisse qui était dans le même quartier et qui fut réunie à celle de Saint-Jean par décret de Mgr de Nesmond, le 28 mai 1709. L'église de Saint-Flocel était située à l'extrémité du Mont-Phaunus, en deça du champ où l'on tient la foire des Trépassés. Une vieille tradition porte qu'elle avait été bâtie par saint Vigor, évêque de Bayeux, au VI^e^ siècle. Il paraît par le procès-verbal de l'Official dressé 2 jours avant la réunion, que cette église était dans le plus pitoyable état, n'y ayant point de contre-table au grand-autel, le chœur n'étant éclairé que par 2 petites croisées dont les vitres étaient rompues ; qu'il n'y avait de lambris qu'au-dessus de l'autel, que le ciboire était d'étain, qu'il n'y avait point de soleil, point de sacristie, point d'ornements, qu'une chasuble de port (?) de Paris, et un petit calice. Le cimetière était sans clôture, le revenu du trésor ne consistait que dans 2 boisseaux de froment, et celui de la cure dans la dîme de tout le terroir, de valeur de 25 livres de rente, dans 50 livres tant en rente qu'en maison, et enfin dans 32 boisseaux de froment qui provenaient du fond d'une confrairie de Tous-les-Saints, aux charges de 4 messes par semaine (1). Tels furent les motifs qui déterminèrent l'évêque à la réunion, avec le

(1) Registre de l'évêché.

consentement des prieurs et religieux de Saint-Vigor, patrons de Saint-Flocel, et du chanoine de Saint-Germain, patron de Saint-Jean. La dernière messe y fut célébrée le mardi de l'octave du Saint-Sacrement. Lors de la démolition de cette église, on trouva en terre des tombeaux rangés quatre à quatre, et des pots pleins de charbon à côté. Le fond et le cimetière ont été fieffés en 1758 à un particulier qui vend le sable qu'on en tire.

Le Carrefour de Saint-Georges, situé au Midi de Saint-Jean, a une dénomination qui vient d'une pareille cause. Son territoire fait aujourd'hui partie de la paroisse de Saint-Exupère. L'église était sur l'emplacement qu'occupent les filles de la Providence, proche l'Hôpital-Général. Elle était très ancienne. Il en est fait mention comme d'une paroisse déjà existante en 1034, dans la chartre de fondation de l'abbaye de Cerisy. Le patronage fut aumôné à cette abbaye par le duc Robert, son fondateur. Cette église tombait en ruines. Le revenu de la cure était très modique. Mgr de Nesmond l'interdisit en 1680, et transféra son office à Saint-Exupère. Pour faciliter l'union des 2 cures, il échangea en 1700 le patronage de Saint-Georges pour une des 2 portions de Rousseville avec M. de Vendosme, abbé de Cerisy. Le Chapitre de Bayeux s'est opposé longtemps à l'union; il n'a donné son consentement qu'en 1754. Le décret de Mgr de Rochechouart pour cet objet est du mois de juillet de la même année.

Les sœurs de la Providence furent établies dans l'église de Saint-Georges, peu de temps après son interdiction, par M. Baucher, chanoine de Bayeux, à charge non seulement d'apprendre à lire et écrire aux petites filles, mais encore de diriger une manufacture de dentelles qui y fut mise. On lit cette inscription en caractères d'or sur un

marbre au-dessus de la porte : « Messire Raymond Baucher, prêtre, scholastique et chanoine de La Vieille en l'église de Bayeux, a fait bâtir cette maison pour faire 2 retraites par an aux pauvres femmes et filles de ceste ville et faubourgs, et pour loger les sœurs des écoles et y tenir leurs classes. Il mourut le 20 d'octobre 1709, âgé de 72 ans, et fut regretté surtout des pauvres auxquels il a procuré beaucoup de biens. *Jucundus homo qui miseretur et commodat*, ps. 111. »

Messire Baucher, né à Bayeux, paroisse Saint-Sauveur, en 1637, d'une famille honnête, eut une place de chapelain dans l'église de Saint-Nicolas-des-Courtils. Il fut ensuite promoteur du diocèse, aumônier et secrétaire de Mgr de Nesmond, qui lui donna une prébende et la scholastique. Ce prélat, qui se connaissait si bien en gens de probité, le nomma économe et receveur de l'évêché. Il n'employait jamais son argent sans avoir consulté M. Baucher auparavant. C'était en effet un ecclésiastique autant désintéressé qu'il avait d'affection pour les pauvres et la décoration des églises. Il a possédé successivement plusieurs prébendes, et son prélat, qui connaissait son zèle, ne lui donnait à dessein que celles dont il savait que les églises qui en dépendaient étaient pauvres et mal décorées. Il donna les piliers de marbre noir qui soutiennent le pupitre de la cathédrale. Il fonda, en 1707, la messe de la Bonne Mort, qui fut chantée pour la première fois audit an, le 14 janvier, dans le chœur, et une pareille messe à la chapelle des petits vicaires. Il donna 25 livres de rente pour la première, et 3 livres pour la seconde. Il remit le 25 août 1709 ses bénéfices à Mgr de Nesmond, qui donna la prébende de La Vieille à Pierre Baucher, son neveu. Il a été enterré en l'église de Saint-Nicolas, dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Son épi-

taphe, gravée sur une pierre bleue, contient ces mots qu'il avait composés lui-même :

« Hic jacet Raymundus Baucher presbyter, scholasticus ecclesiæ cathedralis Bajocensis, tumulatus cum caris patrentibus, die 21 octobris, anno Domini 1709, ætatis suæ 72. »

On avait conservé le corps de l'église Saint-Georges pour servir de salle de travail; mais, par l'imprudence des ouvriers qui travaillaient au pied des murs sans en avoir étayé les fondements, ils fondirent subitement le 12 avril 1752, et enveloppèrent sous leurs ruines près de 120 filles qui travaillaient. Il y en eut 14 écrasées et 70 blessées. Il n'en serait peut-être échappé aucune sans le prompt secours qu'on y apporta. La salle, allongée de 10 pieds, a été rebâtie à neuf par les soins et en partie aux frais de M. Hugon, vicaire général et supérieur de cette maison qu'il affectionnait beaucoup, et il a augmenté de 100 filles le nombre des ouvrières. Il y payait encore pension pour 12 pauvres petites demoiselles qui étaient nourries et instruites aux devoirs de la Religion et du travail. Cette salle fut bénie le 12 avril 1753.

Il y a 3 autres faubourgs qui portent les noms des paroisses qui y sont fondées : Saint-Loup, Saint-Patrice et Saint-Laurent.

Le faubourg Saint-Loup, au Midi de la cité, est fort long et dans une agréable position. L'église paroisssiale étant dans la campagne, cette partie-là est appelée Saint-Loup-Hors, tandis que le faubourg est nommé Saint-Loup-Sur. C'est là où sont situés l'église Notre-Dame de La Poterie, le couvent des Cordeliers et celui des Bénédictines.

Proche l'église de La Poterie, il y a, de même qu'à Saint-Exupère, une école des sœurs de la Providence, et

une manufacture de dentelles. C'est une des plus belles maisons de leur congrégation. On en est redevable aux libéralités de M. Suhard de Loucelles, vicaire général du diocèse, et de Mlle de Scelles-Létanville, sa tante, qui, en mourant, laissa une somme considérable pour cette entreprise. Les sœurs ouvrirent leur école le 9 d'octobre 1747. La maison n'a été achevée que 3 ans après.

Contre l'église des Cordeliers, il y a un magnifique calvaire qui a été élevé aux frais des citoyens, en faveur desquels on a aussi établi, sous le même nom, une confrérie dans cette église. Ce monument de leur piété est une suite de la mission dont les PP. d'Irlande, Langegu et Mayet firent l'ouverture le 1er de janvier 1747. Dieu bénit leurs travaux. L'esprit du Christianisme sembla se rallumer dans tous les cœurs, et le bon exemple enleva à l'hérésie 30 soldats du régiment de Berwick, alors en garnison ici, qui abjurèrent entre les mains de l'abbé de Graville, vicaire général. Pendant ce temps-là, on bâtissait le calvaire, dont la première pierre fut posée par cet abbé le lundi 20 février. Il bénit le 27 mars suivant la croix, qui, avant d'être placée, fut portée processionnellement autour de la ville.

Le lundi 30 mars, tout le clergé séculier de la ville, 35 ordinants du séminaire, et l'abbé de Graville à la tête, partirent en corps sur les 2 heures de relevée, de l'église Saint-Sauveur pour se rendre aux Cordeliers. Les officiers de Berwick y étaient déjà arrivés avec une compagnie de grenadiers. Après une courte exhortation que fit le P. d'Irlande sur l'objet de la procession, on chanta 3 fois *O crux ave* pour se disposer à partir. La marche était ouverte par un détachement de grenadiers, la baïonnette au bout du fusil. Venaient ensuite les pères Cordeliers, leur croix à la tête, et les croix des paroisses.

Après eux marchaient 12 ou 15 personnes qui portaient la chaire à prêcher, et d'autres qui portaient 2 grands tréteaux couverts de tapisserie. Paraissait ensuite la croix du calvaire, portée par 50 hommes, et escortée par 4 grenadiers qui avaient un tambour à leur tête. Elle était suivie de 6 personnes qui portaient une espèce de carreau couvert d'un tapis violet. Ce carreau et les tréteaux étaient destinés à recevoir le calvaire dans les haltes qu'on fit durant la procession. Après cela, venaient 12 acolytes qui, trois à trois, encensaient alternativement pendant la marche. Ils étaient précédés de 2 jeunes gens qui portaient de l'encens sur 2 plats d'argent. Ce cortège était accompagné de 40 jeunes ecclésiastiques qui avaient chacun un cierge à la main. Il était suivi du reste du clergé en grand nombre, qui chantaient des hymnes en l'honneur du calvaire, et cette marche était fermée d'un second détachement de grenadiers conduits par leurs officiers.

On fit deux pauses : vis-à-vis de la cathédrale, et devant l'église de Saint-Sauveur. A la première, le père d'Irlande fit un discours sur les souffrances et la mort de Jésus-Christ ; à la deuxième, sur les souffrances de la vie également utiles aux justes et aux pécheurs. Ces discours furent suivis de l'adoration de la Croix tant par le clergé que par le peuple. La croix fut portée : 1° depuis les Cordeliers jusqu'à la cathédrale par les soldats de Bervick, d'où ils se séparèrent sur 2 lignes extérieures pour garder le clergé de la foule incroyable qui se trouva dans les rues. Les bourgeois prirent leur place, et la portèrent jusqu'à Saint-Sauveur. Les jeunes gens leur succédèrent et la portèrent jusqu'aux Cordeliers. On tendit devant les maisons par où passa la procession, comme on fait à la fête de Dieu.

De retour aux Cordeliers, on plaça la croix dans la nef sur les tréteaux. L'abbé de Graville, monté sur une es-

pèce d'échafaud au bout de la croix, donna la bénédiction avec le Saint-Sacrement, et le tout fut terminé par un cantique d'actions de grâces.

Le vendredi 24 mars au soir, on plaça le calvaire dans le lieu de sa destination. Le lendemain, jour de l'Annonciation, on en célébra la fête avec grande pompe. Le dimanche suivant, jour des Rameaux, le Chapitre de la Cathédrale alla en procession rendre ses hommages à ce nouveau calvaire. Quelques paroisses de la ville, sur la permission des supérieurs, y firent des neuvaines, et la mission ne finit qu'aux fêtes de Pâques.

Les personnes qui s'étaient associées pendant la mission, demandèrent de s'unir par des liens plus étroits dans une confrérie approuvée. Mgr de Luynes retenu alors à la Cour par sa charge d'aumônier de M^me^ la Dauphine, ratifia le projet qui en avait été dressé par l'abbé de Graville. On envoya à Rome une supplique pour obtenir une bulle d'indulgence en faveur de cette confrérie, laquelle fut approuvée par l'évêque, qui désigna, pour le jour solennel de cette confrérie, le dimanche le plus proche de la fête de l'Exaltation de Sainte-Croix. Le bref apostolique est daté du château de Gandulphe, diocèse d'Albe, le 16 juin 1747, et le mandemement d'approbation du 28 avril 1748.

Le faubourg Saint-Patrice, au Nord-Ouest, a une grande étendue. Aussi contient-il, outre l'église de la paroisse, les couvents des Ursulines et de la Charité, et la place du Marché.

Cette place est fort grande, plus longue que large, et garnie à un bout d'une double ceinture d'arbres qui forme en carré une promenade agréable. On y voyait, il n'y a que quelques années, l'ancienne chapelle de Saint-

Michel qu'on prétend avoir été bâtie par saint Regnobert. Sa vétusté ne permettant plus d'y faire l'office décemment, Mgr de Nesmond, par décret du dernier juin 1698, du consentement de Denis Hallé qui en était titulaire, en transféra l'office et le titre dans l'église cathédrale. Elle se trouvait dans l'alignement des arbres qui y sont plantés, et qu'il a fait abattre totalement en 1737, avec la maison qui lui était contiguë. Le plan de Bayeux, levé en 1673 par Me Jollain, marque qu'il y avait vis-à-vis de cette chapelle un amphithéâtre de pierre qui servait à l'exécution des gentilshommes condamnés à perdre la tête.

Cette chapelle me fournit l'occasion de parler d'un pélerinage fait au Mont-Saint-Michel, que je crois devoir rapporter ici (1). Le dimanche 23 juin 1647, 80 jeunes gens de cette ville de Bayeux entreprirent de faire le voyage du Mont-Saint-Michel. Ils prirent pour leur capitaine Pierre Hélyes, écuyer, sieur de La Noë, fils de messire Guillaume Hélyes, écuyer, sieur de La Fosse, et pour porte-enseigne N. de Perceval, écuyer, sieur de La Bouffardière. Composés par dizaines, ils avaient un prêtre à la tête de chaque dizaine, et un choriste pour porter la croix. Les prêtres, au nombre de 10, dirent la messe avant que de partir, dans la chapelle de Saint-Michel-du-Marché, et, à 6 heures, M. du Parc, chancelier de la Cathédrale, frère du sieur de La Noë-Hélyes, officia à une haute messe qui fut chantée en musique et à laquelle tous les pèlerins communièrent. Ils partirent tous après cela deux à deux, ayant un javelot à la main, le tambour battant et chantant les litanies. Ils allèrent droit à Thorigny, où M. de Matignon et M. le Duc son fils, les virent passer, et en reçurent gracieusement le salut, et de là à Tessy,

(1) Journal du sr de La Bertinière, adt.

où ils couchèrent. Le lendemain ils allèrent à Villedieu et à Avranches, où ils furent reçus avec toutes sortes d'applaudissements. Les canons de la ville tirèrent; le Chapitre de la Cathédrale les conduisit dans son église, et y fit chanter le *Te Deum* en musique et avec l'orgue. Le lendemain, ils allèrent au Mont et y reçurent tous les honneurs possibles du lieutenant du Gouverneur. Il permit au capitaine d'y entrer l'épée au côté, l'enseigne haute et le tambour battant. La compagnie en fut extrêmement satisfaite, vu que dans une place comme celle-là, les étrangers n'y avaient jamais entré en tel ordre. Cela fait, ils chantèrent une messe en musique, et y communièrent tous intégralement. Ils en repartirent sur les 3 heures d'après midi et vinrent séjourner à Avranches, d'Avranches à Coutances, et de Coutances à Saint-Lô où le collège de la Mère-Église, avec la croix et la bannière, les échevins et les principaux de la ville allèrent les recevoir à un quart de lieue loin. Ils arrivèrent à Bayeux le vendredi, sixième jour de leur voyage, sur les 6 heures du soir, tous en bon ordre. Ils trouvèrent au village de Montmirel quantité de bourgeois sous les armes, et à l'église Saint-Loup M. le Chancelier de la Cathédrale qui, comme il les avait accompagnés jusque-là en partant, les reconduisit chantant les litanies jusqu'à l'église cathédrale. Ils n'y trouvèrent aucun prêtre pour les recevoir, ce que la compagnie et le public trouvèrent fort étrange. Ils allèrent de là par le château où le Gouverneur, quoique présent, ne se mit point en peine de faire tirer les canons, ce qui irrita grandement la jeunesse. Enfin, ils terminèrent leur voyage à la chapelle de Saint-Michel, où ils chantèrent pendant une heure le *Te Deum* et quantité d'autres prières. Cela fait, ils furent tous en corps conduire leur capitaine en

son logis, puis messire de La Bouffardière chez M. du Vivier-Maloisel, où il fait sa résidence.

Le faubourg Saint-Laurent, composé de la paroisse de ce nom et de celle de Saint-Ouen, est le plus petit de tous. Il est placé au Nord de la ville et dans un fond.

C'est là où sont situées les casernes qui y furent établies pendant la régence de M. le duc d'Orléans. Situées sur la place aux Pommes, au bout de la rue des Bouchers, on les appelle encore Le Louvre, du nom de l'auberge qui y était auparavant. L'intérieur de ce bâtiment fut bâti à neuf en 1757 des matériaux du vieil Hôtel-de-Ville et de la chapelle Saint-Michel du marché. La belle porte d'entrée et le côté qui donnent sur la rue Saint-Laurent, sont de l'année 1751. Ce lieu est très ancien ; en creusant les fondements de l'intérieur, on trouva dans terre quantité de médailles, dont plusieurs étaient frappées au coin de Jules César et d'Auguste.

C'est là encore où est placée la manufacture d'étoffe dont on doit l'établissement au zèle patriotique de feu M. Hugon, vicaire général du diocèse. MM. les Officiers de ville, sur les exhortations de ce grand vicaire, achetèrent sous son nom l'emplacement de cette maison et le terrain qui est autour, des héritiers de Mme Piedouë, veuve de messire d'Hermerel, ancien vicomte de Bayeux. Le contrat en fut passé devant les notaires de Caen le 1er juillet 1752 pour la somme de 4,600 livres, aux charges de payer chaque année une rente de 22 sols au seigneur de Campigny, et une autre de 20 sols au séminaire de Bayeux. La grande salle a 100 pieds de long sur 30 de large. La première pierre y fut mise le 22 mai 1753 par M. Hugon, qui conduisit lui-même cet ouvrage.

VICOMTÉ

La ville de Bayeux, sous les rois de la première et deuxième race et sous les ducs de Normandie, portait le titre de comté, et ses comtes prenaient communément la qualité de comte de Bayeux ou du Bessin. On pense bien que sous les rois de France, ce comté ne se donnait qu'à vie tout au plus par le souverain qui se retenait toujours la liberté de révoquer cette gratification quand il lui plaisait. Mais il n'en fut pas de même sous les ducs; le comté de Bayeux, comme les autres comtés de Normandie, dut être héréditaire dès son principe, et la faiblesse du souverain n'eut point de part à sa création. Ce comté, ainsi que les autres, eut pour origine la distribution libre et volontaire que fit le duc de Rollon de cette province, après en avoir fait la conquête, aux seigneurs qui l'avaient accompagné dans ses expéditions militaires. C'était donc une libre concession du prince, et la juste récompense du mérite et des glorieuses actions de ses officiers, qui avaient si souvent exposé leur vie pour sa conquête.

Ce souverain, prévoyant que ses comtes seraient souvent avec lui en temps de paix ou de guerre, il leur donna des lieutenants pour gouverner et commander à leur place pendant leur absence, lesquels lieutenants on appela vicontes, et il prenait, pour remplir ces charges, les seigneurs les plus qualifiés et du plus grand mérite.

Ces premiers vicontes de dignité étaient bien différents des vicontes que nous avons eu de notre temps. Ceux-ci furent établis depuis en chaque domaine du prince pour régler les affaires des peuples, au lieu que les vicontes du premier ordre et de dignité que le duc faisait, étaient les seigneurs les plus grands et les plus braves du pays, tels que : Bernard Le Danois, comte d'Harcourt, l'un des

tuteurs laissés à Richard Ier par le duc Guillaume Longue-Épée, son père, et qui est appelé dans l'histoire, viconte et gouverneur de Rouen; Noël, seigneur de Saint-Sauveur, qui était viconte de Cotentin, et Ranulf Meschin, dit Briscard, viconte de Bayeux, qui fut gouverneur d'Evreux en 1124.

La Basse-Normandie était alors partagée en 4 grands comtés : le Bessin, le Cotentin, l'Hyesmois et l'Avranchin. Le comté du Bessin tenait le premier rang. On lui donne environ 13 lieues dans sa longueur, et presque autant dans sa plus grande largeur, y compris le Bocage qui en faisait partie. Bayeux était son principal lieu. Son étendue et la quantité de vassaux qui en relevaient, devaient actuellement donner une grande autorité à ses comtes; aussi, tenaient-ils un rang distingué parmi les grands de Normandie. Il n'est pas possible de donner une liste exacte de ces comtes. Voici ceux qui ont échappé à l'oubli.

Bérenger, comte de Bayeux ou du Bessin, perdit glorieusement la vie à la prise de cette ville, vers 880.

Bothon ou *Boson*, un des principaux chefs de l'armée de Raoul, eut le comté de Bayeux en partage. Il en fut gratifié par ce prince à qui le roi Charles-le-Simple avait été forcé, en 912, de céder la Normandie.

Raoul, allié de la maison ducale, fut comte de Bayeux et d'Ivry à la fin du même siècle. Il eut 2 fils : Hugues et Jean, surnommés de Bayeux. Le premier devint évêque de Bayeux, et le second, évêque d'Avranches, puis archevêque de Rouen.

Regnault, comte de Bessin, au siècle suivant, forma, avec Néel, viconte de Cotentin, et plusieurs barons, le

dessein de détrôner le duc Guillaume à cause du défaut de sa naissance. La bataille que les conjurés perdirent au Val-des-Dunes en 1036, mit fin à la révolte, et, selon toute apparence, elle éteignit le titre de comte du Bessin; car depuis ce temps là on n'en voit plus dans l'histoire.

Par la suite, on donna une autre forme à la manière de rendre la justice. La Normandie fut divisée en 7 grands bailliages. Chaque bailliage en 4 vicontés, et chaque viconté en un certain nombre de sergenteries. Les vicontes nommés par le Roi, furent les juges du premier ressort, desquels on appelait aux baillages. C'est pour cette raison que les lieutenants généraux des baillis sont encore obligés de tenir leurs assises de 6 semaines en 6 semaines dans le siège de chaque viconté.

La juridiction du viconte, et le titre, ont été réunis par édit du Roi, en 1742, à celle du bailliage.

Avant son extinction, elle se tenait dans l'enclos du bailliage, et était composée du viconte, du lieutenant général, du lieutenant particulier, de 5 assesseurs, dont 2 étaient certificateurs des criées de décret, du procureur du Roi, ou substitut de M. le Procureur général du roi, et du greffier.

Son district est borné : au Levant, par la rivière de Seulle et la viconté de Caen; au Midi, par celles de Vire et de Saint-Lô; au Couchant, par les Vey et celle de Carentan, et au Nord par la mer.

Ranulphe ou *Renoulp*, viconte de Bayeux, épousa Alix, fille naturelle de Richard, III^e^ duc de Normandie, qui mourut en 1028 (1). Il paraît comme témoin à plusieurs chartres et donations faites à l'abbaye de Cerisy,

(1) *Hist. des gr. offic.* t. II, p. 469.

du temps de Guillaume-le-Conquérant et d'Odon, évêque de Bayeux (1).

Ranulfe Meschin, dit *Bricsard*, viconte de Bayeux, paraît parmi les seigneurs renommés en Normandie depuis Guillaume-le-Conquérant jusqu'à Philippe-Auguste. Il est qualifié comte de Cestre ou Chester, de Carlisle et de Cumberland. Il épousa Lucie de Leicestre et en eut Aveline de Cestre, mariée à Richard, III^e^ du nom, comte Clare et d'Hertford, gouverneur du pays de Galles, et l'un des plus puissants seigneurs de son temps, malheureusement assassiné par les Gallois en 1136 (2). Ranulfe, viconte de Bayeux, n'abandonna jamais le parti de son Roi; la perfidie n'altéra point sa gloire et son mérite durant les tempêtes qu'occasionna la rebellion en Normandie, pour mettre sur le trône ducal Guillaume, fils de Robert Courteheuse. Il contint toujours Bayeux et Caen dans leur devoir. Il eut en 1121 le comté de Cestre et toutes les richesses de Richard, comte de Cestre, comme sorti de Mahaud, sœur du comte Hugues. [Richard, comte de Cestre, et Mathilde, sa femme, nièce du Roi et sœur de Thibault, comte de Blois, avaient péri l'année précédente avec Guillaume Adelin, fils du roi Henri] (*Hist. de Normandie*, p. 321.) Il fut établi gouverneur d'Evreux en 1123. Lui et Guillaume d'Eu, son cousin, donnèrent en 1124 un combat près le Bourg-Thouroude contre ceux qui favorisaient le parti de Guillaume Cliton, prince de Normandie, et les défirent. Ils y firent entre autres prisonniers, Amaury de Monfort, comte d'Evreux,

(1) *Hist. de Normandie*, par Dumoulin, p. 107.
(2) *Hist. des gr. offic.*, t. II, p. 483.

chef du parti de ce prince (1). Valeran, comte de Briosne, était du nombre de ceux qui furent battus.

Adam de Moustier, viconte de Bayeux en 1270.

Laurent Nicolle, viconte de Bayeux en 1318.

Raoul Momelin, viconte de Bayeux, tint les assises en 1335, auxquelles il fut passé un accord entre le prieur et les religieux de l'Hôtel-Dieu de cette ville, et Geoffroy de Beaumont, au sujet de plusieurs années d'arrérages d'une rente de 50 sols qu'ils avaient à prendre sur une maison à Saint-Sauveur, et que Jean de Beaumont, clerc, citoyen de Bayeux, avait reconnu leur devoir à cause d'elle, par acte passé au mois de novembre 1286 (2).

Robert Bitot, viconte de Bayeux, tint les plaids le samedi avant la Saint-Clair, 1339.

Godefroy d'Harcourt, seigneur de Saint-Sauveur, est qualifié, dans un titre, viconte de Bayeux pour l'année 1347. Serait-ce le même qui passa en Angleterre et défendit les intérêts du roi Edouard, contre sa propre patrie.

Aubery de Crépon, viconte de Bayeux en 1362. Il était fils de Jean de Crépon, bailli de Caen.

Renier Le Coustelier, viconte de Bayeux. Raoul Payen, son lieutenant général, tint les plaids le 10 juin 1364. Ce viconte fut depuis grand bailli de Caen.

Guy Chrétien, chevalier, seigneur de Sommervieu et de Bazenville, viconte de Bayeux. Il devint depuis bailli

(1) *Hist. des gr. offic.*, t. II, p. 495. — *Hist. de Norm.*, p. 123.
(2) Cartul. Domus Dei, fol. 52.

de Caux et de Gisors, et est ainsi dénommé dans l'Echiquier de Pâques de l'an 1390. Il est inhumé dans le chœur de l'église des Cordeliers de Rouen, alors église paroissiale sous le nom de Saint-Clément, proche Marie de Clère, sa femme (1).

Guillaume de Boullegnie, viconte de Bayeux. Il appert, par une quittance du 4 avril 1377, que Jean Coney reçut 100 sols pour avoir fait la dépense de Guillaume de Boullegnie, viconte de Bayeux, et de Jacques Mosque, qui, par le commandement de sire Jehan Le Mercier, général conseiller du Roi notre sire, sur le fait des aides de la guerre, allèrent de Bayeux à Caen le premier jour de ce présent mois d'avril pour les affaires touchant le profit de la ville de Bayeux, et mêmement pour avoir lettres de lui, comme ayant pouvoir à ce que les entremetteurs et commandeurs sur le fait des ouvrages de la ville puissent faire ouvrer, et faire les fossés et douves devant Saint-Vigoret, auquel lieu il souloit avoir 2 moulins auprès de la closture, comme aussi au milieu de la douve des fossés, en quoi il y a encore grandes masses de matières.

Jean Le Prévost, son lieutenant général, tint les plaids le 27 de novembre 1337.

Guillaume Robin, son lieutenant général, tint aussi les plaids le 5 de novembre 1379.

Laurent Le Hallé, viconte de Bayeux. Jean Baillache, son lieutenant général, est cité dans un mandement de lui du 15 février 1388 (2). Il tint les plaids le vendredi 8 mars 1391 (3).

(1) *Hist. Harc.*, t. I, p. 594-595.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1022.
(3) Cartul. dom. dei Bajoc. p. 30, fol. vers. ib. p. 31.

Simon de Cully, seigneur d'Anisy, viconte de Bayeux en 1395 (1). Il était fils de Richard, chevalier, seigneur de Cully. Il avait pour son lieutenant général, Guillaume Anzeray.

Nicolas Gombaut, viconte de Bayeux en 1399.

Nicolas Potier, viconte de Bayeux, paraît en 1400 et 1401. Je doute fort qu'il n'y ait erreur dans ces dates, et qu'il ne faille le renvoyer après 1412 où il se trouve un viconte de même nom.

Jean de Manneville, viconte de Bayeux en 1402.

Jacques Le Renvoisie, viconte de Bayeux. Thomas Noël, son lieutenant général, tint les plaids le 14 décembre 1403.

Guillaume Gombault. Denis de Caumont, son lieutenant général, tint les plaids le mardi 6 mars 1408.

Nicolas Potier. Thomas Cornet, son lieutenant général, tint les plaids en 1415.

Guillaume Hérault. De confirmatione pro Guillelmo Herault de officio vicecomitis de Baïeux anno 1417-1418. Il est appelée Jean dans un manuscrit qui marque qu'il posséda cette charge un an ou environ.

Jean Busnel, viconte de Bayeux, tint les plaids le jeudi dernier mars 1425. Il fut viconte environ 8 ans.

Pierre Bosquet, viconte de Bayeux, tint les plaids le 24 octobre 1432. Il fut viconte environ 9 ans.

— « Devant Jehan de Saint-Fromont, lieutenant com-

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1150. — T. I, p. 993.

mis de N.-H. Jacques de Clermont, écuyer, bailli de Caen, commissaire du roi, le 15 juin 1453, se comparurent et présentèrent en la cohuë et auditoire du Roi, ès assises de Bayeux (1) : Jehan Le Herpeur et Pierre Hue, échevins des francs-bouchiers de la boucherie de Bayeux, Jehan Le Bouschier, leur doïen, sergeant en icelle boucherie, et plusieurs autres jurés et francs-bouchiers en icelle ville et cité, lesquels présentèrent certaines lettres roïales à eux octroyées par le Roi à la conservation du droit du Roi, des habitants demeurant en icelle cité, et du pays, pour la police du bien public, principalement ensemble certaines lettres de leurs droitures touchant iceulx privilèges, possession et jouissance, des informations et enquêtes sur ce faites et examinées par justice, et avecque ce, ses statuts, ordonnances et coustumes faits de longtemps sur le fait du métier de la boucherie, et des meilleures voyes et gouvernement que l'en doit tenir en icelle ordonnance et boucherie, jouxte ce que en ung chartier est plus a plein faict mention, en nous requérant lecture d'icelles lettres, statuts et ordonnances estre faictes en ces présentes assises, et autres droictures et ordonnances appartenant qu'ils avoient, obéissant nous informer duëment du contenu en icelles se mestier estoit et enseigné ne l'eussent, desquelles lettres royaux mandement et commission la teneur ensuit des dites lettres données du duc de Normandie, et aussi d'une certaine lettre donnée de Pierre Bosquet, lieutenant général de Guillaume Bosquet, viconte de Bayeux, et d'abondant, des statuts et ordonnances, défenses et constitutions par iceulx eschevins et autres francs-bouschiers bourgeois et habitants de Bayeux. Le tout scellés, signés et approuvés. »

(1) Ext. des statuts des fr. bouch. de Bayeux.

Nicolas Lespicier, viconte de Bayeux. Isaac Le Sens, son lieutenant-général, tint des plaids en 1437 et en 1443. Il posséda cette charge 12 ans, on l'appelait Nicolas dit L'Espicier.

Guillaume Rat, escuyer, viconte de Bayeux, paraît dans un acte du 3 février 1455.

Jacques Courtois, écuyer, 1458, tient les plaids le 28 juin 1459. Il posséda environ 3 ans.

Raoul Pelerin, seigneur d'Osmanville et de Rupierre, viconte de Bayeux, en 1462 (1).

Noble homme *Jean du Plessis*, écuyer, conseiller maître d'hôtel du Roy. Jean Arthur, écuyer, son lieutenant-général, tient les plaids des sergenteries de Bricquessard et de Gray, le 10 avril, avant Pâques, 1480, et celles des Veys et d'Isigny et Trévières, le 8 janvier 1478.

Antoine des Obiez, escuyer, conseiller chambellan du Roi, vicomte de Bayeux. Jean Le Vieux lui servait de lieutenant-général, en 1498 (2).

René de Cossé, chevalier, viconte de Bayeux, selon deux arrêts de l'Échiquier ès-années 1501 et 1506, par lesquelles il obtint permission de faire agir aux charges de sa viconté, telle personne et tel lieutenant qu'il aviserait bien être. Jean Arthur, prédécesseur des seigneurs de Feuguerolles, lui servit de lieutenant (3); mais s'étant démis de sa charge de viconte de Bayeux, il fut ensuite bailli de Gisors, comme il se voit par une sentence. Il devint bailli de Caux, après avoir quitté la charge de vi-

(1) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1061.
(2) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1253-1445.
(3) *Hist. Harc.*, t. II, p. 1508 et 1509.

conte de Bayeux, comme il est porté en une information faite par Guillaume Le Veaultre, son lieutenant en la viconté de Caudebec. (Registre de la Chambre des comptes du 24 avril 1532.) Il avait pour lieutenant-général, à Bayeux, Laurent Desmares, selon des lettres de 1521.

La Roque dit que ce viconte est René de Cossé, seigneur de Brissac. Il fut pannetier du Roi en 1492, grand fauconnier de France en 1516, gouverneur des enfants de France et des pays d'Anjou et du Maine, père de deux maréchaux de France, et aïeul d'un troisième maréchal de France. Il vivait encore le 12 juillet 1532 (1).

Du temps de ce viconte, il y avait une famille de Cossey, établie à Bayeux, dont étaient René Cossey, premier huissier et garde parquet de la juridiction de Bayeux, en 1562, et Guillaume Cossey, seigneur de Hérils, receveur des tailles en cette ville, dont la fille héritière porta la terre des Hérils à François de La Rivière, écuyer, sieur de Romilly, lieutenant-général du viconte de Bayeux. Les titres de famille le disent originaire d'Espagne.

Raphael Descrametot, écuyer, viconte de Bayeux, en 1532. L'acte suivant le renvoie plus loin que la date précédente :

« Me Guérin du Fresne, écuyer, demeurant en la paroisse de Saint-Sauveur de Bayeux, confesse estre tenant et jouissant propriétairement d'une maison et héritage assis en ladite paroisse de Saint-Sauveur de Bayeux, jouxte Jehan Puctot d'une part, et noble homme Jehan Avoine, écuyer, sieur de Groussy, d'autre; bute sur noble et discrète personne Olivier Conseil, chancelier en l'église cathédrale de Notre-Dame de Bayeux d'une part, et d'autre sur le chemin du Roy; laquelle maison il a

(1) *Hist. des gr. offic.*, t. IV, p. 321. — *Hist. Harc.*, p. 1154.

acquise au décret fait des héritages qui furent à Guillaume Fermine, et après à Pierre et Gilles dit Le Creps, à cause de laquelle maison et héritage est deu au Roy notre sire la somme de 24 sols tournois, payable au terme de Saint-Jean et Pâques par moitié, pour contre plaige de..... de Bricquessart, et 3 boisseaux de froment, mesure de Bayeux, à iceluy terme de Pâques, que souloit entièrement payer le dit Fermine au lieu de Potin du Tillay..... Sans sugétion de payer aucun relief ni treizième, à raison que ledit héritage est dedans les francs-allieux de ladite ville de Bayeux. Ce qui est affirmé véritable par ledit du Fresne, sous son signe qu'il a reconnu devant Me Raphael Descrametot, écuyer, viconte de Bayeux, le troisième jour de février l'an 1556. »

Pierre Paysan, écuyer, seigneur de Manvieux, viconte de Bayeux, obtint du roi François Ier des titres de noblesse dont voici un extrait :

« François, par la grâce, roy de France, à tous présens et à venir : salut. Chacun peut clairement voir et connaître la grande et insupportable affaire dont Nous avons présentement à supporter et conduire, et les excessives et extrêmes dépenses que Nous sommes contraints de faire pour l'entretenement et conduite des grosses forces que Nous avons préparées et dressées par mer et terre, pour, non seulement résister aux entreprises de nos ennemis et adversaires, et encore pour leur courir sus et les défendre de tous ès lieux, endroits dont nous pouvons aviser... et d'autant que les principaux nerfs de telles entreprises, est l'argent dont nous avons fait le meilleur fruit qu'il nous a été possible, toutes fois pour n'en demeurer en arrière, et pourvoir au besoin et à la nécessité avant d'être prévenu, Nous avons avisé d'en faire encore une bonne

provision ; et pour l'effet sans autrement travailler ni presser de plus grand subside ni autre nouvelles impositions notre peuple, qui jusqu'icy a fait tout ce que nous avons voulu, avons avisé pour le meilleur et plus aisé moyen, par l'advis et opinion des princes de notre sang, et autres grands et notables personnages de notre privé conseil, Nous enquérir et faire enquérir de tous les lieux, endroits de notre royaume, mesmement en notre pays de Normandie, de certains bons nombres de personnes qui pourraient être trouvées entre les in-nobles et roturiers, vivant en telle bonne saine réputation et renommée et avec telle suffisance de biens, richesses, opulences et facultés, qu'ils fussent dignes d'être annoblis par Nous, et mis au nombre des nobles de notre dit royaume, en Nous payant telle finance que en tel cas appartient... Depuis se serait tourné par devers Nous Pierre Paysant, seigneur de Manvieux, viconte de Bayeux, lequel Nous aurait fait dire et remontrer que depuis 30 ans et plus, il Nous aurait fait plusieurs services en maintes et diverses manières, tant au fait de nos finances que au fait de la justice dont il s'est toujours meslé et du tout appliqué,... et désirant être écrit et mis au nombre des noblement vivants de notre pays de Normandie... Nous aurait pour y parvenir volontairement et libéralement fait offrir, pour aider à subvenir à nos affaires, jusqu'à la somme de 500 écus sols,... Sçavoir faisons que Nous, à la très humble supplication et requête du dit Pierre Paysant, sieur de Manvieux, que volontairement il s'est offert en notre service, duement certifié et averti qu'il aurait été né en bon et légitime mariage, et de sa bonne nourriture, vertu et conversation, renommée, mœurs et condition, et de ceux qui sont issus de lui, en considération aussi des services ensemble des biens, facultés et richesses qu'il tient et pos-

sède de présent, et bien suffisant pour l'entretenir de revenu annuel, tant en terres nobles, rotures que rentes, etc., l'avons de notre pleine puissance et autorité royale annobli et annoblissons du titre et degré d'honneur de noblesse... et pour plus grande reçonnaissance de ce qu'est dit dessus, à l'occasion du titre et nom d'iceluy suppliant, lui avons permis et octroyons et permettons qu'il puisse prendre, s'attribuer et soy surnommer du surnom de Manvieux qui est le nom de sa seigneurie et de sa demeure, pour et au nom du dit surnom de Paysant... et sans que le dit annobly ni sa postérité et lignée soient tenus et abstreints à Nous payer autre finance que la somme de 500 écus sols, que le dit de Manvieux a mise et délivrée contant ès mains de notre amé et féal conseiller trésorier et receveur de nos finances extraordinaires en partie casuelle... Donné à Paris au mois de juin 1544. Signé François, et sur le repli : par le Roy en son conseil : de Neufville. »

Ces lettres furent enregistrées en la Chambre des Comptes de Rouen, le 23 juillet 1544, et au Parlement, le 2 mars 1544.

Hervé Danneau, écuyer, sieur de Banville, viconte de Bayeux en 1548. (Voy. Banville, doyenné de Creully.)

Christophe de Siresme, écuyer, seigneur de Banville, La Ferrière, viconte de Bayeux. (Voy. l'article susdit de Banville.)

Charles Arthur, écuyer, seigneur de Longueville, La Carbonnière, viconte de Bayeux, est employé avec Richard Malherbe, écuyer, son lieutenant-général, dans un relief d'appel du 24 septembre 1578 pour les officiers de Bayeux contre l'établissement d'une juridiction de l'Évêché obtenue par l'évêque Bernardin de Saint-François.

Antoine de Syresme, écuyer, licencié aux lois, conseiller du Roi, viconte de Bayeux, seigneur de Banville et La Ferrière, selon une sentence du 27 avril 1592. Il mourut en 1604.

Jacques Le Bedey, écuyer, sieur de La Fosse et d'Asnelles, conseiller du Roy, viconte, maire, et juge politique de Bayeux, fut annobli en 1588, et prit pour armes : d'azur à 3 losanges d'argent 2 et 1, au chef cousu de gueules chargé de 3 roses d'or. Il épousa demoiselle Catherine Cousin de Gruchy, dont il eut Isaac Le Bedey, qui suit, Catherine et Louise Le Bedey, mariées à messire de Montaval, advocat du Roy, à Bayeux, et à messire de La Brasserie. A son retour de Rouen, pour un procès qu'il avait contre demoiselle Suzanne Scelles, il mourut, en sa terre de Vaux, le même soir de son retour, le mardi 19 mars 1641, de mort subite qu'on voulut cacher, mais qui fut divulguée incontinent après (1). Il avait une grande mémoire et beaucoup d'esprit ; mais néanmoins il n'avait aucun zèle pour le bien de la ville, et l'avait, pendant qu'il a été viconte, fort mal policée.

Isaac Le Bedey, écuyer, sieur de Vaux, Meautis, Asnelles, conseiller du Roy, viconte, maire, et juge politique de Bayeux, prit possession de la charge de viconte le mardi deuxième juillet 1641, ses lettres ayant été lues à l'audience par Charles Briscard, commis du greffier. Il avait épousé Anne d'Hermerel, fille du sieur Belval d'Hermerel, qui lui apporta en mariage la somme de 18,900 livres, et mourut en 1684. Sa veuve épousa en deuxièmes noces Pierre Le Mercier, écuyer, sieur du Mesnil, ayant eu du premier lit Olivier et Anne Le Bedey.

(1) Journ. M. de La Bertinière, advoc.

Lambert Lescalley, écuyer, était lieutenant-général du viconte, an 1637-1643.

Michel d'Hermerel, écuyer, seigneur de La Ferrière, patron de Vaux-sur-Aure, viconte de Bayeux, maire, et lieutenant-général de police créé hérédital audit Bayeux en 1702, naquit à Bayeux, paroisse de Saint-Malo, le 17 septembre 1752. Son aïeul, Pierre d'Hermerel, écuyer, lieutenant-particulier civil et criminel, mourut à Saint-Malo, le 26 mars 1648. Son père fut Michel d'Hermerel, écuyer, sieur de Séquemont, et sa mère demoiselle Suzane Néel, qui s'épousèrent le 11 janvier 1649. Messire de Vaux était un magistrat de beaucoup d'autorité, et zélé pour le bien de la ville. Ce fut par son crédit et celui de Mgr de Nesmond qu'elle fut amodiée en 1704. Il fit lui-même le voyage de Paris pour en obtenir les lettres patentes. Les citoyens lui en témoignèrent leur reconnaissance par des réjouissances publiques.

Le jour de Saint-Michel son patron, ils allèrent sous les armes le saluer, et garnirent, en signe de joie, sa maison avec du lierre et du laurier. Ils furent suivis de la jeunesse, dont un d'entre eux lui fit une harangue. La messe fut chantée solennellement dans l'église Saint-Malo par les musiciens et les chantres de la cathédrale. La bourgeoisie l'y conduisit et le ramena chez lui, en armes. Le soir, on tira un feu d'artifice au bout de la rue Franche. C'était une figure de saint Michel qui descendit, le flambeau à la main, du clocher de Saint-Malo, le long d'une ficelle, et mit le feu à une autre, qui représentait le Diable. Les fenêtres et les rues furent illuminées toute la nuit par des chandelles et des feux de joie.

Il mourut le 13 mars 1710, âgé de 58 ans, et fut enterré dans l'église de Saint-Malo, où il a fait, ainsi que ses

parents, plusieurs fondations. Il ne laissa pas d'enfants de noble dame Claude-Jaqueline Piedouë, son épouse.

Clément Le Quens, sieur de Varaville, viconte de Bayeux, depuis lieutenant ancien civil et criminel de cette ville, lieutenant particulier ancien, par lettres du 9 décembre 1723, à la place d'Antoine-Edouard Hélyes de Clinchamps, et mourut le 24 novembre 1730. Il avait épousé une demoiselle Hélyes, fille d'Edouard Hélyes, écuyer, sieur de Clinchamps, dont sont sorties deux demoiselles qui furent mariées, l'une à messire de Coulons, gouverneur de la ville et château de Bayeux, l'autre à messire de Montagu, frère de messire le marquis d'O.

Jean-Baptiste Paysant, sieur du Mesnil, viconte de Bayeux, pourvu par lettres du Roi du 20 octobre 1723, enregistrées à Rouen, le 2 mars 1724, fut reçu à Bayeux le 1er juin suivant, mourut à Bayeux le 15 octobre 1733. Sa veuve, dont il n'eut point d'enfants, a été remariée depuis à messire de Courseulles, écuyer, seigneur de Barbeville, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis.

François Genas, sieur du Homme, né à Sommervieu, d'une honnête famille, s'est rendu par ses hauts talents un des premiers magistrats de cette ville. De procureur substitut il devint conseiller au bailliage, et ensuite viconte, après messire du Mesnil-Paysant, par lettres du Parlement du 13 avril 1734, enregistrées à Bayeux le 13 mai suivant. Il fut fait sub-délégué de M. l'Intendant en 1758 par M. de La Briffe, et continué dans le même emploi par messire de Fontette, son successeur. Il a exercé longtemps la charge de maire de ville et administrateur des hôpitaux de cette ville. Mort le 6 janvier 1772, et dans tous ces postes il avait fait paraître une grande capa-

cité, et beaucoup de fermeté. On le loue aussi de son amour pour les pauvres qu'il a assistés par d'abondantes aumônes. On se souviendra toujours des peines qu'il se donna pour eux, et des largesses qu'il leur fit dans la disette de 1740, causée par la rigueur de l'hiver. Il n'a point eu d'enfants de sa femme, M... Dieu, morte en 1757, dans la religion prétendue réformée. Il a pour neveu et pour successeur dans la sub-délégation François-Marc Genas de Rubercy, conseiller au bailliage, sorti de demoiselle Charlotte Genas, sa sœur, et de François Genas, sieur de Rubercy, son cousin. Les charges de vicontes ayant été supprimées par l'édit de 1742, celle de Bayeux fut réunie à l'office du lieutenant général.

Addition de quelques vicontes qui avaient été omis.

Robert de Gaany, vicomte de Bayeux, fieffa le samedi après les octaves de la Chandeleur, l'an 1314, à Guillaume Estoc, une fiefferme du Roi consistant en une pièce de terre appelée les Perques, et située dans la paroisse de Saint-Patrice, pour 3 septiers de froment. Philippes de Gournay la tenait auparavant pour 2 septiers et demi de froment.

Thomas Couppeverge, viconte de Bayeux, bailla en 1350, le mardi après la Saint-Maur, à Mahieu de La Couarde, de la paroisse de Bricquessart, le moulin de Bricquessart, avec la rivière et le refond, en fief, de la manière que Jean Godey l'avait tenu, pour 12 livres de rente, et ce au nom du Roi. Il vivait encore en 1351. Guillaume Le Gué, son lieutenant est cité dans un acte de 1351.

Isaac Le Sens, viconte de Bayeux, a été un an en charge après immédiatement Nicolas Lespicier.

Jehan Le Moine, viconte de Bayeux, succéda au précédent et fut un an et demi en charge.

Gonsalle d'Arro fut viconte de Bayeux après la réduction de Bayeux à l'obéissance de Charles VII. Il eut pour successeur Le Rat.

Richard de Bicot ou Vincent, viconte de Bayeux donne à fief, moyennant 14 boisseaux d'avoine et un denier par an, à Henry Castel et Thomas Néel, de la paroisse d'Arganchy, une pièce de terre sise audit lieu jouxte ces deux particuliers, et appartenante au Roi, par forfaiture. L'acte est du samedi après Saint-Nicolas, en mai 1342. Il existait encore en 1345.

Les offices et juridictions des vicontés furent supprimés par édit donné à Versailles, au mois d'avril 1749, enregistré au Parlement de Rouen, le 21 d'août suivant, et au bailliage de Bayeux le sixième jour de septembre suivant.

BAILLAGE

Le bailliage de Bayeux est composé des offices suivants : un lieutenant général civil du bailliage de Bayeux, séant à Bayeux ; un lieutenant général criminel, un lieutenant particulier civil assesseur criminel, 6 conseillers, un avocat et un procureur du Roi, un greffier civil et criminel, un receveur des consignations, commissaire aux saisies réelles, 9 procureurs postulants, 3 huissiers audienciers. Cette réduction a été faite en vertu d'un édit du Roi, donné à Versailles au mois d'avril 1761, enregistré au Parlement de Rouen, le 7 juillet suivant, et au bailliage de Bayeux, le 21 du même mois, au moyen de quoi tous les autres offices dont était composé ledit siège seront et

demeureront éteints et supprimés, conformément aux dispositions du présent édit.

Par un édit du mois de juillet 1754, le Roi avait supprimé tous les offices dudit bailliage, sous le prétexte du trop grand nombre d'offices qu'il y avait, et par le même édit, il les avait établis sous d'autres dénominations. S. M., informée que l'objet qu'elle s'était proposé se trouvait presque entièrement rempli par la vacance desdits offices, et par les conventions arrêtées entre les officiers dudit siège, se porta volontiers à donner l'édit de 1761 pour en rendre encore plus facile l'exécution.

Avant cet édit, il y avait dans ce siège 2 offices de lieutenant général ancien et alternatif, lesquels ont été réunis avec ceux de lieutenant général particulier ancien et alternatif; 2 lieutenants criminels; 2 offices d'avocat du Roi; des commissaires enquêteurs et examinateurs, dont les fonctions ont été attribuées : les fonctions civiles, à l'office de lieutenant général civil, et les fonctions criminelles, à l'office de lieutenant général criminel; des procureurs substituts, éteints; l'office de commissaire aux saisies réelles, lequel est réuni à celui de receveur des consignations, à charge par les officiers subsistants de payer les sommes liquidées, à cause desdits offices supprimés, aux propriétaires desdits offices ou leurs héritiers.

Anciennement, il n'y avait en Normandie qu'un lieutenant général dans chacun des grands bailliages de la province. Il pouvait choisir un siège pour y tenir sa séance ordinaire, et dans chaque siège il n'y avait qu'un lieutenant particulier qui jugeait les matières provisoires, et instruisait les procès pour être jugés en l'assise par le lieutenant général.

En 1544, François Ier créa des seconds lieutenants généraux dans tous les sièges particuliers des bailliages de

Normandie ; mais, sur les remontrances qui lui furent faites du préjudice que cette création causait au public et à tout l'ordre de la justice, elle resta sans effet.

Au mois de décembre 1581, Henri III donna un édit en forme de lettres patentes pour faire rétablir et vendre ces charges, afin que les pourvus résidassent dans les sièges particuliers, et y fissent les mêmes fonctions que les anciens ; par là, les lieutenants généraux des 7 bailliages furent privés d'aller tenir leurs séances et juger les procès dans ces bailliages démembrés. Ces charges furent considérées comme le plus onéreux des impôts qui pussent être mis sur la province. Aussi le Parlement de Rouen, les Chambres assemblées, rendit arrêt le 25 février 1582, et en refusa l'enregistrement. Ce ne fut qu'après des lettres réitérées de jussion, que le Parlement obéit en temps de vacations, et sur les représentations des lieutenants généraux des grands bailliages au conseil, on leur accorda le droit d'aller dans les sièges particuliers aux 3 principales assises qui sont celles d'après Pâques, la Saint-Michel et les Rois.

Ces lieutenants généraux, auxquels se joignirent le procureur général du Parlement et le duc de Ferrare, présentèrent requête au Roi, le 11 janvier 1586, pour obtenir la suppression desdits nouveaux offices, ce qui fut enfin accordé par arrêt du 7 mars, qui en ordonna la suppression, vacations avenantes. Par cet arrêt, il fut permis aux anciens lieutenants généraux de termer les principales assises, afin qu'ils pussent se trouver successivement dans tous les sièges particuliers.

En 1635, les besoins de l'État devenus plus considérables, il fut créé dans chaque siège du royaume plusieurs offices, et entre autres ceux de lieutenant général et particulier alternatifs *ad instar* des anciens. La plupart des

lieutenants anciens des sièges de cette province levèrent ces nouveaux offices ; un arrêt du Conseil de 1645 leur enjoignit même de le faire, et, depuis ce temps, le siège de Bayeux fut toujours régi par plusieurs juges en chef sémestriers.

Pierre Potier, écuyer, lieutenant général à Bayeux en 1619.

Etienne ..... du Hamel de Conjon, écuyer, reçu lieutenant général à Bayeux, le 28 février 1728.

Ollivier Godard, écuyer, sieur d'Isigny, lieutenant général à Bayeux, mort en novembre 1751.

L'Élection de Bayeux est du nombre des 9 élections que Henri IV créa en 1597. Elle a des officiers qui connaissent, comme toutes les autres du royaume, des affaires de communauté, déniers d'octroy, contravention à la ferme du tabac et des aydes, la marque des métaux et celle des chapeaux. Le lieu de sa séance fut d'abord en une maison sise rue Saint-Malo, proche le Pont-aux-Vaches, en descendant à Saint-Martin. On la transféra depuis dans la maison dite du Grand-Couteur, rue de la Juridiction, où elle est à présent.

La maison du Grand-Couteur donne sur la rue de la Maîtrise, au Midi, et sur celle de la Juridiction, au Nord. Elle fut donnée, en 1290, par le Chapitre, à M. H. Sanglier, grand-couteur, en échange de celle qu'il avait près le manoir épiscopal et l'église Saint-Étienne, et sur le pont Notre-Dame, du consentement de G..., évêque de Bayeux.

Le ressort de l'élection de Bayeux est le même que celui de la viconté. Son territoire est borné : à l'Orient, par la

Seulle; au Midí, par les élections de Vire et de Saint-Lô; au Couchant, par Les Veys, et au Nord, par la mer. Il comprend ... paroisses, dans 9 sergenteries, qui sont : la ville, faubourgs et banlieue, Tour, Cerisy, Saint-Clair, Gray, Les Veys, Isigny et Bricquesssart.

Cette juridiction est composée d'un président.

Etat et Mémoire des paroisses de l'Election de Bayeux distribuées par sergenteries.

VILLE ET FAUBOURGS DE BAYEUX.

Saint-Sauveur.
Saint-André.
Saint-Martin.
Saint-Malo.
La Madeleine.
Saint-Symphorien ou Saint-Jean.
Saint-Vigor-le-Petit.
Saint-Flocel, réuni à Saint-Jean
Saint-Patrice.
Saint-Laurent.
Notre-Dame-de-La-Poterie.
Saint-Ouen des Faubourgs.
Saint-Georges, réuni à Saint-Exupère.
Notre-Dame-des-Fossés, réuni à Saint-Sauveur.
Saint-Ouen du Château,
Saint-Loup-Sur.

BANLIEUE.

Saint-Loup-Hors.
Saint-Vigor-le-Grand.
Saint-Supplix ou Sulpice.

Monceau.
Gueron.
Cussy.
Vaucelles.
Damigny, hameau de Nonant.
Saint-Martin-des-Entrées, réuni à Saint-Germain.
Barbeville.
Sully.
Saint-Germain-de-La-Lieue.
Englesqueville, hameau de Ranchy.
Vaux-sur-Aure.

SERGENTERIE DE TOUR.

A 21 paroisses. (Voyez l'article de Tour.)

SERGENTERIE DE CERISY.

A 24 paroisses, dont Cerisy seul est de l'élection de Saint-Lô. (Voyez Cerisy.)

SERGENTERIE DE TORIGNY.

A 51 paroisses. (Voyez Torigny.)

SERGENTERIE DE SAINT-CLAIR.

A ... paroisses.

SERGENTERIE DE GRAY.

A 23 paroisses. (Voyez Gray.)

SERGENTERIE DE VEYS.

Canchy.
Cricqueville.
La Cambe.
Ecrammeville.
Grandcamp.

Osmanville.
Beaumont, réuni à Englesqueville.
Véret.
Longueville.
Asnières.
Vierville.
Maisy.
Fontenay.
Geffosses.
Deux-Jumeaux.
Saint-Pierre-du-Mont.
Louvières.
Englesqueville.
Agnerville.
Saint-Germain-du-Pert.
Saint-Clément.
Létanville.
Cardonville.

SERGENTERIE D'ISIGNY.

A 16 paroisses. (Voyez Isigny.)

SERGENTERIE DE BRICQUESSART.

A 36 paroisses. (Voyez Livry.)

LA POLICE fut établie à Bayeux, comme dans toutes les autres villes du royaume, par l'édit du mois d'octobre 1699.

Le viconte de Bayeux, par un privilège particulier de sa charge, est le maire né de la ville. Il n'y a dans toute la Normandie que les vicontés de Falaise et de Verneuil qui jouissent du même avantage.

Avant 1694, les affaires domaniales étaient portées de-

vant les vicontes de Normandie, à qui la connaissance en est attribuée par la Coutume de cette province, article 9.

On distinguait alors à Bayeux ce qui était de la compétence du viconte de celle du maire, par la différence du lieu dans lequel les jugements étaient rendus.

Tout ce qui concernait le domaine et la grande voirie était jugé par le viconte, dans le prétoire ordinaire. Les affaires de la police étaient réglées dans l'Hôtel-de-Ville, par les échevins et les autres officiers municipaux. Le viconte y présidait, comme maire.

Depuis l'édit du mois d'octobre 1699, le lieutenant général de police a pris connaissance de toutes les affaires qui appartenaient auparavant à l'Hôtel-de-Ville.

Les édits du mois de décembre 1508, du mois d'avril 1607, et du mois de mai 1635, sont restés longtemps sans exécution dans la province de Normandie. La loi municipale de cette province s'y opposait. Elle attribuait aux vicontes la connaissance de toutes les affaires domaniales; il n'y a eu que les besoins pressants de l'État qui ont pu déterminer Louis XIV à leur ôter un des plus beaux privilèges de leurs charges. Chaque viconte continua d'en jouir dans son district jusqu'en 1694.

Cet édit du mois d'avril 1694 ayant ordonné que ceux de 1627, 1635 et 1636 seraient exécutés dans la province de Normandie comme ils l'étaient dans les autres provinces du royaume, le viconte de Bayeux cessa pour lors de connaître des affaires du domaine et de la voirie; il ne conserva de juridiction comme maire, que sur l'intérieur de la ville et des faubourgs. La juridiction pour le dehors fut attribuée au bureau des finances de Caen. Le viconte continua aussi de régler les affaires de la police à l'Hôtel-de-Ville, mais, en 1699, tout ce qu'il décidait en

qualité de maire, passa au lieutenant général de police.

Le lieutenant général de police, au droit de viconte maire-né de Bayeux, continua de veiller à l'entretien et réparation du pavé de la ville. En 1738, le bureau des finances de Caen entreprit de s'en attribuer la connaissance, qui ne lui a jamais appartenu. Les maires et échevins de Bayeux portèrent au Parlement de Normandie l'appel de l'ordonnance qui fut rendue par ce bureau, le 24 avril 1738. Un arrêté du 18 août de la même année conserva provisoirement le lieutenant général de police de Bayeux dans sa possession. Le procureur du Roi du bureau des finances de Caen a fait évoquer l'affaire au Conseil; elle a été depuis renvoyée à la direction des finances.

Voici les conclusions émanées de ce bureau de la direction :

« Sans s'arrêter à l'ordonnance du bureau des finances de Caen du 24 avril 1738, laquelle sera infirmée, ordonné qu'il sera pourvu à l'avenir comme il a été pourvu de tous temps par les officiers de police de Bayeux, à l'entretien du pavé de la ville et des faubours d'icelle, qui se fait aux frais et dépens des propriétaires des maisons chacun en droit soi, et à tous les autres concernant la police et décoration de ladite ville, hors le cas de rétablissement général et du nouveau pavé, qui se font par adjudication, avec défense aux trésoriers de France et au procureur du Roi du bureau des finances de Caen, de troubler lesdits officiers dans les fonctions de ladite police, le tout sans préjudice à la juridiction des maire et échevins de Bayeux... Condamner ledit sieur procureur du Roi aux dépens. Bureau de la direction des finances. Messire du Tillet, maître des requêtes, rapporteur. Messire Plastrier, avocat. »

Les offices de procureur du Roi ès siège de police et Hôtels-de-Ville, furent supprimés et incorporés à ceux des procureurs du Roi des justices ordinaires par l'édit de Versailles, de février 1755, registré à Rouen le 16 mai suivant, et à Bayeux le 17 juin.

Erection des Notariats gardes-notes héréditaires en Normandie par les édits des mois de juillet 1677 et juin 1685.

Par le premier édit, ces offices furent compris dans la ferme générale des domaines. Par le second, ils en furent désunis pour être remplis par des titulaires et des personnes capables de les exercer. Par arrêt du Conseil du 7 septembre 1685, il fut ordonné d'arrêter au Conseil, sur les mémoires des intendants des généralités de Rouen, Caen et Alençon, des rôles de la finance desdits offices, au nombre et dans les lieux qui seraient jugés nécessaires. Par les représentations des susdits intendants, on créa 4 notariats en chacune des villes où il y a présidial, 2 où il y a bailliage, viconté, élection, ou grenier à sel, et un à chacune des paroisses de ladite province.

Le nombre des notariats, les lieux de leur résidence, et le nombre des paroisses des dépendances de chacun furent déterminés pour les généralités de Rouen, Caen et Alençon, par édit du mois de mai 1686.

L'édit de 1677 fut registré au Parlement de Rouen le 18 août suivant, et au Bailliage de Bayeux le 21 octobre. Par cet édit, on établit 12 notaires à Rouen, 4 dans chacune des villes où il y a présidial, 2 dans chacune des villes où il y a bailliage, viconté, élection ou grenier à sel, et un dans chacune des paroisses de ladite province de Normandie.

Les trois Chapitres du diocèse de Bayeux.

L'église cathédrale Notre-Dame de Bayeux.

L'église collégiale du Saint-Sépulchre de Caen.

L'église collégiale de Croissanville.

Il y a, à Bayeux, un collège de 8 chapelains, sous le titre de Saint-Nicolas-des-Courtils qui, depuis plusieurs siècles, ont pris la qualité de *collégiale*, sans érection spéciale.

Douze Abbayes d'hommes.

Aunay, O. C., sur la paroisse d'Aunay.

Ardenne, O. P., sur la paroisse de Saint-Germain-de-de-la-Blanche-Herbe.

Barbery, O. C., en règle, sur la paroisse de Barbery.

Belle-Etoile, O. P., sur la paroisse de Cerisy-Belle-Etoile.

Cerisy, O. B. M., sur la paroisse de Cerisy-l'Abbaye.

Du Val, O. A., sur la paroisse de Saint-Omer.

Saint-Etienne, O. B. M., sur la paroisse de Caen.

Fontenay, O. B. M., sur la paroisse de Fontenay-Saint-André.

Longues, O. B., sur la paroisse de Longues.

Thorigny, O. C., sur la paroisse de Thorigny.

Troarn, O. B., sur la paroisse de Troarn.

Val-Richer, O. C., sur la paroisse de Saint-Ouen-le-Paingt.

Deux Abbayes de filles.

Cordillon, O. B., sur la paroisse de Lingèvres.

Sainte-Trinité, O. B., sur la paroisse de Caen.

Deux Prieurés commendataires d'hommes.

Saint-Nicolas de la Chesnaye, O. A., sur Saint-Vigor-le-Grand.

Le Plessis-Grimoult, O. A., au Plessis-Grimoult.

Le prieuré de Saint-Vigor-le-Grand, O. B. M., est en règle.

Un Prieuré commendataire de filles.

Thorigny, O. C., paroisse de Thorigny.

Vingt-cinq Prieurés simples.

Audrieu, sur la paroisse d'Audrieu.
Bavent, sur la paroisse de Bavent.
Berrolles, sur la paroisse de Longraye.
Buron, sur la paroisse de Cesny-en-Cinglais.
Cagny, sur la paroisse de Cagny.
Caisne (la), sur la paroisse de La Caisne.
Cricquetot, sur la paroisse de Bourguébus.
Culey-le-Patry, sur la paroisse de Culey-le-Patry.
Désert (le), sur la paroisse du Désert.
Deux-Jumeaux, sur la paroisse de Deux-Jumeaux.
Fresné-le-Puceux, sur la paroisse de Fresné-le-Puceux.
Saint-Gabriel, sur la paroisse de Saint-Gabriel.
Lande-Patry (la), sur la paroisse de La-Lande-Patry.
Lébisey, sur la paroisse d'Hérouville.
L'Hermitage, sur la paroisse de La Besace.
Mesnil-Hamel, ou Saint-Gourgon, sur la paroisse de Vernay.
Montargis, sur la paroisse de Cambremer.
Moutiers (les), sur la paroisse des Moutiers.
Payens (les), sur la paroisse de Vire.
Pierre-Solain, sur la paroisse du Manoir.

Pontiouf, sur la paroisse de Vidouville.
Roncheville, sur la paroisse de Bavent.
Rouverou, sur la paroisse de Rouverou.
Sévans, sur la paroisse de Sévans.
Tailleville, sur la paroisse de Langrune.

Cinq Prieurés hospitaliers.

Hôtel-Dieu de Caen
— de Condé-sur-Noireau.
— de Thorigny.
— de Villers.
— du Bois-Halbout, à Cesny.

Deux Commanderies de Malte.

Baugis, sur Planquery et Corval, son annexe à Vassy.
Voismey, sur Fontaines-le-Pin, et Bretteville-le-Rabet, annexe.

Six Personnats.

Brunville, sur la paroisse de Saint-Loup-hors, Bayeux.
Cully, sur la paroisse de Cully.
Fontenay, sur la paroisse de Saint-Aubin-de-Fontenay-le-Pesnel.
Manherbe, sur la paroisse de Manherbe.
Rye ou Jehannet, sur la paroisse de Rye.
Saint-Clair, sur la paroisse de Saint-Clair.

Douze Communautés d'hommes.

Les Augustins de Bayeux.
Les Cordeliers de Bayeux.
— de Caen.
— de Vire.

Les Capucins de Bayeux.
— de Caen.
— de Vire.
Les Carmes de Caen.
Les Croisiers de Caen.
Les Jacobins de Caen.
Les Pères de l'Oratoire de Caen.
Les Frères de Saint-Yon de Caen.

Communautés de filles.

Les Bénédictines de Bayeux.
— de Caen.
— de Vire.
Les Ursulines de Bayèux.
— de Caen.
— de Vire.
Les Hospitalières de Bayeux.
— de Caen.
La Charité de Bayeux.
— de Caen.
Les Carmélites de Caen.
Les Nouvelles Catholiques de Caen.
La Visitation de Caen.
Les ....

Trois Séminaires.

De Bayeux, de Caen, et de la Délivrande.

Cent soixante Chapelles sans résidence.

Doyenné de la Chrétienté. — 57.

12 Portions de Notre-Dame.
42 Chapelles de la Cathédrale.

Sainte-Luce, à Saint-Malo.
Saint-Michel-du-Marché.
Saint-Yves, à Saint-Laurent.

Doyenné de Creully. — 6.

Château de Creully.
Creullet.
Saint-Eustache.
Fumichon, à Vaux.
Saint-Jacques, à Saint-Vigor.
Sainte-Suzanne, à Saint-Vigor.

Doyenné de Campigny. — 4.

Saint-Léonard, à Agy.
Notre-Dame-de-Maisons.
Saint-Manvieu, à Vaucelles.
Sainte-Madeleine, à Vaucelles.

Doyenné de Couvains. — 7.

Saint-André-de-L'Epine, à Couvains.
Sainte-Anne-de-Fontaine, à Isigny.
Saint-Célerin.
Hiégatte.
Saint-Hubert-du-Pré, à Epinay-Tesson.
La Quièze, à Blagny.
Sainte-Trinité, à La Luzerne.

Doyenné de Trévières. — 4.

Crosville, à Englesqueville.
Saint-Eloi, à Maisy.
Formigny, *pro prima.*
Formigny, *pro secunda.*

Doyenné de Villers. — 4.

Courcelles, à Aunay.
Le Fresne.
Saint-Jacques et Saint-Romphaire, à Villers.
Notre-Dame-de-Liesse, à Aunay.

Doyenné de Fontenay. — 8.

Chouain.
Hottot.
Saint-Marc, à Saint-Martin-de-Fontenay.
Tilly, *pro prima.*
Tilly, *pro secunda.*
Chapelle du Val de Tilly.
Ragny.
Saint-Vast.

Doyenné de Thorigny. — 4.

Sainte-Anne-de-La-Bigne.
La Ferrière-Sillans, à Caumont.
La Malherbière.
La Vignaye.

Doyenné de Cinglais. — 5.

Saint-André-d'Olivet.
Maupas.
La Motte, à Acqueville.
Quilly.
Thuit.

Doyenné de Condé. — 4.

Château de Flers.
Genestay.
Montbray.
Notre-Dame-du-Rosaire.

Doyenné de Vire. — 2.

La Ferrandière.
Le Mesnil-Salles.

Doyenné de Caen. — 19.

Saint-Agnan, au Château.
Sainte-Agathe.
Brucourt, aux Capucins.
Saint-Gabriel.
Halbout, *4 portions.*
Les Saints-Innocents, dans l'abbaye de Sainte-Trinité.
Saint-Laurent, — —
Notre-Dame-du-Pardon, — —
Saint-Louis-de-l'Officialité.
Saint-Martin, sous la Tour.
Notre-Dame-des-Champs.
Saint-Quentin.
Saint-Sébastien.
Saint-Thomas,
Sainte-Trinité.
De Umbilico Dei.

Doyenné de Douvres. — 5.

Beuville.
Lion.
Mathieu.
Sainte-Marguerite, à Courseulle.
Val-Bunel, à Fontaines-Henry.

Doyenné d'Evrecy. — 5.

Sainte-Anne, de Brucourt.
Baron.
Rougemont.
La Suhardière, à Bonnemaison.

Vascosgnes.

Doyenné de Maltot. — 12.

Sainte-Anne.
Cheux, 4 *portions*.
Custode, de Cheux.
Cully.
Saint-Jacques et Saint-Christophe.
Lasson.
Saint-Léger.
Notre-Dame-de-l'Ortiat, Rots.
Than.

Doyenné de Troarn. — 7.

Saint-Gilles-du-Vivier, à Argences.
Bois-Roger, à Cléville.
Bures.
Sainte-Radégonde, de Cagny.
Sainte-Catherine.
Manneville, à Manneville.
Saint-Eustache, de Rupierre.
Varaville.

Doyenné de Vaucelles. — 4.

La Boessaye, à Crasmesnil.
Coupigny, à Airan.
Fontenay-le-Marmion.
Fours.

Exemption de Cambremer. — 3.

Le Buisson, à Manherbe.
Crêvecœur, à Crêvecœur.
Saint-Sauveur, à Manherbe.

Chapelles à résidence et autres titres.

Sainte-Anne, à Tour, doyenné de Campigny.
Houtteville, à Tessy, id.
Sainte-Marguerite, à Cartigny, doyenné de Couvains.
Prestimonie de la Follie, id.
Saint-Jacques-de-Bussy, à Saint-Germain, doyenné de Creully.
La Confrérie de Notre-Dame-des-Meuvaines, doyenné de Creully.
Chapelle-des-Bois-d'Elle, doyenné de Torigny.
Préceptorie de Bérigny, id.
Ecole de Guilleberville, id.
Ecole de Saint-Louët-sur-Vire, id.
Saint-Lubin, à Saint-Germain-du-Pert, doyenné de Trévières.
Ecole du Chef-du-Pont, doyenné de Trévières.
Ecole de Neuville-au-Plain, id.
Saint-Jean, à Cahagnolles.
Chapelle d'Anctoville, doyenné de Villers.
Ecole de Tracy-Bocâge, id.
Fondation de Rioult, à Tracy, id.
Chapelle de Lesnault, doyenné de Vire.
La Malherbière, au Tourneur, id.
Chapelle d'Urville, deux, au doyenné de Cinglais.
Confrérie de Colleville, deux, au doyenné de Douvres.
Confrérie de Mondeville, , au doyenné de Troarn.
Toutes ces chapelles et autres titres sont couchés sur le rôle des décimes.

L'ÉGLISE CATHÉDRALE.

L'église cathédrale, sous le titre de Notre-Dame, est, après celle de Rouen, la plus considérable de Normandie. C'est une tradition constante que le terrain sur lequel elle est bâtie fut donné avec celui de l'évêché, par saint Regnobert, un de ses premiers évêques. Ce terrain, suivant les aveux du chapitre, s'appelle le fief de La Table, et relève du Roi. Il s'étend dans la ville et les faubourgs de Bayeux, dans les paroisses de Saint-Exupère, de Saint-Vigor-le-Grand, Vaux-sur-Aure, Ranchy, Meuvaines, Cartigny, Creully, etc., et de ce fief dépendent ceux de Mosles, Lanteuil, Manneville et Douvres.

Cette église, comme les autres, a des commencements très faibles. On prétend que le premier autel érigé au Vrai Dieu par saint Exupère, notre apôtre du Bessin, est au lieu même où est la sacristie de la chapelle Notre-Dame derrière le chœur. C'est en mémoire de cette tradition qu'on y a toujours conservé un autel où l'on dit quelquefois la messe par dévotion. Les successeurs de saint Exupère eurent soin d'accroître cette petite église à mesure que la foi s'étendit, et que le nombre de chrétiens augmenta à Bayeux.

Elle fut pillée et brûlée par les Normands païens, dans le IXe siècle; Rollon, leur premier duc, ayant embrassé la foi, il donna ses premiers soins d'en réparer les dommages par de magnifiques présents qu'il lui fit. Elle essuya encore, vers le milieu du XIe siècle, un incendie qui la réduisit en cendres avec la ville. Hugues de Bayeux était alors son évêque. Ce prélat riche et puissant entreprit de

bâtir sur ses ruines cette magnifique basilique qu'on y voit encore à présent.

Il en jeta les fondements vers 1044, et ne put en voir la perfection, étant mort en 1049, au retour du Concile de Rheims. Ce fut Odon de Conteville, son successeur, et frère utérin de Guillaume-le-Conquérant qui y mit la dernière main. Elle fut dédiée solennellement, en 1077, par Jean de Bayeux, archevêque de Rouen, frère du prédécesseur d'Odon. « Anno Incarnationis Domini 1077, indictione XV, tunc basilicæ plures in Normannia cum ingenti tripudio dedicatæ sunt; ad quas rex cum regina, cum filiis suis Roberto atque Guillelmo, et ingenti frequentia optimatum et populorum affuerunt. Matrices ecclesiæ Baiocensis et Ebroicensis episcopatus et Beccensis cœnobii dedicatæ sunt in honore sanctæ Dei genitricis et perpetuæ Virginis Mariæ..... Harum dedicationes ecclesiarum Johannes Rothomagensis archiepiscopus, et suffraganei ejus episcopi Normanniæ solemniter egerunt, cum quibus reverendi metropolitæ Lanfrancus (Cantuariensis), et Thomas (Eboracensis), et multi abbates, et mira populorum multitudo affuerunt. » (Orderic Vital. Lib. V, § 2.)

Cette église est construite en forme de croix. Son frontispice est composé d'un grand portail et de 4 portiques plus petits. Il est enrichi de quantité de figures de l'ancien et du nouveau testament, et de divers ornements de sculpture d'un goût gothique. Au trumeau du portail, il y a une statue de la Sainte-Vierge de grandeur naturelle, et des deux côtés, dans des niches, 6 autres statues qui représentent des apôtres. Ces figures étaient aussi anciennes que la cathédrale. Il est remarquable qu'elles aient échappé aux insultes des Calvinistes qui mutilèrent sans exception toutes les autres qui sont au dehors de l'église.

On voit au-dessus de ce frontispice 2 grosses pyramides hautes chacune de 250 pieds. (On les mesura en 1746. Celle du Midi a 245 pieds, et celle du Septentrion, 242. (*Histoire du diocèse*, p. 325.)

La tour septentrionale est l'ouvrage de l'évêque Odon; celle du Midi fut bâtie en 1424 par Nicolas Havard, un de ses successeurs. Elles contiennent 8 cloches. Il y a au milieu de la nef une petite tour couverte en plomb, et d'un goût exquis; elle a 2 cloches appelées : monneaux, du verbe : *monere*, avertir, parce qu'elles servent ordinairement de signal pour paraître à l'office.

Entre le chœur et la nef s'élève encore une belle tour octogone percée à jour de tous côtés. Elle supporte une lanterne composée de 8 piliers isolés, dans laquelle il y a une horloge et 4 chanterelles qui forment un carillon agréable. Cet ouvrage, fort délié et très haut, a été conduit par le sieur Moussard, célèbre architecte de Bayeux. Elle avait été bâtie en 1479, et couverte en plomb aux frais du patriarche d'Harcourt. On voit dans la bibliothèque du chapitre un in-folio de 27 feuillets en vélin intitulé : *Le compte de la recette, et mises faites par moy Nicole Michiel, pénitencier, chanoine et fabriquier de l'église de Bayeux, pour et à l'occasion de l'édifice de la couronne élevée et assise sur le cueur de ladite église, depuis le premier jour d'octobre 1477, auquel jour ledit œuvre fut commencé jusqu'au unième jour d'aoust l'an 1479, dedans lequel jour il fut achevé, hors le bonnet qui couvre le dedans de ladite couronne, le tout du bien et déniers de Très Révérend Père en Dieu, Monseigneur Loys de Harcourt, patriarche de Jérusalem.* Au bas est la reconnaissance et signature : *Ludov. de Harcuria*, et le total : *4092 liv. 12 s. 6 den.*

Durant l'épiscopat de Charles de Neufchâtel, successeur

du précédent, fut posée une cloche pour servir d'horloge à la tour de plomb. Laquelle cloche, pour sa pesanteur, faillit par les anses qui rompirent en l'an 1568, et sans une clairée de bois que l'on y avait mis par prévoïance au commencement, elle fût tombée et eût ruiné la tour et les voûtes. Sur icelle étaient écrits les noms de tous ceux qui avaient contribué à la faire fondre. Les voici :

Carolus de Novo-Castro, Archiepiscopus Bisuntinus, et Episcopus Bajocensis.

Guillelmus Bailleul, decanus. — *R. d'Argougiis*, cantor. — *Ursinus Thiboult*, scholasticus. — *Io. Vautier*, custos. — *Rab. Fabri* de Barberiis. — *S. Militia*, Sa Honorinæ. — *Joh Pohyer* de Essarteriis. — *N. Tinctoris* S. Martin. — *I. Plusbel* de Breceyo. — *Paulus Ancil* de Columbariis. — *I. Phlisé* de Mara. — *R. Le Beauvoisin* de Thanis. — *I. Boutin* de Damvou. — *L. Conseil* S. Petri. — *P. Courtin* de Moone. *P. Barbe* de Guerone. — *G. Scriptoris* de Landis. — *G. Rogier* de Culeyo. — *Bartholus* de Audreyo. — *Andreas de Sto Justino* Sti Laurentii. — *I. Le Marquetel* S. Johannis. — *Roland de Bara* de Feuguerollis, *Canonici.*

Cette cloche ne dura que 100 ans.

Le jeudi gras 13 février 1676, le feu prit à la tour de l'horloge, où travaillait un plombier, et il s'en aperçut une heure avant midi, après avoir levé une planche de plomb dont il voyait sortir la fumée, pour voir ce que c'était. Il en sortit une si grande flamme qu'il ne la put éteindre. La tour devint aussitôt tout en feu; le comble de plomb, le bois, les cloches, le timbre de l'horloge fondirent. La pente étant du côté du Midi, la chute du bois et du plomb fut sur la couverture de la nef, aussi couverte

en plomb, et qui fut écrasée aussitôt, et toute en feu, ainsi que la tour des Moneaux, couverte en plomb. Le feu aurait même gagné les 2 tours qui sont au portail, si on ne l'eut coupé à temps. Cet incendie ne dura pas plus de 3 heures.

Ès années 1714 et 1715, M. de Nesmond fit rebâtir l'horloge en pierre de taille, et fit refondre à ses frais le gros timbre, du poids de 9,000 livres, les 4 chanterelles. C'est un des évêques de Bayeux, pour le dire en passant, qui a le plus mérité de son église et de son diocèse par la multitude de ses bienfaits.

Au bout de la croisée de l'église, du côté du Midi, on voit un second portail qui n'est pas moins orné de sculptures, mais plus petit que le premier. Il y a une niche au trumeau, et 6 des deux côtés, dont les statues ont été ôtées. La porte n'ouvre qu'à la prise de possession du grand doyen.

Enfin cette basilique, par ses différentes décorations, présente à l'extérieur un coup d'œil qui se fait admirer des curieux. J'oubliais à remarquer que, selon un registre de 1499, on voyait des deux côtés du principal portail, deux grandes images de carreau, l'un du duc Guillaume devant la chapelle de Saint-Gilles, l'autre de Saint-Cristophe devant celle du Sépulcre. Elles ont disparu depuis, apparemment lors des ravages des Protestants, en 1562.

Sa longueur en dedans, depuis l'entrée du portail jusqu'au fond de la chapelle Notre-Dame, derrière le chœur, est de 300 pieds. Le chœur en a 100, la nef 192 sur 36 de largeur et 73 de hauteur. Il y a 6 piliers de chaque côté de la nef, et 8 piliers pour le chœur. Les collatéraux de la nef, non compris les chapelles, ont 17 pieds de largeur, sur ... de hauteur. Ceux du chœur en ont ... de largeur et ... de hauteur. La croisée qui contient la largeur du

chœur, de 36 pieds, et les chapelles de Saint-Thomas et de Saint-Pierre de chacune 60 pieds de largeur, sur 41 de longueur, et 156 pieds.

On descend dans ces chapelles par 6 degrés qui sont des deux côtés du chœur, ce qui rend les bas-côtés du chœur plus profonds que ceux de la nef. La chapelle Notre-Dame au bout du chœur a ... pieds de longueur et ... de largeur. Cette basilique est éclairée par 87 fenêtres qui, par la réparation qu'on fit en 1769 à toutes les vitres, lui donnent une clarté qu'elle n'avait pas.

Trois ans avant qu'elle fût dédiée, en 1074, Guillaume-le-Conquérant d'Angleterre donna à son frère utérin Odon, évêque de Bayeux, pour l'augmentation de son église, la terre de Grimoult, s^r du Plessis, avec toutes ses appartenances, lesquelles avaient été confisquées sur ce rebelle à cause de ses trahisons. Notre évêque, pour répondre à la bonne intention de son frère, de cette terre, en fonda 7 prébendes, ne retenant à sa disposition que le manoir du Plessis et la forêt de Monpinçon. De cette retenue, après avoir uni à la manse épiscopale le fief et la baronnie du Plessis et tous les honneurs, il se servit du reste pour y fonder un monastère qui ne fut pourtant érigé que plusieurs années après sa mort, c'est-à-dire en 1130.

Ce prélat a aussi fait beaucoup de bien à son église. Un des présents les plus remarquables est la grande couronne qu'on voyait dans la nef avant les ravages des Protestants qui la détruisirent. Elle était garnie de petites tours, couverte de grandes plaques d'argent, et servait à porter les cierges qu'on allumait dans les grandes fêtes. Il y avait 49 vers latins gravés tout autour en l'honneur de l'église. Ils furent copiés par H. Oresme, frère de Nicolas, évêque de Lisieux, à la fin du manuscrit intitulé : *Eusèbe*, qui est à la bibliothèque du Chapitre.

VERSUS SUPER CORONAM ECCLESIÆ BAJOCENSIS.

Pax et honor vobis cœlestis civibus urbis
Spes redeat mundo, lupus superatur ab agno.

Versus circa coronam quorum unus deficit et inordinate circantes (?) ibidem :

Urbs ab angelicis semper possessa colonis
Nomen et est urbis supernæ visio pacis
Turres virtutes fide de rupe tenentes
Illius est murus fidei fondamine firmus
Hanc contemplari debet cujusque fidelis
Mens, et in incarno memori reducere templo
Cujus ad accessum non est temere properandum,
Sed suspirandum flendo, commissa luendo
Ejus amore pium bellum vincire secundum
Dulce triumphando quod sit sine fine beari.
Hujus in exubiis qui sollicite yigilabit
Regem judiciis secura mente videbit
Urbis in exemplum decorant diademata templum
Horum custodes duodeni bis seniores
Culmen apostolicum complent numerum duodenum,
Atque prophetarum totidem primordia legum
Horum concives Apostolorum jussa sequentes,
Clamant assidue, gens sancta, venite, venite.
Gurrite, nec fiat tarda diu fuga vestra est
Hoc est quo tendit quod pastor prædicat omnis
His ab spiritibus humanis insidiatur
Namque quis ut fiat civis dum mente laborat
Atque fere totum perfecit iter inimicorum
Sollicite vigilant, curant ut adima reducant
Et de prostrato lætantur ab arce colono
Magnum namque malis favet aurea gratia summis
In quorum linguta ficiant salsissima vera
Verum si sequitur pauper mendax reperitur
Horum namque dolo percussit cœca cupido
Invidiam causans et judicialia jura
Beneficium regum jus paupertatum qui potentem
Ergo punitus vitii munimine virtus
Sed quod lingua sonat raro, doctrina que cessat

Ut quod verba tacent exempla fidelia monstrent
Verborum que loco signo sociatur in isto
Cordis in aure situm patiens devotio plebis
Hic puto deficere versum : Loci hujus est in medio, etc...
Sedit rex agnus quem virginis edidit almus
Qui dum mactatur mactantem satiatur
Corde fidelis homo si percepit esuriendo
Et manducatus totus bibitus que futurus
Namque caro verus cibus est, sanguis quoque potus
Idem semper, idem patre non divisus eodem
Circulus et turres circum quod significantes
Iudicio nostro nil signant certius isto
Quod canitur, legitur, populo que rudi reseratur
Et nunc pro tanto venerandus episcopo Odo
Letitiæ palma potiatur in arce superba. Amen.

(Istos 47 versos confuse et sine ordine in corona dispersos, pro inadvertensia aurifabri qui nuper compolivit et tarcit, recollegi in ordine prout melius potui, et qui melius videt, corrigat et emendat. H. Oresme).

Si on en croit Dumoulin, dans son *Histoire de Normandie,* l'église cathédrale de Bayeux fut brûlée en 1106, lors du sacre de cette église. Hermant, dans son histoire de ce diocèse dit qu'elle passa encore par le feu plusieurs années après. Il y a certainement de la confusion dans l'un ou l'autre de ces faits, et le défaut de monuments pour constater la vérité ne nous permet pas d'avancer outre. On fait honneur à Philippe d'Harcourt de l'avoir rétablie vers 1155. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il lui a fait beaucoup de bien.

Anno 1213, canonicus de Peseroles, Willelmus Arundel, pro se et successoribus in præbenda, promittit illuminationem, coronæ anno quolibet, in die Epiphaniæ.

Les noms de nos premiers évêques sont écrits à la voûte

du chœur. Les caractères en sont certainement du XIe siècle, c'est-à-dire du temps même que l'église fut achevée de bâtir, ce qui peut faire douter des incendies qu'elle a dû essuyer depuis. On dit que ces noms furent mis par ordre de l'évêque Odon, son principal fondateur. Mais cela ne doit s'entendre que des 12 premiers noms, qui sont accompagnés chacun d'un buste d'évêque couronné de gloire. Car pour les autres, ils sont sensiblement d'une autre main, et faits après. On le remarque aisément par la couleur qui est un peu plus jaunâtre, et le caractère plus petit. Ce sont les noms des successeurs d'Odon. Les voici tels qu'ils sont peints. Au reste il faut remarquer que l'ordre de leur succession n'a pas été tout à fait bien gardé, étant contraire, quant à plusieurs, à ce qui nous reste de leurs légendes.

Du côté de l'Évangile.	*Du côté de l'Epitre.*
Stus Exuperius.	Stus Regnobertus.
Stus Rufianus.	Stus Rag... bertus.
Stus Lupus.	Stus Manveus.
Stus Patricius.	Stus Contestus.
Stus Vigor.	Stus Gereboldus.
Reber Baltfridus.	Stus Geretrandus.
Stus Framboldus.	Richardus.
Hugo Henric.	Philippus.
Hugo Odo.	Henricus.
Turoldus.	Robertus.
Richardus.	

Autour du trou qui est à la même voûte et par où l'on jetait les pigeons et le feu à la Pentecôte, sont écrits ces mots en mêmes caractères que les précédents :

Petrus.
P. Guillelmus.

La cathédrale eut beaucoup à souffrir dans les différentes incursions que les Anglais firent dans ce pays sous le règne des Valois. Mais rien n'approche de la plaie qu'elle reçut en 1562 de la part des Protestants. Après avoir enlevé tous les ornements, châsses, vases d'or et d'argent, brûlé les reliques, papiers du chartrier, et les livres de la bibliothèque, ils voulurent l'abattre, et ne l'épargnèrent que sur le conseil que leur donna le père Feuardent connu des chefs de ce parti, de s'en servir pour y établir le prêche et la cène. Ils poussèrent l'avarice jusqu'à ouvrir les tombeaux, dans l'espérance d'y trouver des trésors cachés, entre autres celui du patriarche d'Harcourt, qu'ils croyaient avoir été mis dans un cercueil d'argent. Ils tirèrent à coups de pistolet sur les corps morts, et donnèrent les os à ronger aux chiens.

Ils fondirent toutes les cloches, à l'exception de celle qu'on appelait : « prime sans fête », qu'ils réservèrent pour leur usage. Ils brisèrent les chaises du chœur, les pupitres, les orgues, et la grande couronne couverte de lames d'argent dont j'ai parlé ci-devant.

La plupart de ces faits paraîtraient incroyables, s'ils n'étaient attestés par la requête que le chapitre adressa 10 ans après au Parlement de Rouen, pour être autorisé; sur ce qui lui restait de papiers, à rentrer en possession des biens qu'on lui avait usurpé durant les troubles.

Avant ce déplorable accident, on voyait dans la cathédrale 4 magnifiques châsses de vermeil qui renfermaient les corps de saint Ravend et de saint Rasiph, et autres saints, qui avaient été données à l'église par Odon de Conteville, évêque de Bayeux, et quelques-uns de ses successeurs. Elle était si grande, qu'au rapport de M. de Bras, témoin oculaire, il y avait sur son portail une Notre-

Dame de pur argent, de la hauteur d'une fille de 10 ans. *(Antiq. de Caen,* p. 178.)

La contrétable du chœur n'était pas moins magnifique (1).

Elle était de vermeil, relevée en bosse, et richement travaillée. Les registres du chapitre marquent qu'on y avait employé 363 marcs d'argent, 2 onces et 3 gros. C'était un don du patriarche d'Harcourt. Il y avait aussi une image en bosse de la Sainte Vierge, en argent, du poids de plus de 100 marcs. L'évêque Charles de Neufchâtel l'avait donnée pour être mise au milieu du maître-autel, sur la table des ornements, entre les chandeliers.

Quant aux reliques, cette église possédait, outre les corps de saint Ravend et de saint Rasiph, ceux de saint Pantaléon et de saint Antonin, martyrs; les chefs de saint Exupère et de saint Loup; une portion du corps de saint Regnobert, et de saint Révérend, avec le bâton dont il avait guéri un paralytique, tout garni de pierreries, et une infinité d'autres qu'on peut voir dans l'inventaire de 1476, rapporté ci-après.

On ne put sauver du pillage que la chasuble de saint Regnobert, avec la caisse dans laquelle elle est gardée.

(1) Il y a dans l'abbaye de Mondaye un manuscrit en papier qui contient différents actes de la vie et du martyre des apôtres. Parmi les feuillets qui sont restés en blanc, on y a fourré d'autres choses parmi lesquelles on lit ce qui suit : *Status abbreviatus tabulæ argenti deaurati quam Rev. in Xristo pater D. Patriarcha Episcop. Bajoc. dono dedit ecclesiæ suæ :* 1° *In vasis argenti, tricentas sexaginta tres marcos argenti, duas oncias cum tribus grossis, quæ valent,* 7m 5cc 21 l. 6 s. — 2° *Item, pro factura et deoratura, pro qualibet marca, quinque scuta. Quæ sunt in scutis mille octo centum quindecim scuta val.* 2m 7cc 22 l. 103 s. — 3° *Item, quinquagenta scuta in auro quæ dictus dominus dedit aurifabris in eorum recessu. Val.* 75 l. — *Total :* 7m 318 l. 16 s.)

Cette caisse est une espèce de petit coffre d'ivoire, et de figure antique. Sa serrure est d'argent en plaques, et de forme ronde, autour de laquelle on voit une inscription gravée en langue arabe appelée *couphi* ou *cuphique*. On la lit ainsi : *Bis millach au caouinan cenna coum houcama y aliq fana quo um hou bilis mi.*

Feu M. Petit de La Croix, professeur du Roi en langue arabe, est le premier qui en connut les caractères, et qui en fit la traduction que voici : « Au nom de Dieu, quelqu'honneur que nous rendions à Dieu, nous ne pouvons pas l'honorer autant qu'il le mérite, mais nous l'honorons par son saint nom. » On est persuadé que cette inscription a été mise par un mahométan, mais il ne paraît pas aisé de deviner comment la relique de saint Regnobert et le petit coffre ont pu se trouver dans la cathédrale. Le P. Tournemine, jésuite, nous a laissé cet ingénieuse conjecture à ce sujet : il croit qu'après la défaite des Sarrazins par Charles Martel, leur camp fut pillé, que la cassette fut prise dans cette occasion, et donnée par la suite à Charles-le-Chauve, et que la reine Hermentrude, sa femme, la consacra à renfermer les reliques de saint Regnobert qui avait guéri le roi. Les historiens font mention de cette guérison, et de la reconnaissance d'Ermentrude.

La bibliothèque du chapitre, une des plus riches de France par ses manuscrits et livres anciens, n'eut pas un meilleur sort que l'église. Ce riche dépôt fut épuisé par les Protestants qui le livrèrent aux flammes, vis-à-vis de la Belle-Croix. Il demeura longtemps dans un triste état.

Enfin, M. Petite, official de Bayeux, homme fort amateur des belles-lettres, commença à redonner à cette bibliothèque une forme honnête. Il y fit faire des tablettes neuves, et l'enrichit de plus de 1,500 volumes. Il fonda

encore 100 livres de rente, dont la moitié sert d'honoraire au bibliothécaire qui est chargé de la tenir ouverte 3 fois la semaine, et l'autre moitié doit être employée pour acheter des livres. Le contrat en fut passé à Bayeux le 23 d'avril 1688, suivant l'inscription en cuivre qui a été apposée dans la bibliothèque, et dont voici la copie :

« Ad perpetuam rei memoriam, Johannes Petite, Melodunensis ortu, protonotarius sedis apostolicæ, vicarius generalis, officialis et canonicus Bajocensis præbendæ de Amayeo, hanc capituli Bajocensis dissipatam bibliothecam tabulis ligneis, et mille supra quingentis librorum voluminibus instauravit, cum annuo perpetuoque redditu centum librarum turonensium monetæ currentis solvendo annuatim; videlicet quinquagenta libras pro honorariis bibliothecarii fundati de gremio capituli, et quinquagenta pro emptione librorum, hac in bibliotheca annuatim in æternum reponendorum, a dominis dicti capituli conservendarum; prædictas que summas super bona dicti capituli exsolvendas prima die januarii, juxta ejusdem actus et conclusiones XXIII mensis aprilis M. D. C. LXVIII : et prima mensis februarii M. D. C. L. XXXX. — M. Bourgeois incidit. »

Jean Petite, vicaire général, official et chanoine de Bayeux, mérite de trouver ici une place par son amour pour l'étude, et ses soins pour en multiplier le goût à Bayeux. Il naquit le 15 mai 1619 à Melun, à 4 heures de Fontainebleau. Il fit sa philosophie à Paris, au collège d'Harcourt, ès années 1635 et 1636. Il se fit recevoir avocat au Parlement, et s'y maria le 5 novembre 1650. Mais sa femme étant venue à mourir quelques années après, il se détacha du barreau en 1658, pour embrasser l'état

ecclésiastique. Il se retira au séminaire de Sainte-Honorine-du-Chardonnet, et fut ordonné prêtre à Sens, en 1661. L'année suivante, M. de Nesmond l'appela dans son diocèse de Bayeux, et lui confia la charge d'official qu'il commença d'exercer le 29 mai 1662. Il régnait alors un grand désordre dans le clergé, et encore autant d'ignorance. Ces objets animèrent le zèle de M. Petite. Appuyé de l'autorité épiscopale, il résolut d'y remédier. Ce ne fut pas sans beaucoup de résistance du côté de ceux qui avaient lieu de craindre la correction. Le Chapitre surtout, qui était alors composé de beaucoup de clercs, lui donna le plus d'exercice. Par une molle condescendance des évêques précédents, ce corps s'était emparé d'une juridiction qui mettait ses membres à couvert des réprimandes de l'autorité épiscopale. M. Petite, sans égard pour ce privilège, en cita plusieurs à son tribunal pour cause d'inconduite. Les chanoines, piqués au vif, en appelèrent comme d'abus, et obtinrent un décret de prise de corps contre cet official, et Ramond Baucher, promoteur. M. de Nesmond fit évoquer l'affaire au grand Conseil, et il en émana un arrêt daté du 5 mars 1672, qui déchargeait l'official et les autres officiers de M. l'Évêque de Bayeux des accusations à eux calomnieusement intentées (ce sont les termes) par le Chapitre de l'église cathédrale de Bayeux.

Enfin le zèle et la fermeté de cet official, jointe à la vigilance pastorale de M. l'Évêque, firent disparaître l'ignorance et l'inconduite du clergé, et donnèrent une nouvelle forme à tout le diocèse.

M. de Nesmond, pour le récompenser, lui donna la prébende d'Amayé, dont il prit posssesion par procureur le 7 septembre 1674, et en personne, le 3 juin de l'année suivante. Il le fit encore son grand vicaire.

La multiplicité de ses affaires n'éteignit point en lui

l'amour ardent qu'il avait pour l'étude. Il y employait une bonne partie des nuits, témoins 4 gros volumes manuscrits intitulés : *Veilles de M. Petite,* qui sont une compilation de remarques et d'observations sur toutes sortes de matières. On les conserve, ainsi qu'un grand nombre d'autres manuscrits de lui, à la bibliothèque du Chapitre, à laquelle ils furent donnés par M. Dufour, chanoine et grand archidiacre de Bayeux.

On voit, à la tête du premier volume, ce distique latin, qui donne une idée de M. Petite :

Urbs Melodunum vitam, Lutetiam sponsam,
Chrisma Senon, cleri Bajoca jura dedit.

Il composa la carte topographique du diocèse de Bayeux, qui fut gravée à Paris en 1675, par Michault. Il la dédia à son protecteur, M. de Nesmond, par l'épître suivante qu'on voit au bas de la carte :

Monseigneur,

Je vous offre ce plan comme un présent de vos biens, un des fruits de votre vigilance pastorale, et un extrait de ce que j'ai tiré de ce que j'ai appris avec vous de votre diocèse, dans le cour des calendes de vos doyennés, des visites de vos églises, des missions dans vos paroisses, et des conférences ecclésiastiques dans plusieurs des lieux où Dieu répand ses bénédictions par votre sacré ministère, où j'ai eu l'honneur de vous accompagner diverses fois, et où vous vous êtes continuellement appliqué. Je m'étais proposé de marquer dans cette description d'autres particularités que j'ai découvertes en différents endroits, et de les joindre à celles que j'ai insérées dans cette carte, mais le défaut de place m'a contraint de les réserver pour l'histoire entière de votre évêché où vous aurez bonne part. J'attends des savants de l'antiquité quelques mémoires auparavant que de la donner au public. Cependant, Monseigneur, agréez cet essai, et ne refusez pas votre protection à l'autre dessein, puisque c'est sur votre fond que je travaille, et que je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant : Petite, chanoine et official de Bayeux.

Il n'eut pas la satisfaction d'achever cette histoire qu'il avait entreprise sur le diocèse de Bayeux, étant mort dans l'intervale. Ses mémoires furent remis à M. Hermant, curé de Maltot, qui en donna la première partie en 1705. Il fit présent à l'église, le 3 avril 1679, du bâton d'argent qui sert à porter la croix aux processions. Il fonda son obit en 1692, et mourut en 1694. Il a été enterré dans la cathédrale, vis-à-vis la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, et l'on voit sur sa sépulture cette épitaphe :

Hic Jacet D. Joannes Petite presbyter Melodunensis, hujus ecclesiæ canonicus vicarius generalis, et officialis bajocensis Obiit die nona aprilis. An D. 1694, Ætatis 75.

Sébastien Dufour, grand archidiacre, official et chanoine de Bayeux, fut pourvu, après M. Petite, le 24 mai 1694, de l'officialité et de l'archidiaconé de Bayeux. Il doit tenir rang parmi les bienfaiteurs de la bibliothèque du chapitre, à laquelle il a légué par testament la sienne, qui était considérable. Il était originaire de Revilly, en Berry, diocèse de Bourges. Il fut pourvu, le 23 janvier 1692, de la grande couteurerie dont il prit possession le lendemain; du promotoriat de la chambre eccclésiastique, des lettres de *in comitatu*, le 1er mai 1693, et le 4 octobre de la prébende d'Arry, vacante par la mort de Gabriel Sénot, prêtre du diocèse de Bayeux, et dont il ne prit possession que le 11 suivant, parce qu'il était dans le cours de ses visites quand cette prébende lui fut conférée.

Il mourut le 5 octobre 1719 et fut enterré dans la nef de la cathédrale vis-à-vis le pilier qui donne devant la porte de la place.

Les principaux manuscrits de cette bibliothèque sont (1) :

(1) *Ex biblio. bibliothecarum manuscriptorum nova*, D. P. Montfaucon, t. II, p. 1362.

1° *Summa a Johannis a Janua ordinis prædicatorum ;*
2° *Sti Gregorii, moralium duo volumina ;*
3° *Speculum judiciale Duranti ;*
4° *Sti Augustini de Civitate Dei ;*
5° *Tractatus in Johannem, auctoris incerti ;*
6° *Ordinationes et conclusiones capituli Parisiensis ad Sanctam sedem nullo medio pertinentis, scriptæ anno 1512 per notarium apostolicum curiæ Pariensis ;*
7° *Chronicon Eusebii, Sti Hieronimi, Prosperi, Sigeberti, Henrici archidiaconis Huntindoniensis de regibus Brittonum, et historica ejusdem Britanniæ et Normaniæ ;*
8° *Sacramentale Guillelmi de Montelauduno ;*
9° *Opuscula Rolandi de Talentis canonici Bajocensis ;*
10° *Nicolai de Clemengis cantoris Bajocensis liber de filio prodigo, et epistolæ ejusdem.*

L'évêque Charles d'Humières et presque tous les chanoines furent obligés de fuir et de se cacher pendant la tempête de 1562. Sitôt qu'elle fut dissipée, ils revinrent et songèrent sérieusement à réparer les ruines du sanctuaire. En 1589, Le Fèvre, menuisier de Caen (1) fit les statues du chœur. En 1596, il fit le buffet d'orgue, et Jean d'Argillières fondit les jeux qui le composent. On fondit aussi de nouvelles cloches. M. d'Humières, pour son particulier, donna complet un ornement violet. Ses successeurs imitèrent son zèle. Bernardin de Saint-François réédifia le pupitre en neuf.

(1) Jacques Lefebvre, menuisier de Caen, avec Jean Lefebvre, son frère, et Jacques, leur père, sont mis au rang des illustres citoyens de Caen par M. Cahaignes : *Jacobus ejus filius patriæ, laudis et artis comes, exedram magnæ Bajocarum ecclesiæ, et cathedram episcopi porticibus et anaglyphis exornatam ad excultam elegantiam perduxit. Johannes, alter, ejusdem industriæ curriculo, cum patre et fratre versatus..... illa speciosa flamma, quæ sibi contigua, in sacratiore parte ædis cenobii Ardenensis utrinque cum pluribus sculpturæ figuris et toreumatibus locata sunt, columnas etiam ad magnum altare positas diligenti curæ perfecit.*

René Daillon donna 2 grosses cloches, la croix de vermeil avec son bâton et un bénitier, le tout d'argent semé de fleurs de lys et d'aigles à 2 têtes.

François Servien, les surpassant en magnificence, fit présent d'un superbe ornement de velours violet parsemé de fleur de lys d'or et de broderie. Cet ornement, estimé 12,000 francs, avait servi au sacre de Louis XIV. Il donna en même temps le corps de sainte Fauste, qu'il avait obtenu de Rome par le crédit de M. de Lyonne, ambassadeur de France, et quelques portions du corps de saint Vigor, évêque de Bayeux, et de sainte Basile, vierge et martyre.

Le 29 mai 1698, M. de Nesmond donna la chapelle de vermeil qui consiste en 6 chandeliers et une croix pesant 52 marcs, 2 calices et patènes du poids de 8 marcs et une once, une cuvette et 2 burettes de 8 marcs et 5 onces; un plat à laver et l'urne, de 9 marcs et 2 onces; un bénitier et goupillon, 8 marcs 6 onces; l'encensoir et la navette, 7 marcs 5 onces; la clochette, la boëte à pain, le bougeoir et la paix, 7 marcs, faisant en tout : 101 marcs 4 onces. La même année, conjointement avec le Chapitre, il fit abattre le pupitre de bois fait par M. de Saint-François entre le chœur et la nef. Ils en firent construire un autre de carreau fin qui fut achevé en 1700. Le Christ fut placé le 23 décembre 1702. Les piliers, de marbre noir, sont un don de M. Baucher, chanoine et scholastique.

Il est certain que la nef paraît plus ancienne que le chœur. Son architecture est différente et plus grossière, et le tombeau de l'évêque Hugues de Bayeux, qui en jeta les fondements, et qui fut enterré en 1409 au pied de la vieille tour, en sont la preuve. L'énorme grosseur de ses piliers diminue beaucoup la clarté qu'elle peut recevoir

des bas-côtés. Il serait cependant aisé d'y remédier en renouvelant les vitres d'un verre très épais, comme on a fait à celles du chœur.

Le chœur est postérieur à l'ouvrage de Odon de Conteville; quoique les connaisseurs le trouvent trop étroit pour sa longueur, ils conviennent que son dessin est plus délicat et plus beau que celui de la nef. Il fut pavé, en 1681, de pierres blanches et noires, par le don qu'en fit Me Bagnols, chanoine. (Jean-Michel Bagnols, natif du diocèse de Carpentras en Provence, vint en 1654 à Bayeux pour administrer le revenu de l'évêché. Il fut reçu pénitencier et chanoine le 2 mars 1655, prit possession de l'évêché le lendemain pour M. Servien; reçu chanoine d'Esquay le 6 mars 1657, et ordonné prêtre par ce prélat. Il résigna son canonicat à Jacques Bagnols, son neveu, qui en prit possession le 4 février 1678. Il fonda son obit et les sermons de l'octave de la Toussaint et des Morts dans la cathédrale, et il mourut le 26 septembre 1680 : *plenus meritis et bene de ecclesiæ meritus*, dit l'obituaire. Le neveu mourut le 23 janvier 1713, et fut enterré dans la chapelle de Saint-Thomas, contre le mur du chœur.)

L'autel n'a rien que de très simple. La date marquée sur la contretable apprend que cet autel est de l'année 1571. Il est accompagné de 4 piliers de cuivre, qui portent chacun un ange de même métal. Il y a au-dessus un suspensoir d'argent, du poids de 32 marcs, pour conserver la Sainte-Hostie. C'est un présent de M. le duc de Mortemart, d'aujourd'hui, en reconnaissance des honneurs funèbres que le Chapitre avait rendus à M. le duc son père. Il fut placé le mercredi 25 janvier 1758, veille de l'anniversaire de ce seigneur.

Le candélabre à 7 branches de cuivre doré qui est au milieu du chœur (le candélabre a été ôté et cassé le 31 juillet 1771 par acte capitulaire), et l'aigle de cuivre qui sert de pupitre, furent donnés, le premier par l'évêque Guy, mort en 1259, l'autre, en 1385, par le cardinal Amédée de Saluces, grand-doyen. Les deux tableaux qui représentent, dit-on, au naturel, Notre-Seigneur-Jésus-Christ et la Sainte-Vierge, sont un présent de Jacques de La Moricière, Ier du nom, grand-doyen.

Il y a plusieurs de nos évêques enterrés dans le chœur. Au milieu du sanctuaire est Odon de Lorris, décédé en 1274. A sa droite est Grégoire de Naples, en 1276, et à sa gauche Charles de Neufchâtel, en 1498. Au-dessous du candélabre, entre les portes collatérales, est inhumé Guy en 1259; à sa droite, Charles de Humières, en 1571, et François Servien en 1659. A sa gauche, au bas du chœur, à la droite du pupitre, est le tombeau de Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, enterré en 1479, et à la gauche, celui de François de Nesmond, en 1715.

La lampe d'argent qui est au-dessus du candélabre fut donnée, en 1719, par Jacques de La Lande, chanoine et archidiacre, pour être placée à l'entrée du chœur dans la nef. Ce n'est que depuis qu'elle a été mise où on la voit à présent. Cet ecclésiastique vécut chanoine du Locheur le 2 mai 1707, et archidiacre de Caen le 8 janvier 1714, sur la résignation de Thomas de La Lande, son frère. Il a laissé quelques écrits théologiques qui ont été imprimés.

Il mourut le mardi 17 de septembre 1719, à une heure après midi, et fut inhumé dans la nef, sous la lampe qu'il a fondée à la porte du chœur.

Il y a, sous le chœur, une chapelle souterraine qu'on

appelle communément la chapelle sous-terre. La voûte est portée sur 2 rangs de 4 colonnes chacun, et on y descend par 2 escaliers de 12 à 15 degrés. Elle ne tire du jour que par une grande fenêtre grillée qui est au Midi. L'inscription gothique qu'on lit sur le linteau de cette fenêtre, nous apprend, ce qui est assez singulier, que l'on découvrit cette chapelle en l'année 1412, lorsqu'on creusait la terre pour enterrer l'évêque Jean de Boissey. On y voit son tombeau fait en forme d'autel au-dessous de la fenêtre. Au côté opposé est celui de Nicolas du Bosc, évêque et chancelier de France. Ce tombeau, orné de peintures et de diverses figures en bosses, fut ruiné par les Protestants.

Jean de Larchant, chanoine de Bayeux, fonda, en 1439, dans cette chapelle du titre de saint Mamert, une messe tous les jours après primes. Il la fit décorer, comme on en juge par son nom et ses armes qui sont peintes sur les 2 portes.

On voit, autour de l'église, en dedans, 21 autels ou chapelles, dont il y en a plusieurs très bien décorées.

La chapelle Notre-Dame, derrière le chœur, est la plus remarquable de toutes. Il y a un collège de 22 chapelains qui sont tenus d'y chanter la messe 4 fois par semaine après matines, et autrefois tous les jours avant primes. Ils furent fondés par l'évêque Henri II et par le Chapitre, qui y établirent une célèbre confrérie de la Sainte-Vierge. On trouve, au commencement du cartulaire de cette chapelle, les deux chartes qui furent expédiées à ce sujet. Elles sont sans date. Par la première, l'évêque accorde 24 jours d'indulgence plénière chaque année, à quiconque, de la ville et diocèse de Bayeux, contribuera, de ses aumônes, à l'entretien du luminaire de cette con-

frérie, et à la nourriture des 12 clercs fondés pour la desservir. Par la seconde, Richard, grand-doyen, Henry, chantre, et Jean, trésorier de l'église *divinitus inspirati*, donnent chacun 40 s. de rente à ces clercs pour participer à leurs prières. L'historien de Bayeux fixe cette donation à l'année 1170, et remarque que le doyen Richard fut témoin et signa cet établissement. Or, comme ce doyen n'est autre que Richard de Saint-Amand, qui ne fut élu qu'après 1200, il est évident qu'il faut renvoyer cette fondation à l'année 1201 ou 1202.

Les chapelains de Notre-Dame, comme les autres chapelains de l'église, étaient à la nomination tournale des chanoines. Le Chapitre, en 1414, obtint du pape Jean XXIII une bulle datée le 14 des calendes de janvier, la cinquième de son pontificat, par laquelle il est ordonné qu'à l'avenir les chapelles de Notre-Dame ne seront conférées que par voie d'élection aux enfants du candélabre, ou enfants de chœur, ou enfin à ceux qui auront servi longtemps au service de l'église, et que les pourvus desdites chapelles ne pourront s'absenter, sous quelque prétexte que ce soit, plus d'un mois sans permission du Chapitre. Ce privilège exclusif a été attaqué en différents temps sans succès. Une sentence de Bayeux, du 15 juin 1537, a jugé la récréance de l'une desdites chapelles à un clerc nommé par le Chapitre, par préférence à un autre, qui, sur résignation, s'en était fait pourvoir à Rome. Appel de ladite sentence et désistement de l'appelant par devant les tabellions de Bayeux le 9 novembre 1539. Autre sentence de Bayeux du 31 juillet 1546 pour le même chef que le précédent. Arrêt de Rouen du 14 mai 1549 qui condamne à l'amende le résignataire appelant. Le motif de la conclusion est la bulle de Jean XXIII. Autre arrêt du Parlement du 21 août 1637, qui main-

tient un pourvu par le Chapitre au préjudice d'un résignataire en cour de Rome.

L'année 1220, au mois de mars, les chapelains de Notre-Dame, avec l'autorité de l'évêque et du Chapitre, cédèrent à Guillaume, doyen du Saint-Sépulcre de Caen, et aux chanoines dudit lieu, la chapelle de Sainte-Anne de Caen avec toutes ses appartenances, et moyennant 10 livres de rente, dont moitié payable à la Saint-Jean, l'autre moitié à la Notre-Dame de septembre (1).

Cette chapelle sert présentement au Chapitre du Sépulcre pour y faire son office depuis la destruction de son église en 1562.

L'an 1283, au Chapitre général de juillet, les mêmes chapelains, au lieu de la quête qu'ils faisaient tous les ans par tout le diocèse pour leur confrérie, consentirent à recevoir annuellement du Chapitre la somme de 10 livres tournois, par la raison que cette quête était préjudiciable à celle qu'on faisait également pour l'entretien de la fabrique de l'église cathédrale. Voici l'acte en entier tiré du cartulaire de ladite chapelle : « Universis presentes inspecturis, Robertus decanus et capitulum Bajocense salutem in Domino. Noveritis quod capellani et clerici missæ B^e M^e in ecclesia Bajocensi quamdam confrariam haberent in civitate et banleuca Bajocensi, ac etiam quamdam questam facerent annuatim per totum diocesim Bajoc. ad usum ipsorum, et luminaris missæ predictæ prout in litteris bonæ memoriæ Henrici quondam episcopi Bajocensis plenius continetur. Verumtamen quoniam detrimentum et diminutionem questæ fabricæ nostræ ecclesiæ deputatæ, et profectus ejusdem iste maxime redundabant, de assensu dictorum capellanorum et clericorum nostro

(1) Cartulaire B^e M^e Ecclesiæ Bajoc., p. 1, folio verso.

generali capitulo una nobisque præsentibus, ita per nos ordinatum quod ipsi a dicta questa de cætero cessabunt, ac etiam a dicta confraria procuranda; et nos in recompensationem concessimus eisdem ad usum ipsorum et luminaris missæ suæ, decem libras turonenses de bonis ipsius fabricæ per manum custodis ejusdem ex nunc in futurum ad Pascha percipient annuatim. In cujus rei testimonium sigillum nostri capituli præsentibus duximus apponendum. Actum in nostro capitulo generali post festum Sanctorum Ravenni et Rasiphi Anno Domini 1283.

La chapelle Notre-Dame est bien éclairée et très propre. Les vitres étaient de gros verres peints autrefois. En 1762, elles furent renouvelées par du verre blanc. Les 3 vitres du chevet de la chapelle contenaient : celle du milieu, la généalogie ; les deux autres, la vie de la Sainte-Vierge. Au bas de la vitre qui est au Nord, on lisait ces mots en ancienne écriture : *Benceline : Andreas : Richardus filius... Presbit... imarum quorum requiescant in pace. Amen.* Comme les caractères en étaient du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, leur antiquité prouvait en même temps celle des vitres.

Elle est environnée d'un lambris surmonté de tableaux qui représentent les principaux mystères où la Sainte-Vierge a eu part. Ce sont des copies assez régulières ; la contretable, d'après le tableau de la présentation de la Sainte-Vierge au temple, par Rubens, et les tableaux, d'après les mystères de la Sainte-Vierge, par Callot. Ces tableaux sont de Hersant du Ronceray, peintre de Bayeux, et un effet de la piété d'Ambroise Le Gaufre, trésorier de la cathédrale, qui fut enterré en 1635 dans cette chapelle où l'on voit son épitaphe. Pierre Bernier, parent de ce trésorier et chanoine de Castillon, par sa résignation, mit

la dernière main à ces décorations pour seconder les pieuses intentions de son bienfaiteur.

Parmi les personnes illustres enterrées dans cette chapelle, on compte Zanon de Castiglione, évêque de Bayeux, décédé le 11 de septembre 1459. Il fut inhumé au milieu de la chapelle. Pierre de Martigny, évêque de la même ville, décédé à Caen en 1531, fut enterré dans l'église de Saint-Étienne, dont il était abbé, et son cœur fut rapporté à Bayeux et déposé dans le tombeau du précédent, enfermé dans une boëte de plomb. Jacques Josset, docteur de Sorbonne, chanoine d'Amayé et grand pénitencier, décédé en 1738, est aussi dans cette chapelle, proche la porte de la sacristie. C'est un de ses principaux bienfaiteurs.

L'an 1757, le 16 de janvier, à 4 heures et demie du matin, mourut à Bayeux, dans l'évêché, M. Jean-Baptiste de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France. Il était ici depuis l'été précédent pour voir M. l'Évêque, son parent. Le lendemain, le Chapitre de Bayeux fit le convoi de son inhumation et l'enterra dans la chapelle Notre-Dame dans le tombeau de Zanon de Castiglione. Quand on l'ouvrit, on trouva un cercueil de carreau qui contenait les cendres de ce prélat, avec plusieurs branches de laurier, de thym, de marjolaine, qui avaient encore conservé leur verdure et leur odeur. On trouva aussi la boîte en plomb qui renfermait le cœur de Charles (Pierre) de Martigny. Après l'inhumation de M. le duc de Rochechouart, qui fut des plus honorables qu'on ait vues ici depuis longtemps, le tombeau fut couvert d'une grande pierre de marbre sur laquelle on lit cette épitaphe qu'on dit être de M. Le Beau, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

D. O. M.

Hic jacet
Joannes Baptista de Rochechouart
Dux de Mortemart
Par Franciæ
Princeps de Tonnay-Charente
Clarus militia, brevi quidem ob valetudinem,
Sed tamen illustri
Quia felici et periculosa;
Effusus in egenos nobili prodigentia
Largitiones cumulavit, nobiliori silentio
Bis magnificus.
Inter patres, conjuges, amicos optimos
Pater, conjux, amicus
Optimus.
Comis erga omnes et commodus
Integritate morum et intemerata fide
Nulli secundus
Spiritu magno vidit
Ultima.
Obiit Bajocis anno salutis 1757
Ætatis 75.
Præsul dignus amicus
Canonici invicta religione insignes
Filius mœrens
Hoc ce monumento parentarunt.

(1) Note ajoutée au manuscrit de Béziers, par M. Georges Villers :

Ex cartulario Capellæ B^æ M^æ Virginis in ecclesia Bajocensi. Duo cartæ Henrici episcopi Bajocensis pro fundatione dictæ capellæ, et societate instituta.

Carta Guillelmi filii Hugonis de Malherbe componentis cum Johanne de Cussi qui eum in curiam regiam traxerat, et duellum bidem vadiatus ob mortem Ricardi de Cussi fratris sui. Il donne

L'autel de la chapelle Saint-Pierre et celui de la chapelle Saint-Sébastien ont été donnés par Guillaume Le Rebours, archidiacre de Caen. Les tableaux sont de D. Eustache Restout, religieux de Mondaye, peintre. Les dessins et la sculpture, du sieur Mangin, sculpteur, de Bayeux. Le donateur, originaire du diocèse de Lisieux, fut nommé, en 1684, à la cure de Saint-Pierre de Caen, après M. de La Vigne. Il prit possession de l'archidiaconé de Caen, en l'église Bayeux, le 19 juillet 1720, et le résigna, en 1732, à Robert-Tranquille de Couvert de Coulons, chanoine de ladite église. Il demeurait et mourut au château de Bayeux, chez son résignataire. Il fut enterré

des biens à ladite chapelle, qui sont situés à Ver. Il paraît qu'Emma de Crépon était la mère de ces deux frères, anno 1223.

Carta Gregorii de Vassy filii Julianæ, dominî de Juaye, ejus uxor Clementia, pro eadem capella, anno 1271.

Carta Willelmi de Creuly, filii Willelmi de Creully, militis, pro eadem capella, Anno 1260.

« Omnibus ad quos præsens scriptum perveniet Guillot filius Hugonis Malherbe salutem in Domino. Noveritis quod cum Johannes de Cusseio de Crepone me traxisset in causam in curia Domini Regis de morte Ricardi de Cusseio fratris sui, unum duellum vadiatum fuit inter me, et eumdem Johannem, cum etiam Emma de Crepon me traxisset in causam in eadem curia, de morte Samsonis filii sui; tandem habito prudentium virorum consilio, in hunc modum pacis concordati sumus, videlicet quod dictus Johannes et dicta Emma per concordiam me quietum in pace dimiserunt de præfatis duobus querelis, et ego pro fine et concordia dedi Deo et Ecclesiæ Sanctæ Mariæ Bajocensis ad usum clericorum in eadem ecclesia missam Stæ Virginis celebrantium, hanc terram et hos redditus subscriptos videlicet : Apud Ver, Willelmum Le Viel cum tenemento suo unde reddit annuatim septem quarteria frumenti ad mensuram ejusdem villæ, in mense septembris; et tres solidos turonenses in festo Sti Michaeli, et tres capones ad Natale, et triginta ova ad Pascha; et Radulphum Bertran cum tenemento suo ibidem, unde reddit annuatim septem quarteria frumenti, quatuor capones, et quadraginta

dans la chapelle de Saint-Pierre où on lit cette épitaphe sur sa tombe :

Ici repose le corps de noble et discrète personne Guillaume Le Rebours, prêtre, archidiacre de Caen en cette église, cy-devant curé de Saint-Pierre de Caen, décédé le 15 février 1738, âgé de 94 ans. Priez Dieu pour le repos de son âme.

Il y a, dans la même chapelle, plusieurs épitaphes sur le pavé, mais qui sont presque effacées. En voici une que j'ai copiée, laquelle est autour d'une grande pierre blanche, sur laquelle est représenté un prêtre vêtu d'une chasuble :

Hic quiescit generalem expectans resurrectionem Robertus Fabri presbyter, artium et magister, et in jure canonico licenciatus, hujus insignæ ecclesiæ canonicus, et curatus ecclesiæ parochialis, Stⁱ Petri de Briquavilla, diocæsis Bajocensis, qui sic disponente Deo omnium creatori, tradidit spiritum anno Domini M.C.C.C.C.Cº primo die mensis septembris. Anima ejus requiescat in pace. — Pater noster.

Il fonda, en 1483, une messe de Sainte-Croix tous les vendredis, dans la chapelle des grands vicaires.

ova; et tres virgatas terræ apud Mevenam sitas apud crucem propinquam viæ bajocensis. Omnia autem prædicta dedi et eleemosinavi Deo et prædictæ ecclesiæ clericis, tenenda et possidenda in puram et perpetuam eleemosinam, quietam et liberam quam ego et hæredes mei præfatis ecclesiæ et canonicis absque ulla diminutione contra omnes garantizare tenemur. Quod ut ratum habeatur, præsens scriptum sigillo meo confirmavi. Actum in assisia apud Bajocas, anno gratiæ M. C. C. vicesimo tertio mense julio. »

(Extrait du cartulaire des donations faites à la chapelle de Notre-Dame de Bayeux, écrit de la main de l'abbé de La Rue, et vendu à Payn, libraire, Pall-Mall, 81, à Londres.)

Les Malherbes étaient seigneurs de Meuvaines dans le XIIe siècle.

(Cette note, signée G. Villers, est interfoliée, dans le manuscrit de la bibliothèque de Bayeux, après le folio 15.)

Avant la réparation des vitres, faite en 1761 et 1762, on voyait, dans une de celles qui éclairent la chapelle de Saint-Pantaléon, proche la chapelle de Notre-Dame, cette inscription : « Hæc vitra data fuit de bon..... executionis bonæ memoriæ domini Haymonis de Hasta consi..... canonici hujus ecclesiæ, qui obiit anno Domini millesimo quadringentesimo primo, die sexta decima mensis maii, cujus anima requiescat in pace. » Ce chanoine était représenté revêtu d'une soutane violette et d'un surplis avec une aumusse, à genoux, et présenté par un ange à la Sainte-Vierge qui était vis-à-vis. Cette vitre fut ôtée le 7 août 1760 pour être raccommodée. Il donna, conjointement avec un autre chanoine, la vitre de la chapelle de Saint-Martin, appartenant aux grands vicaires de chœur. Il est peint dans cette vitre avec ses habits d'église, ainsi que son confrère, avec ces mots en dessous : *Haymo de Hasta.* Il a fondé plusieurs obits dans cette église.

La chapelle qui est sous la vieille tour reconnaît pour principal bienfaiteur René Tessier, prêtre, qui prit possession de la prébende d'Arry le 17 novembre 1608. Les tableaux ont été peints par lui, et les décorations sont l'effet de ses bienfaits. On lit sur l'architrave de l'autel : *Renatus Tessier dono dedit 1636.* Et sur la corniche de la balustrade : *Cy est la chapelle de MM. saint Cosme et saint Damien, saint Contest et saint Gilles, du don de René Tessier, chanoine d'Arry, en 1636.* La contretable représente Notre-Seigneur en croix. Les 4 titulaires de la chapelle sont peints dans 2 tableaux qui sont aux côtés. Autour de celui de saint Cosme, on lit ces mots : *Pestem ac vulnera sanat, dolores sopore demulcet.* Il a peint la Sainte-Famille qui est à l'autel du Sépulcre. On voit au bas ces mots : *R. Tessier, ch. d'Arry, 1647,*

avec ses armes, qui sont : d'azur au chevron d'or surmonté d'une étoile de même, et accompagné de 3 vols ou d'or ou d'argent. On a encore de lui plusieurs tableaux de nos saints évêques qui se voient dans le Chapitre.

La chapelle du Saint-Sépulcre est sous la tour méridionale. De plusieurs épitaphes qu'on y voit sur le pavé, je n'ai pu recueillir que les deux suivantes : 1° Sur une pierre blanche, paraît gravé un prêtre revêtu d'une chasuble, tenant un calice, et la tête couverte d'un camail, et au-dessous, on lit en lettres gothiques :

Cy gist discrepte personne Jehan du Breuil, prestre, en son vivant chapelain du Sépulcre en l'église de Bayeux, et curé de Tilly, qui trespassa l'an M. IIII^{c} IIII^{xx} quatre, le XXIV de Avril. Dieu lui fasse pardon à l'âme. Amen.

2° Sur une autre pierre bleue qui est contre la précédente, on voit une figure de prêtre revêtu d'une chasuble, tenant un calice. Au haut de la pierre, sont des armes parties, le premier chargé d'un lion rampant, le second de deux feuilles d'arbre l'une sur l'autre. Au bas de la pierre :

Sola comes post funera virtus,

et autour de la pierre :

Cy gist le corps de noble et discrette personne maistre Jehan de Villays, prêtre, sous-chantre et chanoine de Saint-Martin en l'église de céans, lequel décéda le 16 juin 1621. Priez Dieu pour son âme.

Ce chanoine avait l'affection de M. de Daillon, évêque de Bayeux. Il prit possession pour lui de l'évêché le 18 juin 1598. Il eut beaucoup de part aux agitations causées par cette prise de possession. Il servit de secrétaire au Chapitre pendant la vacance du siège.

La chapelle de Saint-Martin qui appartient aux grands

vicaires de chœur, fut bâtie par la permission du Chapitre, en 1309, par Pierre de Saint-Pierre, chanoine de Bayeux. Il la fonda pour être desservie par les 8 grands vicaires du chœur. C'était auparavant une place vide, et la chapelle de Saint-Jean qui lui est contiguë à l'Orient, avait été bâtie quelques années auparavant par Pierre, évêque de Bayeux. Voici l'acte du Chapitre à ce sujet : « Littera capitulæ ecclesiæ Bajocensis concessa venerabili viro domino Petro de Sancto Petro-in-Campis ecclesiæ præfatæ concanonico, super platea ad ædificandum capellam vicariorum ejusdem ecclesiæ, in honore sancti Martini confessoris. — Universis presentes litteras inspecturis, capitulum ecclesiæ Bajocensis salutem in Domino sempiternam. Noveritis quod nos attendentes et considerantes devotionem quam habet et habuit erga ecclesiam Bajocensem vir venerabilis dominus Petrus de Sancto Petro-in-Campis, concanonicus noster, per presentes litteras concedimus eidem ut ipse ædificet et ædificare possit in quædam platea vacua in sinistro latere dictæ ecclesiæ sicut se proportat in longo a capella sancti Johannis Evangelistæ quam fundavit beatæ memoriæ Petrus, quondam episcopus Bajoc. et quam nunc obtinet dominus Nicolaüs de Morte, presbyter, usque ad pilarios conclaustri nostri, ante ostium nostri capituli, et a dicti pilariis in linea usque ad latus dictæ ecclesiæ, quandam capellam in honore B^d^ Martini confessoris, et quoddam parvum repositorium in quo vestimenta, ornamenta et alia necessaria dictæ capellæ reponentur. Concedimus etiam eidem canonico nos de bonis fabricæ dictæ ecclesiæ ædificare et ædificare facere ac pacifice dicta ædificia bene et competenter infra festum Omnium Sanctorum proxime venturum pro IIII^xx^ liv. quas propter hoc solus tenetur infra dictum terminum custodi dictæ farbicæ canonicus

antedictus (?). In cujus rei testimonio sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Datum anno 1309 die mercurii post festum beatæ Catharinæ virginis. »

Dans un autre acte, Pierre de Saint-Pierre déclare fonder ladite chapelle pour son salut, et pour Guillaume de Flavacourt, jadis archevêque de Rouen, pour être desservie par les hauts vicaires, et dans laquelle il établit 8 chapelains. L'acte est daté du vendredi avant la Saint-André, 1309. L'official du Chapitre le fulmina la même année, le samedi avant la fête de saint Arnulphe et saint Clin, et l'évêque Guillaume le confirma l'an 1313, le mercredi avant la Saint-Pierre. Ce fondateur est peint à fresque dans cette chapelle. Il est revêtu d'une chape rouge, sans rabat, par dessus, un surplis, l'aumussé sur le bras, les cheveux fort courts, et à genoux. On lit ces mots au-dessous en gothique :

Petrus de Sancto Petro-in-Campis canonicus hujus ecclesiæ et fundator primus presentis capellæ.

Et au-dessous, sont ses armes : de gueules au franc quartier d'argent, chargé d'un oiseau de sable, l'écu portant 2 quintefeuilles d'argent, une en chef et l'autre en pointe. Et dans le nécrologe de la cathédrale, au 4 de mai : *Obitus parentum Petri de Sancto-Petro-in-Campis, canonici sacerdotis, et Guillelmi de Flavacuria archiepiscopi Rothomagensis.* Et au 22 de mai : *Obitus Petri de Sancto-Petro-in-Campis, Canon, et Presbyteri.*

Dans la chapelle de Saint-Contest, du côté méridional, on lit cette épitaphe sur du bois :

Cy devant repose le corps de Gilles Basly, prêtre, chanoine de

Pézerolles, décédé le 21 septembre 1711. Priez Dieu pour le repos de son âme.

Cet ecclésiastique, né à Bayeux, prit possession de son canonicat le 3 février 1683. Il était doué d'une grande piété. Sa dévotion se manifesta surtout par les saluts et bénédictions qu'il fonda dans presque toutes les églises de cette ville le jour de leurs patrons. Il avait une idée singulière à cet égard. Il était persuadé, dit-on, que quand on donnait le salut quelque part, Dieu détachait du ciel un certain nombre d'anges pour y assister. On rapporte aussi qu'un curé de cette ville voyant qu'il avait oublié son patron, fit afficher à la porte de la cathédrale une bénédiction par Me Basly, pour le jour de la fête, ce qui détermina le bonhomme à la fonder (1).

L'autel de la chapelle de saint Exupère fut placé au mois d'avril 1745. C'est un présent en partie de Jean Le Nouyel, haut-vicaire et chapelain de Saint-Exupère, qui donna 500 livres ; de Jacques Féret, chanoine de Pouligny, qui en donna 200 ; et du Chapitre, qui fournit le reste. La sculpture est du sieur Mangin, qui eut 800 livres, et le tableau du sieur Rupalley, qui eut 17 pistoles.

(Les principaux orages qui ont causé du mal à cette

(1) Ce 23 décembre 1702, bénédiction du crucifix, donnée par M. Basly, chanoine de Pézerolles, M. l'Évêque, avec le clergé, après avoir dit plusieurs oraisons, monta au jubé où il jeta de l'eau bénite sur le crucifix, et l'encensa trois fois, pendant quoi le clergé, à genoux, chanta : *O Crux ave* en musique, et toutes les cloches sonnèrent. En 1706, au jour de la Pentecôte, procession au soir fondée pour la première fois par M. Basly, chanoine de Pézerolles. On sonna toutes les cloches à 5 heures et demie. On commença à 6 heures par un petit motet, la prose *Veni Sancte Spiritus* avec l'orgue et le *flunty*? la bénédiction, *Laudate Dominum omnes gentes.* (Note de M. Descrametot, ch. de B.)

église : 1° Au mois de novembre 1524, le tonnerre tomba sur la tour méridionale, et en abattit plus de 15 pieds. Elle fut mesurée au mois de janvier suivant, et on trouva, ce qui est étonnant, qu'il en manquait 32 pieds. Ce fut un maçon de Nonant qui la rebâtit. Le marché fut arrêté le 4 de septembre 1525 pour la somme de 300 liv. 10 s. et la pension ;

2° Le dimanche 28 juillet 1598, à 8 heures du soir, une grêle terrible, mêlée d'éclairs et de tonnerre, brisa presque toutes les vitres de cette église où la peur attira un grand nombre de personnes qui y firent des prières et des processions jusqu'à minuit ;

3° Le 15 janvier 1690, le tonnerre tomba sur la même tour, et l'endommagea par 3 endroits. De là il entra dans l'église par la fenêtre de la chapelle Saint-Exupère, froissa sans aucun mal un prêtre qui y disait la messe, emporta deux doigts de la statue de saint Julien, fit le tour de l'église, et se jeta dans l'orgue sans y causer de dommages. Il passa ensuite par la grande porte, s'éleva en haut, et tira au-dessus un morceau de carreau comme si c'eût été un tiroir, sans aucune rupture, et finit par abattre un autre morceau sur lequel était la figure de saint Joseph, qui, quoique du poids de plus de 200 livres, n'eut aucun mal en tombant. La tour fut rétablie en 1698 pour 300 livres ;

4° Le lendemain de la fête de la Pentecôte, 1er juin 1746, dans un orage violent, le tonnerre tomba encore sur la même tour et en emporta tout le haut. De là se roulant sur la voûte de la nef, il passa par le trou de la chaîne qui soutient le crucifix, mit la croix en morceaux, et précipita en bas le Christ qui, par sa chute, se rompit le bras et une des cuisses. Enfin, il fondit partie dans le chœur et partie dans la nef. Il faut noter que, quoique

cet accident arriva pendant les vêpres, les officiers eurent assez de courage pour ne pas interrompre l'office. Néanmoins, la puanteur qui se répandit alors les obligea d'aller chanter les complies dans la chapelle Notre-Dame. La tour fut raccommodée la même année, dans la hauteur de 40 toises. Le marché fut de 80 livres par toise pour les 30 premières, et de 50 livres par toise pour les autres.

La croix fut placée sur le haut le lundi 5 de septembre suivant.

J'ai déjà remarqué que les cloches de l'église furent cassées, en 1562, par les protestants, à l'exception de la plus grosse de la tour méridionale, qu'on appelait : prime sans fête, et qu'ils réservèrent pour leur usage. L'inscription suivante se voyait autour de la cloche : « Ad primam in feriis pulsor, Mariam que saluto, vespere que, Maria nomen habere feror, quam crebro sonitu fractam, tum sic reparari fecit Gautfridus Asselin arte nova, cum partes ageret fabricæ, a partuque virgineo referret majus lustra trecenta novem. » Et plus bas : « L'an M. V^c^ X LVIII, Pierre Le Fort me fit. »

Cette cloche fut enfin cassée par accident le jour de Pâques, 5 d'avril 1747, et refondue avec la petite Tremonde le 21 juin 1749 par les nommés Brocard, du pays de Lorraine. (La petite Tremonde fut nommée *Charlotte-Philippe-Marie*, par Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et Montfort, pair de France, chevalier des ordres du Roi, et par Marie Brulart, duchesse de Luynes, son épouse, et dame d'honneur de la reine; et Prime-sans-fête : *Paule-Henriette-Nicolasse* par M. de Luynes, évêque de Bayeux, premier aumônier de M^me^ la Dauphine, et par Sérénissime dame Henriette-Nicolasse d'Egmont-Pignatelli, princesse du Saint-Empire-Romain, femme de Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Che-

vreuse, prince de Neufchâtel de Vallengin en Suisse, lieutenant général des armées du Roi très chrétien, colonel des dragons de France. Ces seigneurs étaient venus voir M. l'Evêque, leur parent, au château de Sommervieu.)

La tour méridionale me donne occasion de remarquer encore qu'on voit au pied, du côté de la grande place, les restes d'un placage de plâtre sur lequel étaient gravés ces mots : « Par sentence de M. le Lieutenant général de police, du IX août 1733, il est défendu à toutes sortes de personnes de s'exposer à uriner contre cette église, d'apporter aucunes terres, immondices, écailles d'huître, chaussins, de tirer aucuns coups de fusils sur l'église et dans les tours, de jouer devant le portail et dans la place, de jeter des pierres contre les vitres, le tout à peine de 20 livres d'amende pour la première fois, dont les pères et les mères répondront pour leurs enfants, et les maîtres et maîtresses pour leurs domestiques. » Cette sentence, toute humiliante qu'elle est pour le respect dû à la religion, est effacée aujourd'hui, tandis que les objets de la défense subsistent presque toujours.

Un peu au-dessous on voit 4 vers latins gravés en grands caractères romains sur les pierres qui forment l'un des piliers d'appui, du côté de la grande place, à 7 ou 8 pieds au-dessus du rez-de-chaussée :

Quarta dies Pasche fuerat cum clerus ad hujus
Que jacet hic vetule venimus exequias.
Letitie que diem magis amisisse dolemus
Quam centum tales si caderent vetule.

Les caractères de cette inscription sépulcrale sont anciens, et tels qu'on s'en servait avant l'usage des diphtongues. Comme il n'y paraît ni date ni nom appellatif, on ne saurait dire dans quel temps et pour qui elle a été

faite. Il s'agit d'une femme qui, si elle a été respectée de son vivant, ne l'a pas été de même après sa mort. Après toutes les recherches que j'ai faites pour découvrir, pour savoir qui était cette femme, je n'ai pu découvrir autre chose, sinon que c'était une maîtresse de nos ducs de Normandie, laquelle avait été enterrée, ou plutôt enclavée dans l'épaisseur du mur, dessous cette inscription. Au défaut de preuves, ne puis-je point me servir de conjectures ? Voici ce que j'en pense de plus vraisemblable. Guillaume de Jumièges m'apprend que Henri Ier, roi d'Angleterre, duc de Normandie, qui régna depuis 1106 jusqu'en 1139, eut 15 bâtards, 6 fils et 7 filles de toutes les maîtresses qui lui donnèrent une nombreuse lignée. Cet historien ne nomme qu'Elisabeth, sœur de Valeran de Meulan. Une de celles qu'il a omis de nommer, se voyant sur le déclin de l'âge, et hors d'état de figurer à la Cour, se retira sans doute à Bayeux, et embrassa la dévotion. Entre les pieuses envies que sa dévotion lui inspira, on peut compter celle de se faire enterrer dans la cathédrale, où 30 ou 40 ans auparavant, elle avait vu inhumer la princesse Agathe, fille de Guillaume-le-Conquérant, et sœur du roi Henri (1). Pour cet effet elle obtint le consentement du Chapitre, et quelque mauvais plaisant fit graver au-dessus cette épitaphe.

J'ai encore publié, dans une autre conjecture : Isabelle de Douvres, sœur de Thomas, archevêque d'York, et de Richard, évêque de Bayeux, fut maîtresse de Robert,

(1) Cette princesse, fiancée d'abord au fameux Harald, compétiteur de Guillaume-le-Conquérant, fut mariée depuis à Amfurcius, roi de Galice. Mais accablée par la douleur de se voir conduire à un prince dont elle ne connaissait ni la figure ni le caractère, elle mourut en chemin l'an 1081. Son corps fut rapporté en Normandie, et enterré dans l'église cathédrale de Bayeux. (Ord. Vitalis, lib. V.)

comte de Glocestre, bâtard de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, dont elle eut Richard qui devint, malgré le défaut de sa naissance, évêque de Bayeux en 1133, après Richard de Douvres, son oncle. Elle a un obit fondé dans la cathédrale de Bayeux, dont le vieux nécrologe fait mention en ces termes : *XXIV Die Aprilis mensis, obitus Isabellis, matris Richardi episcopi Bajocensis, filii comitis Glocestriæ.* Ne serait-ce point elle qui est le sujet de cette épitaphe ? La date de son obit, au 24 avril, insinuerait que ce fut le jour de son décès. La femme désignée dans l'épitaphe mourut à un âge avancé, et aux fêtes de Pâques. Or, Pâques, en l'année 1166, tomba au 24 d'avril, comme on le voit par l'*Art de vérifier les dates*, page 48. Ces époques paraissent aussi s'accorder entre elles, et l'épitaphe est assurément du même temps.

Je finis ces observations par la traduction française de cette épitaphe qui me fut adressée de Paris en 1759, et qui a paru dans une lettre imprimée au *Journal de Verdun* en mars 1760, page 204. Elle est de M. de Senecé :

La vieille femme à maître Jacques
Trépassa le beau jour de Pâques.
Pour la fourer icy dedans
En ce temps de rejouissance,
Il nous fallut, malgré nos dents
Tronquer un repas d'importance.
Oncques ne le pûmes achever,
Dont deuil plus cuisant nous opille
Que si nous avions vu créver
Toutes les vieilles de la ville.

On voit encore dans la cathédrale une inscription gravée en grandes lettres gothiques sur le linteau de la porte qui conduit à l'orgue, dans l'aile gauche de la nef, vers le Couchant. La voici :

Credite mira Dei, serpens fuit hic lapis extans,
Sic transformatum Bartholus attulit huc.

Il y a aussi dans le mur, au-dessus, une entaille de figure ronde, où était le serpent pétrifié dont parle ce distique. Il paraît, par les registres du Chapitre, qu'au mois de juillet 1491, Barthole d'Anjou, chanoine, apporta à l'église la pierre en question. Il y a déjà longtemps qu'elle a été enlevée, car, dans le manuscrit de M. Potier, écrit en 1594, il en est parlé comme n'étant plus à sa place. « La pierre, dit-il, qui était sur l'huis de la vielle tour, qui avait été un serpent. » Il est visible que ceux qui ont fait graver l'inscription ont regardé la pétrification qu'elle indique comme un prodige. Quelque merveilleux que soient ces jeux de la nature, rien cependant de moins extraordinaire. Mais telle était la superstition de ces siècles grossiers. On attribuait à un principe surnaturel les productions de la nature qui avaient quelque chose de singulier. M. Petite, dans la cartouche de sa carte du diocèse de Bayeux, dit que la mousse, les herbes et la terre se pétrifient en divers lieux, sur les falaises, depuis Avranches jusqu'à Sainte-Honorine de Perthe. C'est, apparamment, le long de cette côte que fut trouvée la pierre de Barthole, et sa forme singulière faisant l'étonnement de son siècle, on la plaça dans l'église de Bayeux comme un prodige de la nature.

Entre les antiquités que l'on garde dans cette église, on remarque surtout une vieille et longue bande de tapisserie qu'on expose depuis la Saint-Jean jusqu'à la Dédicace. Elle a 212 pieds de long sur un peu moins de 2 pieds de hauteur, et contient toute l'histoire de la conquête d'Angleterre par Guill. Le Bastard, duc de Normandie, sur Harald, son compétiteur. L'opinion commune à Bayeux

est que ce fut la reine Mathilde, femme de ce conquérant, qui la fit faire. Cette opinion, qui passe pour une tradition dans le pays, n'a rien que de fort vraisemblable. Mathilde, vertueuse princesse qui s'intéressait fort à la gloire du Roi son mari, aura voulu laisser à la postérité ce monument d'une des plus grandes et des plus heureuses expéditions qui furent jamais. Ce qui est certain, c'est que le monument est de ce temps-là.

Le goût, la forme des armes, et tout ce qui s'observe dans cette peinture, ne laisse aucun lieu d'en douter. Il ne faut pas douter non plus qu'il ne se soit perdu dans la suite des temps une bonne partie de cette bande de tapisserie. Ce qui en reste ne va que jusqu'à la défaite et la mort de Harold, et à la victoire de Guillaume. La peinture devait aller au moins jusqu'à son couronnement qui ne s'y trouve pas. La dernière partie de ce monument est si gâtée qu'il ne faut pas s'étonner si ce qui suivait est entièrement perdu.

La bande de tapisserie n'a jamais été mise en sa perfection. Les hommes, les chevaux, les villes et tout le reste s'y trouvent tissus et peints en couleurs, mais les espaces qu'on voit entre les faits représentés ne sont qu'un simple canevas qui n'a point été rempli. Ce défaut n'ôte rien de la suite de l'histoire. Ceux qui entreprirent cette tapisserie n'eurent pas le temps de l'achever. On y apprend bien des usages de ce temps-là sur les armes, sur la guerre, sur la marine, et sur beaucoup d'autres sujets. L'histoire représentée dans la peinture et dans les inscriptions de la tapisserie est parfaitement conforme aux meilleurs historiens de ce temps-là, et nous apprend bien des faits qu'ils avaient passé sous silence.

Le P. Montfaucon, dans son grand *Recueil des monuments de la Monarchie française*, en avait donné l'ex-

plication d'une petite partie qu'on avait trouvé copiée dans les manuscrits de feu M. Foucault, conseiller d'État. Mais ayant découvert depuis où était cette tapisserie, il la fit dessiner toute entière par M. Benoît, un des plus habiles dessinateurs de ce temps, et l'inséra tout au long avec des explications dans le second volume. La copie de M. Foucault n'avait qu'environ 30 pieds, et c'est cette partie dont M. Lancelot donna l'explication à la rentrée de l'Académie.

Il y a une autre tapisserie qui, quoique beaucoup moins ancienne que la précédente, n'est pas moins curieuse. C'est cette tapisserie qui sert à orner les chaises du chœur dans les grandes fêtes, et qui représente tous les mystères où la Sainte-Vierge a eu part. Elle est entière, et faite à l'aiguille. Léon Conseil, chancelier de cette église, en fit présent en 1499. Il est représenté à un bout vêtu d'une robe rouge et d'un surplis, à genoux; et au pied on lit ces mots : *Leo Conseil cancellarius ecclesiæ Bajocensis.*

On garde dans le trésor un ancien anneau qu'on disait être celui de saint Gerbold, évêque de Bayeux, mais que M. l'abbé de la Rue a fait voir n'être que celui d'un official de Bayeux; l'anneau de Guy, évêque de cette ville, qui fut trouvé l'an 1650 dans son tombeau, lorsqu'on le rouvrit pour enterrer François Servien, un de ses successeurs, et la lettre d'indiction, en original, pour la tenue du concile de Florence, que l'évêque Zanon de Castiglione apporta en l'année 1439, après la tenue de ce concile où il assista. Hermant dit que ce sont les actes mêmes, et qu'ils sont entièrement conformes aux copies imprimées dans le *Recueil des Conciles.*

Le *Chapitre* de l'église est considérable, tant par rapport à ses prérogatives qu'à cause des membres qui le composent : 1° Il a le privilège fondé de très anciens statuts, et confirmé par les Papes, de ne point admettre d'illégitimes dans sa compagnie, nonobstant toute dispense. Henry de Neufchâtel, évêque de Bayeux, avait été nommé grand couteur, et avait obtenu en 1482 dispense de Rome sur le défaut de sa naissance. Le Chapitre refusa de le recevoir quoiqu'il eût reçu d'ailleurs beaucoup de bien de son neveu : « Die veneris vigesima sexta prædicti mensis assistentibus dominô cancellario, scholastico, etc... Item, super eo quod ex parte domini Episcopi hujus ecclesiæ, ac etiam venerabilis et circumspecti viri magistri Henrici de Novo-Castro ejusdem domini episcopi avunculi, non tamen legitimi, sed illegitimi, fuit supplicatum et requisitum quod ad officium seu dignitadem custodis hujus ecclesiæ, quod quidem officium seu dignitatem tunc vacantem per mortem magistri Guillelmi Sohyer contulit ipse dominus Episcopus eidem de Novo-Castro, recipere vellent, et dignarentur præfati domini capitulantes; super quibus fuit mature deliberatum, et finaliter conclusum non recipere eum pro quacumque dispensatione Papæ, pretio, prece, vel amore, privilegium que super hoc ecclesiæ concessum observari, ac defendi si opus sit. »

Ce privilège fut confirmé en 1707 par arrêt du Parlement de Normandie, contre un nommé Laffont auquel Claude de Meromont avait résigné sa prébende du Locheur. La plus ancienne trace que l'on rencontre pour ce privilège est l'extrait suivant du livre nommé Langevin (1) que le Chapitre conserve dans son chartrier :

(1) Raoul Langevin, chanoine de Bayeux, composa en 1269 le

« Statutum est », est-il dit, « in ecclesia ut nullus instituatur in choro, nisi constet Capitulo de honesta ipsius conversatione, quod bene legat et cantet, et quod sit de legitimo matrimonio procreatus. » Et, quelques lignes après est écrit : « Et quoniam olim fuit magnum scandalum de quibusdam canonicis, qui pro pecunia et muneribus et exemptiis aliquos clericos in chori consortium faciebant sæpius institui, ideo, sede vacante per mortem bonæ memoriæ Guidonis quondam episcopi, concorditer fuit ordinatum in quodam capitulo generali, quod nullus canonicus aut persona de recipiendo in choro clerico audiretur, nisi prius juraverit quod credit eum bonæ conversationis et vitæ, et quod de eo, vel aliquo pro eo non recepit vel habuit aliquid, nec habere intendit, et quod est de legitimo matrimonio, sicut credit, genitus... Ordinatum etiam fuit tunc in illo capitulo ut nullus illegitime natus introduceretur in choro, quantumvis idoneus, et si cum eo quod ad ordines promoveri aut beneficium ecclesiasticum etiam cum cura animarum obtinere esset autoritate Sedis Apostolicæ dispensatum, et si per ignorantiam aut negligentiam talem contingeret introduci, statim cum perciperetur, de choro ejiceretur. »

Le pape Nicolas IV, par une bulle datée de Sainte-Marie-Majeure, le 4 des calendes de décembre, la seconde année de son pontificat, *id est* 1290, accorda à l'évêque et au Chapitre de Bayeux qu'ils ne pourraient être forcés

fameux cartulaire de l'église de Bayeux, très connu sous le nom de Cartulaire de Langevin. C'est un petit livre de parchemin couvert de bois sculpté qui contient une compilation des statuts, usages et cérémonies qui se pratiquaient de son temps dans l'église. Il lui sert encore de loi aujourd'hui. Il a été préservé comme par une espèce de miracle des horribles ravages des Calvinistes en 1562.

par lettres du Saint-Siège de recevoir d'illégitimes à posséder aucuns bénéfices dans leur église ;

2° Il a droit de franc-salé, et d'entrée franche pour les aydes. Deux registres en lettres de créance du Roi à Me Antoine Le Visté touchant la confirmation du don fait par icelui sire, aux chanoines et Chapitre de Bayeux de 2 muids de sel, 1519. Mem. a. a. Fol IIIc XXXVII et XXXVIII ;

3° Il a eu constamment le droit de battre monnaie. Il existe encore des échantillons de cette monnaie dans les cabinets des curieux. Les pièces sont de cuivre jaune, de la grandeur à peu près de nos pièces de 2 sols. On y voit d'un côté un aigle à 2 têtes avec ces mots : *moneta capituli*, et de l'autre est cette seule lettre au milieu v, et autour : *Bajocensis*. Il y en a aussi de frappées au même coin où à la place du v sont deux II barrés dans le milieu. Le Chapitre, pour preuve de ce privilège, conserve dans son chartrier les coins qui servaient à faire cette petite monnaie. On trouve dans son registre de conclusions, année 1529, temps auquel elles étaient encore rédigées en latin, celle-ci du 2 août : « Die lunæ secunda augusti, anno Dni Mo Vco XXIXo ... item fiat nova moneta Capituli perpetua ex ære per dominum commissarium de novo institutum, et reserventur in Capitulo cunei seu prototypi caracterum hujusmodi monetæ. »

Il est sensible que cette ordonnance suppose un usage et un droit ancien dans le Chapitre ; mais pour l'origine et l'époque, il est impossible d'en rien découvrir. Par rapport à sa durée et à sa fin, voici ce que nous en apprend le registre de l'année 1577, où les conclusions se faisaient alors comme elles se font encore aujourd'hui en français : Le 20 mai 1577, MM. le doyen, le chantre et le *maître-escole* ont été commis pour parler aux officiers de

cette ville afin que la monnaie du Chapitre soit *écriée*. Cette conclusion ne tarda pas à avoir son effet, comme on le voit dans le recueil manuscrit de M. Potier. Cet écrivain, il vivait en 1594, après avoir dit qu'il a vu faire par deux fois de cette monnaie par le commandement des seigneurs du Chapitre, savoir : des doubles et des pièces de 5 deniers (1), et qu'elle avait cours par toute la viconté, voire jusqu'à Caen, à raison qu'il était fort peu de telle petite monnaie, ajoute que le 11 juin 1577 fut publiée une ordonnance pour la décrier, à la requête du Chapitre, parce que l'on en faisait de fausse ;

4° Depuis plusieurs siècles il était exempt de la juridiction des évêques, et en droit d'exercer par lui-même toute juridiction sur ses membres, suppôts et ecclésiastiques de l'église cathédrale. Il était encore en possession de la juridiction volontaire et contentieuse sur les curés, les prêtres et les peuples de plus de 100 paroisses. Treize de ces paroisses appartenaient au Chapitre en corps, qui exerçait sa juridiction sur elles par un official qu'il nommait à cette fin. Les autres paroisses dépendaient du titre de quelques dignitaires et chanoines particuliers qui nommaient des vice-gérants et autres officiers pour l'exercice de leur juridiction.

En 1664, M. de Nesmond, évêque de Bayeux, attaqua

(1) On lit dans l'*Histoire des ducs de Bretagne*, par M. l'abbé des Fontaines, t. I, p. 130, que le droit de battre monnaie était commun à la plupart des hauts barons de France ; qu'il y avait même un grand nombre d'évêques et d'abbés qui jouissaient de ce privilège, mais qu'il ne s'étendait qu'à faire battre de la monnaie noire, c'est-à-dire de la monnaie qui n'était ni d'or ni d'argent, et du poids d'un denier et au-dessous. Le privilège du Chapitre de Bayeux avait donc plus d'étendue, puisque, suivant l'auteur que j'ai cité, sa monnaie était de 5 deniers.

la juridiction que le Chapitre en corps et ses membres s'attribuaient respectivement sur toutes les paroisses de leurs dépendances. Ces contestations mises en arbitrage, et portées ensuite au Parlement de Rouen, furent enfin renvoyées à la décision du Grand Conseil. L'arrêt qu'il rendit le 21 mars 1671 fut favorable à M. l'Évêque.

Le Chapitre n'a été conservé dans la possession de sa juridiction contentieuse que sur le bourg et chapelle de La Délivrande, et sur 19 paroisses seulement. Ces paroisses sont : Saint-Sauveur, Saint-André, Saint-Loup, et Saint-Laurent de Bayeux, Les Oubeaux, Brécy, Cahagnolles, Carcagny, Cussy, Cardonville, Coulombières, Saint-Germain-du-Pert, Landes, Lesnault, Montbertrand, Ranchy, Russy, Vaubadon et Neuilly-l'Évêque. Les autres paroisses furent remises sous la juridiction de l'évêque. Il paraît aussi que chaque dignitaire avait un official pour la juridiction qu'il exerçait sur les parties qui dépendaient de lui. L'arrêt ne l'accorda qu'au Chapitre en corps.

Le Chapitre en corps nomme à la cure de Saint-Sauveur de Bayeux. Il donne, sur la nomination de l'évêque de Bayeux, la collation de celle de Carcagny. Sur la présentation du chanoine en semaine, il donne pareillement la collation de Cahagnolles, Cardonville, Douvres, Saint-Exupère de Bayeux, Isigny, Neuville-au-Plain, Caynet, Saint-Germain-du-Pert, Saint-Sauveur de Caen, Vouilly, Ver, et la chapelle de Saint-Michel-du-Marché. Le chanoine semainier nomme encore à Aignerville, Anguerny, Colleville près Douvres, Creully, Longvillers, Louvières alternativement, Magny, Mandeville, Saint-Georges-d'Aulnay pour la deuxième portion, Saint-Louet, et Sainte-Marie-des-Champs, au diocèse de Rouen. Mais la collation des dix premières est à l'évêque de Bayeux, et

celle de la dernière à l'archevêque de Rouen. La plu part des dignitaires et chanoines présentent encore, ou confèrent de plein droit à cause de leur titres beaucoup d'autres titres dans le diocèse, comme on le peut voir dans la suite.

Il y a dans la ville pour le Chapitre 27 maisons canoniales, dont les unes sont attachées aux prébendes, et les autres ne s'acquièrent qu'à l'ancienneté ;

5° La juridiction spirituelle et temporelle de l'évêque, le siège vacant, est dévolue au Chapitre. Il destitue tous les officiers, et en nomme d'autres jusqu'à la clôture de la régale. Du temps des élections, après le décès de l'évêque, le Chapitre demandait au prince la permission d'élire, et au Pape la confirmation de l'élu. Il a droit d'annates ou de déport lors de la vacance du siège, sur la terre de Sommervieu, qui appartient à l'évêque, et sur les prébendes vacantes par la mort des titulaires. Ces annates vont au profit de la fabrique, mais elle est chargée des réparations de l'église, sans que l'évêque soit obligé d'y contribuer en rien ;

6° L'association ou confraternité d'église à église était autrefois fort commune. Nous en trouvons la preuve dans le manuscrit de M. Potier par rapport à l'église de Bayeux. Voici ce qu'on y lit : « Anciennement la mort advenante d'un chanoine, il se faisait pour lui aux abbayes de Lessey, Montbourg et Saint-Sauveur-le-Vicomte, et par semblable pour les religieux desdites abbayes..... 1520 le 22 octobre, une confraternité entre l'église de Bayeux et l'église d'Auxerre, et un chanoine de Bayeux y porta l'habit dans le chœur et procession en rang. » En novembre 1601, le sieur de Beauregard, capitaine du château de Bayeux, retourna d'Angleterre où il avait été se promener, et me dit qu'un chanoine ou chantre de l'église

de Cantorbéry lui avait dit que le chanoine de Bayeux et ceux de ladite église étaient alliés et associés ensemble, comme il se trouvait par leurs titres ;

7° Les chanoines de Bayeux se levaient autrefois la nuit pour chanter les vigiles (1) qu'on a appelées depuis matines. Ils réformèrent cet usage en 1352, selon le manuscrit de M. Potier, trésorier de cette église. Alors le temps des matines fut fixé à 5 heures dans les fêtes solennelles majeures et au-dessus, et à 6 heures les jours ordinaires. Ils avaient une façon bien singulière de punir celui de leurs membres qui demeurait au lit pendant les matines des grandes fêtes. Immédiatement après l'office, les habitués de l'église avec la croix, la bannière et le bénitier, allaient au logis du chanoine absent, et faisaient par cette sorte de procession une espèce de mercuriale à sa paresse. Le même manuscrit marque que le chanoine de Merville subit une pareille amende en 1460, pour s'en être absenté le jour de Pâques, et qu'il fut encore condamné à perdre 5 sols de ses distributions. J'ai toujours cru que ce vieil usage, commun sans doute à d'autres églises, avait donné lieu à la coutume proverbiale de dire de quelqu'un qui se fait attendre longtemps, qu'on allait le chercher avec la croix et la bannière ;

8° On remarque dans le *Dictionnaire de Moréri* comme une cérémonie particulière qui s'observait autrefois dans l'église de Rouen, l'office des petits enfants qui se faisait le jour des Innocents. La même cérémonie était

(1) Cet usage si fréquent dans la primitive église était encore en vigueur à Bayeux en 1300. Dans le chapitre XIX du synode tenu en cette ville la même année, on lit ces mots du IV^e^ concile de Latran : *Districte præcipitur ut sacerdotes divinum officium nocturnum pariter et diurnum distincte et aperte quantum Deus dederit celebrent, et devote.* (Ex concil. Labbe, t. XI, pars II, colonne 1453.)

également en usage dans l'église de Bayeux. Les enfants faisaient l'office ce jour-là dans la cathédrale. Un d'entre eux y officiait en crosse, et s'appelait le petit évêque. Il la prenait comme à Rouen aux premières vêpres, au verset du cantique de *Magnificat : Deposuit potentes de sede,* et il la quittait à ce même verset aux secondes vêpres. M. Potier en cite ainsi l'extinction dans son recueil manuscrit : Anno 1482, abolition du petit évêque à cause des abus. Il y a au chartrier du Chapitre un ancien cérémoniaire gothique qui contient entre autres choses le détail des cérémonies qu'on observait le jour de cette fête ;

9° Le Chapitre de Bayeux est très noble. Ses membres prennent dans leurs titres la qualité de noble et discrète personne. Anciennement les églises ne distinguaient leurs sceaux que par la figure de leurs saints patrons, qui est ce que l'église de Paris pratique encore à présent. L'église de Bayeux, à l'instar de celle de Rouen, a pris des armes particulières. L'église primatiale de Rouen a pris pour armes celles du duché de Normandie, ce qui n'a pu se faire, dit-on, que plus de 200 ans après que la Normandie n'avait plus ses ducs. L'église de Bayeux porte : de gueule à l'aigle à 2 têtes d'or, l'écu accompagné de 2 branches de sinople croisées en sautoir par le bas.

Le Chapitre est composé de 49 chanoines et de 12 dignitaires : le doyen, le chantre, le chancelier, le trésorier, l'archidiacre de Bayeux, l'archidiacre de Caen, l'archidiacre d'Hyesmes, l'archidiacre des Vez, le sous-doyen, le sous-chantre, l'escholâtre ou le scholastique, et le pénitencier. Ce dernier cependant n'est dignitaire que s'il a un canonicat. Il y avait encore la dignité de grand-couteur dont le titre fut supprimé par décret de M. l'Evêque au mois de juin 1751, et le revenu affecté à la fabrique.

M. l'Evêque de Bayeux présente aux prébendes et aux

dignités, excepté à celle de doyen, dont la nomination appartient au Chapitre en corps, qui élit celui qu'il choisit. La prébende de Saint-Jean-le-Blanc, comme annexe du prieuré commendataire du Plessis-Grimoult, est conférée par le Roi.

Le bas chœur est composé de 12 chantres (1), 2 diacres, 2 sous-diacres d'office, 2 chapiers, 55 chapelains, y compris les 12 de la chapelle Notre-Dame, d'un acolyte, 2 sacristains prêtres, d'un maître de musique avec 8 enfants de chœur, et de plusieurs musiciens.

Les 6 premiers chantres appelés hauts-vicaires, ou vicaires de chœur, sont fondés de 2 prébendes démembrées, et se placent dans les hautes stalles parmi les chanoines. Ils furent rendus *indéponibles* par arrêt du Parlement de Rouen du 17 août 1640, qui les autorise encore à prendre la qualité de grands-vicaires. Les 6 autres appelés : *heuriers*, sont dans les basses stalles, et gagés du Chapitre, qui les nomme et dépose *ad nutum*. Le Chapitre confère de plein droit toutes les chapelles, soit en corps, par voie d'élection, soit en tour de bénéfice par le chanoine semainier. Il est aussi en possession d'exercer les fonctions curiales sur tous ses membres et officiers.

Il y a aussi dans cette église un homme d'armes appelé : *armiger Capituli*, 2 bedeaux ou bâtonniers, et un suisse.

(1) Le nombre des chantres a varié dans l'église de Bayeux. Le livre Pelut de l'évêché rédigé en 1355 marque qu'il y avait alors dans cette église : *octo vicariatus*. Un pouillé de la même église postérieur au livre Pelut les met au nombre de 24, savoir : *Sex vicariatus majores, sex vicariatus minores, et duodecim horiaratos*. A cette note on a ajouté : « Il y a ici une confusion sur les 12 chantres. Six appelés : grands-vicaires appartenaient au grand chœur, et siégeaient dans les hautes formes. Les 6 autres appelés : petits vicaires, ou vicaires du chœur, étaient à proprement parler les chantres ou *heuriers*. »

L'homme d'armes est un gentilhomme qui, par son fief nommé : La Couronne, est tenu d'assister par lui-même, ou par un autre, habillé de toutes pièces aux premières et secondes vêpres, matines, et messes des fêtes solennelles, et de suivre le clergé aux processions (1). Ce fief, situé paroisse de Saint-Vigor-le-Grand, est une ancienne cession du grand trésorier de la cathédrale, aux charges par l'acquéreur et ses représentants de veiller à la garde du maître-autel et des reliques de cette église. M. l'Evêque, quand il pontifie, est obligé de donner à dîner à ce gentilhomme et à son valet.

Le Grand Doyen est après l'évêque le premier dignitaire de l'église de Bayeux. Hermant pense que cette dignité est aussi ancienne que le Chapitre. L'auteur de l'*Histoire de Rouen* présume que ce nom n'a été admis dans l'église que dans le IX^e^ siècle, lorque les évêchés tombèrent en commende, et furent donnés à des gens de guerre pour

(1) Omnibus Christianis fidelibus tam presentibus quam futuris Stephanus decanus, et Capitulum ecclesiæ Bajocensis perpetuam in Domino salutem. Noverit universitas quod Willelmus de Conjon miles et ..... ecclesiæ Bajocensis, et noster, de nobis tenet jure hæreditario feodum suum loricæ apud Conjon, ita quod reddet nobis annuatim ad festam Sancti Michaelis in Monte-Tumba octo solidos andegavenses, et prædictæ ecclesiæ Bajocensi hujus modi servitium facit, quod scilicet tempore hostilitatis, a nobis submonitus ad eamdem ecclesiam accedit, et militaribus armis munitus ipsam ecclesiam nocte diuque custodit cum armigero suo tenente feodum Borgueignum, et tam sibi quam armigero suo de propriis expensis suis necessaria inveniens, et ipsam ecclesiam custodiens, donec pacata hostilitate, ab eadem ecclesia cum nostra recedat licentia, et ad domicilium suum revertatur, præfatum servitium ad submonitionem nostram in quolibet hostilitatis tempore ipsi ecclesiæ sicut dictum est impensurus. Quod ut perpetua stabilitate firmum persistat et inconcussum, presentis scripti testimonio et sigilli nostri (munimine ?) dignum duximus confirmare.

récompense de leurs services. Alors, dit-il, les Chapitres furent obligés de se choisir un chef qui commença d'être appelé Doyen, et n'était connu auparavant que sous le nom de prévôt, préposé et maître, ou bien sous celui de primicier, d'archidiacre ou trésorier.

On ne sait point au juste quand le titre de doyen a été admis dans l'église de Bayeux. On ne trouve le nom d'aucun de ceux qui en ont été revêtus avant le XI^e^ siècle. Suivant le cardinal Le Moine qui le possédait au commencement du XV^e^ siècle, il donne la qualité de prélat. Il y a, dit-il, des prélats de droit commun, comme les évêques, et il y en a qui le sont par une coutume établie dans l'église, comme à Bayeux le doyen de l'église cathédrale. Il est, ajoute le livre Langevin, le chef et le membre le plus noble de l'église à raison de sa dignité, *tanquam capituli membrum et caput nobilis ecclesiæ reputatur ratione dignitatis suæ*. Cette dignité est la seule du Chapitre qui soit élective. Elle emporte l'obligation de résider. Elle ne peut être résignée comme tout autre bénéfice de nomination ecclésiastique, du moins aujourd'hui, et les 4 derniers doyens l'ont eue par cette voie. La prébende de la Ferrière-du-Val lui est annexée depuis longtemps, en sorte que le doyen a un revenu de 4 à 5,000 livres de rentes.

Le doyen de Bayeux avait séance à l'échiquier de Normandie, et même une séance distinguée. Dans l'échiquier de 1474, il fut arrêté que les abbés de Saint-Ouen, de Fécamp, du Bec, de Jumièges, de Saint-Vandrille et du Mont-Saint-Michel auraient séance avant le doyen de l'église de Rouen, qu'après lui seraient 2 autres abbés, ensuite le doyen de l'église de Bayeux qu'on distinguait par là des autres doyens, et ainsi alternativement 2 abbés et un doyen. Il avait pareillement une juridiction semblable à celle de l'évêque dans la plupart des paroisses et

faubourgs de la ville de Bayeux, et dans les autres de sa dépendance. C'était sans doute ce qui lui faisait donner le titre de prélat. Il faisait exercer sa juridiction par ses grands vicaires, son official et autres officiers. Mais depuis l'arrêt de 1671 il ne lui reste que les droits de collation et de visite dans les paroisses qui lui sont soumises. Comme curé-né de la cathédrale, c'est à lui d'administrer par lui ou par un autre les chanoines, ecclésiastiques et officiers de l'église quand ils sont malades.

Il est seigneur et baron de la Ferrière-au-Doyen, et patron collateur de la cure, et de celle de la Ferrière-Harenc, de la Ferrière-du-Val, de Castilly, du Fresne, de Thaon, de Surrain, et de Saint-Loup de Bayeux. Il a droit de visite et de déport sur toutes ces cures, et sur celle de Vaubadon dont il est le collateur. Il est encore collateur de Saint-Malo, de Saint-André, de Saint-Symphorien, aujourd'hui Saint-Jean de Bayeux, et de Saint-Sulpice. Il en a les déports lors des vacances. Il est aussi patron collateur des 8 chapelains de Saint-Nicolas-des Courtils, et collateur seulement de ceux de Saint-Malo, et patron collateur des 2 chapelles de Saint-Gratien à l'hôpital.

Il a la place d'honneur à la droite du chœur en entrant. Il porte la robe rouge dans les fêtes solennelles. Me Jacques Turgot, IIe du nom, grand doyen en 1642, la portait ordinairement comme conseiller au Parlement de Rouen. Charles de Longaunay, qui lui succéda, la porta comme doyen, et ses successeurs ont suivi son exemple. Le doyen néanmoins n'est pas le seul qui ait cette marque de distinction ; le chantre, le chancelier et le trésorier portent aussi le même habit dans les grandes fêtes. Ils ont ajouté en 1761 la ceinture rouge à l'exemple de M. l'abbé de Nicolaï, chancelier, un des vicaires généraux du diocèse. Il ne peut officier solennellement qu'une seule fois l'année

dans l'église. C'est à la fête des reliques de cette église qu'on y célèbre le jour de l'octave de la Toussaint. Il doit ce jour-là, au lieu d'un repas, 12 livres aux officiers qui l'ont assisté à l'autel et dans le chœur. Cette imposition fut faite par le doyen Etienne, IIe du nom, dans le XIIe siècle, et ratifiée en 1241 par Herbert de Clermont, l'un de ses successeurs, pour la messe solennelle que le Chapitre, dit Hermant (1), lui avait accordé par une grâce particulière, de chanter le jour des Reliques;

1° *Guillaume de Ros* est le premier doyen de l'église de Bayeux qui soit venu à notre connaisssance. Il était de Bayeux même, à ce qu'il paraît, parce que sa famille y était établie et qu'elle y demeurait encore dans le XIIIe siècle. Il posséda, selon Orderic Vital, les dignités de chantre, de doyen et d'archidiacre dans cette église. Il avait été élevé parmi son clergé sous les yeux de l'évêque Odon de Conteville, et les progrès qu'il fit dans les lettres le rendirent un des plus savants de son siècle : *Magna litterarum peritia præditur*. En s'engageant dans l'état ecclésiastique, son sacrifice dut paraître d'autant plus remarquable qu'il était doué d'une grande beauté, et de beaucoup de grâce, ce qui lui fit donner le nom de La Pucelle, *Puella*. Il avait beaucoup d'affection pour l'ordre monastique. Il en donna des preuves à l'abbaye de Saint-Evroult par un don d'une somme de 40 livres sterlings dont il la gratifia. Il fit plus encore, car renonçant généreusement aux avantages dont il jouissait dans le siècle, il s'alla rendre moine à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen sous le bienheureux Lanfranc, son premier abbé. Mais il n'y fut pas un an après l'année de sa probation qu'on l'élut abbé de Fécamp

(1) *Histoire du diocèse*, p. 247.

en 1078, à la place du célèbre Jannelin. Il mourut en 1107 plein de mérites;

2° *Guillaume*, II[e] du nom, a été inconnu à M. Potier qui l'a omis dans sa chronologie des doyens, et à M. Hermant qui l'a confondu avec son prédécesseur. Les auteurs de la *Nouvelle France chrétienne* sont les premiers qui l'ont tiré de l'oubli. Il signa comme témoin immédiatement après l'évêque Odon, et Robert, duc de Normandie, à la charte expédiée à Bayeux le 24 mai 1096 par laquelle le prélat unit à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon le prieuré de Saint-Vigor près Bayeux, qu'il avait fondé. Il souscrivit aussi à une autre charte donnée la même année par le duc Robert lui-même, pour approuver et confirmer ladite union. Les chartes ne nous en apprennent pas davantage de ce doyen;

3° *Etienne*, I[er] du nom, paraît avoir succédé à Guillaume II, mais on ignore en quelle année. M. Potier marque, d'après le *Livre noir*, page 15, qu'il est connu par une donation de 2 gerbes de dîmes à Caynet, faite en 1120 où il est signé. Hermant explique ce fait plus clairement. Il dit que ce doyen était en possession d'une partie des dîmes du territoire de Caynet, par une extension de celles qu'il possédait, et que possède encore le doyen dans la paroisse de Thaon. Mais que par la suite des temps, cette partie des dîmes de Caynet est passée dans les mains du Chapitre. Il ajoute que le jour de la mort de notre doyen est fixée au 12 de janvier, vers l'an 1129;

4° *Richard de Bohon*, I[er] du nom, était doyen de Bayeux en l'année 1144, comme il paraît par la défense qu'Aymar, évêque de Tusculum, légat du Saint-Siège, fit à ce doyen et au Chapitre la même année, dorénavant de l'argent et des habits ecclésiastiques des abbés de Caen et

de Fontenay. Nous devons croire que c'était un homme de mérite, puisque l'an 1150 il fut nommé évêque de Coutances. Il mourut en 1179. Le vieil obituaire de la cathédrale marque au 6 janvier un obit pour Geoffroy de Bohon, prêtre, qui était sans doute de la famille de ce doyen.

5° *Guillaume de Tournebu*, III[e] du nom, né au château de Tournebu près Falaise, eut pour père Simon baron de Tournebu, et pour mère, N. de La Pommeraye. Il entra d'abord dans le Chapitre de Bayeux en qualité de chanoine, et ensuite comme doyen par la nomination qui fut faite de lui après la translation du précédent à l'évêché de Coutances. C'est sous ce nom que l'an 1153, il souscrivit à la donation que Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux fit au prieur du Plessis, de la prébende de Saint-Jean-le-Blanc, et à la ratification qu'en fit le Chapitre. Il se trouva à la tête du Chapitre lorsque cette compagnie échangea aux prieur et religieux du Plessis les églises de Montsecret, de Fresnes et de Cauville pour le patronage et les dîmes de la paroisse de Saint-Exupère que ceux-ci lui cédèrent. Il signa en 1168 au traité fait entre Richard du Hommet, connétable de Normandie, et le Chapitre, pour le patronage, dîme et terre de Cartigny. C'était un ecclésiastique habile dans le maniement des affaires. En 1179, il fut député par le pape Alexandre III avec Henri II évêque de Bayeux, l'archevêque de Sens et l'abbé de Sainte-Geneviève pour la cause de l'évêque de Dol qui se prétendait métropolitain de la Bretagne, contre le droit de l'archevêque de Tours. La même année, le pape lui adressa un bref nommément, et à Martin de Cérisy, pour terminer les différends que les dîmes de la paroisse de Villy avaient occasionnées entre Jean, curé de

cette paroisse, et Elisabeth, abbesse de Préaux, ce qui fut fait, dit Hermant, à la satisfaction des parties. La même année encore son mérite l'éleva sur le siège de Coutances à la place de son prédécesseur. Mais comme sa consécration fut différée de 6 ans, c'est à lui et à Henry son évêque que le pape Lucien adressa son rescrit par lequel il éteignait l'excommunication portée par Honorius II contre les évêques et chanoines de Bayeux qui se feraient enterrer ailleurs qu'au prieuré de Saint-Vigor. Voyez à ce sujet les Ouvrages de Pierre de Blois, p. 771. Les armes de ce doyen sont d'argent à la bande d'azur.

16° *Etienne*, II° du nom, fut élu doyen en 1182 par la pluralité des suffrages. Il abandonna en 1185 à Henri II, évêque de Bayeux, le patronage des Loges pour celui de La Vieille-Ferrière, autrement La Ferrière-l'Evêque, et depuis La Ferrière-Harenc. Le même évêque lui donna les maisons où est maintenant l'hôtel du Doyenné, et l'enclos situé au-delà des fossés de la ville, nommé l'Enclos-au-Doyen. Notre doyen est cité dans les lettres de l'évêque Henry, touchant la maison de Conan, trésorier, donnée au chapitre. On peut voir ces lettres à la fin des *Œuvres* de Pierre de Blois, p. 169. Il fit lui-même présent à Laval, grand couteur, de sa maison située place Notre-Dame, entre les remises de l'évêché et l'ancienne église de Saint-Sauveur, par où il paraîtrait que ce doyen était originaire de Bayeux. Cette maison fut échangée en 1290, du consentement de l'évêque, par E. Sanglier, grand couteur, avec le Chapitre, qui lui en donna une autre située rue de la Juridiction, laquelle sert de dépôt au grenier à sel. Celle-ci a été réunie à la fabrique en 1751 par l'extinction de la dignité du grand couteur. Le doyen Etienne assista en 1190 à la dédicace de l'église abbatiale

d'Aunay. La même année il donna au Chapitre 6 livres de rente pour son obit qui tombe au 1er de juillet, XX sols pour être distribués aux pauvres le même jour à la porte de l'église. Il ordonna aussi que le jour des Reliques, qui du 1er juillet a été renvoyée à l'octave de la Toussaint, et auquel le doyen officie solennellement, ses successeurs donneraient comme lui chaque année XI livres aux officiers du chœur pour leur repas;

7° *Richard de Saint-Amand*, IIe du nom, sorti d'une illustre famille de Normandie, est qualifié chapelain de l'église de Bayeux, et doyen, dans les actes du Chapitre des années 1205 et 1207. MM. Pothier et Hermant le surnomment : de Rhoan, ou de Rohon, en quoi ils ont été suivis par les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne*. Ce surnom défiguré pour celui de Bohon doit être reporté à Richard Ier dont nous venons de parler. Richard de Saint-Amand fut d'abord clerc ou chapelain de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui lui donna sa chapelle de Bayeux en 1200. Cette chapelle, située dans le château, et pour lors à la nomination des ducs de Normandie, est celle que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de paroisse de Saint-Jean-du-Château. En effet, Philippe-Auguste, après la conquête de la Normandie, donna en 1207 à Robert des Ablèges, évêque de Bayeux, cette même chapelle avec ses appartenances, à condition d'en laisser jouir sa vie durant le doyen de son église qui la possédait. L'évêque Henri II, sur la fin de son épiscopat, vers 1203, fonda les 12 chapelains de Notre-Dame, derrière le chœur, pour y chanter une messe tous les jours avant primes en l'honneur de la Sainte-Vierge. Hermant met cette fondation à l'année 1170, mais l'erreur est manifestée par ce que une autre charte du

même évêque, donnée immédiatement après la première, où nous voyons que le doyenné était alors rempli par Richard, qui, eu égard aux dates, ne peut être que celui-ci. Elle nous apprend que ce doyen *divinitus inspiratus* donna à ces 12 clercs 40 sous de rente à prendre sur le vicaire de La Ferrière-Hareng, et que Henry, chantre, et Jean, trésorier, donnèrent aussi par un semblable motif chacun 40 sous de rente annuelle. L'an 1206, après la mort de Pierre Ier, successeur immédiat de Henri II, et qui ne fut qu'un an évêque, le Chapitre se partagea lors de l'élection de son successeur. Une partie nomma Guillaume, archidiacre et chanoine de Pezerolles, l'autre Robert des Ablèges, chanoine, et enfin un troisième se déclara pour notre doyen, quoi qu'il eut donné sa voix au premier. Le pape Innocent III, informé de cette division, ordonna une nouvelle élection qui tourna à l'avantage de Robert des Ablèges. La même année, Richard, doyen, et le Chapitre, par lettres passées à Noron, prirent à ferme des Templiers de la commanderie de Beaugy, 2 gerbes de dîme à percevoir sur le fief de Lingèvres, paroisse de Balleroy, avec la dîme de 7 acres de terre aumônées à l'église de Bayeux, dépendant du même fief.

L'an 1208, Innocent III nomma l'abbé de Valricher, N. du Hommet, l'archidiacre de Bayeux, l'abbé de Blanchelande et autres pour terminer un grand procès qui s'était élevé à cause des dîmes de Sainte-Mère-Eglise, entre notre doyen, Pierre Londonius trésorier, et le curé de cette paroisse. Il fonda son obit, dont il est ainsi fait mention dans le vieux nécrologe, au 17 août : *Obitus Ricardi Sancti Amandi decani sacerdotis.* Hermant dit qu'on ignore l'année de sa mort, et ailleurs il dit qu'il mourut en 1213.

8° *Guillaume de Semilly*, IV^e^ du nom, archidiacre et chanoine de Pézerolles, succéda à Richard de Saint-Amand comme doyen de Bayeux. Il avait été comme le précédent, compétiteur de Robert des Ablèges en 1206 pour l'évêché de Bayeux. Du consentement du Chapitre, il donna par une charte sans date au vicaire perpétuel de la Ferrière-au-Doyen, la sixième gerbe de toute la dîme de blé de cette paroisse, à charge par le vicaire de faire aux clercs de Notre-Dame 40 sous de rente qui leur avaient été donnés par son prédécesseur.

Comme archidiacre de l'église de Bayeux, il avait consenti à la cession que Henri, évêque de Bayeux fit de la cure de Cotun en faveur de Daniel, prieur de Sainte-Barbe-en-Auge. (Liasse de Cotun C. C. n° 1 et C. B. n° 7.)

S'il a souscrit en 1207, comme le dit Hermant, au statut de son évêque qui affecta 6 prébendes pour autant de prêtres tenus à chanter chaque jour la haute messe du chœur, il n'a pu le faire que comme chanoine et non comme doyen. Mais cette date est d'autant plus douteuse, que dans l'arrêt rendu en 1681 contre Graindorge, chanoine d'Arry, ce statut, tiré du Cartulaire de Langevin, est daté de 1260, page 43, et de 1269, page 20. Ce doyen et le Chapitre, par charte de 1218, aumônèrent aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, une acre de terre située paroisse de Saint-Patrice. Les mêmes ratifièrent par une charte sans date, mais munie du seing de R... évêque de Bayeux, la donation d'une maison faite au même Hôtel-Dieu par Grégoire, archidiacre de Bayeux, qu'il avait achetée de Guillaume Le Moine, neveu de Raoul de Condé, ci-devant archidiacre de Bayeux, et de Geoffroy de Condé, prêtre. Il fonda son obit suivant un abus de ce temps-là, des revenus de sa prébende de Pézerolles. Il est

ainsi marqué dans le nécrologe au 26 de novembre : *Obitus Guillelmi de Semilleio decani Bajocensis.*

Il est fait mention de ce doyen à l'année 1224, dans les chartes de l'abbaye de Fontenelle, dite depuis de Saint-Vandrille. Il se retira parmi les Cordeliers de Bayeux où il finit ses jours en 1226. Sa famille, une des plus anciennes de ce diocèse, portait : de gueule à l'écusson d'argent, et à un orle de fermoirs d'or, 3, 2 et 1.

9° *Odon de Villeterre* est qualifié doyen de Bayeux dans les actes du Chapitre de Bayeux, depuis 1223 jusqu'en 1237. Selon deux chartres de 1232, où ce doyen porte formellement le nom de Villeterre, il acheta quelques terres et rentes en froment de Raoul et Guillaume Foachan, de la paroisse de Tessy, il en fit présent aux 12 chapelains de Notre-Dame de derrière le chœur. Il était vraisemblablement de la même famille que Renaud de Villeterre, bailli de Caen, qui tint ses assises à Bayeux, en 1214.

L'an 1236, Pierre de Conjon, comme seigneur suzerain, confirma au Chapitre la portion de terre située dans le hameau du Val-d'Aure, sur la rivière d'Aure, que lui donna ce doyen à qui elle appartenait. Ne serait-ce point de lui encore qu'il s'agit dans un titre de 1260? Sachent tous, dit dans ce titre Robert des Forges, châtelain de Lingèvres, que j'ai donné à Guillaume des Forges mon oncle, pour son partage de toute la terre de mon père et de sa mère, toute la terre d'Odon de *Villaterrens* (1). On trouve, au 27 avril, *Obitus Agnetis de Villa-Terrici*, à la cathédrale, joint à celui de Richard de Charmont, chanoine.

(1) *Factum de l'abbé de Cordillon contre le seigneur de Lingèvres*, p. 18.

10° *Herbert de Charmont* ou *de Chermont*, doyen en 1240, était né à Bayeux ou aux environs, comme il paraît. En 1241, il ratifia le droit auquel Etienne II s'était obligé pour lui et ses successeurs de donner, au lieu d'un repas, 11 livres aux officiers du chœur le jour des Reliques. En 1243, il donna un muid d'orge sur la dîme de Tracy, la tierce gerbe de cette dîme, avec des rentes à bled qu'il avait à prendre dessus, et à Douvres, pour l'obit de Pierre des Ablèges, trésorier et chanoine. Qu'a donc voulu dire Hermant que l'obit de ce trésorier était assis par ses frères et sœurs, sous le nom de frères et sœurs de Herbert, doyen de Bayeux? Ce langage est bien obscur. En 1243 il fonda un obit pour son frère Raoul, évêque d'Angoulême, et un pour lui quelque temps après, pour lesquels il donna, selon Potier, une somme d'argent, et plusieurs maisons qu'il avait dans la paroisse Saint-Sauveur. Ils sont ainsi marqués tous deux dans l'obituaire : XXVII *mensi martii, obitus Herberti de Caromonte decani.* — *1ª decembris obitus Radulphi Angolimensis episcopi.* L'ancienne et nouvelle *Gaule chrétienne* font mention de cet évêque, mais ils ne le distinguent pas par le surnom de la famille qui était : de Chermont, d'où nous avons droit de le réclamer comme citoyen de Bayeux. La première lui donne pour époque l'année 1227, et l'autre, plus certainement, celle de 1247.

Notre doyen, désigné par la première lettre de son nom, H, ratifie une donation de 2 sous de rente faite en octobre 1252 à l'Hôtel-Dieu de Bayeux (1). Il approuve encore, par acte de 1255, le jeudi après l'Assomption, une aumône faite au même Hôtel-Dieu, par un nommé Goscelin, d'un quart de froment, d'une geline et de

(1) *Cart. Domus Dei Bajoc.*, p. 77.

10 œufs de rente à prendre dans la paroisse de Saint-Exupère. Il mourut en 1258, et laissa au moins 2 neveux chanoines : Jean de Chermont, archidiacre de Bayeux, qui donna, par acte du 5 mars 1260, aux chapelains de Notre-Dame, une rente en bled qu'il avait à prendre dans la paroisse de Gueron, pour le repos de son âme et celle de Herbert de Chermont, son oncle, autrefois doyen de Bayeux. Guy de Chermont, chanoine de Bayeux, donna aux mêmes, vers ce temps-là, un septier de froment, mesure de Bayeux, qu'il avait aussi à prendre sur une pièce de terre sise en la paroisse de Gueron, proche la terre de Hamon de Gueron, chevalier.

Le nécrologe parle d'eux : XVI *martis, obitus Guidonis de Caromondo canonici.* — Jean de Chermont, archidiacre de Bayeux, fut un des arbitres choisis, en 1263, par l'évêque de Coutances et son Chapitre, pour régler les contestations qu'ils avaient touchant leurs différents droits de juridiction (1) ;

11° *Arnoul* ou *Adenulphe* fut le successeur immédiat de Hubert de Chermont. Il était italien, neveu du pape Grégoire IX et, par conséquent, de la maison des comtes de Segni, en Campanie. Il était aussi chapelain du pape. En 1260, Guy, évêque de Bayeux, étant mort, une partie des chanoines nomma notre doyen pour lui succéder, tandis que l'autre, et la plus forte, donna sa voix à Odon de Lorris, chanoine et trésorier. L'affaire fut portée à Rome, et Arnoul eut le dessous. Il ne put soutenir le chagrin qu'il en eut. Il résigna son doyenné en 1261 à Grégoire de Naples, son parent, et se retira en Italie. C'est assurément cet Arnoul, chapelain du pape, qu'Innocent IV recommandait si fort par une lettre en

(1) Cart. du Chapitre et de l'Hôtel-Dieu de Bayeux.

1266, au cardinal Raoul de Grosparmy, son légat, auprès duquel il l'envoyait. Cette lettre, la 331e du Souverain Pontife, se voit dans le *Thesaurus Nov. Anecdot.*, du P. Martène, t. II, col. 368.

12° *Grégoire de Naples* était neveu du pape Grégoire IX, et conséquemment proche parent du précédent par la démission duquel il devint grand doyen de Bayeux en 1261. Il était déjà chanoine de Gravey par la résignation d'Étienne, cardinal de Saint-Adrien. Le pape en fit son chapelain en 1262. Richard de Surrain, évêque, lui donna en 1263 le patronage de Surrain. Il acheta et affecta à sa dignité, en 1264, le patronage et la dîme de Thaon. Il ratifia plusieurs donations faites à l'Hôtel-Dieu de Bayeux, ès années 1271, 1273 et 1274, par des particuliers. Lui-même, par acte de 1273, en fit quelques-unes aux chapelains de Notre-Dame. Ce doyen et plusieurs autres furent pris pour arbitres en 1271, d'une contestation élevée entre Etienne Tempier, évêque de Paris, et Mathieu de Vendosme, abbé de Saint-Denis : *pro spatio temporis indicti*. Plusieurs années auparavant il avait été choisi par le pape Innocent IV pour accompagner le cardinal Ottobonie, légat en Angleterre. L'*Histoire de Normandie* met cette légation en 1253, mais il y a visiblement de l'erreur, puisque ce pape ne fut élu qu'en 1265, et notre doyen en 1261. Ses grandes qualités engagèrent le Chapitre à le nommer en 1274 successeur d'Odon de Lorris, évêque de cette ville.

13° *Pierre de Bénais*, sorti d'une famille obscure de Tours, dut toute sa fortune au crédit du fameux Pierre de La Brosse, chambellan de Philippe-le-Hardi dont il était parent. Il fut nommé doyen de Bayeux en 1275, et

la même année il fut présent à l'hommage que Marie, comtesse de Vendosme, rendit à ce Pierre de La Brosse. Il ratifia, en 1276, la donation que son prédécesseur avait faite au doyenné de la dîme de Thaon. Cette même année il fut chargé de par le Roy d'aller en Flandres avec l'abbé de Saint-Denis consulter une prophétesse sur la mort précipitée de son fils aîné, et avant que de partir, il fut nommé évêque de Bayeux par le Chapitre à la recommandation du Roi.

14° *Thibault Le Sénéchal de Pouancé*, fils du seigneur de La Guerche, chanoine de Dol, doyen de Bayeux, paraît dans les titres du Chapitre de l'année 1277, et à l'échiquier du Parlement de l'année 1279. Cette année-là, il avait été témoin d'un échange fait au mois de juin précédent entre les abbés et religieux de Mondaye, et les 12 chapelains de Notre-Dame de Bayeux. La même année, il nomma à la chapelle de Saint-Laurent qu'il avait fondée et dotée, le neveu de Jean Le Boucher, archidiacre. Il fut nommé lui-même évêque de Dol au mois de juin 1280. En effet, un titre passé le jeudi avant la Saint-Nicolas d'hiver de cette année, et un autre du lundi après la conversion de Saint-Paul suivant, marquent qu'alors le doyenné était vacant. Le P. Albert Le Grand dit que Thibaut de Poëncé fut élu évêque de Saint-Brieux en 1260, et qu'il fut transféré à l'évêché de Dol en 1280 par le pape Nicolas III, et qu'enfin il mourut en 1287. Il portait : de gueule à 2 léopards d'or.

15° *Robert de Béthencourt* était en possession du doyenné en 1282. Il est appelé Béthencourt dans les titres de l'église de Bayeux, et Bercencourt dans ceux de Notre-Dame de Paris dont il avait été chanoine et official en 1270.

L'abbé Le Bœuf (1) fait observer qu'on voit dans les vitres de l'église paroissiale de Bessancourt, à 4 lieues de Paris, un prêtre représenté à genoux, lequel a fait présent de ce vitrage, et son nom au-dessous, en lettres capitales gothiques : « Maistre Robert de Bercaucourt chanoine de Paris », d'où il conclut qu'il était natif de cette paroisse. L'an 1283, il était présent au Chapitre général du 20 juillet, lorsque les chapelains de Notre-Dame, au lieu de la quête qu'ils faisaient tous les ans par tout le diocèse pour leur confrérie, consentirent à recevoir annuellement du Chapitre la somme de 10 livres, parce que cette quête apportait beaucoup de dommage à celle qu'on y faisait aussi pour l'entretien de la fabrique de l'église. Hermant dit qu'il entra dans le couvent des Cordeliers de Bayeux, et qu'il y mourut religieux en 1288, après 5 ans de profession. Cela paraît démenti par les preuves suivantes :

Le nécrologe de Paris, écrit vers le même temps, marque que ce Robert mourut doyen de Bayeux. Voici ce qu'on y lit parmi les additions au 5 de janvier : *De domo S^te^ Mariæ obiit magister de Berca curia quondam decanus Bajocensis.* Par acte de 1287, Geoffroy Le Breton, chanoine de Bayeux, et Guillaume de Givisy, clerc, exécuteur du testament de messire Robert de Bethencourt, jadis doyen de Bayeux, fondèrent pour lui des obits à la chapelle de Notre-Dame pour lequel ils donnèrent plusieurs pièces de terre qu'ils avaient achetées dans les paroisses de Mestry et de Castilly. Il paraît par là qu'il n'a jamais été cordelier, et sa mort doit être fixée au plus tard à l'année 1286 ;

16° *Jean Hébert*, doyen de Bayeux, est inconnu jusqu'à présent à tous les écrivains. Je le place ici immé-

(1) *Histoire du diocèse de Paris*, t. IV, p. 117.

diatement après Robert de Béthencourt comme étant le seul endroit qui lui convienne. Il était sorti d'une très ancienne famille de Tour, près Bayeux. Sa généalogie lui donne pour père Robert Hébert, chevalier, seigneur de Brunville, et pour mère Yme de Villiers-sur-Port. L'identité du nom de son successeur avec le sien, et le peu de temps qu'il paraît avoir été doyen l'ont fait disparaître des catalogues. Le manuscrit qui m'a fourni cet article (1), marque que Jean Hébert, doyen de Bayeux, est enterré dans le chœur de l'église des Cordeliers de cette ville, et que dans le livre obitier de cette maison il est fait mention de lui et de son obit au mois de juin 1338. Il portait pour armes : d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueule;

17° *Jean Le Moine*, IIe du nom, chanoine de Paris et d'Amiens, fut nommé doyen de Bayeux en 1238, supposé qu'il n'ait pas été confondu avec son prédécesseur. Il était du bourg de Crécy en Valois, diocèse d'Amiens en Picardie, et eut pour frère André Le Moine, évêque de Noyon. Quelques-uns ont avancé qu'il était fils d'un maréchal, à cause que l'écu de ses armes était chargé de 3 clous; mais il est aisé de conjecturer qu'il était un gentilhomme, par tout ce qu'en a dit François du Chesne dans son *Histoire des cardinaux français*, liv. II, chap. XXVIII. Il aimait si fort l'étude qu'à peine trouvait-il le temps de prendre ses repas pour se renfermer avec ses livres. Un mérite distingué par la science et la piété lui procura bientôt de grands emplois dans l'église. Il fut chanoine d'Embrun, auditeur de Rote, vice-chancelier de l'église romaine, et enfin créé cardi-

(1) Généalogie manuscrite de la maison de Hébert Brunville, in-4° en parchemin.

nal par le pape Célestin V au mois de septembre 1294. Quelqu'un a écrit qu'il avait aussi été évêque de Meaux, mais il n'est point fait mention dans son épitahe, ni dans les actes de son collège, qu'il ait été évêque en France. Le Maire et Hermant ne se sont pas moins trompés quand ils ont dit qu'il avait été décoré de la pourpre par le pape Boniface VIII, le premier, en récompense d'avoir fait son commentaire sur les *Décrétales;* le second, pour avoir réconcilié le roi de France avec ce pape. Les archives de Bayeux donnent de grands éloges à ce doyen.

En 1295, Jean de Thaon, écuyer, fils de Raoul et frère de Jehan, reconnaît que honorable maître Jehan Le Moine, doyen de Bayeux, est vrai possesseur de la paroisse de Thaon, et qu'à lui seul appartient de conférer cette cure de plein droit. Il acquit des rentes dans plus de 20 paroisses de cet évêché pour faire des fondations à l'église, pour lui et ses prédécesseurs. Il fonda de ses deniers, dit Hermant, la chapelle de Saint-Jean de Thaon. Le manuscrit de Pothier dit qu'il donna seulement l'autorisation de la fonder. Il donna 4 obits, 2 dans l'église de Bayeux et 2 dans la collégiale du Sépulcre de Caen, dont il fut doyen en 1303. Ce fut l'année précédente que Boniface VIII l'envoya légat en France. En 1302, il fonda aussi à Paris le collège appelé de son nom : le Collège du cardinal Le Moine. Il était alors à Paris en qualité de légat. Il en dressa lui-même les statuts que Boniface VIII approuva. Les étudiants doivent être du diocèse d'Amiens, si cela se peut, sinon des diocèses voisins.

Il est peint en habit de cardinal en l'église de Bayeux, dans la vitre de la chapelle de Saint-Pierre qu'il avait donnée, et autour on lit en lettres gothiques, par abré-

viation, ces mots : *Johannes tituli Sti Marcellini et Petri.* On croit aussi à Bayeux qu'il fit bâtir et doter une des chapelles de l'église paroissiale de Saint-Malo, et la preuve qu'on en donne sont ses armes qu'on voit dans la vitre, sur la balustrade, et dans le tableau, savoir : d'argent à 3 clous de sable, au chef d'azur chargé de 3 bandes d'or. Il mourut à Paris et fut enterré dans la chapelle de son collège le 1er octobre 1314;

18° *Raymond de Fargis* est cité comme doyen dans les actes du Chapitre depuis 1314 jusqu'en 1348. Il avait déjà la prébende de Missy dans cette église. Il était de Bourdeaux, fils de Fargis et de N. Got, sœur du pape Clément V, qui le fit cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve en 1310. Il confirma la donation de la chapelle de Thaon faite par son prédécesseur. Hermant dit qu'étant à Avignon en 1330, il fonda la chapelle de Saint-Eustache dans la paroisse de Vaux-sur-Aure au diocèse de Bayeux. Cela n'est pas exact. Ce qu'il fit ne consistait que dans un mandement adressé à de Pyrac, son official pour le diocèse de Bayeux, par lequel il lui enjoint de permettre à Jean de Vaux, écuyer, de fonder cette chapelle et de veiller à ce que ce gentilhomme ne soit pas troublé ni inquiété dans ce pieux ouvrage qu'il veut faire. Le mandement est daté d'Avignon le 9 avril 1330. Son titre de cardinal ne fut donné à un autre que le 28 mai 1343. D'où l'on conclut qu'il n'est mort que cette année-là;

19° *Pierre Roger,* neveu du pape Clément VI, fut reçu doyen le 1er février 1350. Il était fils de Guillaume Roger, seigneur de Beaufort en Vallée, pays d'Anjou, et de Marie de Chambon. Les mémoires de l'église de Bayeux nous apprennent qu'avant d'être doyen, il avait pris possession de la prébende de Saint-Patrice le 8 août

1343 ; de la chancellerie le 21 octobre 1347 ; et du canonicat de Missy le 11 juillet 1348. Cette même année, son oncle le créa diacre de Sainte-Marie-la-Neuve, la veille de l'Ascension, et ses vertus, autant que l'élévation de sa famille, lui procurèrent plusieurs autres bénéfices en France. Elles portèrent même le sacré collège, après la mort d'Urbain V, à l'élire pape. Il fut sacré le vigile des Rois 1371, à Avignon, et prit le nom de Grégoire IX. C'est lui qui transféra le Saint-Siège d'Avignon à Rome, où il mourut le 27 mars 1378. Il portait : d'argent à la bande d'azur accompagnée de 6 roses de gueule, 3 en chef et 3 en pointe ;

20° *Pierre Flandrin*, frère de Jean Flandrin, cardinal-archevêque d'Auch, était du diocèse du Vivarais. Il fut reçu par procuration doyen et chanoine de Missy à la place du précédent, le 30 avril 1370 ou le 3 avril 1371, et créé cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache la même année. Les grandes occupations qu'il avait auprès de Grégoire III, son oncle, ne lui permirent pas de venir à Bayeux. Il ne voulut cependant pas suivre son bienfaiteur à Rome lors de la translation du Saint-Siège, et il mourut à Avignon le 23 janvier 1381. Il avait eu aussi un canonicat dans l'église de Rouen ;

21° *Amédée de Saluces* prit possession, par procureur, de la prébende de Missy et du doyenné de Bayeux, le 7 mars 1381. Il était fils de Frédéric II, marquis de Saluces et de Béatrix de Genève. Le pape Clément VII, son proche parent, qui tenait le siège à Avignon pendant le schisme, le fit cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve le 23 décembre 1383, puis archidiacre et camérier de l'église romaine. Il avait été nommé quelque temps auparavant évêque de Die, d'où il passa à l'évêché de

Valence en Dauphiné. Il donna à l'église de Bayeux 6 grands chandeliers et un aigle de cuivre pour servir de pupitre, comme le témoignent ces paroles qui sont écrites sur le piédestal : *Amadeus de Saleucis Stæ Romanæ Ecclesiæ cardinalis, et hujus ecclesiæ decanus, hoc pulpitum dedit anno Dni 1385, mense junii tertio.*

Il fonda, l'an 1385, la fête de la Sainte-Trinité, *sub ritu solemni.* Par traité du 15 décembre de la même année, il céda au Chapitre la place qui est entre l'église et le doyenné, moyennant 11 sous 6 deniers de rente à lui et à ses successeurs. Il mourut à Saint-Donat, paroisse du diocèse de Vienne en Dauphiné, le 28 juin 1419. Son corps fut porté à Lyon et enterré dans la Métropolitaine;

22° *Richard de Courcy*, IIIe du nom, fils du baron de Courcy, proche Saint-Pierre-sur-Dives, chanoine de Bayeux, fut élu doyen en 1419 par le commun suffrage des capitulans. Henri V, roi d'Angleterre, qui s'était emparé depuis peu de la Normandie, rendit la même année au doyen de Bayeux, les biens de sa dignité, et aux chanoines tous les biens qui appartenaient au corps de l'église. Ce doyen, paisible possesseur de son bénéfice, était au Chapitre lorsque Robert Portefaix, chanoine de la même église, lui présenta sur une procuration les bulles que Jean du Homme avait obtenues en cour de Rome pour cette dignité. Ceci se passa le 10 mai 1421. Notre doyen qui avait, dit Hermant, une extrême aversion pour les procès, ne fit point de résistance. Il se démit aussitôt de son titre;

23° *Barthélemy* a été certainement doyen de l'église de Bayeux, comme il apparaît par ces mots de l'ancien nécrologe, composé en 1586. Au 8 avril : *Obitus Bartholomæi decani Bajocensis.* M. Hermant, quoique de

son aveu, il ignore le temps où il a vécu, le place entre Richard de Courcy et Jean du Homme. La raison qu'il en apporte est que les registres ne font mention d'aucun doyen dans les actes, depuis 1431 jusqu'en 1433. Cette raison est-elle concluante ? Non. Car enfin il n'est pas naturel de croire que du Homme eût souffert Barthélemy jouir d'un bénéfice d'où il avait expulsé de Courcy, qui, selon lui, avait été nommé illégitimement. J'aimerais autant le placer à la fin du XV^e^ siècle, et même au commencement du XVI^e^. Le motif m'en paraît plus vraisemblable.

Les registres du secrétariat de l'évêché apprennent que Barthélemy d'Achon ou d'Acon, docteur en médecine et chanoine de Bayeux, fut pourvu, le 12 juin 1487, de la cure de Rampan, sur la présentation d'Alain Goyon, bailly de Caen, seigneur de Villers, Mesnil-Garnier, etc., et le 19 mai 1490, de celle de Basly, sur la nomination du même. D'ailleurs, les mêmes registres, dans une provision du 18 février 1492 pour la cure de Magny, m'annoncent que le décanat de Bayeux était alors en litige : *Domini vicarii admiserunt presentationem venerabilium et circumspectorum viorum dominorum de Capitulo insigne, ecclesiæ Bajocensis, dignitate decanali in litigio existente*. Or, ne peut-on pas avoir lieu de croire que ce Barthélemy d'Achon, chanoine de Bayeux, était un des contendants, et que son droit mieux fondé lui fit emporter l'avantage sur ses compétiteurs ? En sorte qu'il devint par là paisible possesseur du doyenné de Bayeux ? Qu'on ne dise pas que le décanat était alors rempli par Jean de Vesc, et qu'il le posséda 27 ans, comme le dit M. Potier. Cela est démenti par la provision de 1492. Ainsi, ce ne peut pas être Jean du Vesc qui résigna,

mais un autre, le doyenné, en 1519, à Gabriel Le Veneur, comme l'a avancé M. Potier;

24° *Radulphe*, doyen, a un obit de marqué au 20 de septembre dans le nécrologe de 1586;

25° *Olivier de Mareuil* a 3 obits, suivant le même manuscrit, qui tombent les 18 d'avril, 20 et 11 décembre. Je mets ici les trois doyens précédents, en attendant que je sache la place de chacun d'eux;

26° *Jean du Homme*, IIe du nom, vicaire-général et official de M. Langret, évêque de Bayeux, se présenta par procureur, le 10 mai 1421, pour être reçu doyen sur ses bulles apostoliques, comme nous l'avons vu ci-devant. Si nous en croyons l'historien de Bayeux, ces bulles ne paraissent avoir eu leur effet qu'en 1433. Il fonda cette année-là la dernière procession de carême dans la chapelle du doyenné, et 2 obits qui sont marqués le 19 août et le 6 novembre dans le nécrologe. Les deniers de ces fondations ne furent payés qu'après sa mort par ses exécuteurs testamentaires. La somme d'argent pour la procession consistait en 40 *saluces* d'or. Il permuta, en 1434, le doyenné pour la scholastique;

27° *Laurent Le Berruyer*, doyen de Bayeux par permutation avec le précédent, prit possession de sa nouvelle dignité en 1434. N'étant encore que scholastique, il fut un de ceux qui assistèrent au Concordat fait à Bayeux, le 10 décembre 1414, par l'évêque Jean Langret et Louis Chantemelle, abbé de Troarn, touchant la juridiction de plusieurs paroisses dépendant de cette abbaye. Il fonda son obit ainsi marqué au 14 septembre : *Obitus Laurentis Le Berruyer, scholastici, sacerdotis, et parentum,*

et benefactorum suorum. Il mourut peu de temps après qu'il fut en possession du doyenné;

28° *Martin Pinard*, né en la paroisse de Nonant, à une heure de Bayeux, secrétaire du pape Eugène IV, chanoine de Froiderue, fut nommé doyen en 1435, à la recommandation de ce Souverain Pontife. Cette année-là, il obtint de son protecteur une bulle datée de Florence, le 5 des calendes de novembre, qui lui donnait pouvoir, et à son official, d'absoudre d'excommunication les personnes du diocèse qui étaient de sa juridiction. Mais sur la plainte de Zanon Castiglione, elle fut révoquée par une autre datée de Bologne le 8 des calendes de mai 1436. Il en obtint encore une autre en 1440, pour confirmer les annates des prébendes vacantes pour le Chapitre, auquel il donna une somme considérable, *id est* : 250 *saluces* d'or pour son obit qui tombe le 24 mars. Enfin, il devint évêque d'Avranches en 1442, et mourut en janvier 1452;

29° *Pierre IV*, cardinal de Sainte-Marie-la-Neuve, succéda à Martin Pinard, et prit possession par procureur le 12 novembre 1442. Il était Vénitien, fils de Nicolas Barbo et de Polixène, sœur du pape Eugène IV, qui l'avait fait cardinal en 1440. Les divers emplois où il fut engagé par son oncle ne lui permirent pas de venir à Bayeux, et il se démit de sa dignité en 1444, et devint pape en 1464, sous le nom de Paul II;

30° *Guillaume de Bailleul*, V^e^ du nom, pourvu du doyenné par bulles de Sa Sainteté, sur la démission du précédent, en prit possession par procureur le lundi 9 novembre 1444, et en personne au mois d'août 1448. Il était originaire des environs de Falaise, diocèse de Séez, second fils de Henry, seigneur de Renouart, et de Cathe-

rine de Merle de Couvrigny, qui comptait parmi ses aïeuls Foucault, seigneur du Merle, maréchal de France en 1380. Ce doyen partagea, avec deux frères qu'il avait, la succession de ses père et mère, en 1463, et eut entre autres neveux, André de Bailleul, chanoine de Bayeux, fils de Jean, seigneur de Renouart, son frère aîné. L'année même que ce doyen prit possession de sa dignité, *id est* le 26 octobre 1448, il lui arriva une aventure qui mérite d'être rapportée:

« Quidam Guillelmus Hebert, anglicus capitaneus Carentonii qui manus violentas apposuerat in personam Mi Guillelmi de Bailleul, decani Bajocensis, in cimiterio Ecclesiæ Bajocensis, in eodem loco delicti solemniter reparavit casum hoc modo : Collectis omnibus de habitu ecclesiæ cum multitudine populi, ad vicarium Domini Bajocensis, et ad decanum læsum in loco capituli, prædictus reus, genibus flenis, petiit veniam Deo, Beatæ Mariæ Virgini, Domino Bajocensi, et decano læso, et toti ecclesiæ, quæ fuit sibi benigne concessa. Et deinde præfatus Hebert petiit beneficium absolutionis, a dicto vicario, quod ipse vicarius sibi impendit in capella Sancti-Juliani, injuncta eidem pena salutari secreta, et etiam publica qua tenetur dare Luminari ecclesiæ Bajocensis viginti libras ceræ, modo et forma per dictum vicarium ordinandis, quod factum per dictum reum adimplendo. » — Justice très admirable, dit M. Potier, et respect rendu à l'Eglise. Il avait été condamné à cette réparation par l'Echiquier de Normandie. La réparation est du samedi 26 octobre 1448.

Au mois de mai 1450, il fut député du Chapitre avec Le Fêbre (*Fabry*), chanoine, pour aller prêter serment de fidélité au roi Charles VII, au Pont-de-l'Arche.

En 1474, il se trouva à l'Echiquier de la paroisse lors-

qu'on y règla le rang entre les abbés et les doyens de Normandie. Il fut arrêté que les abbés de Saint-Ouen, de Fécamp, du Bec, de Jumièges, de Saint-Vandrille et du Mont-Saint-Michel auraient séance avant le doyen de l'église de Rouen ; qu'après lui seraient deux autres abbés, ensuite le doyen de l'église de Bayeux, qu'on distinguait par là des autres doyens, et ainsi alternativement deux abbés et un doyen.

En 1476, par délibération du Chapitre, il fit faire un inventaire général des biens et ornements de l'église, comme il s'était pratiqué 100 ans auparavant.

En 1477, il fut député, avec quelques autres chanoines, pour échanger le second fief de Sommervieu, qui appartenait au Chapitre, avec les dîmes de Chef-du-Pont, exemption de Sainte-Mère-Eglise, que lui céda le patriarche d'Harcourt, évêque de Bayeux.

En 1482, il fonda sur le rite double l'office de Saint-Gervais et de Saint-Protais, patrons d'une des églises de Falaise, au lieu qu'il n'était que semi-double auparavant ; et que le même jour on chanterait, avant la messe, un obit pour lui, avant les vigiles. Il donna 2 chandeliers d'argent, à charge de les porter dans la dernière procession du carême, qu'il fonda à la chapelle du doyenné. Il ordonna, par son testament, d'être enterré aux Cordeliers de Falaise, et de donner 20 livres à chacune des paroisses par où passerait son corps, afin de faire prier Dieu pour lui. Il mourut au Fresne, proche Falaise, le 16 février 1482. Il s'était toujours qualifié de *Révérend Père en Dieu*, à cause de sa dignité. Ses armes sont : parti d'hermine et de gueule ;

31° *Guerry de Magny*, doyen, a un obit marqué au 14 février dans le nécrologe. J'ignore le temps où il a vécu,

et je ne le place ici que parce que le doyenné fut rempli par un autre que par Jean Vesc, que Hermant donne pour successeur immédiat de Guillaume de Bailleul. Une collation du Chapitre, du 6 février 1490, pour la cure de Colleville-sur-Orne, marque que le doyen était alors absent : *absente decano;*

32° *Jean de Vesc* ou *du Veest,* protonotaire du Saint-Siège, chanoine de La Vieille en l'église de Bayeux, se fit pourvoir du doyenné de Bayeux, en cour de Rome. Le Chapitre, indigné de la voie dont il s'était servi pour l'obtenir, lui suscita quatre ou cinq compétiteurs, et plusieurs procès. Nous avons vu à l'article de Barthélemy que le décanat était en litige en 1492. Jean réussit à la fin, mais le Chapitre n'alla pas au devant de lui quand il vint prendre possession, parce qu'il n'avait pas été élu. Il l'attendit dans la nef processionnellement. Il fut 27 ans doyen, dit M. Potier. Il eut pour père ou aïeul Etienne de Vest, valet de chambre de Charles VIII, par la faveur duquel il devint sénéchal de Beaucaire, sa patrie, et de Nîmes, et président en la Chambre des comptes. Jean du Vest fut chanoine de la Sainte-Chapelle, en 1485, et chantre ensuite. Enfin, il fut nommé évêque de Vance. Cet évêque-doyen eut, en 1493, une contestation, à Bayeux, qui causa du scandale dans une procession. Il en reçut la jurisprudence du Chapitre le 21 août de la même année. Il eut peu de satisfaction en cette ville. Il permuta sa dignité contre l'abbaye de Cannes, au diocèse de Narbonne, avec le suivant. La nouvelle *Gallia Christiana* nous apprend qu'il passa de l'évêché de Vance à celui d'Agde, en 1494, et qu'il assista à l'Echiquier de Normandie en 1497;

33° *Gabriel Le Veneur,* abbé commendataire des

abbayes de Saint-Sever et de Cannes, prieur du Plessis-Grimoult, doyen des cathédrales de Lisieux, d'Evreux et de Bayeux, et protonotaire du Saint-Siège. Il était fils de Philippe Le Veneur, seigneur de Carrouges, baron de Tillières au diocèse d'Evreux, et de Marie Blosset. Il eut pour frères : Jean, cardinal, évêque de Lisieux, grand-aumônier de France, et Ambroise Le Veneur, doyen et puis évêque d'Evreux, et pour oncles maternels : Jean Blosset, seigneur de Saint-Pierre, sénéchal de Normandie, et Etienne Blosset, évêque de Lisieux, prédécesseur du cardinal Le Veneur. Le roi Louis XI écrivit en faveur de Gabriel Le Veneur aux religieux du Plessis, pour le faire élire leur prieur, tant en considération de ses mérites, vertus et bonnes mœurs qu'il savait être en lui, qu'en faveur des grands et remarquables services que le seigneur de Saint-Pierre-Blosset lui avait rendu en plusieurs manières. Cette lettre est datée de Betlabat (1) en Gatinois le 26 mars 1480. Cet ecclésiastique devint doyen de Bayeux, par permutation pour l'abbaye de Cannes, non en 1494, comme le dit Hermant, mais plutôt en 1519. Il mourut dans son prieuré du Plessis et y fut enterré en 1522. Une collation du Chapitre du 23 février audit an pour la cure de Notre-Dame-du-Fossey, fut expédiée, sur la nomination du Roi, attendu la vacance du doyenné. Il était encore vacant le 17 octobre 1522. Ce doyen portait : d'azur fretté d'or. Plusieurs armoriaux ont abusivement blasonné : d'argent à bande d'azur. Après son décès, le roi François Ier écrivit au Chapitre pour lui recommander sa mémoire, et l'amitié que le Roi portait à M. le cardinal Le Veneur, évêque de Lisieux, et exhorter d'élire quelqu'un de ses parents pour lui succéder. Néanmoins, le Chapitre élut, *via compromissi*, le suivant ;

(1) Lire : *Bleneau*, département de l'Yonne.

34° *Jérôme de Canossa,* natif de Vérone, en Italie, neveu de Louis de Canossa, évêque de Bayeux, fut nommé doyen de Bayeux, en 1522. Il n'était que clerc lorsque, par collation du 20 septembre 1518, il fut pourvu du canonicat de La Haye. En 1519, il passa à la prébende de Landes et, en 1520, à la dignité de grand-couteur. Jérôme quitta Bayeux avec son oncle, et se retira en Italie après avoir résigné son doyenné au suivant;

35° *Louis du Bain,* italien de naissance, devint doyen de Bayeux par résignation de l'abbé Canossa, et fut maintenu dans cette dignité, en 1527, par l'archevêque de Rouen, au préjudice de Jean de Dampierre qui la lui disputait, parce qu'il avait eu quelques voix lors de l'élection de son prédécesseur. Il prit possession par procureur le 19 janvier 1527, et en personne le 27 mars 1528. Il fonda son obit en 1532 pour lequel il donna 106 liv. 15 s. 6 d. Il est marqué au 29 mars : *Obitus Ludovici de Balneo decani.* Il résigna sa dignité, et fut doyen de Mantoue, en Italie, où il se retira. Il était aussi chanoine de Saint-Germain et, sur sa démission, Louis de Canossa, évêque, donna cette prébende à Antoine Foliero, prêtre du diocèse de Carpi, alors absent, par provision du 8 avril 1529;

36° *Gilles de La Haye,* protonotaire du Saint-Siège, fut pourvu du doyenné de Bayeux, par bulle de Rome, sur la résignation du précédent. Le manuscrit de Potier est en contradiction avec l'*Histoire de Bayeux,* à son sujet, comme cela arrive fréquemment. Selon le premier, ce doyen prit possession par procureur le 13 septembre 1537, et en personne le 22 mai 1538. Hermant met cette possession aux mêmes mois, mais de l'année 1532, ce qui paraît plus probable, car Potier dit ailleurs qu'au mois

d'octobre 1535, Gilles de La Haye, doyen, se soumet de donner le dîner et banquet pour son avénement et réception, de ce qu'il disait avoir entendu que tous les doyens faisaient à tous ceux de l'église. Il est le même, je crois, que Gilles de La Haye, abbé de Troarn en 1536. Il mourut en 1545;

37° *Sébastien de L'Aubespine*, pourvu du doyenné par bulles du Saint-Siège, fut reçu par procureur en 1545. Hermant dit que le pape Paul III lui refusa d'abord ses bulles, et qu'il les accorda ensuite à la recommandation de Henri Clutin, seigneur d'Oyssel, ambassadeur à Rome. Il ajoute que L'Aubespine prit possession de sa dignité en personne en 1547, et qu'aussitôt après il s'en démit en faveur de Charles Clutin, ayant été nommé à l'évêché de Limoges, où il mourut le 15 juillet 1582. Ce n'est pas exact, car j'apprends d'ailleurs que Sébastien de L'Aubespine fut maître des requêtes en 1557, évêque de Vannes l'année suivante, puis de Limoges. Sa nomination à l'évêché de Limoges n'a donc pu être pour lui un motif d'abdiquer le doyenné de Bayeux peu après 1547. Il était second fils de Claude de L'Aubespine, seigneur de Rouville, et de Marguerite Le Berruyer, dame de La Corbilière. Il jouit de plusieurs abbayes considérables, fut conseiller du Conseil privé, et employé en diverses négociations en Allemagne, en Hongrie, en Angleterre, aux Pays-Bas et en Suisse, desquelles ils s'acquitta avec honneur. Ses armes sont : d'azur au sautoir alaisé d'or, accompagné de 4 billettes du même;

38° *Charles Clutin*, cousin de Pierre de Martigny, évêque de Bayeux, selon le manuscrit de Potier, fut doyen en 1547, par résignation du précédent. C'était un homme facétieux et connu des princes et des plus grands seigneurs

du royaume. Il avait résigné son doyenné à un de ses neveux qui mourut incontinent après. Mais le roi François Ier obtint qu'il en jouirait jusqu'à son décès, arrivé en 1551. René Clutin, son parent, fut nommé à sa place par lettres du Pape et du Roi, mais il fut refusé du Chapitre parce qu'il se trouva du défaut dans ses lettres. Le Chapitre négligeant de remplir cette dignité, l'évêque de Humières en donna les provisions, par dévolut, au mois de mai 1552, à Gabriel Lescot, chanoine de Bayeux. Mais apparemment que cette nomination n'eut pas lieu, puisque le 18 juillet suivant, Germain du Val, vicaire-général de ce prélat, fut nommé par le Chapitre.

On trouve, de la même famille : Pierre Clutin, conseiller au Parlement de Paris, président à la Chambre des enquêtes, chanoine de Paris et abbé commendataire de Troarn, mort le 23 août 1523 ; Henry Clutin, abbé de Troarn en 1526, et prieur de Gournay en 1534, mort peu après. Si le décès d'Henri Clutin, doyen du Sépulcre de Caen, ne fût pas marqué à l'année 1553, j'aurais cru qu'il eût été le même que le précédent. Réginald Clutin, archidiacre des Veys en la cathédrale de Bayeux, permuta cette dignité, en 1545, pour la cure de Saint-Laurent-de-Sablain (?), diocèse de Troyes;

39° *Germain du Val de Brévans*, parisien, vicaire-général de M. d'Humières, évêque de Bayeux, prieur de Pomponne, près Lagny, d'archidiacre de Bayeux, en devint grand-doyen, après le précédent, par la nomination du Chapitre. Il tint, à la place de son évêque, les synodes du 16 avril 1550, du 7 avril 1551, du 23 avril 1560 et du 4 avril 1570. Dans le premier synode, et dans une assemblée tenue au palais de l'évêché, le 24 février 1551, pour la réception des notaires apostoliques du diocèse, il prend

le titre de docteur ès-droits, conseiller et aumônier de M. le Dauphin, grand-doyen et vicaire-général de M. d'Humières; et dans la liste de ceux qui furent ordonnés prêtres à Bayeux le 13 avril 1554, il se trouve à la tête avec les qualités de docteur ès-droits et de doyen de Bayeux. Il ne prit possession du doyenné que le 18 juillet 1552. C'était un homme honorable en sa maison, grand dans ses actions et les choses qui regardaient l'autorité de l'Eglise. En 1562, il fut obligé de quitter Bayeux avec son évêque, emportant la chasuble de saint Regnobert, pour éviter la fureur des Calvinistes, qui cherchaient à les faire mourir. Il fut un des grands-vicaires nommés par le Chapitre en 1571, pour gouverner le diocèse pendant la vacance du siège. En 1572, la maison du doyenné tomba par vétusté, longue d'environ 130 marches (pas) et large de 30. Heureusement, et comme par miracle, le doyen échappa au péril d'être écrasé sous ses ruines, parce que, après s'être promené longtemps au dedans, il en sortit pour aller à vêpres, et il n'était pas encore dans l'église que la maison s'écroula. Pour et au lieu de laquelle il fit construire le corps de logis qui existe à présent, en deux fois, ès-années 1572 et 1582. Il fut un des grands-vicaires nommés, en 1571, par le Chapitre, pour gouverner le diocèse pendant la vacance du siège. Il se retira dans son prieuré de Pomponne, durant les troubles de Paris, et y mourut au mois d'octobre 1589, âgé d'environ 72 ans. Son corps fut porté à Saint-Eustache de Paris, où il fut inhumé, dans le chœur, avec ses ancêtres. Les registres de l'évêché font mention de Germain du Val, archidiacre de Bayeux, docteur ès-droits, qui fut acolyte, et le lendemain sous-diacre par M. d'Humières, dans la semaine sainte de 1552, et du même qualifié docteur ès-droits et doyen de Bayeux, ordonné prêtre le 19 avril 1554.

40° *Jacques de La Moricière,* seigneur de Vicquès, originaire des environs de Falaise, diocèse de Séez, fut élu doyen par le Chapitre *via Spiritus Sancti* le 4 décembre 1589. Il en prit possession par procureur le 17 janvier 1590, et en personne le dimanche premier jour d'avril suivant. Il eut 2 compétiteurs qui s'opposèrent à sa prise de possession : Antoine du Val, archidiacre d'Hyesmes, chanoine de Catillon, conseiller au Parlement de Normandie, et Nicolas du Val, chanoine de Cussy, abbé de Saint-Vincent, près Senlis, et conseiller au Parlement de Paris. Le premier alléguait que l'élection du sieur de Vicques était nulle pour deux raisons : 1° parce que lors de l'élection, le Chapitre avec la ville de Bayeux tenait le parti de la ligue contre son roi légitime Henri IV, et conséquemment, comme rebelle, était déchu de son droit d'élire ; 2° qu'étant lui-même du Chapitre, il n'avait pas été appelé à l'élection, encore qu'il ne fut qu'à Caen, où le Parlement était alors séant; à joindre à cela que le Chapitre n'avait pas été libre dans cette élection, y ayant été forcé par le sieur de Lisle-Manière, frère du sieur de Vicques, lequel tenait Bayeux avec son armée pour les princes de la Ligue. Mais ce contendant fut débouté par arrêt du Parlement, et La Moricière maintenu dans sa dignité.

Le second se prévalait sur une provision qu'il avait obtenue du Roi, pour le doyenné, comme vacant en régale; et sur le refus du Chapitre de le recevoir, il évoqua l'affaire au Grand-Conseil qui l'évinça de sa prétention par un arrêt du dernier décembre 1591. Le Chapitre fut conservé dans son droit d'élire, et le sieur du Val condamné à 500 écus de dépens envers le sieur de La Moricière. Ce dernier, dit M. Potier, avait dépensé plus de 3,000 écus à la suite de ces procès, et s'était exposé avec ses amis à

beaucoup de périls dans les chemins, à cause des guerres civiles pour la manutention du droit d'élire, où lui Potier l'assista comme procureur du Chapitre.

Ce doyen fit le voyage de Rome, d'où il apporta 2 tableaux de grandeur humaine qui représentent Notre-Seigneur et la Sainte-Vierge, et les donna à l'église cathédrale où on les voit dans le chœur. On lit au bas du premier : « C'est le vray pourtraict de N. S. J. C. selon la Saint-Face de Rome peinte par St Luc ; et la grandeur du St Suaire de Chambéry, apporté par le Révérendissime Charles, cardinal de Lorraine, à Madame Renée de Lorraine, abbesse de St-Pierre de Rheims, sa sœur. » Et plus bas : « Noble Jacques de La Moricière, St de Vicques, grand-doyen de cette église, a donné le pourtrait du Sauveur du monde l'an 1604. » Dans l'autre tableau, ce doyen est peint au naturel, revêtu de ses habits d'église, et à genoux aux pieds de la Sainte-Vierge, avec ces vers :

> Sic pius, ut Nato, Matri, templo que decanus
> Vicoëus hæc dono stemmata sacra dedit 1604.

En 1603, il fonda, avec Jean Potier, trésorier, la procession du soir de la Toussaint. En 1604, il résigna sa dignité à son neveu. Ses armes sont : d'argent à 3 chevrons de gueule, accompagnés de 3 trèfles de sinople 2 et 1 ;

41° *Jacques de La Moricière*, grand-doyen de Bayeux par la résignation de son oncle, prit possession par procuration en 1610, et en personne le 10 janvier 1605. Hermant dit que ce fut le 10 avril 1610. Potier en dit autant. Il était prieur de Périères proche Falaise, au diocèse de Séez. Il eut de vives contestations avec M. d'Angennes, son évêque, par rapport aux droits qu'il affectait au préjudice de ceux du prélat. Il paraît que c'était un

ecclésiastique fort vif. Il est aisé d'en juger par le procédé qu'il tint vis-à-vis le seigneur de Vierville, en Cotentin, son cousin, qu'il tua ainsi que son laquais, de deux coups de pistolet. Il eut le même sort, par la suite, car étant allé à son prieuré, il fut assassiné avec son valet de chambre, dans le chemin, par des laquais du seigneur de Vierville, pour venger la mort de leur maître. Le doyen fut tué sur la place, la balle lui ayant passé par la nuque du col, et ressorti par le front. Le laquais ne mourut que le lendemain. Cette tragique aventure se passa le mercredi 25 mai 1635. M. Potier marque 1637. Ils furent portés tous deux à Perrières, et enterrés dans l'église. Il y eut de grandes sollicitations pour obtenir sa dignité. Les principaux postulants étaient M. de Boisyvon, conseiller en la cour, qui informait à Bayeux contre les usures ; M. de Saint-Clair-Turgot, maître des requestes, qui agissait pour son fils, et M. de Franquetot, frère d'un des présidents de la cour ;

42° *Jacques Turgot*, clerc, quoique âgé de 18 ans, obtint le doyenné par le crédit de son père, maistre des requestes du Roi, et conseiller d'Etat et privé, le 4 juin 1635, selon Hermant. Robert Le Comte, archidiacre de Caen, sous prétexte qu'il n'avait pas l'âge canonique, s'en fit pourvoir en cour de Rome, et forma un procès au nouvel élu. Mais le Parlement de Rennes, auquel l'affaire fut attribuée, le maintint par un arrêt donné en 1637, et exclut l'archidiacre de ses prétentions. Il fut nommé à la chancellerie de cette église le 26 juillet 1640. Il est qualifié : conseiller du Roi, clerc originaire du diocèse de Séez, dans sa provision. Il la permuta pour la prébende de Barbières, en 1645, avec Jean Hélyes, docteur de Sorbonne, et remit la même année cette prébende à François

Turgot, du diocèse de Séez. Dès 1642, il avait résigné sa qualité de doyen à son père, quitta le parti de l'Eglise, fut pourvu, en 1647, d'une charge de conseiller clerc au Parlement de Rouen, et depuis, de président. Il mourut en 1684. Ses armes sont : d'hermine fretté de gueule.

43° *Jacques Turgot,* II° du nom, père du précédent, prit possession par procureur des dignités de grand-doyen et de chancelier de Bayeux le 28 mai 1642. Il permuta la chancellerie pour le canonicat de Barbières, en 1645, et le résigna la même année à François Turgot, son parent. En 1655, il résigna son doyenné au fils de M. le marquis de Dampierre, à charge de pension qu'il remit quelque temps après. Lorsqu'il fit son testament, il se ressouvint des biens qu'il avait perçus de ses bénéfices, et en récompense il donna à la chapelle Notre-Dame-de-derrière-le-chœur, un ornement, un calice, et la somme de 3,000 livres pour faire une fondation, et encore 3 autres mille livres pour la décoration de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Délivrande, selon ce qu'on apprend de 2 délibérations du Chapitre des années 1659 et 1660.

44° *Charles de Longaunay* de Franqueville, né au diocèse de Bayeux, prit possession du doyenné le 23 août 1655, sur la résignation du précédent. Il était sous-diacre alors, et troisième fils de Hervé de Longaunay, IV^e^ du nom, seigneur de Dampierre, et de Charlotte Le Tellier, dame de La Marzelière. Il vécut en réputation d'une grande piété et d'honneur, estimé de tous ceux qui le connaissaient.

Ce fut le premier des doyens qui commença à porter la robe rouge aux grandes fêtes dans l'église. Ses successeurs ont suivi son exemple. Il fit rebâtir à neuf la chapelle de son hôtel, qui était auparavant dans le jardin, et la belle

porte d'entrée au haut de laquelle on voit ses armes. Il fut vicaire-général du diocèse, en 1694, et mourut, après une maladie de 18 jours, le 7 mars 1697, très regretté de M. l'Evêque et du Chapitre. C'était un ecclésiastique fort intérieur, très réglé dans ses mœurs, et ennemi déclaré des médisans. Il portait pour armes : d'azur au sautoir d'argent.

45° *François-Timoléon de Choisy*, prieur de Saint-Lô de Rouen, et de Saint-Benoit de Sault, naquit à Paris, le 16 avril 1694. Il fut nommé à l'abbaye de Sainte-Seine, le 1er janvier 1633, dont il se démit en 1676. Il reçut les ordres sacrés à Siam, par les mains de M. l'Evêque de Métollopolis (*Metellopollis*), vicaire apostolique, et revint prêtre de Siam, en 1686. Il fut reçu de l'Académie française en 1687. Dix ans après, étant venu au hasard, de Paris en Basse-Normandie, pour y voir son frère aîné, seigneur de Balleroy, qui était dangereusement malade, il fut élu tout d'une voix grand-doyen de Bayeux, sans avoir demandé ni sollicité cette place, et en prit possession le 12 avril 1697. On ne sera pas fâché d'entendre un des capitulaires, M. le chanoine d'Escrametot, qui rapporte ainsi le fait dans son manuscrit :

En 1697, élection d'un doyen. Le 11 avril, messe solennelle du Saint-Esprit, précédée d'une procession autour du chœur avec les beaux ornements. De là on entra processionnellement au Chapitre en chantant : *Exurge*, etc. Le Chapitre dura jusqu'à midi. On rentra après les vêpres. Le lendemain, on rentra au Chapitre après la messe. A 11 heures, M. l'abbé de Choisy fut élu, et après l'élection le greffier du Chapitre, accompagné de 3 scrutateurs, préconisa au pupitre le doyen élu. Ensuite, on retourna en procession au Chapitre pour revenir au chœur en chantant : *Sancti et immaculata.* Etant arrivé, le chantre entonna le *Te Deum*, orgue, musique, 2 oraisons, toutes les cloches et celles de la ville sonnantes. Le 13, M. le Doyen, accompagné de 6 chanoines députés, entra sur les

10 heures du matin. Ils furent à l'hôtel, et restèrent pendant qu'on chanta le *Te Deum*, comme le jour précédent. Après quoi M. le Doyen baisa l'autel et donna pour son oblation 8 louis d'or. De là il fut conduit par les 6 députés pour jurer au Chapitre, sur le pain et le vin. Pendant nones, il fut mis en possession par le chantre dans le chœur. Après la prise de possession, il retourna au Chapitre pour recevoir sa juridiction en touchant les sceaux. Ensuite les 6 chanoines l'accompagnèrent au doyenné, dont il prit possession au haut de l'escalier en touchant les clefs. De là, il rentra à l'église par la porte Saint-Thomas, et il fut au Chapitre où il complimenta la Compagnie. L'après-midi, il fit distribuer 2 sols à chacun des pauvres.

C'était un ecclésiastique recommandable par la beauté de son génie, par sa vaste érudition, et par les charmes inimitables de son style. Théologien, controversiste, critique, grammairien, interprète, historien, il y avait peu de genres d'écrire où il ne fit briller sa capacité. On en peut juger par le grand nombre d'ouvrages qu'il a laissé. L'attachement qu'il avait pour Paris lui fit résigner, en 1689, sa dignité à l'abbé Pibrac, et il mourut le 2 octobre 1724, âgé de 81 ans;

46° *Jérôme du Faur de Pibrac*, docteur en théologie, abbé de Saint-Mémin de Micy, prieur de Mondardier, maître de chapelle et de la musique de M. le duc d'Orléans, et grand-doyen de Bayeux, prit possession de cette dignité le 29 janvier 1700, sur la résignation du précédent. Cette résignation, dit un manuscrit du temps, souffrit, à Rome, de grandes difficultés. Il fallut employer le crédit de S. A. R. et de M. le cardinal de Bouillon auprès de S. S. pour les faire lever. Cette résignation retarda encore la grâce accordée en ce que le pape avait adressé les bulles à l'archevêque de Paris, pour les fulminer au préjudice de l'évêque de Bayeux. Cette difficulté levée, il en survint une autre dans le visa de ces bulles, qui blessait le

droit immémorial (1) de MM. du Chapitre, à élire leur doyen. Sur quoi M. l'Evêque déclara qu'il ne prétendait pas les en priver, et après cette déclaration en bonne forme, M. de Pibrac fut mis en possession de cette grande dignité le 29 janvier 1700. Peu de temps après, il présida dans les Chapitres généraux, dans le dernier desquels, que l'on nomme *capitulum reconciliationis*, *et capitulum generale*, il prêcha avec édification. C'était en effet un prédicateur célèbre, *præco verbi Dei disertissimus*. Sa famille, établie à Toulouse, avait produit de grands hommes, et il n'en dégénéra point. Il était fils de Guy Dufaur, baron de Pibrac, gentilhomme de la chambre du Roi, et de Anne, dame de Plaignard (*Plaigne* ?), en Languedoc. Il avait été présenté par M. le duc d'Orléans au Roi, qui lui donna, le 23 août 1692, l'abbaye de Micy, et il la céda après, pour celle de Fleury-sur-Loire, le 24 décembre 1706. Il fut nommé, en 1703, vicaire-général du diocèse de Bayeux, et chanoine de Saint-Germain. Il prit possession de l'évêché, le 7 novembre 1716, pour M. le cardinal de La Trémoille, qui le fit son vicaire-général. Ces malheureuses querelles sur la Constitution, qui ne sont pas encore éteintes en France, le brouillèrent avec M. de Lorraine, successeur du cardinal de la Trémoille, partisan des nouvelles opinions.

Il reçut sous son épiscopat plusieurs mortifications qu'il soutint avec beaucoup de fermeté. Après la mort de ce prélat, en 1728, il rentra dans la confiance du diocèse qu'il avait si bien méritée par sa sagesse, sa prudence et ses autres talents. Le Chapitre le nomma le premier des 6 grands vicaires pour gouverner durant la vacance. Enfin, il résigna son doyenné et sa prébende, le 9 no-

(1) MM.

vembre 1730, à M. l'abbé Durand de Missy, moyennant une pension de 2,300 livres, et se retira dans son abbaye de Fleury, où il mourut le 7 avril 1733, dans un âge avancé. On dit qu'il ne se défit de ses 2 bénéfices, que parce qu'il crut n'être plus aimé dans le diocèse, mais qu'il s'en repentit quand il vit les regrets qui accompagnaient son départ. Ses armes sont : d'azur à 2 faces d'or, accompagnées de 6 bezans d'argent, 3, 2 et 1.

47° *Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy*, né à Rouen, docteur de Sorbonne, fils d'Augustin, seigneur de Missy, conseiller au Parlement de Rouen, et de N. Le Guerchois. prit possession du doyenné de Bayeux le 25 mai 1731. Il fut nomme abbé du Loc-Dieu en 1726, vicaire-général et chancelier de l'église de Tours, depuis 1722 jusqu'en 1726, chanoine de Meaux, en 1727, doyen et chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, en 1734. Etant doyen de Bayeux, en 1735, il fut député de la province de Normandie pour assister à l'assemblée générale du clergé. Il résigna son doyenné de Bayeux en faveur du suivant, le 22 octobre 1735, le doyenné et canonicat de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Jacques Caratile, conseiller au Grand-Conseil, au mois de juillet 1739. Il fut nommé au même mois et même année, à l'abbaye de Barbello, diocèse de Sens, et étant encore vicaire-général du diocèse de Bayeux, il fut nommé par le Roi à l'évêché d'Avranches, le 21 avril 1746, et sacré le 14 octobre suivant dans la chapelle de la maison professe des Jésuites, à Paris, par l'évêque de Lavaur.

48° *Louis-François Néel de Cristot*, originaire du diocèse de Bayeux, comme le précédent, est né à Rouen, conseiller au Parlement de Normandie, abbé de Silly, fut reçu chanoine du Locheur en la cathédrale de Bayeux, le

16 octobre 1719, archidiacre des Veys et chanoine de Cully, le 19 avril 1724 (1), trésorier le 22 juillet 1728, et enfin grand-doyen le 4 mai 1736. Il avait été député de la province de Normandie, en 1739, pour l'assemblée du clergé tenue à Paris. Il fit rebâtir en partie et orner l'hôtel du doyenné sous le frontispice duquel on voit ses armes. Le cardinal de Fleury, ministre d'Etat, duquel son mérite fut connu lui procura l'évêché de Séez. Il y fut nommé le 5 mai 1740, et résigna en même temps son doyenné et sa prébende de Bayeux au suivant. Ses armes sont : bandé d'argent et de gueule au chef de sable.

49° *Jean-Jacques de Biaudos,* né en la paroisse de Biaudos, diocèse de Dax en Provence (Landes), est fils de messire Jacques, seigneur de Biaudos, et de noble dame N. Laurence de La Salle. Il fut pourvu d'une prébende en la cathédrale de Rouen, en 1735, et reçu grand-doyen de celle de Bayeux le 21 avril 1741. MM. de Luynes et de Rochechouart, l'ont nommé vicaire général de ce diocèse. Il fit, en 1747, la visite des paroisses dépendant de sa juridiction. Il fut nommé, au mois de juin 1764, par le Roi, à l'abbaye de Noé, diocèse d'Evreux. Il mourut le 1er novembre 1780.

50° (2).

LE GRAND-CHANTRE

Est le second dignitaire de l'église. Ses prérogatives sont d'occuper la première place du côté gauche dans le

(1) On lit en marge : Erreur. En 1717, on trouve Michel Néel, chanoine de Cully, archidiacre des Veys, mort abbé d'Essonnes. Il était encore archidiacre en 1724.

(2) On lit en marge : Jean-François de Marguerye, chanoine de Vaucelles, élu doyen le 18 janvier 1781, ayant 24 voix sur 41.

chœur, de donner le ton des antiennes, des psaumes, des hymnes, et d'élever l'introït de la messe, etc., de prendre garde si l'office est bien fait, et de réprimer les désordres qui pourraient arriver au chœur pendant l'office divin, et enfin de présider dans les assemblées capitulaires en l'absence du doyen. Il porte la robe rouge dans les grandes fêtes, et un bâton d'argent pour marque de sa dignité. Il est seigneur et patron collateur des cures de Neuilly-l'Evêque et des Oubeaux, avec droit de déport et de visite;

1° *Guillaume de Ros*, doyen, chantre et archidiacre de Bayeux, depuis abbé de Fécamp. J'en ai parlé cy-devant;

2° *Hébert* était présent au Chapitre lorsque Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux, unit, en 1153, la prébende de Saint-Jean-le-Blanc, au prieuré du Plessis. Il souscrivit après Guillaume de Tournebu, doyen. Il vivait encore en 1171, à la donation de Planquery, et à celle de Burcy par ledit évêque;

3° *Henry*, chantre, paraît comme témoin à beaucoup de chartes expédiées par Henri II, évêque de Bayeux. Il assista, avec ce prélat, en 1190, à la dédicace de l'abbaye d'Aunay. La cérémonie fut faite par Guillaume de Tournebu, évêque de Coutances, et auparavant doyen de Bayeux. Notre chantre souscrivit le même jour à deux chartes, l'une, de l'évêque de Coutances, pour constater la mémoire de cette dédicace, l'autre, de Richard du Hommet, fils du fondateur d'Aunay, pour confirmer à cette abbaye les biens qui lui avaient été aumônés par ses prédécesseurs. Il signa aussi, vers 1200, à la charte de l'évêque Henry, pour la chapelle de Notre-Dame-derrière-le-Chœur, et il lui aumôna 40 sols de rente. Le mar-

tyrologe de l'église de Bayeux fait mention de 2 obits pour Henry, chantre, l'un le 22 janvier, l'autre le 28 novembre;

4° *Etienne de Matissis*, chantre de la cathédrale de Bayeux, aumôna par charte de 1247, à l'Hôtel-Dieu de cette ville *Quoddam herbegagium situm apud Bajocas in parochia S^ti Stephani, in vico qui ducit de majori ecclesia versus castellum domini regis inter sepas* (?) *capituli Bajocencis*. Depuis, Jean, fils de feu Guy de Matissis, chevalier, et Guillaume, frère dudit Jean, ratifièrent en 1250 cette donation de vénérable homme Etienne, autrefois chantre de Bayeux, oncle de leur père. Ce chantre décéda donc vers 1248;

5° *Hugues de Malestors* ou de Maldetour est cité dans une charte du Chapitre de Rouen comme grand-doyen de cette métropole, en l'année 1245, et dans une autre, comme chantre de l'église de Bayeux, ce qui donne lieu de penser qu'il se démit du doyenné de Rouen pour la chantrerie de Bayeux. Voyez ce qu'en a dit le P. Pommeraye dans *Histoire de la Cathédrale de Rouen;*

6° *Jean*, chantre de Bayeux, est employé avec grand nombre d'autres seigneurs et ecclésiastiques dans les patentes des chevaliers et des clercs du terme de Pâques de l'an 1288. La comtesse d'Alençon, par son testament fait le 9 janvier 1291, nomma Jean, chantre de Bayeux, parmi ses exécuteurs. Les autres furent l'évêque d'Orléans, M. de Chatillon, et le connétable de France. Cette princesse mourut, le 29 suivant, âgée de 38 ans. Elle s'appelait Jeanne de Chatillon, et avait épousé Pierre de France, comte d'Alençon, cinquième fils du roi Saint-Louis;

7° *Jean de Justice*, chantre de Bayeux, a rendu son

nom immortel par le collège qu'il fonda à Paris, en 1353, et qui porte encore le nom de son fondateur. Il mourut à Paris, le 2 de septembre 1353. Voyez l'*Histoire de Bayeux*.

8° *Jean de La Coste*, docteur en droit romain, chantre et chanoine de Bayeux, fut reçu archidiacre d'Eu et chanoine de Rouen, par procureur le 5 décembre 1404. L'antipape Benoit XIII, dont il était référendaire, le fit évêque de Châlons-sur-Saône. Il en prit possession par procureur, le 1er d'août 1405, et en personne le dernier février 1407. Il fut transféré, en 1409, par le même Benoit à l'évêché de Mende. Il portait dans ses armes : une fasce chargée de 6 chevrons renversés, accompagnée de 3 roses, 2 et 1.

10° *Nicolas de Clemengis*, célèbre docteur de Sorbonne au collège de Navarre, fut recteur de l'Université de Paris en 1393. Il fut trésorier de l'église de Langres, d'où il alla se cacher dans la Chartreuse de Valle-Profonde. C'est là qu'il composa la plupart de ses ouvrages. Enfin, le Roi lui ayant pardonné, il retourna à Langres. Il devint ensuite chantre, et après, archidiacre de Bayeux et chanoine de Bernais (Bernesq) par permutation, c'est-à-dire qu'il permuta ses bénéfices de Langres pour la chantrerie de Bayeux, et ensuite cette dignité pour celle d'archidiacre de même nom, et pour la prébende de Bernai avec le suivant. Il se dépouilla de la moitié du revenu de sa prébende qu'il affecta, avec le consentement de l'évêque et du Chapitre, aux enfants de chœur, parce qu'ils ne jouissaient que d'un revenu fort médiocre. Sur la fin de sa vie il se retira au collège de Navarre dont il fut proviseur, et où il mourut en 1430, suivant L'Advocat, ou en 1437, suivant Hermant.

11° *Brande Castiglione*, cardinal de Plaisance, fut chanoine de Bernesq et archidiacre de Bayeux. Il permuta ses bénéfices pour ceux de chantre dans la même église que le précédent. Il était oncle de Zanon Castiglione, évêque de Bayeux. Il mourut à Castiglione, sa patrie, en Italie, le 5 février 1443, âgé de 93 ans. Par acte passé à Rome le 28 mai 1430, ce cardinal érigea en la ville et Université de Pavie, où il avait été professeur en droit, un collège sous le nom de Saint-Augustin. En même temps, par reconnaissance envers les églises de Rouen, Bayeux, Evreux et Lisieux, desquelles il avait reçu ou recevait encore tous les jours les revenus d'un canonicat, ou d'un archidiaconné pour le soutien de son éclat et de sa dignité, il fonda, dans le même collège, 4 bourses pour de pauvres écoliers tirés de chacun de ces diocèses afin qu'ils fussent instruits gratis en théologie, droit canon ou médecine : chaque écolier, à la nomination des chanoines de sa cathédrale, devait être présenté au fondateur, et après son décès, à l'évêque de Pavie et au prieur de la Chartreuse et des Hermites de Saint-Augustin de la même ville ; l'un desquels prieur, en l'absence de l'autre, pouvait recevoir le sujet qui lui était présenté de la part de son Chapitre.

On trouve, dans les archives de la cathédrale de Bayeux, plusieurs actes de ces présentations qui ont été faites ès années 1438-1487-1488-1498-1502-1554 et 1592. Pourquoi la négligence a-t-elle fait anéantir cette fondation si honorable à son auteur et si utile aux sujets de notre diocèse et des trois autres ?

11° *Robert Le Sage*, chantre de Bayeux, mourut le 6 de décembre 1463.

12° *Radulphe Bouvery* fut reçu chanoine de Bayeux

en 1460, et chantre en 1463. On le croit né au bourg de Lyre. Il avait aussi des prébendes à Angers, Béziers et à Narbonne. Le patriarche de Jérusalem évêque de Bayeux, en fit son vicaire général. C'était un ecclésiastique d'une éminente piété, et d'un amour ardent pour les sciences. Il refusa, par humilité, les évêchés de Béziers et d'Agde. Il s'appliqua à corriger et faire transcrire les ouvrages de Nicolas de Lyre, docteur en théologie, son compatriote. Il mourut le 4 juillet 1469;

13° *Robert d'Argouges*, docteur en droit et en décret, conseiller en la cour souveraine de l'Echiquier de Normandie, chantre de Bayeux, chanoine de Coutances, curé de Cocqueville, Cérences, Gratot et Grandville, était d'une des plus considérables maisons de Normandie. Il eut pour père Jean, seigneur d'Argouges, de Saint-Malo, de Bayeux, de Gratot, etc... et pour mère Charlotte Carbonnel de Hugleville. Il fut grand vicaire de l'évêque de Coutances. Il assista à l'Echiquier de la Saint-Michel tenu à Rouen en 1484 et en 1497. Il fut un des chanoines de Bayeux qui contribuèrent à la cloche que l'évêque Charles de Neufchâtel fit fondre pour servir d'horloge à son église cathédrale. Il mourut vers 1499;

14° *Fleury de Courboyer*,, chantre et chanoine de Mathieu, à Bayeux, se démit de sa dignité et mourut en 1504. Il fonda son obit : *die octobris XIV, obitus Florentii de Courboyer canonici sacerdotis;*

15° *Antoine de Chabannes*, chantre de Bayeux, protonotaire du Saint-Siège, prieur de Saint-Martin-d'Ambert, et depuis évêque du Puy-en-Vélay. Il était fils de Geoffroy, seigneur de la Palice, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, et de Charlotte de Prie, sœur de René de Prie, cardinal-évêque de Bayeux. Ce prélat lui

donna la dignité de chantre de son église, vacante par la démission du précédent. Il en fut pourvu par collation du 18 octobre 1504. Il fut nommé à l'évêché du Puy-en-Velay le 12 juillet 1514. Il en prit possession par procureur la même année, et en personne l'année suivante. Il mourut dans son évêché en 1526. Quelques auteurs prétendent que la maison de Chabannes est issue des anciens comtes d'Angoulême. Elle porte : de gueule au lion d'hermine, couronné, armé et lampassé d'or;

16° *Guillaume de Silly*, chantre de Bayeux, abbé de Troarn, était frère de Jacques de Silly, bailli et capitaine de Caen. Il fut nommé à la cure de Litteau, l'an 1501, par Louis, abbé de Cerisy, et en prit la collation le 26 octobre. Il la remit la même année. Il prend, dans l'acte de démission, le titre de protonotaire du Saint-Siège seulement;

17° *Jacques de Silly*, abbé de Cerisy, curé de Saint-Pierre-sur-Dives et neveu du précédent, devint chantre de Bayeux, non en 1500, comme il est marqué dans la liste des hommes illustres du Chapitre de Bayeux, mais plus vraisemblablement en 1517, selon Hermant, et depuis évêque de Séez en 1518. Il mourut en 1539;

18° *Nicolas Dangu* prit possession de la chantrerie de Bayeux le 28 mai 1550. Il était abbé de *Fuxencis* (Saint-Volusien-de-Foix) et de Jully (Juilly au diocèse de Meaux), conseiller du roi, maître des requêtes. Il avait été fait évêque de Séez en 1539, et de Mende en 1545. Il fit tout son possible pour empêcher que le roi de Navarre n'embrassât le Calvinisme. Il mourut en 1567 et fut inhumé dans son abbaye de Juilly. Il était, dit-on, fils naturel d'Antoine du Prat, chancelier de France, qui étant veuf se fit prêtre, devint cardinal et archevêque de Sens.

« Angutium (?) Mimateurem episcopum non Nicolaum, sed Johannem appellat, quum aït fuisse nothum Antonii du Prat cancellarii Franciæ. Sane in diario thesauri cameræ computorum inchoato die prima januarii 1414 legitur : Nicolaus Dangu presbyter Carnotensis diocœsis, Sagiensis episcopus, regni Navarræ cancellarius, Blesis ortus incerti patris, et Franciscæ filiæ viduæ filius, ex copula illegitima trahens originem, legitimatus per litteras datas mensis septembris 1540 (1) ».

19° *Philippe de Créquy*, clerc du diocèse de Langres, chantre de Bayeux, se démet de cette dignité le 5 décembre 1573, par son procureur Germain du Val, grand doyen de la même église, et aussitôt l'évêque la donna à Besnard Le Maignan.

20° *Besnard Le Maignan*, chantre de la chapelle du Roy et de la cathédrale de Bayeux, était du diocèse de Paris. Il n'était que clerc quand il fut pourvu de la chanterie de Bayeux par visa de l'évêque du 5 décembre 1573. On lit, dans le nécrologe de cette église, au 3 de janvier : « Missa de Stæ Genovefæ loco obitus, ex fondatione D. Bernadi Le Maignan cantoris et canonici Bajocensis, ad instar festorum duplicium. » Au 24 octobre, un autre obit pour lui, pour avoir donné son bâton de chantre à l'église. Il mourut à Bayeux en 1589 et, pour l'inhumer dans la chapelle Saint-Sébastien, on ouvrit un cercueil de pierre pour mettre son coffre. On trouva encore, en 1597, à côté de celui-ci, un autre cercueil fait en forme d'auge, d'une seule pierre, et couvert d'un platin de carreau, où l'on mit le corps de Charles Tilliard, de Rouen, sous-doyen et chanoine de Bayeux. On croit, dit M. Potier dans son manuscrit où j'ai pris ces remarques,

(1) Lib. XXIII, *Hist. de Thou.*, citation douteuse.

qu'il y avait eu 2 grands personnages enterrés là, mais on n'a jamais pu savoir qui ils avaient été.

21° *François Cabard*, grand chantre de Bayeux, chanoine de Pézerolles, conseiller clerc au Parlement de Rouen en 1588. Il est le premier des chantres qui ait porté la robe rouge à l'église. Il résigna sa dignité au suivant en 1597, et sa prébende en 1599. Il mourut en 1603.

22° *Antoine d'Escrametot*, grand chantre de Bayeux en 1597, et chanoine de Mathieu en 1599 par la résignation de M. Cabart, signala sa piété par la fondation du couvent des Capucins à Bayeux en 1615. Il tirait son origine d'une famille noble de cette ville dont le nom primitif était Aubetot. Ses armes sont : de gueule au chevron d'or accompagné de 2 coquilles en chef et d'une étoile en pointe de même. M. Hermant a fait son éloge dans son *Histoire de Bayeux*. Il résigna sa chantrerie en 1626 à Antoine d'Escrametot, son neveu, et sa prébende de Mathieu, en 1637, à François d'Escrametot son autre neveu.

23° *Antoine d'Escrametot*, neveu du précédent et chantre de Bayeux en 1626 par sa résignation, fut reçu en Chapitre le 26 janvier 1626, et fut fait acolyte et sous-diacre la même année. Il s'en défit en 1666 en faveur de son neveu.

24° *Jacques d'Escrametot* était curé de Saint-Sauveur-de-Bayeux lorsqu'il fut reçu chantre le 7 décembre 1666, et chanoine de Thany le 16 décembre 1676. Il naquit au mois de mai 1633 en la paroisse d'Ellon. Il fut nommé par M. Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux, et par Gabrielle Turgot, femme du sieur de Bapaume ; tonsuré par M. Molé, évêque de Bayeux, le 10 décembre 1649. Il

se démit de la chantrerie en 1676 et mourut le mardi 27 mai 1710. Il fut inhumé par Messieurs du Chapitre dans l'église des P. P. Capucins.

25° *Jean Lamy*, docteur de Sorbonne, grand chantre de Bayeux, était parisien. Il commença son cours de philosophie en 1648, sous Jacques des Perriers, professeur au collège de Lisieux, et soutint, le 11 juillet de l'année suivante, sur la philosophie en général, une thèse qu'il dédia à Henry de Savoie, duc d'Aumale. Sa philosophie, écrite de sa main, en 4 volumes, est dans la bibliothèque du Chapitre de Bayeux. Quelques années après il fut reçu docteur de Sorbonne dans le collège de Navarre. M. de Nesmond l'appela dans son diocèse, et le fit son grand vicaire. Il lui donna, en 1668, le canonicat de Bernesq, auquel est attaché la théologale et la grande-couteurerie dont il prit possession le 14 septembre 1675. Ensuite M. Lamy devint grand chantre et chanoine de Gavray, ayant été reçu le 16 septembre 1676 à la dignité, et le 26 mars 1680 au canonicat, Dès l'année 1667, l'évêque de Bayeux avait établi un siège d'officialité à Caen, et y nomma Jean Lamy, chanoine théologal par par lettres du 9 janvier. Il le nomma aussi, l'an 1674, prieur commandataire de l'Hôtel-Dieu de Bayeux. C'était un ecclésiastique rempli des vertus de son état, et surnommé : *le père des ordinands*, pour l'affection qu'il leur portait. Il mourut à Bayeux dans le palais épiscopal où il demeurait, le 5 janvier 1692, à 3 heures et demie d'après midi, et il fut inhumé dans la nef de la cathédrale au pied de la chaire. On voit son portrait dans la salle des exercices du séminaire de Bayeux.

Clarissimo viro D. D.
Joanni Lamy doctori Sorbonico, insignis

Ecclesiæ Bajocensi Cantori et canonico
Sertum
Ordine conspicuo gradientes flora catervas
Prospicit anoïdum nescia quo properent
Protinus illa rogat miris cur cantibus æther
Insonet, et docti concinat aula Jovis.
Tunc ait una soror nymphas celebrare Joannem
Carmine, quem dignum Pindus honore colit.
Talibus acceptis redolentes floribus hortos
Linquit ut invito frigore serta ferat.
Orpheus accelerans sequitur modulamine sylvas
Jugentes iterum, sana que cuncta clarens.
Hæc mea musa videns, paucos quoque mittere versus
Et sua cum reliquis jungere dona cupit.
Nam tua, Lamiades, virtus memoranda tacentem
Excitat, et pariter nobile stemma tuum
Nititus incassum meditari talia, namque
Mittere nulla tibi carmina digna potest.

Joannes Moisson.

26° *Jean-Baptiste Durand de Grainville*, fils et seul héritier de Pierre Durand, écuyer, sieur de Belleval, docteur de la maison et société de Sorbonne, vicaire général du diocèse, fut reçu grand-couteur de Bayeux le 17 juin 1688, et grand chantre le 1er février 1692, et chanoine de Saint-Germain le 8 octobre 1700. Il était né à Caen d'une famille noble. C'était un ecclésiastique d'un rare mérite et d'une prestance distinguée. Autant il paraissait sévère dans l'abord, autant il était poli et aimable dans la société. Exact à tous ses devoirs, il inspirait la même exactitude aux autres. Zélé pour le service divin, il exigeait de tous les officiers la décence et la gravité due au service du Seigneur. Il avait fait, dit-on, le voyage de Rome à pied, et il était si distrait, ajoute-t-on, qu'il lui est arrivé plusieurs fois de se trouver un livre à la main jusqu'aux plaines de Caen sans s'en

apercevoir, étant sorti de Bayeux dans le dessein seulement de se promener. Il mourut en 1729, le 24 août, et fut enterré dans le chœur du séminaire de Caen.

27° *Bernard Campagne*, originaire du diocèse de Bayonne, fut reçu chanoine des Essartiers à Bayeux, le 23 février 1693, chanoine de Cambremer le 18 mai 1703 et grand chantre le 31 octobre 1729. Il avait été un des 6 vicaires généraux pendant la vacance du siège en 1728. Il prit possession de l'évêché pour M. l'abbé de Luynes le 30 octobre 1729. Il résigna, en 1742, la chantrerie à son parent qui suit, et mourut à Bayeux le 17 avril 1749.

28° *Pierre Campagne*, originaire de Saint-Saturnin-de-Léon, diocèse de Bayonne, fut reçu chantre à Bayeux sur la résignation du précédent, le 3 mars 1742. Mais il se dégoûta au bout de quelques années de ce pays, ce qui l'engagea à permuter sa dignité, en 1748, pour la cure de Tartas, petite ville de Gascogne, où il mourut le 9 novembre 1749. C'était un ecclésiastique d'un caractère assez simple et qui n'avait jamais su prendre le goût du chant. Les ingénuités qui lui échappaient fréquemment lui attirèrent des railleries qu'il ne pouvait digérer. Il aima mieux retourner dans sa province, espérant y trouver plus d'agrément.

29° *Antoine d'Aigueperse de Saint-Cyr*, ci-devant curé de Tartas, et chantre de Bayeux par permutation avec le précédent, prit possession de cette dignité le 7 mai 1749. Il était du diocèse de Lyon et neveu de M. Falconet, premier médecin consultant du Roi. Il avait été aussi chanoine de la cathédrale d'Evreux. Il ne fut pas longtemps à Bayeux. Etant allé à Esquay, proche cette ville, avec plusieurs chanoines ses confrères, il fut saisi d'un engourdissement qui le prit depuis la ceinture jusqu'aux

pieds et qui, malgré les remèdes, se répandit par tout le corps. Il mourut le lendemain, 23 juillet 1749, et fut enterré dans l'église d'Esquay. C'était un prêtre de bonne mine, poli et enjoué, et qui avait gagné l'estime de son Chapitre. Dès qu'il se vit attaqué, ayant eu un frère mort du même mal, il se fit administrer les sacrements, et ordonna par son testament que ses meubles seraient partagés entre sa mère et son neveu. Ses armes sont : d'azur à la face ondée d'argent, accompagnée de 2 étoiles de même en chef, et d'un croissant aussi de même en pointe.

3o° *Eustache-Philippe-Alexandre Le Sueur des Fresnes*, docteur de Sorbonne, n'était que licencié lorsqu'il fut nommé, en 1744, à la prébende de Cambremer par M. de Luynes, évêque de Bayeux. Il la quitta depuis pour la dignité de chantre, à laquelle il fut reçu le 17 septembre 1749. Il est natif de Campigny, d'une famille noble et ancienne. Son père était messire Eustache Le Sueur, écuyer, seigneur des Fresnes, patron d'une des portions de Campigny. Il a pour frères : M. Le Sueur, écuyer, sieur des Fresnes, qui a vendu cette terre, en 1758, à M. Bosquet, écuyer, sieur de Surville et de Campigny ; et M. des Fresnes, ci-devant capitaine d'infanterie, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis.

AUTRES CHANTRES DONT LE TEMPS EST INCONNU :

Testard a un obit le 25 janvier dans le vieux nécrologe.

Etienne de Grisetot (Cristot (?) chantre, et *Roger d'Arry*, chanoine, le 5 février.

Raoul, chantre le 6 février.

Guillaume Baron, chantre, le 3 mars, le 10 de juin et de juillet.

(Cette ligne a été rayée).

Robert de Troismonts, le 16 octobre.

Hugues de Bouran, chantre le 7 de septembre.

Jean Le Beauvoisien, chantre, et Louis, son frère, chanoine le 18 décembre.

LE CHANCELIER

Est le troisième dignitaire du Chapitre. Sa fonction était autrefois relative à son nom : il gardait les sceaux de l'évêque. Il prend la première place à droite, au chœur, au bout des chaises, contre le trône épiscopal. Il porte la robe rouge comme les 2 précédents dans les fêtes solennelles. Son revenu consiste en 32 marcs d'argent qu'il a à prendre annuellement, à due estimation, sur tout le revenu de l'Evêché et autres prérogatives.

1° *Roger Bouet* ou *Le Beuf* était chancelier de Bayeux sous l'épiscopat de Henri II, évêque. On le voit signer après cet évêque des chartes des années 1170, 1190 et 1200. Il a un obit fondé le 26 février, suivant l'ancien nécrologe de son église. (Il est appelé Roger Boüet dans la charte sans date par laquelle Thomas Malfillastre donne au Plessis l'église de Saint-Germain-du-Bois-d'Elle. Henry, chantre, et Henry, custos, sont après lui ès chartes du Plessis).

2° *Odon de Gisors*, chanoine et chancelier de Bayeux,

vivait en 1258, selon le cartulaire de la chapelle Notre-Dame. Le nécrologe de la Cathédrale marque pour lui un obit au 19 d'avril. *Alermus de Gisorcio*, sous-chantre et chanoine de Bayeux, donna aux chapelains de de la susdite chapelle Notre-Dame et pour le repos de l'âme *felicis recordationis Roberti des Ablèges*, ci-devant évêque de Bayeux, et de ses mère et père, tout le ménage en entier qu'il avait en la paroisse de Saint-Sauveur de Bayeux, et quelques rentes par charte de 1258.

3° *Geoffroy de Beaumont*, chancelier de Bayeux, fut depuis évêque de Laon. On présume qu'il était de Beaumont-sur-Oise. Cette présomption n'est fondée que sur la ressemblance de nom. Il n'en est fait aucune mention dans la généalogie de cette illustre maison. Or, à cette probabilité, j'en oppose une autre en faveur de ma patrie, fondée sur le même motif.

Il est certain qu'il y avait à Bayeux, dans le même temps, une famille de Beaumont, d'où, plus vraisemblablement, est sorti cet évêque.

Denise d'Oystrehan fait une donation à l'abbaye de Longues, près Bayeux. Henri II, évêque de Bayeux, la confirma par une charte sans date à laquelle signa, comme témoin, Alexis, fils de Robert de Beaumont. — L'évêque de Bayeux mourut en 1204. Jean de Beaumont, chanoine de Bayeux, est cité à la suite de plusieurs témoins qui signèrent à la charte de donation de la moitié de l'église de Vaussieu à l'abbaye de Longues, en 1208, par Simon Bacon. — Jean de Beaumont, clerc, citoyen de Bayeux, par acte du mois de novembre 1286, reconnaît devoir aux prieur et religieux de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, 50 livres de rente qu'ils ont à prendre sur sa maison, sise paroisse de Saint-Sauveur. — Geoffroy de Beaumont, clerc, citoyen de Bayeux, par acte du mois

de novembre 1286, reconnaît devoir au prieur et religieux de l'Hôtel-Dieu de cette ville, 50 s. tournois de rente qu'ils ont à prendre sur sa maison sise paroisse de Saint-Sauveur. — Geoffroy de Beaumont, citoyen de Bayeux, *civis Bajocensis*, transige avec les susdits religieux au sujet de plusieurs années d'arrérages de cette rente, et la transaction est confirmée aux assises tenues à Bayeux, l'an 1335, par Raoul Momelin, vicomte. — Jean de Beaumont, chevalier, paraît à la tête des gentilshommes du bailliage de Caen, dans une revue faite en cette ville l'an 1370.— Honorable homme et discret maître Richard de Beaumont, chanoine de Bayeux en la prébende de Vauchelles (Vaucelles), est employé, en un vieux compte rendu, en 1378, par le syndic de la ville. — Enfin, le nécrologe de la cathédrale cite deux obits, l'un le 14 janvier, pour Philippe de Beaumont, prêtre, l'autre le 13 mars, pour Jean de Beaumont, chanoine.

Appuyé sur ces preuves, ne puis-je pas réclamer également l'évêque de Laon pour ma patrie? N'ai-je pas droit de soutenir qu'il était de la famille de Beaumont, de Bayeux? Le silence de la généalogie de la maison de Beaumont-sur-Oise touchant cet évêque, et la dignité de chancelier qu'il a possédé à Bayeux après Odon de Gisors, qui paraît être de la même ville, semblent appuyer mon opinion (1).

Quoi qu'il en soit, l'occasion que notre chancelier eut de faire connaître son mérite à la cour du roi saint Louis, lui donna bientôt lieu d'aspirer à de plus grands honneurs. Elle lui fut fournie sans doute par son confrère et

(1) Les belles ruines du château de Beaumont-le-Richard, dans la commune d'Asnières, canton d'Isigny, arrondissement de Bayeux, sont pour appuyer l'opinion de Béziers.

compatriote, le cardinal de Grosparmy, chanoine de Bayeux, garde des sceaux de France, qui contribua à sa fortune. Charles d'Anjou, frère de saint Louis, ayant reçu du pape Clément IV l'investiture du royaume de Sicile par une bulle du 28 juin 1265, emmena avec lui Geoffroy de Beaumont en Italie, et le fit un de ses conseillers. Là, il mérita la confiance la plus intime du roi par sa prudence et ses bons conseils, et se fit généralement estimer des Siciliens par ses manières douces et honnêtes. *Hic laus Siciliæ, Carolique fiducia regis.*

Le pape, qui l'avait peut-être connu en France, ne fit pas moins de cas de sa personne; il le fit son chapelain et l'envoya comme légat en Lombardie pour apaiser les troubles qui l'agitaient violemment. Mais le roi de Sicile ne put s'en passer longtemps, il le redemanda, et Clément IV écrivit à son légat une lettre datée de Pérouse, le 3 janvier 1266, pour le rappeler et l'envoyer auprès de ce prince. Il lui en écrivit encore une autre quelques jours après pour l'avertir de se défier de Raymond Bertrand, connu pour un hérétique et un homme dangereux par ses mensonges. Il faut que M. Hermant ait été bien mal informé pour avancer, comme il a fait, que ce légat mourut en 1268 d'une mort prématurée. Si les mémoires qu'il a consultés eussent été fidèles, ils lui auraient appris qu'il devint évêque de Laon en 1270 ou en 1271, d'après Guill. des Moustiers, et qu'il fit, en cette qualité, ses fonctions de pair au sacre de Philippe-le-Hardi, le 30 août 1272. Guillaume de Nangis fait mention de Geoffroy de Beaumont. On voit, par une inscription sur son tombeau, toute la confiance que le roi de Sicile avait en lui. La date de sa mort n'y est pas, mais il mourut vers la fin de 1279 ou au commencement.

On a omis de parler de Raoul d'Harcourt, on l'a rétabli ici :

4° *Raoul d'Harcourt*, chanoine de Notre-Dame de Paris en 1280, archidiacre des églises de Rouen et de Coutances, chancelier de Bayeux, chantre d'Evreux, conseiller ordinaire du roi Philippe-le-Bel, clerc de Charles de France, comte de Valois, en 1303, et docteur ès-droits, était sixième fils de Jean, sire d'Harcourt, vicomte de Saint-Sauveur, et d'Alix de Beaumont. Il était frère de Guy, évêque de Lisieux, et de Robert, évêque de Coutances. Il fonda à Paris, en 1280, le collège d'Harcourt pour les étudiants en théologie et ès-arts de Normandie, où il avait possédé des bénéfices. Il mourut le 27 septembre 1307, et fut enterré au prieuré du Parc. Sa fondation fut augmentée par l'évêque de Coutances, son frère, qui la fit ratifier par Guillaume Beaufelz, évêque de Paris.

5° *Pierre Roger*, neveu du pape Clément VI, chanoine de Saint-Patrice, fut reçu chancelier de l'église de Bayeux le 21 octobre 1347. Il devint doyen de la même église. Voyez son article ci-devant. Il avait, en même temps, son oncle Roger, chanoine de Cartigny, qui fut archevêque d'Auch, puis de Narbonne en 1348.

6° *Gervais Chrétien*, connu sous le nom de maître Gervais, mais dont le nom de famille était Chrétien, fut chancelier et chanoine de Bayeux. Il naquit dans la paroisse de Vendes, au territoire de Caen. Sa première occupation fut celle des gens de la campagne. On dit que le seigneur de Vendes, voulant envoyer quelques lévriers à Charles Dauphin, qui fut depuis Charles V, roi de France (1), surnommé le Sage, chargea Chrétien, encore

(1) Erreur, l'envoi fut fait à Jean, fils de Philippe-le-Valois.

fort jeune, de cette commission. Il s'en acquitta fort bien. Le Dauphin lui trouva de l'esprit, lui proposa d'étudier à Paris, et le jeune homme ayant accepté le parti, le prince le fit recevoir au collège de Navarre, et paya sa pension. Chrétien fit de grands progrès dans la théologie et la médecine, et devint, par son mérite, chanoine de Bayeux et de Paris, aumônier et physicien, c'est-à-dire premier médecin du roi son bienfaiteur, et il acquit un grand crédit dans l'esprit de ce prince. Il fit un bon usage des grands biens que ces diverses professions lui avaient fait acquérir, et se souvenant de sa première condition, il fonda, à Paris, le collège dont je vais parler ci-après, pour l'éducation des pauvres écoliers de son pays. La date de cette fondation est de l'an 1370. Les bulles du Pape, les lettres patentes du Roi, le décret de l'évêque de Paris qui la confirment, sont de l'an 1374. Sur la fin de sa vie, il fonda un obit pour le repos de son âme, dans l'église de Notre-Dame de Paris, et il légua au Chapitre le fonds d'une grosse terre pour en payer les honoraires qui sont considérables. Cet obit s'acquitte le 10 de mai.

Gervais Chrétien, chancelier et chanoine de Bayeux, donna, le premier jour d'août 1387, la dîme du fief Hamon-et-Bacon, situé paroisse de Castillon, pour la fondation des processions qu'on fait dans la nef de la Cathédrale aux premières et secondes vêpres des 7 fêtes de la Sainte-Vierge, de Noël, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Trinité et du Saint-Sacrement, où l'on chante le répons *De Beata* avec le verset et le *Gloria Patri* et l'*Inviolata*. Il mourut en 1382 [1388], et fut enterré devant l'image de la Sainte-Vierge de la fabrique, dans la nef. On lui doit un obit le 10 mai. Il est dit ailleurs qu'il mourut le 3 mai 1383, mais ces deux dernières dates ne s'accordent pas avec celle de 1387 (1).

(1) Necrolog. Bajoc.

Le collège de maître Gervais est appelé, autrement, le collège royal de Notre-Dame de Bayeux. Chrétien y fonda 24 bourses pour le diocèse de Bayeux, dont 12 grandes, occupées par 2 professeurs en mathématiques, de fondation royale, 2 étudiants en médecine, un étudiant en droit et 7 étudiants en théologie, du nombre desquels on choisissait un prieur et 2 chapelains titrés. Tous ceux-ci composaient la communauté des grands boursiers. 12 autres petites bourses étaient possédées par 12 étudiants en philosophie. Cette seconde communauté composait celle des *artiens*, et était gouvernée par un principal. De cette communauté, on passait dans celle des grands boursiers, après avoir reçu le degré de maître ès-arts. Le collège était, comme il l'est encore aujourd'hui, sous la direction du grand aumônier de France, qui nomme à toutes les places au nom du Roi. Ce collège a subsisté dans cet état jusqu'en 1700 qu'on supprima toutes les bourses pour rétablir les maisons de l'intérieur du collège, et il fut gouverné par une commission du Conseil jusqu'en 1745. Alors, M. le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, et en cette qualité proviseur du collège, fit aux premiers statuts quelques changements confirmés par arrêt du Parlement. Les 2 communautés furent réduites en une, à la tête de laquelle on établit un principal pour la gouverner, et un procureur pour avoir soin des revenus. Le principal est perpétuel, et le procureur triennal, mais le grand-aumônier de France peut le continuer plus longtemps.

7° *Simon de Plumetot*, chancelier de l'église de Bayeux, fut un des 5 arbitres qui terminèrent, en 1441, un procès prêt à s'élever entre l'archevêque de Rouen et l'évêque de Lisieux pour la juridiction ordinaire. C'était touchant

l'immunité de Saint-Cande-le-Vieux. Il est enterré dans l'église du prieuré de Saint-Lô de Rouen. On voit dans la nef son épitaphe ainsi conçue :

Hic jacet magnæ probitatis et scientiæ vir magister Simon de Plumetot, licenciatus in legibus, cancellarius ecclesiæ sancti Petri de Cadomo, Beatæ Mariæ Bajocensis, nec non domini nostri regis, in suo parlamento consiliarius, qui obiit in senectute bona anno 1443.

8° *Philippe de La Rose* fut reçu trésorier en la cathédrale de Rouen, et chanoine le 26 juillet 1444, à la place de Raoul Roussel, qui en était devenu archevêque. Il permuta, le 26 septembre 1462, pour la cure de Saint-Pierre de Caen, avec Jean du Bec. Il fut aussi chancelier de l'église de Bayeux, où il fonda un obit qui tombe le 28 d'octobre.

9° *Guillaume de La Villette* fut chanoine, chancelier de l'église de Bayeux et official du patriarche d'Harcourt, comme on le voit par des lettres patentes données à Honfleur, le 10 avril 1470, par lesquelles il ratifia un accord passé à Bayeux, entre le doyen et les chapelains de cette ville d'une part, et Ursin Thibaut, maître d'école, chanoine, et son vicaire, signé Guill. de La Villette, chancelier, chanoine, et son official. Jean d'Antier, sous-doyen, et son secrétaire, Nicole Michel, pénitencier et chanoine, Jean Sohier, chanoine, et son secrétaire, et Jean du Bec, chanoine, et son scelleur, à Bayeux. (Registres de l'évêché). C'est le même sans doute que Guillaume de La Villette, docteur ès-loi, curé de Saint-Pierre de Caen, qui permuta, en 1474, cette cure pour la première portion de celle d'Hermanville, avec Ursin Thiboult, professeur en théologie. Il a à Bayeux un obit qui tombe au 31 juillet.

10° *Léon Conseil*, originaire d'Italie, et d'une famille

noble, a été mis au rang des hommes illustres de l'église de Bayeux dans l'histoire de ce diocèse. Son article est défiguré en plusieurs endroits. Léon Conseil, prêtre, le 17 mai 1478, prêta serment de fidélité au grand vicaire de l'évêque Charles de Neufchâtel, au nom de Guillaume Longuet, pour l'archidiaconé d'Hyesmes. Léon Conseil, chanoine de Saint-Pierre, se trouve parmi les chanoines qui contribuèrent à la fameuse cloche fondue par cet évêque. L'an 1499, Léon Conseil, chancelier, donna la tapisserie des chaires estimée à 1,000 livres, somme alors considérable, 20 livres pour constituer une rente à ceux qui la tendront et la détendront, un coffre pour la renfermer, et une pomme d'argent pour chauffer en hiver les mains du célébrant à l'autel. En reconnaissance, à l'oraison : *Inclina Domine* où l'on disait : *Ut animam famuli tui*, on mit : *Sacerdotum*, et à la fin de : *O Pie*, à la messe, on dit *Requiem æternam dona eis Domine, et lux perpetua luceat eis*. Il demeura seul vicaire général du cardinal de Prie, évêque de Bayeux, par le décès de Jean Tregot, chanoine et aussi grand vicaire, arrivé le 9 novembre 1523. Voilà pourquoi, dans des collations, on trouve : *Dominus ac Magister Leo Conseil presbyter, canonicus et cancellarius ecclesiæ Bajocensis, vicarius generalis* solus *venerabilis in Christo D. D. episcopi Bajocensis* ; il est qualifié, dans un acte de la même année, doyen du Saint-Sépulcre de Caen. Il fonda, le 15 avril 1525, la chapelle de Saint-Léon dans l'église de Bayeux, et les fêtes de la Conception et de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, par lettrés du mois de novembre 1528. Hermant met sa mort en 1526. Cela est démenti par l'article cité auparavant. Il fut successivement chanoine de Saint-Pierre, d'Audrieu et d'Arry. On lit, dans le nécrologe de la Cathédrale, au 23 mars : *Obitus Leonis Conseil*

cancellarii, canonici sancti Petri. Par visa du 20 février 1505, l'évêque de Bayeux pourvut Roland Galois, prêtre, de la prébende d'Audrieu, dont s'était démis Léon Conseil, chancelier. Il avait été donné, la même année, une sentence dans le Chapitre, entre Léon Conseil, chancelier et chanoine de Bayeux, d'une part, et Pierre du Bois, chanoine d'Esquay, qui prétendait avoir la maison que ledit Conseil avait eue, à son tour. Sa prétention était qu'elle avait vaqué lorsque lui, Conseil, avait pris possession de la prébende d'Audrieu, à laquelle il y a une maison affectée, et qu'il n'en pouvait avoir deux. De quoi ledit Dubois fut débouté par le Chapitre. Léon Conseil, chancelier et chanoine d'Arry, permuta cette prébende, pour une des portions de la chapelle de Douvres, avec Jean Conseil, son neveu, dont il fut pourvu par visa de Gilbert de La Champagne, sous-doyen et vicaire général, le 7 janvier 1528. On doit le distinguer d'un Léon Conseil, son neveu, clerc, chanoine de La Haye en 1518, après Eustache Conseil, et ordonné diacre en 1524. Ses armes sont : de gueule à la croix fleurdelysée d'argent cantonné d'une rose de même à dextre, et d'une coquille aussi d'argent à senestre.

10° *Jean Simon*, prêtre, chancelier et chanoine de Bayeux, prit possession, au nom d'Antoine Solier, de la prébende de Saint-Germain, au mois d'avril 1589 ;

12° *Pierre Gouye*, chancelier de Bayeux, laissa au suivant sa dignité, qu'il avait permuté pour la chapelle de Saint-Vigor-de-Justice, qu'il quitta aussi le même jour, 9 d'août 1521.

13° *Jean d'Hotel*, clerc du diocèse de Reims, chancelier, se démit de cette dignité en 1534.

14° *Jean Romé*, prêtre, chanoine de Rouen et de

Bayeux, fut pourvu de la chancellerie par la démission du précédent, par collation datée le 9 décembre 1534, de Jean Vimont, chanoine de Rouen, vicaire général de M. l'Evêque de Bayeux. On trouve que la même année 1534, Nicolas Amyot, prêtre, vicaire général dudit évêque, donna un visa le 12 janvier à Guillaume Romé, clerc du diocèse de Rouen, pourvu de la sous-chantrerie de Bayeux, vacante par la mort d'Alain de Bourges, prêtre.

15° *Olivier Conseil*, curé d'Agnerville en 1505, devint chanoine de Landes, sous-chantre en 1506, chanoine d'Avranches et chancelier de Bayeux en 1537, par permutation pour le canonicat d'Avranches (1).

Il fonda l'*Alma* avec les antiennes et prières qu'on chante à la station du Carême à Saint-Patrice. Il mourut en 1569. Au nécrologe de Bayeux, il est dit au 17 janvier : « Obitus Oliverii Conseil presbyteri cancellarii, et Petri Conseil presbyteri canonici sancti Laurentii ejus nepotis. » Son neveu, Olivier Conseil, fils de Léon, écuyer, de la paroisse de Saint-André, reçut la tonsure à Bayeux, le 20 d'avril 1548, de Denis, évêque d'Abillo (2) et abbé de Barbery ;

16° *Antoine Gaillant*, official de Bayeux et chancelier par collation du 17 janvier 1569. Il devint aussi vicaire général de M. d'Humières, évêque de Bayeux. Thomas Bertrand, bourgeois de Bayeux, rapporte cette quittance dans un registre des comptes : « Le vendredi 17 jour de

(1) L'abbé Béziers confond Olivier Conseil, chancelier, inhumé dans la chapelle de Saint-André, avec Olivier Conseil, chanoine de Saint-Patrice, fondateur de *l'Alma*, et inhumé dans la nef de la Cathédrale. Voir l'Obituaire, 13 avril, 17 janvier et 21 mars. (Note de M. G. de Villers).

(2) Abila ou Abido ?

décembre 1562, reçu de M. Gayant, official du sieur évêque de Bayeux, 2 pistoles pour l'avoir reçu en la chambre de ma maison, et mis son cheval à mon écurie durant le temps des troubles en cette ville, à savoir, depuis le mois de février jusqu'à ce jour, que ses meubles ou partie d'iceux, sont encore à ma dite chambre. » Il avait été obligé de se cacher pour éviter la fureur des protestants;

17° *François Le Neuf* prit possession de la dignité de chancelier le 19 mars 1626;

18° *François de Rouvray* prit possession de la même dignité le 17 janvier 1637;

19° *Jacques Turgot*, doyen de Bayeux, devint aussi chancelier le 3 octobre 1640;

20° *Jacques Turgot*, doyen et chancelier par la résignation du précédent, prit possession le 28 mai 1642;

21° *Jacques Hélyes*, docteur de Sorbonne, prit possession de la dignité de chancelier le 24 mars 1645. Né à Barbeville le 28 mars 1606 d'une famille noble et ancienne, il se rendit recommandable par sa science et sa piété. Il eut pour père Guillaume Hélyes, escuyer, sieur de La Fosse et de La Lyzerne, et pour mère, demoiselle Pierrette Rictens. Pourvu de la prébende de Barbières en l'église de Bayeux, il la permuta depuis pour la dignité de chancelier, avec M. Turgot, et fut nommé promoteur du diocèse en 1650. Il fonda son obit en 1659. Il est enterré dans l'église cathédrale, en la chapelle de Saint-Martin qui appartient aux grands vicaires de chœur, et où l'on voit cette épitaphe sur le pavé :

Icy repose le corps de noble et vénérable personne, M^e^ Jean Hélyes, prêtre, docteur en Sorbonne, chancelier en cette église, promo-

teur en l'officialité de Bayeux, syndic du clergé, vicaire général de l'évêché, chanoine de céans, décédé le 1er d'aoust 1660.

22° *JacquesHélyes*, docteur de Sorbonne en théologie, chanoine d'Albray, frère du précédent, prit possession de la chancellerie le 7 décembre 1660. Il s'en défit ensuite pour l'archidiaconé des Vez. Il mourut le 20 mars 1679 et était né le 8 mai 1613. Il avait été pourvu de cet archidiaconé dès 1643. Il avait eu la chancellerie par résignation, qui devint nulle. Il résigna sa prébende à Nicolas Hélyes, son neveu.

23° *Antoine Turgot* prit possession de la chancellerie en 1661, le 20 juillet.

24° *Jean-Batiste du Hamel*, prieur de Saint-Lambert, docteur de Sorbonne, naquit à Vire en 1624, de Nicolas du Hamel, célèbre avocat. Ce fut un des plus savants hommes de son siècle. Il a composé un grand nombre d'ouvrages en latin qui sont écrits avec beaucoup de pureté et d'élégance. Il fut choisi pour être secrétaire de l'Académie des sciences en 1666, et sur la résignation du précédent, il prit possession de la chancellerie de Bayeux le 10 septembre 1667, sur le visa qui lui en avait été donné dès le 5 avril précédent. Il résigna quelques années après à son frère Thomas du Hamel, qui suit, et mourut âgé de 83 ans, en 1706.

25° *Thomas du Hamel*, docteur de Sorbonne, prit possession de la scholastique de Bayeux le 22 septembre 1660, et de la chancellerie, le 16 octobre 1671, sur la résignation de son frère. Il devint encore chanoine de Sainte-Honorine, qu'il résigna ensuite à J.-B. Peschard, et ensuite la chancellerie.

26° *Jean-Batiste Peschard*, né à Vire, d'un procureur

au baillage de cette ville, fit sa rhétorique et sa théologie à Paris, et fut reçu docteur en Sorbonne le 22 mai 1698. Il avait été pourvu de la prébende de Sainte-Honorine, l'an 1694, par la résignation de son oncle, Thomas du Hamel. Il fut encore pourvu, par la résignation du même, de la chancellerie dont il prit possession le 29 novembre 1699. M. Peschard fut un des 6 grands vicaires nommés par le Chapitre en 1716. Pendant la vacance du siège, il avait appelé secrètement de la bulle *Unigenitus*, avec M. Hélyes, chanoine d'Albray, autre grand vicaire. A la nouvelle de la promotion de M. l'abbé de Lorraine, qui avait aussi appelé, ils firent connaître ouvertement leurs sentiments, et tâchèrent d'attirer dans leur parti le plus de chanoines, de curés et d'ecclésiastiques qu'ils purent. Le Chapitre, pour opposer une digue à ces mouvements, ajouta 2 nouveaux grands vicaires aux 5 premiers, et donna un acte capitulaire par lequel il fut défendu à chacun d'eux d'expédier aucune affaire qu'en présence et avec la participation des autres. MM. Peschard et d'Albray ayant appelé comme d'abus de cet acte, furent condamnés au Parlement. Ils ne se mêlèrent plus de rien le reste de la vacance. Il n'en fut pas de même quand M. de Lorraine eut pris possession de son siège. Les troubles recommencèrent plus fort que jamais. M. Peschard passa pour y avoir beaucoup de part. C'était un honnête homme, mais son caractère inflexible et entreprenant ne put le garantir de plusieurs reproches qui lui furent faits, de vive voix ou par écrit, à l'occasion de ces mouvements. La mort de M. de Lorraine, arrivée en 1728, y mit fin. M. Peschard, en perdant son appui, perdit aussi son crédit. Il n'y survéquit pas longtemps, étant mort le 11 septembre 1730 dans son appel. Il fut enterré à l'entrée de la cathédrale, aux pieds de l'*Ecce Homo* par

les officiers du bas chœur, le Chapitre n'ayant pas voulu y assister. Il avait été nommé official du diocèse en 1722 et exerça cette commission pendant quelques années.

27° *Jean Robinet*, chancelier, prit possession le 25 octobre 1730. Il avait été appelé par M. de Luynes. Il s'en retourna à Paris quelque temps après. Il était frère d'Urbain Robinet, abbé de Bellozanes, vicaire général de l'archevêque de Paris.

28° *Jean-Batiste Philippes de Graville*, abbé commendataire de Puys-Ferrand, diocèse de Bourges, vicaire général du diocèse de Bayeux, chanoine et chancelier en l'église cathédrale. Issu d'une famille noble, il naquit à Marigny, près Bayeux, et eut pour père Louis Philippes, écuyer, seigneur de Marigny, et pour mère, demoiselle Jeanne Halley, nièce du célèbre M. Halley, restaurateur de l'école de droit à Paris. Il prit possession de la prébende de Brécy le 3 octobre 1714, de la prébende de Bernesq le 25 février 1726, de celle de Saint-Jean le 29 novembre 1728, de l'archidiaconé d'Hyesmes le 15 mai 1730, de la prébende de Sainte-Honorine le 25 octobre suivant, et de la chancellerie le 22 mai 1735. Il fut nommé en 1729, avec M. Huet, chanoine de Pézerolles, pour aller recevoir M. de Luynes, nouvellement élu évêque, à la Délivrande. Il le complimenta au nom de sa compagnie. Dès ce moment le prélat lui donna son affection et la lui conserva jusqu'à la mort. Il le nomma un de ses grands vicaires et le fit recevoir vice-chancelier de l'Université de Caen en 1731. Il tint le synode en l'absence de cet évêque en 1745. Il fut élu premier préfet de la confrérie du Calvaire en 1747, dans l'église des PP. Cordeliers. Il posa, le 20 février, la première pierre du magnifique calvaire qu'on voit contre cette église. Cette

confrérie fut instituée à la fin d'une mission que le père d'Irlande, jésuite, avait faite à Bayeux, et pendant laquelle M. de Graville reçut l'abjuration de 29 soldats du régiment de Bervick alors en garnison ici. L'année précédente, il avait été nommé par le Roi à l'abbaye de Puy-Ferrand. Le voyage qu'il y fit pour en prendre possession dérangea totalement sa santé. Il passa les 4 derniers mois dans un état de langueur et de souffrance. Ses maux ne servirent qu'à faire paraître davantage sa patience et sa vertu. Plein de sentiments chrétiens, il mourut le 4 janvier 1749. Il avait résigné quelques jours auparavant sa prébende à M. de Marigny, curé de Brécy, son frère. On le loue surtout de sa charité pour les pauvres, de son affection pour les ecclésiastiques, de ses manières polies pour tout le monde. Ses armes sont : d'azur au chevron d'or, en chef, à la droite, un poisson d'argent, à la gauche, une étoile de même, et en pointe un cygne aussi d'argent.

29° *Jean-Louis-Marie de Lespinay* prit possession de la chancellerie le 17 février 1749. Il fut nommé ensuite vicaire général du diocèse. On dit qu'il était d'une famille noble de Bretagne, fils d'un procureur de la Chambre des comptes de Rennes, et que son vrai nom de famille était *Bidouël*. Avant que d'entrer dans l'état ecclésiastique, il avait servi plusieurs années dans les gardes du corps. Il avait beaucoup d'esprit, mais ses vivacités lui attirèrent quelques désagréments à Bayeux. Il se retira à Paris, et y passa le reste de ses jours dans une vie languissante qui le conduisit au tombeau en 176 (?).

30° *Louis-Marie de Nicolay*, issu d'une maison distinguée dans l'épée et dans la robe, naquit à Montpellier le 8 janvier 1729, et fut nommé dans l'église paroissiale

des Tables, le 17 février suivant. Il eut pour père Joseph Nicolay, baron de Sabran, seigneur de Villargue, Amays, Amiar, Buriac, et coseigneur de la ville de Bagnols, et pour mère Louise de Saint-Just. — M. de Rochechouart l'appela à Bayeux en 1756, et le fit son vicaire général. — Il arriva le 17 avril. Il fut nommé à la prébende de Feugerolles dont il prit possession le 24 mars 1759, et à celle de Gavray, dont il prit également possession le 7 septembre suivant. Il a succédé à M. de Lespinay en 176 (?).

NOMS DE PLUSIEURS CHANCELIERS DONT ON IGNORE L'ÉPOQUE :

Jean de La Broche a un obit le 11 janvier dans le nécrologe.

Ranulphe, chanoine et chancelier en a un le 10 mars.

Guillaume de Corpalays le 1er mai.

Onfroy Le Bœuf, le 13 mai, et son frère, chanoine, le lendemain.

Regninald de Sarciis le 18 mai.

Radulphe de Mendota le 13 juillet.

Guillaume des Essarts, le 5 août.

(Ce nom est rayé).

Pierre Fabri, le 5 septembre.

(Ce nom est rayé, mais lisible sur le manuscrit).

Guillaume des Jardins, le 6 septembre.

Thomas de Saint-Pierre, le 14 novembre.

L'abbé Ratin, abbé de Mondaye, chancelier et chanoine de Bayeux, et vicaire général du diocèse, mourut à Bayeux le lundi 29 d'avril 1782.

LE TRÉSORIER

Est le dernier des 4 grands dignitaires de cette église. Aux fêtes solennelles il a la robe rouge et la première place du côté gauche, au bas du chœur. C'était à lui de veiller à la garde du maître-autel et des reliques, et même d'allumer et éteindre les cierges de la grande-couronne. Mais il fut débarrassé de ces obligations en cédant son fief de La Couronne situé à Saint-Vigor-le-Grand, à un gentilhomme qui s'y est assujetti, et qui, pour cet effet, est tenu d'assister, armé de toutes pièces, aux premières et secondes vêpres, à matines, aux processions et messes des fêtes solennelles, au côté gauche du grand autel, et quand l'évêque pontifie, il est obligé de donner à dîner à ce gentilhomme et à son valet.

1° *Thomas de Douvres*, Ier du nom, fils du baron de Douvres, fut trésorier et chanoine de Bayeux avant que de passer à l'archevêché d'Yorck où il fut nommé en 1072, selon les titres de l'église de Bayeux. Le *Monasticum Anglicanum* avance sa promotion et dit : « Thomas canonicus Bajocensis archiepiscopus Eboracus factus est, qui ecclesiam sancti Petri cathedralem construxit, clericos ditavit, et cantus ecclesiasticos composuit. » Il assista, en 1077, aux dédicaces de la cathédrale de Bayeux et de plusieurs autres églises de Normandie : « Cujus reverendi metropolitæ Lanfrancus et Thomas, et multi abbates, et mira populorum multitudo affuerunt. » Ce pieux et savant archevêque mourut au mois de novembre 1100;

2° *Samson, baron de Douvres*, frère du précédent, après plusieurs années de mariage dont il eut plusieurs enfants, prit l'état ecclésiastique, et fut nommé chapelain

de Guillaume-le-Conquérant, et trésorier de l'église de Bayeux. Peu d'années après, il devint évêque de Winchester en Angleterre, et vivait encore en 1109;

3° *Thomas de Douvres*, IIe du nom, fils de Samson, cité ci-devant, était né à Bayeux. Il paraît qu'il a été chanoine et trésorier de cette église. Mais étant devenu clerc de la chapelle de Henri Ier, roi d'Angleterre, il se vit obligé de quitter son pays, et de passer dans ce royaume, où, après avoir possédé plusieurs dignités, il parvint enfin à celle d'archevêque d'Yorck en 1108. Il mourut au mois de septembre 1114;

4° *Richard de Douvres*, frère de Thomas II, fut fait trésorier de l'église de Bayeux après son frère, et ensuite évêque en 1109. Il siégea jusqu'en 1133. Si on veut en voir davantage sur ces trésoriers, qu'on consulte l'article de Douvres;

5° *Conon*, trésorier de l'église de Bayeux, avait des maisons et plusieurs jardins, dont Henri II, évêque de cette ville, disposa en faveur du doyen. Dans le nécrologe, on lit, au 10 de septembre : *Obitus Conardi thesaurarii et canonici*. N'est-ce point le même nom que Conon? (?)

6° *Guillaume de Herecort*, trésorier de Bayeux, doit peut-être bien être surnommé d'Harcourt. Il posséda, par donation de l'évêque Philippe d'Harcourt, prédécesseur de Henry, les maisons et jardins qui avaient appartenu au trésorier Conon. Il souscrivit à la donation de Curcy par Philippe d'Harcourt. Guillaume, trésorier, souscrivit à la donation de Planquery par Philippe, évêque de Bayeux, avant 1170;

7° *Arnulphe*, trésorier de l'église de Bayeux en 1172,

puis évêque de Lisieux, légat du pape Alexandre III, s'est rendu célèbre par les ouvrages qu'il a laissés;

8° *Jean*, trésorier, signala son zèle pour la Sainte-Vierge par 40 s. tournois qu'il laissa en rente aux chapelains de Notre-Dame-derrière-le-Chœur de la cathédrale. La charte qui en fait mention doit être de 1201;

9° *Pierre Londonius*, trésorier, eut un différend avec Richard, doyen, et le curé de Sainte-Mère-Eglise, touchant les dîmes de cette paroisse. Ce différend, en vertu d'un bref du Pape, fut terminé en 1206 par l'abbé du Val-Richer et du Hommet, archidiacre de Bayeux;

10° *Odon de Lorris*, trésorier et chanoine de Bayeux, en fut élu évêque en 1259 par la plus saine partie du Chapitre, et confirmé par le Saint-Siège, contre le doyen Arnouf qui, ayant été nommé par quelques chanoines, lui contestait son droit;

11° *Pierre des Ablèges* est cité comme trésorier dans Hermant, pages 247-248. On y lit que le doyen Herbert fonda pour lui un obit en 1243;

12° *Philippe de Trie*, trésorier de Bayeux, Guillaume de Trie, archidiacre de la même église, et plusieurs autres, assistèrent aux échiquiers de Normandie ès-années 1341 et 1344. Le même étant déjà trésorier, avait, en 1328, la tutelle des enfants de Jean de Trie, son frère. Il est qualifié conseiller du roi et trésorier de Bayeux dans une quittance qu'il donna le 2 mai 1344. Sur son sceau est une bande chargée de 3 espèces de coquilles accompagnées de 2 clefs. Ces clefs peuvent être les marques de la qualité de trésorier. Il était second fils de Jean Ier, sire de Trie, comte de Dammartin, lequel avait

pour père Mathieu, comte de Dampmartin, et pour mère Marsilie de Montmorency. Il était cousin de Guillaume de Trie, évêque de Bayeux, puis archevêque de Rheims, lequel le prit en 1324 pour vicaire général dans son archevêché;

13° *Pierre de Selve de Montirac*, limousin, fut trésorier de l'église de Bayeux et chanoine de Barbières en 1355. Il fut fait cardinal en 1356, sous le titre de Sainte-Anastasie, vice-chancelier de l'église romaine et évêque de Pampelune. Hermant le distingue de *Pierre du Moustier* à qui il donne les mêmes dignités. Il en fait 2 articles. Ces 2 cardinaux ne sont qu'une seule personne. Le *Dictionnaire de Moreri* en parle sous le nom de Pierre de Salvete Monteruc (Voir MONTERUC). Le nécrologe de Bayeux marque 2 obits pour lui, le 30 mai et le 20 septembre;

14° *Mathieu du Bosc*, chanoine et trésorier de Bayeux, avec 4 autres chanoines, fut nommé exécuteur testamentaire par Nicolas du Bosc, évêque de cette ville, chancelier de France, décédé en 1408. Ils fondèrent 2 obits pour lui, l'un le 19 septembre, jour de son trépas, l'autre le 6 mai, jour que son corps fut apporté à Bayeux de Paris où il était mort, et donnèrent beaucoup de biens à ladite église. Il était conseiller au Parlement de Paris et fils de : [Mathieu du Bosc, sieur de Bretteville ?]

15° *Robert Racionis*, trésorier et chanoine de Bayeux, ès-années 1417 et 1418. « Rex Angliæ concessit Roberto Racionis thesauriatum et canonicatum et præbendum de Gavray, in ecclesia Bajocensi » ;

16° *Nicolas Sarasin*, trésorier de Bayeux en 1499;

17° *Claude de Chamreux*, trésorier, par visa du 26 octobre 1505. Il la céda à Jean L'Escrivain, qui la lui remit tout de suite. Enfin, il s'en défit en 1506;

18° *Jean Péchion*, vicaire général du cardinal de Trivulce, trésorier de Bayeux en 1543. C'est le même que Jean Péchion, doyen de Saint-Sulpice de Caen, décédé en 1547;

19° *Antoine de Sanouses*, trésorier, résigna en 1571;

20° *Martin Le Jeune*, clerc de Beauvais, par résignation du précédent;

21° *Jean du Chastel*, chanoine, trésorier de l'église de Bayeux, prieur commandataire de Saint-Nicolas-de-La-Chesnaye, vicaire général du diocèse, naquit en la paroisse de Crépon. et eut pour père Arthur du Chastel, escuyer, sieur de Bieuville. Etant clerc, il fut pourvu du canonicat d'Esquay, et ordonné prêtre par M. d'Humières, évêque de Bayeux, le 14 avril 1571. Il devint trésorier par visa du 25 octobre 1574, sur la démission de Martin Le Jeune, prêtre. Dès l'année précédente, suivant un mémoire imprimé, il avait été nommé au prieuré de Saint-Nicolas-de-la-Chesnaye par le Roi, pendant la vacance du siège. Néanmoins, les registres du secrétariat marquent qu'il n'en fut pourvu qu'en 1584 sur la démission de Tibergeau. Cette même année, il remit pour une autre prébende celle d'Esquay, qui fut donnée en avril au jeune Jean du Chastel, clerc de ce diocèse, et en 1594, il devint encore chanoine de Pézerolles par la résignation de Gilles du Moncel, prêtre. C'était un pieux et saint ecclésiastique qui fut trois fois vicaire général de ce diocèse et qui lui rendit des services importants, surtout dans les malheureux troubles de la religion. Il avait un zèle ardent pour la maison de

Dieu. Il contribua aux stalles qui furent faites dans le chœur en 1589, fit faire à ses frais l'entrée du chœur en bois, laquelle fut abattue en 1700 avec le pupitre, et donna le parement de velours noir du maître-autel, sur lequel il fit apposer ses armes. Quelque temps avant sa mort, il résigna la trésorerie et son prieuré à Jean Potier, son neveu, qui, en reconnaissance, lui dressa l'épitaphe qu'on voit à la cathédrale, dans la chapelle de Sainte-Marguerite, sur un vélin encadré en forme de retable. Il est peint à fresque avec son neveu contre le mur de cette chapelle, et sur le tableau de l'autel de son prieuré, auquel il fit du bien aussi. Dans l'obituaire de la Cathédrale, on lit au 16 janvier : « Hac die obitum parentibus et se ipso fundavit Joannes du Chastel anno 1584. Obiit V maii 1599. » Son épitaphe est ainsi conçue :

†

Nobilissimi, religiosissimi et venerabilissimi viri Joannis du Chastel presbyteri ecclesiæ Bajocensis thesaurarii et canonici, nec non prioris sancti Nicolai de Querneta, *Epitaphium :*

Viator presiste parumper. Sub hoc monumento conditur vir nobilis Joannes du Chastel, fato peremptus maturo quidem, si ejus ætatem, sed valde immaturo, si ejus vitam, sanctos mores, et desiderium sui quod apud homines reliquit, spectes. Is enim presbyter thesaurarius et canonicus almæ Bajocensis ecclesiæ, episcopatus que illius ter vicarius generalis munificentissimus, et sancti Nicolai de Querneta prior commendatarius. Cum multa in tam arduis fonctionibus honorifice prudenterque peregisset quibus ecclesia ornatior foret, suisque expensis plurimis in rebus eam ditasset. Tandem in morbum incidit, quo semotis omnino temporalibus negotiis ad cœlum totus suspirans, sacris ecclesiæ pignoribus munitus, extremum diem suum obiit. O sors conditionis humanæ omnibus deflenda, sed ecclesiastico ordini longe flebilior, quæ tam gravem, tam necessarium et utilem virum arripuit, cujus comitas et modestia cæteris vivendi formam prescribebat ; sed tibi du Chastel ! nequaquam misera, nam qui LXX peregrinationem tuam

perfecisti, corporis carcere tanquam babylonica captivitate liberatus Hierusalem celestem repetis. Hoc te nolui celatum, Viator, perge, et piis ejus manibus preces pias fundito. Obiit V maï 1599, ætatis vero LXX° anno.

Johannes Potier thesaurarius, prior sancti Nicolaï de Querneta hunc tumulum pro avunculo dicavit.

Sa famille, d'une ancienne noblesse, a pour armes : de gueule au château d'or maçonné de sable. Un mémoire manuscrit marque qu'Arthur du Chastel, escuyer, sieur de Bieuville, fut père de 5 fils et de 4 filles : 1° Louis, dont sortirent noble homme Anne du Chastel, seul fils, Jacqueline, Catherine, Anne, Françoise et Marguerite du Chastel; 2° Jean, grand trésorier, prébendé en l'église de Bayeux; 3° Jacques, mort en Picardie sans enfants; 4° Olivier, dont sont procréés Jean, Navarre, et Raimond, père de Gabriel et d'Olivier; 5° Navarre; 6° Jeanne, femme de Jean Le Villain, escuyer, sieur de la Carbonnière; 8° Charlotte, femme du fils du sieur de La Carbonnière; 9° Gillette du Chastel, femme de Guillaume Potier, bourgeois de Rouen;

22° *Jean Potier*, neveu du précédent, naquit en la paroisse de Litteau. Ce fut un de ces ecclésiastiques qui s'acquirent beaucoup de réputation par leur piété et leur mérite à la fin du XVI^e^ siècle. De curé de Litteau, il devint chanoine de Goupillières en 1581, prieur commandataire de Saint-Nicolas-de-La-Chesnaye, et trésorier de Bayeux en 1599 par la résignation de son oncle. Le visa pour le canonicat est du 15 juillet et le qualifie : clerc. Les collations pour le prieuré et la trésorerie sont datées du 12 avril 1559. Un mémoire imprimé marque que Jean Potier avait été pourvu du prieuré pendant la régale en 1594, et que doutant de la validité de son titre, à cause du procédé du pape Sixte V envers ce grand roi, il obtint

en 1599 de nouvelles lettres de l'évêque de Bayeux sur une bulle qu'il avait demandée à Rome. Cette année-là il se démit de la prébende de Goupillières en faveur d'Antoine de Caenchy, clerc du diocèse de Bayeux, qui en obtint la collation le 16 septembre.

M. Potier, après le décès de son oncle, lui dressa par reconnaissance une épitaphe dans la chapelle de Sainte-Marguerite où il fut inhumé. Le tableau et les peintures à fresque qu'on voit autour furent faites à ses frais. Il y est représenté avec son oncle en habit de chœur. On lit les vers suivants au bas du cadre de ce tableau. Le sujet est le jugement dernier :

Sic Deus omnipotens cæli descendet ab arce
Majestate sua spasiosum ut judicet orbem
Huc omnes coget, strictoque examine facto
Præmia magna dabit justis, pœnas que rependet
Sontibus immensas, et tristem trudet in orcum.

(Jean Potier thesaurarius pietatis ergo dicavit 1604).

Il nous apprend lui-même qu'il prit possession du doyenné le 17 janvier 1590, pour Jacques de La Moricière, et qu'il fut député de ce chapitre pour soutenir l'élection de ce doyen contre des concurrents qui en disputèrent la validité. En 1599, il remit dans le trésor plusieurs pièces rares qui avaient été volées pendant les ravages de 1562, entre autres l'anneau de l'évêque Guy qui avait été trouvé par une jeune fille à l'ouverture de la fosse de Charles d'Humières. Il avait remis l'année précédente, 1598, le manuscrit d'Eusèbe qui fut sauvé du nombre de ceux que les Protestants brûlèrent vis-à-vis de la cathédrale. Il fonda, conjointement avec M. de La Moricière, doyen, la procession solennelle qu'on fait le jour de la Toussaint, à 5 heures du soir, pour les morts, dans

cette église. Le contrat passé devant les tabellions de Bayeux est du 29 décembre 1603. Il mourut le samedi 28 novembre 1609. Il est auteur des ouvrages suivants qui sont restés manuscrits : 1° *Chronologie des évêques de Bayeux depuis l'an de grâce 91 jusqu'en l'an 1594.* A la suite du titre, on lit : « In nomine Domini, Amen. Dominus et magister Joannes Potier presbyter, de Listea Natus, Bajocensis Diocæsi, curatus, prior Sti Nicolaï de Querneta commendatarius, nec non de Goupilleriis, Bajocensis ecclesiæ canonicus, diligentia non modica, me studiose ac industrie compilavit. Aº Dⁱ 1594. » Du depuis ladite année, revu, augmenté et ajouté de plusieurs vies des seigneurs évêques qui ont depuis succédé audit évêché et église de Notre-Dame dudit Bayeux, par messire Urbain Le Mieulx, escuyer, licencié ès droit, advocat audit Bayeux, sieur de La Croix, conseiller secrétaire ordinaire de l'hôtel du roi, et secrétaire ordinaire de la maison de Mgr de Condé. — 2° *Chronologie des premiers doyens de l'église cathédrale de Bayeux*, augmentée par le susdit sieur de La Croix; 3° *Recueil d'aucunes choses très antiques qui se sont faites et passées, tant dedans l'église de Notre-Dame de Bayeux, dedans le Chapitre, dedans la ville et faubourg que aux environs, selon qu'il en suit.* Il commence à 1343 et finit à 1620. Il a été augmenté par le même sieur de La Croix.

23° *Ambroise Le Gaufre*, fut reçu archidiacre du Vez le 27 avril 1605, prit possession de l'évêché au nom de Jacques d'Angennes le 27 juin 1606, fut reçu trésorier le 2 décembre 1609, et chanoine de Castillon le 1er octobre 1610. Il prit possession, le 6 février 1617, du canonicat de Bretteville à la place de celui de Castillon, qui fut donné à Claude Huguet, et depuis à Pierre Bernier, pa-

rent de M. Le Gaufre, et dont il fut mis en possession le 15 janvier 1625. Il se démit de ses bénéfices en faveur du suivant, et mourut le 23 novembre 1635, âgé de 68 ans. Il fut enterré à l'entrée de la chapelle Notre-Dame, derrière le chœur, du côté de l'évangile, où on voit un marbre enchâssé dans un cadre de bois peint et doré, en forme d'autel, avec l'épitaphe suivante :

Optimæ vitæ
Raræ indolis
Felicitatis eximiæ.
Felicis exitus speculum.

Quid hic stas, Viator, et inter textas auro columnas funeris cernis adumbratas cypressis. E jacentis cineribus late prodiit decus, et ne diutius stupeas, audi! Hic jacet Ambrosius Le Gaufre vagientem Luceium Senomanensis diocesis primum excepit. Lutetia docuit, Bajoca cum Cadomo certatim detulere honores. Hunc suada alumnum Themis ministrum, pietas sacerdotem agnovit. Religio defensorem, ecclesia Bajocensis singulare ornamentum suscepit. Is enim officialis Cadomensius, vicarius generalis illustrissimi ac revendissimi episcopi Bajocensis Jacobi d'Angennes, canonicus et thesaurarius hujus ecclesiæ totum se pro patria devovit. Hunc sæpius missum regia majestas libenter audivit. Sed ut res humanæ cito decrescunt, jam maturus cœlo, illustris gloria, cum mœrore totius populi et cleri decessit anno 1635, die 23 mensis novembris. Ætatis 68.

Petrus vero Bernier, consanguineus et ejus beneficio canonicus de Castilione, Andegavensis diocæsis ingrati animi pignus cum hanc Deiparæ capellam tanto suis sumptibus illustrasset, decores pius erga defuncti cineres hoc posuit monumentum.

Quid quœris scissam crudeli cuspide vitam
Eloquii quid doles conticuisse decus,
Iste suas tumulus voces habet, ecce loquuntur
Saxa, atque in saxis, Pitho, Themis, Pietas.

Avant qu'on eût réparé, comme on a fait en 1758, la chapelle de Notre-Dame, on voyait sur le tombeau de ce savant une grande pierre grise qui portait une épitaphe si effacée qu'on ne pouvait plus y lire, et supposant qu'elle

fut différente de la précédente, je ne saurais dire laquelle des deux a messire Jean Corbet, chanoine de Port, pour auteur.

24° *Hubert-François Le Gaufre*, clerc du diocèse de Paris, prit possession de la prébende de Bretteville le 2 septembre 1625, sur la résignation d'Ambroise Le Gaufre, son oncle, et la trésorerie par procureur le 22 mars 1631, et en personne le 17 septembre suivant. Il portait pour armes ainsi que son oncle : d'azur au chevron de gueule surmonté d'une étoile de même, et accompagné de 3 quintefeuilles d'or, 2 et 1, cette dernière portée par un croissant de gueules, et couronnée d'or.

25° *Thomas Marin*, abbé de Pebrac, prit possession de la trésorerie le 4 mars 1660. Il fut maintenu seigneur et patron de Bernières-sur-la-Mer comme y possédant le premier et principal fief, par sentence du bailli de Caen, donnée au mois de mars 1687 contre plusieurs gentilshommes de cette paroisse qui en prenaient la qualité.

26° *Jean Ratier*, docteur ès-droits, natif de la ville d'Agen, en Languedoc, y reçut la tonsure de son évêque, en 1630. Il vint achever ses études à Paris, et entra dans la maison de M. le président de Nesmond en qualité de précepteur de son fils qui fut depuis évêque de Bayeux. Il prit possession de cet évêché pour lui le 10 avril 1662. Il obtint le prieuré de Saint-Martin d'Aleyras par la résignation de D. Barthelemy Morel, religieux de Cluny, datée du 5 mai 1667, et sur le procès à lui intenté par Claude Chamaroux qui s'en disait pourvu, il fut maintenu en possession par arrêt du grand conseil donné le 26 mars 1671. Il n'eut pas le même succès pour la prébende

de Vaucelles en l'église de Bayeux à laquelle il avait été nommé par indult l'année précédente. Claude Merlet, clerc du diocèse de Paris, le requit en vertu de ses grades, et l'emporta par arrêt du même conseil du 16 mai 1672. Il avait beaucoup de piété. Il fonda, le 2 mars 1675, la fête des Anges-Gardiens à la cathédrale. Son évêque, par reconnaissance de la bonne éducation qu'il en avait reçue lui porta toujours une singulière affection. Il le nomma à la grande couteurerie en 1676, et à la trésorerie, dont il prit possession le 7 septembre 1687. Ce pieux ecclesiastique ne prenait jamais que le nécessaire sur les revenus de ses bénéfices. Le surplus était employé pour l'église et pour les pauvres. Il les avait dans une singulière recommandation. Il se plaisait à visiter et à consoler ceux de l'hôpital général, et leur fit des biens infinis. Il voulut même être enterré dans leur chapelle, ce qui fut exécuté après son décès arrivé le 28 mars 1697, à l'âge de 84 ans. On y voit son épitaphe au pied de l'hôtel, au-dessous des entrailles de son cher évêque, qui y furent déposées longtemps après. Il a fondé son obit à la cathédrale, et plusieurs messes à l'hôpital général. Ses armes sont : d'azur au chevron d'argent, et à 2 étoiles en chef, et un croissant en pointe, de même.

27° *Guillaume Ratier*, prêtre du diocèse d'Agen, neveu du précédent, prit possession de la dignité de trésorier le 1er juin 1693, sur la résignation de son oncle.

28° *Jean-Baptiste-Hue de Launey*, originaire du diocèse de Coutances, était d'une famille noble et ancienne. Après son cours de philosophie qu'il fit au collège de Navarre, il étudia en théologie et se fit recevoir docteur de Sorbonne le 13 juillet 1666. Ayant été pourvu de la cure de Notre-Dame de Caen, il s'y distingua par un talent

admirable pour la controverse. Les Protestants de cette ville avaient alors d'habiles ministres, entre autres MM. Bochart, du Bosc et Morin. Notre zélé controversiste, mettant ses talents en usage, assistait à la plupart de leurs conférences, et ne leur laissait rien échapper contre la religion romaine qu'il n'y répondit de vive voix ou par écrit. Un de ses amis (M. Féret, chanoine de Pouligny), m'a assuré lui avoir entendu dire plusieurs fois qu'un jour le ministre du Bosc, pressé dans une conférence qu'il eut avec lui, avoua nettement qu'il pensait la religion romaine meilleure que la sienne, et déclara qu'il l'aurait embrassée s'il n'avait pas été chef de parti ou qu'il eût cru y trouver une fortune aussi bonne que dans la réformée.

La piété, la science profonde de l'Écriture-Sainte, et des Pères qu'il faisait paraître dans ses discours ou ses écrits, lui acquirent une réputation éclatante dans ce diocèse. Les novateurs prirent en lui une si grande confiance qu'on ne saurait dire le nombre qu'il en a ramené à l'Eglise. Il était d'une petite taille, et d'une figure assez mince. Il avait une facilité au-dessus du commun pour s'énoncer, au point qu'il était difficile de résister à ses discours. Le trait suivant qui s'est passé à la vue de Bayeux en est une preuve. Une demoiselle protestante enlevée à ses parents avait été mise au couvent des Ursulines pour être instruite dans notre religion. Elle demanda surtout qu'on ne lui présentât pas M. de Launey dont ceux de sa communion lui avaient fait un portrait hideux. Elle ne l'avait jamais vu. Il lui fit plusieurs visites sous un nom emprunté. Après plusieurs conférences, il s'insinua si bien dans son esprit, qu'à peine revint-elle de sa première surprise lorsqu'on lui eut dit que c'était M. de Launey qu'on lui avait si mal dépeint. Elle voulut faire abjuration entre ses mains.

Il prêcha l'Avent de 1671 à Bayeux, et celui de 1672 à Caen, avec applaudissements. M. Nesmond, évêque de Bayeux, pour s'attacher un si digne sujet, le fit vicaire général, et l'admit dans son chapitre. Il fut reçu doyen le 7 décembre 1674, chanoine de Moon le 9 mars 1679, grand pénitencier et archidiacre de Caen le 1er et le 12 octobre 1680, grand trésorier le 30 juin 1698, et chanoine de Pézerolles le 17 septembre 1711.

En 1682 on manifesta par ordre du roi l'avertissement pastoral des évêques de France aux Protestants du royaume. M. de Launey fut un des principaux députés qui le notifièrent à ceux de ce diocèse. Il a fait part au public des discours qu'il leur fit à ce sujet dans les consistoires de Caen, de Bernières et de Saint-Sylvin, auxquels sont joints les réponses des ministres. Il prononça à Caen, en présence de M. de Nesmond, l'oraison funèbre de M. Georges, abbé du Val-Richer, mort le 8 de novembre 1693. Il fut un des 6 grands vicaires nommés par le chapitre en 1719 pendant la vacance du siège, et fut continué dans cette qualité par M. le cardinal de la Trémoille. M. de Lorraine, nommé en 1719 à la place de ce cardinal, la lui ôta, ainsi que la direction des monastères, dont il avait été chargé jusqu'alors. Ce prélat n'en agit de la sorte que parce que quelques esprits envieux et malveillants abusaient de sa confiance. On alla jusqu'à défendre aux religieuses de le voir et de lui parler. Il soutint cette épreuve avec fermeté, mais enfin il fallut céder à la nature. S'étant démis en 1719 de son canonicat de Pézerolles en faveur de M. Huet, et de la trésorerie générale sur le suivant, il se retira à Mutrecy chez son père, seigneur du lieu, où il mourut 3 ans après. Son corps, à la sollicitation du Chapitre, fut rapporté à Bayeux, et enterré dans l'église cathédrale, vis-à-vis l'autel de la

chapelle Saint-Sulpice. L'épitaphe suivante a été gravée sur sa tombe ;

Icy repose le corps de noble et discrete personne Jean-Batiste Hue de Launey, prêtre, originaire de la ville et diocèse de Coutances, docteur de Sorbonne, trésorier et chanoine de Pézerolles en cette église, cy-devant vicaire-général de ce diocèse, décédé le huit d'avril 1722, âgé de 84 ans. Priez Dieu pour le repos de son âme.

Le père François Martin, cordelier, dans l'éloge qu'il fit en 1715, en vers latins des illustres citoyens de Caen parle ainsi de M. Hue de Launey :

Calvini assectas num debellavit Huœus
Acriter ? Et ministros reddidit stupidos.

Nous avons de lui :

1° *Les motifs de conversion d'une famille de qualité à l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, et la conduite des ministres de Caen dans l'éclaircissement qu'on leur a demandé sur les matières de controverse,* in-12 de 55 pages, 1673. La famille dont il s'agit est celle de M. et de Mme de Moyon et leur famille;

2° *Avertissement à M. Morin, ministre de Caen pour lui faire savoir ce que c'est que l'Eglise,* in-12 de 26 pages, 1673;

3° *Contradictions de M. Morin, ministre de Caen, sur l'article du Symbole :* « Je crois la Sainte Église Catholique », *qui font voir que la sienne est fausse, et qu'il n'y en a point d'autre véritable que la communion romaine,* in-12, 1683;

4° *Récit de ce qui s'est passé au prêche de Caen dans la signification qu'on y a faite de l'avertissement pastoral du clergé de France, avec des réflexions très importantes de cet établissement,* in-4° de 68 pages, 1683.

5° *Réflexions sur les deux prêches de dimanche dernier, 24 octobre, faites par MM. Morin et Guilbert, ministres de la R. P. R. où l'on fait voir la faiblesse et la nullité des preuves qu'a apportées M. Morin contre la réalité des traditions apostoliques,* in-4° de 12 pages, 1683;

6° *Lettre à M. du Bosc, ministre de la R. P. R., sur le prêche qu'il a fait contre la présence réelle du corps et du sang de N.-S. J.-C. au Saint-Sacrement de l'autel, et la communion sous une espèce,* par J.-B. Hue Delauné, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de Notre-Dame de Caen, et sous-doyen de la cathédrale de Bayeux, 60 pages, in-12;

7° *Catéchisme ou entretien solide et familier entre un docteur et un nouveau catholique, dressé par l'ordre de Mgr l'évêque de Bayeux en faveur de ceux qui se sont réunis à l'Eglise, dans son diocèse,* in-12, 1686;

8° *Lettre de M. Delauné-Hue à Messieurs les nouvellement convertis à la religion Catholique, Apostolique et Romaine,* in-4°, 4 pages, 1719. Il la leur adressa pour les rassurer, dit-il, dans la soumission et obéissance due au Souverain Pontife, parce qu'il avait appris que plusieurs d'entre eux étaient alarmés à la vue des contradictions que la constitution *Unigenitus* souffrait de la part de quelques personnes de ce diocèse; et il la termine par l'éloge de feu Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux.

Tous ces ouvrages ont paru à Caen. Il y en a encore d'autres dont je n'ai pas les titres.

29° *Jean-Baptiste de Pierrepont* prit possession de sa dignité de trésorier le 20 août 1719. Il était frère de M. de Pierrepont de Sannerville, encore vivant.

30° *Louis-François Néel de Cristot,* chanoine de

Bayeux, prit possession de la dignité de trésorier, le 22 juillet 1728. Il fut depuis grand doyen de la même église, et enfin évêque de Séez. Voyez les Doyens.

31° *Clément-Joseph Hugon*, docteur de Sorbonne, natif du diocèse de Limoges, fut amené à Bayeux par M. de Luynes en 1729. Il fut nommé vicaire général en 1735, chanoine de Culy et archidiacre d'Hyesmes la même année. Reçu grand trésorier le 8 octobre 1736, et chanoine de Gavray, le 14 août 1744 après avoir été quelque temps vice-gérant de M. l'Official de Bayeux, il devint official général du diocèse par lettres du 8 décembre 1750, sur l'abdication de M. Houssard, chanoine de Merville. Il avait aussi succédé à l'abbé Philippes de Graville dans la place de vice-chancelier de l'Université de Caen. Il se fit une grande réputation dans le diocèse sous M. de Luynes. Ce prélat, par sa qualité de premier aumônier de M^me^ la Dauphine, était obligé d'aller souvent à la cour. La principale partie du gouvernement tomba sur M. Hugon. Il en soutint le poids avec honneur. Il répara et augmenta considérablement la salle de travail qui est sous la direction des Filles de la Providence à Saint-Exupère. Il y faisait élever et instruire à ses frais plusieurs jeunes demoiselles de condition, auxquelles la fortune en avait ôté les moyens. Il contribua plus que personne à l'établissement qui fut fait en 1751 à Saint-Laurent d'une manufacture de coton et d'étoffe pour les hommes. Il inspira aussi cette forme d'administration qui règne aujourd'hui dans la ville, par laquelle on contraint les mendiants de rester chez eux, en leur procurant des soulagements par le moyen des quêtes qu'on fait tous les ans. Il prit possession de l'évêché le 20 décembre 1753, au nom de M. de Rochechouart, successeur de M. de

Luynes, et il fut continué par ce nouveau prélat dans ses charges de vicaire général et d'official, mais il n'eut plus dans le diocèse cette même autorité qu'il avait eue auparavant par les changements qui furent faits dans l'administration. Il avait toujours demeuré à l'évêché. Il prit une maison, et y mourut le 26 août 1759. C'était un homme d'esprit et de belle figure. Il s'était fait des jaloux. Sa mort les fit taire. Il aimait le bien, et en avait fait beaucoup dans la ville.

32° *Michel de Suhard de Loucelles*, docteur de Sorbonne, né à Bayeux, paroisse de Saint-Sauveur, de M. de Suhard, écuyer, sieur de Loucelles, conseiller assesseur, et de dame N. de Scelles-Létanville, fut reçu chanoine de Missy le 26 janvier 1730, chanoine de Bretteville le 17 septembre 1749, et trésorier le 3 septembre 1759. Il est un des vicaires généraux de M. de Rochechouart, évêque de Bayeux, comme il l'a été de M. de Luynes, son prédécesseur. C'est à lui que la ville est redevable de l'établissement de cette belle manufacture de dentelles qui est proche l'église de La Potherie, et dont il a donné la direction à des Sœurs de la Providence.

TRÉSORIERS DONT LE TEMPS EST INCONNU

11 maii. Obitus Johannis de Canovilla thesaurarii.

20 — — Odonis de Ambossanvilla, thesaurarii..

18 Julii. — Germani de Brie, thesaurii, canonici presbyteri.

3 septembris. Obitus Enguerandi de Montecajoli, thesaurarii.

12 décembris.	—		*Johannis Martin, thesaurii, canonici et sacerdotis.*
14	—	—	*Ægidis de Gosvey thesauraii sacerdotis.*
21	—	—	*Grunnerii de Vicecomitibus thesaurarii.*

ARCHIDIACRES ET AUTRES DIGNITAIRES

L'Archidiacre *de Bayeux* est le premier des quatre qui sont dans cette église. Il est appelé communément le grand-archidiacre ou l'archidiacre de la Chrétienté, quoi qu'il ne fasse de visite dans aucune église de cette ville. Aux fêtes solennelles il prend sa place au chœur proche le doyen, à main droite. Dans le doyenné de cette dépendance, il jouit du tiers du déport, et l'évêque des deux autres tiers. Les doyennés compris dans l'archidiaconné de Bayeux, sont : *La ville de Bayeux*, sur qui cet archidiacre n'a ni déport, ni visite. — *Fonteney-le-Pesnel*, *Villers-Bocage*, *Vire*, *Condé-sur-Noireau* et *Evrecy*. Ils comptent en tout 210 paroisses.

L'Archidiacre *de Caen* tient le second rang. Sa place au chœur est la seconde à gauche, immédiatement après le chantre. Il a le tiers du déport des 108 cures de son district, lesquelles sont dans les doyennés de *Caen* ou de la *Chrétienté*, de *Douvres*, de *Maltot*, et de *Creully*.

L'Archidiacre *d'Hyesmes* est le troisième dans l'église de Bayeux. Il occupe la seconde place au côté droit proche le chancelier. Le titulaire de cette dignité consentit en 1455 que les déports des bénéfices qui sont dans son archidiaconé viendraient au profit de la fabrique de la cathédrale, lors de la vacance d'iceux. De lui dépendent

les doyennés de : *Cinglais*, *Troarn*, et de *Vaucelles*, qui composent 134 paroisses.

L'Archidiacre *des Vez* est le quatrième et le dernier aux fêtes solennelles. Il prend sa place dans le chœur au côté gauche du trésorier. Le droit de visite lui appartient sur les doyennés de *Campigny*, de *Couvains*, de *Torigny* et de *Trevières*, qui composent 174 paroisses.

Le Soudoyen est le neuvième dignitaire de la cathédrale après le doyen. Il existait dès 1160. Il prend sa place au côté droit dans le chœur, immédiatement après l'archidiacre de Bayeux. Il est patron collateur des cures de : *La Follie*, de *Saint-Manvieu* et de *La Bigne*, et collateur seulement de celles de *L'Espinay-Tesson*, et il a droit de visite et de déport sur ces 4 paroisses. Ces patronages lui furent donnés en 1160 par Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux.

Le Souschantre est le dixième dignitaire de la cathédrale. Il occupe au chœur, à main gauche, la place qui est immédiatement après l'archidiacre de Caen. C'est à lui d'entonner les psaumes et antiennes dans les grandes fêtes, en l'absence du chantre. Il est seul patron collateur de la cure de *Hérils*, et alternatif avec M. l'Évêque de Bayeux de celle de *Sommervieu* avec la moitié des grosses et menues dîmes. Il a le déport en entier de Hérils, et la moitié de celui de Sommervieu. Les cardinaux Raymond de Canillac et Guy de Malsec ont été souschantres de Bayeux.

Le Scholastique ou l'*Ecolastre* ou *Maître-Ecole* tient l'onzième rang parmi les dignitaires de la cathédrale. La première origine de l'établissement de cette charge a été d'enseigner à la place de l'évêque les clercs et la jeunesse. Dans la suite les scholastiques se sont déchargés eux-mêmes de cette pénible fonction qu'ils ont remise à divers

particuliers, se réservant néanmoins leurs droits et prérogatives dont la première est d'avoir inspection sur toutes les écoles du diocèse, et d'examiner la capacité et les mœurs de ceux qui se présentent pour tenir l'école; — 2° d'avoir une place marquée au chœur, la troisième après le chancelier; 3° de chanter au dimanche de la Septuagésime la première leçon de la Genèse; 4° de conférer pleinement les cures de *Saint-Martin* et de *Saint-Ouen des Besaces*. Son revenu consiste dans les grosses dîmes de Saint-Ouen, en payant 225 boisseaux d'avoine au curé, et dans les deux tiers des dîmes de Saint-Martin avec les déports.

Le Pénitencier est regardé comme le douzième dignitaire de la cathédrale, avec cette restriction que sa charge n'est regardée : *dignité*, qu'en tant qu'elle est possédée par un chanoine, et alors, il a séance dans le chœur au côté droit proche le scholastique, et voix au chapitre avant tous les chanoines. Le pape Jean XXII, l'érigea dans la cathédrale de Bayeux, la quinzième année de son pontificat, c'est-à-dire le 15 février 1330, sur la supplique de l'évêque Pierre de Lévis. Le chapitre y donna son consentement à condition que ce ne serait qu'un simple officier, et que le pénitentier n'aurait point de part aux distributions s'il n'était pas chanoine, et qu'il ne pourrait exercer son ministère que du consentement de l'évêque.

Il a pour son revenu les dîmes de Sainte-Honorine-de-Perthe, avec un acre de terre et une maison manable dans cette paroisse. L'an 1452 le trésorier prononça en chapitre, présence de l'évêque Zanon de Castiglione, une sentence qui adjugeait au pénitentier le tour de bénéfice et de chapitre, premier qu'à un chanoine qui le lui disputait.

L'an 1520, le 24 octobre, il fut encore arrêté que le

pénitencier ne paierait que 50 s. pour la contribution, lors de l'entrée au chapitre.

Jean de Montauban, aumônier de M. de Saint-François, évêque de Bayeux, en 1576, chanoine des Essartiers, pourvu de la pénitencerie pendant la régale, par provision des 24 mars et 5 novembre 1590, et mis en possession le 4 juin suivant, établi économe de l'évêché avec Jean de Villais, sous-chantre, par René de Daillon, nommé évêque de Bayeux en 1588, et promoteur du choix du chapitre. Il mourut le 17 juin 1629. Ces vers furent faits sur lui :

Montalbanus opes habuit, non ultima cleri
Gloria Bajocæi, clarus honore fuit.
Longævos annos vixit cum corpore sano.
Arripuit vitam Parca, egeno sed opes.

Michel Rocher, chanoine de Bernesq, pénitentier et vicaire général du diocèse de Bayeux a un éloge dans l'histoire de ce diocèse, composée par M. Hermant, p. 498 et suiv. Il mourut en 1654, et M. Buhot, chanoine de Cartigny, prononça son oraison funèbre. Il est enterré dans la chapelle de la pénitencerie, où l'on voit son épitaphe ainsi conçue :

Adsta Viator.
Ecclesiæ Bajocensis
Piissimum canonicum, doctissimum ecclesiastem
Sapientissimum penitentiarium
Episcoporum duorum in rebus sacris vicarium vigilantissimum
Claudit tumulo unus
Omnes in uno clarissimo domino
Michaele Rocher canonico de Berneyo
Hic jacet pauperum pater
Quibus vitam dedit quamdiu habuit
Dives tantum ut, dum alios divites facit, pauper ipse fieret.
Vir paucis omnia

Hic natus omnibus præterque sibi,
Non ante privatus quam publicus,
Suus minus quam alienus.
Sanctis monialibus præfuit, ut instar regulæ ipse, vel tacens, esset,
Pauperibus domum instruxit, qui viva pauperum domus erat.
Populum concionibus erudivit, cujus vita tota erat concio.
Urbem totam implevit meritis, et tota non plenus
Diocæsi satis unus fuit, cui totus orbis pro nihilo fuit.
Plures dignitates unus implevit, nulla non meruit.
Tandem Anno Ætatis 91, Rep. Salut. 1654, 5 idus novembris.
Sibi ferius, aliis citius
Ab ipso festi sanctorum octriduo, ut sanctorum numerum augeret
E terris sanctissime excessit,
Et mortuus non est, qui sic moriendo fecit, ut numquam moreretur.
Ora, et luge.

Jacques Josset, originaire de Vernon, fit sa rhétorique à Paris en 1686, au collège de Louis-le-Grand, sous le P. Charles de Mérouville, jésuite, et se fit passer docteur en théologie en 1697. Il fut reçu chanoine d'Amayé après M. Petite, le 3 mai 1694, et Grand-Pénitencier sur la démission de Pancrace du Breuil, le 13 novembre 1711. Il décéda le 14 mars 1738 et fut enterré dans la chapelle de Notre-Dame-derrière-le-Chœur, proche la sacristie, où il avait fondé les hautes messes du jeudi et les octaves des 4 grandes fêtes de la Sainte-Vierge, et une haute messe au chœur, qu'on chante le jour de son décès. Il donna, en mourant, sa bibliothèque et un ornement blanc complet au Chapitre. C'était un ecclésiastique d'une douceur et d'un caractère excellent. Il prêchait souvent, et ses sermons, quoique simples, étaient pathétiques, et plus propres à toucher les cœurs qu'à plaire à l'esprit. Il avait eu pour oncle Adjutor Josset, reçu docteur de Sorbonne le 8 octobre 1674, sous-doyen de Bayeux le 6 mai 1678, et chanoine de Barbières le 19 mai 1681, lequel donna en mourant, en 1721, sa bibliothèque au

Chapitre. C'était un prêtre très distingué par son mérite personnel et par de profondes connaissances en théologie.

Jean-Louis Le Caval, prêtre, docteur en théologie dans la faculté de Caen, a professé plusieurs années dans l'Université dont il a été recteur. Quelques propositions qu'il avait avancées en faveur de la bulle *Unigenitus*, dans un traité de l'Eglise, furent dénoncées plus de dix ans après, dit-on, par un prêtre qui faisait le métier de délateur. Mais dans le temps que le Parlement était sur le point d'agir contre lui, il parut un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 3 décembre 1753, qui, en le privant de sa chaire de professeur, lui para le coup dont le Parlemet le menaçait. Il obtint la prébende de Froiderue, de Bayeux, par permutation pour une autre qu'il avait au Sépulcre de Caen, et la pénitencerie sur la démission du sieur du Désert, chanoine de Vaucelles. Il prit possession du canonicat le 20 juillet 1756, et de la pénitencerie le 1^er^ octobre suivant. Voici l'arrêt du Conseil :

Le Roy étant informé que le sieur Le Caval, professeur en théologie de l'Université de Caen enseigne à ses écoliers, dans ses leçons, des maximes qui tendent à fomenter les disputes qui se sont élevées depuis quelques années à l'occasion de la constitution *Unigenitus*, et donnant à cette constitution des qualifications que l'Eglise ne lui a pas données, contre et au préjudice des règlements qui ont été faits à cette occasion, et notamment de l'arrêt du Conseil du 5 septembre 1731, et comme l'intention de leurs Majestés est que lesdits règlements qui ont été faits pour calmer et tranquiliser les esprits soient entièrement exécutés, à quoi voulant pourvoir, Ouï le rapport, le Roy étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que le dit arrêt rendu au Conseil, S. M. y étant, du 5 septembre 1731, sera exécuté, et pour la contravention que le dit sieur Le Caval a faite au dit arrêt, a ordonné et ordonne qu'il sera et demeurera destitué de sa chaire de professeur de théologie en l'Université de Caen; qu'il sera pourvu par S. M. à la nomination d'un autre professeur en la manière ordinaire; Ordonne que le présent arrêt sera lu, publié et affiché par-

tout où besoin sera, et transcrit dans les regiatres de la Faculté de théologie de l'Université de Caen. Fait en Conseil d'Etat et à Versailles, le 3 décembre 1753.

La dignité de GRAND-COUTEUR, avant son extinction, tenait le douzième rang (le pénitencier n'occupait alors que le treizième rang), immédiatement après le doyen, dans l'église de Bayeux. Le manuscrit de Langevin, en parlant d'elle, dit : « Plus in ea invenietur servitutis quam honoris vel libertatis. » C'était au couteur à garder et à préparer les ornements, faire sonner les cloches, parer les autels, fournir les cires, les encens, les huiles dans les lampes, le pain et le vin pour les messes, et s'acquitter de plusieurs autres charges à ses frais et dépens. On lui accorda, comme par dédommagement, de recueillir les offrandes du maître-autel, et de quelqu'autres chapelles de l'église, excepté les oblations d'or ou d'argent, soit monnayé ou en œuvre, ou de soieries, qui sont réservées pour la décoration de l'autel.

Un statut de l'an 1469 arrête que l'on fournirait le pain et le vin à ce dignitaire le jour de Pâques seulement, aux conditions qu'il céderait à la Fabrique les offrandes que l'on mettrait sur l'autel ce jour-là.

Il avait une maison canonicale située sur les rues de Geôle et de la Maîtrise. (C'est où l'Élection et le Grenier à sel ont leurs juridictions.) Elle lui avait été cédée par le Chapitre dans le XIII^e^ siècle, en échange de ce qu'il avait proche la porte de Saint-Vigor-le-Petit. Cette dernière était un don d'Etienne V, doyen, fait à Caval, grand-couteur, son parent, laquelle fut démolie en 1678, lors de la destruction de la chapelle Saint-Etienne.

Dès l'an 1626, on entreprit d'éteindre cette dignité et d'en réunir les revenus à la Fabrique. Le Pape refusa la supplique qui lui fut présentée à cet effet, à cause des

défauts qu'elle contenait. Le Chapitre se pourvut vers le Roi et en obtint des lettres en 1633. Mais Chefdeville, qui en était titulaire, changea de résolution pendant tous ces débats, il révoqua sa procuration, et résigna la même année cette dignité à Gilles Heuzebroc, qui, nonobstant l'opposition du Chapitre, y fut maintenu par arrêt du Conseil.

Enfin, cette dignité étant devenue vacante par le décès de Jean-Baptiste Hélyes de Bomparc, qui en jouissait depuis 1712, le Chapitre, après les procédures en tel cas requises, en obtint la suppression par décret de M. de Luynes, évêque de Bayeux, donné à Caen au mois de juin 1751, et confirmé par les lettres du Roi et du Parlement.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Abbayes, 278.
Ablèges (des), 57, 344, 348, 391, 409.
Absentéisme, 112, 114, 132, 282, 356, 359, 365. *Voir :* Italiens, 393, 423.
Académie de Caen, XIII-XVII, 128-234.
Achon (d'), 358.
Acon (d'), 358.
Acqueville, 283.
Adeline, 95.
Agy, 146, 282.
Aigneaux (d'), 144, 145, 150, 158, 162, 202, 220.
Aignerville, 162, 274, 332, 400.
Aigueperse (d'), 388.
Airan, 21, 285.
Airel, 30.
Alauna, 12.
Alberée (la comtesse), 52.
Albert de Luynes (d'), 126, 240, 321, 377, 388.
Albray, prébende, 402, 403.
Alleya (foresta de), 144.
Amayé, 154, 299, 411, 429.
Ambossanvilla (de), 424.
Amyot, 400.
Ancil, 290.
Anctoville, 286 ; (d'), 173, 177.
Andelle, 165.
Anfroy, 177.
Anfrye, 173, 176.
Angennes (d'), 94, 168, 172, 206, 225, 370.
Anger, 81.
Anglais (Les), 195 et suiv., 296.
Anguerny, 332.
Anisy, 153, 257 ; Anisy (d'), 144, 140, 156, 157, 161, 228.
Anneville (d'), 139.
Antier (d'), 497.
Anzeray, 257.
Appelants (Les), 118, 127, 403. *Voir :* Lorraine, Peschard.
Aprigny, 135.
Aragenus, 11 et suiv., 185.
Archidiaconés, 36, 425.
Ardenne, 278.
Arganchy, 268.
Argences, 28, 154, 285.
Argillieres (d'), 303.
Argouges (d'), 55, 192, 290, 382.
Armée Souffrante (L'), 167, 205.
Armorique, 5 et suiv., 17.
Arro (d'), 268.
Arry, 149, 302, 315, 346, 398 ; Arry (d'), 389.
Art :
Architecture, 289 et suiv., 320, 321.
Fonte des cloches, 321.
Peinture, 310, 313, 315, 318, 319, 327, 370.

Sculpture, 303, 313, 319.
Tapisserie, 325, 327.
Voir : Vandalisme.
Arthur, 259, 263.
Arundel, 294.
Asnelles, 123, 264.
Asnières, 146, 153, 157, 274, 392.
Asperleng. *Voir :* Warleng
Asselin, 32.
Assistance des pauvres, 105, 203 et suiv., 243 et suiv., 267, 418, 423.
Athis, 102.
Aubespine (de l'), 366.
Aubetot, 385.
Aubigny (d'), 144, 148.
Aubrey, 154.
Audrieu, 62, 148, 164, 279, 290, 398.
Auffredivilla (?), 164.
Augustins, 280.
Augustodurum, 12, 20, 22.
Aulerques, 7 et suiv.
Aunay, 278, 283, 344.
Aure (rivière d'), 163.
Ausone, 17.
Autbertus (Saint), 45.
Autin, XIII.
Auvray, 178.
Auxerre, 333.
Avauleau (d'), 169, 207, 232, 237.
Avenay, 153, 154.
Avice, 207.
Avoine, 173, 177, 260.
Avranches, 167, 205, 249.

Bacon, 152, 153, 391.
Bacostil, 173, 176.
Bagisinum, 7 et suiv., 27.
Bagnols, 305.
Baillache, 256.
Bailleul (de), 199, 290, 360.
Bailly (Le), XVIII.
Bain (du), 365.
Balleroy, 200, 345, 373.
Baltfride, 24, 48, 187, 295.
Banast, 165.
Banc (du), 152.
Banville (de), 263.
Bapaume (de), 385.
Baranguier, 150.
Barbery, 278.
Barbeville, 173, 176, 266, 401.
Barbe, 290.
Barbey, 177.
Barbières, 153, 290, 371, 401, 410, 429.
Bare (de La), 290.
Barfleur, 148.
Baron, 284, 390.
Barthole, 290, 325.
Bas (Le), 173, 175.
Basley, 177 ; Basley (de), 178.
Basly, 234 et suiv., 318, 358.
Basoque (La), 200.
Basquier, 197.
Bath (Adélard de), 53.
Baucher, 242, 300, 304.
Baudin, 173, 176.
Baugy, 146, 280, 345.
Bavent, 279, 280.
Bayeux 82, 184 et suiv., 200 ;
— (Portes de), 212 et suiv.
— (Faubourgs de), 229.
— (Comtes de), 51, 142, 144, 149, 200, 251.

Bayeux (*Evêques de*).
— Entrées, 32, 96, 97, 111, 116.
— Revenus, 30, 35.
— Préséances, 30.
— Origines et noms, 37 et suiv.
— Fiefs, 142, 162.
— *Portraits* (*Liste des*), 225.
Bazenville 144, 151.
Beaufou (de), 52.
Beaujeu (de), 65, 226.
Beaumont-le-Richard, XI, XVIII, 32, 152, 161, 207, 218, 255, 274, 391.
Beaunier, 232.
Beaupré (de).
Beauregard (de), 333.
Beaussy (de), 116.
Beauveau (de), 217.
Beauvoisin, 390, 399.
Bedey (Le), 95, 98, 174, 177, 204, 264.
Bec (du), 397.
Bec-Hellouin (Le), 153.
Bel (Le), 95.
Belenus, 10, 17.
Belle-Étoile, 216, 278.
Bellefontaine (de), 102.
Belot, 178.
Belsunce (de), 140.
Benais (de) 62, 350.
Bénédictines, 244, 281.
Bénoit, 63, 327.
Bercaucourt (de), 352.
Bérenger, 188, 252.
Bérigny, 152, 156, 285.
Bernesq, 131, 380, 386, 404, 428; Bernesq (de), 173, 176.
Bernier, 94, 310, 415.
Bernières, 101, 144, 154, 156; Bernières-sur-Mer, 417, 429.
Berrolles. *Voir :* Verrolles, 279; Berrolles (de), 151.
Berruyer (Le), 70, 359, 366.
Bertinière (de La), 98.
Bertrand, 66, 226, 313, 400.
Berwick (V. Reg. de).
Besace (Les), 164, 279, 427.
Besnard, 70.
Bessin (Le), 24.
Béthencourt (de), 351.
Beugier, 150.
Beuville, 284; Beuville (de), 152.
Bèze (Th. de), 81, 84.
Béziers, v et suiv.
Biaudos (de), 132, 141, 227 377.
Bibliothèque, 298, 302, 429.
Bicot (de), 268.
Bidel, 142.
Bidouel, 405.
Bier, 187.
Bigne (La), 152. *Voir :* Pierre, 283; Bigne (de la), 207.
Bigot, 146, 153, 157; Bigot (Le), 155.
Bitot, 255.
Blagny, 146, 282.
Blancaignel, 173, 176.
Blanchard (Dom), IX.
Blanche-Cappe, 152.
Blanche-Lande, 345.
Blangy, 156.
Blarry (de), 152.
Blé, chertés, 105, 121 et suiv., 205, Blé, *réquisitions*, 122.

Blondel, 173, 176.
Blosset, 364.
Bocage (Le), 10 et suiv., 24, 27.
Bochard, 419.
Boessaye (La), 285.
Bœuf (Le), 155, 213, 390, 466.
Bohon, 341.
Bois, 149; Bois (du), 156, 177, 216, 399.
Bois-Bâton, 155.
Bois-d'Elle (Les), 30, 286, 390.
Bois-de-Malbrey, 165.
Bois-Halbout, 280.
Bois-Roger, 285.
Boissée (de La), 151.
Boissel, 150.
Boissey (de), 69, 307.
Boiville (de), 22.
Bois-Yvon, 371.
Bonnemaison, 158, 284.
Bonnemie, 173, 176.
Bonnet, 62.
Borgueignum, 337.
Bosc (du), 69, 178, 307, 410, 419, 422.
Bosquet, 257.
Bosville, 144.
Bothon, 49, 188, 252.
Boubon, 125.
Boucher (Le), 351.
Bouchers (Corporation des), 258.
Bouchier (Le), 258.
Bouet, 390.
Bouffardière (de La), 248, 250.
Bougy, 144, 148, 155.
Bouillon (de), 83 et suiv., 201.
Bouillon (de), dit Duc-de-Normandie, 173, 177.
Bouillot, 177.
Boullegnie (de), 256.
Boulogne (de), 94.
Bouran (de), 390.
Bourbon (Louis de), s^r de Bayeux, 200.
Bourdon, 228.
Bourdonnaye (La), 152.
Bourg (Le), 173, 177.
Bourgeois (Les), 94 et suiv., 104, 116, 169, 218, 222, 248, 265, 270, 271.
Bourges (de), 86, 89, 400.
Bourgogne (ducs de), 47.
Bourguébus, 279.
Bourrelier (Le), 195.
Bourigny, 237.
Boursiers, 63, 381, 395, 396.
Boutin, 290.
Bouvery, 381.
Brammoest, 144, 165.
Brasseur (le), 160.
Braye, 149, 151.
Brébœuf (de), 235.
Brecour (de), 158.
Brécy (prébende de), 238, 290, 332, 404.
Bremoy, 144, 165.
Brethonnière (de La), 203.
Breton (Le), 98, 173, 175, 352.
Bretons (Les), 187.
Bretteville-l'Orgueilleuse, 25.
— Le-Rabet, 280, 417, 424.
— sur-Bordel, 216.
— (de), 216.
Breuil (du), 316, 429.
Brévans, 367.
Brévendes (de), 86.
Brie (de), 424.

Brieux (de), 22.
Brimballe (butte de), 5, 25.
Briouse (de), 145, 155.
Briovère, 23.
Briquesart, 252, 254, 259, 261, 267, 274.
Briscard. *Voir :* Briquesard, 252, 264.
Briqueville, 314.
Brocard, 321.
Brosse (de La), 350, 406.
Brotonne (forêt de), 157, 159.
Broz (de), 80.
Brucourt (de), 155, 156; Brucourt (chapelle de), 284.
Bruellad (?), 165.
Brunville, 280, 353.
Bruschard, 150.
Bucéel (Bussée), 164; Bucéel (de), 127.
Buffard, 125, 240.
Buhot, 137, 207, 428.
Buevilla (?), 145.
Buisson (Le), 285.
Buivilla, 149.
Bunache (La), 165.
Bunel, 98, 257.
Bunouf, 138.
Burcy, 378.
Bures, 285.
Burnouvilla Bénouville (?), 147.
Buron, 279.
Bursinus, 149.
Bussy (de), 102, 149, 204, 286.

Cabard, 385.
Caen, 22, 27.
Caenchy (de), 94, 914.
Cagny, 279, 285.
Cahagnolles, 286, 332.
Cairon, 146.
Cairon (de), 134.
Caisne (La), 279.
Caletum, 145.
Caligny, 144.
Calvinistes, 82, 85, 368. *Voir :* Protestants.
Cambe (La), 273.
Cambesac (de), 80.
Cambis (de), 135.
Cambremer, 28, 30, 156, 165, 279, 285, 388, 389.
Camerarius. *Voir :* Chambellan.
Campagne, 125, 127, 388; Campagne (fief de La), 147.
Campagne de Caen, 27.
Campain, 174, 179.
Campandré, 147, 155.
Campigny (*doyenné de*), XVI, 145, 213, 230, 285, 389.
Campion, 150, 218.
Canillac (de), 426.
Canons, 195.
Canossa (de), 77, 365.
Cantepie, 148, 155.
Canu (Le).
Capucins, 281, 284, 385.
Cara (de), 156.
Caran, 164.
Carbonnel, 158, 382.
Carcagny, 31, 332.
Cardonville, 274, 332.
Careviltus, 48.
Carmélites, 94, 281.
Carmes, 281.
Carquigny, 145.
Carrabis, 178.

Cartigny, 286, 287, 342, 394, 428.
Carville, 150; Carville (de), 146, 152.
Casernes, 250.
Castel, 268.
Castiglionne (de), 70, 198, 311, 327, 360, 381.
Castillon (de), 71; Castillon, prébende, 94.
Castilly, 131, 339, 352.
Catillon, 149, 310, 395, 415.
Caumont, 283; Caumont (de), XVI, 257.
Cauville, 158, 342.
Caval (Le), 430, 431.
Caynet, 332, 341.
Cent-Sols, 160.
Cérémonies. Voir : *Fêtes*.
Cerisy, 24, 44, 85, 127, 129, 273, 278; Cerisy (de), 156, 342.
César, 5 et suiv., 19, 185.
Cesny, 279, 280.
Chabannes (de), 382.
Chambellan (Le fief au), 145, 148; Chambellan, 152, 157, 160, 164.
Chamillard (de), 133.
Champagne (de La), 399.
Champeaux, 156.
Champ-Fleuri (Le), 31.
Champ-Goubert, 155.
Chamereux (de), 411.
Chantemelle, 859.
Chantemerle (de), 69, 70.
Chantereyne, IX.
Chapellerie (La), 156.
Chapelles, 281.
Charité (Couvent de la), 247, 281.
Charmel (Bon du), XVI.
Charmont (de), 347 et suiv.
Chartier, 72, 207; Chartier (Le), 237.
Chastel (du), 63, 411.
Chastelier (de), 146.
Chef-du-Pont, 103, 286, 362.
Chef-de-Ville, 150, 432.
Cherbourg *(Société littéraire)*, X.
Chermont (de), 348.
Chertés. *Voir* : Blé.
Chester (Comte de), 144, 149, 254.
Cheux, 285.
Chevalier (Le), 77.
Chicherel ou Chisserel, 232.
Chien (Le), 146, 148.
Chiverville, 145.
Choisy (de), XVIII, 373.
Cholleur (Le), 177.
Chouain, 283.
Chrétien, 255, 394.
Chrismat. *Voir:* Mont-Chrismat.
Cinglais (doyenné de), 283, 286.
Clairefougères, 144.
Clécy.
Clemengis (de), 380.
Clerc (Le), 173, 175.
Clermont, 340.
Clinchamps, 266.
Cliton (Guillaume), 254.
Clos (du), 152.
Clovis, 23, 186.
Clutin, 366.
Cochel, 149.
Coligny (de), 81, 202.
Collèges, 230, 381, 394, 396.

Collégiales, 278.
Colleville, 149, 152, 286, 332, 363; Colleville (de), 149.
Collibert, 177.
Combray, 154.
Commes, 151.
Comminges (de), 169.
Communautés, 280.
Comte (Le), 371.
Condé, 153, 346.
Condé-sur-Noireau, 29, 102, 280, 283.
Condeium, 146.
Condé-sur-Iſs, 12.
Condé (de), 151.
Coney, 256.
Conjon (de), 271, 337, 347.
Conseil, 80, 260, 290, 327, 397, 400.
Constitutionnaires (Les), 119, 127.
Contest (Saint), 44, 295.
Contonnel, 158.
Contrevassal, 165.
Copier, 78.
Coqueley, 93, 94.
Coquerie (de La), 238.
Corbel, 156.
Corbet, 200, 417.
Cordeliers, 229, 244, 280, 347, 404.
Cordillon, 139, 278.
Corbon.
Corilisum, 8 et suiv., 27.
Cornet, 80, 257.
Corpalay (maison de), 60; Corpalay (de), 406.
Corporation des Bouchers, 258.
Corval, 281.
Cossey, 83, 259.
Coste (de La), 380.
Costey, 224.
Cottun, 165, 346.
Couarde (de La), 267.
Coulombières (de), 56, 159, 202, 217; Coulombières (prébende de), 56, 298, 332.
Coulons (de), 134, 223 et suiv., 266.
Coulvain, 154.
Coupigny, 285.
Couppeverge, 267.
Couran, 164.
Courboyer (de), 382.
Courcelles, 283.
Courcy (de), 357.
Couronne (fief de La), 32, 337, 407.
Courseulles, 123, 154, 284; Courseulles (de), 142, 144, 266.
Courtin, 290.
Courtois, 259.
Courtomer (de), 103.
Cousin, 264.
Coustellier (Le), 255.
Couteur, 431.
Couvains (*Doyenné de*), XVI, 12, 22, 149, 282, 286.
Couvert, 222 et suiv., 313.
Couvrigny (de), 361.
Cramesnil, 153, 285.
Crepel, 137, 227.
Crèpon, 30, 44; Crèpon (de), 52, 255, 313.
Creps (Le), 261.
Créquy (de), 384.
Crespin, 71, 152, 160.
Creullet, 282.
Creully (de), 54, 152, 157, 193,

283, 313; Creully (doyenné de), 282, 286, 332.
Crévant (de), 52.
Crèvecœur, 285; Crèvecœur (de), 149.
Cricquet, 173, 177.
Cricquetot, 279.
Cricqueville, 273.
Cristot (de), 389.
Croisiers, 281.
Croissanville, 278.
Croix (de La), 415.
Crosville, 282.
Crouciatonum, 12, 22.
Culy, 145.
Gugnac (de), 133.
Cuisine (de La), 158.
Culey, 279, 290.
Cully, 280, 285, 377, 423; Cully (de), 257.
Cumul. *Voir :* Italiens, Absentéisme et passim., 364, 368, 375, 382.
Curcy, 27.
Curiosolites, 7 et suiv.
Cussy, 273, 832, 369; Cussy (de), 312, 313.

Dagonnet, 173, 175.
Daillon (de), 91, 304, 316, 428.
Damigny, 273.
Dampierre, 155; Dampierre (de). *Voir :* Longaunay, 365, 372.
Damvou, 144, 148, 149, 290.
Dangu, 383.
Danneau, 263.
Dapifer, 145.
Dardant, 173, 177.
Davauleau, 169, 207. *Voir* Avauleau.
David, 173, 177.
Delaunay. *Voir :* Launay et Hue.
Délivrande (Notre-Dame de La), 141, 282, 332, 372, 404.
Dentelles, 208, 242, 245, 424.
Deschamps, 177.
Descrametot, 89, 104, 260. *Voir:* Escrametot.
Désert (Le), 279; Désert (du), 430.
Desmares, 138, 260.
Deux-Jumeaux, 21, 24, 274, 279.
Diacre (Le), 173, 176, 177.
Dijon. *Voir :* Saint-Bénigne.
Dingly, 150.
Diocèse (Divisions du), 35, 36.
Dormans (de), 68.
Dorsiragiæ (?), 164.
Douceron (Le), 162.
Douespe (de La), 128.
Douvres, 287, 332; Douvres (de), 53, 142, 323, 407, 408.
Douvres (Doyenné de), 25, 30, 102, 284, 286, 399.
Doyennés, 36.
Dreux (de), 216, 218.
Druides, 10 et suiv., 17, 185.
Ducy ou Ducey, 143, 152.
Dufour, 301, 302.
Dumont, 133, 224.
Dungy (de), 168.
Dunois (Comte de), 196.
Dupont, 161.
Dupray-Marye, 224.
Durand, 160, 376, 387.
Duval, 81, 151, 367, 369.

Ecoles, 231, 242, 244, 286, 423, 426.
Ecrammeville, 273.
Ectot.
Ellon, 30, 152, 153, 156, 385.
Englesqueville, 273, 274, 282.
Epiney, 144, 149, 156, 157, 282, 426.
Eprèville, 148.
Erard, 173, 175.
Erasme, 77.
Erchambertus, 49.
Escajeul (d'), 152, 203, 220.
Escorchebeuf, 155.
Escotheville, 146.
Escrametot (d'), 89, 104, 260, 373, 385.
Escrivain (L'), 411.
Escures, 146, 148, 155.
Esmeville, 155.
Esnault (l'abbé), 25, 28.
Esperlang. *Voir :* Warleng.
Espicier (L'), 259.
Espinay (de L'). *Voir :* Lespinay et Epiney.
Esprevilla, 146.
Esquay, prébende, 305, 389, 399, 411.
Esquelpem (?), 164.
Essartiers (Les), 290, 388, 428.
Essarts (Les), 152; Essarts (des), 406.
Estampes (duc d'), 85, 203.
Estoc, 267.
Estreham. *Voir :* Ostrehan.
Eudes, 220.
Euldes, 173, 175, 176, 177.
Eury, 137.
Evrecy, 23, 25, 111, 143, 149, 157, 165, 284; Evrecy (d'), 153.
Evreux (Comtes d'), 51.
Extinctions d'Offices, 269.
Exupère (Saint), 15, 37, 40, 295.

Fabry. *Voir :* Febvre (Le), 406.
Falaise, 362; Falaise (de), 146, 148, 155.
Fargis (de), 355.
Faudoas, VI, XIII.
Faur (du). *Voir :* Pibrac.
Fauvel, 173, 176.
Febvre ou Fèvre (Le), 173, 176, 290, 303, 314, 361.
Felgerias, 144.
Fere, 150.
Féret, 319, 419.
Fermine, 261.
Ferraudière (La), 284.
Ferrare (duc de), 200, 219, 270.
Ferrière-au-Val (La), 148, 149, 338.
— Sillans, 283.
— Hareng, 142, 339, 343.
— au Doyen, 346.
Fêtes. Voir : Evêques (Entrées des), 104, 128, 129, 130, 140, 145, 248, 265.
Feuardent, 296.
Feugères, 145, 151; Feugères (de), 156.
Feuguerolles (Felgerias (?), 144, 165, 406.
Fèvre. *Voir :* Febvre.
Fichet, 165.
Fierbois, 145.
Fierville, 26, 154.

Fiesque (de), 65.
Flandrin, 356.
Flage, 154.
Flavacourt (de), 318.
Flers, 283.
Flocengnie, 158.
Floïgneium (juxta Laceium), 144.
Floigny, 146.
Foachan, 347.
Foires, 203.
Foliera, 365.
Follie (La), 426.
Folliot, 138.
Fonctionarisme, 270, 271.
Fontaine-Etoupefour, 12.
— Le-Pin, 280.
— Isigny, 282.
Fontaines (de), 112, 142, 151.
Fontaines-Henry, 284.
Fontenailles, 57.
Fontenay, 164, 274, 278, 280, 283.
— (de), 151.
— Le Marmion, 285.
Fontenelle (La), 151.
Forest (de), 65.
Forges (des), 347.
Formigny, 31, 156, 216, 282.
Fort (Le), 125.
Foucault, 239, 327.
Foucques, 179.
Fourches, 148.
Fosse-Lucon (?), 164.
Fours, 285.
Foutelée (La), 156.
Frambold (Saint), 47, 295.
François Ier, 200, 269.
François (Le), 177.
François (Saint), 65.
Francoville, 145, 158.
Fraslin, 135.
Fréauville (Thomas de), 58.
Fresnaie (La), 146, 152, 154, 155, 157.
Fresne, 102, 144, 165, 240, 362.
— (du), 260.
— (Le), 283, 339.
Fresné-Le-Puceux, 279.
Fresnel (de), 220.
Fresnes, 342; Fresnes (des), 389.
Fromages, 173.
Fromond, 173, 176.
Fromont, 150.
Frondemiche, 173, 177.
Fumichon, 282.

Geany (de), 267.
Galant ou Gaillant, 86, 400.
Galet, 190.
Galois, 399.
Gamon, 125, 206.
Garnison. Voir : Régiment.
Gasq (de), 132.
Gassion (de), 168, 233.
Gaufre (Le), 310, 415, 417.
Gautier, 173, 176.
Gavray, 386, 406, 410, 423.
Geffosses, 274.
Genas, 137, 266.
Gennes (de), 118.
Genestay, 283.
Genty (Tony), XVI, XXII.
Georges, 420.
Gerbold (Saint), 47, 224, 295, 327.
Geretrand (Saint), 46, 295.
Giffard, 145, 164.
Gisors (de), 228, 390.

Givisy (de), 352.
Glatigny (de), 72.
Glocester (de), 54, 154, 192, 324.
Godard, 271.
Godey, 267.
Gombaud, 257.
Gordin.
Gosset, 202.
Gossey (boscum de), 164.
Goth, 197, 217, 355.
Goudiau, 148.
Gouet, 177.
Gouez (Le), 221.
Goulasfre (La), 158.
Goupillères (de), 75; Goupillières, prébende, 94, 413.
Gournay (de), 267.
Gouvix, 154.
Gouye, 399.
Goyon, 358.
Graffart, 150.
Graindorge, 346.
Grainville (de), 112, 125.
Grand (Le), 86.
Grandcamp, 273.
Grand-Couteur, 431.
Grands-Jours, 201.
Grange (de La), 215.
Graville (de), 245, 405, 423.
Voir : Philippes.
Gray, 273.
Grégoire IX, 349.
Grégoire de Naples, év., 62, 306, 350.
Grimout, 150.
Grimout du Plessis, 143 et suiv., 154, 164, 190, 292.
Grimouville-Larchant (de), 208, 238.
Grisy (Canonicat de), 79, 231, 237.
Grosparmy (de), 393.
Groussy (de), 260.
Gruchy (de), 264.
Gué (Le), 267.
Guédois (Le), v, 239.
Guelinel, 173, 176.
Guénaud, 173, 176, 177.
Guenet, 134.
Guérard, 173, 176, 177.
Guerchois (Le), 237, 376.
Guérin-Barbeville, 173, 176.
Gueron, 145, 273, 290, 349.
Guesdon, 178.
Guesle (de La), 93.
Guignes (ruisseau de), 14.
Guilbert, 422.
Guilberville, 286.
Guillaume, 273, 176.
Guillaume Le Conquérant, passim, 297, 293.
Guillaume-Longue-Epée, 51.
Guillemette, 173, 175.
Guillon, 178.
Guy, évêque, 59, 306, 327.

Habart ou Havard, 70, 289.
Hairon, 177.
Halbout (Chapelle), 284.
Hallard, 173, 175.
Hallé ou Halley, 138, 207, 232, 348, 404; Hallé (Le), 256.
Hamel (du), 152, 271, 402.
Hameti, 164.
Hamon, 190, 191, 193.
— de Campigny, 213.
— fief, 395.
Harcourt (d') 28, 55, 71, 73,

155, 199, 255, 289, 264, 306, 394, 408.
Hardi (Le), 190.
Harenc de La Ferrière, 142.
Harimbertus, 48.
Harold, 190.
Hasta (de), 315.
Hasting, 187.
Havard. *Voir :* Habard.
Haye (de La), VI, 156, 365.
Haye-d'Aiguillon (La), 151.
Haye-Parreht (La), 164.
Hébert, 352, 361.
Heidram, 21.
Hélyes, 98, 112, 115, 248, 266, 371, 401, 402, 403, 432.
Henricus Episcop., 49, 295, 307.
Henri Ier, 324.
— V, 196, 357.
Hérault, 257.
Hérils, 426. *Voir :* de La Rivière.
Hermant, 233, 302.
Hermanville, 146, 153, 397.
Hermerel (d'), 206, 250, 264, 265.
Hermitage (L'), 279.
Héroud, 178.
Herouville, 149, 279.
Herpeur (Le), 258.
Hersant du Roncerey, 310.
Heuzé, 173, 176.
Heuzebroc, 95, 100, 432.
Hiégatte, 282.
Hispania, 165.
Homme (du), 69, 357, 359.
Hommet (du), 29, 342, 345.
Hôpitaux, 280. *Voir :* Assistance.
Hospitalières (Sœurs), 282.
Hôtel (d'), 399.
Hôtel-Dieu, 229 et suiv., 346, 348, 379, 386, 391.
Hotot, 150, 157, 200, 283 ; Hotot (de), 160.
Houssard, 423.
Houtteville, 286.
Hubert, 177.
Hue, 258.
Hue De Launé, 104, 112, 418.
Hue de Lignerolles, 137, 138.
Huet, 404, 420.
Hugon, 131, 132, 244, 250, 423.
Hugues (Saint), 47.
Hugues II, év. de Bayeux, 50, 164, 190.
Hugues de Bayeux, 51, 287, 304.
Huguet, 415.
Humières (de), 80, 81, 226, 303, 306, 367, 400.
Hyesmes, 9 et suiv., 25, 28 ; Hyesmes (Archidiaconé d'), 135, 398, 404, 423.

Impôts, 270, 275. *Voir :* Va-nu-pieds.
Imprimerie, 77, 81.
Industries, 208, 209, 250, 423.
Irlande (d'), 135, 245, 405.
Isabelle, 324.
Isigny, 27, 30, 31, 122, 274, 282, 332.
Italiens (Les), 70, 77, 198, 202, 219, 311, 327, 349 et suiv., 353, 355, 356, 360, 364, 365, 380, 397, 411.
Ivry (d'), 51, 252.

Jacobins, 281.
Jahiet, XIII.
Jansénisme, 119, 125, 240, 375, 403, 420, 430.
Jardins (Les), 173, 175, 406.
Jean, 177.
Jean-sans-Terre, 344.
Jehannet, 280.
Jésuites, 110, 115, 118, 127.
Jeune (Le), 411.
Jollain, 104, 248.
Josset, 108, 311, 429.
Jourdain, 125.
Journal de Verdun. *Voir :* Verdun.
Juaye, 30, 313.
Jurques, 145, 153, 154, 155, 157, 165.
Justice (de), 379.
Juvigny, 149.

Kent (Rob. de), 193, 194.

Lacy, 144, 145, 155, 158, 165.
Laffont, 328.
Lallemant, 195.
Laloé, 173, 177.
Lambert, X, 178.
Lamy, 386.
Lande (de La), 306.
Lande-Patry (La), 155, 279.
Landes, 290, 332, 365, 400.
Landeville (de), 160.
Landon, 164.
Langegu, 245.
Langevin, 328.
Langlure (de), 169.
Langret, 69, 359.
Langrune, 280.
Lanquetot, 100.
Lanteuil, 287.
Larchant (de), 228. *Voir :* Grimouville, 307.
Largedos, 165.
Lascivus, 46.
Lasnier, 218.
Lasson, 285.
Launay (de), 191, 229, 239, 418.
Lavalley, 160.
Lébisey, 279.
Leodeningus, 48.
Lescalley, 101, 221, 265.
Lescot, 367.
Lesnault, 286, 332.
Lespicier, 259, 267.
Lespinay (de), 405.
Lessay, 333.
Lestanville, 151, 174, 424.
Lestoc (Marie), 111.
Leucadius, 46.
Leudovaldus, 46.
Léveilley, 231.
Levis (de), 64, 427.
Lexoviens, 7 et suiv.
L'Honoré, 180.
Licornes, 201.
Lignerolles (de). *Voir :* Hue.
Ligue (La), 89, 203.
Lillebonne, 12.
Lillet, 137.
Lingèvres, 278, 345, 347.
Lion, 145, 152, 284 ; Lion (de), 155.
Lisieux (évêques de), 28.
Lison, 144, 152, 165.
Litteau, 383, 413.
Littus Saxonicum, 21.

Livet, 153.
Livres, 56, 74, 298.
Livry, 24, 274.
Lo (Saint), 29.
Locheur (Le), 149, 306, 328, 377.
Loë (La), 173, 177.
Loges (Les), 146, 152, 155, 164, 343; Loges (des), 152.
Londe (de La), 137.
Londonius, 345, 409.
Longaunay (de), 227, 337. *Voir :* Dampierre, 372.
Longpré, 173, 177.
Longraye, 279.
Longuerue (l'abbé de), 17.
Longues, 278, 391.
Longuet, 398.
Longueville, 263, 274.
Longvillers, 153, 332; Longvillers (de), 148.
Lorier, 173, 177.
Lorraine (de), 114, 240, 375, 403, 420.
Lorris (de), 60.
Loucelles, 424.
Louis IX (Saint), 229.
Loup (Saint), 43, 295.
Louvières, 151, 152, 157, 274, 332.
Lucas, 178.
Luc, 26.
Luynes (de), 126, 240, 321, 377, 388, 404, 423.
Luzerne (La), 147, 235, 282.
Lyonnaise (La 2e), 5, et suiv., 186.

Macé, 86.
Madeleine (La), 272.
Magloire (Saint), 50.
Magny, 165, 218, 332; Magny (de), 362.
Maignan (Le), 384.
Maigne (de), 178.
Maigny (de), 173, 176.
Maison-Blanche (La), 168.
Maisoncelles, 157; Maisoncelle-Pellevé, 154.
Maisons, 282.
Maisy, 164, 274, 282.
Maizeré (de), 159.
Maladies, 113, 140, 204.
Malestors (de), 379.
Malfilastre, 143, 390.
Malherbe, 263, 312.
Malherbière (La), 283, 286.
Maloisel, 95, 96; Maloisel du Vivier, 213, 250.
Malsec (de), 426.
Malte (Ordre de), 280.
Maltot (doyenné de), 25, 285.
Maltot, 153.
Maminoch, 144. *Voir :* Mauminot.
Mandeville, 332.
Manerbe, 280, 285; Manerbe (de), 156, 158, 164.
Mangin, 313, 319.
Manneville, 285, 287; Manneville (de), 257.
Manoir (Le), 279.
Manoury (de), 218.
Manvieu (Saint), 44, 295.
Manvieux (de), 261.
Marcadé (de), 103.
Marcel, 232.
Marcelet, 149.

Mare (La), 149, 167, 590 ; Mare (de La), 160, 205.
Maréchal (Le), 158.
Mareuil, 359.
Marguerye (de), 224, 377.
Marigny, 404 ; Marigny, 66, 404.
Marin, 417.
Marmion, 145, 157.
Marois (Le), 195.
Marquetel (Le), 290.
Martigny (de), 79, 311, 366.
Martin, 158, 173, 176, 421, 424.
Martragny (de), 62, 239.
Marye-Durray, 224.
Masle (Le), XXII.
Masquerel, 232.
Masson, 237.
Mathan (comte de), X.
Mathieu, 149, 152, 153, 154, 284, 382, 385.
Mathilde *(Tapisserie de la reine)*, 326.
Matignon (de), 248.
Matissis (de), 379.
Maulevrier, 146, 157.
Mauminot (fief), 151, 157, 158.
Maupas, 283.
Mayet, 245.
Meaufle (de La), 159.
Médecine, 64, 204, 381, 395, 396. *Voir :* Maladies.
Meistenon (de), 56.
Mendota (de), 406.
Mercier (Le), 98, 256, 264.
Merlet, 418.
Merlinne, 178.
Mero (?), 164.
Meromont (de), 328.
Merville (prébende de), XIV, 423.
Meschin, 252, 254.
Meslay, 146, 148, 158.
Mesle (Le), 177.
Mesnil (du), 102, 149.
— Auzouf, 144.
— Hamel (Le), 279.
— Rousselin, 29.
— Salles, 284.
Mestry, 221, 352.
Mesure (La) épiscopale, 147.
Meulan (de), 145, 159, 323.
Meuvaines, 286, 287, 314.
Michel, 111, 177, 178, 289, 397.
Mieulx (Le), 415.
Milano, 200.
Milice bourgeoise. Voir : Bourgeoisie, 34, 96, 104, 107.
Militia, 290.
Millière, 140.
Missy, 355, 356, 424 ; Missy (de), *Voir :* Durand.
Mitaine, 160.
Moine (Le), 138, 150, 268, 338, 346, 353.
Molay (Le), V.
Molé, 95, 213.
Momelin, 255, 392.
Monceau, 273.
Moncel (du), 411.
Mondaye (Abbaye de), 29.
Mondrainville, 26.
Mondésert (de), 69, 142.
Mondeville, 286.
Monnaie, 74, 334.
Mons, 153 ; Mons (de), 152.
Mons-Apertum (?) 145.

Mons-Baout (?), 144.
Monsbertum (?), 145.
Mons-Inferni (Sylva de), 164.
Montagu, 74, 221.
Montargis, 279.
Montauban (de), 428.
Montbertrand, 332.
Montbourg, 333.
Montbray, 283.
Mont-Chrismat, 10, 15, 41.
Montecajoli (de), 424.
Monteruc, 410.
Montfort (de), 52, 144.
Montgommery (de), 82.
Montmirel, 249.
Montpensier (de), 89, 203, 220.
Mont-Phaunus, 10, 185.
Montpinchon (forêt de), 143, 292.
Mont-Saint-Michel, 248.
Montsecret, 144, 164, 342.
Moon, 146, 290, 420.
Moraisret (?), 164.
Morel, 173, 175.
Moricière (de La), 305, 369, 414.
Morin, 150, 419, 421.
Morte (de), 317.
Mortemer (de), 159.
Mosles, 287.
Mosque, 256.
Motte (La), 173, 177, 283.
Moult (prébende de), XIII.
Moussard, 125, 289.
Moussu (Le), 173, 175.
Moustier (de), 255.
Moustiers (Les), 279.
Moustiers (des Mostrerol ?), 164.
Moyon (de), 421.
Muldrac, 80.
Mutrécy, 420.

Néel, 112, 125, 265, 268.
— (Le Vicomte), 164, 189, 252.
— de Cristot, 227, 376, 422.
Népotisme. Voir : Italiens, et passim., 364, 366, 371 et suiv., 382, 383, 385, 394.
Nesmond (de), 100, 104, 206, 226, 243, 291, 309, 306, 417, 420.
Neufbourg, 145.
Neuf (Le), 401.
Neufchatel (de), 76, 289, 297, 306, 328, 382, 398.
Neuilly, 147, 148, 332; Neuilly à Subles, 152.
Neuilly-l'Evêque, 30; Neuilly-l'Evêque (de), 142.
Neuville-au-Plain, 286, 332.
Neveu (Le), 162.
Nicolay (de), 133, 140, 339, 405.
Nicolle, 255.
Nièce (La), 177, 178.
Niquet, XXII.
Noë (de La), 248.
Nobiliacus, 45.
Noble (Le), 202.
Noël, 257.
Noers, 144.
Noménoé, 187.
Nonant, 29, 273, 360.
Norgot, 164.
Noron, 30, 146.
Notaires, 277.

Notre-Dame-de-La-Délivrande, 32. *Voir :* Délivrande.
Notre-Dame de derrière le chœur, 307 et suiv., 344, 372, 378.
— de Maisons, 282.
— de Liesse, 283.
— du Rosaire, 283.
— du Pardon, 284.
— des Champs, 284.
— de l'Ortiat, 285.
Nourrichel (Le), 173, 177.
Nouvel (Le), 200, 319.
Nouvelles Catholiques, 282, 419.
Noyers, 144 (?), 157, 164.

O (d'), 94.
Obiez (des), 259.
Odon de Conteville, 53, 143, 148, 288, 292, 295.
Odon de Loris, 59, 306, 349, 409.
Offices, 269, 275 et suiv.; (Création d'). *Voir :* Va-nu-pieds.
Olive, xv.
Olivet, 283.
Ondefontaine, 149.
Onfroy, 137.
Oratoire (Pères de l'), 181.
Orbigny, 148.
Oresme, 70, 292.
Osbert (Fitz), 145.
Osmanville, 274.
Ossat (d'), 92.
Ossisimi, 28.
Ostreham (Etrehan ou Ouistreham ?), 151, 152.
Otlingua Saxonia, 8 et suiv., 21.
Oubeaux (Les), 332.
Oursel, xv.
Ouville, 152.
Ouzouf, 173, 175.
Oystreham. *Voir :* Ostreham, 26; Oystreham (d'), 391.

Pain, xvi.
Pain. Voir : Blé.
Papeguay, 201.
Paré (Ambroise), 80.
Paris, 167.
Parle ou Perle (La), 155.
Parsonnier (Le), 137.
Patera, 17.
Patrice (Saint), 44, 295.
Patrix, v.
Patry, 150.
Pauvres. Voir : Assistance.
Pavage, 277.
Pavie, 381.
Payen, 150, 255.
Payens (Les), 279.
Paysan, 261.
Paysant, 263, 266.
Pechion, 79, 411.
Pélerin, 259.
Pélerinage, 248.
Pellevé, 146, 154, 157.
Pellot, 237.
Penchon, 177.
Pénitencier (Lé), 427.
Perceval (de), 248.
Péricard, 91.
Périers (des), 233.
Périgny, 148, 155.
Pernes (de), 158, 160.
Perrières, 370, 371.
Perriers (des), 386.
Personnats, 280.

Pert, 144, 152, 157. *Voir* : Saint-Germain ; Pert (de), 151.
Peschard, 107, 112, 115, 402.
Pesqueur (Le), 137.
Petit (Le), 78, 173, 176
Petitcœur, 97, 163, 176.
Petite, 298 et suiv., 325.
Petitpied, 120, 125.
Petitville-en-Caux, 158, 165.
Pétrification, 325.
Pevrel, 150.
Pézerolles, 294, 319, 345, 346, 385, 404, 411.
Philippe-Auguste, 344.
Philippes, 86, 404.
Phlise, 290.
Pibrac (l'abbé du Faur de), 111, 121, 125 ; Pibrac, 374.
Picot, 145.
Piédoue, 228, 250, 266.
Pierre (La), 145. *Voir* : Bigne.
Pierrepont (de), 215, 422.
Pierre-Solain, 279.
Pierreville, 145.
Pigache, 171, 173, 176, 205.
Pillon, 237.
Pinard, 360.
Pincerna, 148.
Pins (des), 69.
Pitard, 173, 177.
Plan de l'ouvrage, 2 et suiv., 35, 36.
Planquery, 280, 378, 408.
Plat-d'Étain (maison du), 227.
Pleines-Œuvres (Plena Sylva), 149.
Plessis (Grimoult du), 143 ; Plessis (du), 151, 259.
Plessis-Grimoult, 30, 148, 164, 166, 279, 336, 364.
Plumetot (de), 150, 396.
Pluquet, 208.
Plusbel. *Voir* Poubel.
Pohyer, 290.
Poissy (colloque de), 84.
Polinière, 4.
Pompadour (de), 76.
Pont-Errambourg, 145.
Pont-Ecoulant, 148 ; Pont-Ecoulant (de), 155, 158.
Pontiouf, 280.
Pope, 188.
Port-en-Bessin, 30, 151, 208. 417 ; Port-en-Bessin (de), 142, 145, 173, 176.
Portefaix, 357.
Poste-aux-Lettres, 227.
Potherie (de La). *Voir* : Le Roy Potherie (La), 244, 272.
Potier, XIX, 257, 271, 331, 370, 412, 413.
Potin, 261.
Pouancé (de), 351.
Poubel ou Plusbel, 290.
Pouchin, 156.
Poulain, 173, 175, 177, 178.
Pouligny (de), 134, 319, 419.
Préaux, 156, 343.
Préséances, 130, 136, 139, 362.
Prestreville (de), 151.
Prévost (Le), 256.
Prie (de), 76, 398.
Prieurés, 279.
Protestants, 101, 202, 234, 292, 296, 298, 419.
Providence (Sœurs de la), 242, 244, 424.

Pucelle, 340.
Puctot, 260.

Quens (Le), 266.
Quesnay-Guesnon (du), 152.
Quêtes, 309, 352.
Quièze (La), 282.
Quilly, 283.

Racionis, 410.
Ragnebert (Saint), 46, 295.
Ragny, 283.
Rainneval (de), 215.
Rampan, 358.
Ranchy, 231, 273, 287, 332.
Raoul d'Avranches, év., 50.
Rat (Le), 259, 268.
Ratier, 417, 418.
Ratin, 406.
Raulet de Marigny, 178.
Ravacher, 200.
Ravilié, 202, 219.
Rebours (Le), 313.
Recouvry, 97.
Réductions d'offices, 269.
Régiments de Touraine, 134.
— Royal-Vaisseau, 134.
— Royal-Barois, 135.
— Bourbon-Busset, 135
— Languedoc Dragons, 140.
— Berwick, 245, 405.
Regnard, 177.
Regnault, 77, 138, 232; Regnault, comte du Bessin, 188, 252.
Regnobert (Saint), 38, 41, 187, 196, 224, 248, 287, 295, 297.
Reigny (?), 164.
Reniéville, 195.
Renvoisie (Le), 257.
Restout, 313.
Rével, 160.
Reviers, 44, 153.
Richard, (duc de N.), 50, 189, 215.
— év. de Bayeux, 50, 215, 295.
— Cœur-de-Lion, 227.
Rioult, 286.
Rivière (de La), 260.
Robin, 256.
Robinet, 404.
Rochechouart-Mortemart (de), 71, 131, 224, 305, 311, 377.
Rochefort, 78.
Rocher, 428.
Roger, 355, 394.
Rogier, 290.
Rollon, 24, 188, 251.
Romé, 399.
Roncheville, 280.
Ronfugeray, 155, 165.
Ros (de), 340, 378.
Rose (de La), 397.
Rosel, 149, 163.
Rots, 25 ; Rots (de), 148.
Roucamps, 148, 149, 155.
Rougemont, 284.
Rougesterres (des), 137.
Rouses, 155.
Rousserie (La), 173, 175.
Rouvencestre (de), 148, 154, 156.
Rouverou, 280.
Rouvray (de), 401.
Roux (Le), 119, 160, 164.
Roy (Le), 173, 177, 206.

Roy de La Potherie (Le), 172.
Ruault, 156.
Rubercy, 267.
Rubo (des), 178.
Rufinien (Saint), 43, 295.
Rupalley, 319.
Rupière, 285.
Russy, 332.
Ryes, 280.

Sabinus, 19.
Sage (Le), 381.
Saint-Agnan, 284.
Saint-Amand, 308, 344.
Saint-André (paroisse), 272, 332.
— (église de), 214.
— de l'Epine, 282.
— d'Olivet, 283.
Saint-Aubin, 147.
Saint-Bénigne de Dijon, 45, 341.
Saint-Célerin, 282.
Saint-Christophe, 285, 291.
Saint-Clair, 152, 157, 273, 280. *Voir :* Turgot.
Saint-Clément, 274.
Saint-Contest, 157, 164.
Sainte-Agathe, 284.
Sainte-Anne, 282, 283, 284, 285, 286.
Sainte-Barbe, 346.
Sainte-Catherine, 285.
Sainte-Croix-de-La-Londe, 137, 138, 154.
Sainte-Croix-Grantonne, 148.
Sainte-Honorine, 102, 290, 325, 402, 404, 427; Sainte-Honorine (de), 138.
Sainte-Madeleine, 282.
Sainte-Marguerite, 284, 286.
Sainte-Marie-d'Aigneaux (de), 220.
Sainte-Mère-Eglise, 29, 103, 151, 345, 362, 409.
Sainte-Radégonde, 285.
Sainte-Suzanne, 282.
Sainte-Trinité, 278, 282, 284.
Saint-Éloi, 282.
Saint-Étienne, 278; Saint-Étienne de Bayeux, 379.
Saint-Eustache, 282, 285, 355.
Saint-Flocel, 241, 272.
Saint-François (de), 86, 231, 263, 303, 428.
Saint-Fromond, 23; Saint-Fromond (de), 257.
Saint-Gabriel, 279, 284.
Saint-Georges, 242, 272; Saint-Georges-de-Montroq, 29; Saint-Georges-d'Aunay, 332.
Saint-Germain, 164, 273, 274, 278, 286; Saint-Germain (de), 217; Saint-Germain du Pert, 286, 332, 399.
Saint-Gilles, 285; Saint-Gilles (de), 97, 222.
Saint-Gourgon, 279.
Saint-Hubert, 282.
Saints-Innocents, 284; Saints-Innocents (*Fête des*), 334.
Saint-Jacques, 232, 283, 285, 286.
Saint-Jean, paroisse, 272; Saint-Jean (de), 148; Saint-Jean, chapelle, 236.
Saint-Jean-Le-Blanc, 149, 290, 336, 342, 404.
Saint-Justin (de), 290.
Saint-Lambert, 402,

Saint-Laurent, 157, 250, 272, 284, 290, 332; Saint-Laurent (de), 75.
Saint-Laurent-du-Mont, 156.
Saint-Laurent-sur-la-Mer, 31.
Saint-Léger, 285.
Saint-Léonard, 282.
Saint-Lo, 22, 23, 29, 148, 249, 273.
Saint-Louet-sur-Vire, 286, 332.
Saint-Loup, 244, 272, 280, 332.
Saint-Lubin, 286.
Saint-Malo de Bayeux, v et suiv., 272.
Saint-Manvieu, 149, 156, 282, 426.
Saint-Marcou, 165.
Saint-Marc, 283.
Saint-Martin, 272, 273, 283, 284, 290.
Saint-Michel, 248.
Saint-Nicolas-de-La-Chesnaye, 16, 279, 411, 412.
Saiat-Omer, 278.
Saint-Ouen, 250, 272; Saint-Ouen-de-Baudre, 29; Saint-Ouen-Le-Poinght, 278.
Saint-Patrice, 247, 272.
Saint-Pierre, 274, 290; Saint-Pierre (de), 155, 317, 406.
Saint-Pierre-la-Vieille, 149.
Saint-Pierre-sur-Dives, 103.
Saint-Pons (L'Ev. de), 135.
Saint-Quentin, 284; Saint-Quentin (de), 142.
Saint-Romphaire, 283.
Saint-Sauveur (paroisse de), v et suiv., 34, 272, 332; Saint-Sauveur (chapelle), 285; Saint-Sauveur (vicomte de), 144; Saint-Sauveur-Le-Vicomte, 333.
Saint-Sébastien, 284.
Saint-Sépulcre (Chapitre du), XIII, 309, 354, 398.
Saint-Sulpice, 149, 157, 165, 272.
Saint-Supplix. *Voir :* Saint-Sulpice.
Saint-Sylvain, 101, 420.
Saint-Symphorien, 272.
Saint-Thomas, 284.
Saint-Valentin, 230.
Saint-Vaast (châtellenie de), 33, 153; Saint-Vaast. *Voir :* Saint-Waast.
Saint-Vigor (baronnie de), 30, 156, 287; Saint-Vigor, prieuré, 272, 279, 282, 343.
Saint-Vigor. *Voir :* Mont-Chrismat, 45.
Saint-Waast, 101, 145, 283; Saint-Waast (de), 97.
Saint-Yon *(frères de)*, 281.
Salerne (forêt de), 157, 159.
Sallen (de), 178.
Saluces (de), 306, 356.
Samson (Saint), 51.
Sang-froid, 129, 321.
Sanglier, 271, 343.
Sanouses (de), 411.
Saon, 21.
Saonnet, 21.
Sarasin, 411.
Sarciis (de), Sarcus (?), 406.
Sauvage (Le), 173, 177.
Savigny, 146.
Savoie (de), 65.

Savonnières (de).
Saxons (Les), 20.
Scelles (de), 245, 264, 424.
Scholastique (Le), 426.
Sciences, 240, 396.
Ségrais (de), 234.
Seguier, 170, 234.
Selve (de), 410.
Semilly (de), 346.
Séminaires, 125, 281.
Selle, 70.
Semilly, 22, 23.
Sénecé (de), 324.
Sénéchal (Le), 351.
Senot, 302.
Sens (Le), 259, 267.
Septvents, 280.
Sergenteries, 272.
Sermentot, 153.
Service féodal, 147
Servien, 97, 222, 304, 305.
Sesnes, 21.
Sigoville (de), 103.
Silvester (Archev. de Rouen), 44.
Sibille, 193.
Sillans, 283.
Silly (de), 383.
Simon, 399.
Simonie, 329, 337.
Siresme (de), 263, 264.
Sohier, 328, 397.
Solemnis (Titus Sennius), 14.
Solier, 399.
Sommervieu, 31, 333, 362, 426.
Sorcevilla (?), 147.
Sorus, 165.
Souef, 173, 177.
Soutanes de couleur, 315, 327, 337, 372, 385, 390, 407.
Spire (Saint), 37, 41.
Sprote, 51.
Statistique, 35, 36, 278.
Stephanus (presbyter), 44.
Subles, 152.
Sueur (Le), 389.
Suhardière (La), 284.
Suhart ou Suhard, 83, 95, 98, 132, 142, 143, 157, 159, 165, 245, 424.
Sulpice (Saint), 48.
Surosne (de), 90.
Surrain, 31, 144, 153, 339, 350.
Sylva. Voir : Besace, Mons-Inferni, Landon, Gossey, Loges.
Sylvain, ou Sylvestre, 144.

Table (Fief de La), 287.
Tailleville, 280.
Tallebot, 149.
Tancarville (de). *Voir :* Chambellan.
Tancrède, 65.
Tapisseries, 325, 398.
Taron, 100.
Teinturier, 290.
Tellier (Le) de La Bertinière, XIX, 98, 372.
Température, Orages, 104 et suiv., 113, 124, 129, 131, 136, 320.
Templiers, 62, 227.
Terrée, 173, 176.
Tessier, 315.
Tesson, 26, 153, 157, 158, 190.
Tessy, 248, 286, 347.
Testard, 389.
Tézart, 67, 166.

Than, 150.
Thanies, 156, 387.
Thaon, 144, 153, 283, 339, 341, 350 ; Thaon (de), 351.
Tharot, 173, 177.
Thibault, 397.
Thibout, 290.
Thiorus, 48.
Thuit, 283.
Thury, v.
Tibergeau, 411.
Tiercelin, 219.
Tiesnelles, 155.
Tillay (du), 261.
Tilliard, 384.
Tilly, 283, 316; Tilly (de), 217.
Torigny (de), 190, 193, 248.
— (le marbre de), 14.
— (doyenné de), XVI, 273, 278, 279, 280, 286.
Tortcapel, 149, 163.
Tortoldus, 48.
Toustain, 138, 173, 177.
Touet-Tellier (du), 177.
Tour, 121, 152, 160, 273, 286, 353.
Tournebu (de), 155, 342.
Tourneur (Le), 286.
Tournières (de), 146.
Touroude, 177.
Toustain, 85.
Toustain (de), IX.
Tracq, 145, 152, 286, 348.
Travers, 155.
Tregot, 398.
Treize-Vieilles, 146, 148.
Trémoille (de La), 109.
Trépigny, 148, 155.
Trévières, 29, 101, 282, 286.
Trie (de), 64, 409.
Trigan, VIII.
Trivulce, 79.
Troarn, 278, 285, 286.
Troismonts, 153; Troismonts (de), 154, 390.
Troyes (de), 61.
Turgot, 339, 371, 385, 401, 402.
Turold de Brémoy, 58, 295.
Tuscan, 77.
Umbilicus Dei, 284.
Unelliens, 7 et suiv.
Unigenitus (Bulle), 240, 403, 422, 430.
Université de Caen, 110, 115, 119, 404, 423, 430.
Université de Pavie, 381.
Ursulines (Les), 247, 282, 419.
Urville, 286.

Vaast (Saint), 45. *Voir :* Saint-Vaast.
Vac, 152.
Vacognes, 285.
Vagabonds, 84.
Vaignies (de), 157
Vaillant (Le), 109, 173, 176.
Val (du). *Voir :* Duval.
Val, 278, 367, 369.
— de Port, 151.
— Richer, 28, 298, 345.
— Bunel, 284.
— d'Aure, 347.
Valognes, 12.
Vandalisme, 138, 141, 304, 305, 310, 384.
Vannier (Le), 137.
Va-nu-pieds (*Les*), 167, 205.

Varaville, 285; Varaville (de), 266.
Vassy, 280; Vassy (de), 146, 157, 224, 313.
Vaubadon, 332, 339.
Vaucelles (doyenné de), 102, 285, 273, 282, 392, 418; Vaucelles (de), 158.
Vauquelin, 89, 177, 178.
Vaussieux, 391.
Vautier, 290.
Vaux, 264, 265, 273, 282.
— sur-Aure, 287, 355.
— sur-Seulles, 148, 239.
Vedastus. *Voir :* Vaast.
Veliocasses, 6 et suiv.
Vendes, 394.
Veneur (Le), 218, 359, 363.
Ver, 313, 332.
Verdun (Journal de), VIII, 324.
Véret, 151, 274.
Vernay (Le), 279.
Verrier (Le), 86.
Verrolles, 146.
Verson, 26.
Vesc ou Vest (de), 358, 363.
Veys (Archidiaconé des), XVI, 377, 402, 415; Veys (Les), 103, 273.
Vibeli, 69.
Vicaire, 128.
Viconte (Le), 144, 149, 164, 425.
Vicontes (Les), 251.
Vicques (de), 90, 203. *Voir :* La Moricière.
Vidouville, 280.
Viducasses, 9 et suiv.
Vieil, 173, 176, 195, 241; Vieil (Le), 313.
Vieille (La), prébende, 243, 363,
Vieille (Inscription de la), 322;
Voir : Treize-Vieilles.
Vienne (de), 67.
Vierville, 151, 158, 161, 274; Vierville (de), 151, 152, 371.
Vieux, 12, 22.
Vieux (Le), 259.
Vieuxpont (de), 216.
Vignaye (La), 283.
Vigne (de La), 217, 313.
Vignobles, 28.
Vigor (Saint), 44, 241, 295, 304.
Vigoureux (Le), 166.
Villain (Le), 413.
Villaines (de), 66.
Villays (de), 92, 316, 428.
Villedieu, 249.
Villers (Georges), V, 314, 400.
— (de), 146, 148, 149, 156.
Villers-Bocage, 161, 280, 286.
Villeterre, 347.
Villette (La), 155; Villette (de La), 397.
Villiers (de), 63, 157.
Villy, 342.
Vimard, 173, 176.
Vimond, 160, 400.
Vincent, 268.
Vin Huet, 28.
Violette, 77.
Vire, 10, 29, 102, 133, 200, 279, 284.
Viridovix, 19.
Viseley (de), 61.
Visitation (La), 281.
Visté (Le), 330.
Vivier (du). *Voir :* Maloisel.
Voismey, 280.

Vollage, 173, 176.
Vouilly, 332 ; Vouilly (de) 151.
Voylay (Sylvain de), 164.

Warlenc, 52.
Winchester, 408.
Yon, 173, 176.
Yorck, 407, 408.
Zénon (Saint), 187.